REVUE

NOBILIAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

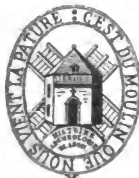
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

M. L. SANDRET,

Avec la collaboration de littérateurs & d'archéologues.

Nouvelle Série. — Tome Quatrième.



PARIS

Librairie Héraldique de J. B. DUMOULIN, Libraire de la Société
Des Antiquaires de France
13, Quai des Augustins, 13

REVUE

NOBILIAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

VI.

LISTE DES COLLABORATEURS

DE CE VOLUME

MM.

ARBAUMONT (Jules d').
BARTHÉLEMY (Anatole de).
BELLEVAL (René de).
CAVROIS (Louis).
DEMARSY (Arthur).
DRAMARD.
DUHAMEL (L.).
ESTAINTOT (Vte Robert d')
FINOT (Jules).
FOURMONT (H. de).
FOURTIER (A.).
GOETHALS.
GRASSET (de).

MM.

HÉRICOURT (Cte Achmet d').
MORAND (François).
PASSIER.
POLI (Vte Oscar de).
RENCOGNE (G. de).
ROZIÈRES (Ernest de).
SANDRET (Louis).
SARTIGES (baron de).
SERVAIS (Victor).
SORNAY (Cte de).
THÉZAN (Denis de).
VALLET (L.).

REVUE NOBILIAIRE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

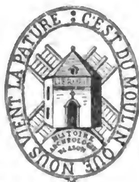
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

M. L. SANDRET,

Avec la collaboration de littérateurs & d'archéologues.

Nouvelle Série. — Tome Quatrième.



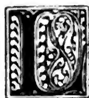


PARIS
LIBRAIRIE HÉRALDIQUE DE J. B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
13 — Quai des Grands-Augustins, — 13

1868

DE LA

QUALIFICATION DE CHEVALIER



ORSQUE, il y a quelques années, dans ce même recueil, je cherchai à donner une appréciation, la plus exacte possible, de ce qu'était la qualification d'*écuyer* [1], je pris l'engagement tacite de faire un travail analogue sur le titre de *chevalier*.

Ce vocable, indiquant une qualification nobiliaire, a reçu tant d'acceptions différentes que pour beaucoup de personnes l'idée qui s'y attache est parfaitement vague. Il ne manque ni de livres ni de dissertations sur l'histoire de la chevalerie : on meublerait une bibliothèque avec ces ouvrages spéciaux. Et cependant dans ces pages nombreuses, dans les recherches des anciens comme dans les travaux des écrivains modernes, on a toujours passé à côté de la solution du problème. Aujourd'hui encore, dans les livres où de longs et savants chapitres sont consacrés à l'étude de la condition des personnes au moyen âge, on ne trouve rien de précis sur ce qu'était le chevalier.

Je ne me dissimule pas la difficulté du sujet que j'aborde, aussi je n'ai pas la prétention de clore la discussion ; je la demande au contraire. Dans cette simple dissertation, je vais essayer de grouper quelques idées qui m'ont été suggérées par de longues recherches. Je n'ose me flatter d'être assez heureux pour éviter à d'autres la peine de revenir encore sur la matière que je vais traiter ; mais j'espère arriver à éclaircir quelques points que mes devanciers semblent avoir voulu éviter. On cherchera encore, on signalera des faits qui n'ont pas été mis en lumière, et on arrivera à savoir la vérité sur cette antique et intéressante question qui a le mérite d'être, en ce moment, une mine à peu près inexplorée.

Tout d'abord, notons un fait qui est trop méconnu, sinon oublié. Le mot *chevalier* paraît dans les textes au XIII[e] siècle, alors que se forme la langue française ; auparavant, quand le latin dominait, ce qui fut le *chevalier* était le *miles*. Le *miles* apparaît aussi haut que l'on peut remonter ; les peuples qui se partagèrent l'empire romain

[1] *Revue nobiliaire*, nouv. série, t. I, 1865, p. 33 et *seq*.

empruntèrent ce terme à l'antiquité classique : à Rome, le *miles* était le soldat, le fantassin ; chez les Franks et les autres peuples d'origine germanique, le *miles* était l'homme libre, parce que tout homme libre portait les armes. Je n'ai pas à m'arrêter sur ce point qui a été clairement établi dans cette *Revue* même par M. le colonel de Mandrot[1] ; parfois on employait une périphrase : *Seculari militiæ deditus, militiæ armis* ou *militari baltheo accinctus*[2], *militiæ deditus*[3]. Des actes innombrables établissent la synonymie des mots *miles* et *chevalier*, et ceci a une certaine importance puisqu'il en ressort d'une manière indubitable qu'il y avait des chevaliers avant la création des ordres de chevalerie, avant les expéditions en Palestine.

J'insiste sur ce fait, parce qu'il contredit positivement une opinion très-répandue, qui tend à faire supposer que la chevalerie, *militia*, naquit pendant les croisades. Dans une dissertation qui contient d'excellentes pages, M. le comte Adalbert de Beaumont a donné un certain poids à cette conjecture que je crois mal fondée : il avance que c'était « à l'imitation des Arabes et des Persans que la « chevalerie, les tournois, les blasons ont été adoptés en Europe et « en France. » Sans doute, M. de Beaumont a voulu faire allusion à l'origine des fraternités d'armes[4], ce qui est encore très-contestable ; mais le vague même de ses expressions a laissé la porte ouverte aux étymologies les plus hasardées. Pour n'en citer qu'un exemple tout récent, je rappellerai que l'on a pensé à faire venir le mot *chevalerie* de *cherval* ou *chelval*, nom des hauts-de-chausses qui chez les musulmans auraient été le signe distinctif des *fêta* ou preux[5].

Je ne pense pas qu'il faille s'éloigner d'Occident pour trouver l'étymologie du mot *chevalier :* il procède tout simplement de *caballus*, qui après avoir indiqué primitivement un cheval de somme[6], finit par être employé pour désigner un cheval de guerre[7]. Du reste en

[1] Ibid. 1866, p. 481 et *seq.*

[2] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p. 90 et 232.

[3] *Anciens évêchés de Bretagne*, chartes de Saint-Malo de Dinan, t. IV, p. 389.

[4] *Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis*, p. 127.

[5] *Mém. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*, 1858-1864, p. 267 et *seq.* — Article de M. Henri Guys.

[6] Cf. Du Cange, v° *Caballus.*

[7] ... et per villas, in quibus non solum homines caballarii, sed etiam ipsi cocciones rapinas faciunt. (Litt. Hincm. ad Carol. calv. en 859.) Hincmar fait ici une distinction évidente entre les cavaliers et les fantassins.

825, Louis-le-Débonnaire, ratifiant les libéralités faites par le comte Bérenger à l'église de Brioude, rappelait que celui-ci devait chaque année *caballum unum cum scuto et lancea* [1], ce qui indique que l'abbaye de Saint-Julien était tenue au service militaire.

De *caballus* est dérivé *caballarius* [2], celui qui monte à cheval, et *caballare* [3], monter à cheval, chevaucher; *caballeritia* [4] et *cavalcata*, servir à cheval, chevaucher; *cabalaria,* fief assujetti au service militaire à cheval en Languedoc, en Provence, en Espagne, à Venise, dans le royaume de Jérusalem, et enfin *cavallaria*, chevalerie. J'emprunte à Du Cange un texte qui établit avec plus d'autorité que tous les raisonnements les relations qui existaient entre *chevalier* et *miles*. *Item volo quod expensæ ad* CAVALLARIAM *Monaldi fratris mei* QUANDO FIAT MILES *communiter fiant tam de bonis meis quam de bonis ejusdem*. Ce texte est de 1230.

L'origine des mots *chevalier* et *chevalerie* bien établie, je vais examiner successivement les diverses acceptions qui leur ont été données. Je les classe en six catégories, savoir :

Le *miles* ou *chevalier*, c'est-à-dire l'homme libre, arrivé à l'âge où il avait le droit de porter les armes, et d'entrer dans la vie civile.

Le noble, possesseur d'un fief astreint envers un seigneur supérieur au service militaire.

Le *miles*, membre d'une caste ou corporation noble, se recrutant elle-même.

Le noble ou l'anobli, non propriétaire de fief, mais assimilé, à titre de récompense, au possesseur de fief par la volonté du souverain.

L'individu admis dans un ordre de chevalerie.

Le *miles*, simple soldat non noble.

I.

Jadis, à propos de tout ce qui touchait à la noblesse, on avait cou-

[1] *Cartul. de Brioude,* édit. par M. H. Doniol, n° 339.

[2] Outre le texte d'Hincmar que je viens de citer, je dois aussi renvoyer au Polyptique d'Irminon.

[3] Si quis caballum extra consilium domini sui ascenderit, et eum caballaverit, etc. (*Lex salica,* tit. XXVI.)

[4] Hrobertus ingenuus tenet mansum ingenuilem, qui habet censum similiter. Facit pro eo caballeritia. (*Polyp. S. Remig. Rem.* XXII, 7.)

tume de remonter aux Perses, aux Assyriens et aux Babyloniens : je me contenterai, en ce qui concerne la première catégorie ci-dessus énoncée, de remonter aux Gaulois et aux Germains dont est issue la nation française. C'est dans la prise d'armes, qui chez ces derniers indiquait l'entrée dans la vie civile, qu'il faut, je crois, rechercher la véritable origine du *miles;* les Franks nous ont transmis de siècle en siècle cette coutume qui s'est perpétuée jusqu'à une époque relativement moderne.

Pour ce qui concerne les Gaulois, je serai bref : je me contenterai de rappeler que la cavalerie gauloise signalée par Strabon (liv. IV), et que la classe privilégiée désignée par César par le mot *equites*, faisait, ainsi que son nom l'indique, le service militaire à cheval[1] : aussi le *miles* romain était fantassin, et le *miles* frank était cavalier. Du reste, jusqu'à l'époque où se formèrent les armées régulières et permanentes, la cavalerie représenta toujours la noblesse et lui donna son nom[2]. Les chevaliers tiennent des Gaulois pour le service militaire à cheval et la prise d'armes.

Quant aux Germains dont procèdent surtout les Franks et les Français au point de vue des institutions, je serai moins laconique.

Nous savons par Tacite que c'était dans des assemblées publiques que l'un des chefs, ou le père de famille, donnait aux jeunes Germains le bouclier et la framée[3].

Sous les Mérovingiens, les hommes libres (car alors, pas plus chez les Germains que chez les Gaulois il n'y avait de noblesse, dans l'acception donnée plus tard à ce mot), les hommes libres, formant un seul ordre de citoyens, se divisaient en trois classes, sans que pour cela il y eût des nobles et des roturiers : l'illustration venait

[1] Alterum genus est equitum. Ii, quum est usus, atque aliquod bellum incidit, (quod ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent) omnes in bello versantur; atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habet. (César. VI, 15). — In reliquis vitæ institutis hoc fere ab reliquis differunt,.... ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur, filiumque puerili ætate in publico in conspectu patris adsistere turpe ducunt. (*Ibid.*, 18.)

[2] Sous Louis XIV, on appelait encore les simples cavaliers *maîtres*, souvenir de l'ancienne splendeur de la cavalerie qui était autrefois exclusivement composée de nobles, *domini*. (Boutaric, *Instit. milit.* de la France, p. 421.)

[3] Nihil autem neque publicæ, neque privatæ rei, nisi armati agunt. Sed arma sumere non ante cuiquam moris quam civitas suffecturum probaverit. Tum in ipso concilio vel principum aliquis, vel pater, vel propinquus, scuto frameaque juvenem ornant : hæc apud eos toga. (Tacite, *de Germ.* XIII.)

de la dignité et non pas exclusivement de la naissance. Ces trois classes comprenaient ceux qui avaient propriété et juridiction; ceux qui n'avaient que la propriété; ceux qui n'avaient que la liberté. Les deux premières classes étaient obligées de suivre le roi dans ses expéditions; mais tous jouissaient du droit de porter les armes. Ce fut Charlemagne qui assimila, dit-on, la dernière aux deux premières classes en rendant l'obligation du service militaire essentiellement personnelle [1].

La prise d'armes était si positivement le signe de la vie civile dans les mœurs des peuples d'origine germanique, que sous les Carlovingiens nous en trouvons encore des traces nombreuses.

Lorsque Rémistanus, oncle de Waïfre, duc d'Aquitaine, en 764, se soumit au roi Pépin, celui-ci, en le recevant parmi ses *fidèles*, lui fit de riches présents et lui donna des chevaux et des armes [2]. Le même fait se représenta en 826 lorsque le roi danois Harold se convertit au christianisme et reconnut la suzeraineté de Louis-le-Débonnaire [3]. Voilà bien constatée l'antique coutume franque ou germaine qui, par la tradition d'armes, constituait une sorte de naturalisation en faveur des étrangers. Mais l'histoire de Louis-le-Débonnaire nous fournit un exemple bien plus frappant.

Lorsque ce prince fut déposé en 833, à Saint-Médard de Soissons, on lui ôta ses armes : lorsqu'il fut restauré, l'année suivante, à Saint-Denis, on les lui rendit; seulement il voulut les recevoir de la main des évêques. Ici nous apercevons une modification dans les anciennes cérémonies germaines qui accompagnaient la prise d'armes; c'est probablement depuis la conversion des Franks au christianisme, l'immixtion du clergé, et par conséquent le côté religieux de la solennité qui, plus tard, donnera naissance à une nouvelle chevalerie [4].

[1] *Polypt. d'Irminon*, proleg. I, p. 212 et *seq*.

[2] Remistanus avunculus Vaifarii ad prædictum regem veniens, sacramenta multa, et fidem praedicto regi Pippino promisit. ..... Rex vero Pippinus in suam ditionem eum recepit, et multa numera auri et argenti, et pretiosa vestimenta, equos et arma largiendo, eum ditavit. (*Frédég*. IV. 128.)

[3] Mox quoque Cæsar ovans, francico more æterno,
Dat sibi equum, nec non ut solet arma simul.
(*Ermold. Nigel*. IV, *v*. 607 et 608).

[4] Ante corpus Sancti Medardi confessoris et Sancti Sebastiani martyris arma deponere et ante altare ponere cogunt....... In ecclesia Sancti Dionysii, episcopali ministerio voluit reconciliari et per manus episcoporum armis consensit accingi. (*Vita Ludov. pii.*)

Les faits que je viens de citer seraient peu concluants, si, dès le règne de Charlemagne, nous ne trouvions une preuve certaine qu'à la fin du VIIIe siècle, ce qui se passait, du temps de Tacite, était encore usité ; nous apprenons là à quel âge le jeune Frank pouvait recevoir ses premières armes.

C'était en 791, Louis-le-Débonnaire, déjà roi d'Aquitaine depuis 788, vint trouver son père à Engelheim, et l'accompagna à Ratisbonne ; là le roi donna à son fils la qualité de *miles*. Celui-ci étant né en 778, avait alors 13 ans : *Ibique ense jam appellens adolescentiæ tempore accinctus est, ac deinde patrem in Avaros exercitum ducentem usque ad Chemberg comitatus, jussus est reverti* [1].

Nous retrouvons cette coutume établie plus tard dans toute la France féodale : la prise d'armes des fils des rois et des grands vassaux était l'occasion de fêtes somptueuses, dont les anciens comptes nous donnent les détails [2] ; dans beaucoup de fiefs, le seigneur avait le droit d'exiger de ses vassaux un aide pour la chevalerie de son fils aîné, comme pour le mariage de sa fille : c'était le moment auquel le jeune noble avait droit à une partie du patrimoine [3].

En résumé, on appela *miles* pendant tout le moyen âge, le jeune noble qui, arrivé à l'âge légal, recevait le droit de porter les armes : c'était un souvenir de la coutume germaine et franque qui prescrivait d'en agir ainsi à l'égard de tout jeune homme libre. On a dit que chez les Lombards, les fils des princes ne paraissaient à la table paternelle que lorsqu'ils étaient chevaliers ; il faut comprendre que tant que le jeune noble Lombard n'avait pas atteint l'âge de porter

[1] L'Astronome.

[2] Je citerai entre autres les détails donnés sur la prise d'armes de Geoffroi Plantagenet, par le moine Jean de Marmoutier (Chroniques d'Anjou publ. par P. Marchegay et A. Salmon, p. 233 et *seq.*) « Excedens itaque pueritiæ metas, adolescentiæ primævo flore vernans, quindecim factus est..... Ex præcepto insuper regis exactum « est a comite ut filium suum, nondum militem, ad ipsam imminentem Pentecosten « Rothomagum honorifice mitteret ut ibidem eum coæquivis suis arma suscepturus, « regalibus gaudiis interesset. » Voyez aussi les comptes des dépenses de la chevalerie de Alphonse comte de Poitou (Bibl. de l'école des Chartes, 1853, p. 22 et *seq.*), et de Robert comte d'Artois (Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, 1853, p. 629 et *seq.*) — Les anciens historiens nous ont conservé le souvenir des prises d'armes de Richard I de Normandie; de Louis, fils de Philippe Auguste; de Charles, frère de Saint-Louis; de Philippe le Hardi; de Robert d'Artois; de Jean et de Godefroi de Brabant. Charles VI et Charles comte de Charolais, furent faits chevaliers après leur baptême : Charles VII, Louis XI et Charles VIII avant la cérémonie du Sacre.

[3] « Se Gentihous marie son fils, il li doit donner le tiers de sa terre et ains quant il est chevaliers. » (*Etabl. de Saint-Louis*, chap. 19.)

les armes, il se trouvait dans un état de minorité qui ne lui permettait pas de s'asseoir auprès des commensaux de son père. C'est ce César disait déjà à propos des Gaulois [1].

Avant qu'il y eût une noblesse héréditaire, tout homme libre portait les armes, et était *miles*. Lorsque la noblesse eut formé une caste parmi les hommes libres, le droit de porter les armes lui fut réservé : c'était une prérogative que le noble, comme jadis tout homme libre, ne pouvait perdre que pour cause d'indignité [2]. Jusqu'à la Révolution française, le port constant de l'épée resta le signe de la noblesse personnelle ou héréditaire.

II.

Passons maintenant à la seconde acception que l'on peut donner à la qualification de chevalier : je veux parler du possesseur noble d'un fief astreint envers un seigneur supérieur au service militaire.

M. Boutaric, dont j'ai déjà eu occasion de citer les solides travaux, a tracé, selon moi, avec une grande clarté, l'origine des fiefs : je n'ai pas à aborder cette question délicate. Il me suffit de rappeler les lignes suivantes :

« Quand des hommes puissants donnèrent des terres en bénéfice à leurs compagnons, ils les leur accordèrent à charge d'en recevoir l'aide de leur épée. Les descendants du concessionnaire détinrent le fief au même titre que leur aïeul, c'est-à-dire moyennant le service militaire. Parmi les hommes libres qui convertirent leurs alleux en bénéfice par la recommandation, les uns étaient de braves soldats, des compagnons intrépides; ceux auxquels ils se recommandèrent s'estimèrent heureux d'obtenir le secours de tels auxiliaires, et leur rendirent leurs alleux à titre de fiefs, sans autre condition que le service militaire. Telle fut l'origine d'un grand nombre de fiefs nobles; mais il y eut une infinité de petits propriétaires qui, en recherchant le patronage des grands, n'avaient rien à leur offrir en

[1] *Voy.* plus haut, p. 4, *note* 1.

[2] Déjà sous Charlemagne, la défense de porter le ceinturon était une peine qui devint plus tard la dégradation du chevalier. Dans les Capitulaires, j'ai noté ce passage (liv. VI. 71) répété dans les mêmes termes dans les canons de Jonas, évêque de Langres : *De incestuosis et parricidiis, ut canonice coercentur; sicut de illo judicatum est, qui materterae suae filiam stupravit, ut conjugium ultra non repetat, et militiae cingulum derelinquat.* Il est bon de se rappeler que cette expression *cingulum militiæ*, est justement celle dont se servirent les rois lorsqu'ils se mêlèrent d'anoblir des roturiers.

échange de la protection que ceux-ci leur promettaient. Le seigneur leur rendit leurs terres, mais à condition qu'ils lui payeraient annuellement une rente en argent plus ou moins forte, ou qu'ils lui rendraient quelque service corporel autre que celui des armes. Ce furent des terres roturières ou censives. Les possesseurs des terres soumises seulement au service militaire formèrent la classe noble; les autres reçurent le nom de roturiers, de gens de poëste, de vilains [1]. »

Je ne veux pas faire de digression inutile en entrant dans des détails sur le service militaire attaché à la possession du fief noble : ces détails sont donnés par Du Cange et par M. Boutaric [2]. Constatons seulement que ce service étant personnel ne pouvait être rendu que par celui qui avait pris la carrière des armes : aussi nous voyons le seigneur autorisé à percevoir un aide sur ses hommes pour contribuer aux frais de la prise d'armes de son fils aîné, afin d'assurer la perpétuité du service; nous voyons l'héritière du fief noble obligée de prendre un époux entre trois prétendants qui lui sont présentés par le suzerain, toujours pour qu'il y ait une personne qui puisse se rendre à l'armée du seigneur supérieur. Jusqu'au XIIIe siècle, c'est-à-dire pendant le règne de la féodalité pure, la simple possession d'un fief noble anoblissait son possesseur pourvu qu'il fût d'extraction libre, et qu'il le desservît par les armes. De là vint que jusqu'à une époque assez moderne, au bout d'un certain nombre d'années, la profession des armes anoblissait.

Le possesseur d'un fief noble, *feudum militare,* était donc aussi *miles :* la réunion de ces *milites* forma promptement une caste dominante : ce fut la féodalité qui tenait tête aux rois, et que ceux-ci, bientôt, songèrent à amoindrir. De là l'origine de la noblesse héréditaire, telle qu'elle a existé jusqu'en 1789, telle que nous la comprenons aujourd'hui. La haute noblesse paraissait sous les bannières royales, entourée de ses soldats plus ou moins nombreux; la petite noblesse maintenait son droit en fournissant au seigneur supérieur un éperon, une lance, un symbole, en un mot, du service militaire.

On devine qu'entre la noblesse et la roture, dans le principe, il n'y avait, à bien dire, aucune différence : sans vouloir ravaler la pre-

[1] E. Boutaric, *op. laud.*, p. 115.
[2] Id., p. 146 et *seq.*

mière et exalter la seconde, je constate que nobles, vilains et roturiers étaient également des hommes libres : les uns formaient la nation armée, les autres contribuaient de leurs revenus pour être défendus et protégés. — Si, par impossible, il arrivait de nos jours que l'élément militaire formât une caste attachée au sol, nous verrions, entre *militaires* et *civils*, se produire la même ligne de démarcation qui séparait jadis le noble et le roturier ou bourgeois. — Nous constaterons, dans le quatrième paragraphe de cette étude, comment le roturier, grâce au secours qu'en attendait la monarchie, put arriver lui aussi à être *miles*.

III.

Nous arrivons maintenant à une troisième classe de chevaliers, sur laquelle je crois possible de présenter des idées qui n'ont pas encore été clairement exposées.

Dès à présent, nous apercevons deux classes de *milites* qui ont existé ensemble : les hommes libres, arrivés à l'âge où ils avaient le droit de porter les armes ; les personnages possesseurs de fiefs nobles, obligés au service militaire. Un acte de 1006 me semble faire allusion à cet ordre de choses ; il est de Bouchard, comte de Corbeil et de Renaud, évêque de Paris : *ut omnis* cujuscumque ordinis militiæ sit, *vel clericatus, qui de nostro beneficio aliquid in feudum, quamvis magnum vel parvum possideat*[1].

Voilà, je crois, indiqué clairement l'*ordo militiæ* qui plus tard sera l'*ordène de chevalerie*, c'est-à-dire la caste privilégiée, composée de ceux qui, à divers titres, ont droit à la qualification de chevalier.

Dans l'article de M. le colonel de Mandrot que j'ai déjà cité, on a pour la première fois, à ma connaissance, établi la différence qui existait entre le *miles*, seigneur du fief militaire, et le *miles*, vassal de ce dernier. Ce fait ressort de la manière dont la qualification est donnée dans les actes. Lorsque le mot *miles* suit le nom du fief, il s'agit du seigneur ; lorsqu'il le précède, il s'agit du vassal noble résidant sur le fief.

[1] *Monum. hist. de la monarchie française*, p. 155. — Le titre que prend ici Bouchard est digne d'être rappelé ; il semble être un souvenir des bénéfices concédés par les rois : *Burcardus nutu Dei et gratia domini nostri Francorum regis Roberti, castri comes Curbolii.*

Dès le XIe siècle, selon M. Boutaric, qui je crois est dans le vrai [1], *miles* servait à désigner le membre d'une sorte de milice servant à cheval, ayant le pas sur l'infanterie et le reste de la cavalerie [2] : c'était l'*ordo militiæ,* l'*ordène de chevalerie*, composée non-seulement des possesseurs de fiefs et nobles qui en étaient les chefs, mais d'hommes libres, généralement issus des familles de ces derniers et qui avaient été admis dans ce que je me permets d'appeler l'aristocratie de l'armée. Cette admission se faisait librement, je reviendrai bientôt sur ce point, par les membres mêmes de l'association : le *miles* ainsi reçu servait à cheval et portait le baudrier ; aucun acte souverain ne créa cette association ; elle naquit d'elle-même, et les ordres de chevalerie dont je parlerai dans la suite de cette étude en dérivent.

L'*ordène de chevalerie* a fait le sujet d'un poëme du XIIIe siècle, attribué à Hue de Tabari. Au XIVe siècle, la même expression est employée par Christine de Pisan, dans son livre intitulé : *Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles cinquiesme*. L'institution est modifiée sans doute alors, mais on voit qu'il s'agissait encore d'une milice ; Christine de Pisan rappelle que les rois établirent une portion du peuple pour la compagnie, la garde et la défense du prince, du menu peuple, du clergé, des femmes, etc. ; *c'étoit,* dit-elle, *ce que l'on appeloit l'ordre de chevalerie, non pas à cause des cérémonies en usage lorsque l'homme est institué chevalier, mais de l'ordonnance qui doit régner dans cet office.*

Il s'agit évidemment ici des *grandes compagnies* créées à l'occasion du mouvement national dont le but était l'expulsion des Anglais. Les grandes compagnies, qui devaient plus tard n'être que des bandes de pillards, étaient à l'origine des troupes armées, composées de gentilshommes, de cadets et de bâtards nobles, entretenus par un chef en renom qui prêtait sa troupe et son épée à celui qui payait le mieux. Ce fut justement Charles V qui chercha à organiser ces bandes, à les discipliner et à les soumettre à des règlements sévères [3]. Charles VII les remplaça par une armée montée permanente qui prit le nom de *compagnies d'ordonnances,* et fut l'origine véritable de notre cavalerie. Mais il nous faut revenir en arrière :

[1] E. Boutaric, *op. laud.*, p. 182.

[2] Milites nostri erant quingenti, exceptis illis qui militari nomine non censebantur, tamen equitantes. (*Fulch. Carnot., Hist. Hierosolym.* II. c. 31.)

[3] *Ordon. des rois de France,* V, p. 658.

j'ai voulu établir brièvement comment l'ancien *ordo militiæ*, absorbé, modifié et réglementé par la centralisation monarchique, était arrivé à devenir, en conservant la dénomination primitive, la cavalerie française. Avant de constater les progrès de l'influence royale, dont nous nous occuperons plus spécialement dans le paragraphe suivant, disons quelques mots de ce qu'était l'*ordène de chevalerie* au commencement du XIII[e] siècle, et antérieurement.

La première condition pour être admis dans les rangs des chevaliers était d'être gentilhomme, plus tard on a dit noble, par son père[1]. Ici, gentilhomme signifie simplement homme libre[2].

On s'abstenait des cérémonies solennelles et très-coûteuses qui étaient réservées aux fils des souverains et des seigneurs puissants : il suffisait de recevoir l'épée attachée à un ceinturon, les éperons et la *colée*[3]; celle-ci était un coup donné soit avec la main, soit avec l'épée au récipiendaire. On a cherché et on cherchera peut-être inutilement l'origine de cette dernière formalité; je serais porté à croire que c'était tout simplement un usage antique qui venait des Germains.

Auparavant, le récipiendaire était interrogé sur ce qu'il demandait : il répondait qu'il voulait être chevalier, et celui qui le recevait, en lui donnant la colée, lui conférait le droit d'entrer dans la caste militaire en prononçant une formule qui, en variant de termes, présentait toujours le même sens[4].

Nous trouvons dans Philippe de Beaumanoir une anecdote qui nous prouve que cette sorte de chevalerie se conférait encore de son temps sans que le souverain eût à intervenir. Il s'agissait d'une enquête, en matière d'héritage, qui, d'après la coutume de Normandie, ne pouvait être faite que par quatre chevaliers. Or, dans une de ces opérations, il se trouve un jour que les nobles enquêteurs

[1] Les Établissements de Saint-Louis, en consignant cette condition, art. 180, n'ont fait que constater par écrit un usage qui existait de temps immémorial.

[2] Plus tard on essaya d'être encore plus sévère en exigeant que l'on descendît de chevaliers.

[3] C'est la *colée* qui embarrassait le plus Hue de Tabari, lorsque Saladin voulait être reçu chevalier par lui.

[4] Voici comment est racontée l'entrée dans la chevalerie de Guillaume comte de Hollande, élu roi des Romains et reçu à Cologne par le roi de Bohême : *Rex Bohemiæ grandem dedit ictum in collo tyronis, ita dicens : « Ad honorem Dei omnipotentis te « militem ordino*, ac in nostro collegio gratanter accipio. » L'Empereur se servait de la formule : *Esto bonus miles et fidelis imperii;* le pape et les prélats disaient : *Esto miles pacificus, strenuus, fidelis et Deo devotus.*

n'étaient que trois ; pour compléter le nombre voulu, ils ne trouvèrent rien de mieux que de conférer la chevalerie à un paysan qui passait auprès d'eux à cheval, se rendant à son travail. « Li cheva- « lier li demandèrent comment il avoit non, et il se nomma Ricars. « Adont li dirent li trois chevaliers, qu'il lor faloit un chevalier por « estre à une veue fere, et qu'il le feroient chevalier si venroit avec « eus a la veue fere, et li dirent qu'il déist qu'il fust chevaliers; « et li dona li uns une *colée*, et dist : chevaliers soyés [1]. »

Le paysan paya 200 livres d'amende ; chacun des trois chevaliers fut condamné à 500 livres; mais, dans cette circonstance, le délit consistait à avoir conféré la chevalerie à une personne qui n'avait pas le droit de la recevoir : s'il se fût agi d'un *gentilhomme de parage*, le fait n'aurait eu aucune suite.

En 1415, en plein Parlement, Charles VI conféra la chevalerie à Guillaume Signet, pourvu de la charge de sénéchal de Beaucaire, qui ne pouvait être exercée que par un *miles ;* on ne voit pas d'autre formalité que la remise de l'éperon et du ceinturon, ainsi que les trois coups d'épée.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la chevalerie conférée sur le champ de bataille dont l'histoire fournit une foule d'exemples. Même à l'époque où il existait des ordres de chevalerie, on faisait ainsi entrer dans la noblesse militaire des personnes qui s'étaient distinguées au service du roi : je donne à l'appui de ce que j'avance la copie d'un brevet qui constate la *colée* donnée par Henri IV [2] :

Aujourd'hui VII[e] juing mil V[e]IIII[xx] quinze le roy estant en son armée à Dijon, après avoir remercié Dieu de l'heureux succès de la journée d'hier qui sera signallée du nom de Fontaine-Françoise en laquelle contre toutes les apparences humaines Sa Majesté avec une petite poignée de ses bons et fidelles serviteurs et subjetz a mis en routte une grande et puissante armée qui luy venoit tomber sur les bras, la première chose quelle a faict a esté de louer haultement tous ceux qui l'ont si dignement assisté en un si périlleux combat, et d'autant qu'au plus fort d'iceluy sadite Majesté ayant deschargé son pistollet contre l'ennemy et désirant en avoir un autre pour s'en servir au besoing le s[r] de la Varanne contrerolleur general de ses postes à la première demande qu'elle en auroit faict luy auroit mis en main un des siens qu'il tenoit tout pretz à bien faire, s'attachant tousjours le plus près de sa personne qu'il luy estoit possible pour avoir l'œil et s'opposer aux inconvéniens qui luy pouvoyent arriver. Sa Majesté ne voulant laisser une si généreuse action suivie de plusieurs autres qu'il fit le mesme jour en sa présence sans quelque récompense honorable qui puisse à l'advenir appuyer la mémoire de sa vertu qu'il a desjà souvent tesmoignée en

[1] Edit. de la Société de l'hist. de France, t. II, p. 54.

[2] *Arch. de l'Empire,* K. 108. n° 106. (*Musée.*) Au dos de ce document, on lit, de la main du roi : *brevet pour ma chevalerye.* On voit qu'à la fin du XVI[e] siècle on pouvait encore être reçu chevalier, sans pour cela être affilié à un ordre spécial.

plusieurs occasions importantes au bien de son service mesmes aux batailles de Cotras, d'Ivry, journée d'Arques, siége de Rouen et autres endroictz ou il a rendu de suffisantes preuves de son courage, en attendant qu'avec plus de loisir et commodité elle puisse elle-mesmes bailler audit s[r] de la Varanne son ordre de St-Michel et l'honorer par sa main propre du collier d'iceluy, elle l'a présentement décoré du tiltre de chevalier de l'Accollade, veult et entent que désormais en tous actes et lieux il en puisse prendre la qualité, qu'il soit tenu, censé et réputé pour tel et que toutes lettres pour ce nécessaires luy en soyent expédiées en vertu du présent brevet qu'icelle Sa Majesté a voulu signer de sa propre main...

Signé : HENRY.

On trouve dans les nombreux romans du moyen âge la description plus ou moins fantastique des cérémonies qui accompagnaient la collation de la chevalerie : tantôt ce sont des solennités somptueuses comme on en voyait à la prise d'armes du fils aîné d'un roi ou d'un grand seigneur; tantôt c'était la simple *colée :* en tout cas, les deux modes sont parfaitement distincts. Le premier est l'entrée dans la vie civile, modifiée par la féodalité; le second est la suite de l'ancienne prise d'armes de tout Germain libre. Le premier avait lieu pour assurer dans la famille la transmission héréditaire du fief; le second servait à recruter la partie de la nation qui portait les armes.

Tout récemment, un de mes confrères à l'École des Chartes, M. Léon Gauthier, a étudié la chevalerie [1]. Comme il le fait loyalement pressentir par le titre même de son mémoire : « *La Chevalerie d'après les textes poétiques du moyen âge*, » il a, dans cette dissertation, écrite avec une verve qui voile une profonde érudition, exhumé des anciens poètes une chevalerie idéale. C'était ce brillant roman historique auquel on croyait fermement au XIV[e] et au XV[e] siècles, comme à bien d'autres récits légendaires, alors que Charlemagne et ses paladins étaient, ainsi que les *chevaliers errants*, admis comme des traditions historiques.

Les poètes avaient chanté les chevaliers tels qu'ils les rêvaient; mais la réalité était moins parfaite que les descriptions rimées. C'est à eux que l'on doit l'épithète *chevaleresque,* qni maintenant est employée un peu à tort et à travers, et qui n'a guère plus de valeur que son synonyme *militaire*.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Rev. des questions historiques*, t. III, p. 345 et *seq.*

LES

CONFIRMATIONS DE NOBLESSE

DE L'ÉCHEVINAGE D'ANGOULÊME

SOUS

LES RÈGNES DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

(*Suite et fin* *)

V.

François de Villautrais, sieur de la Diville, descendu de feu François de Villautrais, quy fut eschevin, demeurant à..... ? paroisse de Fouquebrune, chastellenie de la Vallette, Eslection de..... payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres pour sa part de 480 livres, auxquels il avoit été taxé conjointement avec Raymond de Villautrais, aussy sieur de la Diville, son père, par le roolle cy-devant arresté au Conseil le dit jour 4e avril 1668, pour par le dit de Villautrais filz jouir seul, comme dessus, la somme de. . . . . 110 liv. 13 s. 4 d.

VI.

Damoiselle Catherine Maurougné, veufve et tutrice des enfans de Me Pierre Avril, advocat au Prézidial d'Angoulesme, descendu de feu Georges Avril, sieur de Grand-Maisne, demeurante aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 480 livres auxquelles son dit feu mary avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté au dit Conseil le dit jour 4e avril 1668, pour jouir et ses dits enfans comme dessus, la somme de. . . . 213 liv. 6. s. 8 d.

VII.

Jean Dumoullin, sieur de Merigotz, cy-devant lieutenant-crimi-

* Voyez 11e liv., novembre 1867, page 481.

nel aud. siége Prézidial d'Angoulesme, y demeurant, de present eschevin, descendu de feu Nouel Dumoullin, sieur de la Trezorière, quy fut aussy eschevin, payera, suivant son offre, au lieu de 720 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté au dit Conseil ledit jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 520 liv.

VIII.

François Descombes, sieur du Maisne-Gaillardon, senechal d'Aubeterre despendant de l'Eslection d'Angoulesme, descendu de feu François Descombes, qui fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu de 1,200 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté au dit Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . . . 533 liv. 6 s. 8 d.

IX.

Jacques de Villautrais, sieur de Belleveue, fils de deffunt Hélie de Villautrais, eschevin, demeurant audit Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 480 livres pour la moitié des 960 livres, faisant partie de 1,340 livres auxquelles ses frères et ses sœurs avoient esté taxés avec luy par le roolle cy-devant arresté audit Conseil le dit 4e avril 1668, pour jouir par ledit Jacques de Villautrais, seul comme dessus, la somme de . 213 liv. 6 s. 8 d.

X.

Nicollas Martineau, sieur de la Barriere, descendu de feu Hélis Martineau, quy fut eschevin, demeurant à Mosnac, Eslection de Cougnac, payera, suivant son offre, au lieu de 1,200 liv. auxquelles il avoit été taxé pour le roolle cy-devant arresté audit Conseil ledit jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus la somme de. . . . . 533 liv. 6 s. 8 d.

XI.

Damoiselle Magdelaine de Morel, veufve de feu Henri Pasquet, sieur de Lage-Baston, descendu d'Esmery Pasquet, eschevin, mere et tutrice de ses enfans, demeurant à Saint-Projet, près de la Rocheffoucauld, Eslection de....., payera, suivant son offre au lieu de 1,440 liv. auxquelles ledit feu son mary avoit été taxé par le roolle cy-devant arresté audit Conseil ledit jour 4e avril 1668, pour jouir et ses dits enfans comme dessus, la somme de. . . . 640 liv.

XII.

ABRAHAM PASQUET, sieur de Luget, descendu dud. Esmery Pasquet, sieur de Lage-Baston, eschevin, demeurant à la Rocheffoucauld, Eslection de....., payera, suivant son offre, au lieu des 1,440 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 640 liv.

XIII.

TOUSSAINT FALLIGON, sieur des Gaignes, filz de feu Philippes Falligon, quy fut eschevin, demeurant à Saint-Simeux, Eslection de Congnac, payera, suivant son offre, au lieu de 240 livres auxquelles il avoit été taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil ledit 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XIV.

FRANÇOIS FALLIGON, sieur de Villeneufve, filz dud. feu Philippes Falligon, eschevin, demeurant à Montlieu, Eslection de Xainctes, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de 106 l. 13 s. 4 d.

XV.

PIERRE THOMAS, sieur de Saint-Simon et des Maizonnettes, conseiller au Prézidial d'Angoulesme, filz de feu Jean Thomas, sieur de Saint-Simon, quy fut eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu de 1,440 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil, led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . 640 liv.

XVI.

ANTHOINE THOMAS, sieur de Lezignac, aussy conseiller audit Prézidial, filz de feu N... Thomas, sieur de Saint-Simon, eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 2,400 livres, auxquelles il avoit été taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus la somme de. . . . . 1,066 liv. 13 s. 4 d.

XVII.

Jean Jameu, filz de feu Abraham Jameu, qui fut eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 180 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 80 liv.

XVIII.

Marcq Guilhaumeau, sieur de Ruelle, cy-devant advocat du Roy en l'Eslection d'Angoulesme, descendu de feu David Guilhaumeau, quy fut eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 1,440 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le rolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 640 liv.

XIX.

Pierre Aigron, sieur de la Fond, filz de N... Aigron, sieur de Combizan, descendu de feu Abraham Aigron quy fut eschevin, demeurant à Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 1,440 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 640 liv.

XX.

N... Levesquot, sieur de l'Aumosnerie, juge de Vars, y demeurant, Eslection de Saint-Jean-d'Angély, descendu de feu Hélies Levesquot, sieur de Coursac, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668, pour jouir, comme dessus, la somme de. . . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXI.

N... Levesquot, sieur des Charniers, demeurant audit Vars, Eslection de Saint-Jean-d'Angély. aussy descendu dud. feu Hélies Levesquot, sieur de Coursac, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 240 liv. auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668 pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXII.

N .. Levesquot, sieur de Pestouret, aussy descendu dud. Hélies Levesquot, sieur de Coursac, qui fut eschevin, demeurant audit Vars, Eslection de Saint-Jean-d'Angély, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXIII.

Pierre Levesquot, sieur des Nobles, aussy descendu dudit feu Hélies Levesquot, sieur de Coursac, quy fut eschevin, demeurant aud. Vars, Eslection de Saint-Jean-d'Angély, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXIV.

Pierre Birot, sieur de la Charriere, filz de feu autre Pierre Birot, aussy sieur de la Charriere, quy fut eschevin, demeurant à Montignac, Eslection de Cougnac, payera, suivant son offre, au lieu de 240 livres, auxquelles il avoit été taxé par le roolle cy-devant arresté audit Conseil le 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXV.

Jozias Birot, sieur de Servolle, autre filz dud. feu Pierre Birot, eschevin, demeurant en la paroisse d'Asnès, Eslection de Cougnac, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXVI.

Pierre Birot, sieur de la Claviere, filz dud. Jozias et petit-filz dud. Pierre Birot, sieur de la Charrière, quy fut eschevin, demeurant avec led. Jozias Birot, son père, en la dite paroisse d'Asnès, Eslection de Cougnac, payera, suivant son offre, au lieu de six-vingt livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 53 liv. 6 s. 8 d.

XXVII.

Jean Birot, docteur en médecine, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 600 liv. auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1658, pour jouir comme dessus, la somme de. 266 liv. 13 s. 4 d.

XXVIII.

Pascal Birot, aussy médecin, filz dudit Pierre Birot, docteur en médecine, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXIX.

Charles Ferrand, sieur des Roches, assesseur civil et criminel au siége Prézidial d'Angoulesme, y demeurant, descendu d'Anthoine Ferrand, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 1,800 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 800 liv.

XXX.

Jean Maurougné, sieur de Grapillet, filz de feu Girard Maurougné, sieur du Parc, quy fut eschevin, demeurant à Soyaux, Eslection dud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 290 livres, auxquelles il avoit esté taxé, par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXXI.

Jean-Jacques Maurougné, sieur du Parc, aussy filz dud. feu Girard Maurougné, quy fut eschevin, demeurant aud. Soyaux, Eslection d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XXXII.

Anthoine Boisson, sieur de Bussac, filz de feu Jean Boisson, sieur

dudit lieu, quy fut eschevin, demeurant audit Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 306 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . . . 1,600 liv.

XXXIII.

Hélies Boisson, sieur du Breuil, frere dud. Anthoine Boisson, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 600 livres, auxquelles il avoit esté taxé parle roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour, 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 266 liv. 13 s. 4 d.

XXXIV.

Hélies Desruaux, sieur de Moussac, filz de feu François Desruaux, aussy sieur de Moussac, et petit-filz d'autre feu François Desruaux, quy fut eschevin, demeurant en la ville d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 360 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . 160 liv.

XXXV.

Guilhaume Faure, sieur des Courgeas, filz de feu Michel Faure, sieur dudit lieu des Courgeas, quy fut eschevin, demeurant à Péreuil, Eslection d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 480 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 213 liv. 13 s. 4 d.

XXXVI.

Estienne de Chilloux, sieur des Fontenelles, esleu, assesseur et eschevin aud. Angoulesme, filz de feu Guillaume de Chilloux, quy fut aussy eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 600 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . 266 liv. 13 s. 4 d.

XXXVII.

Marguerite du Breuil de Théon, veufve de Michel Souchet, sieur de la Dourville, filz de feu Jean Souchet, quy fut eschevin,

tutrice de ses enfans, demeurant à Aubeville, Eslection d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 1,200 livres, auxquelles led. deffunt son mari avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir et sesd. enfans, comme dessus, la somme de . . . . 533 liv. 6 s. 8 d.

XXXVIII.

Catherine Thomas, veufve de Jean Souchet, sieur de la Chadene, filz dud. feu Jean Souchet, quy fut eschevin, tutrice de ses enfans, demeurant à Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 960 livres, auxquelles led. deffunt son mary avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir et sesd. enfans, comme dessus, la somme de 426 liv. 13 s. 4. d.

XXXIX.

Jean Souchet, sieur des Doussetz, lieutenant-criminel en la seneschaussée et siege Prézidial d'Angoulesme, et y demeurant, filt dud. Jean Souchet, sieur de la Dourville, quy fut eschevin, payera suivant son offre, au lieu des 1,800 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil le 4e avril 1668 pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . . 800 liv,

XL.

François Briand, sieur de Goué, filz de Samuel Briand, quy fut eschevin, demeurant à Mansle, Eslection de Cougnac, payera, suivant son offre, au lieu des 1,440 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . . 640 liv.

XLI.

N... Briand, sieur de Bouesse, capitaine d'infanterie, aussy filz dud. feu Samuel Briand, quy fut eschevin, demeurant à..... payera suivant son offre, au lieu des 560 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 160 liv.

XLII.

François des Bordes, sieur du Maisne-du-Puy, filz de feu Philippe des Bordes, quy fut eschevin, demeurant à Garat, Eslection d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 720 livres,

auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1663, pour jouir comme dessus, la somme de. 320 liv.

XLIII.

Jean des Bordes, sieur de Combedieu, aussy filz dudit feu Philippe des Bordes, quy fut eschevin, demeurant à Châteauneuf-Charente, Eslection de Cougnac, payera, suivant son offre, au lieu des 480 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 213 liv. 6 s. 8 d.

XLIV.

Anthoine Moriscet, filz de feu Anthoine Moriscet, quy fut eschevin, demeurant à Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

XLV.

Anthoine Rascaud, sieur de Laugerie, filz de feu Anthoine Rascaud, quy fut eschevin, demeurant à Juillac-le-Coq, Eslection de Cougnac, payera, suivant son offre, au lieu des 620 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de 320 liv.

XLVI.

Annet de la Charlonnie, sieur d'Auteroche, conseiller audit Prézidial d'Angoulesme, y demeurant, filz de feu François de la Charlonnie, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 1,800 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil, led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 800 liv.

XLVII.

Allain Arnaud, sieur de Chalonne, filz de feu Philippe Arnaud, quy fut eschevin, demeurant à Angoulesme, payera, suivant son offre au lieu des 240 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . . 106 liv. 13 s.

XLVIII.

Jacques Virolleau, sieur de Marillac, filz de feu N... Virolleau, quy fut eschevin, demeurant aud. Marillac, chastellenie de la Rocheffoucauld, Eslection d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 2,400 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . . . 1,066 liv. 13 s. 4 d.

XLIX.

Anthoine Barbier, sieur de Signac, filz de feu N... Barbier, sieur de la Grange, quy fut eschevin, demeurant à Ansac, Eslection d'Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 1,440 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 640 liv.

L.

François Saulnier, sieur de Fransillac, advocat aud. Angoulesme, y demeurant, filz de Guilhaume Saulnier, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil, led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de 106 liv. 13 s. 4 d.

LI.

Jean Mesneau, sieur de la Motte, juge des eaues et forests dudit Angoulesme, et y demeurant, filz de feu Samuel Mesneau, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 600 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil, led. jour, 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 266 liv. 13 s. 4 d.

LII.

Paul Mesneau, sieur de la Prade aussy filz dud. feu Samuel Mesneau, eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 360 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour, 4e avril 1668, pour jouir, comme dessus, la somme de. . . . . 160 liv.

LIII.

Anthoine Trigeau, sieur de la Brousse, filz de feu Jean Trigeau,

quy fut eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 720 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. 4ᵉ avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 320 liv.

LIV.

PIERRE BAREAU, sieur de Lage, conseiller honoraire au Prézidial d'Angoulesme, y demeurant, de présent eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 720 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour, 4ᵉ avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 320 liv.

LV

LOUIS BERNARD, procureur du Roy en l'Eslection d'Angoulesme, y demeurant, filz de feu Clément Bernard, sieur de Saint-Michel, quy fut eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 1,800 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté au Conseil led. jour, 4ᵉ avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 800 liv.

LVI.

LOUIS BERNARD, lieutenant particulier au siége Prézidial dud. Angoulesme, aussy filz dud. feu Clément Bernard, eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 1,800 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle arresté au Conseil led. jour 4ᵉ avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 800 liv.

LVII.

PIERRE DESFORGES, sieur du Chastellars, advocat au Prézidial, à present voyer du corps de lad. ville d'Angoulesme, y demeurant, et N... DESFORGES, son fils, conseiller aud. Prézidial, payeront, suivant leurs offres, au lieu des 4,000 livres auxquelles ils avoient esté taxés par le roolle arresté au Conseil led. jour, 4ᵉ avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . . 1,333 liv. 6 s. 8 d.

LVIII.

JACQUES PICHOT, sieur de Roffit, advocat aud. Prézidial, à présent conseiller du Corps de lad. ville d'Angoulesme, y demeurant, payera, suivant son offre, au lieu des 1,800 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté au Conseil led. jour 4ᵉ avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . 800 liv.

LIX.

Samuel Pasquet, sieur de Piégu, à présent eschevin et conseiller au Prézidial d'Angoulesme, y demeurant, payera, suivant son offre, au lieu des 1,440 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 640 liv.

LX.

David Barbot, à présent conseiller du corps de la ville d'Angoulesme, y demeurant, cy-devant esleu en l'Eslection dud. lieu, payera, suivant son offre, au lieu des 480 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté au Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . 213 liv. 6 s. 8 d.

LXI.

Marcq Barbot, juge prévost royal aud. Angoulesme, filz dud. David Barbot, demeurant aud. lieu, payera, suivant son offre, au lieu des 240 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 106 liv. 13 s. 4 d.

LXII.

Pierre Desbrandes, cy-devant commissaire aux saisies réelles, à présent conseiller du corps de lad. ville d'Angoulesme, y demeurant, payera, suivant son offre, au lieu des 360 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Cons. le 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 160 liv.

LXIII.

Jean Desbrandes, sieur du Petit-Vouillac, filz dud. Pierre Desbrandes, demeurant à Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 960 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 426 liv. 13 s. 4 d.

LXIV.

Estienne Chevreau, advocat au siége prézidial d'Angoulesme, y demeurant, à présent eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 480 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant

arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 213 liv. 6 s. 8 d.

LXV.

Jean Rousseau, sieur de la Bourlerie, conseiller dud. Hostel-de-Ville d'Angoulesme, cy-devant esleu aud. lieu, y demeurant, payera, suivant son offre, au lieu des 480 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . 213 liv. 6 s. 8 d.

LXVI.

Jean Préveraud, sieur des Mesnardieres, à présent eschevin, et second président en l'eslection d'Angoulesme, y demeurant, payera, suivant son offre, au lieu des 960 livres, auxqnelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. 426 liv. 13 s. 4 d.

LXVII.

Pierre Briand, sieur de la Chaussée, advocat aud. prézidial, à présent eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 720 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil, led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 320 liv.

LXVIII.

Jean Préveraud, sieur du Breuil, juge de Montignac, y demeurant, eslection de Cougnac, à présent eschevin, payera, suivant son offre, au lieu des 3,600 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 1,600 liv.

LXIX.

Jean de Lestoille, sieur de la Croix, à présent eschevin de lad. ville d'Angoulesme, et Clément de Lestoille, sieur d'Aulaigne, son filz, demeurant aud. Angoulesme, payeront, suivant leurs offres, au lieu des 1,200 livres, auxquelles ils avoient esté taxés par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 533 liv. 6 s. 8 d.

LXX.

Samuel Paulte, sieur des Picards, filz de feu Daniel Paulte, sieur

des Riffaux, Me des eaues et forestz d'Angoulesme, et eschevin demeurant aud. lieu, payera, suivant son offre, au lieu des 720 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de . . . . 320 liv.

LXXI.

Suzanne Dumaignou, veufve de deffunt Hélies Paulte, sieur des Riffaux, quy estoit Me des eaues et forestz d'Angoulesme, petit-filz dud. Daniel Paulte, eschevin, tutrice de ses enfans, demeurant à Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu des 600 livres auxquelles led. feu son mary avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir et sesd. enfans comme dessus, la somme de. . . . 266 liv. 13 s. 4 d.

LXXII.

Jacques Morin, sieur de Lambertye, conseiller du Roy au prézidial d'Angoulesme, maire et cappitaine de lad. ville pour la troisiesme année, y demeurant, payera, suivant son offre, au lieu des 2,160 livres auxquelles il avoit esté taxé par le roolle cy-devant arresté aud. Conseil led. jour 4e avril 1668, pour jouir comme dessus, la somme de. . . . . 960 liv.

Somme totale . . . . 32,133 liv. 6 s. 8 d.

Faict et arresté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté, à Sainct-Germain-en-Laye, le 31e jour de décembre 1669. — Signé : Béchameil, et collationné.

Nicollas Dorieu, chevallier, conseiller du Roy en son Conseil, Me des Requestes ordinaire, cômmissaire desparty par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la généralité de Limoges,

Veu l'original de l'arrest du conseil d'Estat cy-dessus, du 31e décembre 1669 et le roolle arresté au Conseil led. jour, mentionné aud. arrest,

Nous ordonnons que led. arrest et led. roolle seront exécutés suivant leur forme et teneur, à l'effet de quoy seront registrés aux greffes des seneschaussée, prézidial et eslection d'Angoulesme, publiés et affichés partout où besoin sera, et conformément aud. arrest, que ceux quy sont en demeure d'accepter la grâce à eux offerte par Sa Majesté pour la modération de leurs taxes, lesquels Sad. Majesté a déclaré descheus du tiltre de noblesse, seront compris au roolle de

la taille, subsistance et autres charges à quoy les roturiers des lieux de leurs demeures sont subjets, lesquels noms des reffuzans ensuivent :

Raymond de Villotrais, sieur de la Diville.

Pierre Ballue, sieur de Mongaudier.

N..... Ballue, son frère.

Me dé Villautrais et ses sœurs et frere, et sœurs de Jacques de Villotrais et enfans de Hélies de Villautrais.

N..... Ballue, sieur de Coursac, eslection de Cougnac.

N..... Aigron, sieur de la Motte.

N..... Aigron, son frere.

Clément Boisson.

Jacques Boisson.

Hélies Boisson.

François Desruaux, sieur de Puy-d'Orioux, eslection de Poitiers.

N..... Barraut, sieur d'Aydenatte, eslection de Cougnac.

Pierre Bareau, sieur de Beauregard, conseiller au prézidial d'Angoulesme.

Jean Guimard, conseiller audit prézidial.

François Pommette (Pommet), sieur des Trappes.

Jean Gillibert, lieutenant-criminel en l'eslection d'Angoulesme.

Jean Dutiers, sieur de la Rochette, vice-séneschal.

Jacques de Villautrais, sieur du Maisne-Gruyer.

Et les veufve et héritiers de Jean Rasçaud, vivant conseiller au prézidial.

Fait à Angoulesme, le neufviesme juin 1670. — Signé : Dorieu.

Leu et publié en l'audience de la cour ordinaire de la séneschaussée et siége prézidial d'Angoulmois le 13e juin 1670, ouy et requérant le procureur du Roy ; à laquelle lecture et publication Jehan Thomas, escuier, sieur des Bertonnieres, conseiller du roy au présent siége, a dit qu'en conséquence de la taxe du Conseil faite sur les nobles de la province d'Angoulmois, il a payé entre les mains de Jacques Maurin, escuier, sieur de Lembertie, conseiller aud. siége prézidial, mayre de lad. ville, pour sa taxe particulliere la somme de 640 livres, suivant l'arrest dud. Conseil, et d'aultant que led. sieur Thomas a esté obmis et n'a point esté employé aud. roolle au nombre de ceux quy ont payé, il s'oppose à ce qu'aucun enregistrement soit fait dud. roolle que son nom n'y soit employé,

attendu le payement par luy fait de sa taxe, et à faulte de ce, et qu'il soit passé oultre, proteste de nullité, prise à partie de tous ses despans, dommaiges, intérestz contre led. sieur Maurin et autres qu'il appartiendra. Nous avons donné acte aud. sieur Thomas de son opposition, et sans préjudice d'icelle, ordonné que lesd. arrest et ordonnance de Monsieur Dorieu, commissaire déparly en la généralité de Limoges et led. roolle seront registrés pour y avoir recours quand besoin sera.

Signé : Dubois, greffier.

Roolle de modération de la taxe que le Roy estant en son conseil royal des finances a ordonné estre payée par le cy-après nommé, suivant son offre, pour les quatre neufviesmes de la somme pour laquelle il avoit esté taxé par le roolle des maire et eschevins d'Angoulesme ou de leurs descendans quy ont exercé lesd. charges despuis 1600, cy-devant arresté au Conseil le 4[e] avril 1668, pour estre avec eux employé au roolle arresté despuis aud. Conseil du XXXI[e] décembre 1669, maintenu dans les privilleges de la noblesse, conformément à l'édit du mois de mars 1665, arrest du Conseil dud. jour XXXI[e] décembre 1669 et autres arrestz rendus auparavant et despuis les susd. édits, sans prendre de lettres de confirmation, dont Sa Majesté l'a dispensé ; laquelle taxe sera payée es mains du sieur de Bartillac, garde du Trésor royal, en vertu du présent roolle et dud. arrest du Conseil dud. jour XXXI[e] décembre 1669.

Jean Thomas, sieur des Brethonnieres, conseiller au siége prézidial d'Angoulesme, filz de feu Jean Thomas, sieur de Saint-Simon, eschevin, demeurant aud. Angoulesme, payera, suivant son offre, au lieu de 1,440 livres, auxquelles il avoit esté taxé par le roole cy-devant arresté au Conseil led. jour 4[e] avril 1668, pour jouir de la confirmation de sa noblesse, en exécution dud. édit du mois de mars 1665 et des arrestz du conseil, la somme de. 640 liv.

Fait et arresté au Conseil royal des finances tenu par Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laye, le 10[e] jour de juin 1670. Signé : Foucaud, et collationné.

Leu et publié en l'audience de la cour ordinaire de la séneschaussée et siége prézidial d'Angoulesme le 18[e] juillet 1670, requérant led. sieur Thomas, ouy et consentant le procureur du Roy,

et de l'ordonnance dud. siége registré au greffe pour y avoir recours quand besoin sera.

Signé : Dubois, greffier.

(Archives départementales de la Charente, série B ; fonds du présidial d'Angoulême ; t. III des enregistrements des édits et déclarations.)

Compte que rend à M. Arnaud, écuyer, premier président au présidial d'Angoulême et subdélégué de M. l'intendant de Limoges, en exécution de la lettre de Mgr le contrôleur genéral du 25 février 1733, Robert Bourée, écuyer, secrétaire du Roi et receveur des tailles de l'élection d'Angoulême, de la recette, des droits de confirmation, 2 sols pour livre et frais de quittances, perçus du 1er janvier 1731 au 31 décembre 1732, dans l'étendue de ladite élection.

I.

M. Barbot de la Trézoriere, écuyer, inscrit à l'art. 408 du roolle du 7 mars 1730, pour une somme de 300 liv. a payé 81 liv. 16 sols en espèces sur le principal, 8 liv. 4 sols pour les 2 sols pour livre, et 2 liv. 5 sous pour les droits de quittance, le tout montant à . . . . 92 liv. 5 s.

M. Barbot de la Trésoriere, écuyer, inscrit à l'art. 408 du roolle du 7 mars 1730, pour une somme de 300 liv. a payé 218 liv. 4 sous en espèces sur le principal, et 21 liv. 16 sous pour les 2 sols pour livre, le tout montant à . . . . 240 liv.

II.

M. Barreau de Lajerie, écuyer, inscrit à l'art. 387 du rolle du 7 mars 1750, pour une somme de 50 liv. a payé 50 liv. en espèces sur le principal, 5 liv. pour les 2 sols pour liv. et 2 liv. pour les droits de quittance, le tout montant à . . . . 57 liv.

III.

M. Cadiot de Pontenier, écuyer, inscrit à l'art. 1,607 du rolle du 26 octobre 1726, pour une somme de 750 liv., a payé 80 liv. en espèces sur le principal, et 8 liv. pour les 2 sols pour liv., le tout montant à . . . . 88 liv.

M. Cadiot de Pontenier, écuyer, inscrit à l'art. 1,607 du rolle du 26 octobre 1726, pour une somme de 750 liv., a payé 245 liv. 9 s. 6 d. en espèces sur le principal, et 24 liv. 10 s. 6 d. pour les 2 sols pour liv., le tout montant à . . . . 270 liv.

IV.

M. Chevreau de la Valade, écuyer, inscrit à l'art. 392 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 200 liv., a payé 200 liv. en espèces sur le principal, 20 liv. pour les 2 sols pour livre, et 2 liv. 5 sous pour les droits de quittance, le tout formant la somme de. . . . . 222 liv. 5 s.

V.

M. Desbrandes du Petit-Vouillac, écuyer, inscrit à l'art. 402 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 80 liv. a payé 80 liv. en espèces sur le principal, 8 liv. pour les 2 sols pour liv., et 2 liv. pour les droits de quittance, le tout montant à . . . . 90 liv.

VI.

M. Fé de Boisragon, écuyer, inscrit à l'art. 1,618 du rolle du 26 octobre 1726, pour une somme de 500 liv., a payé 374 liv. 2 sous en espèces sur le principal, et 37 liv. 8 sous, pour les 2 sols pour livres, formant le tout . . . . 411 liv. 10 s.

M. Fé de Boisragon, écuyer, inscrit à l'art. 1,618 du rolle du 26 octobre 1726, pour une somme de 500 liv., a payé 125 liv. 18 s. en espèces sur le principal, 12 liv. 12 sous pour les 2 sols pour liv., et 3 liv. pour les droits de quittance, le tout montant à. . . . . 141 liv. 10 s.

VII.

M. Lambert des Andreaux, écuyer, inscrit à l'art. 391 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 800 liv., a payé 182 liv. en espèces sur le principal, et 18 liv. pour les 2 sols pour livre, le tout montant à . . . . 200 liv.

VIII.

M. de Létoille, écuyer, inscrit à l'art 398 du rolle du 7 mars 1730, pour la somme de 250 liv., a payé 128 liv. 3 s. 6 d. en espèces sur le principal, et 12 liv. 16 s. 6 d. pour les 2 sols pour liv., le tout montant à. . . . . 141 liv.

IX.

M. de Létoille, écuyer, inscrit à l'art. 390 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 250 liv., a payé 45 liv. 9 sous en

espèces sur le principal, et 4 liv. 11 sous pour les 2 sols pour livre, le tout montant à 50 liv. . . . . 50 liv.

X.

M. du Maine-Gaignaud (de la Charlonye?), écuyer, inscrit à l'art. 413 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 800 liv., a payé 399 liv., 19 s. 12 d. en espèces sur le principal, 39 liv. 49 s. 12 d. pour les 2 sols pour liv., et 3 liv. pour les droits de quittance, le tout montant à . . . . 443 liv.

XI.

M. Nadaud de Neuillac, écuyer, inscrit à l'art. 419 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 600 liv., a payé 327 liv. 5 s. 6 d. en espèces sur le principal, 52 liv. 14 s. 6 d. pour les 2 sols pour liv., et 3 liv. pour les droits de quittance, le tout montant à la somme de. . . . . 363 liv.

M. Nadaud de Neuillac, écuyer, inscrit à l'art. 419 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 600 liv., a payé 272 liv. 14 s. 6 d. en espèces sur le principal, et 27 liv. 5 s. 6 d. pour les 2 sols pour liv., le tout montant à . . . . 300 liv.

XII.

M. Nadaud de Nouhere, écuyer, inscrit à l'art. 419 du même rolle pour une somme de 200 liv., a payé 200 liv. en espèces sur le principal, 20 liv. pour les 2 sols pour livre, et 2 liv. 5 sous, pour droits de quittance, le tout montant à la somme de . . . 222 liv. 5 s.

XIII.

M. Pommet de la Daunière (Davinière), écuyer, inscrit à l'art. 423 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 200 liv., a payé 99 liv. 21 sous en espèces sur le principal, 9 liv. 18 s. pour les 2 sols pour liv., et 6 liv. 5 sols pour les droits de quittance, le tout montant à . . . . 111 liv. 5 s.

M. de la Davinière (Pommet), écuyer, inscrit à l'art. 423 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 200 liv., a payé 100 liv. 16 sous en espèces sur le principal, et 10 liv. 4 sous pour les 2 sols par liv., le tout montant à . . . . 111 liv.

XIV.

L. Pommet des Vergnes, écuyer, inscrit à l'art. 422 du rolle du

7 mars 1730, pour une somme de 50 liv., a payé 50 liv. en espèces sur le principal, 5 liv. pour les 2 sols pour livre, et 2 liv. pour les droits de quittance, le tout montant à. . . . . . . 57 liv.

XV.

M. Préveraud de Beaumont, écuyer, inscrit à l'art. 399 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 250 liv., a payé 250 liv. en espèces sur le principal, 25 liv. pour les 2 sols pour liv., et 2 liv. 5 sous pour droits de quittance, le tout formant la somme de. . . . . 277 liv. 5 s.

XVI.

M. Rainaud (Regnauld) de Taponnat, écuyer, inscrit à l'art. 224 du rolle du 19 mars 1726, pour la somme de 600 liv., a payé 500 liv. en espèces sur le principal, et 50 liv. pour les 2 sols pour liv., le tout montant à la somme de. . . . . 550 liv.

M. Rainaud (Regnauld) de Taponnat, écuyer, inscrit à l'art. 224 du rolle du 30 janvier 1731, pour une somme de 600 liv., a payé 272 liv. 14 s. 6 d. en espèces sur le principal, et 27 liv. 5 s. 6 d. pour les 2 sols pour liv., le tout montant à. . . . . 300 liv.

XVII.

M. Saunier de Pierre-Levée, écuyer, inscrit à l'art. 388 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 100 liv. en espèces sur le principal, 10 liv. pour les 2 sols pour livre et 2 liv. 5 sous pour les droits de quittance, le tout montant à . . . . . 112 liv. 5 s.

XVIII.

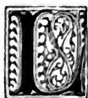
M. de Vassigny (Gillibert ?), écuyer, inscrit à l'art. 394 du rolle du 7 mars 1730, pour une somme de 400 liv., a payé 181 liv. 15 s. en espèces sur le principal, et 18 liv. 3 sous pour les 2 sols pour livr., le tout formant la somme de. . . . . . 199 liv. 17 s.

(Archives départementales de la Charente ; série C ; fonds de l'intendance de Limoges ; art. 52.)

G. de Rencogne,

Archiviste de la Charente.

REDEVANCES
FÉODALES SINGULIÈRES
dans le Jura.



'ÉTUDE de l'exercice du droit féodal faite à l'aide des *aveux de fiefs*, des *reconnaissances de droits seigneuriaux*, ou bien des *chartes-franchises* qui furent accordées spontanément par les seigneurs ou quelquefois conquises sur eux par nos pères, révèle, au point de vue pittoresque, des singularités qui ne sauraient échapper à l'annaliste.

Les goûts propres, les tendances d'esprit, les habitudes des puissants détenteurs des marquisats, comtés, baronnies ou simples fiefs, se manifestent d'une manière originale dans des réserves de droits ou dans de certaines redevances par eux imposées aux hommes de la glèbe. Il est de ces redevances auxquelles on ne peut même refuser une portée symbolique, et si, aujourd'hui, le sens en est inexplicable, c'est qu'en traversant les âges, la formule s'en est altérée, perdue. Les suppositions auxquelles l'esprit le plus ingénieux voudrait se livrer sur ce point, courraient grand risque de l'égarer.

Au cours de travaux exécutés dans les archives jurassiennes à un point de vue nobiliaire et héraldique [1], nous avons relevé quelques notes appartenant à l'ordre d'idées que nous venons d'invoquer. Ces notes, glanées çà et là, nous les proposons dans leur simple deshabillé aux lecteurs de notre chère *Revue*.

I.

Dans la contrée composant le *Jura* actuel, où la condition des personnes était en général serve et mainmortable, les mariages n'étaient conclus que selon le bon vouloir du seigneur qui percevait sur les conjoints des droits peu importants, ou imposait, en cas de for-mariage, des obligations d'un accomplissement facile.

Ainsi, à Rahon, chaque nouveau marié était tenu d'offrir au château deux poules le jour des noces, *avec le ménestrier jouant de son instrument,* probablement de la cornemuse : le vieil instrument gal-

[1] Nobiliaire et armorial du Jura (Lons-le-Saulnier), in-12, 1862-1863.

lique, si essentiellement montagnard. Avec ou sans l'adjonction du ménétrier, le droit de poules se reproduit dans beaucoup d'autres villages.

A Beauvoisin, *les jeunes compagnons non mariés* étaient tenus à un droit annuel, léger sans doute, mais encore! Était-ce une chasse au célibat?

Les garçons et les filles de Saligney qui se mariaient au dehors, étaient dans l'obligation d'y venir passer la première nuit de leurs noces et d'offrir le lendemain, au procureur d'office, une *simaise*[1] de vin.

Doublement heureuse était la famille de la seigneurie de Montmorot qui comptait une femme enceinte, car tous les hommes étaient dispensés du guet!

A Rothenay, les futurs époux, la veille du mariage, portaient à la cure une écuelle garnie de deux pièces de bœuf, de deux côtes et d'une pièce de porc *suffisante,* trois *chauvaux*[2] de vin et un pain. Le lendemain, la mariée offrait au curé cinq sols, une miche de pain et une chandelle.

A Noyres, la bénédiction du lit nuptial se payait une poule et cinq sols estevenants : le curé ou son vicaire participait au festin des noces.

Le seigneur des Bouchoux qui était le prieur de Cuttura, percevait un droit particulier nommé *confalet.* Le jour de l'Assomption, la liste des mariés de l'année lui était apportée par les jeunes gens de la paroisse. Le prieur exigeait dix-huit gros[3] destinés à l'achat des gros cierges, de celui qu'il désignait sur cette liste, et il faisait remise de la redevance aux autres.

Moyennant le don de quatre chapons et de trois sols, chaque garçon pouvait quitter Ecrilles, après avoir pris congé du seigneur. Le peuplement de ce fief était donc facile, car nous constatons que d'autres seigneurs percevaient des droits élevés sur les partants qui étaient autant de bras enlevés à la culture des terres.

II.

Dans le vieux Jura, entre les impôts extraordinaires, celui qui

[1] La *sémaise* valait 4 lit. 08.

[2] Le *chauveau*, mesure employée encore aujourd'hui dans les fromageries, représente 0 lit. 635.

[3] Le gros valant 0 fr. 054, dix-huit gros équivalaient à 97 cent.

commençait la série après la dîme générale, les lods et les cens de toutes sortes, était celui dit des *quatre cas*, suivant la coutume de Bourgogne, c'est-à-dire les droits perçus sur chaque ménage en cas de 1° nouvelle chevalerie, 2° voyage d'outre-mer, 3° rançon à payer, 4° mariage d'une fille aînée. Malheureux serf, que de sueurs n'avait-il pas à répandre pour satisfaire ce fisc féodal ! Les jeux par lesquels il cherchait à récréer son corps endolori et à tromper les soucis du lendemain, pouvaient même lui être interdits par le seigneur qui n'attendait qu'une infraction pour le frapper d'une amende.

A Augerans, le jour de la fête de *monsieur saint Nicel*, le seigneur et sa femme refusaient la permission de la danse si on ne voulait payer la somme de soixante sols estevenants. Même amende à Peintre et dans le marquisat de Foucherans pour les jeux qui s'organisaient la veille et le jour de la fête patronale. A l'Étoile et à Pleure, cette permission était à réclamer pour jouer aux cartes, aux dés et aux quilles. C'est une amende de soixante sols qui menaçait à Lains les *tabourniers, ménestriers et instrumentaires*, commençant leurs airs sans la permission du châtelain.

Le seigneur de Beauvoisin percevait des droits sur les jeux et divertissements de la jeunesse pendant une huitaine *qui commençait le jour de la Nativité pour finir le premier jour de janvier ensuivant.*

III.

Les seigneurs avaient partout songé à entretenir d'une manière économique le luxe de leur table : beaucoup avaient réglementé le prix des denrées alimentaires ; d'autres, comme à Souvans, faisaient barrer les marchés jusqu'à ce qu'ils eussent acheté ce dont ils avaient besoin.

A Longwy, le seigneur avait tous les ans, à chaque pêche d'étangs, une levée de trouble, *à l'heure qu'il lui plaisait*, et chaque fois qu'on pêchait l'étang de Servotte, il avait droit aux deux plus beaux poissons. Le plus grand brochet et les deux plus grosses carpes que ramenaient les trois premiers coups de filets donnés dans l'étang neuf de l'Abergement-Saint-Jean, appartenaient au seigneur de Neublans.

Plus rigoureux que tous ses voisins, le seigneur de Peintre défendait, sous peine des galères, de chasser en quelque temps que ce fût, de tuer même un pigeon.

Dans le plus grand nombre des seigneuries, nous trouvons l'obligation imposée aux taverniers, bouchers et manants, de livrer au château les langues de toutes les grosses bêtes tuées dans le ressort. Quelquefois, cependant, il s'agissait d'une autre partie du corps, simple affaire de goût ! C'est qu'ainsi qu'à Colonne, c'était la pièce du *grumeau*, celle qui suivait, plus une pinte de vin, ce qui n'était pas trop pour faciliter la digestion d'une semblable pitance. A Châtelneuf, on devait livrer dans les vingt-quatre heures : d'une biche l'épaule droite, d'un sanglier la hure, d'un ours la patte droite ; à cette nomenclature, on joignait à Montrond, de tout chevreau tué le quartier de derrière ; à Présilly, le seigneur préférait, du cerf, le quartier de derrière du côté droit ; et à Vernantois, le maître voulait de l'ours, non-seulement la patte droite, mais encore le boyau gras, toujours affaire de goût. La dîme prélevée à Avignon-sur-Saint-Claude par le prévôt de Vualfin qui en était le seigneur, était d'un jambon par porc tué.

Les sires d'Arlay avaient, dès longtemps, pensé à leurs chiens. Quand la meute chassait sur le territoire de Lombard-lèz-Arlay, les habitants lui devaient la soupe. Il en était de même, du reste, dans tous les villages confinant les forêts domaniales des ducs de Bourgogne.

Le premier loup tué chaque année à Saint-Oyant était apporté au cloître, contre deux pots de vin et deux miches. Le dernier novice lui coupait la queue qui était remise au sacristain de Saint-Pierre *pour le nettoyage des saints et siéges de l'église.*

Le dimanche avant la Saint-Michel, le commandeur du Temple-lèz-Dole devait au seigneur de Rahon des paniers de raisin qui étaient apportés au château par quatre *bourgeois* de cette localité.

A Bletterans et à Arlay, chaque cabaretier était imposé à six pintes de vin, chaque cordonnier à une paire de souliers et, le jour du carnaval, on voyait chaque habitant de Dampierre monter au château une poule à la main. Les gens de Dampierre devaient être plus alertes que ceux de Louvenne qui, avec une poule, avaient à porter une bûche de bois appelée *Lethon.*

Nous disions du seigneur de Souvans qu'il voulait être le premier acheteur aux marchés de sa mouvance, celui de Gigny qui était, ma foi, le prieur du lieu, voulait vendre seul du vin pendant le mois d'août et celui de Montmirey-la-Ville s'était réservé le même droit exclusif, pendant trente jours, après l'octave de Pâques. Ce devait

être un homme rude que ce seigneur signataire de la charte-franchise de Montmirey, car il y avait inscrit que tous ses sujets assisteraient aux exécutions à mort, sous peine d'une amende de soixante sols, et que ceux d'entre eux qui refuseraient de relever le signe patibulaire payeraient trois sols.

IV.

A une époque où le service postal officiel n'existait pas, il fallait bien aviser. Le seigneur de Tavaux avait réglé le transport de ses lettres à un denier par lieue ; celui de Rahon, moins généreux, ne payait qu'un blanc pour la même distance.

Qui nous dira jamais pourquoi les habitants de Vaudrey devaient annuellement aux forestiers du seigneur six souliers neufs *prêts à être cousus*, le fil pour les coudre ; cinq michettes de pain bis et un dîner le lendemain de Noël et le dimanche gras ?

Lorsque le sire de Montaigu se rendait à Perrigny, qui était de sa mouvance, le curé du lieu devait le défrayer, lui, son cheval, son chien et son *oiseau*, et je vois d'ici les gens de Poligny sourire malignement quand ils voyaient le mardi et le jeudi saints le seigneur d'Echenouth recevoir, dans son hôtel de Poligny, tous les prêtres et clercs de la ville et leur servir, *de ses propres mains*, du pain, du vin, du potage et des poissons.

A. Fourtier.

Erratum. Dans la liste des Anoblissements sous Louis XIV et sous Louis XV, publiée en 1867 par la *Revue nobiliaire*, on nous a signalé plusieurs inexactitudes que nous nous empressons de rectifier.

1° Au 13 juin 1702, la liste porte : *Annoblissement de Pierre Fournier*, c'est *Confirmation de noblesse* qu'elle aurait dû dire, ainsi que l'établissent les lettres-patentes que nous avons sous les yeux.

2° Au 20 juin 1719, on lit : *Annoblissement des sieurs d'Eu de Vieux Dampierre*. Il y a là plusieurs erreurs : le nom de la famille est *Deu* et non *d'Eu* ; les lettres-patentes sont des lettres de *maintenue*, et non d'anoblissement, données en décembre 1718, et enregistrées en la première chambre de la Cour des Aides de Paris, le 20 juin 1719. L. S.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

(Suite [*])

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*suite de la table*).

S.

Sabevrais (Gilles de). 1392.	349
Sabuvraiz, écuyer (Robinet de). 1367.	66 v.
Sacquainville, sire de Blaru (Jean de). 1380, 1381.	31, 166 v.
Sacquainville, chevalier (Guillaume de). 1371.	305
Sacquenville, dit Saquaut (Jacques de). 1382.	161
Sages, écuyer (Imbault de). 1348, 1351.	299, 302
Sages, chevalier (Philippe de). 1377.	304 v.
Saichins, écuyer (Imbert de). 1351.	59 v.
Saignet, chevalier (Guillaume). 1420.	195 v.
Saillenay, chevalier (Jean de). 1320.	366
Sailly, chevalier (Maillars de). 1348.	100 v.
Sailly, chevalier (Brun de). 1340.	270
Sains, seigneur de Cagny (Jean de). 1364.	260
Sains, seigneur de Cavron (Jean de). 1479.	260
Sains, chevalier (Jake de). 1339.	65 v.
Saisseval (Gilles de). 1338.	9
Saissy (Nicole de). 1397.	214
Salebruce, chevalier (Simon de). 1392.	183
Salebruche (Jean, comte de). 1352, 1355, 1345.	306, 330, 382 v.
Salenove, écuyer (Guigue de). 1412.	184 v.
Salenove, chevalier (Henry de). 1346.	72 v.
Salignac, écuyer (Pierre de). 1413.	11 v.
Salignac, chevalier (Raymond de). 1420.	146 v.
Salignac, écuyer (Guillaume de). 1421.	234

[*] Voyez 12e liv., décembre 1867, p. 556.

T.

Thibouville, dit Mauduit (Jean de). 1382, 1378. 229 v. 297
Thiébaut, sire d'Asnel (Obry). 1355. 385 v.
Thienville, chevalier (Henry de). 1378, 1372. 16 v. 102
Thieuville, chevalier (Henry de). 1355, 1373. 48 v. 81
Thoars, seigneur de Pousanges (Hugues de). 1303. 287
Thouars, chevalier (Jean de). 1345. 23
Thouars, vicomte (Louis de). 1345. 27, 60 v.
Thucé, chevalier (Baudoin de). 1435. 220 v. 389 v.
Thueil, chevalier (Mathieu du). 1365. 100 v.
Thury, seigneur de Noyers (Gérard de). 1385. 113, 237
Tibivillier, chevalier ((Jean de). 1383. 242
Tibouville, chevalier (Robert de). 1347. 316 v.
Tignonville (Guillaume de). 1407. 153, 169 v.
Tignonville, chevalier (Louis de). 1382. 159 v.
Tigny, chevalier (Nicolas de). 1386. 163
Tilly, chevalier (Jean de). 1378. 298
Tintré, chevalier (Jean de). 1351, 1365, 1360, 1362. 40, 57 v. 79, 83, 107 v.
Tonansse, écuyer (Jean de). 1384. 324
Tonneville, chevalier (Jean de). 1347, 70
Toreau (Guillaume). 1410. 210
Toreau (Jean). 1395. 209
Toroute, chevalier (Jean de). 1392. 181 v.
Tot, écuyer (Thomas du). 1392. 18, 177
Tou, écuyer (Jacob du). 1414. 185
Touffreville, écuyer (Matthieu de). 1395. 156
Tour, chevalier (Pierre de la). 1345, 1340. 28, 73 v.
Tour, sire de Vinay (Yvart de la). 1360, 1367. 65 v. 105
Tour, chevalier (Anet de la). 1353. 325
Tourgouville, chevalier (Jean de). 1356. 64 v.
Tourgouville, chevalier (Philippe de). 1347. 368 v.

L. Sandret.

BIBLIOGRAPHIE

NOMS FÉODAUX ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France dans les provinces d'Anjou, Aunis, Auvergne, Beaujolois, Berry, Bourbonnois, Forez, Lyonnois, Maine, Saintonge, Marche, Nivernois, Touraine, partie de l'Angoumois et du Poitou, depuis le XIIe siècle jusque vers le milieu du XVIIIe, extraits des Archives du Royaume par Dom Betencourt, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; deuxième édition.

La publication de cet ouvrage remonte à l'an 1826. Il parut en deux volumes formant ensemble 1046 pages, d'une pagination qui se continuait de l'un à l'autre ; à savoir, de 1 à 546 pour le premier volume, et de 547 à 1046 pour le second. La deuxième édition, que l'on a annoncée comme exactement conforme à la première, aura quatre volumes, chacun d'une pagination spéciale. Cette nouvelle division a deux inconvénients : d'abord, elle multiplie les volumes dans un genre d'ouvrage qui demande à être compact pour la commodité des recherches ; et ensuite elle expose la rédaction de la table des noms, dans son remaniement, à des erreurs de renvoi, qu'on n'est jamais sûr d'éviter, même avec la plus grande attention, puisque celle de la première édition elle-même n'en est pas exempte. Il semble donc qu'à tous égards la première forme de publication des *Noms Féodaux* était à conserver, ne fût-ce que comme étant celle que l'auteur avait choisie.

En donnant son livre au public, l'auteur ne se nommait pas ; il n'indiqua que sa qualité de *membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Mais on sut que cet académicien était l'abbé de Bétencourt. La seconde édition lui donne son nom et sa qualité. Elle le nomme *Dom Bétencourt*, en remontant, peut-être un peu haut, au temps de sa profession religieuse : Bétencourt avait été moine de l'abbaye d'Auchy en Normandie, jusqu'en 1790. Cependant, il faut remarquer que l'on en usa de même avec l'ancien bénédictin Brial. Ses confrères de l'Académie, Dacier et Daunou, dans les notices qu'ils lui ont consacrées, le nomment *Dom Brial.*

On savait peu de choses sur Dom Bétencourt, qui avait passé ses dernières années dans la retraite. Mais près de lui se trouvait alors un jeune parent, son petit neveu, M. François Morand, actuellement juge au tribunal civil de Boulogne et membre du Comité des Tra-

vaux historiques, à qui l'on doit la notice qui se lit en tête du premier volume de la nouvelle édition. M. Morand était plus et mieux que personne en position de l'écrire et de la donner aussi remplie et aussi sûre. Il avait bien connu Dom Bétencourt, et il est en possession de ses manuscrits. On doit espérer que ces travaux ne resteront plus dans l'oubli. M. Quérard (*la Littérature Française contemporaine I*, 431) a donné une nomenclature des Mémoires que Dom Bétencourt avait lus à l'Académie. C'est sans doute à ce document que M. Morand fait allusion, en disant : « On a dressé plus ou « moins exactement la liste des lectures qu'il y fit de 1819 à 1821. « Il faudrait d'abord l'étendre jusqu'en 1827 et la compléter : ce ne « serait, toutefois, qu'une partie des Mémoires d'érudition et de « critique qu'il a composés dans le même temps et qui sont restés « inédits. En outre, son assiduité aux séances ordinaires de « l'Académie, en le rendant attentif à toutes les questions qui s'y « traitaient, lui fournit plus d'une occasion de notes et d'obser- « vations utiles, très libérales en certaines matières, parfois « piquantes, et qu'il serait peut-être impossible de retrouver aujour- « d'hui, si l'on avait compté sur les archives de l'Institut pour les « conserver. ».

La réimpression des *Noms Féodaux* offre une bonne occasion de compléter l'œuvre de leur savant auteur par la publication de ses autres travaux. Elle est une réparation, ou du moins une consolation donnée à sa mémoire, s'il est vrai, comme on l'a imprimé plus d'une fois, que le découragement et le dégoût, en présence du peu de succès qu'avait obtenu son livre, l'aient porté à en détruire la plus grande partie des exemplaires. Nous ne trouvons pas cette allégation confirmée dans la notice de M. Morand. Serait-elle par hasard aussi peu fondée que celle par laquelle on a prétendu que Dom Bétencourt avait continué ses *Noms Féodaux*, et que cette continuation était restée en manuscrit ? M. Morand nous semble avoir dissipé tout doute sur ce second point, et l'on doit admettre avec lui que cette continuation n'a jamais existé ; encore moins pourrait-on croire, que, par le même motif qui lui aurait fait anéantir ce qu'il avait imprimé, il l'aurait aussi détruite.

Il n'en reste pas moins établi, toutefois, que les exemplaires de l'édition originale des *Noms Féodaux* étaient devenus d'une très-grande rareté, presqu'introuvables même ; et la cause de cette rareté serait à rechercher, si l'on n'a pas donné la véritable. L. S.

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Octobre 1867.

M. Marie Le Harivel de Mezières, épouse Mlle Marie Coquebert de Montbret.

M. Raymond Séré de Lanauze, — Mlle Anastasie de Rivera-Maroto, fille du comte de Fresno.

M. le marquis d'Alphonse de Serres, — Mlle de Saint-Phalle.

M. le comte Jacques de Chabanne-la-Palisse, — Mlle d'Havrincourt, fille du marquis.

M. Armand de Pitteurs, — Mlle Marguerite de Chabrefy.

M. le baron Robert de Nervo, — Mlle Lucie Talabot.

M. le vicomte d'Aure, — Mlle de Blocqueville.

—

Novembre 1867.

M. le baron Georges-Emmanuel de Langsdorff, épouse Mlle Marie Degove.

M. le comte Albert de Mun, lieutenant au 3e chasseurs, — Mlle Simone d'Andlau,

M. le comte de Béthune-Sully, — Mlle de Mailleu.

M. le comte Paul-Horace de Parthouneaux, — Mlle Adèle-Louise Douault.

M. le comte Charles de Rouillé d'Orfeuil, — Mlle Jeanne Moisant de Farcy.

M. Charles-Honoré-Emmanuel d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, — Mlle Yolande-Françoise de La Rochefoucauld, fille du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.

M. Charles de Bounaire, — Mlle Marie de Person.

M. Eugène de Fouchier, — Mlle Nancy de Puniet de Parry.

M. le vicomte Adrien d'Auteloque, — Mlle Berthe Le Grand.

M. le comte Guy-Paul du Val de Bonneval, — Mlle Isabelle-Marie Suchet d'Albuféra.

[1] Nous prions les familles de nous envoyer les *Lettres de faire-part* des mariages et des décès.

DÉCÈS.

Octobre 1867.

— *Tascher de la Pagerie* (Mme la baronne), décédée à Paris le 2.

— *Cossée de Maulde* (Mme la vicomtesse), née Hortense-Charlotte Bonaert, décédée le 5 à Maulde (Nord), à l'âge de 53 ans.

— *Trédern* (vicomte Henry de), décédé le 12, à l'âge de 55 ans.

— *Allonville* (comte d'), sénateur, général de division, décédé à Paris le 18.

— *La Tour-du-Pin la Charce* (marquis de).

— *Livry* (marquis Charles de), décédé le 20.

— *Quélen* (Urbain de), zouave pontifical, mort à Rome.

— *La Bretonnière* (Mme la comtesse de).

— *Sainte-Aldegonde* (Mme la comtesse Edmond de), née de Mortemart.

— *Onz-en-Bray* (comte de), décédé le 28.

— *Cardinal de Beaurepaire* (Jean-Baptiste), décédé le 31 à Fontainebleau, à l'âge de 91 ans.

Novembre 1867.

— *Bastard* (Mme la baronne de), née de Bastard, décédée le 2 à Lectoure, à l'âge de 89 ans.

— *Vaux* (Arthur de), officier pontifical, mort à Rome.

— *Foucault des Bigottières* (Henri de), officier pontifical, mort à Rome.

— *Fournel* (Emmanuel et Adesde du), frères, zouaves pontificaux, morts à Rome.

— *Duchâtel* (comte), ancien ministre, décédé à Paris.

— *Galbaud du Fort* (Mlle Luce-Henriette), fille du colonel du génie de ce nom, décédée à Nantes le 9, à l'âge de 23 ans.

— *Flahaut* (Mme la comtesse de), née Keith, femme de l'ancien ambassadeur à Londres, décédée à l'âge de 80 ans.

— *Le Maistre d'Austaing* (Pierre-Ernest) décédé près de Tournay (Belgique), le 19, à l'âge de 63 ans.

— *Montesquiou-Fezenzac* (duc de), général de division, ancien pair de France, grand'croix de la Légion d'honneur, décédé au château de Morlier près Tours, à l'âge de 83 ans.

— *La Roche-Fontenille* (comte Honoré de) général de brigade, décédé à l'âge de 81 ans.

— *Gontaut* (Mme la comtesse Léontine de) décédée le 28.

— *Hautefort* (marquis Camille d') décédé à Paris à l'âge de 71 ans.

— *Quatrebarbes* (comte Bernard de), officier pontifical, mort à Rome.

— *Retz* (comte de), volontaire pontifical, mort à Rome.

— *Vergennes* (comte de), décédé à Paris, le 30.

LES ANOBLISSEMENTS

EN FRANCHE-COMTÉ

PENDANT LA PÉRIODE ESPAGNOLE

D'APRÈS LES REGISTRES DE LA CHAMBRE DES COMPTES ET DU PARLEMENT.



C'est à la période espagnole qu'il faut rapporter la plus grande part des anoblissements dans notre province. La noblesse franc-comtoise, sauf une dizaine de familles qui font exception, doit son élévation aux charges parlementaires. Or c'est pendant l'administration espagnole que le Parlement atteignit l'apogée de sa puissance. C'était entre ses mains qu'étaient concentrés tous les pouvoirs, et Charles-Quint, Philippe II et leurs successeurs récompensèrent le zèle et le dévouement des magistrats du comté de Bourgogne en leur conférant l'anoblissement.

Dès la création du Parlement de Dôle, en 1333, des titres de noblesse furent le prix de l'ardeur déployée par les légistes en faveur des ducs et des comtes de Bourgogne dans leurs luttes contre les grands barons du pays. Nous n'avons pour prouver ce fait qu'à citer les noms des Chousat et des Carondelet. Ce mouvement ne fit que s'accentuer davantage sous la brillante domination des ducs, et, comme nous l'avons dit, ce fut sous la période espagnole que les anoblissements furent le plus nombreux. A ce moment, en effet, l'ancienne noblesse d'épée avait perdu presque complétement son influence, et le gouvernement résidait entièrement dans le Parlement. Le cabinet de l'Escurial confiait bien encore les hautes fonctions de gouverneur du comté de Bourgogne aux membres des familles de Vergy et de Scey; mais l'histoire des deux conquêtes de notre province démontre que ces fonctions de gouverneur furent annulées par le rôle du Parlement.

Nous pensons qu'il est intéressant pour ces motifs de publier une liste aussi complète que possible des anoblissements accordés par les princes espagnols en Franche-Comté. Les registres de la Cour des Comptes et du Parlement qui devaient enregistrer toutes les lettres de noblesse ont servi de base à notre travail. Nous avons mis

à profit aussi une liste des anoblis dressée au dernier siècle pour le service des bureaux de l'intendant de la Franche-Comté et de ses subdélégués. Jusqu'en 1789, en effet, la noblesse avait une importance non-seulement honorifique, mais encore réelle, et conférant des avantages matériels tels que l'exemption de la plupart des impôts. Aussi l'intendant et ses subdélégués qui avaient la haute main dans la confection des rôles des impositions, se procuraient une liste exacte de toutes les personnes nobles afin de ne pas leur faire payer induement les diverses tailles levées seulement sur les roturiers. Les archives du département du Jura conservent dans le fonds de l'intendance de la Franche-Comté (série C, art. 28), une de ces listes dont nous avons adopté l'ordre chronologique pour notre publication.

Nous ne terminerons pas cet exposé sans remercier MM. Ad. Jobin, avocat, Zéphirin Robert et Bousson de Mairet, des notes et des documents précieux qu'ils nous ont fournis. Malgré les plus actives recherches, les armes de quelques familles anoblies nous sont restées inconnues; d'autres, par suite de concessions postérieures à l'anoblissement, ont changé leur blason. Nous prions les membres de ces familles de nous fournir tous les renseignements qu'ils jugeront convenables afin qu'il nous soit possible de dresser plus tard, avec exactitude, un armorial général de la Franche-Comté.

Lettres de noblesse enregistrées à la Cour des Comptes.

[1] Antoine Conroy, sieur de Moleron, anobli par le roi et l'archiduc d'Autriche au mois de janvier 1493.

[2] Jean de Gilley, de Salins, anobli par Maximilien, roi des Romains, le 2 janvier 1494. Cette famille a donné deux ambassadeurs à la monarchie espagnole. Jean de Gilley, né en 1527, seigneur de Marnoz, est auteur de divers ouvrages latins sur Annibal, le Décalogue, etc.

[1] Armes inconnues.
[2] Armes : D'argent au chêne arraché de sinople.

[1] Jean Bréron, anobli au mois de juin 1501 par lettres de Maximilien et de l'archiduc Philippe le Beau.

[2] Jacques Bouveret, lieutenant du château de Bracon, anobli par Philippe le Beau au mois de juillet 1503.

[3] Huet de Vers, anobli par Philippe le Beau, au mois de juillet 1503.

Jean Bordey de Wuillafans anobli par Philippe le Beau au mois d'août 1503.

[4] Hugues Cuynet de Nozeroy, anobli au mois d'août 1517 par lettres de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche.

[5] Catherin Maréchal de Lons-le-Saulnier, anobli au mois de juillet 1525, par lettres de l'empereur Charles-Quint.

[6] Jean Reffay de Vaucluse, anobli le 1er mars 1522 par Charles-Quint.

[7] Hugues Pelissonnier, anobli par Charles-Quint le 1er avril 1528.

[8] Jean Hugon, anobli par Charles-Quint le 24 février 1530.

[9] Pierre Courtot, anobli par Charles-Quint le 12 août 1530.

[10] Charles de Laborey, anobli en 1521 par Charles-Quint.

[11] Jean Petremand, de Besançon, anobli par Charles-Quint en 1531. C'est l'aïeul de Jean Petremand, conseiller au Parlement sous les archiducs Albert et Isabelle, et auteur du *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté.*

[12] Jacques Chambériat, anobli par Charles-Quint le 30 septembre 1531.

[1] Armes inconnues.
[2] Armes : De gueules....
[3] Armes : D'or, au sautoir d'azur, chargé d'une coquille d'or.
[4] Armes : De gueules....
[5] Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux demi-losanges.
[6] Armes : D'azur, à la bande d'argent accostée de deux roses de même, une en chef et une en pointe.
[7] Armes : De sable....
[8] Armes : De gueules, à une bande ondée d'or, accompagnée de deux aiglettes d'argent, une en chef, l'autre en pointe.
[9] Armes : Coupé de sable et d'or, au lion de même de l'un à l'autre.
[10] Armes : De gueules, à la bande d'or chargée d'un sautoir de gueules.
[11] Armes : D'azur, à trois pommes de pin d'or, les pointes en bas, posées deux et une.
[12] Armes inconnues.

[1] Guillaume Chaseron, d'Arlay, anobli par Charles-Quint au mois de mars 1535.

[2] Jacques Gournon, de Nozeroy, anobli par Charles-Quint au mois de novembre 1536.

[3] Odot, Guillaume et Nicolas Tison frères, anoblis par Charles-Quint le 21 juillet 1541.

[4] Hugues Chenillet, de Pesmes, anobli par Charles-Quint le 7 mars 1544.

[5] Catherin Mayrot, de Pesmes, anobli par Charles-Quint le 6 mars 1544.

[6] Claude Franchet, de Pontarlier, anobli par Charles-Quint le 14 novembre 1551.

[7] Louis Sarron, anobli par Charles-Quint le 25 octobre 1555.

[8] François Vibert, de Saint-Oyan-de-Joux, anobli par Charles-Quint le 29 octobre 1555.

[9] Claude Marion, anobli par l'empereur Ferdinand le 5 décembre 1561.

[10] Pierre Hugues, Marc et Étienne Fauche, de Morteau, anoblis par Philippe II au mois de juillet 1576.

[11] Jean Camus, de Dôle, anobli par Philippe II au mois de juillet 1578.

[12] François Bourguignet, de Vesoul, anobli par Philippe II, le 26 novembre 1578.

[1] Armes inconnues.
[2] Armes inconnues.
[3] Armes inconnues.
[4] Armes inconnues.
[5] Armes : De gueules, à une fasce ondée d'argent.
[6] Armes : D'azur, à la tête et encolure de cheval d'argent.
[7] Armes : De gueules, à une bande d'argent, accompagnée de trois besants d'or.
[8] Armes : D'or, à un daim au naturel.
[9] Armes : De sinople....
[10] Armes : De gueules, à trois têtes de licornes d'argent.
[11] Armes : D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent en chef et d'un oiseau de même en pointe.
[12] Armes : D'azur, à un aigle d'or en essor langué de gueules, posé en bande au canton gauche, à la pointe et au premier du chef un soleil naissant d'or.

[1] François Inglois, de Champrougier, premier maître de la Chambre des Comptes de Dôle, anobli par Philippe II le 15 mars 1583.

[2] Adrien Guienet et Anatoile Mauffans, de Mantry, anoblis par Philippe II le 26 décembre 1580.

[3] Prudent, de Saint-Maurice, avocat au Parlement de Dôle, anobli par Philippe II le 2 mai 1583. Messire Jacques de Saint-Maurice, chanoine, grand archidiacre de la métropole, fut reçu chevalier de Saint-Georges en 1590.

[4] Claude Renard, de Dôle, anobli par Philippe II le 31 octobre 1583.

[5] Jacques, Antoine, Louis, Bernard, Marguerite, Claudine et Philiberte Gérard de Wuillafaus, frères et sœurs de Baltazard Gérard, assassin de Guillaume de Nassau, anoblis le 4 mars 1589 par Philippe II.

[6] Claude Duchesne, de Dôle, anobli par Philippe II le 1er février 1590.

[7] Jean Clément, de Cléron, anobli par Philippe II le 2 mars 1590.

[8] Guillaume Coquelin, de Salins, anobli par Philippe II le 24 mars 1592.

[9] Guillaume Alepy, payeur des bois à la saunerie de Salins, anobli par Philippe II le 22 mars 1592.

[10] Christophe Contet, de Nevy, anobli par Philippe II le 7 octobre 1595.

[1] Armes de la famille Inglois: D'azur, à trois triangles d'or, deux et un.

[2] Armes: D'azur, vairé d'or.

[3] Armes: De gueules, à la croix tréflée d'argent, au chef d'azur chargé de trois cœurs d'or.

[4] Armes: D'azur, à une bande d'argent chargée d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules, à la bordure de l'écu engrêlée de sable.

[5] Armes: Coupé de gueules et d'argent, un lion de l'un en l'autre, lampassé de gueules, armé d'azur, tenant de la droite une sonde de même.

[6] Armes: D'azur, à la croix d'argent accompagnée en chef de deux sautoirs raccourcis d'or et en pointe de deux besants de même.

[7] Armes inconnues.

[8] Armes: D'azur, à deux licornes affrontées d'or, armées d'argent, les cornes passées en sautoir.

[9] Armes: D'argent, à un pin de sinople, le fruit de pourpre.

[10] Armes: De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois hermines d'or.

[1] Poncet, de Salins, anobli par Philippe II le 4 septembre 1596.

[2] Charles Pétrey, anobli par Philippe II le 12 janvier 1592.

[3] Anatoile, Étienne, Jean et Claude Doroz de Poligny, frères, et Anatoile, leur oncle, anoblis par Philippe II le 17 avril 1592.

[4] Nithier Paunier, de Salins, anobli par Philippe II le 17 avril 1598.

[5] Jean Guillaume, contrôleur en la saunerie, anobli par Philippe II le 28 avril 1598.

[6] Jean Junet, de la Rivière, anobli par Philippe II le 28 avril 1598.

[7] Claude Courdemoy, de Vesoul, anobli par les archiducs Albert et Isabelle le 24 mars 1600.

[8] François Oreillard, de Gray, anobli le 24 mars 1600 par les archiducs Albert et Isabelle.

[9] Claude Magnin, chanoine en l'église Saint-Hippolyte de Poligny, Guillaume et Pierre Magnin, anoblis par les archiducs Albert et Isabelle, le 10 février 1601. (Famille originaire de Lons-le-Saulnier.)

[10] Antoine Bereur, anobli par les archiducs Albert et Isabelle le 19 janvier 1602.

[11] Jean Duc, de Salins, anobli par les archiducs Albert et Isabelle le 3 décembre 1602.

[1] Armes : De.... bande d'argent et de gueules de sept pièces.

[2] Armes : D'argent, à une rose de gueules, boutonnée d'or, feuilles et soutenues de sinople.

[3] Armes : D'or, à la fasce d'azur, chargée d'une rose d'argent, au cœur d'or.

[4] Armes : D'hermine, à un lion de sable.

[5] Armes inconnues.

[6] Armes : D'hermine, à une fasce de gueules, chargée d'une quintefeuille d'or.

[7] Armes inconnues.

[8] Armes : D'argent, à un aigle en essor de sable, au milieu d'un massacre de cerf de même.

[9] Armes : D'azur, à l'aigle d'or, armé, lampassé et becqué de sable.

[10] Armes : D'azur, à un chevron d'or, accompagné de deux quintefeuilles d'argent en chef et de trois croissants de même adossés en pointe.

[11] Armes : Coupé de gueules et d'argent à un lion de l'un en l'autre, brochant sur le tout, lampassé et armé d'or.

[1] Jean, Jacques, Humbert et Pierre Sarragoz, frères, de Besançon, anoblis par l'empereur Rodolphe II le 20 août 1603.

[2] Louis et Georges Bocquet, de Saint-Amour, anoblis par les archiducs Albert et Isabelle le 17 mai 1607.

[3] Jean et Pierre Gilbert, de Baume, frères, anoblis par les archiducs Albert et Isabelle le 15 août 1605.

[4] Jean Ozanne, de Dôle, anobli par les archiducs Albert et Isabelle le 18 juillet 1606.

[5] Confirmation des lettres de noblesse accordées par Philippe II à Vauthier Livet pour Jean et Pierre Livet, ses fils, confirmation donnée par les archiducs Albert et Isabelle le 22 septembre 1610.

[6] Étienne Varin, de Besançon, anobli le 28 février 1611 par l'archiduc Albert. Cette famille distinguée dans la magistrature se divisa en trois branches ayant les mêmes armes. Ses alliances principales sont : Petremand, Morivel, Nardin, Clerc, Bacquet, Lavie.

[7] Pierre Sordet, de Dôle, fils de Jean Sordet et son frère Guillaume, anoblis par l'archiduc Albert le 3 mai 1611. Cette famille est originaire de Nozeroy et s'éteignit par une alliance avec la famille Barberot d'Autet en 1651.

[8] Jean et Antoine Besancenot, de Vesoul, anoblis par l'archiduc Albert le 10 mars 1612.

[9] Désiré Mathon, anobli par l'archiduc Albert le 15 janvier 1613. Cette famille originaire de Poligny était établie à Salins.

[1] Armes : D'azur....

[2] Armes : De sinople, à quatre roses cantonnées d'or.

[3] Armes : D'azur, à deux jumelles d'or, une étoile d'or en chef.

[4] Armes : D'azur, à trois colonnes d'argent,

[5] Armes : D'azur, à deux étoiles d'or en chef, un soleil de même en abîme et un croissant d'argent en pointe.

[6] Armes : D'azur, à la croix ancrée d'or, chargée au milieu d'un écu d'argent à un rameau de laurier à une feuille au naturel mis en bande, surmonté au premier canton d'une étoile d'azur à senestre de l'un en l'autre.

[7] Armes : De gueules, à trois têtes de levriers d'argent posées une et deux, accolées, bouclées et couronnées d'or.

[8] Armes : D'or, à un palmier arraché de sinople.

[9] Armes : D'argent à un pal de sinople passé en sautoir.

[1] Hugues Milley, de Fondrement, au balliage de Vesoul, anobli par l'archiduc Albert le 26 octobre 1614.

[2] Louis de Ville, de Salins, anobli par l'archiduc Albert le 29 juin 1615.

[3] Simon Billard, de Salins, anobli par le roi d'Espagne Philippe III le 21 juillet 1618.

[4] Gabriel et Nicolas Gérard, de Vellexon, anoblis par les archiducs Albert et Isabelle le 22 juin 1619.

[5] Confirmation des lettres de noblesse accordées par l'empereur Rodolphe à Charles Mareschal, citoyen, le 13 février 1613, confirmation donnée par les archiducs Albert et Isabelle. Cette famille originaire de Wuillafans vint se fixer à Besançon au XV[e] siècle pour s'y livrer au commerce et à la banque. Elle ne tarda pas à acquérir une immense fortune. Dans le cours du XVII[e] siècle elle donna au Parlement deux présidents et un conseiller.

[6] Jean Terrier, de Vesoul, docteur ès-droits, lieutenant-général au siége du balliage d'Ornans, anobli par Philippe III le 7 septembre 1623.

[7] Confirmation et en cas de besoin lettres de noblesse données au sieur Beno dit Roi, de Dôle, par Philippe III, le 20 août 1624.

[8] Claude Arvisenet, maître des comptes à Dôle, anobli par Philippe III le 12 août 1624. Cette famille est originaire de Champlitte.

[9] Pierre-Antoine Varin, de Besançon, anobli par l'empereur Ferdinand II le 19 mai 1624.

[1] Armes : Parti d'or et de gueules.

[2] Armes inconnues.

[3] Armes : D'or, au sautoir engrêlé de gueules, cantonné de quatre têtes d'aigle arrachées de sable, affrontées deux à deux.

[4] Armes : De gueules à un levrier....

[5] Armes : D'argent, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or, accompagnées de deux raisins de pourpre, feuillés de sinople.

[6] Armes : De gueules, à trois gerbes de blé d'or liées de même.

[7] Armes : De gueules, à la bande d'or, accompagnée à droite d'une croix de même et à gauche d'une couronne d'or branchée en bande d'un rameau de laurier de même.

[8] Armes : D'azur, à la pointe d'or, à un lion de même, sous icelui un agneau paissant d'argent, tourné à senestre, au canton gauche un croissant montant d'argent.

[9] Mêmes armes que la branche aînée de la famille Varin.

[1] Charles Marchand, réhabilité par Philippe III le 6 avril 1629. Cette famille anoblie en 1530 par Charles-Quint avait depuis dérogé en faisant acte contraire à noblesse.

[2] Pierre Aubert, de Pesme, anobli par Philippe III, le 12 octobre 1630.

[3] Jean Cler, de Besançon, anobli par Philippe IV le 15 mai 1634.

[4] Bon Monnier, de Besançon, anobli le 23 septembre 1642 par le roi Philippe IV. Ce Bon Monnier était secrétaire de la Chambre archiépiscopale.

[5] Philibert Regnaudot de Poligny, anobli par Philippe IV le 19 mai 1643.

[6] Guillaume Peuldey, dit de Palante, colonel de cavalerie, anobli par Philippe IV le 15 mars 1544. Le roi d'armes ne voulut pas enregistrer les armoiries de cette famille étrangère parce qu'elles étaient composées des armes de l'empereur et du roi d'Espagne.

[7] Claude-François Moréal, de Dôle, vice-président du Parlement, anobli par Philippe IV le 15 décembre 1644.

[8] Hermand Vécher, sergent-major de cavalerie, anobli le 14 mars 1645, par Philippe IV. Famille originaire d'Alsace établie à Héricourt.

[9] Claude-Ambroise Philippe, de Besançon, anobli par l'empereur Ferdinand II le 25 avril 1646. Cet Ambroise Philippe fut depuis conseiller et président au Parlement.

[1] Armes : Tiercé en fasce d'or, d'azur et d'argent, l'or chargé d'un lion passant de sable.

[2] Armes : D'azur, au lion d'argent, couronné de même, tacheté de sable, timbré d'un lion naissant de même.

[3] Armes : D'or, à une écrevisse de gueules.

[4] Armes : D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux besants de même.

[5] Armes : De gueules, au lion d'or.

[6] Armes : D'azur....

[7] Armes : D'azur, à quatre aiglettes d'argent membrées et becquées de sable.

[8] Armes : De gueules....

[9] Armes : Ecartelé au premier et au troisième de gueules à la bande d'argent, chargée de trois têtes de cheval de sable ; aux deux et quatrième d'azur, à un cygne d'argent.

[1] Louis Maistre, de Salins, colonel de cavalerie, anobli par Philippe IV le 20 décembre 1646.

[2] Pierre-François Henry, de Besançon, anobli par Philippe IV le 7 février 1650.

[3] Daniel Privé, maître en la Chambre des Comptes, anobli par Philippe IV le 5 juin 1651.

[4] Georges Lapie, de Salins, docteur ès-droits, anobli par Philippe IV le 31 juillet 1651.

[5] Claude Andressol, de Dôle, capitaine du château de Montaigu, anobli par Philippe IV le 22 décembre 1656.

[6] Louis Pourtier, avocat fiscal aux sauneries de Salins, anobli par Philippe IV le 22 décembre 1656.

[7] Claude Martin, vicomte mayeur et lieutenant de la ville d'Ornans, anobli par Philippe IV le 3 juillet 1658.

[8] Renobert Pernet, de Vesoul, anobli par Philippe IV le 17 août 1658.

[9] Laurent Michaud, de Montfleur, anobli par Philippe IV le 30 septembre 1658.

[10] Jean Richard, premier greffier du Parlement, anobli par Philippe IV le 3 décembre 1659.

[11] Anatoile Grivel, qui avait dérogé en exerçant la profession de procureur, réhabilité par Philippe IV le 28 février 1658. Son père, conseiller au Parlement, avait été nobli par l'archiduc Albert.

[1] Armes: De sinople, à la fasce d'argent, chargée d'un croissant de sable.

[2] Armes: D'or, à deux rameaux d'olivier ou branches de sinople posées en sautoir, à la tête un mont de même.

[3] Armes inconnues.

[4] Armes: D'azur, à un griffon d'or, lampassé et armé d'argent.

[5] Armes: D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois glands de même.

[6] Armes: D'or, à la bande de sable, chargée de trois fusils d'or, à deux clefs de sable dressées en pal à dextre et à senestre.

[7] Armes: D'azur, à trois anneaux d'or, une croix alitée en abîme aussi d'or.

[8] Armes inconnues.

[9] Armes: De sable, à trois losanges d'argent.

[10] Armes: D'azur, au lion d'or soutenant de ses deux pattes un sautoir de même.

[11] Armes: De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant surmonté de trois fuseaux, le tout d'or.



[1] Philippe Pécaud, d'Arbois, capitaine dans l'armée de Philippe IV, anobli par ce prince le 8 mars 1659.

[2] Jean Richard, de Besançon, anobli par Philippe IV le 28 février 1659.

[3] Jean-George Aymonnet, de Vesoul, anobli par Philippe IV le 16 juillet 1661.

[4] Étienne Maréchal, de Besançon, anobli par Philippe IV le 16 juillet 1661.

[5] Milan Paponnet, capitaine dans l'armée d'Espagne, anobli par Philippe IV le 3 mars 1662.

[6] Jean-Baptiste Millot, de Montjustin, près Vesoul, anobli par Philippe IV le 3 mars 1662.

[7] François Chaudey, anobli par Philippe IV le 10 juin 1663.

[8] Jean et Jacques-Antoine Mayret, de Besançon, anoblis par l'empereur Léopold I le 18 septembre 1668.

[9] Jean-Antoine Tinseau, anobli par Charles II d'Espagne le 12 août 1670.

[10] Denys Mouret, de Salins, anobli par Charles II le 20 juillet 1672.

[11] Jean-François Camus, de Vesoul, anobli par Charles II le 20 octobre 1672.

[12] François Pavans de Cecati, originaire de Venise; maître de l'Académie de Besançon, anobli par Charles II le 26 août 1673.

[1] Armes: D'or, à un cheval effrayé d'azur, un sautoir alisé de gueules à la pointe.

[2] Armes inconnues.

[3] Armes: Coupé de gueules et d'or, un château d'argent en chef, deux lions d'azur en pointe.

[4] Mêmes armes que la famille Maréchal, citées plus haut.

[5] Armes: D'or, au sautoir de gueules, chargé de deux épées d'argent.

[6] Armes: De gueules, à la bande d'or, contournée de deux bâtons de même.

[7] Armes: D'azur, à une croix d'or, cantonné à quatre croix, deux raccourcies d'argent.

[8] Armes inconnues.

[9] Armes: D'azur....

[10] Armes: Coupé de sable et d'argent, à trois fuseaux d'argent posés en pal sur le sable.

[11] Armes inconnues.

[12] Armes: De sable....

[1] Jean Boudieu, dit Vaudry, de Salins, anobli par Charles II le 11 septembre 1673.

Lettres de noblesse enregistrées au Parlement.

[2] Jean Bichin, de Lure, anobli par l'empereur Ferdinand Ier en 1541.

[3] Hugues Glanne, procureur-général du balliage d'Aval, originaire d'Arbois, anobli par Marguerite d'Autriche en 1516.

[4] Nicolas Briot, de Besançon, anobli par Charles-Quint le 26 octobre 1550.

[5] Jean Bontemps, d'Arbois, conseiller au Parlement de Dôle, anobli par Maximilien en 1494.

[6] Frédéric de Chavirey, de Recologne, fait chevalier par l'infante Isabelle le 20 juin 1626.

[7] Louis Berthin, de Lons-le-Saulnier, anobli à l'instance du prince d'Orange par Philippe le Beau.

[8] Balthazard Belot, originaire de Nozeroy, anobli par Charles-Quint en 1531.

[9] Guillaume Nardin, de Fraisans, anobli en 1528 par l'archiduchesse Marguerite.

[10] Claude Choz, de Poligny, anobli par les archiducs Albert et Isabelle en 1607.

[1] Armes : De gueules, à une bande d'azur, chargée de trois écrevisses de sable.

[2] Armes : D'azur, à la fasce d'or, accompagnée d'une montagne à trois coteaux de sinople, une biche issante et naissante au naturel, lampassée de gueules, un besant d'or à la pointe de l'écu.

[3] Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glannes de blé de même, deux en chef, une en pointe.

[4] Armes : D'azur, à la bande d'or, chargée de trois sautoirs de gueules.

[5] Armes : De gueules, au chevron d'argent, chargé de deux aigles d'azur, accompagné de trois croix pattées d'argent.

[6] Armes : D'azur, à une bande d'or, accompagnée de sept billettes de même.

[7] Armes : D'azur, à trois bâtons d'argent, percés et trois coquilles de même entre les bâtons.

[8] Armes : D'argent, à trois losanges d'azur et un croissant renversé de même vers le chef.

[9] Armes : D'or, chargé d'un croissant d'azur, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

[10] Armes : D'or, au chevron d'azur chargé à la pointe d'une croisette ancrée d'argent, une rose de gueules à la pointe de l'écu.

[1] Antoine d'Orchamps, de Besançon, anobli par Charles-Quint en 1549.

[2] Pierre et Jean Belot, de Baume-les-Dames, anoblis par Charles-Quint en 1544.

[3] Jean Favier le Vieux, Jean Favier le Jeune, Claude Favier, anoblis par Charles-Quint en 1544 selon les registres de la Cour des Comptes, et par Philippe II en 1563 selon ceux du Parlement. Cette famille habitait Moirans, dans la terre de Saint-Claude, et fut affranchie de la mainmorte par son anoblissement.

[4] Antoine de Pellot, fait chevalier en 1628 par Philippe IV.

[5] Claude Jacquot, de Besançon, secrétaire de Claude de la Baume, archevêque de cette ville, anobli par l'empereur Rodolphe II en 1588.

[6] Claude et Hyacinthe Belot, faits chevaliers par Philippe IV en 1645.

[7] Claude Grivel, fait chevalier par Philippe IV le 19 janvier 1640.

[8] Jean-Baptiste Duchamp, fait chevalier par Philippe IV le 20 janvier 1644.

[9] Louis Maître, de Salins, colonel, fait chevalier le 22 décembre 1646.

[10] Hugues et Antoine Garnier, de Gy, anoblis par Charles-Quint en 1551.

[11] Lettres d'augmentation d'armes pour Claude-Antoine de Saint-Mauris en 1650.

[1] Armes: De gueules, à la bande engrêlée d'or, frettée de sable.
[2] Armes: De gueules, à trois serpents de sinople.
[3] Armes: D'or, à trois gousus de faine d'azur, mises en pal, feuilles de même.
[4] Armes: D'azur, à trois fers de pique d'argent, posés 2 et 1, la pointe en bas.
[5] Armes: D'argent à trois molettes d'azur, soutenues de sinople.
[6] Armes de la famille Belot (Nozeroy) données plus haut.
[7] Armes de la famille de Grivel, données plus haut.
[8] Armes: De sinople....
[9] Armes de la famille Maître, données plus haut.
[10] Armes inconnues.
[11] Armes de la famille Saint-Mauris-Montbarrey. Cette augmentation d'armes consiste dans le changement du chef d'azur chargé de trois cœurs d'or, par un chef d'azur à l'aigle d'or.

[1] Claude Nicod, de Wuillafans, anobli par Charles-Quint en 1533.

[2] François Damedor, fait chevalier le 22 décembre 1629 par Philippe IV. Ce François Damedor, originaire de Vesoul, était seigneur de Baudoncourt.

[3] François Foissette et Jean Foissette, anoblis et le dernier fait chevalier par Philippe IV le 19 février 1656.

[4] Jacques Pollinot, de Marnay, domestique de Laurent de Gorvod, seigneur de ce lieu, grand-maître d'hôtel de l'empereur Charles-Quint anobli par ce prince en 1526.

[5] Jules Laborey, de Salans, fait chevalier le 15 août 1659 par Philippe IV.

[6] Claude-François Lallemand, fait baron le 24 novembre 1663.

[7] Laurent Chifflet, de Besançon, membre du gouvernement de cette ville, depuis conseiller au Parlement de Dôle, anobli par Charles-Quint en 1552.

[8] Odot Roy, de Nozeroy, anobli par l'archiduchesse Marguerite en 1516.

[9] Pierre Cécile, de Pontarlier, anobli par l'archiduc Albert le 28 août 1613.

[10] Claude de Seros, baron de Choye, fait chevalier par l'archiduc Albert le 17 juin 1620.

[11] Jean d'Einskerke, fait chevalier par l'archiduc Albert le 26 juil-

[1] Armes: D'azur, à trois besants d'or posés deux et un: chef aux armes du roi des Romains.

[2] Armes: D'azur....

[3] Armes: D'azur, à trois besants d'or posés 2 et 1. Timbre: Un homme naissant armé de front, portant à chaque main étendue un besant comme à l'écu.

[4] Armes: D'or, au chevron d'azur accompagné de trois aiglettes d'azur.

[5] Armes de la famille Laborey, données plus haut.

[6] Armes: D'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de gueules, deux en chef et un en pointe.

[7] Armes: De gueules, au sautoir d'argent, à un serpent annelé d'or au milieu du chef.

[8] Armes: De gueules, à trois couronnes d'or posées 2 et 1, au chef d'argent.

[9] Mêmes armes que la famille Cécile de Salins.

[10] Armes: De gueules, à la croix ancrée d'argent.

[11] Armes: D'azur, à trois harengs d'argent, couronnés d'or et mis en face l'un de l'autre.

let 1614. Son fils Jean fut en 1664 reçu chevalier de Saint-Georges. Cette famille prit dans certains titres le nom d'Anvers parce qu'elle était originaire de cette ville.

[1] Jean-Baptiste Petrey, seigneur de Champvans, fait chevalier par Philippe IV le 9 août 1651.

[2] Permission donnée à Ferdinand Mathieu, de Saint-Mauris, de prendre la qualité de baron, par Philippe IV le 22 novembre 1625.

[3] Pompée Benoit, fait chevalier par l'archiduc Albert le 14 novembre 1608.

JULES FINOT,
Archiviste du Jura.

[1] Mêmes armes que celles de la famille Petrey, données plus haut.

[2] Cette famille est distincte de la famille de Saint-Mauris-Montbarrey et a d'autres armes. Elle porte : D'argent, à deux fasces de sable. C'est la famille de Saint-Mauris-Chateuois.

[3] Armes : D'azur, au chevron d'argent, chargé en pointe d'une étoile à cinq rais de gueules.

ERRATUM. — Outre les erreurs de la *Liste des Anoblissements sous Louis XIV et sous Louis XV,* que nous avons rectifiées dans la dernière livraison [1], on nous en signale de nouvelles que nous nous empressons également de redresser.

M. de Sailly, un de nos savants abonnés, attribue les inexactitudes assez nombreuses qui existent dans cette liste, surtout pour la dernière période, à la négligence du copiste qui se serait contenté de relever la date et le nom sur les registres de la Cour des Aides, au lieu de consulter l'original même des lettres-patentes. Voici les articles qu'il nous signale comme erronés :

1° « 26 avril 1719. Anoblissement des sieurs Cappy. » Des lettres de *reconnaissance* et de *maintenue de noblesse* furent accordées en *octobre* 1716 à François-Joseph de Cappy, écuyer, et à ses neveux François et Jean-François-Florimond de Cappy, d'une ancienne maison de Champagne, originaire de Mantoue.

2° « 29 juillet 1719. Anoblissement de Jean Jouenne, sieur de la Boterie. » Or Jouenne, écuyer, sieur de la Boiterie, fut reconnu noble dans la recherche de Normandie de 1666, généralité d'Alençon. Ces lettres de 1719 ne peuvent donc être que des lettres de maintenue.

L. S...

[1] Voy. janvier 1868, p. 38.

ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

(*Suite* *.)

Saincaize. — L'église de cette paroisse renferme trois épitaphes latines, gravées sur des dalles de marbre, provenant de l'ancienne église de Saint-Père de Nevers, qui rappellent le souvenir de vieilles familles de la province, aujourd'hui éteintes.

L'une recouvrait la tombe de Guillaume Tenon, vicomte de Nanvignes (de Nouveignes dans l'épitaphe), seigneur de Toutfol, de Remeron, etc., conseiller du roi et trésorier de France à Bourges, mort à l'âge de 45 ans en 1598, et de Marie Turpin, dame de Brosseloir, sa femme, fille de Jean Turpin, chevalier, seigneur de Vauvredon, conseiller au grand conseil, et de Françoise Acarie, morte elle-même en 1620.

Cette épitaphe devait faire partie d'un monument de quelque importance qui avait été élevé par les gendres des deux époux : Guillaume Feydeau, Jean-Baptiste Brinon, Jean de Saulieu, et par leurs femmes : Antoinette, Marie et Catherine Tenon.

Les Tenon sont fort connus au point de vue héraldique ; il est peu d'ouvrages de blason du XVIIe siècle où leurs armoiries ne se trouvent. Ils ont dû cette notoriété à leur alliance avec un sieur Pierre Challudet, trésorier de France en la généralité d'Orléans, personnage fort vaniteux qui, issu d'une famille bourgeoise de La Charité-sur-Loire et fils d'un riche maître de forges, fit imprimer, en 1646, une généalogie de sa famille, qu'il rattachait à la maison de Chalus, d'Auvergne, frappa des jetons à ses armes et à celles de ses deux femmes [1], et fit mettre, dans tous les armoriaux du temps, son blason et ceux de ses parents et alliés.

La famille Tenon était du reste ancienne et marquante en Nivernais ; sans accepter les quatre premiers degrés de sa filiation imprimée à la suite de la généalogie des Challudet, qui la font descendre

* Voyez 12e liv., décembre 1867, p. 541.

[1] Soultrait, *Nusmastique Nivernaise*, p. 182 et 184.

d'un chancelier de Hugues IV, duc de Bourgogne, vivant au XIII[e] siècle, degrés qui ne sont prouvés par rien ; on la retrouve bien authentiquement depuis Jean Tenon qui, en 1406, était maître des comptes à Nevers, et, vingt ans plus tard, receveur-général du comté [1]. Les descendants de ce Jean Tenon occupèrent d'importantes fonctions de magistrature dans la province et s'allièrent aux meilleures familles de la haute bourgeoisie du pays. Jean, son petit-fils, bailli de Saint-Pierre-le-Moustier en 1466, fut successivement lieutenant-général de Nevers, conseiller et avocat du comte, enfin receveur-général du comté, comme l'avait été son grand-père ; malgré ces importantes et lucratives fonctions, il ne paraît pas que ce personnage ait laissé une bien opulente succession, puisque son second fils Guillaume, qui continua la descendance, était bourgeois et marchand à Nevers en 1516 [2]. Les enfants de Guillaume relevèrent la famille : l'aîné, Jean, mort sans enfants, fut bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, et le second, Guillaume, élu en l'élection de Nivernois et capitaine de Nevers pendant la ligue. Ce Guillaume fut père du vicomte de Nanvignes, qui ne laissa que des filles, dont nous parlerons, et d'Étienne, seigneur de Fontfay et d'Azy, baron de La Guerche [3] et de Jouet, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, père lui-même d'Antoine Tenon, baron de La Guerche, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, conseiller au grand conseil. Antoine eut de sa femme, Marguerite Briçonnet, de la grande famille parlementaire de ce nom, sept enfants qui ne paraissent pas avoir laissé de postérité et qui moururent obscurément.

L'*Inventaire* de Marolles et l'*Armorial manuscrit de la ville de Nevers* nous font connaître le blason primitif des Tenon, qui portaient en 1575 : *D'azur, à la tête de femme d'argent, chevelée d'or, accompagnée de trois étoiles de même*. A la génération suivante cet écu fut abandonné, sans doute à cause de l'anoblissement de la famille dont les membres portèrent dès lors : *Écartelé aux* 1 *et* 4 *de sable, à la fasce d'or, et aux* 2 *et* 3, *de sable, à deux lions léopardés d'or* [4]. Antoine Tenon, baron de La Guerche, timbrait en 1639 cet

[1] *Inventaire des titres de Nevers.*

[2] *Inventaire des titres de Nevers.*

[3] La Guerche, maintenant chef-lieu de canton du département du Cher, était le siége de l'une des quatre premières baronnies du comté de Nevers.

[4] Anciens cachets de la famille. Jetons de Pierre Challudet.

écusson d'une couronne de baron, avec une femme nue issante pour cimier, et avait pour supports deux ours tenant des guidons, celui de senestre, aux armes anciennes de la famille, l'autre, *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même* [1].

Les trois filles de Guillaume Tenon, vicomte de Nanvignes, mentionnées dans l'épitaphe de leurs parents, n'étaient pas les seuls enfants de ce personnage; il avait eu un fils, mort sans enfants, et trois autres filles : Françoise, mariée à Pierre des Prés, d'une famille dont nous nous occuperons; Gabrielle, ~~morte étant fiancée à~~ Léonard du Lys, de la noble famille nivernaise de ce nom; enfin Charlotte, religieuse capucine à Paris [2].

Guillaume Feydeau, écuyer, seigneur de Clusors et de Lespau, mari de l'aînée des filles de Guillaume, nommé dans l'épitaphe, appartenait à une famille parlementaire des plus marquantes, originaire, non de La Marche, comme le disent les généalogies imprimées de cette famille [3], mais bien du Bourbonnais. Les Feydeau auraient eu pour premier auteur connu, suivant La Chesnaye des Bois, Hugues Feydeau, damoiseau, baron de Feydel, en Basse-Marche, au milieu du XIIIe siècle, dont un descendant, Thomas, ayant eu son château brûlé dans les guerres des Anglais, serait venu seul et pauvre en Bourbonnais, où il aurait épousé une fille de la famille Bardon du Meage. Nous croyons que c'est ce Thomas qui est en réalité le chef de la famille. Il eut neuf enfants dont l'un, Jacques, devint conseiller au grand conseil et forma la branche des seigneurs puis marquis de Brou, qui joua un grand rôle à Paris dans la haute magistrature; un autre, Antoine, forma la branche de Rochefort qui resta en Bourbonnais, ainsi que la branche des seigneurs de Clusors et de l'Espau, à laquelle appartenait Guillaume Feydeau. Ces deux branches cadettes sont éteintes, l'aînée seule est représentée.

Les armes de Guillaume, seigneur de Clusors, *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même,* se voient, timbrées d'une couronne de comte et supportées par deux lions, au château de Clusors [4] nous les avons encore remarquées au château de Chapeau [5], aussi en Bourbonnais, qui appartenait également à cette branche des Feydeau.

[1] *Armorial* de Magneney.
[2] Généalogie de la famille de Challudet.
[3] La Chesnaye des Bois, etc.
[4] Commune d'Agonges, près Saint-Menoux (Allier).
[5] Près de Neuilly-le-Réal (Allier).

Jean-Baptiste Brinon, écuyer, seigneur de Montchenin, second gendre de Guillaume Tenon, était conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la reine, lieutenant-général civil et criminel en Combraille, quand, le 22 juillet 1618, il épousa Marie Tenon, dame de Brosseloir, veuve de Pierre Challudet, écuyer, seigneur de Neuvy, mentionné ci-dessus. Brinon appartenait à une famille originaire de Paris, dont La Chesnaye des Bois donne la filiation depuis Guillaume Brinon, seigneur de Villaines, qui vivait en 1400. Le fils de Guillaume, procureur au Parlement de Paris, eut trois fils, dont le dernier, Jean, né à Moulins, fut conseiller au Parlement de Paris en 1462 et forma la branche bourbonnaise de sa famille. Une autre branche s'établit en Normandie, une troisième à Paris; nous les croyons éteintes toutes les trois.

Enfin Catherine, dernière fille de Guillaume Tenon, fut aussi mariée d'abord, en 1618, à Jean de Saulieu, seigneur de Nion, puis à Jacques de Bragelongue, écuyer, seigneur de Jorrigny, trésorier de France à Moulins. La famille de Bragelongue, dont la généalogie a été souvent publiée, est trop connue pour qu'il y ait lieu d'en parler ici; disons seulement quelques mots des Saulieu, qui sont encore maintenant l'une des principales familles du Nivernais.

L'*Armorial* de la ville de Nevers, que nous avons souvent occasion de citer, avait été fait pour M. de Challudet, neveu de Jean de Saulieu, il est donc tout naturel que ce manuscrit renferme plus de détails sur les familles alliées aux Challudet. Les Saulieu y ont, outre leurs armes, un fragment généalogique qui les fait descendre d'un Jean de Saulieu, chevalier bourguignon, ayant pour femme, en 1489, Isabelle de Vergy, fille de Jean, bâtard de Vergy, chevalier, seigneur de Soilley. Ce Jean ne se trouve nulle part ailleurs, et l'*Histoire généalogique de la maison de Vergy* de Duchesne ne mentionne [1] qu'une Isabelle, fille du bâtard de Vergy, mariée à Guy de Cicon, chevalier, seigneur de Gevigny; ce premier degré est donc fort douteux. Nous ne savons pas non plus s'il y a lieu de rattacher à cette famille Bonne de Saulieu, dont Charles, comte de Nevers, eut un fils naturel, nommé Jean, légitimé par lettres du roi Louis XI en 1463 [2]. Le premier auteur bien authentique des Sau-

[1] P. 251.
[2] *Inv. de Marolles.*

lieu est Jean de Saulieu, qualifié noble homme et écuyer, qui fut pourvu, le 16 octobre 1541, de l'office de contrôleur ordinaire des guerres, et qui mourut, en 1565 [1], laissant de Catherine Pernin, d'une famille de vieille bourgeoisie de Nevers [2], un fils unique qui fut lui-même père du mari de Catherine Tenon. Le petit-fils de ce dernier, François de Saulieu, écuyer, seigneur de Remeron, Ascon, etc., eut, de Françoise Maslin, trois fils qui formèrent les branches de Remeron et de Saincaize, de La Chomonerie et de Soulangis ; toutes trois ayant figuré à l'assemblée de la noblesse du Nivernais de 1789, et étant encore représentées, la première, par Madame la baronne de Bar, qui habite le beau château de Gigny, à Saincaize, la seconde, par M. de Saulieu de la Chomonerie et la troisième, par M. de Saulieu de Soulangis, à Nevers.

Les Saulieu ont eu constamment, depuis le XVIe siècle, une grande position en Nivernais; ils y ont possédé des fiefs importants et ils se sont alliés aux meilleures familles du pays. Ils portent : *Tiercé en fasce : de gueules, à trois étoiles d'or, d'or plein et d'azur, au lévrier passant d'argent* [3], mais quelques héraldistes, Paillot entr'autres, décrivent ainsi leur blason : *Tiercé en fasce : de gueules à trois étoiles d'or, soutenu d'or, contre soutenu d'azur, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

La seconde épitaphe de l'église de Saincaize est celle de Jean de Saulieu, dont nous venons de parler, qui mourut le 7 septembre 1630.

Enfin la troisième, fort longue, recouvrait les tombes de Pierre Gascoing, mort à soixante-treize ans, le 8 janvier 1685, de Guillaume, son fils, tous deux successivement procureurs du roi en l'élection de Nivernais, comme l'avaient été déjà plusieurs de leurs parents, de Françoise des Prés et de Claude Sallonnier, leurs femmes, enfin des deux filles de Guillaume, Françoise et Claude-Marguerite, mariées, l'une à Étienne Brisson, l'autre à Jacques Sallonnier, seigneur d'Argoulois.

Cette épitaphe, placée par les soins de Jacques Sallonnier, renferme toute une généalogie des défunts. Nous avons parlé des Brisson, nous parlerons plus tard des Sallonnier et des des Prés; occu-

[1] *Inv. de Marolles.*
[2] Pernin : *D'or, à trois roses de gueules* (*Mercure armorial*).
[3] D'Hozier, *Le Roy d'armes* du P. de Varennes.

pons-nous de la famille Gascoing qui, comme la famille Brisson, d'une origine à peu près semblable, étendit ses nombreux rameaux dans tout le Nivernais et s'allia à la plupart des bonnes familles de la province.

Bien que les Gascoing aient eu la prétention d'être de noble race et de venir de Normandie, leur filiation ne remonte pas plus haut que le commencement du XVIe siècle, et leur premier auteur connu, Girard Gascoing, était bourgeois de Nevers en 1524 [1]. Pierre, probablement petit-fils de Girard, et aïeul des Gascoing de l'épitaphe, était, comme ces derniers, procureur du roi en l'élection de Nivernais en 1599 [2]. Dès 1650, la famille Gascoing, riche et grandement posée, était divisée en plusieurs branches, dont deux furent représentées à l'assemblée de la noblesse du Nivernais de 1789, par Jean-Michel Gascoing de Demeurs et par Jacques Gascoing du Chasault, chevalier, seigneur de Pressour, officier aux chasseurs de Hainault. Elle est éteinte depuis le commencement du XIXe siècle.

Les Gascoing portaient pour armes : *D'argent, à trois grappes de raisin d'azur*, quelquefois *feuillées de sinople* [3], toutefois divers membres de la famille ajoutèrent des pièces à leur blason primitif, ainsi Jean Gascoing, chevalier, seigneur de la Porte et de Croisy, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, lieutenant-général au bailliage royal de Saint-Pierre-le-Moustier, portait : *D'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois molettes d'argent, accompagnée de trois grappes de raisin d'azur.*

Dans la commune de Saincaize, sur les bords de l'Allier, se trouve Meauce, château du XIIIe siècle, intéressant au point de vue archéologique, mais qui ne présente aucun souvenir héraldique. Meauce avait une paroisse dont la petite église, maintenant en partie ruinée, se compose d'une nef, d'un chœur et d'une assez grande chapelle au sud. La nef et le chœur ne servent plus au culte, nous y avons trouvé, à une clef de voûte, un écu ajouté au XVIIe siècle, *parti d'un écartelé, aux* 1 *et* 4, *d'or : au lion de gueules, et aux* 2 *et* 3 *d'azur, à une bande d'or, accompagnée de six molettes de même;* et *d'un chevron accompagné de trois roues;* cet écu, timbré d'une couronne de marquis et embrassé par deux palmes, est celui d'Aimée des

[1] *Invent. des titres de Nevers.*

[2] Archives du château de Prunevaux (Nièvre).

[3] *Armorial de la généralité de Moulins. — Le Roy d'armes. — Paillot*, etc.

Gentils, femme de Charles de Roffignac, écuyer, seigneur de Meauce, Trémigny et la Forest de Chaulme, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle.

La chapelle latérale, dédiée à saint Étienne, qui date du XVIe siècle, était celle des seigneurs de Meauce, dont elle recouvrait le caveau sépulcral. Nous y avons remarqué, au-dessus de l'autel, un écusson fort bizarre sculpté au XVIIe siècle. Cet écu, composé évidemment du blason de Roffignac mêlé à des attributs guerriers et funèbres, porte un lion, une épée et des têtes de mort. Nous aurons occasion de nous étendre plus loin sur la maison de Roffignac. Des épitaphes de la fin du XVIIIe siècle rappellent le souvenir de membres des familles Moreau et Tiersonnier, qui possédèrent Meauce après les Roffignac.

La famille Moreau dont les armes étaient : *De sable, au chevron d'argent chargé d'une étoile de ..... et accompagné en pointe d'une rose aussi d'argent*, était de Paris, et l'un de ses membres, messire Benoit Moreau, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, était seigneur de Meauce, Tremigny, Bouy, etc., quand, en 1781, sa fille unique épousa messire Éloi Tiersonnier, écuyer, conseiller du roi, receveur des impositions royales à Moulins [1], et lui transmit les biens de sa famille. Les Tiersonnier, fixés à Moulins depuis la première moitié du XVIIIe siècle, étaient originaires de Beauvais, et, depuis le milieu du XVIe, ils faisaient partie de la haute bourgeoisie de cette ville, à laquelle ils donnèrent des maires, des échevins, des conseillers au bailliage et des chanoines de la cathédrale. Les Tiersonnier, encore possesseurs de la terre de Meauce, sont divisés en deux branches : l'aînée est représentée dans l'armée par plusieurs de ses membres; l'un d'eux, Charles, officier de grand mérite, qui avait commandé la première colonne d'attaque à l'assaut de Rome en 1849, fut tué chef de bataillon à la bataille de Solférino, où il avait fait preuve de la plus brillante valeur; la branche cadette a pour chef un agriculteur distingué qui emploie noblement sa belle fortune à favoriser l'amélioration des diverses races d'animaux domestiques.

La famille Tiersonnier porte : *D'azur, au cœur soutenu d'un croissant et surmonté d'une étoile, le tout d'argent* [2].

Saint-Éloi. — Les bâtiments connus sous le nom de Domaine de

[1] Registres paroissiaux de Meauce.

[2] Armorial, ms de d'Hozier.

l'Hôpital, dans le village de Saint-Éloi, offraient, il y a quelques années et offrent peut-être encore, au-dessus de la porte d'une grange et sur le manteau d'une cheminée, un écusson de la fin du XVIe siècle *écartelé : aux* 1 *et* 4, *mi-parti d'une demi-clef et d'une demi-fleur de lys, et, aux* 2 *et* 3, *d'un serpent se mordant la queue et un chef chargé d'une étoile.* Ce blason est celui du prieuré de Saint-Étienne de Nevers qui portait : *Mi-parti de gueules, à une demi-clef d'argent posée en pal, et d'azur, à une demi-fleur de lys d'or* [1], écartelé des armoiries de l'un des prieurs, dont nous n'avons pu retrouver le nom. Les armes du prieuré de Saint-Étienne sont composées de l'une des clefs de Cluny à laquelle les religieux joignirent une demi-fleur de lys, lorsqu'ils se soumirent au bailli royal de Saint-Pierre-le-Moustier [2].

Sermoise. — On remarque l'inscription suivante gravée sur une pierre encastrée dans le mur nord du beau château de Sermoise :

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM
LE 16 AOUT 1751, CETTE PIERRE A ÉTÉ POSÉE PAR DEMOISELLE MARIE-JEANNE-FRANÇOISE DE DEVANNE (*sic*) FILLE DE MESSIRE, PIERRE-JACQUES DE GIRARD SEIGNEUR DE VANNES, DE SERMOISE, BOISE, PULLY, BUSSON, CHEVIGNY, LES CHAMONS-CHEMINAUX, SAINT-PARIZE-LE-CHATEL ET SES DÉPENDANCES, DE VAUCLOIX, DE VAUX, CHARNOY, LA VAULT, DE VERDOUX, LIEUTENANT DES MARÉCHAUX DE FRANCE LEUR SUBDÉLÉGUÉ EN NIVERNOIS, ET DE DAME MADAME FRANÇOISE DE BÈZE DE LA BELOUSE, SA MÈRE, TOUS TROIS PRESENTS, QUI DESIRENT PLUS QUE LEURS NOMS SOIENT ÉCRITS AU LIVRE DE VIE QUE SUR CETTE PIERRE PÉRISSABLE.
SAINTE MARIE MÈRE DE JÉSUS, SOYE LA PROTECTRICE DE CETTE MAISON
SAINT PIERRE APOTRE INTERCÈDE POUR SA CONSERVATION.
SAINTE FRANÇOISE POUR QUE SES MAITRES IMITENT VOS VERTUS.

Jacques Girard de Vannes, qui fit graver sur cette pierre périssable la longue énumération de ses seigneuries, appartenait à une famille d'origine assez modeste de la paroisse de Mhère, dans le Morvand, connue depuis les premières années du XVIIe siècle [3]. Claude Girard, possesseur de la petite seigneurie de Vannes, située

[1] *Armorial ms. de la généralité de Moulins.*
[2] *Album du Nivernais.*
[3] Registres paroissiaux de Mhère (canton de Corbigny, Nièvre).

dans la paroisse d'Ouroux, devint riche, acquit divers biens entr'autres l'important fief d'Espeuilles [1], et fut secrétaire du roi, par lettres du 25 février 1684 [2], et maître des eaux et forêts du Nivernais; il épousa Claude Challemoux de Marigny, dont il eut trois fils : Claude-Marie Girard, chevalier, seigneur de Montapas, Saint-Benin-des-Champs, etc., qualifié marquis d'Espeuilles dans divers actes et dans l'inscription de la cloche de Montapas, de 1712 ; Jacques Girard de Vannes, chevalïer, seigneur de Sermoise, maître des eaux et forêts du Nivernois; et François-Antoine Girard, seigneur de Busson, lieutenant assesseur criminel au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier en 1713.

Le marquis d'Espeuilles n'eut qu'une fille, fort riche héritière, qui fut mariée à François-Frédéric de Boullène, marquis de Saint-Remy, mestre-de-camp de cavalerie; une fille unique, issue de ce mariage, porta les biens de sa branche dans la famille Viel de Lunas et fut la grand-mère de M. le marquis de Viel de Lunas d'Espeuilles, sénateur, qui possède actuellement la terre d'Espeuilles.

Jacques Girard de Vannes fut le père du fondateur du château de Sermoise. Françoise, fille unique de ce dernier, épousa, le 19 mars 1760, Louis-Marie-Gabriel-César, baron de Choiseul, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis et l'un des menins du dauphin ; elle eut deux filles : la comtesse de Choiseuil-Praslin et la comtesse de Sérent.

Enfin le troisième fils du secrétaire du roi, marié à Marie Vyau, fut l'auteur de la branche de Busson et de Montifaut, qui subsistait encore à la fin du siècle dernier, et que nous croyons éteinte.

Les Girard portaient : *D'argent, au cœur de gueules, soutenu d'un croissant de même, au chef de sable chargé de trois roses d'or* [3], armes que les membres de la famille modifièrent quelquefois; ainsi le cachet de Claude Girard, seigneur d'Espeuilles en 1720, portait un écu *d'azur, au cœur d'argent, au chef de même, chargé de trois roses*, l'écu timbré d'une couronne de comte.

Comte DE SORNAY.

(*La suite prochainement.*)

[1] Actuellement commune de Montapas, canton de Saint-Saulge, Nièvre.
[2] *Hist. de la Chancellerie.*
[3] *Armorial ms. de la généralité de Moulins.*

LES CHEVALIERS FRANÇAIS

AU TOURNOI DE COMPIÈGNE[1]

(1238)

PRINCES SOUVERAINS.

1. Le roi de France, Louis IX (saint Louis), se présenta aux chevaliers de la fête le front ceint d'une couronne d'*or sommée d'une fleur de lis d'or fleuronnée de deux croissants renversés*. Ce cimier fut employé par saint Louis dans le contre-scel apposé à ses actes. Les croissants qui ornaient la fleur de lis rappelaient la mémoire de la guerre sainte, conduite glorieusement par la France. Le premier des rois de France, saint Louis se servit d'un scel semé de fleur de lis fleuronnées. L'écusson qu'il portait à Compiègne était *d'azur semé de fleurs de lis fleuronnées d'or.*

2. Henri III, roi d'Angleterre, portait un écu *de gueules à trois léopards d'or, timbré d'un léopard d'or assis de front soutenu du bonnet de gueules doublé d'hermines, au bord relevé par le devant.* Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* affirment aussi que « les « armoiries des rois d'Angleterre sous le règne de Henri III étaient « chargées de *trois léopards*. C'est Mathieu Paris qui l'atteste, en « disant que l'empereur Frédéric II, après avoir épousé, le 20 juil- « let 1235, à Worms, Isabelle, sœur de Henri, envoya trois léo- « pards à ce prince, faisant allusion à l'écu royal d'Angleterre où « sont représentés trois léopards passants. » L'armorial du tournoi de Compiègne peut être invoqué pour se convaincre qu'on aurait tort de s'en rapporter à Vulson de la Colombière. Cet auteur donne dans la *Science héroïque*, page 444, le cimier des rois d'Angleterre d'après des blasonneurs assez modernes.

3. Alphonse III, roi de Léon et de Castille, portait un écu *écartelé au* 1er *et* 3e *d'argent au lion de pourpre couronné d'or; au* 2e *et* 4e *de gueules au château d'or*; pour cimier *un dragon naissant d'or tenant un guidon d'argent à la croix de gueules.* La présence du roi de Léon et de Castille au congrès et tournoi de Compiègne

[1] Voyez 9e liv., septembre 1867, p. 408.

n'a rien qui doive surprendre, puisque en 1237 il épousa en secondes noces Jeanne, fille de Simon, comte de Ponthieu, et de Marie, petite-fille de France, comme nous l'apprennent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.*

4. L'empereur Frédéric II, roi de Sicile, portait un écu *d'or à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, ayant en cœur un écusson écartelé au* 1er *et* 3e *d'argent à l'aigle de sable; au* 2e *et* 4e *d'argent à cinq losanges de gueules posées en fasce;* l'écu couronné de la couronne impériale. Néanmoins on assure d'une part que l'empereur Frédéric ne vint point à Compiègne, se défiant des chevaliers français. Voici comment s'exprime Favyn dans le *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, page 585 : « L'empe-« reur Frédéric, lequel avoit prié saint Louis de s'aboucher ensemble « au lieu dit Vau-Couleurs, lez marches et frontières de France et « de Lorraine, manqua au dit abouchement, de crainte des Fran-« çois. » Quoi qu'il en soit, il était de son intérêt d'être à Compiègne ou d'y être représenté. Au sujet de l'assemblée de Vaucouleurs qui avait quelques rapports avec celle de Compiègne, M. Peigné-Delacourt fait l'observation suivante : « Un motif politique vint se join-« dre aux aspirations naturelles d'une cour jeune, adolescente : les « chroniqueurs du temps s'accordent à dire, et tout porte à les « croire, malgré l'opinion émise depuis peu par M. de Sismondi, « que saint Louis avait promis à l'empereur d'Allemagne, Fré-« déric II, aux fêtes de la Saint-Jean prochaine à Vauxcouleurs « d'assister à une assemblée princière, à l'effet de terminer certains « différends; mais que touché des inquiétudes que lui témoignèrent « quelques-uns de ses fidèles conseillers sur le peu de sécurité d'une « semblable entrevue, si près de la frontière, avec un prince dont « on se défiait, il se prépara, par une large invitation faite à la no-« blesse, l'occasion d'annoncer à l'empereur son arrivée en compa-« gnie de deux mille chevaliers. Il arriva que Frédéric II, à cette « nouvelle, s'empressa de prévenir le roi de France que, se sentant « malade, il le priait d'ajourner sa visite. Depuis lors il ne fut plus « question de cette entrevue. Saint Louis n'avait pas failli à sa « promesse; peut-être avait-il échappé heureusement à une embûche. « Il eût été assurément favorable aux intérêts de l'empereur d'Oc-« cident de tenir en otage un prince sur lequel le pape Grégoire IX « s'appuyait pour lui tenir tête. »

5. Thibaud Ier, roi de Navarre, portait un écu *de gueules aux rais d'escarboucle, liés et pommetés d'or* et pour cimier *une queue de paon au naturel.* Favyn parle de lui dans son *Théâtre d'honneur,* page 1130 : « S'étant vu sans lignée quelques années auparavant « sa mort, 1234, Sanche fit venir en Navarre, Thibaut, comte pa- « latin de Champagne et Brie, son neveu et plus proche héritier de « la couronne de Navarre, à cause de madame Blanche de Navarre « sa mère, et sœur du dit Sanche-le-Fort, qui le fit déclarer son « lieutenant général et son successeur au royaume du consentement « général des États du royaume. » Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 497, ajoutent : « Thibaut fut réprimandé par le « pontife Grégoire IX, l'an 1236, pour avoir concouru à la délibé- « ration qu'avaient prise, de concert avec le roi saint Louis, les ba- « rons de France à l'effet de réprimer les entreprises de la puissance « ecclésiastique sur la séculière. L'an 1238, Thibaut repassa en « France et ce fut à l'époque du congrès et du tournoi de Compiè- « gne, où il combattit. » Les mêmes auteurs ont consacré à Thibaud, roi de Navarre, un long article dans l'histoire des comtes de Champagne.

6. J'ai de la peine à comprendre la présence du roi d'Aragon à Compiègne. Peut-être fut-il représenté par un envoyé. Le roi d'Aragon qui régnait alors, était Jacques dit le Conquérant. Au reste ses armoiries, qui furent placées sur l'estrade du tournoi, étaient un écu *d'or à quatre pals de gueules, timbré d'un dragon naissant d'or, portant un guidon d'argent à la croix de gueules.*

7. Le roi d'Écosse qui entra dans la ligue formée par saint Louis à Compiègne, était Alexandre II. Il portait un écu *d'argent au lion de gueules, semé et lampassé d'azur, à l'orle d'un double trécheur fleuronné de gueules, timbré d'un lion passant de gueules, tenant de la patte un poignard d'argent, à la poignée, à la garde et au pommeau d'or.*

8. Le grand-maître des Templiers portait un écu *parti d'or et de sable à la croix potencée d'argent, brisée en abîme d'un écusson d'azur à trois fleurs de lis d'or.* Le grand-maître des Templiers de cette époque était Herman de Poydagos, que l'on considère à tort comme issu des anciens comtes de Périgord.

CHEVALIERS DE L'ILE DE FRANCE.

Les barons et les seigneurs de l'Ile-de-France, qualifiés alors de *Français,* eurent l'honneur d'ouvrir la marche du tournoi.

1. Le chevalier qui entra le premier dans l'arène fut Archambauld, sire de Bourbon, portant un écu *d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, à l'orle de coquilles de même.* Le comte Georges de Soultrait parle de lui dans son *Armorial du Bourbonnais*, p. 5, en ces termes : « Archambaud IX, surnommé le Grand, fils de « Guy de Dampierre et de Mathilde de Bourbon, succéda à sa mère « à la baronnie de Bourbon ; il en prit le nom et les armes, 1208– « 1242. »

2. Le deuxième chevalier surmontait son heaume du cimier des enfants de France : *une fleur de lis d'or fleuronnée*, et se qualifiait de comte de Rethel. Il portait un écu *de gueules à trois têtes dentelées de râteau d'or.* Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne chargent l'écusson des comtes de Rethel que de *deux râteaux d'or.* Leur assertion est confirmée par M. Douet d'Arcq et par le tournoi de Cambrai de 1269, dans lequel figura Ebles, comte de Rethel.

3. Le comte de Rethel fut suivi du comte de Soissons, portant un écu *d'or au lion passant de gueules armé et lampassé d'azur, à la bordure de gueules.* Selon l'*Art de vérifier les dates,* c'était l'écusson de Jean de Nesle, dit le Bon, fils aîné de Raoul, comte de Soissons. Sa présence à ce tournoi peut servir à répandre du jour sur sa biographie faite par les bénédictins. On peut consulter encore M Voillemier (*Mém. des antiq. de Picardie,* t. XIX, p. 172). L'*Armorial de France,* publié en 1861 par M. Douet d'Arcq, mentionne d'une manière incomplète la même armoirie : *d'or, à un lionceau de gueules passant, à une bordure de gueules* (n° 916).

4. Le quatrième chevalier fut le comte de Rouci, portant un écu *d'or, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules.* Selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* ce fut Jean, comte de Rouci, qui succéda par sa mère Eustachie au comté de Rouci en 1212. Il était fils de Robert, sire de Pierre-Pont, et d'Eustachie, comtesse de Rouci. L'*Armorial de France* (n° 614) donne de ses armes un blason imparfait.

5. Suivit un chevalier portant un chapeau comtal *d'or*, *sommé d'une tête de taureau d'or au col de même*, *coupé d'azur chargé de sept besans d'or*. Il se nommait le vicomte de MELUN. ADAM, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, était fils de Guillaume, vicomte de Melun, et d'Agnès, dame de Montreuil-Bellay en Anjou. Son écu était *d'azur, chargé de sept besans d'or, au chef de même*.

6. Le seigneur de MOREUIL, portait un écu *d'azur semé de fleurs de lis d'or*. Son cimier était composé de *quatre plumes de gueules, d'or*, *d'azur et d'argent*. Selon le P. Anselme (t. VI, p. 716), le seigneur de Moreuil se nommait BERNARD.

7. Le sire de MONTMORENCY entra dans l'arène après le seigneur de Moreuil, le heaume couronné *d'or et sommé de la tête d'un chien bracque*, *aussi d'or*. Son écusson était *d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre alérions d'azur dans chaque canton*. Le P. Anselme (t. III, p. 570) le nomme BOUCHARD, et affirme que, en l'an 1235, il fut l'un des grands de France qui écrivirent au pape Grégoire IX contre les prélats du royaume et contre leur juridiction. L'armorial du tournoi de Compiègne nous apprend à nous défier des assertions, même les plus positives en apparence, données par Vulson de la Colombière dans sa *Science héroïque* (p. 456) au sujet de la maison de Montmorency. Le chien qui figurait sur la tête de Bouchard, sire de Montmorency, se retrouve encore sur celle de son fils au tournoi de Cambrai en 1269. Ainsi sont démenties les fables héraldiques.

8. Le sire de GOSIGNY portait un écu *de gueules à deux fasces d'argent*.

9. Le sire de BLEMUR portait un écu *d'argent à la croix de sable*.

10. SIMON DE MELUN portait un écu *d'azur à sept besans d'or, au chef chargé d'un lion naissant de gueules*. Ce chevalier n'est mentionné dans aucune généalogie de la famille de Melun. Très-probablement il fut fils de Guillaume, vicomte de Melun, et par conséquent frère puîné d'Adam, vicomte de Melun, qui figure aussi au tournoi de Compiègne. L'*Armorial de France* (nos 32 et 33) blasonne mal les armoiries de la famille de Melun.

11. Vint dans l'arène à la suite de Simon de Melun un chevalier coiffé d'un *vol de gueules à la bande d'argent,* portant un écu *blasonné de même.* Ce fut le sire de Roye.

12. Le sire de Pé portait un écu *d'or à six alérions de sable,* 3, 2 *et* 1.

13. Le seigneur de Farlinet portait un écu *d'or à un écusson de gueules.*

14. Le sire de Fésensac portait *de vair au lion morné de gueules brochant sur le tout.*

15. Le sire de Clasy portait un écu *échiqueté d'argent et d'azur, à trois pals de gueules, au chef d'or.*

16. Bernard de Moreuil portait, comme son père, *d'azur semé de fleurs de lis d'or, brisé d'un lambel d'argent à cinq pendants.*

17. Mathieu de Trie portait un écu *d'or à la bande d'azur chargée de trois anneaux d'argent.* C'est le seigneur de Trie, comte de Dampmartin, dont le P. Anselme (tom. VI, pag. 663), donne la généalogie.

18. Robert Sansavoir portait un écu de *gueules, à la bande d'or cantonnée de trois coquilles de même.*

19. Gobiers de Monsâblon portait un écu de *sinople à trois pals de vair, au chef d'or brisé d'un lambel à cinq pendants de gueules.*

20. Thibaud de Trie, portait un écu *d'or à la bande d'azur chargée de trois anneaux d'argent au lambel à cinq pendants de gueules en chef.* C'est le fils puîné de Mathieu, seigneur de Trie et de Marselie de Montmorency. Sa notice généalogique se trouve dans le P. Anselme (t. VI, p. 672).

21. Guy Mauvosins portait un écu *d'or, à deux fasces de gueules; l'Armorial de France* donne la même armoirie sous le nº 90.

22. Vint ensuite dans l'arène un chevalier portant un écu *burelé d'argent et d'azur de dix pièces, bordé d'une bande de gueules sur le tout.* Il se nommait Jean de Falevy, qui était Jean de Nesle, sei-

gneur de Falevy, fils de Raoul de Nesle, seigneur de Falevy et d'Alix de Roye. Le père Anselme parle d'eux (t. II, p. 507).

23. Ce chevalier était suivi d'un autre Jean de Nesle, portant un écu *de gueules, semé de trèfles d'or, à deux barbeaux ou bars adossés de même.* Son cimier était un *buste habillé de gueules entre deux barbeaux* de l'écu. Quoiqu'il ne soit pas mentionné dans le père Anselme (t. VI, p. 47), on peut affirmer qu'il était fils de Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly, et de Gertrude, dame de Nesle, qui était tante de Jean de Falevy. L'*Armorial de France* blasonne d'une manière ridicule et absurde le même écusson (n° 920).

24. Puis se présenta dans l'arène un chevalier coiffé d'un *col et tête d'agneau herminé, couronné d'or.* Il portait un écu *d'azur, semé de fleurs de lis d'argent,* et se nommait Hues de Basentin.

25. Matthieu de Roye, coiffé de hachements *d'azur repliés de gueules,* fils et héritier de Jean, sire de Roye, portait un écu de *gueules à la bande d'argent bordé d'un lambel d'azur à cinq pendants.*

26. Le chevalier qui suivit Matthieu de Roye, était couronné *d'or ayant pour cimier une toupe de héron de sable* et portait un écu *fascé de six pièces de vair et de gueules*; c'était Thomas de Coucy.

27. Pierre de Mene portait *d'argent à trois bandes de gueules.*

28. Arnous Flamens *portait un écu d'or, à dix losanges de gueules, brisé d'un lambel à cinq pendants d'azur, en chef.*

29. Suivit dans l'arène un chevalier ayant pour cimier une *tête et col de licorne,* barbe et *crin d'or;* et portant un écu *d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.* Ce fut Aubiers de Hangest. Le père Anselme, qui donne la généalogie de sa famille (t. VI, p. 737 et suiv.), cite le combattant au tournoi de Compiègne en ces termes : « Aubert de Hangest, seigneur de Genlis, du Pont-Saint-Pierre, fut un des seigneurs que le roi (saint Louis) fit semondre, en 1236, pour se trouver à Saint-Germain-en-Laye trois semaines après la Pentecôte et à Chinon le lendemain des octaves de Pâques, 1242. Sa femme était Marie de Roye. Il était fils d'Aubert

de Hangest, seigneur de Genlis et de Pont-Saint-Pierre, première baronnie de Normandie, et d'Elisabeth de Chastillon. »

L'*Armorial de France* cite, sous les nos 929 et 930, deux chevaliers de cette famille, coïncidence qui peut servir à fixer la date la plus probable de cet armorial. Le n° 930 mentionne Jean de Hangest de la Taule portant l'écu de la famille, brisé d'un lambel d'azur. Or, Jean de Hangest de la Taule, né en 1353, était fils d'Aubert de Hangest, seigneur de la Taule, mort en 1359, et d'Alix d'Harcourt, et il succéda à son frère qui mourut en 1399. Audebert de Hangest, contemporain de Jean de Hangest, florissait en 1417. Il était fils de Rogues de Hangest, bailli de Vitry, mort en 1404, et de Jeanne Dargies.

30. Colard de Mons, portait un écu de *gueules fretté d'or.*

31. Suivit dans l'arène Robiers Depinen portant un écu *fascé de six pièces de vair et de gueules, au franc canton d'argent.*

32. Ranous de Trie portait un écu *d'or à la bande fascée de sept pièces d'argent et d'azur, bordée de gueules.*

33. Jean de Moncarlon portait un écu de *sinople à trois pals de vair, au chef d'or brisé d'une fleur de lis de sable issante.*

34. Jean Daclere portait un écu *d'or à l'aigle de sable, languée de gueules.*

35. Raoul de Clermont portant un écu de *gueules semé de trèfles d'or, à deux barbeaux de même, brisé d'un lambel, à cinq pendants d'azur en chef,* était, selon le père Anselme (t. VI, p. 47), seigneur d'Ailly et fils de Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly, et de Gertrude, dame de Nesle. Nulle part je n'ai trouvé que le lambel était d'argent, comme l'affirme le père Anselme. L'*Armorial de France* est d'accord avec celui du tournoi de Compiègne.

36. Raoul ou Ranous de Nesle, portant un écu *de gueules, semé de trèfles d'or à deux barbeaux de même, brisé d'un filet d'azur en bande,* n'est pas mentionné par le père Anselme dans la généalogie de la famille de Clermont. Il est probable qu'il était fils naturel de Raoul de Clermont, seigneur d'Ailly, et de Nesle, du chef de sa femme Gertrude, dame de Nesle.

A la noblesse de l'Ile de France succédèrent les chevaliers An-

glais au nombre de douze, les Limbourgeois aussi au nombre de douze, et enfin les Écossais au nombre de quatre seulement.

CHEVALIERS PICARDS.

1. Le comte de Boulogne, portant un écu *d'or au gonfanon à huit pendants de gueules, frangé de sinople,* était Alfonse de Portugal, frère de Ferrand, comte de Flandre, qui venait d'épouser Mahaut, veuve de Philippe, comte de Boulogne (*Art de vérifier les dates*).

2. Le seigneur de Fiennes, portant un écu *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules,* est, selon le père Anselme, t. VI, p. 168, Enguerrand, fils aîné de Guillaume, seigneur de Fiennes, et d'Agnès de Dammartin, sœur de Renaud, comte de Boulogne, et de Simon de Dammartin, comte de Ponthieu.

3. Le sire de Cayeu, portant un écu *parti d'argent et d'azur, à la croix ancrée, partie de gueules sur l'argent, et d'argent sur l'azur,* est, selon M. René de Belleval (*Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu,* t. II, p. 69), Guillaume, seigneur de Cayeu, mort vers 1255, fils de Guillaume, seigneur de Cayeu, et d'Élisabeth de Béthune, dame de Carency. L'*Armorial français* blasonne plus simplement les armoiries du sire de Cayeu : *parti d'or et d'azur.*

4. Le comte d'Albemarle portait un écu d'*argent à trois bandes d'azur, bordé de gueules.*

5. Rogier de Fiennes portait un écu d'*argent semé de billettes de sable, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

6. Richard de Boubers portait un écu d'*argent à trois écussons de gueules.*

7. Robiers de Beauvais portait un écu *de gueules à une fasce vivrée d'argent.*

8. Étienne de Mareul portait un écu *burelé d'argent et de gueules de six pièces.*

Goethals (de Bruxelles).

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds des Cinq-cents Colbert.

*(Suite *)*

Tomes 137 et 138. — Recherches de l'ancienne noblesse de France (*Suite et fin de la Table*).

T (*suite*).

Tournebu, seigneur d'Auvillier (Richard de). 1413. 127
Tournebus, chevalier (Guillaume de). 1369. 44 v.
Tournebus, chevalier (Guy de). 1283. 66
Tournelle, chevalier (Guillaume de la). 1356. 3
Tournemine, seigneur de la Hunaudaye (Jean). 1421. 206 v.
Touroude, chevalier (Jean). 1338. 68 v.
Tourzel, dit d'Alègre, écuyer (Pierre de). 1413. 128
Trahinel (Jean sire de). 1355. 43
Transures, chevalier (Mathieu de). 1382. 239
Treschenuz, écuyer (Jean de). 1418. 140
Tresigmédy, chevalier (Morice de). 1381. 119 v.
Treufforel, chevalier (Conrart de). 1355. 341
Trevoulse, comte de Musorch (Nicolas de). 388 v.
Treziguide, chevalier (Morice de). 1387. 208
Trie, chevalier (Renaut de). 1397, 1377, 1370, 1368, 1357. 123, 345, 363, 375 v., 378 v.
Trie, seigneur de Marueil (Philippe de). 1367. 376 v.
Trie, maréchal de France (Mathieu de). 1340. 346
Trie, chevalier (Billebaut de). 1355. 376
Trie, chevalier (Cohier de). 1364. 377 v.
Trimouille, chevaliers (Guy et Guillaume de la). 1371. 374 v.
Tristan (Jean Gentien). 1313. 73
Trousseau, évêque de Poitiers (Pierre). 1357, 1409. 65, 209 v.
Trousseau, chevalier (Jacques). 1397. 352 v.
Trousseau, échanson du roi (Jacquelin). 1395, 1396. 161 v., 194 v.

* Voyez 1re liv., janvier 1868, p. 39.

U

V

W

X

Y

Z

L. Sandret.

BIBLIOGRAPHIE

VOLTAIRE AU COLLÉGE; — SA FAMILLE — SES ÉTUDES — SES PREMIÈRES ANNÉES.

Lettres et documents inédits, par Henri Beaune. [1]

1711-1778. Telles sont les dates extrêmes de ce nouveau recueil de lettres inédites de Voltaire. Inédites en effet, car si quelques-unes d'entre elles ont déjà vu le jour, M. Henri Beaune les a empruntées, comme il le déclare lui-même, à des journaux ou à des livres depuis longtemps oubliés du public. Les autres, et c'est le plus grand nombre, sont tirées soit des archives de la Côte-d'Or, soit de diverses collections particulières et spécialement de la riche bibliothèque du château de Grosbois. Elles sont inédites dans la rigoureuse acception du mot.

1778 : c'est-à-dire l'astre à son couchant, le solitaire de Ferney sortant de sa retraite pour venir surveiller lui-même à Paris, la ville qui fait et qui défait les réputations, la mise en scène de son dernier triomphe; — 1711 : c'est-à-dire le premier jet de la plume épistolaire la plus féconde et la plus malicieuse qui fut jamais. La dernière de ces lettres est adressée à un acteur, un grand artiste, Molé; la première — on n'a publié jusqu'ici aucune lettre de Voltaire d'une date aussi reculée — est allée trouver au fond de sa province un ami de collége, issu d'une bonne et ancienne famille de noblesse parlementaire, et destiné, comme tous ceux de son nom, à siéger sur les fleurs de lis. Dans l'intervalle, rien qu'à parcourir la table du recueil, les noms les plus divers vous tombent sous les yeux. C'est la spirituelle baronne de Staal, alors Mlle de Launay,

Dont la tête ne s'emplit pas
De chiffons ni de babioles,
Et, comme celle de nos folles,
N'est grenier à nicher des rats,

c'est Mme de Graffigny que le *cœur rapproche* de son correspondant, malgré le *terrible éloignement des quartiers;* Gottsched, l'un des

[1] Un volume in-8°, MDCCCLXVII.

représentants les plus éminents de la critique allemande au XVIIIe siècle; le pasteur Vernes, ce *cher et humain philosophe,* à qui Voltaire adresse, *de ses chères délices*, de fréquentes épîtres, toutes pleines de philosophie, de politique et de littérature, Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, qu'il importait au premier chef de bien persuader que le fief de la Perrière ne relevait pas de la terre de Tournay, mais bien du domaine royal, parce que la moindre erreur sur ce point eût mis à la charge du seigneur haut justicier, dans je ne sais quel conflit de juridiction, une petite *carte à payer* de 600 livres, et que ce seigneur haut justicier n'était autre que M. de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Ailleurs, nous trouvons le maréchal de Richelieu, activement mêlé aux dernières répétitions d'*Irène*, le président de Brosses, que l'irascible acquéreur de Tournay ramène, tambour battant, des *terres australes* ou *du pays des fétiches,* pour lui réclamer une *épingle*, promise, disait-il, de douze moules de bois; enfin au commencement, au milieu du recueil, un peu partout, les deux Fyot de la Marche, Claude-Philibert, l'ancien condisciple du collége Louis-le-Grand, et Jean-Philippe, son fils et son successeur dans la charge de premier président du parlement de Bourgogne[1].

Dans une province et dans une ville où de tels exemples abondent, ces deux magistrats ont su unir le culte des lettres à l'austère exercice de leur profession; pendant plus d'un demi-siècle Voltaire n'a pas cessé d'entretenir avec eux des relations plus ou moins suivies, selon le besoin du moment, et nous leur saurons gré, ainsi qu'à leurs héritiers, d'avoir mis en réserve et conservé avec soin, pour le plus grand plaisir des esprits délicats de notre époque, la plupart des lettres que M. Henri Beaune leur livre généreusement aujourd'hui.

La correspondance de Voltaire avec les Fyot de la Marche, cette correspondance qui commence sur les bancs du collége, est sans

[1] Claude-Philibert Fyot de la Marche, chevalier, marquis de la Marche, comte de Bosjan, baron de Montpont, né le 12 aout 1694, fut successivement conseiller, garde des sceaux, président à mortier et enfin premier président du parlement de Bourgogne, par lettres du 16 janvier 1745. Il épousa Marguerite Baillet, fille d'un président à mortier au même parlement, et en eut, entre autres enfants, Jean-Philippe qui le remplaça en 1757 dans la charge de premier président. Les Fyot de la Marche portaient: *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges de même*, qui est de Fyot; *Aux 2 et 3 de sable à trois bandes d'or* qui est de la Marche.

contredit la partie capitale de ce nouveau recueil. Il y a plus et nous ne croyons pas être indiscret en ajoutant qu'elle en a sans doute inspiré la première pensée ; elle en explique le titre : *Voltaire au collége ;* elle nous donne la raison de son introduction.

Dans cette introduction, qui est un livre, l'auteur prend Voltaire au berceau, en fixant avec une grande sûreté de critique la date précise de sa naissance, et le conduit jusqu'à l'époque où, *secouant ses langes et dépouillant la robe prétexte, sa vie n'appartient plus à la biographie, mais à l'histoire.* Le cercle intime de la famille, le salon de la Daumart où se réunit une société bizarrement mêlée de bourgeois et de magistrats, de jansénistes et de beaux-esprits libertins, enfin un peu plus tard le collége Louis-le-Grand, avec ses représentations scéniques, ses élèves grands seigneurs, ses professeurs poëtes, parfait spécimen du système d'éducation des Pères Jésuites, voilà le cadre largement indiqué de cette étude dont les aspects multiples et variés étaient si bien faits pour tenter la plume toujours élégante et l'érudition artistement dissimulée de M. Beaune.

Au centre du tableau éclate la figure malicieuse et mobile de cet enfant trop bien appris, de ce collégien impatient du joug qui sera demain M. de Voltaire, et sur les différents plans sont groupées dans leur ordre d'importance les silhouettes vivement accusées de ses premiers maîtres et de ses premiers amis.

Quand je dis que l'auteur prend Voltaire au berceau, cela n'est pas rigoureusement exact. Dans une étude sur l'enfance et la jeunesse de Voltaire, il y avait une place marquée d'avance pour un chapitre dont M. Beaune nous donne la primeur. Ce chapitre, intitulé : *La famille Arouet*, M. Beaune prie les lecteurs que fatiguent les recherches généalogiques, de le passer. Ne serait-ce pas un motif de le recommander plus spécialement aux lecteurs de la *Revue Nobiliaire ?* D'ailleurs, cette prière de l'auteur, qui donc la prendra à la lettre ? S'il est vrai que, pour quiconque *veut connaître à fond les grands hommes et pénétrer dans les secrets de leur puissante nature, il n'est pas inutile de remonter à leur origine,* chacun voudra savoir d'où sortait le grand railleur du siècle dernier, et je défie, pour cette petite excursion à travers la modeste généalogie des Arouet, de trouver un guide plus agréable et plus sûr que M. Henri Beaune. Non, ce chapitre plein de curieux détails et de piquantes révélations, personne ne le passera, et les esprits même les moins portés aux recherches héraldiques, n'hésiteront pas à le ranger

parmi les plus attrayants d'un livre qu'il me serait doux de louer davantage si le sentiment de réserve que l'amitié m'impose ne m'empêchait d'en dire ici tout le bien que j'en pense.

J. d'Arbaumont.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DES PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 1867, CONCERNANT L'HISTOIRE NOBILIAIRE.

Abel. Enumération des seigneurs d'Ottange. — (*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, Bulletin*, 9me *année*, *Metz*, in-8°, p. 96.)

Albanès. Recherches sur la famille de Grimoart, et sur ses possessions territoriales au xive siècle. *Marseille*, in-8°.

Albrier. La noblesse savoisienne, aux États de Bourgogne. — (*Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, *à Chambéry*. — *Mémoires et documents, t. X*, in-8°, p. 321.)

Albrier. Recherches généalogiques sur la famille Chevignard. *Dijon*, in-8°, 12 p.

Ancienne (l') baronnie de Peyre, d'après les documents originaux et inédits, par le docteur B. P. — (*Société d'agriculture, industrie, sciences et arts*, *du département de la Lozère*, *à Mende*. *Bulletin*, *t. XVII*, p. 159.)

Arbaumont (d'). Les anoblis de Bourgogne. — (*Revue nobiliaire*, *t. V*, gr. in-8°, p. 13.)

Arbaumont (d'). Posange et ses seigneurs. — (*Revue nobiliaire*, *t. V*, gr. in-8°, p. 193.)

Arbellot. Notice historique sur l'abbé de Mabaret. — Notes généalogiques sur la famille Mabaret du Basty. — (*Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, *t. XVI*, in-8°, 22 p.)

Archives de la Légion d'honneur, 1re à 3e livraison. *Paris*, gr. in-8°, à 2 colonnes, 128 p. — (*Les archives sont publiées en* 20 *livraisons de* 48 *pages. Le prix de souscription est de* 20 *fr.*)

Armorial de la noblesse de France, fondé par MM. d'Auriac et Acquier, et publié par une Société de généalogistes paléographes, sous la direction du vicomte E. de Gennes et de Léopold Nivoley. *Paris*, *t. X*, in-4°, 292 p.

ASTRE. Les intendants du Languedoc. — (*Académie de Toulouse. Mémoires, t. IV, Toulouse,* in-8°, p. 703.)

B... A... (*Th. de*) *Brémond d'Ars.* — Rôles Saintongeais. — (*Revue de l'Aunis, de Saintonge et du Poitou,* 21.)

BABINET DE RENCOGNE. Confirmations de la noblesse de l'échevinage d'Angoulême, sous Louis XIV et Louis XV. — (*Revue nobiliaire, t. V,* gr. in-8°, p. 481.)

BABINET DE RENCOGNE. Rôle des fiefs et arrière fiefs du siége royal de Cognac, en 1703. — (*Société historique et archéologique de la Charente. Bulletin, t. IV, 4e série, Angoulême,* in-8°, p. 513.)

BABINET DE RENCOGNE. Rôle des vingtièmes imposés sur les nobles et privilégiés de l'élection d'Angoulême, en 1780. — (*Société historique et archéologique de la Charente. Bulletin, t. III,* in-8°, p. 193.)

BARTHÉLEMY (A. DE). Le blason et l'armorial du héraut de Berry. *Le Mans,* gr. in-8° 7 p. — (*Extrait de la Revue des questions historiques.*)

BARTHÉLEMY (A. DE). Le droit du seigneur. *Paris,* in-8°, 31 p. — (*Extrait de la Revue des questions historiques.*)

BARTHÉLEMY (A. DE). Généalogies historiques, maison de Grandpré. — (*Revue nobiliaire, t. V,* p. 74. *Paris,* gr. in-8°.)

BARTHÉLEMY (E. DE). Les ducs et les duchés français avant et depuis 1789. *Chaumont,* in-8°, 364 p.

BEAUSSIRE. Note sur la maison de Hapsbourg. — (*Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin,* p. 375 à 402.)

BELLEVAL (DE). Le Ponthieu aux croisades. — (*Revue nobiliaire, t. V,* gr. in-8°, p. 433.)

BELLEVAL (DE). Les capitaines d'Abbeville, 8 p. — (*Revue nobiliaire, t. V,* p. 104. *Paris,* gr. in-8°.)

BELLEVAL (DE). Toison d'Or et sa famille. — (*Revue nobiliaire, t. V,* gr. in-8°, p. 529.)

BERNARD (A.) Des armoiries des comtes de Lyon et de Forez et des sires de Beaujeu. Lettre à M. le duc de Persigny. *Lyon,* in-8°, 13 fr. — (*Extrait de la Revue du Lyonnais, 4e série, t. III.*)

BERNARD (A.) Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon, du IX au XIIe siècle. *Saint-Etienne,* 1867, in-8°, 41 p. — (*Ext. de la Revue forezienne, t. I.*)

Betencourt (dom). Noms féodaux, ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France, dans les provinces d'Anjou, Aunis, Auverge, Beaujolais, Berry, Bourbonnais, Forez, Lyonnais, Maine, Saintonge, Marche, Nivernais, Touraine, partie de l'Angoumois et du Poitou, depuis le xiie siècle jusque vers le xviii, extrait des archives du royaume, 2e édition, précédée d'une notice sur Dom Betencourt, par François Morand. *Paris, t. II*, in-8o. XV-265 p.

Bouteiller (de). Notice sur le château d'Ottange (arrondissement de Thionville.) — (*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Bulletin*, 9me *année. Metz*, in-8°, p. 92.)

Bresc (L. de). Armorial des communes de Provence, ou dictionnaire géographique et héraldique des villes et villages des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse et des Alpes-Maritimes. *Draguignan*, in-8o, 370 p.

Buet. Armorial des évêques de Maurienne. — (*Revue nobiliaire, t. V*, p. 121. *Paris*, gr. in-8o.)

Carré de Busserolle. Armorial de Touraine, précédé d'une notice sur les ordonnances, édits, déclarations et règlements relatifs aux armoiries avant 1789. *Tours*, in-8°, 1208 p.

Carré de Busserolle (J. X.) Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, 1867. *Tours*, in-12, 447 p.

Caulin (l'abbé). Quelques seigneuries au Vallage et en Champagne propre, précédé de notions sur le régime féodal. Ouvrage accompagné de tableaux généalogiques. *Troyes*. in-8°, 585 p.

Cavrois. La noblesse d'Artois sous le premier Empire. — (*Revue nobiliaire, t. V*, gr. in-8°, p. 369.)

Champion (H.) Les abbesses de Longchamps. — (*Revue nobiliaire, t. V*, gr. in-8°, p. 415.)

Chartrier (le) français, ou recueil de documents authentiques, concernant la noblesse, par plusieurs collaborateurs. *Orléans*, in-8o, p. 1 à 32, *avec blason*. — (*La livraison* 5 *fr., le volume annuel de* 12 *livraisons*, 48 *fr.*)

Delisle (Léopold). Chronologie historique des comtes de la Marche, issus de la maison de Lusignan. — (*Société archéologique et historique de la Charente. Bulletin, t. IV*, 4e *série. Angoulême*, in-8°, p. 1.)

Delisle (Léopold). Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-

le-Vicomte, suivie de pièces justificatives. *Paris*, in-8°, XII, 682 p.

Demarsy. Armorial des évêques de Noyon, *avec planches*. — (*Comité archéologique de Noyon. Bulletin, t. II. Noyon*, gr. in-8°, p. 194.)

Demarsy. Des armoiries fausses ou pour enquerre et par occasion de celle de Hierusalem. Dissertation inédite de Du Cange, *avec planches*. — (*Extrait, Revue nobiliaire, t. V*, gr. in-8°, p. 492.)

Demarsy. Liste des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de 1610 à 1736. — (*Revue nobiliaire, t. V. Paris*, gr. in-8°, p. 35.)

Desvoyes. Blason des armoiries du comté de Forez, peintes dans le registre de Guillaume Revel. — (*Revue nobiliaire, t. V*, gr. in-8°, p. 289.)

Dictionnaire des familles qui ont fait modifier leur nom par l'addition de la particule ou autrement en vertu d'ordonnance ou décret, depuis 1803 jusqu'à 1867. *Paris*, in-8°, 66 p.

Documents pour servir à l'histoire du Forez, suite des recherches et description des anciens monuments héraldiques encore conservés dans les environs de Bourg-Argental et de Saint-Etienne, suivis de notes sur les maisons auxquelles ils appartiennent. *Lyon*, in-8°, 16 p.

Drouyn. Saint-Jean-de-Blagnac, département de la Gironde. Etude historique et archéologique sur la famille de Solminihac. — (*Revue d'Aquitaine, t. XII*, in-8°, p. 148.)

Dupré. Notes historiques sur les Daniel d'Orléans et de Blois. *Orléans*, in-8°, 10 p.

Felcourt (de). Thèse pour le doctorat : Des titres de noblesse et des noms dits nobiliaires. *Paris*, in-8°, 180 p.

Finot. Généalogie de la famille de la Tour-Saint-Quentin. — (*Revue nobiliaire, t. V*, p. 145. *Paris*, gr. in-8°.)

Fischer (D.) Notice historique sur le château impérial de Saverne. *Colmar*, in-8°, 25 p. — (*Ext. de la Revue d'Alsace*.)

Fons. Le château de Muret, démoli par les capitouls. — (*Académie de Toulouse. Mémoires, t. IV*, in-8°, p. 1.)

Fontenay (H. de). Essai sur les sceaux et armoiries des évêques d'Autun, *avec planches*. — (*Ext. de la Revue nobiliaire, t. V*, gr. in-8°, p. 385.)

Fouchier (de). Priviléges de noblesse accordés aux maires de Poi-

tiers. — (*Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin*, p. 403 à 407.)

GALLIER (DE). Essai historique sur la baronnie de Clérieu, et sur les fiefs qui en ont dépendu. — (*Société départementale d'archéologie et de statistique du département de la Drôme. Bulletin*, 2me *année*, p. 253.)

GÉNÉALOGIE de la famille Clicquet, originaire d'Auby, établie en 1470, à Douai. — (*Souvenirs de la Flandre Wallonne, t. VII*, in-8°, p. 145.)

GÉNÉALOGIE de la maison de Bréhant en Bretagne. *Paris*, in-8°, 220 p.

GODARD (J.). Généalogie biographique de la famille Godart de Wiége, suivie d'une généalogie sommaire de la famille Poulain de Marly. *Caen*, in-8°, IV–183 p.

GOETHALS. Les chevaliers normands au tournoi de Compiègne, 1238. — (*Revue nobiliaire*, *t. IV*, gr. in-8°, p. 97.)

IMBERT. Sceau de Dunois. — (*Revue d'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, *t. I.*)

JUILLAC VIGNOLES (vicomte DE). Les armoiries de Toulouse. Lettre critique au directeur du Moniteur de l'archéologue. *Montauban*, in-8°, 18 p. avec fig. — (*Ext. du Moniteur de l'archéologue, t. I.*)

LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER. Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies et l'histoire des familles nobles de France. *Paris, t. XI,* in-4° à 2 col., 490 p.

LACROIX (bibliophile Jacob). Les anoblissements sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. — (*Revue nobiliaire, t. V*, p. 81, *gr. in*-8°.)

LAFFORGUE (P.) Châteaux historiques de la Gascogne. *Auch,* in-8°, 11 pages.

LALLIER. Enquête sur l'état du Senonais à la fin du XVIe siècle, rédigé par le sieur de Beaujeu, prévôt de Sens, daté du 11 décembre 1601. — (*Société archéologique de Sens. Bulletin*, *t. IX*, *in*-8°, p. 208.)

LANIER (G.) Notice historique sur la maison royale d'Italie. *Paris*, in-18, 33 pages.

La Roque (de) et Barthélemy (E. de). Catalogue des preuves de noblesse reçues par d'Hozier pour les écoles militaires, 1653-1789. *Paris*, in-8°, 32 pages.

Le Clerc de Bussy. Armoiries des mayeurs d'Abbeville (1657-1779). *Amiens*, in-8°, 40 p.

Le Joyant. Note sur un de La Jolisière, chevalier croisé du Maine. — (*Revue nobiliaire, t. V, gr. in*-8°, p. 63.)

Leroy-Morel. Recherches généalogiques sur les familles nobles de plusieurs villages des environs de Nesle, Noyon, Ham et Roye, et recherches historiques sur les mêmes localités. *Amiens,* in-8°, 203 pages.

Le Sens. Notice sur les armoiries de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg. — (*Société impériale académique de Cherbourg. Mémoires, t. I,* p. 127.)

(*La suite au prochain numéro*.)

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Décembre 1867.

M. le vicomte Charles-Henri de Serennes épouse Mlle Thérèse Huvet.

M. le comte Georges de Léautaud-Donine, — Mlle Victorine-Adrienne Dentend.

M. le baron Frédéric de Graffenried-Villars, — Mlle Mathilde de Diesbach.

M. Hippolyte Delpoulle, — Mlle Bertier de Roville.

M. le comte de Larochefoucauld, secrétaire d'ambassade à Vienne, — Mlle Adrienne de Morgan, fille du comte.

M. Du Puy-Montbrun, officier d'état-major, — Mlle Laprade.

M. le comte Henri-Philippe de Beaufort, — Mlle Marie Vogt d'Hunolstein, fille du comte d'Hunolstein.

[1] Nous prions les familles de nous envoyer les *Lettres de faire-part* des mariages et des décès.

M. le comte Emmanuel de Courten, — Mlle Alphonsine de Saint-Amand.

SUPPLÉMENT A L'ANNÉE 1867.

Septembre.

M. Léon de la Bigne, lieutenant d'infanterie, a épousé Mlle Thérèse de Grenonville.

—

DÉCÈS.

Décembre 1867.

Bassano (Mme la duchesse de), décédée à Bruxelles.

Crespin (Alexandre de), comte de Billy, ancien officier de la garde royale, décédé à l'âge de 78 ans.

Navailles-Labatut (Mme la comtesse de), née Marie-Louise de Villarase, décédée le 13 à Pau, à l'âge de 74 ans.

Luynes (duc de), décédé à Rome le 15, à l'âge de 65 ans.

Longueau de Saint-Michel (Mme de), née Adèle d'Ambry, décédée à Orléans, à l'âge de 31 ans.

La Force (Mme la duchesse de), décédée à Créteil.

Saulnier de Beaupine (Mme), née Papin, décédée le 17 à Paris, à l'âge de 75 ans.

Lachaire (baron), capitaine de cavalerie en retraite, décédé à Tours.

Ravel d'Esclapon (comte Henri de), général de brigade, décédé au château de Villoiseau (Loiret), à l'âge de 69 ans.

Rességuier de Médidier (François de), décédé à Toulouse, à l'âge de 66 ans.

Bournonville (chevalier Achille-Louis de), décédé à Paris le 23, à l'âge de 63 ans.

Valsusenay (Mme la baronne de), décédée à Troyes.

Séguins-Vanieux (Mme la marquise de), née de Cohorn-Lapalme, décédée à Avignon.

SUPPLÉMENT A L'ANNÉE 1867.

Ségogne (Mlle Marie de), décédée le 21 juillet, à Montfort-l'Amaury.

Galbaud du Fort, ancien conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure, décédé le 21 août au château du Fort, à l'âge de 77 ans.

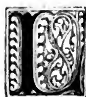
LES SEIGNEURS

DE

LA RIVIÈRE-BOURDET

—

1347 - 1868



E fief de la Rivière-Bourdet, sis dans la paroisse de Saint-Martin-de-Quevillon [1], entre la forêt de Roumare et la Seine, était un plein-fief de haubert, relevant directement de la Couronne.

L'étymologie de son nom est des plus obscures ; on peut supposer que sa proximité de la Seine en forma la première partie ; mais le difficile est d'expliquer ce nom de Bourdet, aussi ancien que le fief même. Était-ce le nom de son premier seigneur ? Ne faudrait-il pas l'écrire de préférence *Bourdaix*, ce qui signifierait « au bord de l'eau ? » Ne serait-ce pas à la langue celtique qu'on devrait en demander la clef ? *Bor* ou *Bour*, habitation ; *d*, en composition signifiant beaucoup; *et*, agréable. La délicieuse situation de ce manoir, ombragé d'un côté par les vieux chênes de l'épaisse forêt de Roumare, et de l'autre se mirant dans les eaux, rend cette étymologie assez vraisemblable ; mais quand les documents font défaut, il faut tenir compte de la tradition, et la tradition veut que primitivement la Rivière-Bourdet se composât de deux petits manoirs, assis en face l'un de l'autre, et habités par deux frères. Or l'étymologie serait conforme à la tradition : *Bor* ou *Bour*, habitation ; *dei*, deux.

Notons encore qu'un contrat du 20 décembre 1565 m'a révélé l'existence, dans la paroisse de Sahurs — voisine de la Rivière-Bourdet et sise aux bords de la Seine, — « d'un fief nommé le

[1] Paroisse du diocèse, parlement, intendance et élection de Rouen, dont les religieux de Saint-Georges étaient seigneurs temporels au XVIe siècle. Dès le XVIIe, le seigneur de la Rivière-Bourdet se qualifie co-seigneur de Saint-Martin-de-Quévillon.

Petit-Fief-Bourdet asiz à la paroisse de Sahurs, qui fut Nicollas Le Barge, escuier, sieur du Bout-Rabache, relevant de la seigneurie de la Rivière-Bourdet... » — Ce petit Bourdet suppose un grand Bourdet, qui aura peut-être donné son nom à la Rivière, à moins que ce grand Bourdet ne fût la Rivière même.

Le château de la Rivière-Bourdet fut reconstruit, vers le milieu du XVIIe siècle, par Charles Maignard de Bernières, et restauré dans le courant de ce siècle par Mme la duchesse de Fitz-James et par Mme la princesse de Montholon-Sémonville, qui en est actuellement propriétaire.

Le château renferme de très-curieuses archives, sauvées de la destruction et mises en ordre par l'infatigable et intelligente princesse, à qui tous ceux qu'intéresse la conservation des monuments écrits de notre histoire nationale doivent une réelle reconnaissance et de justes éloges ; car d'ineptes tabellions faisaient un feu de joie de ces pièces précieuses à tous les titres, lorsque Mme de Montholon survint assez à temps pour en sauver une très-grande partie.

Les archives de la Rivière-Bourdet contiennent d'abord les chartes et actes ayant rapport à l'ancien fief ; les chartes et actes concernant les diverses seigneuries possédées par les seigneurs successifs de la Rivière-Bourdet ; la correspondance des Maignard de Bernières, comprenant un grand nombre de lettres des rois et reines de France, des princes du sang, des ministres, et d'une foule de personnes illustres : Concini, Richelieu, Mme de Sévigné, la comtesse du Roure, Louvois, Pontchartrain, Coulanges, Chaulieu, Potier de Blancmesnil, les Vendôme, le duc d'Elbeuf, le duc de Guise, la marquise du Deffand, etc.

Malgré de minutieuses recherches, il a été impossible de retrouver des lettres de Voltaire à Mme de Bernières, qu'on savait exister dans les archives du château : on peut voir, dans la *Correspondance générale* de Voltaire, que vingt de ses lettres sont adressées « à Mme la Présidente de Bernières, à la Rivière-Bourdet. » On n'a retrouvé que quelques quittances de Thiériot, le factotum du philosophe. Il est hors de doute que ces lettres auront été la proie des flammes.

Il ressort des lettres de Voltaire à Mme de Bernières — insérées dans sa *Correspondance*, — qu'il séjourna à la Rivière-Bourdet. Henri IV y campa en revenant d'Arques. Des lettres de Concini expriment l'espoir d'y revenir. D'autres lettres établissent que Mme du Deffand, le président Hénault, le président de Maisons, des

Alleurs, et autres personnages plus ou moins célèbres, y reçurent l'hospitalité.

Peu endommagé par la Révolution, le château est présentement une habitation véritablement princière, peuplée de reliques de famille, d'objets artistiques et de précieux documents.

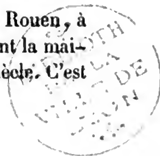
Après ces quelques détails sur le château de la Rivière-Bourdet, nous abordons l'histoire des diverses familles qui l'ont successivement possédé.

MAUQUENCHY DE BLAINVILLE.

Le titre le plus ancien de la seigneurie de la Rivière-Bourdet est une assignation donnée, le mercredi 4 juillet 1347, par Hugues Danletin, écuyer, maître et enquesteur des eaux et forêts du roi et du duc de Normandie et d'Orléans, à la dame de la Rivière-Bourdet, veuve de Gilles de Blainville, chevalier. — Hugues Danletin lui dénie le droit de prendre dans la forêt de Roumare ses bois de construction et de chauffage ; il l'accuse en outre d'avoir tenu sa foire seigneuriale sur un chemin public de la forêt et d'avoir, contre droit et raison, usurpé une portion de ladite forêt ; — à quoi la dame de la Rivière-Bourdet répond qu'elle n'a rien fait qui ne soit justifié par la coutume..... « Elle navoit pas ses titres et priviléges pour ce qu'ils estoient ou chastel de Blainville, lesquels na pas encore eûs pour cause de la mort et trespassement de feu mouseigneur Gilles de Blainville, chevalier, jadis son mary, qui naguère a esté mort en la guerre desdicts seigneurs roy et duc de Normandie, et aussy pour ce que ceux qui à présent en ont la garde sont en l'ost de nosdicts seigneurs, et aussy pour ses conseillers et amys qui aussy sont en l'ost qui ont veu user desdicts droicts ou temps passé..... »

La veuve de Gilles de Blainville demande donc que le règlement du litige soit remis à l'époque du retour de ses conseillers et amis, Guillaume de Saint-Martin étant pleige pour elle. Hugues Danletin remet la cause à la Toussaint et permet, jusque-là, à la dame de la Rivière-Bourdet de prendre dans la forêt de Roumare tout le bois dont elle aura besoin.

Blainville était un fief et châtellenie du bailliage de Rouen, à deux lieues de cette ville, sur la route de Beauvais, et dont la maison chevaleresque de Mauquenchy prit le nom au XIe siècle. C'est



aujourd'hui une commune du canton de Buchy, arrondissement de Rouen.

I. — En 1096, le sire de Blainville accompagne le duc de Normandie, Robert Courteheuse, fils de Guillaume le Conquérant, à la première croisade.

En 1172, dans le rôle des comptes de l'Échiquier, Geoffroy de Mauquenchy « tient sa maison de Blainville et soixante ares de terre, et pour cela il doit le service militaire au roi comme chevalier. »

En 1172 et 1180, Geoffroy de Blainville est bailli du pays de Caux.

II. — Durand de Mauquenchy, chevalier, sire de Blainville, présumé fils de celui qui était à la première croisade, vivait en 1153, 1170 et 1180. On présume qu'il eut pour femme Marguerite N....., dont la tombe, existant encore au XVIIe siècle dans l'église de Blainville, portait cette inscription : « Ci-gist Marguerite, jadis dame de Blainville, qui trespassa lan de grace MCCIII le merquedy devant la vigille de Rovesons [1]. Dex ly face pardon! » — Durand fut père de :

III. — Guérard de Mauquenchy, chevalier, seigneur de Blainville et de Fontaine-sous-Préaulx, mort le vendredi après la Saint-Jean 1242, et enterré à Blainville. Il tenait un fief de chevalier à Blainville, un deuxième au Héron, un troisième à Fontaine-sous-Préaulx, et un demi-fief à Bellencombre en 1213, 1224, 1226 et 1228. Il transigea, en 1230, avec le Couvent de Saint-Evroult pour quelques patronages d'église. De sa femme, Richère de Clères, fille de Jean Ier, sire de Clères et de Jeanne de Préaulx, il eut :

IV. — Jean, premier du nom, sire de Mauquenchy, de Blainville et de Fontaine-sous-Préaulx, époux de Marie de Rayneval, enterrée auprès de Marguerite de Blainville, et dont l'épitaphe se lisait encore au XVIIe siècle : « Icy gist Marye jadis dame de Blainville, qui trespassa lan de grace MCCLXX, le jour de la saint Andryeu. Dex ly face pardon! » Du vivant de son père, en 1223, Jean Ier déclare dans l'assemblée faite pour l'ost de Foix qu'il doit servir le roi comme chevalier, pendant quarante jours, à cause de ses terres de Blain-

[1] Vieux mot, pour *Rogations*.

ville et de Fontaine-sous-Préaulx. — Jean Ier est présumé père du suivant [1].

V. — 1° Jean de Mauquenchy, deuxième du nom, seigneur de Blainville, figure dans la levée de troupes ordonnée par le roi de France Philippe III, en 1271, afin de faire la guerre à Roger-Bernard III, comte de Foix. Il mourut le 16 août 1285, en Aragon, dans la guerre faite au roi Pierre III par ledit roi de France. — En 1276, avec Robert de Montenay, Pierre et Jean de Préaulx, il soutint contre quatre autres chevaliers un duel dont Robert d'Ivry, chevalier, était juge et pleige du roi. — De sa femme, Marguerite de Ferrières, morte le 20 mai 1287 et inhumée dans l'église de Blainville, il eut trois fils et une fille :

1° Jean, qui suivra.

2° Geoffroy, chevalier.

3° Pierre, chevalier, nommé avec le précédent dans des chartes de l'abbaye de Beaubec, de 1332 à 1335.

4° Marguerite de Blainville, femme de Perceval de Freneuse, chevalier, mort le 5 avril 1318, — morte elle-même le 1er novembre 1325, et enterrée avec son mari dans l'abbaye de Cergy, près Pontoise.

VI. — Jean de Mauquenchy, troisième du nom, chevalier, seigneur de Blainville, surnommé Mouton [2], était sénéchal de Toulouse en 1298 et de 1307 à 1316. Philippe le Bel, en considération de ses services, lui donna, en 1310, deux cents livres de rente sur le trésor et le mit au nombre des commissaires délégués aux requêtes hors parlement, par l'ordonnance signée à Poissy le lendemain de la Saint-Marc 1313. Le roi Philippe le Long le convoque à Lisieux, en 1317, avec l'évêque d'Amiens et Robert d'Artois, comte de Beaumont, pour mettre fin à un différend religieux. En 1319, le même roi l'envoie à Saumur avec le chancelier pour réconcilier l'évêque d'Angers avec son chapitre. Sous Charles IV, le 10 décembre 1325, Jean de Blainville règle les comptes de la sénéchaus-

[1] La Chesnaye ne fait de Jean Ier et de Jean II qu'un seul et même personnage, mort suivant lui en 1283. Il me semble difficile d'admettre que ce fut le même Jean qui servait dans l'ost de Foix en 1223 et en Aragon en 1285.

[2] Surnom déjà porté par ses ancêtres. *Blain*, *belain*, *belin*, *blin*, dans la langue du moyen âge, servait à désigner tout animal bêlant. Blainville, construit par les sires de Mauquenchy, signifiait donc : *Ville-Mouton*.

sée de Toulouse. En 1326, il sert aux frontières de Flandres, et en 1327, en Gascogne et en Agenois, dont il devient sénéchal. En 1335, il fait plusieurs donations, avec Pierre et Geoffroy de Blainville, ses frères, à l'abbaye de Beaubec. En 1336, 1337 et 1338, il sert en Saintonge. — Il fonda deux chapelles dans l'église de Blainville pour le repos des âmes de son père, de sa mère et de ses trois femmes, dont on trouve les noms dans l'amortissement qu'il obtint, le 24 juin 1335, du roi Philippe VI, pour les rentes affectées à la fondation desdites chapelles. — Son épitaphe se lisait encore au XVIIe siècle, dans l'église de Blainville : « Cy gist noble messire Jehan de Mauquenchy, seigneur de Blainville, fondateur des deux chapelles entre lesquelles son corps gist, qui trespassa lan de grâce MCCCL, le trante-ungniesme jour de mars. Pryons pour ly, que Dié veuílle en avoyr lâme. Amen ! »

Ses trois femmes furent :

1° Isabeau de Hautot, morte le 8 avril 1290, enterrée dans une des chapelles fondées par son mari, et dont telle était l'épitaphe : « Icy gist Isabel de Hotot, dame de Blainville, qui trespassa lan de grace MCCLXXXX. Dié ayt mercy de son âme ! Amen ! »

2° Isabeau de Harcourt, — fille de Jean Ier, sire de Harcourt, et d'Alix de Beaumont, — morte le 16 avril 1293, et inhumée dans l'église de Blainville : « Icy gist Isabel de Harecourt, dame de Blainville, qui trespassa lan de grace MCCLXXXXIII le jeudy devant les octaves des Pasques. Dex ly face pardon ! Amen ! »

3° Jeanne, dame de Corneuil, au bailliage de Gisors, morte à Toulouse, dont son mari était sénéchal, le 7 mars 1310, et enterrée dans l'église des Cordeliers de cette ville.

De cette dernière sont issus :

1° Jean, qui suivra.

2° Gilles de Mauquenchy [1], chevalier, seigneur de la Rivière-Bourdet, et seigneur usufruitier de Blainville. Par une transaction faite le 15 avril 1339 avec les parents et amis de son neveu, Jean V, fils de son frère aîné Jean IV, et confirmée par Philippe de Valois, il eut, sa vie durant, la jouissance de la terre de Blainville, moyennant une rente de mille livres qu'il assigna à Jeanne de Chambly, veuve de sondit frère. Gilles de Mauquenchy de Blainville fut tué dans la guerre que le roi de France soutenait contre les Anglais,

[1] La Chesnaye ne le nomme même pas.

ainsi qu'il ressort de la déclaration de la dame de la Rivière-Bourdet, sa veuve, déclaration rapportée ci-dessus. Il périt vraisemblablement en 1346 à la bataille de Crécy.

3° Guérard de Mauquenchy, chevalier, seigneur de Maudétour, enterré en l'église de Blainville : « Cy gist monseigneur Guérard de Blainville, chevalier, sire de Maudétour, qui trespassa lan MCCCXXXXII. Priez Dieu pour son âme. Amen ! »

4° Héloïse, femme de Robert de la Haye, et qui mourut veuve avant Pâques 1342.

VII. — Jean de Mauquenchy de Blainville, quatrième du nom, dit Mouton, mort avant son père, était seigneur de Corneuil et de Crevon, par son mariage avec Jeanne de Chambly. — Le 9 décembre 1326, Charles le Bel l'investit de la garde des côtes de Normandie. En 1327, il vend, de concert avec sa femme, la terre d'Orry au comte de Sancerre. En 1329, il plaide contre Jean de Beaumont, chevalier, présumé de la même famille que la deuxième femme de son père. En 1322, il épousa Jeanne de Chambly, dame de Corneuil et de Crevon, fille unique de Pierre, dit Grismouton, chevalier, seigneur de Crevon, et de Marguerite de la Chapelle. Elle était veuve en 1338, et épousa en secondes noces Guyon Braé, chevalier, qui devint à cause d'elle seigneur de Crevon ; mariage qui amena la transaction passée le 15 avril 1339 entre Gilles de Blainville et les parents et amis du fils de Jean IV et de Jeanne de Chambly, lequel suit.

VIII. — Jean de Mauquenchy, cinquième du nom, dit Mouton, chevalier, sire de Blainville, maréchal de France, contribua presque autant que Duguesclin et Clisson à l'affermissement du trône de France [1]. En 1358, avec le roi de Navarre, il défit complétement les Jacques — paysans révoltés, — et le 20 juin 1368, par lettres patentes du roi Charles V, sur la démission d'Arnoul d'Andrehan, il fut créé maréchal de France, avec « deux mil francs d'or pour

[1] La municipalité de Rouen était appelée tout récemment à donner un nom à de nouvelles rues, et en même temps elle changeait d'anciennes dénominations qui faisaient double emploi ou qui étaient peu convenables. J'ignore si elle a eu le bon esprit de baptiser l'une des nouvelles rues du nom d'un guerrier du XIVe siècle, qui joua dans son histoire un rôle des plus glorieux, et qui contribua puissamment à affranchir la Normandie du joug des Anglais. Saluons nos gloires nouvelles, mais n'oublions pas les gloires du passé.

ses gages par an. » Il épousa Jeanne Mallet, dame de Saint-Venant, deuxième fille de Jean, chevalier, sire de Graville, seigneur de Seez et de Bernay, mis à mort par ordre du roi Jean II. — Jean V mourut en 1391, après avoir fait faire la tombe de son père où se lisait : « Cy gist messire Mouton de Blainville, père de messire Mouton de Blainville, mareschal de France, et trespassa lan de grace MCCCXXVIIII. Prions à Dex qu'il en aye lame. Amen ! »

Il laissa un fils, qui suit, et une fille, Jeanne, mariée en 1372 à Colart d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy et d'Estoutemont, fils de Jean, et de Jeanne de Fiennes.

IX. — Jean, sixième du nom, dit Moutonnet, mort jeune, en 1369, dont la tombe se voyait encore au XVII[e] siècle dans l'église de Blainville : « Cy gist Moutonnet de Blainville, fils de messire Mouton de Blainville, mareschal de France, qui trespassa lan de grace MCCCLXVIIII. Priés pour ly. Amen ! »

En 1391, à la mort de Jean V, le fief de Blainville, par le mariage de Jeanne de Blainville, unique héritière de Jean V, passa dans la maison d'Estouteville, d'où il passa successivement dans les maisons d'Alègre, de Colbert-Seignelay, et de Montmorency-Luxembourg[1].

BLAINVILLE portait : *D'azur à la croix d'argent cantonnée de vingt croisettes recroisettées au pied fiché d'or, cinq à chaque canton.*

YVETOT.

Dans un arrêt du 3 août 1463, rendu par le maître des eaux et forêts de Normandie et reconnaissant le seigneur de la Rivière-Bourdet comme franc-usager de la forêt de Roumare, il est fait mention des dépositions de divers témoins âgés de plus de 80 ans. Le deuxième témoin cité dépose que « vers l'an 1400 ou environ, le seigneur de la Rivière-Bourdet estoit messire Martin d'Yvetost; » ce que confirme le sixième témoin, disant qu'il a vu jouir des droits en litige « messire Martin d'Yvetost, lors roy d'Yvetost, seigneur de la Rivière-Bourdet. »

Cet acte est donc à ajouter au petit nombre de ceux où le sei-

[1] En 1863, M. F. Bouquet a publié, à Rouen, de savantes *Recherches sur les sires et le château de Blainville*. A la page 64, on trouve une lettre de Henri IV, datée du château de Blainville (1592).

gneur d'Yvetot est qualifié de roi, tels que l'arrêt rendu en 1392 par l'échiquier de Normandie, le compte des dons faits en 1492 par le roi Charles VIII, rendu par Jean Lallemant, receveur général des finances en Normandie, et les rôles de 1525, par le bailliage d'Yvetot.

Deux hommes ont popularisé en France ce royaume microscopique : l'un avec ses bons mots, l'autre avec ses fins couplets, Henri IV et Béranger.

« — Si je perdais le royaume de France, disait un jour le Béarnais, je me retirerais dans le royaume d'Yvetot ! »

Dans je ne sais plus quelle solennité de cour, Henri IV s'étant aperçu que le maître des cérémonies avait mis au second rang Martin du Bellay, seigneur de Langeais, et souverain d'Yvetot par son mariage avec Isabeau Chenu, le fit placer au premier rang en disant :

« — C'est un petit roi, mais c'est un roi ! »

Quant aux couplets de Béranger, ils sont dans toutes les mémoires.

Il est de mode, depuis l'abbé de Vertot, de nier l'existence d'un royaume d'Yvetot ; cependant peu de royaumes disparus ont laissé plus de preuves authentiques. Les seigneurs d'Yvetot avaient usurpé ce titre de roi, disent les uns ; ce n'est pas un argument ; tant d'usurpations identiques ont été consacrées par les années ! Robert Gaguin, disent les autres, est le premier qui ait raconté, en 1490, l'histoire de l'érection d'Yvetot, au VIe siècle, en franc-alleu par le roi Clotaire Ier, en faveur des descendants de Gautier d'Yvetot ; donc elle est apocryphe.

A moins que les partisans de l'abbé de Vertot ne traitent l'histoire à la façon de leur trop spirituel patron et que leur siége ne soit fait, il leur faut abandonner ce système défectueux de dénégation. Un savant normand, M. Duputel, a établi sans réplique qu'avant Robert Gaguin deux actes, de 1429 et de 1461, font mention de l'assassinat de Gautier, sire d'Yvetot, et de l'érection de sa terre en franc-alleu. Vertot croit devoir placer cette érection entre 1370 et 1390 ; mais en 1203 on trouve un acte de transaction entre Richard, seigneur d'Yvetot, et l'abbé de Saint-Wandrille, à l'effet, par les religieux de ce monastère, de céder audit seigneur dix livres de rentes en échange de tous les droits qu'ils lui demandent, en ex-

ceptant toutefois la liberté du passage de Caudebec qu'il se réserve pour lui et les vassaux de son franc-fief d'Yvetot.

Le royaume d'Yvetot a existé ; un certain nombre d'actes authentiques en font foi ; ou il faut nier l'authenticité de ces actes, ce qu'on ne peut faire, ou il faut reconnaître celle du royaume d'Yvetot. Son exiguité ne prouve rien contre son existence. Nierait-on avec raison, dans cinq cents ans, l'existence des républiques souveraines d'Andorre et de Saint-Marin ? Dans les premiers siècles de notre histoire, on trouve d'autres exemples de royautés exiguës, bientôt absorbées par de puissants voisins ; si celle d'Yvetot parvint à surnager, ce n'est pas une raison pour la traiter de chimère.

Jean d'Yvetot et Richard d'Yvetot de Taillanville accompagnèrent le duc de Normandie, Robert II, dit Courteheuse, à la première croisade, en 1096.

Gautier d'Yvetot était, en 1147, un des chevaliers qui accompagnaient Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre.

En 1203, Richard d'Yvetot transige avec l'abbé et les religieux de Saint-Wandrille. Il est présumé fils de Robert d'Yvetot, seigneur de Taillanville, chevalier et chambellan du roi, gouverneur du châtel de Moulineaux.

En 1350, Jean d'Yvetot fonde trois prébendes à Yvetot, et en 1358 il érige en collégiale l'église de cette ville. On présume que c'est lui qui servit Charles V dans ses guerres contre Edouard III, roi d'Angleterre, et qui est inscrit au catalogue qui fait suite à l'*Histoire de Normandie*, de Gabriel Dumoulin.

Autre Jean d'Yvetot, nommé dans un acte de 1380, et qualifié « sire d'Yvetot par la grâce de Dieu, » dans un acte du 11 janvier 1381. On présume qu'il eut pour frère cadet un Perrinet d'Yvetot, vivant en 1370, qui fut reçu à une revue devant le connétable Duguesclin, et qui peut être considéré comme l'auteur d'une branche cadette de la maison d'Yvetot, reconnue pour telle par la Cour des Aides de Paris, en 1451 et en 1482.

Jean, sire d'Yvetot par la grâce de Dieu, et qualifié seigneur de la Rivière-Bourdet dans l'acte de vente de la terre d'Yvetot à Pierre de Villaines, en 1401, eut pour fils Martin, qualifié dans divers actes roi, sire ou prince d'Yvetot, et seigneur de la Rivière-Bourdet, fief que je présume être entré dans sa maison par le mariage de son père avec une fille de Gilles de Blainville.

Martin d'Yvetot suivit en Flandre le roi Charles VI et gagea ses gens de guerre de ses propres deniers, dépense excessive qui le contraignit à vendre Yvetot à Pierre de Villaines, dit le Bègue, chevalier, comte de Ribedieu, chambellan du roi. — Dans le contrat de vente passé devant les notaires du Châtelet, à Paris, le 2 mai 1401, Martin n'est qualifié que « noble et puissant seigneur monseigneur Martin, prince d'Yvetot, chevalier, seigneur de la Rivière-Bourdet, fils de monseigneur Jean d'Yvetot, chevalier, jadis seigneur desdits lieux ; » mais il donne à sa terre d'Yvetot la qualification de royauté.

Un écrivain normand, M. Alexandre Fromentin, dans son *Essai historique sur Yvetot* (Rouen, 1844), rapporte que Martin n'eut pas d'enfant et qu'il eut une sœur du nom de Jeanne. En admettant que ce nom n'ait pas été mal lu, il faut donner une deuxième sœur ou une fille à Martin, Marie d'Yvetot, dame de la Rivière-Bourdet, mariée à N..... de Vaussemer, chevalier, et nommée dans un acte déjà cité, en date du 4 août 1463.

Cependant, entre Martin et Marie d'Yvetot, dans la période où la Normandie était au pouvoir du roi d'Angleterre, deux chevaliers, que je présume anglais, Regnault de Tonneville et Jean Hautfort, possédèrent successivement le manoir et seigneurie de la Rivière-Bourdet. Ils sont nommés dans l'acte de 1463. « Vers 1400, dépose le deuxième témoin cité, le seigneur de la Rivière-Bourdet estoit messire Martin d'Yvetost, et depuis messire Regnault de Tonneville, et, après, messire Jehan Hautfort, escuier. » Le troisième témoin dépose qu'il vit jouir du franc-usage en la forêt de Roumare « dame Marye d'Yvetost, lorsquelle vivoit dame dudit lieu de la Rivière, laquelle trespassa cinq ou six ans environ. » Le cinquième témoin dépose qu'il vit jouir des mêmes droits messire Regnault de Tonneville, chevalier, « qui trespassa quarante-cinq ans ou environ. » Le sixième témoin enfin déclare qu'il en a vu jouir autrefois « messire Martin d'Yvetost, lors roy d'Yvetost et seigneur de la Rivière-Bourdet, et depuis aulcuns aultres seigneurs. »

L'inventaire général des titres et enseignements de la seigneurie de la Rivière-Bourdet et dépendances porte au paragraphe 22 :

« 21 mars 1457. — Aînesse Bunel. Marie d'Yvetot, dame de la Rivière-Bourdet. »

Et au paragraphe 29 :

« 10 mars 1427. — Fief de la Rivière-Bourdet. — Marie d'Yvetot, dame de la Rivière-Bourdet. »

Après l'expulsion des Anglais, Marie d'Yvetot rentra dans la possession de son fief de la Rivière, qu'elle laissa à son fils — Jean de Vaussemer, — à sa mort qui advint en 1457 ou 1458.

Yvetot portait : *d'azur à la bande d'or accompagnée de deux cotices de même.*

V[te] Oscar de Poli.

(*La suite prochainement.*)

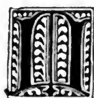
La *Revue nobiliaire* se hâte d'annoncer à ses lecteurs une récente publication de M. le vicomte Oscar de Poli, l'auteur de l'article précédent. *Les Soldats du Pape*[1], tel est le titre de ce livre qui semble un chapitre contemporain des *Gesta Dei per Francos.* Animé du même souffle de foi chrétienne et d'enthousiasme chevaleresque, rempli de récits émouvants et presque légendaires (tant dans cette histoire des héroïques dévouements la vérité ressemble à la légende !) il raconte les *gestes* de ces nouveaux croisés qui, depuis 1860 jusqu'à 1867, offrirent leurs bras et leurs vies pour la défense de la papauté. Castelfidardo est le premier acte du drame, Mentana est le second : une défaite et une victoire, glorieuses l'une et l'autre. L'auteur du livre était l'un des principaux acteurs de la première période du récit. C'est « un vaincu de Castelfidardo qui vient rendre hommage aux vainqueurs de Mentana. » Cette phrase placée au début de l'ouvrage en indique le caractère ; elle fait prévoir ce que le lecteur y trouvera de conviction, de chaleur et de sincérité. L'allure toute militaire du livre permet à l'auteur d'y mêler ensemble narrations, souvenirs personnels, conversations, réflexions, citations, documents, etc. ; la vérité s'y montre sans apprêt, mais elle y offre partout le double attrait d'un style franc et animé, et de faits curieux et peu connus. Est-il besoin de dire combien ces pages sont glorieuses pour la noblesse française, et combien de blasons, dans la *guerre sainte* du XIX[e] siècle, ont rehaussé leur éclat ancien ou gagné une illustration nouvelle ?

L. S.

[1] Un volume grand in-18.

LA SEIGNEURIE

DE BARBEZIEUX

ous préparons depuis longtemps un travail sur *Barbezieux, son histoire et ses seigneurs :* ce sujet, qui n'a jamais été traité complétement, exige de patientes recherches, car les détails en sont disséminés en mille endroits divers. Nous venons de terminer une partie de notre tâche, et nous sommes heureux d'en offrir les prémices aux lecteurs de la *Revue nobiliaire.* Il nous a fallu retrouver un à un tous les anneaux de la chaîne, et rétablir la série des seigneurs de Barbezieux pendant un espace de près de huit siècles.

La seigneurie de Barbezieux faisait partie de la province de Saintonge et avait pour armes : *d'or à un écusson d'azur en abîme.* Elle remonte à une époque très-reculée, puisqu'elle est mentionnée dans une charte de l'an 1060, dont voici la première phrase : « *Sicuti ex antiquo tempore exigente ratione constitutum est quisquis* Berbezillensis Principatus *fructus sortitur, de S. Severino et archiepiscopo se* Principatum *prænotatum habere non ignorare debet.* » Ses seigneurs avaient alors une grande puissance et prenaient le titre de *princes.* Leurs noms n'ont pas été conservés : nous ne pouvons donc pas prétendre remonter à l'origine même de ce fief dont l'histoire ne commence à être connue qu'en 1050 ; et encore à cette époque les documents sont loin d'être précis et concordants : les auteurs anciens nous ont laissé quelques lambeaux de généalogie, mais trop souvent leurs affirmations se contredisent. Pour nous retrouver dans ce dédale, voici la méthode que nous avons suivie : nous avons d'abord recueilli les dates et les faits sur lesquels les historiens sont d'accord ; puis nous avons comblé les lacunes en comparant les diverses versions pour en adopter une qui les explique toutes, autant que la chose est possible. Par ce moyen nous espérons être arrivé à la vérité.

1. Alduin : c'est le nom du premier seigneur de Barbezieux qui

soit arrivé jusqu'à nous. Il existait en 1050 et s'est illustré par de nombreux bienfaits, notamment en faisant construire l'église Saint-Séverin de Bordeaux. Il vécut très-vieux et passa les dernières années de sa vie dans le monastère de Saint-Pierre de Cluny.

II. Itier Ier, fils du précédent, succéda à son père « par la grâce de Dieu et la faveur populaire, » comme il le dit lui-même : « *ego miles Iterius Berbezilliensis, patris functi in honorem Dei gratia et vulgi favore succedens* » (Charte de 1070).

III. Vivien Ier, fils d'Itier, vivait vers 1130. (Histoire de Saintonge, par Armand Maichin.)

IV. Rigault de Barbezieux a été un célèbre troubadour. L'historien Vigier de la Pile le place à la fin du XIIe siècle, et s'accorde sur ce point avec les auteurs les plus accrédités, tels que Massiou et Raynouard. Nous devons dire cependant que, d'après Nostradamus et l'abbé Millot, Rigault de Barbezieux serait mort en 1383; mais, à notre avis, il y a là une erreur, car le caractère des poëmes de ce troubadour se rapproche davantage de ceux du XIIIe siècle, et d'ailleurs aucun seigneur de Barbezieux n'a porté le nom de Rigault pendant le XIVe.

Nous ne raconterons pas ici la vie tourmentée de Rigault, appelé aussi Richard de Barbezieux, lequel était, d'après un ancien manuscrit, « un pauvre *Vavasseur*, mais bon chevalier d'armes, beau de sa personne, ayant plus de talent à bien dire que de hardiesse à se produire dans le monde. » Il offrit successivement ses vers et ses chants à Claire de Berre, Anna de Ponteuez, et enfin à la dame de Geoffroy de Touai, dont l'indifférence désespéra le pauvre Richard qui se retira en Espagne où il mourut chez le baron don Diégo.

V. Audouin vivait au commencement du XIIIe siècle. Elie Vinet, le plus célèbre historien de Barbezieux, en parlant des anciens seigneurs de cette terre, ne remonte pas au delà d'Audouin, qu'il cite d'ailleurs sans aucun commentaire.

VI. Itier II, fils d'Audouin, mourut le 2 octobre 1253, ainsi que le témoigna longtemps une pierre tumulaire de l'église des Cordeliers de Barbezieux, dans laquelle il fut enterré. Selon André Du Chesne, Itier avait épousé Enor de Sully, de laquelle il eut des enfants : Vivien, Pierre et Agnès.

VII. Vivien II vivait vers 1270. Quelques auteurs lui donnent pour femme Aliénor de Sully, dont il eut plusieurs enfants : Marguerite de Barbezieux, mariée à Aimery III de la Rochefoucauld, une autre fille qui épousa Gaucelin de Culant, Pierre et Henri de Barbezieux.

VIII. Pierre de Barbezieux a laissé un testament, fait au mois de septembre 1283 « le mercredi avant la fête de saint Michel, » testament qui est conservé aux archives de l'Empire.

IX. Pierre II (1300), neveu du précédent, est cité dans le testament de son oncle.

X. Henri de Barbezieux (1330) succéda à son frère et n'eut pas de postérité, en sorte que son fief (qui avait alors le titre de baronnie) revint aux héritiers d'Agnès, fille d'Itier II.

XI. Geoffroy de la Rochefoucauld (1360), succéda à la terre de Barbezieux comme héritier d'Agnès, sa mère. L'illustre famille de la Rochefoucauld avait fait son apparition dans l'histoire, au XIe siècle ; son premier chef, Fulcald ou Foucauld, possédait de grands biens dans le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois ; le castel de la Roche étant son principal fief, il en prit le nom : « *Vir nobilissimus Fulcaudus de castrum qui dicitur Rocha.* » La baronnie de Barbezieux ne resta pas sans interruption dans la maison de la Rochefoucauld ; elle en sortit en 1583, mais y rentra plus tard en 1718 et lui appartint jusqu'en 1792, ce qui constitue une possession d'environ trois cents ans.

XII. Geoffroy II, fils de Geoffroy Ier, mourut le 29 juin 1410, laissant deux enfants pour recueillir sa succession.

XIII. Raymond de la Rochefoucauld, fils du précédent, est mort le 22 juillet 1414, et fut inhumé à côté d'Itier II, dans l'église des Cordeliers.

XIV. Guy de la Rochefoucauld, frère de Raymond, s'est marié trois fois : il épousa en premières noces Rosine de Montault (morte le 22 novembre 1417 et inhumée aux Cordeliers), en secondes noces Marie d'Usaiges, et en troisièmes, Jeanne de Rougemont. Guy survécut à ses trois femmes et mourut plus qu'octogénaire, le 1er jan-

vier 1440, laissant six enfants, dont quatre fils (Jean de la Roche, Jean, seigneur de la Boissière, Guillaume, seigneur de Nouans, Guy, seigneur de Lafaye et Montendre), et deux filles (Françoise et Philippes). Voici un extrait de son testament : « ... Je Guy, premier du nom, sire de la Rochefoucault, seigneur de Vertueil et Barbezieux... ai dicté ce testament à maître Griffon, mien chapelain et secrétaire... j'ordonne à Jean dit de la Roche, mon fils aîné, tous mes biens et acquêts, maisons, terres et domaines, deux cent mille écus d'or, tant viels que nouveaux, trois cent mille francs en monnaie d'argent, quelques mille livres d'argenterie blanche et dorée, bagues et joyaux, à condition que ledit Jean de la Roche épousera et prendra pour sa bonne femme damoiselle Jeanne Sanglier, laquelle l'aime et honore pour ses vertus; or je veux que le mariage soit célébré au propre jour de mes obsèques! »

XV. Jean de la Roche s'empressa de se rendre au désir de son père. Jeanne Sanglier était fille de Guillaume Sanglier et de Jeanne de Rougemont, laquelle épousa en secondes noces le vieux Guy : elle était née en 1418. Son histoire a fourni à M. Paul Lacroix, si connu sous le nom de Bibliophile Jacob, le thème d'un intéressant ouvrage, intitulé « *Les Francs-Taupins.* »

Jean de la Roche s'est rendu célèbre par les luttes qu'il soutint contre les Anglais, luttes dans lesquelles il aida puissamment Charles VII à chasser ces étrangers du royaume. Il était particulièrement lié avec le Dauphin (Louis XI), qui l'appelait son *bon Compère.* Mort en 1446, Jean laissait deux enfants, Georges et Marguerite de la Rochefoucauld.

XVI. Georges de la Rochefoucauld n'a pas eu de postérité : décédé le 10 avril 1457, il fut inhumé dans l'église des Cordeliers, au témoignage d'Elie Vinet.

XVII. Jean de la Rochefoucauld devint seigneur de Barbezieux, par son mariage avec Marguerite de la Rochefoucauld, sa cousine, à qui cette baronnie revenait à titre de succession. Marguerite eut des droits à la reconnaissance publique, en venant au secours de ses pauvres vassaux, lorsque la famine désolait la contrée. Elle épousa en secondes noces Hardouin IX, seigneur de Maillé.

Jean de la Rochefoucauld s'est distingué en mettant Charles, frère du roi Louis XI, en possession du duché de Guyenne (1469).

Il mourut le 17 mars 1472, instituant pour héritier son fils François.

XVIII. François Ier de la Rochefoucauld eut l'honneur d'être parrain du roi François Ier et de lui donner son nom (1494). Il s'était marié en 1473 avec Louise de Crussol, et en eut deux fils, François et Antoine. C'est en sa faveur que le roi érigea la baronnie de la Rochefoucauld en comté (1515). François mourut l'année suivante.

XIX. François II de la Rochefoucauld, fut un des plus grands seigneurs de son temps : il épousa Anne de Polignac, mais ne conserva pas longtemps la baronnie de Barbezieux qui revint à son frère Antoine par suite d'un partage qu'il fit avec lui le 7 juin 1518.

Devenue veuve, Anne de Polignac fit construire à la Rochefoucauld une chapelle qu'on admira longtemps comme l'un des plus beaux morceaux d'architecture de la Renaissance : aussi Charles-Quint, en traversant la France en 1539, pour se rendre dans les Pays-Bas, dit en visitant ce château « *qu'il n'était jamais entré en maison qui sentît mieux sa grande vertu, honnêteté et seigneurie.* »

XX. Antoine de la Rochefoucauld, frère du précédent, se maria à Antoinette d'Amboise dont il eut plusieurs enfants : il perdit sa femme en 1522 et mourut lui-même en 1537.

XXI. Charles de la Rochefoucauld, son fils aîné, occupa la terre de Barbezieux à une époque de trouble et de désordre : l'impôt de la gabelle avait soulevé toute la Saintonge en 1548. Les révoltés se recrutèrent surtout parmi les protestants, compliquant ainsi la question d'impôt par une question de religion ; mais ils rencontrèrent une ferme résistance dans Charles de la Rochefoucauld, qui les fit rentrer dans l'ordre. On peut lire cet épisode dans les *légendes et chroniques de l'Angoumois et de la Saintonge*, par Garreau (article sur *Les Petaux*).

De son mariage avec Françoise Chabot, Charles de la Rochefoucauld eut trois filles : Françoise, Antoinette et Charlotte ; il est mort le 15 juin 1583.

XXII. Charles d'Espinay. — Françoise de la Rochefoucauld avait apporté en mariage la baronnie de Barbezieux à Claude d'Espinay, comte de Duretal. Mais Claude, étant mort en 1578, transmit ses

droits à l'aîné de ses enfants, Charles d'Espinay, qui succéda directement à Charles de la Rochefoucauld.

Charles d'Espinay épousa Marguerite de Rohan, mais il mourut sans postérité en 1598.

XXIII. Le Maréchal Henri de Schomberg, par son mariage avec Françoise d'Espinay, sœur et héritière de Charles d'Espinay, devint baron de Barbezieux le 23 novembre 1598. La vie du maréchal de Schomberg est très-connue : on sait qu'il fut ambassadeur de France, puis surintendant des finances, et chef du ministère ; c'est lui qui chassa les Anglais de l'île de Ré et vainquit les rebelles du Languedoc à Castelnaudary. Il mourut à Bordeaux le 17 novembre 1632, âgé de 59 ans.

La terre de Barbezieux passa des mains du maréchal de Schomberg dans celles de Claude Vignier.

XXIV. Claude Vignier. Ce nom nous est indiqué par le testament privé du cardinal de Richelieu, fait à Narbonne le 23 mai 1642, qui contient cette phrase :

« Je Armand Jean du Plessis de Richelieu, cardinal... donne et lègue audit Armand de Vignerot... et en ce je l'institue mon héritier — savoir mon duché-pairie de Richelieu. — *Item* je lui donne la terre et baronnie de Barbezieux que j'ai acquise de M. et Mme Vignier. »

Il s'agit ici de Claude Vignier « marquis de Mirebeau, baron de Villemor, de Saint-Liébaut et de Barbezieux, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et président en sa cour de Parlement de Metz », qui épousa Catherine Chabot. Il mourut sans postérité en 1648.

XXV. Le Cardinal de Richelieu, ainsi qu'on vient de le voir, succéda à C. Vignier. Le nom de Richelieu est à lui seul toute une histoire qu'il ne peut entrer dans notre plan de refaire. Inutile de rappeler qu'il fut le premier ministre de Louis XIII, et que toute sa politique se résume dans ces trois grandes entreprises : détruire la puissance politique du protestantisme en France, abattre l'esprit factieux de la noblesse, et abaisser la maison d'Autriche. Richelieu fit des travaux considérables de voirie sur la route de Paris à Bordeaux qui traverse la ville de Barbezieux. Il mourut dans son palais, à Paris, le 4 décembre 1642.

XXVI. Armand, Duc de Richelieu (de Vignerot du Plessis) était légataire universel de son oncle le cardinal, mais il ne garda pas cet héritage jusqu'à sa mort, car la terre de Barbezieux et ses dépendances furent saisies, à la requête de la maison de Sorbonne : la procédure traîna en longueur, et ce ne fut que le vendredi 23 juillet 1677, que l'adjudication eut définitivement lieu en faveur de Michel Le Tellier, moyennant une somme de 260,000 francs.

XXVII. Michel Le Tellier, seigneur de Louvois, reçut les sceaux des mains de Louis XIV en même temps qu'il acquérait la terre de Barbezieux. C'est en sa faveur que cette baronnie fut érigée en *Marquisat*, par lettres patentes du mois de janvier 1678. Ce grand homme d'Etat avait épousé Elisabeth Turpin; il mourut à Paris le 30 octobre 1685, et fut inhumé à Saint-Gervais.

XXVIII. Le Marquis de Louvois, fils du précédent, et célèbre ministre de Louis XIV, fut aussi marquis de Barbezieux. Nous ne dirons rien ici de sa vie politique, qui est du reste bien connue. Louvois naquit en 1641, se maria en 1662 avec Anne de Souvré, dont il eut plusieurs enfants, et mourut à Versailles le 16 juillet 1691.

XXIX. Le Marquis de Barbezieux (Louis-François-Marie Le Tellier), fils aîné de Louvois, était né en 1668. A la mort de son père, il fut chargé par Louis XIV du ministère de la guerre; mais il préféra trop ses plaisirs à ses affaires et eut une mort prématurée (5 janvier 1701).

XXX. L'Abbé de Louvois (Camille Le Tellier), frère puîné du précédent, lui succéda dans le marquisat de Barbezieux. Il se fit remarquer par son instruction, mais sa mauvaise santé l'obligea de refuser l'évêché de Clermont, et il mourut le 5 novembre 1718.

XXXI. François VIII de la Rochefoucauld fit rentrer dans sa famille le marquisat de Barbezieux en épousant, le 22 octobre 1679, Madeleine-Charlotte Le Tellier, sœur des deux précédents et fille de Louvois. François eut plusieurs enfants, et mourut à Paris, le 22 avril 1728, où il fut inhumé dans l'église Saint-Sulpice.

XXXII. Alexandre de la Rochefoucauld, l'un des fils de François VIII, eut en partage la seigneurie de Barbezieux : il était né le 29 septembre 1690 et se maria le 30 juillet 1715 avec Elisabeth-Marie-Louise de Bermond d'Amboise. Un acte de partage fait à

cette époque, lui donne les titres suivants : « Très-haut et très-illustre Mgr Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, pair de France, prince de Marsillac, comte de Duretal et d'Aubijoux, grand maître de la garde-robe, et chevalier des ordres du roi, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Seine, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice, seul héritier... et légataire universel de Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois de la Rochefoucauld, sa mère... »

Alexandre ne laissait que deux filles lorsqu'il mourut le 4 mars 1762. L'une de ces filles, Louise-Elisabeth, avait épousé, le 28 février 1732, son cousin Frédéric de la Rochefoucauld, duc d'Anville. La seconde, Marie, épousa Louis-François-Armand, duc d'Estissac, qui forma la branche cadette de la Rochefoucauld.

Quant au duc d'Anville, il était mort le 28 septembre 1746, et ne put par conséquent succéder à Alexandre de la Rochefoucauld. Heureusement il avait eu un fils et une fille.

XXXIII. Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, fils du duc d'Anville, recueillit l'héritage de son aïeul en 1762 : il était né le 11 juillet 1743, et se montra le protecteur éclairé des lettres et des sciences. Le 7 décembre 1762, il épousa Louise-Pauline de Gand de Mérode, et se maria en secondes noces, le 21 mars 1780, avec sa nièce Charlotte-Sophie de Rohan-Chabot : il fut le dernier seigneur de Barbezieux et n'a pas laissé de postérité.

Le duc reçut, en 1787, la visite du célèbre voyageur Arthur Young, qui raconte ainsi son passage en Saintonge : « Nous allons à Barbezieux, situé dans une belle campagne, supérieurement variée et boisée, dont le marquisat et le château appartiennent au duc de la Rochefoucauld que nous trouvâmes ici. Il a hérité cette terre du fameux Louvois, ministre de Louis XIV. Dans un espace de douze lieues de pays, situé entre la Garonne, la Dordogne et la Charente, et conséquemment dans une des plus belles parties de la France pour trouver des débouchés, la quantité de terres en friche que nous rencontrâmes est étonnante ; c'est le trait dominant du terrain pendant toute la route... Nous soupâmes chez le duc de la Rochefoucauld. L'assemblée provinciale de Saintonge doit bientôt avoir lieu, et, comme ce seigneur en est président, il attend qu'elle soit formée. »

Malgré toutes ses qualités, le duc Louis-Alexandre se vit bientôt

en butte à la haine révolutionnaire ; il se réfugia à Gisors, mais il fut bientôt découvert et massacré le 14 septembre 1792.

En lui prit fin cette seigneurie de Barbezieux dont nous venons de parcourir la longue existence. Terminons en donnant le tableau général des familles qui l'ont possédée de l'an 1000 à 1792.

La seigneurie de Barbezieux a appartenu aux familles suivantes :

Itier de Barbezieux, pendant environ.	360 ans.
D'Espinay de Duretal	15 —
De Schomberg	34 —
Vignier	6 —
De Richelieu.	39 —
De Louvois . . . . , .	41 —
De la Rochefoucauld	297 —

Voici les armes de ces familles :

1. Barbezieux : *d'or à un écusson d'azur en abîme.*

2. Espinay de Duretal : *d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople.*

3. Schomberg : *d'or, au lion coupé de gueules et de sinople.*

4. Vignier : *d'or, au chef de gueules, à la bande componée d'argent et de sable, brochant sur le tout, à la bordure de France.*

5. Richelieu : *d'argent, à trois chevrons de gueules.*

6. Louvois : *d'azur, à trois lézards d'argent posés en pal ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

7. La Rochefoucauld : *burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules sur le tout.*

Louis Cavrois,

Auditeur au Conseil d'État.

DE LA

QUALIFICATION DE CHEVALIER

(*Suite et fin* *)

IV.

J'ai parlé du noble, ou de l'anobli, non propriétaire de fief, mais qui, recevant la qualification de chevalier à titre de récompense, par la volonté du souverain, était assimilé au *miles* féodal. Nous arrivons ici á la modification radicale que la centralisation monarchique apporta dans l'ancien *Ordène de chevalerie*. Cette modification fut un des moyens les plus puissants employés pour amoindrir la force de la noblesse féodale.

Cette révolution se fit au XIIIe siècle. En 1270, saint Louis avait constaté que le chevalier devait être de naissance noble, par son père [1]. A la fin du même siècle il était admis que le roi seul pouvait faire des nobles; nous devons dire quelques mots de ces anoblissements, que je considère comme une innovation inventée par les légistes dans le but de frapper un impôt sur la vanité des bourgeois, et de peupler la caste noble de nouveaux venus, sortis de ce qu'on appela depuis le tiers-état.

Avant les anoblissements on trouve des chartes d'affranchissement personnel que l'on a quelquefois confondues avec les lettres de noblesse; c'est une erreur tellement évidente qu'il est superflu de la démontrer. Les lettres d'affranchissement faisaient passer du servage à la liberté, mais la liberté ne constituait pas la noblesse. L'une des premières lettres de noblesse connues jusqu'à ce jour est de 1295, octroyée par Philippe le Bel à Jehan de Taillefontaine; elle lui donne la faculté d'acquérir des fiefs nobles, de jouir des priviléges de la noblesse militaire, nonobstant tout usage contraire, et

* Voy. 1re liv., janvier 1868, p. 1.

[1] Je dis que saint Louis n'a fait que *constater* cet usage dans ses *Etablissements*; en effet, dès 1202, nous voyons un arrêt déclarant que Pierre *aus Massues* est digne d'être admis dans la chevalerie, puisque son ayeul avait lui-même été chevalier : c'est là, du reste, la plus ancienne vérification de noblesse connue. (Boutaric, *Actes du Parlement*, t. I, n° 661; *Olim*, IV, f° 27, r°.) — Le même recueil, t. II, n° 4137, relate en 1313 un arrêt déclarant que Guillaume de *Mastacio* est noble, et apte à recevoir la chevalerie.

de porter le baudrier de chevalier [1]. C'est déjà la formule qui fut employée avec de légères modifications, et dont je donne en note des exemples d'après un ancien formulaire de la chancellerie [2].

[1] Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 55. De la Roque ne connaissait pas de lettres d'anoblissement antérieures à 1315, date de celles qui furent données par le roi Louis X à Pierre de Mussy, dont le père Guillaume avait été fait lui-même chevalier par Philippe le Bel. Mentionnons aussi l'anoblissement de l'orfèvre du roi en 1271 (Isambert, *Anciennes lois*, II, p. 645), et ce texte qui se rapporte à l'année 1300 : *et rex, obtenta victoria, mox illum macellarium nobilitavit, et fecit militem, dans ei* C *libras parisienses et suis posteris perpetuo possidendas.* (*Hist. de France*. XXII, p. 18.) — Je rappellerai que l'on ne peut admettre l'authenticité des lettres par lesquelles Thibaut V comte de Champagne aurait, en 1267, anobli les héritiers de Jean de Pampelune, son chambellan, en leur attribuant la capacité de se faire recevoir dans la chevalerie. (Pithou, *Coustume de Troyes*, édition de 1628, p. 17. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. VI, p. 30, nº 3462.) — J'ai déjà, dans la *Revue nobiliaire*, démontré la fausseté de la charte d'anoblissement attribuée à l'année 1171, par laquelle un autre comte de Champagne, Henri Ier, aurait anobli Regnault et Faucon de Puys.

[2] Bibl. Imp. *Lat.* 4641 : ce manuscrit ne contient que des formules du quatorzième siècle ; la dernière est un acte de légitimation en faveur de Charles de Bettencourt, donné par Charles VI en décembre 1396.

Karolus, etc. Ipsum.... omnesque ejus liberi, in legitimo matrimonio procreatos licet unus eorumdem de prima uxore dicti.... de innobilibus ex utroque latere, alii vero de secunda ac ventre nobili traxisse dicantur originem, auctoritate nostra regia, de gracia speciali et ex certa sciencia nobilitamus, nobilesque facimus et habiles addimus ad universa omnia et singula quibus ceteri regni nostri nobiles utuntur, etenim uti possunt. Ita ut idem.... prolesque ipsius ac posteritas ejusdem masculina tam procreata quam procreanda, nata et nascitura de matrimonio legitimo quandocunque et a quocunque milite voluerint, valeant milicie cingulo decorari. — Il s'agit ici de l'anoblissement d'un individu ayant des enfants de deux femmes, l'une non noble, l'autre noble : il faut remarquer qu'il n'est question que de la postérité mâle.

Karolus, etc..... Licet ex neutro parentum suorum latere nobilis non existat, presencium tenore nobilitamus de plenitudine nostre regie majestatis, ac eidem concedimus graciose ut quandocunque et a quocunque milite sibi placuerit milicie cingulo valeat decorari, quodque tam ipsi... quam ipsius successive posteritas de cetero pro nobilibus habeantur et tractentur ab omnibus. Cette formule était employée pour anoblir un chef de famille issu de père et mère non nobles.

Karolus, etc.... Ipsum cum tota sua posteritate procreata et procreanda in matrimonio legitimo nobilitamus de gracia speciali ac de nostre regie plenitudine proprietatis, ipsosque et quemlibet ad acquisitiones feodorum nobilium, eorumque retencionem, et alios quocunque actus nobiles habiles efficimus per presentes. Concedentes eisdem et eorum cuilibet ut quociensumque voluerint honore milicie valeant illustrari. Cette formule fut employée pour Hamon du Puy à cause des services rendus par lui dans les guerres de Gascogne.

Karolus, etc. Ipsum.... qui licet ex nobili matre, tamen de patri innobili genitus esse dicatur, auctoritate regia de nostre plenitudine regie potestatis, de gracia speciali, et ex certa scientia nobilitamus ac nobilem habilemque facimus et reddimus ut milicie de cetero cingulo valeat illustrari. Concedentes eidem ut ipse cum omni sua posteritate tam procreata quam procreanda in universis et singulis actibus personis et bonis

Mais qu'est-ce que c'était que de faire un noble ? Quelle différence, au commencement du XIV[e] siècle, existait entre un noble et un non noble ?

Les *Établissements* de saint Louis font connaître que l'on pouvait être noble ou gentilhomme par sa mère, quoique issu d'un père non noble ; mais dans ce cas on n'était pas apte à devenir chevalier. D'un autre côté, le fils d'un chevalier et d'une serve était serf [1]. Ces deux propositions, qui semblent singulières au premier coup d'œil, s'accordent parfaitement si on donne au mot *noblesse* ou *gentillesse* son véritable sens qui est *liberté*. En effet, l'ancienne législation établissait, sans exception, que l'enfant suivait la condition de la mère : si celle-ci était gentillefemme, l'enfant était gentilhomme par sa mère, c'est-à-dire libre ; c'était ce que l'on entendait être noble par sa mère. Si elle était serve, l'enfant était se le père fût-il chevalier. La gentillesse par la mère produisait des bourgeois libres qui ne pouvaient devenir chevaliers sans un acte de la toute-puissance royale ; la gentillesse par le père, la mère étant de condition libre, permettait d'entrer naturellement dans la caste privilégiée, dans ce

suis nobilitate et quacunque nobilitatis prerogativa cum alii nobilibus regni nostris plenarie, libere et quiete letentur pariter et utantur. C'est en ces termes que l'on anoblissait et rendait capable d'être chevalier l'individu qui était né d'une mère noble, ou franche, et d'un père non noble. Cette formule prouve avec évidence : 1° que la noblesse véritable ne se transmettait pas par les femmes ; 2° que l'on sentit promptement le besoin de tempérer par acte gracieux la sévérité de l'ancien usage, consacré par les Établissements de saint Louis, qui interdisait l'accès de la chevalerie aux individus qui n'avaient la gentillesse que par leurs mères.

[1] Philippe de Beaumanoir raconte à ce sujet une anecdote assez intéressante, ch. XLV, II, p. 252. Un gentilhomme avait épousé une femme serve, croyant qu'elle était de franche condition. Un de ses fils devint chevalier parce qu'il était gentilhomme par son père, mais peu après il fut accusé d'être serf. Dans sa défense, il avoua que sa mère était serve, mais il fit intervenir le chevalier qui l'avait armé et qui se trouvait être justement le maître dont la mère de l'accusé était serve : celui-ci affirma qu'il ignorait la position du chevalier incriminé lorsqu'il l'avait reçu. *L'ostel du Roi* jugea qu'il n'y avait pas lieu à suivre, attendu que celui qui avait conféré la chevalerie ayant le droit d'affranchir, avait implicitement donné la franchise à celui qu'il avait armé. Il en résulte que si ce fils de serve avait eu un autre parrain, il serait resté serf et aurait été dégradé. — C'est encore Philippe de Beaumanoir qui interprète l'axiome de droit féodal, d'après lequel il est dit que l'on peut être chevalier lorsqu'on est simplement gentilhomme par son père, en spécifiant qu'il est entendu que la mère *est de franque nascion, si comme de bourgois, ou de gent de poëste, franque et hors de servitute.* On voit qu'à cette époque, on ne comprenait pas la mésalliance avec la sévérité intolérante qui fut professée plus tard. La noblesse des mères n'avait aucune influence sur le rang des enfants, dans la société féodale, il suffisait qu'elles fussent de condition franche.

que nous appelons aujourd'hui la noblesse, mais qui était alors la partie armée de la nation. Les honneurs étaient transmis par le père, la liberté par la mère.

En donnant des lettres de noblesse comme celle dont j'ai reproduit plus haut les formules, les rois eurent pour but évident de faire disparaître le servage et de favoriser à la bourgeoisie, comprimée par la suprématie de l'élément féodal, les moyens de s'émanciper.

Aussi tout chevalier pouvait faire des chevaliers à condition que les récipiendaires fussent nobles de parage ; mais le roi seul pouvait, par grâce spéciale, suppléer à l'absence de la gentillesse paternelle.

Dans le dernier paragraphe de cette étude j'aurai à signaler un fait curieux qui se rattache à cette dernière proposition : il s'agit d'individus appelés *milites* parce qu'ils servaient à l'armée, mais qui n'étant pas nobles de parage, avaient été indûment affiliés à la chevalerie.

Du reste Pasquier rappelle, avec une certaine malice, l'origine de cette chevalerie de concession royale, née à la fin du XIIIe siècle. Il dit que les rois récompensaient jadis leurs capitaines en leur donnant des fiefs ; mais *voyant, après une grande révolution d'années, que le fonds de leurs libéralitez estoit pour ce regard mis à sec (d'autant que toutes les terres de leur royaume estoient remplies), s'advisèrent de trouver autre forme de récompense, non véritablement aussi riche et opulente mais de plus grand honneur que les fiefs. Par quoy fut mis ingénieusement par eux ou leurs sages conseillers l'*ORDRE DE CHEVALERIE *en avant..... De manière que lorsque nos rois vouloient demander quelques gentilshommes ou braves soldats à bien faire les jours de batailles, ou bien qu'ils leur vouloient gratifier à l'issue d'une entreprise, les caressoient d'une accolée, et ce faisant, avec quelques autres petites cérémonies, ils étoient réputez chevaliers ; ayant par ce moyen, comme s'ils fussent sortis du propre costé du roy, autant de primauté et advantage dessus le reste de la noblesse comme la noblesse en son endroit dessus le demeurant du peuple* [1].

Lorsque les rois se mirent à créer ainsi des chevaliers, ils le faisaient à l'occasion de certaines solennités. Ainsi, pour ne citer qu'un

[1] *Recherches de la France*, II, 17.

exemple entre cent, nous lisons, en 1313 : *Rex milites novos fecit, rege Angliæ cum regina presentibus, qui ad decorandam primordia eorum militiæ illuc advenerant cum Anglorum nobili comitiva*[1].

Je ne dois pas passer sous silence les *chevaliers ès loix, milites legales*, ou *litterati*, dont il est fait mention dès le milieu du XIIIe siècle. Créa-t-on une chevalerie pour les gens de robe? Je ne puis le croire. Je ne sache pas, en effet, que l'on connaisse un seul texte qui puisse faire deviner de quelle manière particulière se serait conférée cette chevalerie.

Voici comment je propose de justifier l'origine de cette qualification dont l'existence ne peut être contestée[2].

Jusqu'aux anoblissements donnés par les rois, la chevalerie fut essentiellement militaire. Il arrivait cependant que parmi les barons et les chevaliers qui entouraient le roi, il s'en trouvait qui n'étaient pas seulement vaillants sur le champ de bataille ; ils avaient étudié, ils possédaient ce que nous appelons aujourd'hui une instruction complète ; ils connaissaient le droit, et leur supériorité morale dans les conseils leur avait fait donner l'épithète de *chevaliers lettrés, milites litterati*.

Lorsque la monarchie ouvrit à deux battants aux bourgeois la porte qui leur permettait d'entrer dans l'ordre de la noblesse, elle leur conféra, nous l'avons vu, le droit de se faire recevoir chevaliers.

Or, à cette époque les magistratures civiles et judiciaires, ainsi que les conseils du roi, étaient pour ainsi dire envahies par la bourgeoisie. On vit donc les magistrats nouvellement anoblis se faire recevoir chevaliers ; les conseillers du souverain se qualifiaient *chevaliers le roy*. Et la noblesse féodale et militaire, pour désigner les nouveaux venus, appela *chevaliers ès loix* ceux qu'elle ne voulait pas laisser confondre aveo les membres de sa caste qui formait la *militia armata*.

[1] *Historiens de France*, XXI, p. 38.

[2] Du Cange, d'après Froissart, cite messire Renaut de Sens qui était *un vaillant home et de grand prudence*, *chevalier en loix et en armes*, *bailly de Blois*. Dans Mathieu Paris, nous voyons en 1251, *Henricus de Bathonia miles literatus, legum terræ peritissimus, domini regis justiciarius et consiliarius*; et en 1252, *quidam miles literatus Robertus de La Ho, cui rex commiserat tutelam Judæorum, et sigilli sui*.

Ces désignations passèrent dans la langue usuelle, puis dans les formules officielles. C'est ainsi que Froissart appelle *chevalier ès loix* Simon de Bucy, conseiller au grand Conseil et premier président au Parlement. Plus tard les membres des cours souveraines s'attribuèrent la qualification de chevaliers, uniquement à cause de leurs fonctions ; j'ai vu en Bretagne plusieurs statues tumulaires représentant, en effigie, et bardés de fer, de graves conseillers au Parlement de Rennes, qui n'avaient peut-être jamais touché à une épée.

En mettant des bourgeois dans le cas de porter le baudrier de chevalier, j'ai dit que les rois ne voulurent pas seulement porter atteinte à la noblesse féodale : ils se servirent aussi de ce moyen dans un but fiscal. Les anoblissements n'étaient pas gratuits, et la meilleure preuve c'est que, parfois, les lettres mentionnaient que le nouvel anobli était dispensé de toute finance. — C'est ce qui arriva pour Guillaume de Dormans, avocat du roi, en mars 1350 ; il fut anobli, ainsi que Jeannette sa femme et sa postérité, et l'acte contient cette mention : *Reddita sine financia* [1]. La même faveur fut accordée à Jean l'Esguisé, évêque de Troyes, en mars 1430, lorsqu'il fut anobli ainsi que ses père, mère, frères et sœurs [2]. Bien plus, dès le milieu du XIIIe siècle, on obtenait à prix d'argent la dispense de prouver sa noblesse au moment d'être armé chevalier ; il en résulte que les recherches de noblesse dont j'ai rappelé plusieurs exemples étaient une source de revenus pour les souverains. M. Boutaric, d'après les comptes d'Alphonse de Poitou, m'a signalé entre autres preuves à l'appui de ma remarque la somme reçue, en 1258, de *Mgr Sevestre, novel chevalier, pour espargnier à prouver sa noblesse.*

V.

Nous passons maintenant aux *ordres de chevalerie.* Ce paragraphe se divisera en deux parties : dans la première nous nous occuperons des ordres dont les membres étaient en même temps hommes d'armes et religieux ; dans la seconde je parlerai des ordres créés par les souverains.

[1] De la Roque, édition de 1734, p. 55.

[2] J'aurai occasion, dans un prochain article, de soumettre aux lecteurs de la *Revue Nobiliaire*, une étude sur certaines lettres d'anoblissement parmi lesquelles figurent celles qui concernent la famille L'Esguisé.

J'ai dit, plus haut, que les poëtes avaient chanté la chevalerie telle qu'ils l'avaient rêvée: un moment ils purent croire à la réalité.

Dans le premier quart du XII[e] siècle, alors que depuis près de vingt ans la délivrance du tombeau du Christ et le désir de conquérir l'Orient poussaient l'Europe vers la Palestine, la chevalerie, c'est-à-dire la caste militaire, était loin de mettre en pratique les généreuses vertus que les romans lui prêtaient et que l'Église voulait lui inculquer, ainsi que le révèle sa liturgie [1]. Dès 1118 un chevalier champenois, Hugues, seigneur de Payens, s'adjoignit en Palestine six compagnons en se donnant la mission de protéger les chrétiens contre les infidèles. Peu après Hugues vit ses vaillants et pieux frères d'armes se multiplier autour de lui. Il s'aperçut alors que pour discipliner ces chevaliers, pour faire cesser la liberté du service militaire qui, à chaque instant, pouvait rompre l'association, pour faire disparaître la diversité d'origine nationale des compagnons, en un mot pour que l'œuvre subsistât, il fallait une règle religieuse. Cette règle développée et complétée sous l'inspiration de saint Bernard, fut approuvée le 13 janvier 1128 par le concile de Troyes. Dans son préambule, on voit clairement qu'il s'agissait d'une réforme de la chevalerie en lui imposant le devoir de se consacrer au service de l'Église, à la défense des pauvres, des veuves et des orphe-

[1] La *Benedictio novi militis*, en fait, n'est pas antérieure au XII[e] siècle; il n'en n'existe peut-être pas de textes antérieurement au treizième. Je dois ce renseignement à l'obligeante amitié de M. Léon Gautier. Mon savant confrère a résumé d'après *l'ordène de chevalerie* et les anciens *pontificaux*, les cérémonies religieuses qui accompagnaient la prise d'armes (*Rev. des questions historiques*, 6[e] livr., p. 364 à 367) : la religion qui avait modifié le duel pour arriver à le défendre, voulut aussi imposer à l'homme de guerre des devoirs et des serments, qui adoucissaient sa brutalité.

Le clergé commença par intervenir à ces prises d'armes qui jusque-là s'étaient pratiquées sans lui : bientôt il voulut faire aussi des chevaliers, particulièrement dans le midi. On conserve aux Archives de l'Empire un document intéressant, à ce point de vue, qui m'a été signalé par M. Boutaric. C'est un acte en date du 3 juin 1298, scellé de 22 sceaux en partie détruits, sur simple queue : le nom de celui qui a apposé chaque scel est inscrit sur la queue; ce sont des prélats et des chevaliers qui attestent en ces termes que dans la sénéchaussée de Beaucaire les bourgeois peuvent porter l'insigne de la chevalerie. *Cunctis presentes litteras intuentibus nos subscripti quorum sigilla sunt pendentes, facimus notorium et manifestum quod usus et consuetudo sunt et fuerunt longissimis temporibus observati, et tanto tempore quod in contrarium memoria non existit in senescallia Bellicadri et in Provincia, quod burgenses consueverunt a nobilibus et baronibus, et etiam ab archiepiscopis et episcopis, sine principis auctoritate, et licentia, impune singulum militare assumere et signa militaria habere et portare.* (Arch. de l'Empire, J. 468, n° 4. — Trés. des chartes.)

lins [1]. Voilà la chevalerie de nos poèmes du moyen âge : ses devoirs sont plus stricts et mieux définis que ceux de la chevalerie séculière [2].

Je viens de résumer l'origine des chevaliers templiers, admirable création du XII[e] siècle, dont le but était de réunir le chevalier et le moine pour réfréner la brutalité de l'élément féodal, disons mieux de l'élément militaire.

Huit ans auparavant un provençal, Guillaume Tunc, s'était, avec quelques gentilshommes, voué à la pieuse mission de soigner les malades dans un hôpital fondé à cet effet à Jérusalem, et de défendre les pèlerins. Les successeurs de Gérard Tunc furent les chevaliers de Saint-Jean, puis de Rhodes, puis de Malte. Le chevalier champenois compléta l'œuvre du chevalier provençal. Deux Français eurent l'honneur de fonder ces associations dont les services incontestables, les faits d'armes glorieux et les fautes, remplissent une grande page de l'histoire universelle du moyen âge.

Ces associations furent appelées *ordres*, ou *ordènes*, synonyme de *associations soumises à une règle ou à une constitution définie*. C'est la même idée qui a fait employer ce mot pour indiquer, plus tard, les *trois ordres* qui formaient la société française, le clergé, la noblesse et le tiers-état ; c'est encore la même étymologie que nous trouvons dans l'expression *compagnies d'ordonnance* [3].

L'affiliation aux ordres de Saint-Jean et du Temple de Jérusalem ne conférait pas la qualité de chevalier ; il fallait avoir été armé par un chevalier catholique pour entrer dans le premier ; à défaut de cela on pouvait être armé par celui devant qui on faisait profession, avant la prise du manteau qui était le véritable signe de réception parmi les frères de Saint-Jean.

La règle du Temple exigeait que l'on fût fils de chevalier. Dans l'une et l'autre milice, la collation du manteau était suivie du baiser des frères, signe de fraternité ; il fallait aussi avoir atteint l'âge légal auquel il était permis de porter les armes [4].

[1] *Règle et statuts secrets du Temple*, publiés par Maillard de Chambrure, p. 204.

[2] Voyez plus haut, p. 11, note 4.

[3] Cf. Du Cange : ORDO, ORDINANTIA, *centuria*, *turma*, *militaris turma*, *copiæ*, *regula*. J'insiste sur ce détail parce que dans des ouvrages qui se trouvent entre les mains de tout le monde, comme le *Dictionnaire de MM. Dezobry et Bachelet*, on lit que les Compagnies d'ordonnance étaient ainsi nommées *à cause de l'ordonnance qui les avait créées*.

[4] Ab. de Vertot, t. VI, p. 18 et 23. Maillard de Chambrure, pages 137 à 138.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, d'autres ordres religieux et militaires furent fondés : celui des chevaliers Teutons par les Allemands, en Syrie ; celui d'Avis, en Portugal, contre les Maures ; ainsi que ceux de Calatrava, d'Alcantara et de Saint-Jacques en Espagne. Je ne parle pas ici de l'ordre de Notre-Dame de Grâce, fondé au XIIIe siècle pour la rédemption des captifs, ni de ceux de Montéza et du Christ qui procèdent des Templiers après leur condamnation. Les deux premiers sont espagnols, le dernier est portugais.

La puissance conquise par les ordres religieux et militaires apporta dans la chevalerie une modification dont le résultat fut la création des ordres laïques qui ont survécu, en principe, à toutes les révolutions et qui, de nos jours, excitent les plus impérieuses ambitions. Je considère les ordres laïques, pour me servir d'une expression empruntée au style ecclésiastique, comme des *tiers-ordres* nés spontanément à l'imitation des milices de Saint-Jean et du Temple, et greffés sur une antique institution. Cette définition nécessite quelques explications.

Dans le commencement de cette étude, j'ai cherché à établir que la *prise d'armes* était d'origine germaine. C'est encore dans les coutumes des Germains qu'il me semble apercevoir l'origine des ordres de chevalerie laïque.

Chez eux, en effet, il y avait des hommes libres qui s'attachaient à un chef, et dont le premier devoir était de suivre celui-ci à la guerre, de combattre à ses côtés, de protéger ses jours aux dépens des leurs. Ce système de clientèle, suivant des écrivains autorisés, est un des éléments constitutifs de la féodalité. Le Germain devenu propriétaire de biens territoriaux s'attacha ses compagnons par la concession de terres qui devinrent des fiefs. Je n'ai pas à discuter cette opinion qui me semble fondée, mais qui a cependant trouvé des contradicteurs. Il me suffit de constater que la féodalité, quelle que soit son origine, a conservé dans la société du moyen âge cette antique habitude de clientèle.

Ajoutons que les seigneurs avaient coutume de s'unir entre eux temporairement par des alliances sanctionnées au moyen de serments et de cérémonies civiles et religieuses : les guerres privées rendaient ces alliances fréquentes ; les lointaines expéditions d'Orient les multiplièrent. Entre nobles de même rang et de fortune égale, ces alliances formaient des *fraternités d'armes ;* entre nobles de

rang différent, c'était une véritable clientèle qui rappelait le compagnonnage germain.

C'est dans le courant du XIV[e] siècle que les ordres laïques s'établirent [1]; les guerres perpétuelles et nationales développèrent ces associations qui étaient un moyen d'établir une solidarité entre ceux qui en faisaient partie. Les souverains comme les grands barons eurent leurs ordres, et, par le fait, ces ordres n'étaient autre chose que des *fraternités d'armes* groupées autour d'un symbole. En créant l'ordre de Saint-Michel, Louis XI s'exprimait ainsi : *Avons constitué, créé et ordonné et par ces présentes constituons, créons et ordonnons un ordre de fraternité ou amiable compagnie de certain nombre de chevaliers lequel nous voulons que soit nommé l'ordre de monsieur Saint-Michel, archange.*

Il faut noter que l'on ne devenait pas non plus chevalier en entrant dans un ordre laïque ; il fallait l'être déjà pour y être admis. Ces associations étaient donc des *associations de chevaliers*. Aujourd'hui, sauf quelques exceptions, la noblesse du récipiendaire n'étant plus exigée, ces associations sont des *ordres de chevalerie* puisque, en y entrant, on devient chevalier.

Dès le XVI[e] siècle, la qualification de chevalier était usurpée de manière à laisser voir qu'elle finirait par être assimilée à un *titre nobiliaire*. On commençait à faire peu de cas de la qualification d'*écuyer*.

Louis XIII, par son ordonnance du 15 janvier 1629, chercha à arrêter cet abus qui pouvait, jusqu'à un certain point, diminuer le prestige attaché aux Ordres royaux. Il défendit à « toutes personnes « de prendre la qualité de chevalier, s'ils ne l'ont obtenue de ses « prédécesseurs ou de lui, ou que l'éminence de leur qualité ne la « leur attribue. » Au siècle suivant, les personnes titrées et celles qui étaient revêtues de fonctions d'un ordre supérieur, se qualifiaient chevaliers. En 1614, les États-généraux réclamaient contre cette usurpation, et émettaient le vœu que la chevalerie ne fût attribuée qu'à ceux qui avaient les Ordres royaux. En 1664, Louis XIV

[1] Je rappelle ici les noms de quelques uns de ces ordres, avec la date de leur établissement : *La Blanda*, Espagne, 1332 ; *la Jarretière*, Angleterre, 1345 ; *l'Etoile*, France, 1351 ; *l'Annonciade*, Savoie, 1362 ; *le Bain*, Angleterre, 1399 ; *la Toison d'or*, 1429 ; *le Chardon*, Ecosse, 1452 ; *Saint-Michel*, France, 1469 ; *l'Eléphant*, Danemarck, 1478 ; *Saint-Etienne*, Toscane, 1561 ; *Saints Maurice et Lazare*, Savoie, 1564 ; *Saint-Esprit*, France, 1579 ; *Saint-Louis*, France, 1693.

ne reconnaissait que les chevaliers de l'*Accolade* et ceux de ses Ordres. Mais les nombreux édits, ordonnances et décisions ne purent réfréner la tendance générale à toute époque de s'orner d'une qualification qui pouvait passer pour un titre. En Bretagne, tous les titrés et leurs fils aînés se disaient ouvertement chevaliers. A mesure que l'on se rapproche de 1789, cette qualification se multiplie et finit par ne plus indiquer qu'une personne appartenant par sa famille, par ses fonctions ou par sa fortune à la classe supérieure de la société [1]. On finit même par donner du chevalier aux cadets, d'abord dans les familles titrées, ensuite dans toutes celles qui appartenaient à la noblesse.

En français, entre le chevalier des Ordres et le chevalier ordinaire, il n'y avait pas de distinction quant à la dénomination elle-même. Le latin admettait une nuance : le premier était *eques torquatus*, à cause du collier de l'ordre; le second était *miles*.

Ce fut l'empereur Napoléon Ier qui rétablit la chevalerie, non pas comme *qualification,* mais comme *titre*. L'article 11 du décret du 1er mars 1808 porte :

Les membres de la Légion d'honneur, et ceux qui, à l'avenir, obtiendront cette distinction, porteront le titre de *chevalier*. L'article 12 ajoute : Le titre sera transmissible à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, de celui qui en aura été revêtu, en se retirant devant l'archichancelier de l'Empire, afin d'obtenir, à cet effet, nos lettres patentes, et en justifiant d'un revenu net de trois mille francs au moins.

On voit ici deux classes de chevaliers : ceux qui ont ce titre personnellement, parce qu'ils appartiennent à la Légion d'honneur;

[1] André Favyn, dans son *Théâtre d'honneur*, se moque avec une certaine hardiesse de la manie de ceux qui veulent à tout prix se donner des airs aristocratiques :

« Aujourd'huy, dit-il, il n'y a si petit marchant, et artisan qui ne vueille contrefaire le Noble, et se donner des armes, la plus part faussement faictes, et pirement blasonnées, et leur excellence est, quand ils riment, et respondent sur leur nom, comme Ville-Bichot, une ville et un faon de biche, Bourdin, un bourg et un dain, Clergeon, une clef et un jonc; encor faut-il quelque estoille, ou croissant (jadis la seule marque de noblesse) pour monstrer la divinité de leur esprit en la composition de leur rébus. J'ai veu un couvreur se donner des armes d'azur au chevron d'or, au croissant de gueules, au hault d'iceluy deux estoilles d'argent au chef, et la sphère céleste sous le chevron, tymbrées et lambresquinées (extrême impudence) comme s'il eust esté noble de quatre races, il n'y manquoit plus qu'une eschelle et un ballet à nettoyer les feuilles pour cimier. »

ceux qui l'ont par grâce, avec droit héréditaire. Cette distinction est nettement établie par le titre V du décret du 3 mars 1810 :

Art. 21. Nous nous réservons le droit d'accorder le titre de chevalier de notre Empire à ceux de nos sujets qui auront bien mérité de l'État et de nous.

Art. 22. Lorsque pour des services rendus nous aurons accordé une dotation à un membre de la Légion d'honneur auquel auront été conférées des lettres patentes de chevalier, et qui ne se trouvera revêtu d'aucun autre de nos titres impériaux, ledit titre ne sera transmissible à l'aîné de ses descendants qui ne serait pas membre de la Légion d'honneur, jusques et y compris la troisième génération, qu'autant qu'ils en auront de nous la confirmation, et qu'à cet effet ils se seront pourvus devant notre Conseil du sceau des titres ; mais après trois confirmations consécutives la transmision dudit titre aura lieu sans autre formalité que celle du *visa* de notre Conseil du sceau des titres.

Un avis du Conseil du sceau, en date du 19 avril 1813, portait que les chevaliers qui n'avaient pas obtenu de lettres-patentes, ne pouvaient porter leur titre qu'après leurs noms patronymiques.

Louis XVIII modifia la création impériale en restreignant le titre de chevalier aux membres de la Légion d'honneur. Nous lisons dans l'ordonnance du 8 octobre 1814 :

Art. 1er. Il continuera d'être expédié des lettres patentes conférant le titre personnel de chevalier et des armoiries aux membres de la Légion d'honneur qui se retireront à cet effet devant le chancelier de France, et qui justifieront qu'ils possèdent un revenu net de trois mille francs au moins en biens immeubles situés en France.

Art. 2. Lorsque l'aïeul, le fils et le petit-fils auront été successivement membres de la Légion d'honneur et auront obtenu des lettres patentes conformément à l'article précédent, le petit-fils sera noble de droit, et transmettra la noblesse à toute sa descendance.

Si Louis XVIII ne crut pas devoir conserver les chevaliers de l'Empire, il substitua à cette institution la noblesse héréditaire, après trois générations de chevaliers de la Légion d'honneur : c'était à peu près l'idée de Napoléon Ier, modifiée d'après les usages de l'ancienne monarchie. Ce roi paraît avoir voulu réserver le titre de chevalier aux fils aînés des barons-pairs, d'après l'article 12 de l'ordonnance du 25 août 1817.

VI.

Nous voici arrivés au dernier paragraphe de cette étude ; nous n'avons plus à nous occuper que des *milites,* qui portaient cette dénomination sans être nobles.

D'après la législation du moyen âge, les armées féodales étaient composées de vassaux nobles, et d'hommes non nobles; les premiers devaient un service de 40, de 20, de 10 jours, suivant qu'ils étaient propriétaires d'un fief de chevalier, d'un demi fief ou d'un quart de fief; les non nobles ne pouvaient pas être conduits dans des expéditions hors des limites de la seigneurie à laquelle ils appartenaient, à moins d'être soldés. Cette indemnité, appelée *solidata,* donna son nom à ceux qui la recevaient[1]. On arriva à soudoyer ainsi des aventuriers, des individus étrangers au fief[2], voire même des nobles sans terre ou n'ayant qu'un faible revenu[3]. Lorsque ces soudoyés, désignés quelquefois avec l'épithète de *mercenarii* et de *stipendarii*[4], servaient à cheval, ils étaient qualifiés de *milites* pour les distinguer des fantassins[5].

Telle est l'origine du mot *soldat* qui aujourd'hui est synonyme de *militaire*. Le premier est cependant moins relevé dans son sens que le second: les soldats sont généralement les simples combattants; les militaires comprennent tous ceux qui portent les armes, gradés

[1] On trouve dans les textes, *soldates*, *soldatus*, *soldeare*, *soldearius*, *soldenarius*, *solderius*, *soldonarius*, *solidarius:* de là sont venus les mots français, *soudoyer*, *soldar*, *soudart*, *soldat*.

[2] Une ordonnance de 1355, du roi Jean, dit: « Et pour ce que, pour fournir nostre guerre, il nous convient avoir des soudoiers dehors nostre royaume, tant de gens de cheval, comme de pié. »

[3] C'est peut-être parmi ceux-ci que doit être rangé Tangui, fils de Briant, *miles soldearius,* qui à la fin du XI[e] siècle, relevait de Fréour, vicomté de Donge (*Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, VII, p. 42. D. Morice, I, 477-480.), ainsi que les personnages signalés dans les actes comme possédant des *feuda soldatæ*. Il est vrai que ces nobles recevant une rémunération pouvaient aussi appartenir à la garde personnelle du seigneur: dans un instant nous parlerons de cette classe. Guillaume de Normandie, lors de son expédition en Angleterre, avait dans son armée un nombre considérable de chevaliers *soudoyés*: il ne réussit pas toujours à leur persuader de rester avec lui, même en leur offrant des fiefs en pays conquis. Ordéric Vital (liv. IV) raconte avec naïveté la nostalgie qui régnait dans l'armée du conquérant, nostalgie entretenue par les dames normandes qui rappelaient à grands cris leurs époux: il arriva qu'un jour Guillaume se vit forcé de licencier ses soudoyés. « Solidarios milites convocavit, omnesque regali munificentia pro militari servitute muneratos, domum abire benigniter permisit. »

[4] « Ego Etroinus, miles stipendarius, filius Ebroardi et fratres mei, dedimus S. Florentio, etc. » (*Du Cange*). « Ego Conanus clericus, de Ivias, filius Guillelmi, militis mercenarii, notum facio, etc. » (*Anc. évêch.* de *Bret. Titres de Beauport*, t. IV, p. 92, *ad. ann.* 1232).

[5] *Voy.* le texte de Foulques de Chartres, cité dans la première partie de ce travail, p. 10. — Du Cange; d'après les Annales de Gênes cite ce passage: « missi fuerunt milites solderii centum, et quamplures pedites per mare. » — C'était aussi ce qu'ailleurs on appelait *milites plebeii*, et *cavalleros villanos*.

et non gradés. Il y a entre *soldat* et *militaire* une nuance analogue à celle qui distinguait jadis, à Rome, la *plebs* du *populus*.

Parmi ces *soudoyés,* il faut distinguer ceux qui étaient attachés à la personne des rois et des grands feudataires. Les comptes font souvent mention de ces *milites* appelés en latin *milites regis*, en français *chevaliers le roy*, parmi lesquels étaient probablement compris les *gardes du corps*, *milites pro corpore*. On disait aussi *chevaliers de l'hôtel du roi*, ou *de la reine*, *milites de hospitio regis*, et *reginæ*. C'est ce que nous désignons aujourd'hui par *maison militaire*.

En Espagne, on se rapprochait singulièrement de cette dénomination en les appelant *maisnadarii*. Dans le premier livre des vassaux de Champagne, 1222-1229, je remarque Sanctius, Guillaume de Pampelume, Girard-Roques et Foulques de la Ferté, archers du comte de Champagne, qui étaient évidemment soudoyés et attachés à sa personne [1].

La meilleure preuve que ces *milites* pouvaient ne pas appartenir à l'ordre de la chevalerie, c'est-à-dire que parfois ils n'avaient même pas la *franchise* dont jouissait la roture, c'est ce qui se passa à Nevers à la fin du XIIIe siècle :

Le comte de Flandre, qui était alors aussi comte de Nevers, avait fait chevalier un fils de Philippe, bourgeois de Bourbon-l'Archambaut ; déjà le frère de ce nouveau chevalier avait été armé précédemment, puisque nous voyons que le roi donnait l'ordre d'envoyer vers lui ces deux individus. Le comte invoquait en sa faveur l'usage établi, mais le Parlement jugea qu'il n'avait pas le droit d'armer un vilain sans l'autorisation du roi. L'affaire s'arrangea avec de l'argent. Les deux vilains restèrent chevaliers, bien qu'ils ne fussent pas assez nobles du côté de leur père pour prétendre à cette honneur, mais ils eurent à payer chacun 1,000 livres d'amende, quelque chose comme 55,000 fr. d'aujourd'hui. Cette somme fut ensuite rabattue à 400 livres, environ 22,000 fr. chacun, suivant Du Cange [2] ; c'était encore, avec les frais du procès, payer assez cher le droit de porter le baudrier de chevalier. Le comte paya aussi une amende, mais le taux n'en est pas connu.

[1] Boutaric, *Inst. milit.*, p. 164. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champ.*, II, *append.*, p. 42.

[2] Voy. les *Actes du Parlement de Paris*, publiés par M. Boutaric, t. I, nos 2231, 2304 et 2374.

Quelques années plus tard, nous voyons encore anoblir deux roturiers de Bourbon-l'Archambaut, qui portaient, pour se distinguer, le nom de cette localité. Louis II, duc de Bourbonnais, en 1334 anoblit en termes formels Jean et Gui, dits *de Borbonio*, qui étaient déjà *milites*. Ici on doit supposer que l'autorisation royale avait été demandée, car cette affaire ne suscita aucune réclamation. Nous remarquerons qu'il s'agit dans cette circonstance de roturiers servant à cheval, peut-être des gardes du duc, puisque dans le même acte où ils sont déjà désignés comme *milites*, ils reçoivent l'autorisation de se faire conférer le baudrier de chevalier. Le duc, en outre, leur donnait des armoiries, dans lesquelles il tenait à rappeler le blason des anciens sires de Bourbon et les siennes [1]. Pour l'un des deux frères, il y avait une fleur de lis brisée d'un bâton de gueules sur la coquille placée au-dessus de la tête du lion ; pour l'autre frère, les armes de Bourbon-moderne étaient placées sur l'épaule même du lion [2].

En soumettant cette étude à l'examen de personnes qu'un pareil sujet intéresse, je n'ai d'autre but, comme je le disais en commençant, que de faire apercevoir les sens différents attribués aux mots *miles* et *chevalier* dans les documents anciens. N'ayant nulle prétention à parler *ex professo,* je serais heureux de voir mon système d'interprétation critiqué dans ce qu'il a d'attaquable, et complété dans ce qu'il présente de lacune.

Anatole de Barthélemy.

[1] Bourbon ancien porte : *d'or au lion de gueules, accompagné de huit coquilles d'azur rangées en orle*. Bourbon moderne porte : *semé de fleurs de lis à une cottice en bande de gueules brochant sur le tout :* après Louis II, duc de Bourbonnais, le semé de France fut remplacé par trois fleurs de lis posées 2 et 1.

[2] Ce blason, et ce surnom adopté comme nom de famille prouvent combien, dans les généalogies, il faut éviter de confondre les membres d'une famille noble, portant le nom de son fief, avec de simples vilains, ou des anoblis, qui, pour se distinguer, ont ajouté, et transmis à leurs descendants la désignation de leur lieu d'origine. Plus d'une fois l'amour-propre, jadis, et la spéculation dans des temps plus modernes, ont cherché à profiter de cette synonymie pour rattacher à des maisons d'antique noblesse des individus qui n'y avaient aucun droit. — La charte d'anoblissement de Jean et de Gui de Bourbon a été publiée par M. Huillard-Bréholles, dans les *Titres de la maison de Bourbon*, p. 354.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.

Nous commençons aujourd'hui le dépouillement des manuscrits généalogiques et héraldiques qui se trouvent dans le fonds de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Cette précieuse collection, transférée à la bibliothèque nationale vers la fin du siècle dernier, se divise en trois sections : *Saint-Germain français*, *Saint-Germain latin*, et *Résidu de Saint-Germain*. La section des manuscrits français de Saint-Germain venant d'être placée à la suite du grand fonds français, nous ne désignerons ceux qui vont nous occuper que par le nouveau numéro sous lequel ils sont aujourd'hui classés.

Fonds français, 16779. — Généalogies des maisons royales de France, par M. de Mesmes, avec preuves et dissertations (1562).

Table du volume :

Maison de Bourbon.	Folio.	11
— d'Alençon.		37
— de Navarre.		60
— de Foix.		81
— d'Albret.		91
Mémoires et généalogie de la maison d'Albret.		101
Extraction du seigneur de Miossens.		133
Mémoires et généalogie de la maison d'Armagnac.		146
Titres et mémoires de la maison de Caumont.		212
Mémoires de la maison de Longueville.		242
Titres de la ville et seigneurie d'Enghien, et généalogie des seigneurs de ce nom, par Auguste Galland.		266

Fonds français, 16780. — Généalogies des maisons illustres de France, par Auguste Galland. Tome I.

Maison royale de France, première lignée.	Folio	1
Prédécesseurs du roi Pepin.		2
Maison royale de France, deuxième lignée.		3
Comte de Vermandois.		4

Fonds Français, 16781 [1]. — Généalogies, etc. Tome II.

[1] Le nº 16782 est un double de ce volume.

L. Sandret.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DES PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 1867, CONCERNANT L'HISTOIRE NOBILIAIRE (*Suite*).

MAINTENUE de noblesse de l'élection d'Angoulême. Extrait de la maintenue de noblesse du Limousin faite par d'Aguesseau, intendant de ladite province, ès années 1666, 1667 et 1668. *Angoulême,* in-8°, 20 pag. — (*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1866. *Tirage à* 50 *exempl.*)

MANDROT (DE). Le prieuré de Saint-Pierre de Vauxtravers et les comtes de Neuchâtel. — (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 4e série, t. II,* p. 430.)

MARNOTTE (P.) Mémoire sur l'ancienne commanderie d'aumônière de l'ordre de Saint-Antoine, canton de Champlitte (Haute-Saône). *Besançon,* in-4°, 24 p. et pl.

MARQUETTE (de). Histoire générale du comté de Harnes en Artois, jusqu'en 1789 et de la connétablie de Flandre (1093 à 1385) suivie de celle de Robert Robespierre, greffier de Harnes pour Saint-Pierre-les-Grand et de sa famille, de 1431 à 1792, le tout sur archives inédites. *Paris,* t. I, in-8°, XXVI, 430 p.

MARTIN. Rapides recherches sur les noms de familles. — (*Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. Annales*, 2e *année, Apt,* in-8, p. 78.)

MARTIN-DAUSSIGNY. A propos des armoiries de la ville de Lyon. *Lyon,* in-8°, 6 p. — (*Ext. de la Revue du Lyonnais. On a ajouté des figures au tirage à part.*)

MATTEI (A.) Notice historique sur les armes de la Corse. *Paris* , in-8°, 16 p. — (*Ext. de l'Avenir de la Corse.*)

MAUDE (DE). Armorial du Vendomois. *Paris,* in-8°, 52 p.

MELLEVILLE. Enquête de 1666 sur la noblesse de la généralité de Soissons. Election de Laon. — (*Revue nobiliaire,* t. V, p. 218.)

MERVAL (DE). Catalogue et armorial des présidents, conseillers, gens du Roi et greffiers du parlement de Rouen, dressé sur les documents authentiques. *Évreux,* in-4°.

MOIREN (C.). Essais historiques sur le blason de la ville d'Apt. *Marseille,* in-8°, 18 pag. et pl.

MOLIN (DU). Les d'Allègre au XVIe siècle. *Le Puy,* in-8°, 54 p. — (*Ext. des Annales de la Société académique du Puy, t. XXXII.*)

MORINERIE (DE LA). Les Comans, directeurs de la manufacture de tapisseries des Gobelins, 1501-1661. — (*Revue nobiliaire, t. VI, gr. in-*8°, p. 1.)

NOBILIAIRE DE PARIS. Recueil des généalogies des familles nobles de Paris. — (*Cabinet historique, t. XIII*, p. 115. *Catalogue. Dépouillement. Fonds Harlay.*)

NOTICE sur le château de Marson et sa commune. — (*Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.*) *Angers*, in-8°.

NOULENS. Branche mâle d'Armagnac fondue et disparue dans celle de Pardaillan, vicomtes de Juillac. — (*Revue d'Aquitaine, t. XI, in*-8°, p. 533.)

NOULENS. Du changement de nom devant la morale et le droit ancien et nouveau. — (*Revue d'Aquitaine, t. XI, in*-8°, p. 557.)

NOULENS. Mémoire pour servir à M. le comte Pierre-Joseph de Pardaillan, contre Auguste de Treil, Louis-Charles de Treil, Armand de Treil. *Condom*, in-8°.

NOULENS. Résidences historiques du Gers : le château de Bonas et ses seigneurs. — (*Revue d'Aquitaine, t. XII, in*-8°, p. 177.)

ORLAC (D'). Les chevaliers du Porc-Épic ou du Camail. — (*Revue nobiliaire, t. V, gr. in*-8°, p. 337.)

PANHARD. L'Ordre du Saint-Esprit au XIXe siècle (1808-1830). — (*Revue nobiliaire, t. V. Paris*, gr. in-8°, p. 27.)

PERRET DE LA MENUE. Recherches historiques sur le château du Perron à Oullins, et sur les faits principaux relatifs aux familles qui le possédèrent, gr. in-8°.—(*Revue du Lyonnais, t. IV*, 3e *série*, p. 362.)

PERSIGNY (LE DUC DE). Mémoire sur les dispositions intérieures de la Diana, présenté au comité de la Société historique et archéologique du Forez dans sa séance du 11 février 1867. *Montbrison*, in-8°, 38 pag.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois, et rôle des nobles comparant pour rendre le service en personne (1er et 2 septembre 1635) avec le blason des armoiries des gentilshommes convoqués, et des annotations sur leurs alliances, leur filiation, la situation de leurs fiefs, et leur représentation actuelle; suivis de la table alphabétique générale des nobles de l'Angoumois maintenus par M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges (1666-1667), avec indication du domicile et des armoiries de chaque gentilhomme assigné. Documents publiés par Th. de B. (Brémond d'Ars). *Saint-Maixent*, in-8°, 105 p.

QUIQUEREZ. Château de la Bourg *avec une planche lithographiée.* — (*Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Bulletin*, 2e *série, t. IV.*) *Strasbourg*, gr. in-8°, p. 121.

RAYNAL (DE). Note sur les anciens propriétaires de la terre de Gérissay. — (*Société du Berry. Compte-rendu des travaux*, 13e *année. Paris.* gr. in-8°, p. 324.)

RIVOIRE (G. DE). Armorial de Dauphiné, contenant les armoiries figurées de toutes les familles nobles et notables de cette province, accompagées de notes généalogiques complétant les nobiliaires de Chorier et de Guy-Allard. *Lyon*, in-4° à 2 col., 827 p.

ROY (Alexandre). La Maison de Bragance. *Paris*, in-8°. 33 p.

SAINT-LAUMER (DE). Notice sur une famille chartraine (les Ibelin.) — (*Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires, t. IV, gr. in-8°*, p. 109).

SAINT-MAURIS. Etat de la noblesse de Bresse en 1697. — (*Revue nobiliaire, t. V, gr. in-8°*, p. 66.)

SANDRET. Rôle des principaux gentilshommes de la généralité de Caen, accompagné de notes secrètes rédigées en 1640. Election de Falaise.— (*Revue nobiliaire, t. V, gr. in-8°*, p. 351.)

SÉNÉMAUD. L'Ordre de Malte dans les Ardennes. — (*Revue nobil., t. IV, gr. in-8°*, p. 129.)

SENEMAUD. Noblesse de Saintonge. — (*Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, t.* I, *in-8°*.)

SMYTTÈRE. Recherches historiques sur les écussons aux armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers. — (*Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Bulletin, t. XX.*) *Auxerre*, in-8°, p. 63.

SOCARD. Essais d'histoire généalogique de la famille de Mesgrigny. (*Mémoires de la Société académique de l'Aube, t. XXX de la collection*, p. 40.)

SORBETS. Devises et cris de guerre. (*Revue de Gascogne. Auch, in-8, t. VIII*, p. 133.)

SORNAY (DE). Epigraphie héraldique du département de la Nièvre. — (*Revue nobiliaire, t. V. Paris*, gr. in-8°, p. 49.)

STEENACKERS. Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France. *Paris*, in-4°, 381 p.

TERNAS (chevalier A. DE). Généalogie de la famille Béranger, originaire du Dauphiné, établie à Douai au XVII° siècle. *Douai*, in-8°, 20 p. — (*Tiré à 27 exemplaires numérotés et paraphés par l'auteur.*)

TERNAS (chevalier A. DE). Généalogie de la famille Honoré, seigneurs de Locron, d'Usy-Carnois, de Varennis et du Quennelot. *Douai*, in-8°, 15 p. — (*Extrait des Souvenirs de la Flandre wallonne, tiré à 28 exemplaires tous numérotés et paraphés par l'auteur.*)

TISSERAND. Chronique de Provence. La famille de Romée de Villeneuve dit le Grand. *Nice*, in-16, 199 p.

THÉZAN (DE). La commanderie de la Cavalerie. — (*Revue d'Aquitaine, t. XII, in-8°*, p. 106.)

THÉZAN (DE). Montaiguillon en Champagne. — (*Revue nobiliaire, t. V, gr. in-8°*, p. 241.)

THÉZAN (DE). Répertoire des noms historiques compris dans les dossiers de familles du Collége héraldique et historique de France. *Paris*, in-8°, 142 pages.

TOURTOULON (DE). Etude sur la maison de Barcelone. Jacques I[er] le Conquérant, seigneur de Montpellier d'après les chroniques et les documents inédits, 2[e] partie (1238-1276). *Paris*, in-8°.

VAUDICHON (DE). La famille Turgot. — (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IV,* p. 352.)

YANVILLE (D'). Chambre des Comptes de Paris. Essais historiques et chronologiques, priviléges et attributions nobiliaires et armorial de M[lle] Denis. Fascicules 1, 2, 3. *Paris*, in-4°, 352 pages.

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT A L'ANNÉE 1867.

Janvier. — M. le vicomte Marcel de Bernard de la Fosse a épousé M[lle] Marie de Langlade.

Février. — M. le vicomte Edouard de Lastic, — M[lle] Marguerite Ulgrin de Taillefer.

Avril. — M. Henry de Piédoue d'Héritot, — M[lle] Marguerite Marion de Beaulieu.

M. Alexandre des Hautschamps, chef d'escadrons au 5[e] hussards, — M[lle] Alix d'Abzac.

Mai. — M. le comte de Goulaine, — M[lle] Albertine de Béthune-Sully.

M. le marquis de Mornay-Montchevreuil, — M[lle] Marguerite de Villers.

Septembre. — M. le comte William de Saint-Georges, — M[lle] Sophie de Tuyll de Seroos-Kerken.

M. le comte Eugène de Meeûs, — M[lle] Marie du Couëdic de Kergoaler.

Novembre. — M. le comte Hector de Béthune, — M[lle] Caroline de Maillen.

M. le comte Henri de Suarez-d'Aulan, lieutenant au 6[e] hussards, — M[lle] Valérie de Piépape.

DÉCÈS.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT A L'ANNÉE 1867.

Isle de Beauchaine (comte Henry), décédé le 6 janvier, au Port-Saint-Père (Loire-Inférieure), à l'âge de 61 ans.

[1] Nous prions les familles de nous envoyer les *Lettres de faire-part* des mariages et des décès.

Lenoir (Henry), baron de Chantelou, membre du Conseil général de Seine-et-Oise, décédé le 10 février au château de Flins, à l'âge de 76 ans.

Rancongne (Mme la vicomtesse douairière de), née Aglaé de Cullon d'Arcy, décédée le 17 février au château d'Herbault (Loir-et-Cher), à l'âge de 79 ans.

Diesbach de Belleroche (Mme la comtesse de), née Marie de Choiseul-Daillecourt, décédée le 20 mars.

Roger de Fontenelle (Claude-Guillaume), ancien membre du Conseil général de l'Oise, décédé le 27 mars à Compiègne, à l'âge de 80 ans.

Buisseret (Comte Balthazar-Charles de), chevalier de Malte, décédé le 20 avril à Varsailles, à l'âge de 78 ans.

Richemont de Richardson (Mme la comtesse douairière de), décédée le 25 mai à Verneuil (Eure), à l'âge de 86 ans.

Lur-Saluces (comte Eugène de), ancien officier supérieur des gardes-du-corps, ancien député de la Gironde, décédé à Bordeaux le 29 mai, à l'âge de 87 ans.

Fauque de Jonquières (Mme), née Françoise Bruslé de Beaubert, décédée à Paris le 30 mai, à l'âge de 83 ans.

Orsanne (Mme la vicomtesse d'), décédée à Orléans le 8 juin, à l'âge de 63 ans.

Haudicquer du Quesnoy (Mme), née Louise Boitel de Dienval, décédée à Compiégne le 29 juin, à l'âge de 58 ans.

Chavagnac (marquis de), décédé le 20 juillet au château de Chaillaud (Mayenne), à l'âge de 74 ans.

Haudicquer du Quesnoy (Gustave-Désiré), décédé à Compiégne le 3 août, à l'âge de 65 ans.

Lavaysse (Mme de), née Joséphine de la Celle de Châteaubourg, décédée le 29 août à Paris, à l'âge de 68 ans.

Anglars de Bassignac (marquis d'), chef de bataillon en retraite, décédé le 15 septembre au château de Bassignac (Cantal), à l'âge de 56 ans.

Lur-Saluces (comte Ferdinand de), décédé le 1er octobre à Verdelais (Gironde), à l'âge de 53 ans.

Robillard (Mme la comtesse de), née Désirée de Saint-Germain, décédée à Seez (Orne) le 21 octobre, à l'âge de 88 ans.

Marey (Mme veuve de), née Jeanne Monge de Peluse, décédée le 30 octobre à Pomard (Côte-d'Or), dans un âge avancé.

Tournon (Mme la comtesse douairière de), née Louise Mayneaud de Pancemont, décédée à Paris le 1er novembre, à l'âge de 75 ans.

Fauque de Jonquières (Louis), ancien chef de division au ministère de la maison du Roi, décédé à Paris le 11 novembre, à l'âge de 86 ans.

Bouexic de Pinieux (Pierre du), décédé à Paris le 21 novembre, à l'âge de 87 ans.

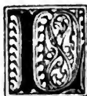
Frotté (comte Henri-Alexandre de), décédé au château de Belair (Finistère) le 11 décembre, à l'âge de 58 ans.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ORDRE DE SAINT-HUBERT

DU DUCHÉ DE BAR

A mort d'Edouard III, duc de Bar, et de Jean de Bar, son frère, seigneur de Puisaye, tués à Azincourt en défendant la France contre les Anglais, le 25 octobre 1415, fit tomber la succession de ces princes au pouvoir de Louis de Bar, le seul des fils de Robert, duc de Bar et de Marie de France qui vécût alors.

Louis de Bar, trop âgé pour renoncer à l'état ecclésiastique qu'il avait embrassé daus sa jeunesse, accepta la couronne ducale du Barrois, tout en conservant le titre de cardinal, et la crosse épiscopale de Châlons, qu'il permuta depuis pour celle de Verdun, ville plus rapprochée que Châlons de son héritage. Ce prince que son âge, son état et sans doute aussi son caractère, éloignaient des habitudes guerrières, s'appliqua, dès le commencement de son règne, à cicatriser les plaies que les hostilités survenues entre la Lorraine et le Barrois, en guerre depuis plusieurs années, avaient faites au duché de Bar : il rechercha l'amitié du duc de Lorraine et la paix. Il ne tarda pas à obtenir l'une et l'autre. Les deux princes signèrent, le 4 décembre 1415, un traité qui mit fin aux événements désastreux dont les deux duchés avaient été le théâtre sur la fin du règne de Robert et sous celui d'Édouard III [1].

Après avoir assuré la paix au dehors de ses états, le cardinal de Bar s'occupa de rétablir le calme au dedans. C'est à son penchant

[1] La guerre soutenue par Charles II contre Édouard III a été fatale à plusieurs des villages des environs de Bar-le-Duc. Le 2 mai 1414, des maisons furent incendiées à Savonnières-devant-Bar, par le duc *de Lorraine et ses complices*, qui brûlèrent aussi le même jour le village de Louppy-le-Château. Des quittances ou décharges d'impôt furent accordées pour 6 ans, à ceux des habitants de Savonnières dont les maisons avaient été *arses*. De semblables décharges furent accordées, aussi vers le même temps, aux villages de Rambercourt-sur-Orne, Tronville, Fains, les Marats, Condé, Belrain, Ville et Varney. On est fondé à penser que ces dernières exemptions eurent également pour motif les désastres de la guerre.

pour la paix qu'est due l'association de l'*Ordre du Levrier*, ou *de la Fidélité.* Cette institution, créée évidemment pour maintenir dans le duché de Bar et le marquisat du Pont, l'ordre et la tranquillité, se forma à Bar-le-Duc, sous la protection du Cardinal, et les Statuts en furent arrêtés en sa présence, le 31 mai 1416. — Quarante-six gentilshommes [1], l'élite de la noblesse du duché de Bar, entrèrent dans ce pacte solennel. Ils s'imposèrent entre autres obligations, celles de s'entr'aimer, de se secourir mutuellement et de recourir à l'autorité ducale pour la solution des différends qui s'élèveraient entre eux. Ceux qui avaient à se plaindre de torts ou dommages quelconques, étaient tenus, d'après les statuts, d'en donner avis au *Roi,* ou chef de la compagnie ; sur la requête de celui-ci, et huit jours après, tous les membres de l'ordre devaient marcher au secours du plaignant, le banneret à trois hommes d'armes, le simple chevalier à deux, et l'écuyer à un. On devait fournir de plus grandes forces lorsque le cas l'exigeait, mais la nécessité de l'accomplissement de cette obligation était soumise à l'appréciation du *Roi*, et de six des membres de la compagnie.

Ces dernières conditions, et surtout celle qui était imposée aux associés par les statuts, de recourir aux règles du droit pour obtenir justice de celui d'entr'eux dont ils pouvaient avoir à se plaindre, prouvent avec évidence que la fondation de l'ordre avait principalement pour but de prévenir les voies de fait si communes dans le XIVe siècle, malgré les efforts des souverains pour les empêcher ; désordres qui n'avaient pas manqué sans doute de se reproduire et de se multiplier dans le pays, pendant la durée de la dernière guerre.

[1] Voici la liste de ces personnages, d'après le titre de la fondation où ils sont dénommés :

Thiébaut de Blâmont ; Philibert, seigneur de Beffroimont ; Eustache de Conflans ; Richard des Hermoises ; Pierre de Beffroimont, sire de Ruppes ; Regnault du Châtelet, et Erard du Châtelet, son fils ; Mansart d'Esne ; Jean, seigneur d'Orne ; Gobert d'Apremont ; Joffroi d'Orne ; Jacques d'Orne ; Philippe de Norroy ; Olry de Landre ; Jean de Laire ; Jean de Seroncourt ; Colard d'Ottenges ; Jean de Beffroimont, seigneur de Fontois ; Jean de Malbeth ; Joffroi de Bassompierre, *chevaliers ;* Jean, seigneur de Rodemach ; Robert de Sarrebruck, seigneur de Commercy ; Edouard de Grandpré ; Henri de Breux ; Wary de Lavaulx ; Joffroy d'Apremont ; Jean des Hermoises ; Robert des Hermoises ; Simon des Hermoises ; Franque de Houze ; Olry de Boulanges ; Henri d'Epinal ; François de Sorbey ; Jean de St-Lou (*Loup*) ; Hugues de Mandres ; Huart de Mandres ; Philibert de Doncourt ; Jean de Sampigny ; Alardin de Mouzay ; Hanse de Nivelein-le-Grand ; Richard d'Apremont ; Thiéry d'Antel ; Thomas d'Ottanges ; Jacquemin de Nicey, et Jacquemin de Villers, *écuyers.*

Le Cardinal promit, sur parole de prince, de faire observer les conventions jurées par les gentilshommes alliés, et de les soutenir de tout son pouvoir et de toutes les forces dont il disposait.

On a vu plus haut, que le chef de l'association portait le titre de *Roi*. Il devait être élu pour un an. L'insigne distinctif de l'ordre, était un *lévrier blanc*, ayant au cou un collier portant les mots : *Tout vng ;* tous les membres étaient tenus de le porter. La compagnie devait se réunir deux fois par an, la première le 11 novembre, jour de saint Martin, et la seconde le 23 avril, jour de saint Georges. Chaque associé était tenu d'assister aux assemblées générales, sous peine d'un marc d'argent. En cas d'excuse légitime, il devait s'y faire représenter et payer sa part des frais. On voit par les lettres de création de l'ordre que la première réunion dut avoir lieu à Saint-Mihiel.

Les membres devaient être élus par le Roi ou chef, assisté des gentilshommes les plus notables de la compagnie. Ils ne pouvaient être institués qu'en vertu d'une ordonnance du duc de Bar.

Telles sont les principales règles auxquelles étaient assujettis les associés. On voit qu'elles leur imposaient des obligations assez onéreuses, établies non-seulement dans leur intérêt, mais aussi dans l'intérêt du prince et du pays.

Cette institution chevaleresque avait été créée pour cinq ans. Il ne reste d'autres traces des premiers temps de son existence que celles qui nous sont transmises par les lettres de son établissement. On sait cependant qu'il en résulta, pour le souverain et pour le pays, des avantages qui déterminèrent le cardinal de Bar et les chevaliers de l'Ordre, peu de mois après l'expiration des cinq années, à le maintenir à perpétuité. Cette mesure fut décidée dans une assemblée qui se tint à Bar-le-Duc, le jeudi 23 avril 1422, où treize des gentilshommes [1], qui avaient pris part à sa création en 1416, s'engagèrent tant en leur nom, qu'au nom de leurs associés absents, à observer les statuts adoptés en 1416.

Les seuls changements introduits dans les règlements existants portèrent sur la dénomination, la marque distinctive et les jours de

[1] Ces treize gentilshommes sont : Eustache de Conflans, Pierre de Beffroimont ; Regnault du Châtelet, Erard du Châtelet ; Jean d'Orne ; Philippe de Norroy ; Jean de Rodemach ; Robert de Sarrebruck ; Jean des Hermoises ; Simon des Hermoises ; François de Sorbey ; Jean de St-Loup et Arnould de Sampigny.

réunion de l'ordre. Dans cette assemblée, les chevaliers choisirent pour patron saint Hubert, sous l'invocation duquel ils placèrent l'institution. Ils décidèrent qu'au lieu du lévrier, ils porteraient au bas du collier, *vn imaige d'or du dict sainct, pendant sur la poitrine, et vng pareil imaige brodé sur leurs habillements.* La *Journée* ou réunion annuelle qui jusque-là s'était tenue à la Saint-Martin (11 novembre), fut fixée au jour de la fête de saint Hubert. Ces dispositions furent approuvées le même jour par Louis de Bar, qui, à la requête des chevaliers assemblés, fit apposer son sceau aux lettres contenant le résultat de leur délibération.

Malgré les graves événements qui suivirent la cession du duché de Bar, faite vers ce temps par le cardinal à René d'Anjou, son petit neveu et ceux qui résultèrent de la réunion du Barrois à la Lorraine, après la mort de Charles II, l'Ordre de Saint-Hubert paraît s'être perpétué sous le règne de René et sous ses successeurs. On manque toutefois de données sur sa composition et sur ses actes. Ses archives mêmes ne fournissent aujourd'hui aucune indication précise sur son existence de 1422 à 1597. A la fin de cette longue période, on retrouve l'institution dans les conditions d'une organisation régulière. Elle était alors régie par un règlement révisé dans le cours de l'année 1597, et qui indique une existence plus ancienne de l'Ordre.

Depuis l'occupation de la Lorraine par les Français en 1552, la ville de Bar avait cessé d'être le lieu ordinaire de la résidence de ses ducs, et Nancy était devenu de fait la capitale des deux duchés. La plus grande partie des familles appartenant à la chevalerie du duché de Bar, qui avaient été attachées au service des ducs, étaient éteintes ou avaient suivi le prince en Lorraine. Aucune de celles qui avaient pris part à la création de l'Ordre en 1416 et 1422 n'y comptait de membres en 1597. Les chevaliers en fonctions alors étaient des hommes notables du pays, mais qui ne se trouvaient pas en position de remplir les conditions imposées par les statuts de 1416, pour la répression des voies de fait. Les désordres du reste étaient devenus, par suite des progrès de l'organisation judiciaire, beaucoup plus rares dans le pays.

Dans les nouveaux règlements arrêtés en 1597, on remarque des dispositions qui consacraient un privilége que l'Ordre paraît avoir possédé dès ce temps, de se livrer à une chasse au lévrier, la veille et le jour de la fête de saint Hubert, son patron, et à laquelle tous

les membres étaient appelés à se trouver sous peine d'*vng escu d'amende*. Ils étaient également obligés, sous la même peine, de nourrir au moins *vng lévrier ;* ils avaient du reste la faculté d'en élever autant qu'ils le voulaient.

L'origine de ce privilége, que l'Ordre de Saint-Hubert devait tenir de l'autorité ducale du Barrois, était inconnue à cette compagnie, qui, en l'absence de titres réguliers, la faisait remonter, avec apparence de raison, aux premiers temps de son organisation.

Charles III, duc de Lorraine et de Bar, étant à Bar le jour de la Saint-Hubert 1605, les membres de l'Ordre le prièrent, au retour de la chasse, de leur confirmer ce privilége pour en jouir ainsi qu'eux et leurs prédécesseurs en avaient joui jusque-là. Le prince, sur l'avis de son conseil, permit par un décret expédié le lendemain, 4 novembre, au bas de la requête, aux chevaliers de l'Ordre, de chasser aux lévriers, la veille et le jour de la fête de saint Hubert, à charge de respecter les lieux réservés pour son plaisir. La décision fut rendue en présence du seigneur de Vaubecourt, grand gruyer de Barrois, et de Bardin, maître des requêtes ordinaires.

Les chevaliers de Saint-Hubert étaient aussi, dès ce temps, dans l'usage de faire chanter, le jour de la fête du patron de l'Ordre, une messe à laquelle ils étaient tenus d'assister sous peine d'amende [1] : à la suite de la messe, ils se livraient à la chasse au lévrier dans les environs de Bar-le-Duc, s'abstenant d'ailleurs d'aller dans les lieux réservés par le duc.

En 1623, tous les priviléges de chasse ayant été révoqués par un édit général, les chevaliers de Saint-Hubert firent, contre cette ordonnance, des protestations qui furent reçues par le bailliage de Bar ; la sentence est du 24 février. L'Ordre fut maintenu dans la jouissance de son droit [2].

[1] Les chevaliers ont fait célébrer leurs messes solennelles dans différentes églises de Bar-le-Duc : dans celle des Augustins, dans l'église collégiale de Saint-Pierre, aujourd'hui Saint-Etienne, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Paix, et enfin dans l'église de Saint-Antoine, ancienne chapelle des religieux Antonistes, détruite depuis 1790.

[2] La sentence du bailliage, dont il existe une copie dans les archives de l'Ordre de Saint-Hubert, prouve que les habitants de la ville haute étaient alors, et de temps immémorial, en possession de l'usage d'aller à la chasse. Ils protestèrent dans la même audience contre l'édit du Duc, comme portant atteinte à leurs priviléges et franchises. Ce fut messire Claude Bretel, gouverneur de la ville haute,

En 1661, Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, manquait rarement d'assister aux cérémonies de l'Ordre, s'étant rendu à Bar, quelques jours avant la fête, confirma, par un décret expédié en conseil le 27 octobre, celui de Charles III. Le même duc, accompagné des princes de Vaudemont et de Lislebonne, ses fils, assista, pour la dernière fois, à la messe solennelle célébrée le jour de Saint-Hubert, 3 novembre 1668. Il alla à l'offrande, et après la cérémonie, déjeuna avec les chevaliers qui eurent l'honneur de le suivre à la chasse.

Peu de temps après, ce prince se vit obligé de se retirer avec ses troupes en Allemagne, d'où il ne revint pas. Charles V, qui lui succéda, fut absent de ses états toute sa vie. Pendant cette espèce d'interrègne, l'Ordre de Saint-Hubert se ressentit des malheurs de la guerre. La plupart des titres furent dispersés ou enlevés, après avoir épuisé inutilement les autres moyens; mais on ne put en recouvrer qu'un très-petit nombre. Pour y parvenir, il fallut recourir à la voie du *Monitoire*.

Peu d'années après l'avénement de Léopold, MM. de Beauvau et de Martigny, grands veneurs de Lorraine et Barrois, accordèrent à l'Ordre la permission de chasser. Leurs lettres sont des 3 novembre 1704 et 28 octobre 1705. Le duc lui accorda le 12 juin 1718, un décret confirmatif de celui de Charles III.

François III, fils et successeur de Léopold et depuis empereur d'Allemagne, sous le nom de François Ier, fut presque continuellement absent jusqu'à la cession de ses états.

Malgré l'édit de Meudon du 18 janvier 1737, qui, à l'avénement de Stanislas dans les duchés de Lorraine et de Bar, confirmait tous les droits et priviléges de ces états, les chevaliers de Saint-Hubert se pourvurent au Conseil du roi de Pologne pour obtenir la confirmation de leur privilége. Se croyant suffisamment autorisés par cet édit, ils continuèrent de chasser dans la banlieue de la ville de Bar, jusqu'en 1754, époque à laquelle ayant été rencontrés chassant dans le bois de *Mensonge* [1], le garde chasse fit un rapport contre eux. En vertu de cet acte ils furent assignés à la requête du procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts, pour être con-

qui les représenta dans cette cause; il était assisté de Collot, avocat au bailliage et syndic des habitants. L'Ordre de Saint-Hubert y fut représenté par noble homme François Pouppart, assisté de Crocq, avocat.

[1] Aujourd'hui *Massonge*, ancienne forêt domaniale, près de Bar-le-Duc.

damnés à l'amende. Mais ils recoururent de nouveau au roi de Pologne, et sur leur recours en mars 1755, M. de Lignéville, grand veneur de Stanislas, accorda à l'Ordre de Saint-Hubert, par une lettre du 23 octobre suivant, la permission de chasser.

En 1766, après la mort du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, Louis XV, roi de France, confirma les priviléges des deux duchés. L'Ordre de Saint-Hubert se trouvait compris dans cette confirmation, il se pourvut néanmoins près du prince de Lamballe, grand veneur de France, qui, par une lettre du 24 octobre 1767, lui continua ses anciens priviléges. Le duc de Penthièvre lui accorda la même faveur par une lettre du 20 octobre 1776.

Bien que l'Ordre de Saint-Hubert n'eût d'autres ressources que celles qui provenaient de l'exécution de ses règlements et des sommes données par ses membres, il n'en parvint pas moins à suffire à ses dépenses et même à réaliser quelques capitaux qui lui permirent de consacrer la mémoire de l'institution par des œuvres de bienfaisance. Au mois de septembre 1781, les grand veneur et chevaliers résolurent de donner une somme de 1,500 fr. qu'ils avaient alors en caisse, soit à la maison de charité établie à Bar, soit à l'hôpital de cette ville. Sur leur requête le Roi, par un arrêt rendu en conseil d'Etat à Versailles, le 19 juillet 1782, autorisa l'Ordre à exécuter ce projet, mais le 21 août 1785, il se décida à fonder, à l'hôpital de Bar, un lit et pension pour l'entretien d'un pauvre au lieu de la donation de 1,500 fr., « qui devait être faite à « cette maison, et il chargea le même jour, le secrétaire de régler « avec les commissaires, nommés par la Chambre des comptes, les « conditions de la fondation. Celle-ci fut consommée le 24 août, « moyennant 3,000 fr. » versés le même jour, et confirmée par de nouvelles lettres patentes du Roi, données à Versailles au mois de janvier 1786. La place fondée fut occupée, à partir du 14 novembre 1787, par un ancien orfèvre de Bar-le-Duc, septuagénaire, nommé Pierre Devaux, que la Chambre des Comptes y nomma sur la présentation de l'Ordre [1].

[1] Dans l'acte de présentation en date du 28 octobre 1787, l'Ordre décida que Pierre Devaux, et ceux qui occuperaient après lui la place fondée à l'hôpital de Bar-le-Duc, seraient tenus de porter habituellement une médaille en cuivre, attachée à une chaîne de même métal, représentant d'un côté l'effigie de saint Hubert prosterné devant la croix qui lui apparait dans les bois d'un cerf, et portant de l'autre côté cette inscription : *Ex pietate ordinis nobilis sancti Huberti Barrensis.*

Des circonstances imprévues mirent, en 1783, l'Ordre de Saint-Hubert dans la nécessité d'ajouter aux règlements de 1597, déjà révisés et modifiés en 1714. Les nouveaux statuts furent arrêtés le dimanche 2 novembre 1783, veille de la Saint-Hubert, dans une assemblée où se trouvèrent le grand maître, le grand veneur, les conseillers et chevaliers, réunis en chapitre, en vertu d'une convocation expresse. Un fait remarquable qui résulte du préambule du règlement de cette année, c'est que l'Ordre ignorait alors l'époque précise de sa fondation, que l'on y fait remonter *au temps des comtes de Bar*. Cette circonstance prouve que les titres de 1416 et 1422, dont il existe aujourd'hui des copies dans les archives, ne s'y trouvaient point en 1783, et qu'ils n'y ont été réintégrés que depuis cette dernière époque,

On donna en 1619 aux chefs de l'Ordre le titre de grands maîtres. Le grand maître devait présider toutes les assemblées. Il fallait, pour être appelé à ces fonctions, résider à Bar-le-Duc. Il y eut depuis 1597, un conseil dont les membres étaient élus. Le nombre des membres de l'Ordre paraît avoir varié. Du reste, il a été, à toutes les époques, généralement composé de personnes nobles. Aux termes de l'art. 25 des statuts de 1714, il ne pouvait y être admis que des personnes de condition noble, ou de l'état ecclésiastique. Une délibération du 3 novembre 1775 exigea, pour être reçu, quatre degrés de noblesse. Cette délibération réduisit le nombre des chevaliers à 25, non compris le grand maître et l'aumônier. Il fallait pour être admis, professer la religion catholique, apostolique et romaine. Aux termes de l'art. 1er des statuts de 1714, les chevaliers étaient obligés, si le besoin l'exigeait, de prendre les armes pour la défense de la religion.

Malgré ces dispositions, l'Ordre avait perdu de fait, depuis longtemps, le caractère chevaleresque que lui avaient donné ses premiers statuts en 1416. Cette institution, pendant le XVIIIe siècle et dans les derniers temps de son existence, n'était plus guère qu'une association composée de personnes choisies et dont l'existence avait principalement pour but et pour effet de resserrer les nœuds de l'amitié entre ses membres.

Bien qu'elle eût conservé l'usage de célébrer, par des cérémonies

Cette médaille devait être remise, par les soins de l'ordre, à l'individu chargé de la porter.

religieuses et des exercices de chasse, la fête de son patron, il paraît que les dispositions des statuts qui imposaient aux associés l'obligation d'y prendre part, n'étaient point observées avec rigueur. Il résulte en effet des documents contemporains qu'il y avait, en 1781, peu de chasseurs dans l'Ordre.

Outre les chevaliers titulaires, il y eut dans la seconde moitié du même siècle, des chevaliers d'honneur. Ce titre fut conféré en 1783 à Jacques de Choiseul, marquis de Stainville, maréchal de France, commandant en chef dans les duchés de Lorraine et de Bar, et en 1787, à Louis, prince de Nassau, comte de Saarbruck, et de Saarwerden. L'admission de ces deux personnages dans l'Ordre de Saint-Hubert fut un hommage rendu aux représentants, alors existants, de deux familles qui avaient fleuri dans le Barrois pendant les xive, xve et xvie siècles.

Le prince de Nassau-Saarbruck fut installé le 23 octobre 1787, au château de Jeegersberg, par les soins de M. de Crolebois, envoyé des cours de Trèves et de Nassau-Saarbruck, en vertu des pouvoirs donnés à ce dernier par l'Ordre de Saint-Hubert. D'après le désir exprimé par le prince, l'Ordre s'attacha aussi Jean-Frédéric d'Hommerer, écuyer, président en chef de son conseil, en qualité d'interprète, et Léonard de Furstenrecht, son grand écuyer, et grand veneur du pays, en qualité de hérault d'armes. Ces derniers figuraient l'un et l'autre parmi les officiers de l'Ordre non chevaliers, admis en 1787.

Nous n'étendrons pas davantage les détails sur l'Ordre de Saint-Hubert du duché de Bar. Nous nous bornerons à rappeler que les événements de la première révolution s'opposèrent pendant les dernières années du xviiie siècle à l'exécution des statuts, et que son existence ne se prolongea guère au-delà de 1790. Cependant en 1817 quelques-uns de ses membres, encore existants alors, tentèrent de faire revivre cette institution : il fut question de la rétablir en France sur des bases moins restreintes que les limites de l'ancien duché de Bar, sous le titre général d'*Ordre de Saint-Hubert*. Des actes de ce temps prouvent que Louis XVIII voulut bien reconnaître l'Ordre et l'honorer de sa protection. Ce monarque lui donna même pour grand maître le duc d'Aumont, son premier gentilhomme. On trouve dans les archives de l'Ordre plusieurs lettres de ce dernier qui constatent l'existence d'un projet de réorganisation de l'association ; mais l'Ordre cessa complétement d'exister depuis,

dans la circonscription de l'ancien duché de Bar, par suite de l'extinction de ses membres dont le dernier, M. le chevalier de Marne, est mort à Bar-le-Duc le 19 novembre 1853.

Insignes connus de l'Ordre de Saint-Hubert.

DÉCORATIONS.

Les membres de l'association du Lévrier durent porter d'abord un lévrier blanc ayant au cou un collier d'or sur lequel étaient écrits les mots TOUT VNG.

On ne retrouve aujourd'hui aucun monument métallique dont la forme et l'empreinte prouvent qu'il ait servi de marque distinctive de l'Ordre, à cette époque.

1422.

En arrêtant, le 23 avril de cette année, que l'Ordre serait maintenu à perpétuité sous l'invocation de saint Hubert, les membres décidèrent que, au lieu du lévrier, ils porteraient au bas du collier et pendant sur la poitrine, l'image d'or de saint Hubert. Ils devaient porter aussi une image du même saint brodée sur leurs vêtements.

1600 à 1790.

M. Monnier, propriétaire à Nancy, l'un des plus riches collectionneurs de nos monuments numismatiques lorrains, possédait deux pièces métalliques de modules différents, qui ont certainement appartenu, soit à l'Ordre de Saint-Hubert du Barrois, soit à des membres de cet Ordre. « Ces deux pièces, écrivait M. Monnier, « dans une lettre du 12 septembre 1857, sont des empreintes de « sceaux ou des médailles : elles sont en plomb et paraissent de la « même époque et du même graveur : je n'ai pu voir s'il y avait « une bélière. La plus grande pèse 9 grammes et la petite 1 gramme « 56. Diamètre : 22 millimètres pour la grande ; 13 pour la petite. « Vous remarquerez, ajoute-t-il, la forme des croisettes qui accom- « pagnent les barbeaux et qui ressemblent un peu aux croix de

« Lorraine. Les lettres sont modernes : c'est donc dans les derniers « temps de l'Ordre que mes deux pièces ont été gravées. »

Ces deux pièces ne seraient-elles pas des empreintes, ou *fac-simile* en plomb, du revers des deux décorations connues et de grandeur différente, de l'Ordre de Saint-Hubert ?

1785.

La marque distinctive de l'Ordre consistait alors en une croix pattée, émaillée de blanc, brodée d'or, au centre de laquelle il y avait, dans un cor de chasse d'or, d'un côté, une médaille de sinople où l'on voit, en relief et en or, l'image de saint Hubert, prosterné devant un Christ fiché entre les bois d'un cerf, et de l'autre les armes du duché de Bar, sur un fond d'azur, avec cette inscription : ORDO NOBILIS S. HUBERTI BARRENSIS. Elle se portait suspendue à un ruban vert moiré, liseré de rouge [1].

SCEAUX DE L'ORDRE.

Le grand sceau qui s'apposait aux lettres de nomination des membres de l'Ordre, est en cire rouge; son empreinte représente les branches d'une croix pattée sur laquelle on remarque, dans un cercle formé par un cor de chasse, la figure de saint Hubert, prosterné devant un cerf portant un crucifix entre les bois. Derrière le saint on aperçoit la tête de son cheval. On lit en légende l'inscription suivante : SIGILLUM ORDINIS NOBILIS SANCTI HUBERTI BARRENSIS. Le tout dans un plus grand cercle perlé. Le contre-sceau représente l'écu du duché de Bar, sur un manteau ducal, surmonté de la couronne ducale. On lit autour les mots : DUCES BARRI INSTITUERUNT ET ORNAVERUNT.

TIMBRE SEC.

L'empreinte du timbre sec que nous avons trouvée sur un acte de 1785, est absolument identique, pour la forme, le type et l'inscription, au contre-sceau décrit ci-dessus.

[1] On voit, par une lettre du 8 novembre 1785, signée par un membre de l'Ordre, que la croix coûtait alors *trois louis* et demi, sans le ruban, à 32 sols l'aune.

DÉCORATION EN BRODERIE.

La décoration que les membres de l'Ordre portaient sur leurs vêtements suspendue à une chaîne formée de chaînons et des lettres S. H. représentait une croix pattée rayonnante, portant au centre un médaillon semblable à celui du sceau.

1787.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION D'UN LIT A L'HOSPICE DE BAR-LE-DUC.

Cette médaille, dont on a parlé plus haut dans la notice, devait être portée habituellement par les personnes en possession de la place fondée à l'hôpital de Bar, aux frais de l'Ordre de Saint-Hubert en 1787. Pierre Devaux, à qui elle dut être remise en suite de son admission à cette place, paraît être le seul qui profita de cette fondation. On ne remarque dans les archives de l'Ordre aucun acte qui prouve qu'il ait eu un successeur.

Dans l'énumération des dépenses de l'Ordre, de 1784 à 1789, on en trouve une de 14 sols 9 deniers, *pour cuivre, laiton, façon et chaîne de la médaille de Devaux*, et 2 livres 8 sols, pour gravure de ladite médaille, par Maillard. La nature de ces dépenses porte à penser que la médaille donnée à Devaux, est la seule qui ait été fabriquée au compte de l'Ordre.

1816.

Le duc d'Aumont, premier gentilhomme du roi Louis XVIII, à qui les membres de l'Ordre encore vivants déférèrent le titre de grand maître, nomma le duc de Saint-Ange commissaire général et secrétaire perpétuel de l'Ordre. Il reste de ce temps un timbre dont on remarque l'empreinte sur une lettre du duc d'Aumont du 12 mai 1816. Ce sceau ou timbre est celui du commissaire général, secrétaire perpétuel alors en fonctions (le duc de Saint-Ange). Aucun des emblèmes particuliers à l'ancien Ordre de Saint-Hubert ne se trouve sur ce sceau. On y lit dans un écusson entouré de deux palmes, et surmonté de la couronne royale, l'inscription : ORDRE NOBLE DE S. HUBERT, et autour du sceau, les mots : LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL ET PERPÉTUEL.

V. SERVAIS,
Auteur des Annales du Barrois.

LES

GRANDS LOUVETIERS

DE FRANCE

Nous venons d'inscrire le titre d'une charge qui fut le partage d'un grand officier de la maison du roi, du xv[e] siècle aux derniers jours de l'ancienne monarchie.

Avant de donner les noms et les armes des personnages qui occupèrent cette charge, nous dirons quelques mots de son objet et de son institution.

Aux temps primordiaux, les loups habitent par grandes bandes les forêts qui couvrent de leurs masses serrées une partie notable de la vieille Europe. Les défrichements entrepris par les premiers occupants, poursuivis activement par leurs successeurs, parviennent à les refouler, mais c'est pour rendre leurs attaques plus hardies et plus sanguinaires. Les épieux à la pointe acérée arment alors la main des laboureurs: les grandes tueries de loups commencent. La lutte engagée durera bien des siècles; c'est que l'homme disputera au tyran des forêts, sa femme, ses enfants, son bétail: ses affections et sa fortune.

Qu'on s'étonne dès lors du rôle fatal que joue le loup dans les idées antiques! Pour les Scandinaves, dont la mythologie exerce, au moyen âge, tant d'influence sur nos traditions, le loup n'est autre que le mauvais principe. Alors naît la croyance en l'existence de l'homme qui, par un pacte contracté avec le diable, s'est fait loup-garou (*gar ulf*, chez les Volsuags). Cette croyance étrange, écho affaibli des vives impressions ressenties autrefois, n'a pas entièrement disparu de nos provinces reculées. Ajoutons que l'influence des idées anciennes, à l'encontre du sanguinaire animal, se ressent encore dans cette quantité notable de proverbes où le mot loup revient pour jouer un rôle important.

La peur des loups propagée, entretenue par les êtres faibles qui ne peuvent lutter contre leurs bandes affamées, s'explique et se

justifie suffisamment. Nous constatons qu'au XIVe siècle, et pendant les hivers rigoureux, les loups se jettent résolument par troupes sur les villages et dévastent les campagnes alarmées[1].

Aux XVe et XVIe siècles, le nombre en est si grand encore, l'audace qu'ils déploient est telle, qu'ils pénètrent dans Paris et y dévorent un enfant sur la place de Grève[2]. Dans le Gévaudan, une armée royale dut être lancée à leur poursuite; le fait se renouvela presque, au XVIIIe siècle, contre cette fameuse *bête du Gévaudan*, qui, pendant bien des mois, tint la France entière en émoi.

Il fallait en effet que le nombre de ces hôtes des forêts fût immense, car dès longtemps le massacre en était en quelque sorte réglementé. Ouvrez les lois des Bourguignons, les Capitulaires; vous les trouverez renfermant de nombreuses dispositions relatives à la destruction des loups, proposant même des prix à ceux qui les prendraient vivants. Charlemagne voulait que chaque comte établît dans son gouvernement deux louvetiers, et lui envoyât tous les ans les peaux des animaux qu'ils auraient tués ou fait tuer.

Une charge de maître louvetier fut en conséquence fondée près de la couronne pour imprimer aux chasses une impulsion forte en même temps que rassurante pour les populations. Nous n'avons pu retrouver la date de cette institution; mais de même que le maître fauconnier était devenu grand fauconnier en 1250; le maître veneur, grand veneur en 1413; le maître louvetier fut créé en charge de grand louvetier en 1467, dans la personne de Pierre Hannequau[3]. En cette qualité, le grand louvetier fut mis en possession des mêmes prérogatives que ses collègues de la fauconnerie et de la vénerie. Il eut de plus le droit de nomination dans les provinces « de lieutenants de louveterie chargés de prendre les mesures propres « à empescher les dégâts et ravages faits par les loups, louves, re- « nards et toutes autres bestes nuisibles. » Si le grand louvetier prêtait serment entre les mains du roi, il recevait celui de ses lieutenants qui étaient, comme lui, commensaux de la maison du roi. En marque de sa dignité, il accostait ses propres armes de *deux têtes de loup de front*. (P. Menestrier.)

[1] Voir une ordonnance de Charles VI du 17 juin 1399.

[2] Lettre du mois de juillet 1045, relative aux habitants d'Aubervillers. — *Journal de Henri IV*, année 1595, 12 août. — *Trésor d'Histoires*, par Goulart.

[3] C'est l'époque où les charges deviennent plus stables. En 1471, paraît la déclaration de Louis XI, portant que « il ne sera donné aucun office s'il n'est vacant par « mort, résignation ou forfaiture. »

En 1635, le grand louvetier, qui était M. de Roquemont, recevait par an 300 livres de gages; plus 1,800 livres pour l'entretien de ses piqueurs, de sa meute; enfin 150 livres pour son page. Deux siècles avant, le louvetier de Réthel avait pour gages un muid de blé et 8 livres d'argent !

Et bien lourde était la mission de ces louvetiers ; ils exécutaient à la lettre les édits royaux et ordonnances qui dès le XIVe siècle réglementèrent plus particulièrement la chasse. Ceux du 28 mars 1375, du 25 mai 1413, de janvier 1583, de mai 1597, de juin 1601, déposent des graves préoccupations qu'entretenait dans les campagnes la présence de nombreuses bandes de loups, surtout après les grandes guerres qui, à tant de reprises, ensanglantèrent le sol de la France et dépeuplèrent quelques-unes de ses plus belles provinces.

Les baillis et sénéchaux avaient ordre de multiplier les mesures de défense contre l'ennemi commun. Les dimanches et jours de fêtes, dans la plupart des paroisses, les paysans rassemblés venaient entourer de toiles les montagnes et les forêts, et une chasse commençait, impitoyable. Au XVe siècle et jusqu'au milieu du XVIe siècle, la prime pour la destruction d'un loup fut de cinq sous et pour une louve de dix sous, payables par les villages voisins du lieu où l'animal avait été pris. Les habitants de Paris en étaient exempts.

Le dernier acte du pouvoir concernant la louveterie est du 15 janvier 1785. L'emprunt que nous allons lui faire montre toute l'importance qu'avait alors la fonction.

« Maintient Sa Majesté son grand louvetier dans le droit et fa-
« culté de chasser et de faire chasser aux loups, louves, blaireaux
« et autres bêtes nuisibles, par lui, ses lieutenants, sergents et au-
« tres qu'il pourra commettre, à cor et à cri, force de chiens et avec
« toutes sortes d'armes, bâtons et piéges, filets et engins, tant de-
« dans que dehors les bois, buissons, forêts ou quelque lieu que
« ce soit du royaume, soit dans les terres ou domaines appartenant
« à Sa Majesté, soit dans celles appartenant aux ecclésiastiques,
« seigneurs et autres. »

C'est une guerre à outrance qui est ordonnée; encore quelques années, et l'institution, avec tant d'autres, sera emportée par la tourmente révolutionnaire.

[1] *Ordonnances des eaux et forêts.* — *Chasse du loup,* par Clamorgan, Rouen, 1598, fig.

En remontant sur le trône de leurs pères, les Bourbons ne rétablirent pas la charge de grand louvetier, dont l'utilité, en effet, ne s'imposait plus ; mais ils conservèrent la louveterie dont les lieutenants provinciaux furent placés dans les attributions du grand veneur et ensuite de l'administration des forêts.

Dans l'accomplissement de leur mission, ces lieutenants trouvent des aides puissants dans ces grandes compagnies de chasses que l'automne et l'hiver rallient sous nos hautes futaies, avec leurs belles laisses de chiens qu'anime si bien le son du cor. Au pied des Vosges, aux flancs boisés, aux fourrés difficiles, retentit souvent un bruyant hallali. D'intrépides chasseurs se réunissent vêtus de l'habit de velours orné d'un bouton uniforme, dont la devise est : *Piqu'avant Conflans.* Voici M. de Mandre, le maître du bouton, l'organisateur dans son vaste domaine de la Chandeau, de joyeuses chasses où brillent le général de Mirbeck, M. Toussenel, l'ornithologiste, le général Halna du Fretay, MM. du Bouvot, Duchon et tant d'autres, habiles tireurs qui n'ont pas *froid aux yeux*, à ce qu'assure le vieux piqueur qui a fait le bois.

Ainsi se conservent et se pratiquent les traditions de la grande louveterie.

NOMS ET ARMES DES GRANDS LOUVETIERS

Du XV[e] au XVIII[e] siècle.

I. Pierre Hannequau, qualifié grand louvetier en 1467.
Armoiries inconnues.

II. Jacques de Rosbarch, en 1471.
Armoiries inconnues.

III. Antoine de Crèvecœur, de Thiennes, de Thois, bailli d'Amiens, 1479.
Armes : *De gueules à trois chevrons d'or.*

IV. François de la Boissière, écuyer, maître des eaux et forêts du bailliage de Montargis, 1479.
Armes : *D'or à trois arbrisseaux de gueules.*

V. Jean de la Boissière, seigneur de Montigny sur Loing, fils du précédent, mort en 1533.

Mêmes armes.

VI. Jacques de Mornay, seigneur d'Ambleville, d'Omerville et de Villarceaux, 1540.

Armes : *Burelé d'argent et de gueules au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout.*

VII. Antoine de Hallwin, seigneur de Pienne, de Buguenhoult et de Marguelois, chevalier de l'ordre du roi (Flandres), tué à l'assaut de Therouenne en 1553.

Armes : *D'argent à trois lions de sable armés, lampassés et couronnés d'or.*

VIII. Jean de la Boissière, seigneur de Montigny-sur-Loing, maître d'hôtel ordinaire du roi, quatrième fils de Jean ci-dessus, grand louvetier en 1554, mort en 1575.

Mêmes armes que son père.

IX. François de Villiers, chevalier, seigneur de Chailly, de Livry et de Montigny-sur-Loing, maître d'hôtel du roi, neveu du précédent, mort en 1581.

Armes : *D'or, au chef d'azur chargé d'un dextrochère d'argent mouvant du flanc senestre, revêtu d'un manipule d'hermine, pendant sur l'or.* Devise : *Va oultre* et : *La main à l'œuvre.*

X. Jacques le Roy, chevalier, seigneur de la Grange le Roi et de Grisy-en-Brie (Ile de France), de 1582 à 1601.

Armes : *D'azur à trois oiseaux d'argent et un croissant de même en cœur.*

XI. Claude de l'Isle, seigneur d'Andresy, de Puiseux, de Boisemont et de Courdemanche; cesse ses fonctions en 1606.

Armes : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de sept merlettes de même, 4 en chef et 3 en pointe.*

XII. Charles de Joyeuse, seigneur d'Espaux (Vivarais), de 1606 à 1612.

Armes : *écartelé, aux 1 et 2 pallé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé de trois hydres d'or; aux 3 et 4 d'azur, au lion d'argent, à la bordure de gueules chargée de huit fleurs de lys d'or.*

XIII. Robert de Harlay, baron de Montglat (Ile de France); tué en duel en 1615.

Armes : *D'argent à deux pals de sable.*

XIV. François de Silly, duc de la Rocheguyon, damoiseau de Commercy, marquis de Guercheville (Lorraine), mort en 1628.

Armes : *D'hermine à la fasce ondée de gueules, surmontée de trois tourteaux de même.*

XV. Cl. de St-Simon, duc de St-Simon, pair, vicomte de Clastres, baron de Benais, vidame de Chartres, etc. 1628.

Armes : *Écartelé, aux* 1 *et* 4, *parti* de Vermandois et de Rouvroy; *aux* 2 *et* 3 d'Haverskerque; *et sur le tout losangé d'argent et de gueules, à un chef d'argent qui est* la Vacquerie.

XVI. Philippe Anthonis, seigneur de Roquemont, cornette de chevau-légers de la garde; nommé grand louvetier sur la démission de seigneur de St-Simon en 1628, il lui remit la charge lorsque celui-ci fut fait duc, en 1636.

Armes : *D'or au chevron de gueules accompagné en pointe d'un sanglier.*

XVII. Charles de Bailleul, seigneur du Perray et du Plessis-Briart, gentilhomme de la chambre du roi, son maître d'hôtel; grand louvetier en 1643, se démit pour son fils en 1651.

Armes : *Parti d'hermine et de gueules.*

XVIII. Nicolas de Bailleul, seigneur du Perray, du Plessis-Briart et de Courcouronne; de 1651 à 1655.

Mêmes armes que ci-dessus.

XIX. François Gaspard de Montmorin, marquis de St-Herem, seigneur de Volore, de Châteauneuf, de St-Germain etc.; de 1655 à 1701.

Armes : *De gueules, semé de molettes d'argent, au lion de même.*

XX. Michel Sublet, chevalier, marquis de Heudicourt, de St-Paire, d'Hébécourt, du Mesnil, etc. (Lorraine). De 1701 à 1718.

Armes : *D'azur au pal bretessé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette de même.*

XXI. Pons Auguste Sublet, marquis de Heudicourt, mestre de

camp du régiment de Vivarais, fils du précédent; mort en 1736,
Mêmes armes que dessus.

XXII. Armand de Belzunce, comte de Castel-Moron (Navarre); mort en 1741.

Armes : *D'argent à une hydre de sinople dont une des têtes est coupée et tient encore un peu par le col, avec quelques gouttes de sang qui coulent de la blessure.*

XXIII. Gaston de Grossoles, marquis de Flamarens (Guyenne), de 1741 à 1780.

Armes : *D'or au lion de gueules naissant d'une rivière d'argent, au chef d'azur chargé de 3 cloches d'or.*

XXIV. Clairon, comte d'Haussonville (Bourgogne); de 1780 à 1789.

Armes : *De gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes tréflées de même;* sur le tout de Saffrès qui est *de gueules à cinq saffres ou aiglettes de mer d'argent.* Devise : *Sonne haut Clairon.*

A. Fourtier.

Dans une récente publication qui a pour titre : *la Famille de Forbin et les Bourgeois de Solliès*[1], M. Octave Teissier présente l'histoire du développement et des luttes d'une noble famille et d'une commune de Provence. Depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, les hostilités durèrent presque sans trève, avec des succès divers; enfin la victoire resta aux vassaux, devenus plus puissants que leurs seigneurs par la Révolution.

M. Teissier a cherché avec une ardeur infatigable les documents de cette longue rivalité dans les archives heureusement conservées de la commune de Solliès, et les a mis en œuvre avec la conscience d'un historien impartial et le talent d'un écrivain habile.

Il faut bien avouer, quand on a lu le livre, que les seigneurs n'y jouent pas toujours le beau rôle, mais on doit reconnaître aussi que les bourgeois, souvent opprimés, savaient à l'occasion prendre leur revanche, et qu'en définitive ils triomphèrent.

L. S.

[1] Un vol. in-8°. Librairie Dumoulin.

ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

(*Suite* *.)

CANTON DE DECIZE.

Aubigny-le-Chétif. — Les ruines de l'église romane de cette ancienne paroisse offrent une inscription qui relate diverses fondations faites par *Messire Claude Mavlnori, seigneur d'Avbigny, Romenay, Dienne et avtres lievx, chevalier, conseiller dv roi en sa Covr des aydes,* mort à Paris le 1er août 1721 ; au-dessus de l'inscription, est gravé un écusson à *trois têtes de loup,* surmonté d'une couronne de comte.

Des généalogies manuscrites et diverses pièces conservées aux archives de la Nièvre (titres des familles), semblent prouver que les Maulnourry ont voulu se rattacher à une famille normande, d'origine militaire, qui portait à peu près leur nom. L'une de ces pièces est le dessin assez bien fait, œuvre d'un artiste de Bayeux, d'une pierre tombale de la fin du xve siècle, qui portait, gravée au trait, la figure d'un personnage en harnois de guerre, revêtu, par-dessus son armure, d'une cotte d'armes à son blason : *Deux fasces surmontées de cinq merlettes rangées en chef,* et une inscription en lettres minuscules gothiques, qui se lit ainsi :

CY GIST NOBLE. ET HONORE SR. GILLE (Guillaume?) MONORRY EN SON VIVAT SR. DE MAGNY MONDESERT DU FRANT FIEF DE . SOLENAY . . . . DE BELLENE PRES ARGENTON MAUREPIERRE LEZ SAINTE BARBE ET DE PLUSIEURS AUTRES TERRES.....

Cette tombe se trouvait dans une église de Magny, en Normandie, (sans doute Magny, canton de Lyes, arrondissement de Bayeux). Les autres pièces ont rapport à la famille de Mannoury, encore représentée en Normandie, qui porte pour armes : *D'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable* [1].

* Voyez 2e liv., février 1868, p. 64.

[1] *Nobiliaire de Normandie*, par E. de Magny, t. II, p. 487.

Aucune preuve ne vient à l'appui de cette origine normande des Maulnourry du Nivernais, dont le premier auteur connu est François Maulnorry, époux de Marie de La Marche, procureur à Nevers au milieu du XVIe siècle. Léonard Maulnourry, arrière petit-fils de François, devint, en 1631, président de la Chambre des Comptes de Nevers, et eut de Marguerite des Prés, neuf enfants, dont trois occupèrent des fonctions dans la haute magistrature. L'un de ses magistrats, Claude, est celui dont le nom figure dans l'inscription d'Aubigny et qui continua la descendance; Claude-Benoît, son petit-fils, reçu fort jeune conseiller au Parlement de Paris, paraît avoir été le dernier de sa famille, dont les biens fort considérables passèrent, par alliance, aux Pierre de Saincy [1]. Les Maulnourry possédèrent d'importantes seigneuries aux environs de Decize et de Nevers. Ils portaient : *D'argent, à trois têtes de loup arrachées de sable, lampassées de gueules,* avec deux chiens pour supports [2].

Avril-sur-Loire. — L'église paroissiale est flanquée, au sud, d'une chapelle du XVIe siècle, qui était celle des seigneurs de l'endroit; au-dessus de la porte de cette chapelle, se voit un écu mutilé à *un lion*, qui est le blason de la famille d'Avril. D'autres écus du XVIIIe siècle, aussi à *un lion,* se distinguent encore sur un litre funèbre qui faisait le tour de l'église; ce blason est un souvenir des Dreuille, qui furent les derniers seigneurs d'Avril.

Les d'Avril, qui portaient : *D'or, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'argent* [3], nous sont connus depuis Guillaume d'Avril, écuyer, seigneur d'Avril-sur-Loire, qui, en 1389, fit aveu et dénombrement au comte de Nevers, pour son fief d'Avril, relevant de la châtellenie de Decize. Les descendants de Guillaume occupèrent un rang distingué dans la noblesse militaire du pays; ils remplirent les fonctions de capitaine du château de Decize et servirent comme hommes d'armes à lance garnie, dans les armées des comtes de Nevers. Ils possédèrent les fiefs d'Avril, du Cloître, du Plessis-sur-Loire, de la Garenne, de la Croix et de Chasse, tous situés dans la châtellenie de Decize. A partir de 1660, nous ne trouvons plus de traces de cette famille, qui paraît s'être éteinte en la personne de Pierre d'Avril, écuyer, mari de Françoise Dougny [4].

[1] Archives de la Nièvre.
[2] *Armorial de la généralité de Moulins.* — Paillot. — Dubuisson.
[3] *Invent. de Marolles.*
[4] Archives de Decize. — *Invent. de Marolles.* — *Notice sur Decize,* par Girerd.

Nous ignorons par suite de quelles circonstances la seigneurie d'Avril arriva aux La Barre[1], mais ce qui est positif, c'est qu'en 1691 Antoinette de Champfeu[2], veuve d'Hervé de La Barre, chevalier, seigneur de Chevroux et d'Avril, habitait le château de ce nom, qui passa bientôt après à sa fille, Pierrette de La Barre, mariée à François-Senetaire de Dreuille, chevalier, seigneur de La Lande et de Franchesse.

La famille de Dreuille, encore représentée en Bourbonnais et en Nivernais par le comte et le vicomte de Dreuille, a pris son nom d'un fief, avec maison forte, situé dans la paroisse de Cressanges, entre Souvigny et Verneuil (Allier); elle prouve une filiation noble et bien alliée depuis 1280. Sa généalogie est imprimée dans le tome X des *Archives de la noblesse* de Lainé, l'un des recueils nobiliaires les plus consciencieux qui aient été publiés sur la noblesse de France. Elle porte pour armes : *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules*[3].

La branche des seigneurs d'Avril et de Lurcy-sur-Abron, en Nivernais, est la seule qui se soit conservée de cette famille ; elle habita pendant le XVIIIe siècle le château d'Avril, et plusieurs de ses membres eurent pour sépulture l'église du lieu. Un fait à remarquer, qui nous a été attesté par des personnes âgées de l'endroit, c'est que ces seigneurs étaient placés dans leur caveau tout habillés, le chapeau sur la tête et l'épée au côté, assis sur des fauteuils, avec deux flambeaux devant eux. Quand, en 1793, on profana ce caveau,

[1] La Barre, famille originaire de la Beauce, établie dans le Nivernais vers 1550, dont les armes étaient : *D'argent, à la bande,* al. *à la fasce d'azur, chargée de trois coquilles d'or, accompagnée de deux canettes de sable, l'une en chef et l'autre en pointe* (*Noms féodaux.* — D'Hozier, *Armorial général*).

[2] D'une famille noble et ancienne du Bourbonnais, encore représentée à Moulins, dont les armes sont : *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre couronnes de même* (*Armorial de la généralité de Moulins*).

[3] L'*Armorial manuscrit* de Guillaume Revel (à la Bibliothèque Impériale) donne au fol. 370, l'écu de Jean de Dreuille, qui est figuré de *gueules, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or,* avec un buste de femme pour cimier au-dessus du casque, et ces mots inscrits sur un ruban : *Jehan de Dreulhe crie Dreulhe.* Il paraît que les membres de cette famille adoptèrent souvent, pour se distinguer entre eux et comme une sorte de brisure, quelques variations dans les émaux, soit du champ de l'écu, soit du lion et de sa couronne ; c'est ce que l'on peut voir par les différentes descriptions du blason des Dreuille dans le VIIe vol. de l'*Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem,* de l'abbé de Vertot, pages 130, 147, 148, 156 et 174, et dans l'*Armorial manuscrit de la Généralité de Moulins.*

on y trouva des squelettes et des débris de vêtements restés sur les fauteuils.

M. de Soultrait, qui signale ce mode d'inhumation dans sa *Statistique monumentale de la Nièvre* [1], rapporte que les seigneurs d'une petite paroisse du département de la Loire, que nous croyons être Trelins (canton de Boen), étaient, comme à Avril, placés sur des fauteuils dans leur caveau, revêtus de leurs uniformes ou habits de cérémonie.

Champvert. — Le château de Riéjot, construction du xve siècle, flanquée de tours, arrangée au xviie, appartient à la famille de Maumigny, qui le possède depuis deux siècles et demi. Dans la salle de ce manoir, se voient plusieurs écussons d'alliances des Maumigny, peints en 1665. C'est d'abord, au-dessus de la cheminée, l'écu d'Esmée de Marcelanges, *d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules*, accolé à celui de Paul de Maumigny, chevalier, seigneur de Riéjot et de Morand, son mari, qui portait : *D'argent, au chevron de sable, accompagné en pointe d'une étoile de gueules, au chef cousu d'or ;* ces deux écussons surmontés d'une couronne de comte, tenus par deux sauvages armés de massues, et accompagnés de la devise : RETROCEDERE NESCIT. Puis, contre les parois de la salle, trois autres écussons des Maumigny, accolés à ceux des Reugny : *Palé d'argent et d'azur, au croissant de gueules brochant sur le tout*, des Lamoignon : *Losangé d'argent et de sable, au franc canton d'hermine*, et de La Perrière : *D'argent, à la fasce de gueules, surmontée de trois têtes de léopard de même, couronnées d'or,* rappellent le souvenir de Charles de Maumigny, écuyer, seigneur de Rivière, de Riéjot, etc., et de Gabrielle de Reugny, père et mère de Paul, d'Antoine de Maumigny et de Claude de Lamoignon, ses bisaïeuls, enfin d'Esmon de Maumigny et de Marie de La Perriere, ses trisaïeuls.

Tous ces noms, appartenant à la vieille noblesse militaire du Nivernais, sont éteints, sauf celui des Maumigny.

La famille de Maumigny, dont une généalogie fort complète se trouve dans le tome VI des *Archives de la noblesse de France* de Lainé, est connue comme noble depuis le milieu du xive siècle, et prouve une filiation littéralement établie, avec les meilleures alliances, à partir de 1412. Elle fut représentée à l'assemblée de la no-

[1] T. I, Canton de Decize, article d'Avril-sur-Loire.

blesse du Nivernais de 1789, par le comte Paul de Maumigny, lieutenant-colonel des chasseurs de Franche-Comté, chevalier de Saint-Louis, grand-père du comte Victor de Maumigny, chef actuel de la famille, connu par des écrits d'une haute portée religieuse et philosophique, et père de trois fils, dont l'un, capitaine d'état-major, sert dans l'armée pontificale. Les Marcelanges, actuellement éteints, faisaient partie de la noblesse Bourbonnaise dès les premières années du xv[e] siècle [1], une branche se fixa en Nivernais cent ans plus tard.

Une généalogie de la famille de Reugny se trouve dans le *Dictionnaire de la noblesse ;* sa filiation remonte à Jean de Reugny, écuyer, seigneur de Reugny en 1330, et finit à Edouard de Reugny, comte du Tremblay, né en 1750, qui mourut quelques années avant la Révolution.

Nous nous attachons, dans ce travail, à faire connaître les familles du Nivernais sur lesquelles il existe peu de documents imprimés, nous n'aurons donc rien à dire de la maison de Lamoignon, dont l'histoire se trouve partout. Nous devons toutefois affirmer ici l'origine chevaleresque de cette illustre famille parlementaire, souvent discutée, et prouvée d'une manière irrécusable par l'étude de l'*Inventaire des titres de Nevers* de l'abbé de Marolles [2].

La famille de La Perrière aura un article dans notre épigraphie.

Decize. — Cette petite ville, autrefois la seconde du Nivernais, renfermait naguère de curieuses maisons du moyen âge, qui ont cédé la place à des constructions moins intéressantes. Elle a conservé une partie de ses remparts de la fin du XII[e] siècle et trois monuments religieux, qui vont nous offrir des sujets d'études héraldiques.

On a renouvelé, il y a quelques années, le dallage de l'église paroissiale de Saint-Aré ; ce travail a fait disparaître plusieurs inscriptions funéraires des XVII[e] et XVIII[e] siècles, qu'il eût été bon de conserver, mais, en revanche, il nous a rendu de précieux morceaux de sculpture, provenant de deux rétables du XVI[e] siècle d'un fort joli travail, qui avaient été brisés en 93, puis retournés pour faire

[1] *Armorial* de Guillaume Revel. — *Invent. de Marolles*. — Preuves de Malte, aux Arch. du Rhône — La Chenaye des Bois, etc.

[2] Cet inventaire des archives ducales de Nevers, fait au milieu du XVII[e] siècle par Michel de Marolles, abbé de Villeloin, si important pour l'histoire du Nivernais et des provinces voisines, va être publié aux frais de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, par le comte de Soultrait.

des dalles. M. le curé de Decize a placé ces petits monuments dans la chapelle des fonts.

L'un des rétables, presqu'entièrement reconstitué, se divise en cinq compartiments, dont chacun offre une scène de la vie de la sainte Vierge. Donné à l'église de Saint-Aré, dans la première moitié du XVIe siècle, par Jean de Vaux, seigneur de Germancy, châtelain de Decize, et par Marie Baudreuil, sa femme, il porte sur son soubassement trois écussons de la famille de Vaux : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, au chef du second émail, chargé d'une étoile de gueules*, mi-partis, l'un de Baudreuil : *De.... à trois cœurs couronnés*, le second de Challemoux : *d'azur, à trois gerbes d'or*, et le troisième, d'un blason trop mutilé pour qu'il soit possible de le déterminer.

Les donateurs sont figurés à genoux aux pieds de la Vierge dans deux compartiments; une étoile et un cœur couronné, meubles héraldiques du blason des deux époux, se voient sur un rocher, derrière Jean de Vaux.

Dès le milieu du XIIIe siècle, Hugues de Vaux, seigneur de Germancy, remplissait l'office de châtelain de la ville de Decize, qui se transmit dans sa descendance jusqu'à la fin du XVIe [1].

Divisée en plusieurs branches et composée de beaucoup de membres pendant le moyen âge, la famille de Vaux n'était plus représentée, en 1700, que par Claude de Vaux, écuyer, seigneur de Germancy et du Port-de-Teinte, président de la chambre des Comptes de Nevers pendant quarante ans, qui laissa d'Agathe de Bèze, de la famille du fameux Théodore de Bèze, dont nous aurons occasion de parler, deux fils : Benoît-Marie, écuyer, seigneur de Germancy, président de la chambre des Comptes de Nevers après son père, et Jean, écuyer, seigneur de Fleury. L'aîné n'eut point d'enfants; Jean, marié à Jeanne de Bèze, de la même famille que sa mère, mais d'une autre branche, n'en eut que trois filles : Agathe, Marie-Benoîte et Jeanne-Joséphine qui, dernières de leur famille, en recueillirent les grands biens. Agathe de Vaux épousa Gaspard-Antoine, comte de Prévost de La Croix, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Claude de Prévost de La Croix, chevalier, seigneur de Sonnotte et de Françoise-Virginie de Cler-

[1] Archives départementales de la Nièvre. — Archives de la ville de Decize. — *Invent. de Marolles.*

mont-Tonnerre. La famille de Prévost, originaire du Poitou, s'établit en Bourgogne au XVIe siècle et fut reçue aux États de cette province en 1763, sur preuve de neuf degrés de noblesse [1]. Elle portait pour armes : *D'argent, à trois hures de sanglier de sable ;* le comte de Prévost écartela ce blason de celui des Clermont-Tonnerre-Dannemoine, dont sa mère était l'héritière [2]; il eut un fils, mort sans avoir eu d'enfants de Louise-Thérèse-Françoise Viel de Lunas d'Espeuilles, et quatre filles, chanoinesses du chapitre noble de Leigneux, mariées au baron de Bourgoing, au comte de Tamnay et à MM. de Soultrait et de Champs. L'aînée de ces filles, Mme de Bourgoing, morte surintendante de la maison royale de Saint-Denis, avait reçu dans sa part de succession la terre de Germancy qui, vendue vers 1835 à M. le marquis de Raigecourt, sortit ainsi d'une famille qui la possédait depuis plus de six siècles.

Marie-Benoîte de Vaux, nommée Mlle de Fleury, fut mariée à messire Jean-Baptiste-Charles Richard de Soultrait, écuyer, seigneur de Soultrait, Toury-sur-Abron, etc., capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, fils de Pierre Richard de Soultrait, écuyer, seigneur des mêmes fiefs, d'une famille dont nous aurons occasion de parler, et de Marie-Jacquette de Bourgoing.

Enfin Jeanne-Joséphine de Vaux, dite Mlle de la Bussière, eut pour mari messire Louis de Sarrazin, comte de Sarrazin-Laval, marquis des Portes, fils de Henri-Marien de Sarrazin, comte de Laval, marquis des Portes, et de Catherine de la Saigne de Saint-Georges, d'une des plus anciennes familles de l'Auvergne, qui subsiste encore en quatre branches et qui porte : *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or* [3]. La comtesse de Sarrazin mourut sans laisser de postérité.

Dans la chapelle des fonts de Saint-Aré, se trouve un fragment d'un autre rétable de la Renaissance, sculpté et peint, qui devait être assez remarquable à en juger par ce qui en a été retrouvé. Il nous en reste seulement un compartiment qui représente Notre-Seigneur Jésus-Christ au jardin des Oliviers, et, au pied de la compo-

[1] *La Noblesse aux Etats de Bourgogne*, par H. Beaune, p. 270. — *Cahier de la Noblesse du Nivernais* en 1789. — Preuves des chanoinesses de Leigneux, aux archives de la Loire et dans un manuscrit de la bibliothèque de M. le baron de Verna, à Crémieux.

[2] *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 314.

[3] Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VI, p. 127.

sition, un chanoine donateur agenouillé devant un prie-Dieu qui porte un écusson *écartelé*, *aux* 1 *et* 4, *de.... à une croix ancrée*, *et*, *aux* 2 *et* 3, *d'un vairé d'or et de gueules*. Ce personnage doit être un membre de la famille de Bourgoing qui a donné, comme nous l'avons dit, tant de ses enfants à l'Église. L'écartelure serait une brisure propre à la branche à laquelle appartenait le chanoine.

Ce souvenir héraldique n'est pas le seul qui rappelle les Bourgoing dans l'église de Saint-Aré, leur *croix ancrée* se retrouve aux retombées des arcs-ogives de l'une des chapelles, puis sur un rétable sculpté qui surmontait encore, il y a quelques années, l'autel de la crypte. Le rétable est divisé en trois compartiments : celui du milieu, creusé en niche et surmonté d'une coquille, renferme une représentation de la sainte Vierge ; dans celui de gauche est la Nativité, et, dans le troisième, deux scènes superposées représentant l'Adoration des mages et la Fuite en Egypte. Ce morceau de sculpture a été donné à l'église de Saint-Aré par Guillaume Coquille et par Jeanne Le Bourgoing, père et mère du célèbre jurisconsulte et historien nivernais Guy Coquille, dont il offre les écussons, l'un à *trois coquilles*, l'autre à la *croix ancrée*.

Les Coquille sont de vieille race nivernaise : un Guillaume Coquille avait, en 1265, sa maison à Nevers « proche la rue des « Ardilliers, à l'endroit où souloit estre le four commun », et, vers le même temps, il acquit une partie du péage par eau, appartenant à la ville, dont il fut un des échevins. Jean, petit fils de Guillaume, quitta Nevers pour Decize, où il fonda une chapelle, sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, et un tombeau, pour lui et ses descendants, dans l'église de l'hôpital. Il eut plusieurs fils qui furent les auteurs des diverses branches de la famille, dont deux au moins sont encore existantes [1].

La branche dont l'historien du Nivernais fut le dernier mâle, était l'aînée ; La Chesnaye des Bois rapporte qu'elle avait été anoblie en juillet 1391, dans la personne de Hugues Coquille, quatrième aïeul de Guy [2]; ce dernier, marié deux fois, ne laissa que trois filles mariées à Jacques des Colons, à Michel Gascoing et à Robert Pom-

[1] Préface des *Œuvres de Guy Coquille*, éd. de 1666. — Papiers de la famille Coquille. — *Dictionnaire de la Noblesse*. — *Invent. de Marolles*. — Guy Coquille, par M. Cougny (*Ann. de la Nièvre pour* 1847).

[2] Préface des *Œuvres de Coquille*. — *Commentaires sur la coutume du Nivernois*, ch. XXXV.

mereuil. C'est M. le comte Eugène Carpentier de Changy, fixé en Belgique, mais descendant d'une ancienne famille noble du Nivernais [1], qui représente maintenant, par succession des Pommereuil, cette branche des Coquille, la plus marquante, dont il possède en partie les archives.

Nous ne suivrons point les autres branches de la famille Coquille, qui habitèrent Decize, Nevers, Paris et les colonies. Disons seulement, d'après La Chesnaye des Bois, qu'il existait à Paris, à la fin du XVIIIe siècle, un maître des Comptes de cette famille, à laquelle appartenait aussi le général Coquille du Gommier.

L'*Armorial de l'ancien duché de Nivernais* de M. de Soultrait décrit les armes des Coquille : *D'azur, au mât alaisé d'argent, accompagné de trois coquilles d'or,* et ajoute, dans une note, que l'écusson primitif de la famille devait porter seulement trois coquilles. Cela est évident. Le sceau de Regnaud Coquille, prévôt de Nevers en 1315, avait pour type une coquille [2], et, ce qui est plus certain, l'écu aux trois coquilles est imprimé sur un sceau fort bien conservé de Guillaume Coquille, bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, appendu à une charte de 1466 des Archives de la Nièvre [3]; on le voit ainsi figuré sur le rétable dont nous avons parlé, et aux retombées des nervures de la chapelle de l'église de Saint-Aré qui avait été fondée, au milieu du XVe siècle, par Gilbert Coquille, seigneur de Romenay [4].

Le mât alaisé et le chevron, qui accompagnent quelquefois les trois coquilles, étaient des brisures propres à la branche de Paris et à celle du général du Gommier, fixée aux colonies.

Terminons en citant les vers suivants que notre jurisconsulte, qui était poète à ses heures, avait fait sur son blason et sur celui de sa femme [5] :

[1] Les Carpentier de Changy, dont la généalogie se trouve dans le t. XI des *Archives de la Noblesse,* portent: *D'azur, à l'étoile d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.*

[2] Préface des *Œuvres de Guy Coquille.*

[3] Chapitre de Saint-Cyr de Nevers.

[4] Généalogie manuscrite de la famille Coquille.

[5] Guy Coquille avait été marié trois fois : 1° à Anne Le Lièvre; 2° à Claude du Coing; 3° enfin à une veuve nommée Florence, qui ne nous est connue que par ces vers des *Poemata* de Coquille (*Annales nostrorum laborum,* p. 119) :

Jam decimum lustrum progressa impleverat ætas
Atque anni bessem quarti, quando otia lecti

De stemmate gentilitio maiorum
meorum et uxoris.

Clausa domo et gemino circundata tegmine testæ
Vix vnquam admisso lumine concha patet.
Cumque procelloso jactatur flamine pontus
In mediis naves anchora sistit aquis.
Anchora cum concha (nostræ duo stemmata gentis)
Secreti et stabilis consilii esse monet[1].

Les Coquille portent : *D'azur, à trois coquilles d'or.*

On lit aussi dans la crypte, l'inscription suivante :

HOC IACET IN TVMVLO, PHŒBI QVI SPLENDVIT ARTE :[2]
TILLOTIADÆ GENTIS, ET VRBIS HONOS.
QVID MIRVM, MEDIIS HOMINES E FAVCIBUS ORCI.
ET TVMULO ARCENTEM, SI LIBITINA RAPIT;
HEV MEDICVM IMPATIENS LETHVM SIBI TOLLERE PRÆDAM ;
EXIMIVM VITÆ TOLLERE QVÆRIT OPVS :
SED NIHIL ISTA IVVANT, REMANET POST FATA SVPERSTES ;
ILLIVS QVE SENIS FAMA PERENNIS ERIT.
PETRVS TILLOTIVS IN HONOREM
DEFVNCTI PATRIS QVI OBIIT
MENSE OCTOBRIS 1595.

Ce Tillot, l'*honneur de sa famille et de sa ville,* appartenait à l'une des principales familles bourgeoises de Decize, connue dans le pays depuis le milieu du XVe siècle[3]. On voyait, il y a quelques années, dans l'ancienne église des Minimes de Decize, l'épitaphe de Robert Tillot, seigneur de Tronsay, *advocat au Parlement, grenetier pour le roy en cette ville et sindic de cette maison* (le couvent des Minimes), mort en 1647, et de Jeanne Millien, sa femme. Cette inscription

Pertæsus, sociam adjunxi : Florentia conjux
Dicta fuit.....

Cette Florence appartenait, nous le croyons, à la famille de Vaux, et son blason nous serait alors connu, ainsi que celui de Claude du Coing; l'ancre aurait donc figuré dans les armoiries de la première femme, Anne Le Lièvre.

[1] *Guidonis Conchylii romenaei nivernensis poemata* (Niverni ex off. P. Roussin, 1590), p. 158.

[2] Nous reproduisons les inscriptions telles qu'elles sont gravées, respectant toujours l'orthographe et la ponctuation des textes.

[3] Archives de Decize.

était ornée d'attributs divers et accompagnée d'un écu *de... à trois arbres, deux et un, et un croissant en chef.*

La famille Tillot devait être déjà éteinte lors de la confection de l'*Armorial général* manuscrit de d'Hozier, dans lequel son nom ne figure point.

Avant de quitter l'antique crypte de Saint-Aré, restaurée depuis peu, mentionnons deux anges du XVIe siècle, assez grossièrement sculptés en pierre et peints, portant des écussons aux armes de la maison de Clèves-Nevers.

L'ancien couvent de Sainte-Claire, fondé en 1419 dans l'enceinte même du château de Decize, par Bonne d'Artois, veuve de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, a conservé trois inscriptions qui rentrent dans notre sujet. La plus ancienne, gravée sur une dalle et maintenant placée dans un jardin, nous apprend que la chapelle du couvent, fort médiocre construction, tout à fait dénuée de style et qui maintenant ne sert plus au culte, fut bâtie, en 1582, par Louis de Gonzague, duc de Nevers, et par Henriette de Clèves, sa femme.

C'est dans cette chapelle que nous avons copié les deux autres inscriptions : l'une, décorée d'un écu à *un mouton, surmonté de trois roses rangées en chef*, timbré d'un casque avec lambrequins, nous fait savoir que, le 12 août 1609, par contrat passé à Paris, *les vénérables abbesse et religievses de ce covvent de Sainte-Claire* se sont obligées à faire dire à perpétuité, dans leur église, trois basses messes chaque semaine à l'intention de *Messire François de Montholon, conseiller dv roy en son Conseil d'Estat, seignevr dv Vivier lez Havbervilliers.*

Ce François de Montholon appartenait à la branche aînée de la grande famille parlementaire de ce nom, dont les armes sont : *D'azur, au mouton d'or, surmonté de trois roses de même.* Il était le cinquième enfant du second garde des sceaux de la famille, et de Geneviève Chartier. Il fut conseiller et intendant général des affaires de la maison de Gonzagues-Nevers, baron de La Guerche, en Nivernais, et il mourut, sans avoir été marié, le 29 mai 1626 [1].

L'autre inscription, qui se lit sur la paroi gauche de l'église, indique le lieu où furent déposés les cœurs de *noble homme Jacques Sallonnier en son vivant sievr de la Garde, conseiller dv roy, pro-*

[1] *Dictionnaire de la Noblesse. — Inventaire de Marolles.*

cvreur de son altesse (le duc de Nevers) *et receveur av grenier à sel de ceste ville*, et de *Esmée Dornan sa chere espouse*, qui firent dans le couvent de Sainte-Claire diverses fondations pieuses. Au-dessus de cette inscription, posée en 1632, sont sculptées et peintes les armes des Sallonnier: *D'azur, à la salamandre d'or, lampassée de gueules, dans des flammes de même,* et au-dessous, deux cœurs réunis et brûlant d'une même flamme, sont représentés embrassés par deux palmes.

Jacques Sallonnier était issu de l'une des nombreuses branches de la famille Sallonnier, fort marquante en Nivernais, sur laquelle nous nous étendrons à l'article de la ville de Moulins-Engilbert, qui paraît avoir été son berceau, et où se trouve encore son vieil hôtel.

Druy. — Une litre funèbre portant des écussons mi-partis d'un *écartelé aux* 1 *et* 4, *d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or, et aux* 2 *et* 3, *d'or à l'arbre de sinople, et d'or à la croix ancrée de gueules,* qui se voit contre les parois de l'église paroissiale, est un souvenir de Marie de Damas d'Anlezy, fille de Paul de Damas, comte d'Anlezy, mariée en 1643 à Claude Marion, baron puis comte de Druy, seigneur de Villeneuve et de Massonvilliers.

La famille Marion est connue à Nevers depuis la première moitié du xve siècle; un volumineux dossier généalogique, conservé au cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale, les Archives de la Nièvre et l'*Inventaire de Marolles* permettent de suivre les diverses branches de cette famille, dont une seule, celle de Druy, est mentionnée dans les ouvrages héraldiques.

Philippe Marion, notaire à Nevers en 1450, eut quatre fils, dont deux seulement laissèrent des descendants: Michel, qui forma une branche peu connue, éteinte à la fin du xviie siècle, et Jean, l'aîné, aussi notaire, qui fut père de trois fils : Simon, Miles et Pierre. Simon vécut à Paris et ne se maria pas, Miles fut l'auteur des branches de Druy et de Coudes, et Pierre, d'une branche moins marquante que les aînées, qui existait encore à Nevers en 1693. Simon, fils aîné de Miles, jurisconsulte et magistrat distingué, qui forma la branche de Druy, commença la fortune de sa famille. Il naquit à Nevers en 1541 ; d'abord avocat au Parlement, il devint conseiller et avocat général de la reine-mère Catherine de Médicis et du duc d'Alençon, en 1588, puis conseiller et président aux enquêtes du Parlement de Paris, enfin conseiller d'État et avocat général au Par-

lement en 1597. Dès le mois de janvier 1583, il avait été anobli, en récompense des services qu'il avait rendus lors du règlement des limites de l'Artois, dont il avait été chargé avec les députés du roi d'Espagne, et, l'année suivante, il avait acquis la baronnie de Druy, qui était la première des quatre baronnies de l'évêché de Nevers. Il mourut le 15 février 1605, laissant de Catherine Pinon, un fils nommé Simon, qui, comme son père, fut élevé aux plus hauts postes de la magistrature. Le petit-fils de Simon, Claude, obtint, en 1638, l'érection de la baronnie de Druy en comté, les enfants de ce dernier s'allièrent aux plus grandes familles; l'aîné, François-Eustache, devint lieutenant-général des armées du roi, il ne laissa que deux fils, l'un l'abbé de Saint-Seine en Bourgogne, l'autre qui, ayant atteint le grade de brigadier des armées du roi et remplissant les fonctions de lieutenant des gardes du corps, mourut à Paris, dernier de sa branche, le 19 octobre 1729 [1].

La branche des seigneurs de Coudes ou Codde, seule existante aujourd'hui, issue de Jean Marion, frère du premier baron de Druy. jeta moins d'éclat que la branche aînée, elle tint cependant un bon rang dans l'aristocratie Nivernaise; son premier auteur, argentier de la maison de Nevers, puis maître des Comptes et conseiller au bailliage, suivit le duc de Nevers Louis de Gonzague, en qualité de secrétaire et de trésorier, lors du voyage que fit ce prince en Italie, en 1569-1570; ce fut lui qui acquit la terre de Coudes dont il fit l'aveu et dénombrement en 1579 [2]. Son fils fut président de la Chambre des Comptes de Nevers en 1613, et ses descendants, alliés à de bonnes familles de la province, remplirent d'honorables fonctions dans la robe et dans l'armée, et possédèrent des seigneuries importantes, entr'autres les baronnies de Givry et de la Môle et le fief de Boisvert, encore possédé par la famille.

La famille Marion fut représentée à l'assemblée de la noblesse de 1789 par trois frères : Louis-Claude Marion des Barres, écuyer, seigneur de Boisvert, Claude-Pierre Marion de Givry, écuyer, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, tous deux morts sans enfants, et Philippe-Benoît Marion de la Môle, écuyer, maître des eaux et forêts du Nivernais, père de madame de Bourgoing de la

[1] *Dictionnaire de la Noblesse.* — *Abrégé chronologique de la maison du roi*, t. I, pp. 16, 65, 74, 80, 85, et t. II, pp. 608, 629.
[2] *Inventaire de Marolles.*

Baume et de la comtesse Sorbier, femme du général de ce nom. Le petit-fils de Philippe-Benoît, M. Léon Marion du Rosay, qui n'a eu que deux filles, est le dernier rejeton de sa famille.

Le plus ancien monument qui nous fasse connaître le blason des Marion est un sceau, ou mieux un cachet de Jean Marion, auteur de la branche de Coudes, appliqué sur un acte de 1582 conservé aux Archives de la Nièvre [1]; ce sceau porte un croissant surmonté d'une étoile, au milieu d'une couronne formée de deux branches. Le croissant et l'étoile, l'un au-dessous, l'autre au-dessus d'un chevron, le tout compris aussi dans une couronne composée d'une palme et d'une branche d'olivier, se retrouvent sur un jeton de 1586, de Miles Marion, père de Simon [2]. A la génération suivante, les deux branches écartelèrent, nous ne savons pour quelle raison, le croissant et l'étoile d'un arbre, et portèrent : *Écartelé, aux* 1 *et* 4, *d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or; et, aux* 2 *et* 3, *d'or, à l'arbre terrassé de sinople*. C'est ainsi qu'on voit leur blason sur un jeton de Simon Marion, frappé vers 1600 [3], au-dessus du portrait de ce personnage gravé par Thomas de Leu, et sur le sceau de Jacques Marion, seigneur de Coudes, président de la Chambre des Comptes de Nevers [4]. Ce blason fut adopté définitivement par la famille [5], sauf quelques écartelures que certains de ses membres y ajoutèrent [6].

Fleury-sur-Loire. — Le château de la Motte-Farchat, situé dans cette commune, sur les bords de la Loire, est un élégant manoir de la Renaissance, composé d'un corps de logis à pignons, flanqué d'une grosse tour, précédé d'un portail à tourelle d'escalier; sur la façade de ce portail se voient : une niche vide, qui renfermait une statue de la Vierge; un écusson *écartelé*, *aux* 1 *et* 4, *d'un lion*, *et*,

[1] S. 112 Familles.

[2] *Inventaire de Marolles*, t. I, note de la colonne 184.

[3] Sur ce jeton et sur le portrait, l'écu du baron de Druy est timbré d'un casque avec lambrequins et cimier formé d'un buste de vieillard, tenant de ses mains étendues, deux couronnes, l'une d'épines, l'autre de laurier (*Bulletin de la Société nivernaise*, t. II, p. 365).

[4] Ce sceau est appliqué à un acte de la collection des documents inédits sur le Nivernais du comte de Soultrait.

[5] *Inv. de Marolles. — Dictionnaire de la Noblesse. — Abrégé chronologique de la maison du roi. — Armorial manuscrit de la ville de Nevers de Challudet.* — Paillot. — Dubuisson.

[6] *Inv. de Marolles*, t. I, note de la colonne 184.

aux 2 *et* 3, *de neuf losanges, posées* 3 3 3, timbré d'un casque, et accompagné de la devise : *Nvllivs pavebit occursvm ;* enfin, un cartouche oblong portant l'inscription suivante en lettres romaines :

VILLAINES ET DVRET A LA MERE DE DIEV
OFFRENT SON EFFIGIE ET LEUR AME ET CE LIEV
1621.

Nous trouvons dans la généalogie de la famille de Villaines, donnée par la Chesnaye-des-Bois, que Jean de Villaines, écuyer, seigneur de Villaines et des Touzelains, épousa, en 1591, Suzanne Duret, fille de noble homme Jacques Duret, écuyer, seigneur de Chaugy.

Ce furent ces deux époux qui restaurèrent le château de La Motte-Farchat, bâti par un membre de la famille de Villaines. En effet, bien que le *Dictionnaire de la noblesse* ne mentionne point ce fief parmi les possessions de cette famille, le corps de logis principal porte ses armes en divers endroits, avec la date 1515, qui paraît être celle de la construction ou de la reconstruction du manoir ; puis nous trouvons, dans l'*Inventaire de Marolles* et dans les Archives de la Nièvre, des Villaines qualifiés seigneurs de La Motte-Farchat depuis les premières années du XVIe siècle, jusqu'au milieu du XVIIe.

Les Villaines, connus depuis la fin du XIVe siècle en Berry, où nous les croyons encore représentés, habitèrent aussi le Nivernais, comme nous l'avons dit, et deux de ses membres exercèrent en Bourbonnais, au XVIIe siècle, les fonctions de trésorier de France [1].

Ils portent : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4, *d'azur, au lion d'or,* quelquefois *armé et lampassé de gueules* [2], *et*, *aux* 2 *et* 3, *de gueules*, *à neuf losanges d'or.*

Les Duret, d'une famille de finance, sans doute originaire du Bourbonnais, nous sont connus par les *Noms féodaux* et par le *Tableau chronologique des officiers des finances de la généralité de Moulins. L'Armorial manuscrit de la ville de Nevers* de 1638 leur donne pour blason : *De gueules, à la bande d'or, chargée de quatre cornes d'abondance d'azur, entrelacées deux à deux.*

Une inscription, assez peu régulière dans sa forme épigraphique,

[1] Soultrait, *Armorial du Bourbonnais.* — *Noms féodaux.* — La Thaumassière, *Histoire du Berry.* — *Tableau chronologique des officiers des finances de la Généralité de Moulins.*

[2] La Chesnaye-des-Bois.

et médiocrement intéressante du reste, rappelle à La Motte-Farchat le souvenir des derniers seigneurs de ce fief avant la révolution de 1789. Voici cette inscription restituée autant que faire se peut :

AD. SUPR*emi* : OMNI*um* : ARCHIT*ecti* : GLOR*iam*.
LUD*ovico*. PHIL*ippo*. JOS*epho*. AUR*elianensi*. CARNUT*um*. DUCE.
SUM*mi*. OR*ientis*. NEC NON. GAL*liæ*. ARCH*itectorum*. PRINC*ipe*.
JOAN*nes*. JAC*obus*. BENED*ictus*. DE SOULTRAIT DE FLEURY.
ÆTATIS. SUÆ ANN*os*. AGENS XII.
HUJ*us*. ÆDIFI*cii*. INTRA. DUOS. MENS*es*. PERFECTI
ANGUL*i*. POSUIT. LAPID*em*.
CUJ*us*. OPERIB*us*. PRÆFUIT. ET. MATER
ARI.... REG.... STUD*ia* ORD*inans*.
S.... MARIA DE VAUX D*omi*NA DE FLEURY
XIV DIE V MENSIS. ANNI. ARCH.... 1779.

Jean-Jacques-Benoît Richard de Soultrait de Fleury, fils de Charles Richard de Soultrait, écuyer, seigneur de Soultrait, de Toury-sur-Abron, etc., chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Benoîte de Vaux, dont nous avons parlé plus haut, appartenait à une famille noble connue à Valréas, dans le comtat Venaissin, depuis Pons Richard (*Nobilis Poncius Richardi*), qui vivait dans les premières années du xv° siècle, et qui fut sans doute le père de Pierre Richard par qui commence la filiation de la famille [1]. Un descendant de ce Pierre, portant le même prénom, né en 1608 de noble Jean Richard, écuyer, premier consul de la ville de Valréas, et de noble dame Marie de Barthomier [2], devint capitaine dans le régiment commandé par le comte de Langeron, qui l'amena en Nivernais, où il le maria à une héritière, Charlotte du Gru du Bois, d'une famille noble du Berry, qui tenait par quelques liens de parenté aux Andrault de Langeron.

Pierre eut deux fils : Joseph et Pierre, ce dernier auteur de la branche cadette des seigneurs de l'Isle, représentée de nos jours en Bourbonnais; l'autre, seigneur de Soultrait, de Chamné et de Magny, laissa à son tour trois fils, dont l'aîné, Pierre, connu par quelques poésies insérées dans les recueils de son temps [3], continua

[1] Archives des villes de Valréas et d'Avignon.
[2] Registres baptistaires de la ville de Grillon (Vaucluse).
[3] *Album du Nivernais*, t. II, p. 237. — *Mercure de France*, etc.

la branche aînée et fut l'aïeul du personnage mentionné dans l'inscription. Les deux frères de Pierre prirent du service dans le régiment de Piémont ; le plus âgé, capitaine et chevalier de Saint-Louis, après une carrière militaire fort remplie, mourut sans postérité ; le second fut tué à la bataille de Malplaquet [1].

Jean-Jacques-Benoît entra comme sous-lieutenant dans le régiment de Condé-Dragons, qu'il quitta en 1792, ne voulant pas servir la République ; il se maria, vers cette époque, avec une fille du comte de Prévost de La Croix, chanoinesse du chapitre noble de Leigneux, et il en eut deux fils : l'aîné, Gaspard, officier supérieur d'infanterie, puis receveur général des finances, officier de la Légion d'honneur, etc., est mort en 1858, laissant plusieurs filles et un fils, le comte Georges de Soultrait, auteur de divers ouvrages d'archéologie et d'histoire ; le cadet, Abel, mort en 1864, n'ayant eu que des filles.

La famille Richard de Soultrait fut représentée, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du Nivernais et à celle de la sénéchaussée de Moulins Elle porte pour armes : *D'argent, à deux palmes de sinople, accompagnées en pointe d'une grenade de gueules, tigée et feuillée du second émail* [2].

Saint-Germain-Chassenay. — L'église paroissiale de cette commune offre encore des traces d'une litre funèbre semée d'écussons à *un chevron et un chef, chargé de trois étoiles ;* lors de la révolution, on a peint une bande tricolore, ornée de couronnes de chêne entourant trois fleurs de lys et la devise *la loi, le roi,* sur cette litre, qui, cependant, est encore assez visible. Les armoiries qu'elle porte sont celles de la famille Favre de Dardagny, qui habita, aux XVIIe et XVIIIe siècles, le Bourbonnais et le Nivernais, où elle posséda, de 1690 à 1709, la seigneurie de Beauvoir, près de Saint-Germain [1]. Ces armes étaient : *D'azur, au chevron d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent* [3].

Saint-Ouen. — Le château de Bouy, à l'est de la commune, date des premières années du XVIe siècle. On y remarque, sur le manteau d'une grande cheminée du rez-de-chaussée, et au-dessus de

[1] Extraits des Archives du Ministère de la guerre.

[2] *Armorial de la Généralité de Moulins.* — Généalogie de la famille Richard de Soultrait, t. VIII de l'*Annuaire de la Noblesse.*

[3] Registres paroissiaux de St-Germain-en-Viry. — *Tableau chronologique des officiers des finances de la Généralité de Moulins.*

la porte de la chapelle, des écussons *écartelés d'un lion et d'une bande, accompagnée de six étoiles*, tenus par deux anges, qui sont ceux de la branche nivernaise de la maison de Roffignac.

La généalogie de cette famille chevaleresque, originaire du Limousin, nous est connue par son dossier conservé au Cabinet des titres de la bibliothèque Impériale et par l'*Inventaire de Marolles* et les Archives de la Nièvre. Nous trouvons dans ce dossier que les cartulaires de l'église de Tulle et ceux des abbayes d'Uzerches et du Vigeois ont conservé les noms des premiers Roffignac, qui, aux XIe et XIIe siècles, signalèrent leur piété envers ces monastères en leur faisant des donations.

C'est à Hugues de Roffignac, damoiseau, qui mourut en 1306, que commence la filiation suivie de cette maison.

Regnaud, descendu de Hugues, épousa Catherine de Monteruc ou Monturuc, fille de l'héritière des premiers seigneurs de Meauce, qui porta en dot à son mari les seigneuries de Meauce et de Bouy; Jean, fils de Regnaud, épousa Louise, sœur ou nièce de sa belle mère. Ce Jean dut, suivant une convention de famille, écarteler ses armes : *D'or, au lion de gueules,* de celles des seigneurs de Meauce, qui étaient *d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six molettes ou étoiles de même* [1] et tel fut l'écusson que portèrent depuis lors les Roffignac de Bouy, et que nous avons déjà signalé dans l'église de Meauce.

Les deux fils de Jean, Guy et Regnaud, continuèrent, le premier, la branche du Limousin, et le second, la branche qui posséda en Nivernais les importantes seigneuries de Meauce, de Bouy, de Tremigny, de Saincaise, etc., et qui forma le rameau des seigneurs d'Apremont. Ces deux branches sont encore représentées [2].

Les murs de la chapelle de Bouy offrent, sur une litre funèbre, d'autres blasons que nous ne pouvons attribuer : les uns, *écartelés de sable, à la croix d'argent, et d'argent, à la bande de gueule, accompagnée de six étoiles de même*, offrent quelqu'analogie avec l'écartelure des Roffignac; les autres, en losange, sont *écartelés de gueules et d'argent.*

Thianges. — Une épitaphe, gravée sur une dalle de l'église de Thianges, vient prouver une fois de plus que les gens de toutes

[1] Dossier du Cabinet des titres. — *Le roy d'armes* du P. de Varennes.

[2] *Annuaire de la Noblesse*, 8e année.

conditions portaient des armoiries dès le commencement du XVIIe siècle ; cette épitaphe indique la sculpture de *honorable homme Gabriel Champilloux, fermier*, mort en 1637 ; elle est décorée de plusieurs représentations de l'écu du personnage qui portait : *de.... à un chevron, accompagné de deux croissants en chef.*

Verneuil. — Le Blason des Maumigny, dont nous avons parlé, accompagne l'épitaphe de *demoiselle Catherine Michelle de Maumigny,* fille de Paul de Maumigny, chevalier, seigneur de Verneuil, Riéjot, etc., morte en 1727, qui se lit dans le chœur de l'église paroissiale de Verneuil, l'une des plus intéressantes du pays.

Comte DE SORNAY.

(*La suite prochainement.*)

Lettre adressée au Directeur de la *Revue nobiliaire*

TOUCHANT LE RECUEIL MANUSCRIT D'ARMOIRIES, DIT *Manuscrit de Bayeux.*

Monsieur,

On m'a communiqué récemment la livraison de la *Revue nobiliaire* du mois d'octobre 1867. Elle contient un article de M. René de Belleval sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale, dit *Manuscrit de Bayeux,* dont je me suis servi pour justifier la présence de quelques familles à la première croisade, et dont Le Paige, Cauvin et autres écrivains consciencieux, se plaçant au même point de vue, ont invoqué l'autorité avant moi. Leur cause devient aujourd'hui la mienne et ce motif m'engage à rompre le silence.

En répondant à M. de Belleval, je réussirai peut-être à jeter quelque lumière sur la valeur d'un document qui intéresse la science héraldique à un si haut degré. Vous en jugerez vous-même, Monsieur. J'espère donc que vous voudrez bien insérer cette étude succincte dans le prochain numéro de la *Revue.* Votre impartialité m'en donne l'assurance.

M. de Belleval reproche d'abord à l'auteur de l'*Ouest aux croisades* d'avoir appuyé son opinion « de cette circonstance (ce sont « ses expressions), que les noms cités dans le manuscrit se retrou- « vent postérieurement dans la généalogie de la plupart d'entre

« eux. » — M. de Belleval ne doit pas ignorer que sous les Capétiens et les Valois les prénoms se transmettaient de père en fils : témoins ceux de *Baudoin*, en Flandres ; de *Guignes*, dans le Viennois ; d'*Archambaud*, dans Bourbon ; de *Bouchard* et *Matthieu*, dans Montmorency ; de *Hugues*, dans Lusignan ; de *Maurice* et d'*Amauri*, dans Craon ; de *Guiomarch* et *Hervé*, dans Léon ; d'*Olivier* et d'*Amaury*, dans Clisson, etc., etc. Chaque famille tenait à honneur de conserver les prénoms qu'avaient illustrés ses ancêtres. Les croisades contribuèrent plus qu'aucun autre événement à les rendre héréditaires. Robert de Vitré assista à la première, et, en souvenir de ce voyage, plusieurs de ses descendants s'appelèrent *Robert*. — Le pape Pascal II voulut que le prénom de Guy se perpétuât de mâle en mâle par ordre de primogéniture, dans la maison de Laval, comme un monument commémoratif de la gloire dont Guy IV s'était couvert en Terre-Sainte, privilége confirmé par Philippe I[er] et par Guy VII, de Laval, en 1268. (*Chron. de Vitré*, le Courvoisier, p. 353 ; *Hist. de Sablé*, p. 160 ; le Paige, t. I, p. 283.)

Quant aux noms patronymiques, leur formation commença vers le milieu du onzième siècle ; ils étaient constitués en 1096, et la preuve, c'est que bon nombre figurent à la première croisade. Je me bornerai à citer Eustache Garnier, Raymond Petit, Raimbaud Creton, seigneur d'Estourmel, Guill. Raymond, Bernard Atton, vicomte de Béziers, Hugues Rigaud, Guill. Carbonnel, Raymond Bertrand, Bertrand Gorcelet, Eudes Herpin, vicomte de Bourges, Guill. Taillefer, comte d'Angoulême, etc., etc. — On y trouve aussi des surnoms : Eudes, duc de Bourgogne, dit *Borel ;* Hugues, seigneur de Broyes, dit *Bardoul ;* Alain IV, duc de Bretagne, dit *Fergent ;* Étienne, comte de Bourgogne, dit *Tête-Hardie ;* Hugues VI de Lusignan, dit le *Diable ;* Robert de Nevers, dit le *Bourguignon*, etc., etc.

J'arrive au manuscrit de Bayeux. Ce manuscrit a deux titres : le premier, écrit sur un parchemin qui couvre le livre, est ainsi conçu : *Noms et surnoms avec les armoiries des nobles qui se croisèrent pour aller contre les Sarrasins.* — Plus loin se lit le titre suivant : *Cy est l'extraict du Livre de Navarre, maistre hérault du tres noble, tres chrestien et tres puissant roy de France, contenant les blazon et deviz d'armes de tous les roys chrestiens, princes et seigneurs, etc.*

Si les mots ont un sens, cela signifie évidemment que le manus-

crit en question renferme au moins deux éléments de dates diverses : une liste partielle des croisés de 1096, et une autre liste des *princes* et *seigneurs* qui vivaient à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. L'écrivain que je combats n'est pas de cet avis. Pour M. de Belleval, le manuscrit n'est d'un bout à l'autre qu'une statistique nobiliaire de 1394 à 1406. J'espère le convaincre de son erreur en lui démontrant qu'on y trouve 1° des familles éteintes aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles (av. 1374); 2° une liste partielle des croisés de 1096.

I. *Familles éteintes au* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles :* Les sires de Pont-Château, *de noir à un croissant de gueules* (mss.), fondus 1° dans Clisson, vers 1190, par le mariage de Constance de Pont-Château avec Guill. de Clisson : *de gueules à un lion rampant et couronné d'or ;* 2° dans Blain, en 1225, par un second mariage de ladite Constance avec Hervé de Blain : *vairé d'argent et d'azur* qui est Blain, *brisé sur le tout d'un croissant* qui est Pont-Château. (*Hist. de Blain, mss. Bizeul.*)

Les sires de Vitré, *de gueules à vn lion d'argent rampant* (mss.), fondus, en 1239, dans Laval, par le mariage de Philippe, fille et unique héritière d'André de Vitré, avec Guy VII de Laval : *d'or à la croix d'argent cantonnée de seize alérions d'azur, quatre à chaque canton.* (Du Chesne, *Hist. de la maison de Montmor.*, p. 558 ; *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 866.)

Les sires de Lohéac, *de vair*, fondus en 1290, dans la Rochebernard : *mi-parti de Lohéac et de la Rochebernard.* (Du Paz, p. 626.)

Les sires de la Rochebernard, *d'or à un aigle noir à deux testes* (mss.), fondus en 1364, dans Montfort, par le mariage d'Isabeau, fille et unique héritière de Bernard, avec Raoul de Montfort, sans transmission d'armes. (Du Paz, p. 628.)

Les sires de Léon, *d'or au lion rampant* (mss.). — Les comtes de Léon, éteints avec Hervé V, qui vendit pièce à pièce son comté au duc Jean Ier en 1276. (D. Lobin., t. I, p. 273.) — Les vicomtes de Léon fondus dans Rohan, en 1359, sans transmission d'armes. (Anselme, t. IV, p. 55.)

Les sires de Combourg, *écartelé d'argent et de gueules* (mss.), fondus dans Châteaugiron par le mariage de Jeanne de Combourg avec Jean de Châteaugiron, seigneur de Malestroit, vers 1353 : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à cinq besants d'or,* qui est Château-

giron, aux 2 et 3 *écartelé d'argent et de gueules* (mss.), qui est Combourg (Du Paz, p. 528.)

Les sires de Craon, *lozangé d'or et de gueules* (mss.), éteints en 1373 avec Amaury IV. Isabeau, sa fille, épousa Louis de Sully (Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 264-265; Anselme, t. VIII, p. 570). Des Sully, la baronnie passa aux La Trémoille en 1382, sans transmission d'armes. (Anselme, t. IV, p. 164.)

Les sires d'Avaugour, *d'argent au chef de gueules* (mss.), éteints en 1331, avec Henri IV d'Avaugour, dont la fille avait épousé en 1318 Guy de Bretagne, comte de Penthièvre et de Goëllo : *d'hermines à la bordure de gueules.* (D. Morice, *Tables généalogiques*, p. XVIII; Anselme, t. I, p. 450.)

Guillaume Chamaillard, *vairé d'or et d'azur* (mss.), fondus dans Alençon en 1371 : *semé de France à la bordure de gueules.* (Le Paige, t. I.)

Les sires d'Ancenis; *de gueules à trois quintefeuilles* (mss.), fondus en 1351, dans Rochefort: *vairé d'or et d'azur.* — Des Rochefort la baronnie passe aux Rieux par alliance. Un sceau de 1381 donne pour armes à Jean de Rieux un écu *chargé de trois quintefeuilles au franc quartier d'un lion rampant.* (Douët d'Arcq, collection de sceaux, t. I, p. 451 : Anselme, t. VI, p. 765.)

En dehors des provinces de l'Ouest, je citerai les ducs de Bourgogne et les comtes d'Eu. — Les ducs de Bourgogne, *bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules*, éteints avec Philippe III de Rouvre en 1361. Philippe III, le Hardy, quatrième fils du roi Jean, devint alors duc de Bourgogne, et porte un écartelé de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne, qui est *semé de France, à la bordure componnée d'argent* (Anselme, t. I, p. 237; Douët d'Arcq, *ibid.*, p. 336.)

Les comtes d'Eu, *d'azur au lion rampant billeté d'or* (mss.), fondus en 1198 dans Lusignan d'Issoudun : *burelé d'argent et d'azur, à un lambel de trois pendants.* — Les Lusignan, comtes d'Eu, fondus dans Brienne : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au lion semé de billettes de même*, qui est Eu et Brienne, *aux 2 et 3 de Champagne*, et sur le tout de *Jérusalem.* — Jean d'Artois est pourvu en 1353 du comté d'Eu : *Semé de France au lambel à quatre pendants de gueules, chaque pendant chargé de trois châteaux d'or*, etc,, etc.

II. Reste maintenant à établir qu'il y a dans le manuscrit de

Bayeux une liste partielle des croisés de 1096. Le tableau comparatif qui suit va en fournir la preuve, en montrant l'accord du manuscrit avec les chroniqueurs et les historiens de la première des guerres saintes.

Le sire d'Ancenis, de gueules à trois quintefeuilles d'hermines (mss.). — Geoffroy d'Ancenis, mêmes armes. (D. Lobin., t. I, p. 106; D. Morice, t. I, p. 83; *Musée de Versailles.*)

Patry de Chourses, billeté d'argent et de gueules (mss.). — Patry de Chourses : *d'argent à cinq burelles de gueules.* (*Cartul. de la Couture du Mans, cité par Le Courvoisier*; *Musée de Versailles.)*

Le sire de Craon, lozangé d'or et de gueules (mss.). Robert de Nevers, tige de la maison de Craon, mêmes armes. (*Hist. de Sablé, liv. VIII, ch.* XIV*; Musée de Versailles.*)

Étienne Gohion, d'or à deux fasces de gueules, nouées à un orle de merlettes de même (mss.). — « Étienne Gouyon, dit *Moréri*, (t. VII, p. 235), suivit le comte Alain-Fergent à la conquête de l'Angleterre et au voyage de la Terre-Sainte.»

Le sire de Léon, d'or au lion noir rampant (mss.). — Hervé de Léon accompagna à Jérusalem son père, Guiomarch IV, en 1096 (D. Lobin., t. I, p. 106; D. Morice, t. I, p. 83) : *d'or à un lion de sable* (*Musée de Versailles*).

Le sire de Lohéac, de vair (mss.) —Riou de Lohéac. (D. Lobin., t. I, p. 106; D. Morice, p. 83; *Musée de Versailles.*)

Jean de la Ferrière, d'or à six fers de cheval d'azur (mss.). — Jean de la Ferrière vendit en 1096, avec son frère Geoffroy, la terre de Messé, pour faire le voyage de Jérusalem. (Le Paige, t. I, p. 314.)

Le sire de Mathefelon, de gueules à six écussons d'or (mss.) — Thibaud de Mathefelon se croisa en 1096. (Du Paz, p. 326.)

Fouques Ribeley, parti d'argent et de noir endenté l'un sur l'autre (mss.). — Un manuscrit cité par Le Paige (t. I, p. 35) met un Riboulé au nombre des croisés de 1096 et lui donne les mêmes armes. La branche aînée s'est éteinte au XIIIe siècle, la branche cadette dite de Montfaucon portait : *émanché d'argent et de sable de huit pièces.*

Le sire de Vitré, de gueules à un lion rampant (mss.). — La chronique de Vitré (ch. XII), raconte comment Robert, sire de Vitré, *alla à Jérusalem.* Il en est de même de Bertrand et Olivier du Guesclin (Hay du Chastelet, *Paris,* 1666); — et du sire de Gar-

goulé (Kergorlay) (titre du château de Vitré cité dans la généalogie de cette famille, par Eugène de Stadler).

Le duc de Bourgogne : bande d'or et d'azur de six pièces (mss.). — Eudes, duc de Bourgogne, mêmes armes. (D. Planchet, *Hist. de Bourg.*, t. I, p. 279 ; *Musée de Versailles.*)

Le comte d'Eu : d'azur au lion d'or rampant (mss.). — Henri, comte d'Eu : *d'azur au lion d'or, semé de billettes de même* (*Musée de Versailles).*

Jean de Mathan : parti d'azur et de gueules à deux jumelles d'argent, et un lion d'argent passant en chef (mss.). — Jean de Mathan croisé en 1096 : *de gueules à deux jumelles d'or, au lion de même passant en chef* (*Musée de Versailles*).

Il résulte de ce qui précède : 1° qu'il y a, dans le manuscrit, une liste partielle des compagnons d'armes de Robert Courte-Heuse, à la conquête de Jérusalem. De là le premier titre : *Noms et surnoms avec les armoiries des nobles qui se croisèrent pour aller outre-mer contre les Sarrasins ;* — 2° que cette liste a subi de nombreuses interpolations[1], soit successives aux XII°, XIII° et XIV° siècles, soit simultanées, ce qui est plus probable, de 1394 à 1406. — De là le second titre : *Cy est l'extraict du livre de Navarre maistre hérault du tres noble, tres chrestien et tres puissant roy de France, contenant les blason et deviz d'armes de tous les roys chrestiens princes et seigneurs*, etc., etc.

Tous ces éléments de dates diverses sont mêlés et confondus dans le manuscrit ; à côté d'un nom ancien est placé un autre nom comparativement moderne, si bien qu'on ne peut les rétablir selon l'ordre chronologique qu'en se livrant à une étude spéciale sur chacun. C'est ce qu'a fait l'auteur de l'*Ouest aux croisades.* Les familles de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, en faveur desquelles

[1] Comment expliquer autrement la présence de deux ducs de Bourgogne, et de deux comtes d'Eu dans le manuscrit : un duc de Bourgogne de la première race avec les armes de Bourgogne ancien (Douet d'Arcq, *Cab. hist.*, t. V, p. 252), et Mgr de Bourgogne, Jean sans-Peur, fils aîné de Philippe III le Hardy, mort en 1419 : *écartelé de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancien* (ibid., p. 14). — Un comte d'Eu ancien, avant la fusion de cette maison dans Lusignan en 1198 : *d'azur, au lion rampant billeté d'or* (ibid., p. 14), et un autre comte d'Eu, Philippe d'Artois, mort en 1397 : *semé de France, au lambel de gueules chastillé d'or* (ibid., p. 14). — Je regrette que M. Douet d'Arcq n'ait pas, avec ses vastes connaissances, étudié un à un les différents noms qui figurent sur la liste publiée par lui dans le Cabinet historique (t. V et VI). Je ne doute pas qu'il n'eût alors partagé, ou plutôt devancé mon opinion.

il a mis à contribution le manuscrit de Bayeux, aujourd'hui éteintes moins trois ou quatre, figurent parmi les plus anciennes de ces provinces, et la plupart au nombre de celles qui prirent la croix de 1148 à 1270. Des documents incontestables les font remonter à la fin du onzième siècle, époque où déjà elles avaient une position élevée dans la hiérarchie féodale.

Mais le manuscrit de Bayeux est sans nom d'auteur, et partant ne peut, au dire de M. de Belleval, servir de base à un travail historique. Il faut en convenir, les savants Bénédictins, à qui nous devons le *Recueil des historiens de la France*, étaient moins difficiles que M. de Belleval, car ils y ont inséré une foule de fragments qui, pour être anonymes, n'en ont pas moins été regardés depuis comme des sources respectables. Les membres de l'Institut, MM. Daunou, Naudet, Guigniaut et de Wailly, continuateurs de cette immense et précieuse collection, ont suivi les traces de leurs devanciers et admis, comme eux, des chroniques ou fragments de chroniques anonymes. Libre à M. de Belleval de s'en convaincre en parcourant les tomes XIX, XX et XXI, ou du moins le *syllabus* qui se trouve au commencement de chacun de ces tomes.

Agréez, monsieur, etc.

H. DE FOURMONT.
Auteur de *l'Ouest aux Croisades*.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.
*(Suite *)*

Fonds français, 16784 [1]. — Généalogies des maisons illustres de France, par A. Galland, tome III.

Généalogies des maisons de :

* Voyez 3e liv., mars 1868, p. 133.
[1] Le no 16783 est une copie de celui-ci.

L. Sandret.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

[1] Par une erreur de numérotage, du folio 99 on passe immédiatement au folio 200.

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Janvier 1868.

M. Jacques de Cathelineau, officier pontifical, épouse Mlle de la Vaulx, fille du comte Erard de la Vaulx.

M. le duc de Sesto, — Mme la duchesse de Morny.

M. le baron Adalbert de Talleyrand-Périgord, chef d'escadrons au 6e hussards, — Mlle Marguerite de Béville, fille du général aide-de-camp de l'Empereur.

M. le comte du Hauvel, — Mlle Amelot de Chaillou.

M. le vicomte de Tertu, — Mlle Marie de Favières.

M. Gaston de Brimont, — Mlle Penniman.

DÉCÈS.

TROISIÈME SUPPLÉMENT A L'ANNÉE 1867.

Blacas (duc Casimir de), officier pontifical, mort à Rome.

Montillet de Grenaud (comte Albert de), décédé à Dijon le 14 décembre, à l'âge de 27 ans.

Gueymard de Roquebeau (Louis-Joseph), colonel d'artillerie en retraite, décédé le 23 décembre au château de Fourchambault (Rhône), à l'âge de 55 ans.

Janvier 1868.

Colonia (Jules-Joseph-Pierre de), ancien conseiller à la Cour des Comptes, décédé à Paris le 3, à l'âge de 78 ans

Zorn de Bulach (baron Ernest), capitaine de cavalerie en retraite, ancien député du Bas-Rhin, décédé le 3 au château d'Osthausen (Bas-Rhin), à l'âge de 82 ans.

Hallot (Mme la comtesse douairière de), née Geneviève Collin, décédée le 5 à Versailles, à l'âge de 84 ans.

[1] Nous prions les familles de nous envoyer les *Lettres de faire-part* des mariages et des décès.

Seguin-Vassieux (Mme la marquise de), née de Coehorn-Lapalun, décédée à Avignon.

Marochetti (baron), statuaire illustre, décédé à Londres, à l'âge de 63 ans.

Cornettemont (Mlle Louise de), décédée le 11 à Arras, à l'âge de 64 ans.

Lesparda (baron Amédée de), lieutenant-colonel en retraite, décédé à Orléans le 11, à l'âge de 71 ans.

Montarand (Mme la baronne de), née Gabrielle de Seurrat de la Boulaye, décédée à Orléans à l'âge de 41 ans.

Rutant (Mme la comtesse de), née de Joybert, décédée à Saulxures.

Sartiges-Durfort (Mme la vicomtesse de), née Delphine de Narbonne-Pelet, décédée à Clermont-Ferrand le 15, à l'âge de 48 ans.

Bouillé (comte Arthur de), ancien officier de la garde royale, décédé à la Perrinière, à l'âge de 77 ans.

Limozin de Saint-Michel (Mlle Charlotte), décédée à Dijon le 17, à l'âge de 37 ans.

Doré (Arthur du), ancien capitaine de cavalerie, décédé au château du Blizon.

Levavasseur (Mme la vicomtesse), née Adrienne Gard, décédée le 21 à Versailles, à l'âge de 59 ans.

Robert de Saint-Vincent (vicomte Pierre-Gustave), ancien capitaine du génie, chevalier de Saint-Louis, décédé au château de Forges-les-Eaux le 22, à l'âge de 76 ans.

Toustain-Richebourg (vicomte Tobie de), ancien receveur-généra des finances, décédé le 23 au château de Vaux-sur-Aure (Calvados), à l'âge de 88 ans.

Sinety (marquis de), ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Paris le 23, à l'âge de 77 ans.

Gilbert du Deffant (Mme veuve), née Hélène Chabot de Potonnia, décédée le 23 à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), à l'âge de 81 ans.

Cars (duc des), lieutenant-général démissionnaire, décédé à Cannes, dans un âge avancé.

Aloigny (marquis d'), décédé près d'Abbeville, à l'âge de 72 ans.

La Roche-Poncié (comte de), décédé aux Brochards (Loiret), à l'âge de 47 ans.

Vigier (comte Achille), décédé à Paris.

Vasselot (Mme la marquise de), née de Serigny, décédée au château de Regné, à l'âge de 34 ans.

LES

ABBESSES DE MAUBUISSON

ous ne pouvons, croyons-nous, mieux commencer cette notice sur les abbesses de Maubuisson, qu'en empruntant à l'histoire manuscrite de cette abbaye de Dom Estiennot, quelques lignes sur sa fondation et une courte description de sa situation.

« L'abbaye de Notre-Dame la Royalle, ditte de Maubuisson, écrivait en 1671 ce savant bénédictin, est située dans un vallon esloigné d'un petit quart de lieue de Pontoise. Les premiers fondements de cette abbaye furent jettés l'an 1236 par Blanche de Castille, reyne de France, dans un lieu appelé Aulnet qui appartenoit à des seigneurs qui portoient le mesme nom. L'un desquels ayant faict donation de tous ses biens aux religieux de l'abbaye de Saint-Martin sur Viosne les Ponthoises, ces religieux cédèrent à la reine Blanche nostre fondatrice tout ce qu'ils pouvoient prétendre audit lieu d'Aulnet par la cession qui leur avoit été faitte.

« La situation est assez belle, le fonds très-bon, l'église, le réfectoire, le chapitre et le dortoir magnifiquement bastis. L'enclos fermé de murailles est plus estendu que toutte la ville de Pontoise et contient au moins cent arpens, à bois, prés, vignes, jardin fruittier et potagier, estangs, canaulx d'eaue vive et généralement tout ce qui est nécessaire à une nombreuse communauté de religieuses.

« Ce monastère est esloigné de six petittes lieues de Paris, dans le diocèse duquel il est. Il fut achevé de bastir l'an 1240, et la reyne y mit cette mesme année des religieuses de Cisteaux qui avoient esté tirées (à ce que porte la tradition) de l'abbaye de Saint-Antoine des champs les Paris. Elle sousmit ce nouveau monastère à celuy de Cisteaux [1]. »

I. La première abbesse de Maubuisson fut *Guillemette*, religieuse de Saint-Antoine, que quelques auteurs ont considérée comme une

[1] Liv. I, ch. I, pp. 1 à 3. Voir à la fin de cet article la description de ce manuscrit. La charte de fondation, conservée aux archives de Seine-et-Oise, est de mars 1241. (Vieux style.)

nièce de la reine Blanche, assertion que rien ne vient appuyer. Elle gouverna l'abbaye de 1240 à 1275. On trouve dans D. Estiennot l'indication de nombreuses donations et ventes faites à l'abbaye pendant cette période : les plus importants priviléges qui lui furent concédés alors, sont une exemption générale d'impôts accordée par saint Louis en 1243, et d'autres donations faites par ce prince[1]. On dit généralement que la reine Blanche, voulut à son lit de mort recevoir l'habit de religieuse des mains de l'abbesse Guillemette[2].

Guillemette mourut le 17 novembre 1275 et fut enterrée dans le chapitre. Les auteurs de la *Gallia christiana nova* ont donné son épitaphe.

II. *Blanche d'Eu* fut élue pour succéder à Guillemette. Elle était fille d'Alphonse de Brienne, comte d'Eu, fils de Jean, roi de Jérusalem, et de Marie de Lusignan, et petite-nièce de la reine Blanche, qui l'avait fait élever sous ses yeux et lui avait fait faire profession à Maubuisson. De nombreuses fondations furent faites à l'abbaye pendant les trente-trois ans qu'elle la gouverna. En 1296, on enterra dans l'église Jean de Brienne, prince d'Aire, son oncle, et en 1304, Robert, comte d'Artois.

Blanche mourut le 6 juillet 1309 et fut enterrée sous une arcade dans le chœur de l'église de l'abbaye. « Son tombeau, dit Pihan de La Forest, est de pierre, couvert d'une table de marbre noir, sur lequel on voit sa figure exécutée en relief, ayant la tête et les mains de marbre blanc et le reste du corps de pierre ordinaire. Sur le mur est peinte la sainte Vierge, tenant entre ses bras l'Enfant Jésus que deux abbesses prient à genoux, l'une est Mme Blanche d'Eu, ayant son manteau, et l'autre Mme Marie de Montmorency, quinzième abbesse, représentée en coule qui fit repeindre cette image[3]. »

Ses armes peintes au même endroit sont : *D'azur au lion d'or, le champ semé de billettes de même* (*D. Estiennot*, p. 93).

III. *Isabeau de Montmorency*, fille de Matthieu de Montmorency,

[1] On a publié dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XVIII, p. 265, les lettres de saint Louis contenant les adieux que ce roi fit aux religieuses de Maubuisson en partant pour la croisade (mars 1270).

[2] Blanche mourut le 30 octobre 1252, et fut enterrée à Maubuisson, dans un caveau au milieu du chœur des religieuses. On trouve l'inscription placée sur son tombeau, avec celles des sépultures de Mahaut, comtesse d'Artois, de Marguerite d'Antioche, de Robert d'Artois et de Jean d'Acre, dans un mémoire manuscrit qui est dans le registre des professions de Maubuisson, commençant en 1652, f° 342.

[3] Mss, t. I, p. 10. Bibl. de Pontoise.

comte de Ponthieu et connétable de France [1], remplaça Blanche en 1309, et était encore abbesse en 1345. Nous n'entrerons pas dans le détail des acquisitions qu'elle fit, des donations qu'elle reçut et des procès qu'elle eut à soutenir [2]. C'est pendant qu'Isabeau était abbesse, que Blanche, femme de Charles-le-Bel, vint prendre le voile et finir ses jours à Maubuisson, après que la nullité de son mariage eut été prononcé. On ne sait pas au juste la date de la mort d'Isabeau et son tombeau n'avait pu être reconnu avec précision par les historiens de Maubuisson. « Il existait autrefois dans l'église de l'abbaye, dit Pihan de la Forest, deux tombeaux qui paraissaient être de deux abbesses de la famille de Montmorency. Mme Catherine d'Orléans, en faisant paver le chœur, fit ôter un de ces tombeaux, sur lequel il y avait une effigie de pierre, qui fut portée à un coin du cloître où elle est encore, et la tombe fut transportée dans un autre lieu de l'église. C'était le tombeau d'Isabelle de Montmorency ainsi qu'on l'avait toujours pensé et qu'on le voyait par les armoiries qu'elle portait. Toutefois dans la chapelle de Saint-Louis on voit dans le mur qui sépare le bas de l'église au bas côté droit, sous une arcade, une figure de pierre relevée en bosse avec les armes de Montmorency sans aucune écartelure ; c'est un tombeau d'abbesse que son antiquité empêche de confondre avec celui de Marie de Montmorency, quatorzième abbesse, dont la sculpture est d'ailleurs connue [3]. »

D'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

IV. *Marguerite de Moncy ou Moucy*, était, disent les historiens de Maubuisson, d'une famille du Vexin français, alliée à celles de Trie et de Dammartin [4]. Elle mourut en 1386 ou 1387 et la date de son anniversaire est fixée par le nécrologe au 6 mars. Bonne de Bohême, duchesse de Normandie, mourut, en 1349, entre les bras de cette abbesse et fut enterrée à Maubuisson. Ce fut aussi de son temps, que les entrailles de Jeanne d'Evreux, troisième femme de Jeanne-le-Bel, furent apportées et inhumées dans l'église de l'abbaye.

[1] C'est du moins ce que supposent D. Estiennot et les auteurs du *Gallia*.

[2] Voir D. Estiennot, Mss. original, pp. 99 à 108.

[3] Pihan de la Forest, *Hist. de Maubuisson*, p. 12. Quelques auteurs, s'appuyant sur un nécrologe de Maubuisson, ont remplacé Isabeau par une Marguerite dont on ne trouve la trace nulle part ailleurs, tandis que l'existence de la première est prouvée par des actes de 1309 à 1345. (Voir D. Estiennot et Pihan de la Forest.)

[4] Du moins, on trouve dans le cartulaire de Maubuisson, en 1270, un Jean, comte de Dammartin, seigneur de Moucy, oncle de Mathieu de Trie, écuyer.

V. *Philippe Paynel d'Hambye*, d'une famille illustre de Normandie (voir Robert Cénal, Duchesne, etc.), fut abbesse depuis 1344 environ jusqu'en 1390. Elle fut enterrée au bas du chœur. Son épitaphe, déjà à demi effacée, permit cependant à D. Estiennot de voir qu'elle mourut le 28 janvier 1390. — Il y avait sur son tombeau quatre écussons : le 1er, *d'or à deux fasces d'azur à l'orle de neuf merlettes de même* 4, 2 *et* 3 (Paynel)*;* le 2e, *de.... au lion de...*; le 3e, *de.... plein;* le 4e, *fuzelé de....* Pihan de la Forest lui donne : *d'or à deux fasces d'azur accompagnées de dix merlettes de gueules en orle.*

VI. *Catherine,* mentionnée au nécrologe de l'abbaye comme sixième abbesse, mais sans que l'on sache combien de temps et quand elle le fut.

VII. *Jeanne d'Ivry*, qui d'après D. Estiennot, serait de la même famille que Robert, comte de Meulant et vicomte d'Ivry, est mentionnée dans les registres de la confrérie aux clercs de Pontoise.

Elle paraît avoir été abbesse jusqu'en 1409 et fut enterrée en la chapelle de Saint-Louis, mais sa tombe avait disparu dès le xviie siècle.

De.... à trois chevrons de....

VIII. D. Estiennot suppose ici l'existence d'une huitième abbesse dont le nom est inconnu, parce que le martyrologe et le nécrologe de l'abbaye indiquent tous les deux Jeanne d'Ivry, comme *septième* abbesse, et Catherine d'Estouteville comme *neuvième.*

IX. *Catherine d'Estouteville*, nièce de Philippe Paynel, et probablement fille de Robert d'Estouteville, seigneur de Vallemont, Hotot, Hambye, et de Marguerite de Montmorency, fut élevée à Maubuisson et en devint abbesse en 1409, morte en 1454, le 29 janvier, suivant les frères de Sainte-Marthe, le 27, suivant le martyrologe, et le 20 mars suivant le nécrologe.

Burelé d'argent et de gueules de dix pièces au lion morné de sable brochant sur le tout.

X. *Madeleine*, indiquée comme dixième abbesse dans le nécrologe et dans le martyrologe de Maubuisson.

XI. *Marguerite d'Anes*, indiquée dans des chartes de la collection de Gaignières en 1461 et 1464. D. Estiennot se livre à son occasion à

une longue digression sur l'histoire des familles d'Anet, d'Anné, d'Anneul, d'Anoy, etc.

XII. *Guillemette Martine*, élue en 1473 d'après Sainte-Marthe et mentionnée en ces termes dans l'ancien martyrologe de Maubuisson au 12 mars : « Est décédée de piéuse et sainte mémoire madame Guillemette douzième abbesse de cette église l'an mil quatre cent quatre-vingt-et-un. »

XIII. *Antoinette de Dinteville,* fille de Claude, seigneur de Dinteville et de Jeanne de la Baume. Elle fut élue abbesse en 1481 et administra la communauté pendant quarante-trois ans jusqu'à sa mort, le 11 janvier 1524. Elle fut enterrée dans l'avant-chœur de l'église.

Ecartelé aux 1 *et* 4 *de sable à* 2 *léopards d'or, semé de billettes de même.* (Choiseul Praslin.)

XIV. *Henriette de Villers*, parente d'Antoinette de Dinteville ; avait été élevée par elle dans l'abbaye, et lui succéda après avoir passé par tous les offices du couvent.

Elle mourut en 1529 et fut enterrée dans le chapitre.

D'or à la fasce de gueules chargée d'une tourelle d'argent qui est de Villers-la-Faye. La tourelle qui charge la fasce étant sans doute une brisure de puîné. (Pihan de la Forest.)

XV. *Marie de Montmorency,* était fille de Guillaume de Montmorency, et d'Anne Pot. Pendant qu'elle fut abbesse, la foudre tomba sur le grand clocher de l'abbaye et le réduisit en cendres, elle le fit reconstruire, mais ce nouveau clocher éprouva peu d'années après le même sort que le précédent et depuis cette époque, il n'y eut plus de clocher à Maubuisson.

Elle mourut vers le 19 février 1542, ainsi que cela résulte des comptes du receveur de Maubuisson qui mentionne, au 20 février, diverses fournitures pour l'enterrement de l'abbesse et notamment dix sols tournois donnés aux cinq hommes qui ont creusé sa fosse. Son épitaphe rédigée bien postérieurement à sa mort fixe à tort son décès au 24 février 1543.

D'or à la croix de gueules accompagnée de seize alérions d'azur. (Tombeau d'après D. Estiennot et Pihan de la Forest.)

XVI. *Marie d'Annebault,* fille de Jean d'Annebault et de Mar-

guerite de Blosset[1]. Ce fut la première abbesse nommée par le roi en vertu du concordat de 1516. Sa vie entière se trouve rapportée dans l'épitaphe gravée sur sa tombe :

« Icy gist humble religieuse et noble dame Marie d'Annebault laquelle fut vestue en l'abbaye de Nostre-Dame du Pray-les-Lisieux le seiziesme jour d'octobre, l'an mil cinq cens onze, professe audit monastère le quatriesme jour d'aoust l'an mil cinq cens dix-sept, et l'an mil cinq cens vingt-quatre fut prieure de Vernon, et après avoir résigné ledit prieuré fut abbesse de S. Amand de Rouen, le seiziesme jour de juillet l'an mil cinq cens trente et un, et elle nommée par le roy François pour estre abbesse de ceens le vingt huitiesme janvier mil cinq cens quarante trois, résigna ladite abbaye de S. Amand et deceda le vingt et uniesme janvier mil cinq cens quarante-six pleine d'ans et de bonnes mœurs ayant gouverné lesdits lieux avec honneur de leur religion et grande augmentation d'iceux pries Dieu pour son âme. »

De gueules à la croix de vair. (Fenêtres du dortoir de Maubuisson).

XVII. *Marie de Pisseleu*, fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly, en Picardie, et de Madeleine de Laval, comtesse de Vertus.

D'abord religieuse à l'abbaye de Poissy, dont elle fut six ans prieure, Marie fut vingt-sept ans abbesse de Maubuisson et y mourut le 11 octobre 1574.

D'argent à trois lions de gueules. (Porte de la chapelle de Vaux sous Méry.)

XVIII. *Madeleine Thiercelin de Brosse*, fille d'Adrien de Brosse et de Jeanne de Gourlay. Elle prit l'habit à Maubuisson à l'âge de quinze ans, vers 1544, en devint abbesse en 1574 et mourut le 29 avril 1594. Elle fut enterrée à l'entrée du chœur de l'église de l'abbaye.

D'argent à deux tierces d'azur passées en sautoir, et cantonnées de quatre merlettes de sable. (P. Anselme, *Hist. Généal. de Fr.*, t. IX, p. 89.)

XIX. *Françoise Thiercelin de Brosse-Possé*, fille de Jacques

[1] Les armes de Blosset sont : *pallé d'or et de sinople au chef d'argent chargé de trois chevrons de gueules*; *écartelé d'argent à quatre fasces de gueules, au lion de sable brochant sur le tout*.

Thiercelin, seigneur de Possé, était religieuse à Variville, quand elle fut appelée par Marie de Brosse sa tante pour lui servir de coadjutrice, et administra Maubuisson, de 1591 à 1594. Les intrigues de Gabrielle d'Estrées l'obligèrent alors à se démettre de son abbaye en faveur d'Angélique d'Estrées. Elle se retira à Variville.

XX. *Angélique d'Estrées*, fille d'Antoine d'Estrées de Cœuvres, grand maître de l'artillerie et de Françoise Babou de la Bourdaisière, avait fait profession à Poissy et fut d'abord abbesse de Bertaucourt; puis Henry IV, sur la demande de Gabrielle sa sœur, la fit venir à Maubuisson en 1594 [1]. Elle y resta jusqu'en 1618, après y avoir mené pendant tout ce temps une conduite scandaleuse et avoir donné aux religieuses l'exemple de tous les débordements.

A cette époque l'abbé de Citeaux ayant envoyé des commissaires qui ne purent remédier aux abus, obtint du roi Louis XIII un ordre pour faire enlever l'abbesse et la faire enfermer; elle mourut en 1634.

L'abbé de Citeaux chargea alors Marie-Angélique Arnaud, abbesse de Port-Royal, de rétablir l'ordre dans l'abbaye de Maubuisson et d'y introduire la réforme. Après avoir passé quatre ans à Maubuisson, madame Arnaud retourna à Port-Royal.

XXI. *Charlotte de Bourbon-Soissons*, fille légitimée de Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, grand maître de France, fut élevée depuis l'âge de deux ans dans l'abbaye de Fontevrault qu'elle ne quitta que pour venir à Maubuisson comme abbesse, en 1622. Elle eut, à son arrivée, à soutenir un long procès contre Angélique d'Estrées. Elle mourut le 28 décembre 1626, à 33 ans, et fut enterrée au milieu du chœur, proche de la grille, sans aucune inscription ni gravure.

De France, à la bordure de gueules, et à la barre de même. (Pihan de la Forest.)

XXII. *Marie Suyreau*, fille d'un avocat de Chartres, et religieuse de Port-Royal, avait été désignée par le roi comme coadjutrice de madame de Soissons et attendait ses bulles de Rome, lorsque cette dernière mourut. Elle lui succéda et rétablit l'ordre dans les finances

[1] Gabrielle mourut à Maubuisson et y fut enterrée dans le chœur, près de la chaire de l'abbesse.

du couvent, car madame de Soissons avait, pendant sa courte administration, contracté des dettes considérables. L'état spirituel laissant aussi beaucoup à désirer, Marie Suyreau entreprit d'établir la réforme dans l'abbaye. Cette pieuse abbesse devint en peu de temps la providence du pays et nous regrettons de ne pouvoir citer les faits que rapportent ses biographes. Après avoir rétabli l'ordre dans Maubuisson, elle donna sa démission le 3 mai 1648 et se retira à Port-Royal où elle mourut le 10 décembre 1658.

XXIII. *Suzane de Henin Liétard*, était abbesse de Lieu-Dieu, lorsqu'elle fut désignée par Louis XIV, pour succéder à Marie Suyreau. Pendant la Fronde, cette abbesse ne trouvant pas sa communauté en sûreté, la transporta dans une maison de Pontoise. Elle y mourut le 6 novembre 1652 et fut enterrée à Maubuisson.

De gueules à la bande d'or. (Quartiers généalogiques de Laurent Le Blond.)

XXIV. *Marguerite de Béthune*, fille de François de Béthune, comte d'Orval et de Jacqueline de Caumont la Force, avait été nommée abbesse de Maubuisson lorsque le duc de Longueville obtint de la faire permuter avec sa fille qui était abbesse de Saint-Pierre de Reims.

D'argent à la fasce de gueules.

XXV. *Catherine Angélique d'Orléans*, fille naturelle d'Henry d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, et de Jacqueline d'Illiers, avait été élevée à Maubuisson et était depuis 1645 abbesse de Reims. « Elle fit faire de grands travaux à l'église de Maubuisson, pour donner aux autels une forme moins gothique, fit paver le chœur des religieuses en pierres plates et uniformes, après en avoir fait ôter les tombes. Et afin que la sépulture des abbesses qui se faisait dans le chœur depuis nombre d'années n'endommageât pas le pavé, elle fit creuser un caveau dans lequel on les enterra depuis ce temps. » Elle mourut à 47 ans, le 16 juillet 1664, et fut enterrée dans le caveau qu'elle avait fait faire.

D'azur, à trois fleurs de lys d'or, au lambel d'argent en chef (Orléans), *et à la.... de même mise en bande.* (Pihan de la Forest.)

XXVI. *Louise Hollandine, princesse palatine de Bavière,* fille de Frédéric, électeur, comte palatin, roi de Bohême, et d'Elisabeth

d'Angleterre. Née le 28 avril 1622. cette princesse, élevée dans la religion protestante, forma en 1657 le projet de se convertir et pour mieux y réussir quitta furtivement son pays. Après avoir passé quelque temps à Anvers, elle vint à Maubuisson où elle fit profession le 19 septembre 1660. Le 14 décembre 1664, elle prit possession de Maubuisson comme abbesse et continua la réforme de cette maison.

Cochin dans un mémoire pour l'abbaye de Maubuisson contre madame de Châteaumorand a tracé de la princesse palatine le portrait suivant :

« Cette princesse née dans l'éclat du trône, avoit quitté avec joie ses grandeurs et sa fortune pour venir s'anéantir dans le cloître ; fille de tant de rois, loin d'exiger les respects dûs à sa naissance, elle refusoit même les égards dûs à sa dignité d'abbesse ; nulle distinction entre elle et la dernière des religieuses, même table, même nourriture, même simplicité de meubles et de vêtements ; toujours la première aux offices de nuit et de jour, ajoutant aux austérités de la règle les pratiques les plus pénibles, aussi tendre pour les autres que sévère pour elle-même ; c'est ainsi qu'elle a été, pendant près de cinquante ans, plutôt la mère que la supérieure de ses religieuses, et que par une vie digne de la plus sainte antiquité, elle a servi d'ornement à l'état régulier et d'édification à toute la France. »

Nous trouvons dans Pihan de la Forest l'épitaphe de cette abbesse qui avait été gravée sur une plaque de marbre blanc placée dans le chœur des religieuses à Maubuisson, près de la grande grille :

« Cy gist très-haute, très-excellente et très-religieuse princesse, Louise Hollandine, fille de Frédéric V, roi de Bohême, comte palatin du Rhin, prince et électeur du saint empire, duc de Bavière, de Silésie, etc., et d'Elisabeth d'Angleterre, fille de Jacques Ier roy d'Angleterre ; abbesse de ce royal monastère de Maubuisson.

« Le Seigneur, par sa miséricorde, lui découvrit au milieu des ténèbres de l'hérésie les lumières de la vérité ; elle y entra malgré toutes les considérations humaines et quitta sa patrie pour venir chercher un asile en France. Non contente d'avoir trouvé la voie du salut, elle aspira à sa plus haute perfection en renonçant au monde pour se consacrer à Jésus-Christ. Elle fit profession religieuse en ce monastère en 1660 ; élevée par son mérite et suivant les vœux de toute la communauté à la dignité d'abbesse en 1664, elle n'en

fut que plus humble. Sa conduite servit de règle à ses sœurs et sa vie fut une pratique continuelle des vertus chrétiennes et religieuses. Dieu l'éprouva par de longues infirmités qu'elle souffrit avec une patience inimitable. Elle mourut de la mort des justes l'onzième février 1709, âgée de 87 ans. *Requiescat in pace.* »

XXVII. *Charlotte Joubert de la Bastide de Châteaumorand*, fille d'Annet comte de Châteaumorand et de Françoise Cotentin de Tourville, fut nommée par Louis XIV à l'abbaye de Maubuisson après la mort de la princesse palatine. Elle eut de nombreux différents avec ses religieuses, qui voulurent s'opposer à la manière dont elle disposait des biens de l'abbaye, et sur leurs plaintes le régent l'obligea à quitter Maubuisson. Après avoir donné sa démission en décembre 1719, madame de Châteaumorand demeura dans plusieurs couvents et mourut, dit-on, au Précieux-Sang à Paris [1]. On doit signaler quelques travaux exécutés à l'abbaye sous sa direction, et parmi lesquels figure la reconstruction du grand portail de l'église et de trois arcades de la voûte de la nef et du chœur qui menaçaient ruine. Elle fit aussi construire « une tribune de pierre de taille ornée de sculpture où sont des deux côtés la Foy et la Charité ; sur cette tribune, elle a fait placer un buffet d'orgue avec des figures en relief très-bien sculptées, lequel contient un orgue de 16 pieds. Aux deux côtés du positif, il y a une balustrade de fer ornée des armes de France et de Castille. Mme la princesse douairière de Condé a donné une somme d'argent pour dorer les ornements de cette balustrade et les trompettes des deux anges qui sont portés sur le buffet. Le tout a coûté 12,363 livres [2]. »

XXVIII. « Dès que Mme de Châteaumorand eut donné sa démission, dit Pihan de la Forest, Mme la princesse douairière de Condé demanda l'abbaye pour Mme Gabrielle-Éléonor de Bourbon-Condé, sa petite-fille, qui était alors religieuse de Fontevrault. Le régent la lui accorda, mais sur le refus que fit Mme de Bourbon, d'être abbesse de Maubuisson, Mme la princesse retourna à M. le duc d'Orléans, pour la demander pour Mme Charlotte Colbert de Croissy, et elle l'obtint le 8 décembre 1719. »

Charlotte de Colbert, fille du marquis de Croissy, était née le

[1] Voir le plaidoyer de Cochin, cité plus haut.
[2] Projet d'*Histoire de Maubuisson*, de Pihan de la Forest, p. 104.

26 mai 1678, à Nimègue, où son père était alors en qualité de ministre plénipotentiaire pour la paix, et avait été d'abord abbesse de Panthemont. Cette abbesse fit faire de nombreux travaux à Maubuisson. C'est à elle qu'on devait la grille du chœur de l'église [1], la reconstruction du grand colombier, le remplacement de la charpente de l'église, le rétablissement de la boiserie des stalles du grand chœur, la construction d'une porte monumentale, la restauration et la reconstruction de plusieurs fermes et moulins dépendant de l'abbaye, qui avaient été brûlés.

Elle fit faire aussi de nombreuses plantations, entreprit l'exécution d'un terrier des possessions de l'abbaye et soutint de nombreux procès pour la conservation des droits de son monastère, notamment à l'égard de la haute justice du Mail, située entre Pontoise et Saint-Ouen. Mme de Croissy mourut le 26 mars 1765, et fut enterrée sous l'orgue, à la porte extérieure de l'église, n'ayant pas voulu être inhumée dans la sépulture des abbesses.

On trouve, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1767, une épitaphe de cette abbesse, qui n'a jamais été placée sur sa tombe. Ce recueil contient, dans ses numéros du 20 avril et 15 juillet, un éloge abrégé de Mme de Croissy.

XXIX. Mme de Jarente, abbesse de Bénissons-Dieu (diocèse de Lyon), obtint à la mort de Mme de Colbert, grâce à la faveur de son frère, M. de Jarente, évêque d'Orléans, d'être désignée pour abbesse de Maubuisson; mais sur les plaintes des religieuses, elle donna sa démission au bout de six mois et retourna dans son ancienne abbaye.

D'or au sautoir de gueules (Vertot et Grandmaison, p. 644).

XXX. Bonaventure de Ponteves, d'une famille de Provence, prit possession en 1766, et mourut d'apoplexie le 22 octobre 1780, âgée d'environ 61 ans. « Elle avait, dit Pihan de la Forest, gouverné l'abbaye avec beaucoup de sagesse, de prudence et de douceur. »

De gueules au pont de deux arches d'or, maçonné de sable. (Grandmaison, p. 603.)

XXXI. Gabrielle-Césarine de Baynac, fut nommée en 1780, et prit possession le 5 mars 1781. Elle avait auparavant l'abbaye de Saint-Loup d'Orléans. Elle eut, dès son arrivée, de longs démêlés avec les

[1] Une gravure de cette grille se trouve au cabinet des Estampes, topographie de la France, arrondissement de Pontoise.

religieuses de Maubuisson, et le roi Louis XVI l'exila en 1787, par une lettre de cachet, à Notre-Dame de Sarlat [1].

Les biens de l'abbaye furent, peu de temps après, mis sous séquestre et confiés à un administrateur qui distribua des pensions à chacune des religieuses.

La révolution arriva presque à la même époque; l'abbaye de Maubuisson fut supprimée, les religieuses furent dispersées et les bâtiments qui avaient d'abord servi d'hôpital militaire, furent vendus et détruits en grande partie en 1798.

Il ne reste plus aujourd'hui des bâtiments claustraux, que la sacristie, la salle du chapitre qui remonte au XIIIe siècle, celle des archives, le dortoir des novices et les latrines. M. Hérard, architecte qui avait exposé au salon de 1851 une série de dessins et de plans, donnant l'état actuel de l'abbaye, en a publié à cette occasion une description à laquelle nous empruntons ces détails [2]. Il existe au cabinet des estampes, à la bibliothèque impériale, un certain nombre de vues de Maubuisson, dont quelques-unes remontent au XVIIe siècle.

La bibliothèque de la ville de Pontoise possède aujourd'hui plusieurs manuscrits relatifs à Maubuisson, où nous avons puisé les éléments de cette notice et dont voici l'indication sommaire.

1° Histoire de Maubuisson, par D. Claude Estiennot, bénédictin de Saint-Maur. Cet ouvrage fut écrit par ce religieux pendant qu'il était à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, et dédié par lui à l'abbesse Louise Hollandine, princesse de Bavière. Il porte la date du 1er juillet 1671. Il existe de ce manuscrit, le premier volume de l'écriture de D. Estiennot, contenant la fondation du monastère et les éloges des abbesses. Le tome deuxième, dont il n'y a qu'une copie ancienne, paraissant être d'une main de femme, renferme « les privilèges et immunitez accordez à cette abbaye par le Saint-Siége et nos roys de France, ses anciennes coutumes, les éloges de ses principaux bienfaiteurs, de ses prieures, des personnages illustres quy y ont été religieuses et quy y sont enterrées [3] ». Ce second livre est dédié aux religieuses de Maubuisson.

[1] Baynac. — *D'azur à trois chevrons d'or, sur lesquels brochent deux branches de sinople en pal.* (Grandmaison, p. 169.)

[2] Paris, imp. Bailly-Divry et Cie, in-8°, pièce.

[3] Il y a aussi une copie in-4° de ce manuscrit, datée de 1707, et portant en marge, à l'encre, de nombreux renvois aux cartulaires de l'abbaye.

2° Une copie des : « Antiquitates Velocassium seu pleraque venerandæ antiquitatis in Vulcassino Francico quæ supersunt monumenta, ex archivis monasteriorum et basilicarum, necrologiis, epitaphiis, vetustisque inscriptionibus excerpta, ab asceta benedictino Sancti Martini ad Viosnam prope et extra muros Pontis Isaræ tum sub obedientiæ suavi jugo degente. — Annis 1671 et 1672. In-4°. »

L'original de ce manuscrit de D. Estiennot, dédié à Vyon d'Herouval, se trouve à la bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain-Latin, n° 529. Il renferme de nombreuses généalogies relatives au Vexin.

3° Projet d'histoire de l'abbaye Notre-Dame-la-Royale dite Maubuisson. In-4°.

Ce manuscrit couvert de ratures et de surcharges, est de la main de Pihan de la Forest, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans cette *Revue*[1]. C'est une précieuse mine de renseignements, l'auteur ayant dépouillé une masse considérable de titres, et donnant, de plus, de curieux détails sur l'état de l'abbaye avant la révolution. Toute la partie qui se rapporte au XVIIIe siècle et qui manque ordinairement dans les ouvrages de ce genre, y est traitée avec de grands détails.

4° « Registre des religieuses professes de l'abbaye Royalle de Maubuisson décédées, commancé au 6 de novembre de l'année 1652. » In-f°.

Le volume commençant par une notice sur les abbesses, renferme les copies des actes de décès des religieuses. Jusqu'à l'année 1746 (p. 92) il n'y a qu'une note sommaire; à partir de cette époque, les actes sont dressés régulièrement. Le dernier décès enregistré est celui de la mère Marie-Elisabeth-Scholastique Picart, enterrée le 24 avril 1791. A la fin de ce volume se trouvent des extraits de l'histoire de D. Estiennot.

5° Registre des religieuses professes de l'abbaye Royalle de Maubuisson, commencent en l'année 1627. In-f°.

Ce manuscrit comprend 393 pages. A partir de l'année 1671, et en vertu de l'art. 15 du titre XX de l'ordonnance nouvelle, on dressa des actes pour les vêtures et professions. Jusque-là on se bornait à inscrire la date et le nom. Le registre s'arrête au 9 février 1738. Ce manuscrit offre un grand intérêt par les noms qu'il contient et les nombreuses signatures autographes apposées au bas des

[1] Voir 1re série, t. II, p. 287.

actes, aussi nous réservons-nous d'en donner un jour une analyse détaillée.

On a imprimé sur Maubuisson et ses abbesses les travaux suivants :

Comptes relatifs à la fondation de l'abbaye de Maubuisson, publiés par H. de l'Epinois, d'après les originaux des archives de Versailles. *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. XIX, p. 550.

Sceau inédit de la reine Blanche, mère de saint Louis, par Auguste Moutié. *Revue archéologique*, t. XIII, p. 291, 1856. — Ce sceau est tiré des archives de Maubuisson, et l'auteur cite, à ce propos, plusieurs actes et des faits relatifs à l'abbaye.

Souvenirs historiques et archéologiques de l'abbaye de Maubuisson et de ses ruines, par L. J. Guénébault. *Revue archéologique*, t. VII, p. 717, 1850.

Modèle de foi et de patience, ou vie de la mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Maubuisson, et ensuite de Port-Royal. *Amsterdam*, 1754, in-12 en deux parties. Vie écrite par la sœur de Sainte-Eustochie de Bregy, sur des mémoires fournis par la sœur de Sainte-Candide Le Cerf, religieuse de Maubuisson, et revue par Pierre Nicole. La première partie avait déjà paru en 1737, à Paris, in-12.

Mémoire sur la vie et les vertus de feue Mme la princesse électorale Louise Hollandine, Palatine de Bavière, vingt-quatrième abbesse de Maubuisson, par les religieuses de cette abbaye. — *Paris*, Guillain, 1709, in-12. (Attribué à Cl. Ch. Genest, par Barbier.)

Oraison funèbre de Louise Hollandine, palatine de Bavière, prononcée..... dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 22 août 1709, par messire Jacques Maboul. *Paris*, N. Simart, 1709, in-4°, pièce rééditée en in-12, chez le même, et à Montpellier, chez Martel, en 1712, in-4°.

Abjuration du luthéranisme, par Mme la princesse Eléonor-Charlotte de Wirtemberg-Montbeliard, duchesse d'Olss, en Silésie, dans l'église de l'abbaye royale de Maubuisson, le 3 août 1702. *Paris*, P. Emery, 1703, in-8°

On conserve, à la bibliothèque de Versailles, deux crosses en cristal de roche, dont le travail remonte au XIIIe siècle, et la monture en argent est du XVIe siècle.

L'une de ces crosses passe pour avoir servi à la reine Blanche, et provient de Maubuisson. Toutes deux ont été publiées dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, des PP. Cahier et Martin, t. IV, p. 200, et figuraient à l'exposition de l'histoire du travail en 1867. (Numéros 1975 et 1976 du catalogue.)

A. Demarsy.

LES SEIGNEURS

DE

LA RIVIÈRE-BOURDET

1347-1868

(*Suite* *.)

VAUSSEMER.

Jean de Vaussemer est qualifié « noble homme, écuyer et seigneur de la Rivière-Bourdet, » dans des actes du 28 avril 1458, du 29 novembre 1469, du 4 février 1471. Le premier de ces actes, dont l'original en parchemin fait partie des archives de la Rivière-Bourdet, porte un petit sceau en cire rouge, avec un écu chargé de deux pals.

Le 4 août 1463, par-devant le maître et enquesteur des eaux et forêts de Normandie, Jean de Vaussemer, écuyer, établit, par témoins âgés de plus de 80 ans, les droits qu'il a dans la forêt de Roumare, à raison de son plein-fief de la Rivière-Bourdet. C'est dans cet acte que Marie d'Yvetot est désignée « mère dudict Jehan de Vaussemer. »

Lettres royales en date du 20 janvier 1494 :

« Charles, par la grâce de Dieu roy de France, a nostre amé et féal le maistre des eaux et forestz de Normandie et duché de Normandie, ou son lieutenant, salut. Receue avons l'humble supplication de nostre amé et féal Jehan de Vaussemer, escuier, seigneur de la Rivière-Bourdet, au bailliage et vicomté de Rouen, contenant que a cause de sa dicte seigneurie a luy venue de la succession de ses prédécesseurs, il a droict a prendre boys en la forest de Roumare pour ardoyr et bastyr... » — Droit que lui reconnaît le roi Charles VIII.

Un acte du dimanche 19 janvier 1499 constate un procès pendant, à cause de la pêcherie de Bardouville, entre nobles hommes

* Voyez 3e liv., mars 1868, p. 97.

Julien de Chaumont, chevalier, seigneur de Bardouville, et Jean de Vaussemer, chevalier, seigneur de la Rivière-Bourdet.

Jacqueline de Vaussemer, dame de la Rivière-Bourdet, que je présume fille de Jean, femme de Roger de Guetteville[1], écuyer, seigneur de Tournebu (ou Tournetin), vendit le manoir et seigneurie de la Rivière-Bourdet, par acte du 21 octobre 1521, à Jean Durand, marchand de Rouen.

Le nom de Vaussemer s'éteignit vraisemblablement avec Jacqueline. Je me suis livré à de nombreuses investigations, malheureusement sans résultat, pour essayer de reconstruire l'histoire de cette famille, certainement distinguée, puisqu'au xv[e] siècle elle contracte alliance avec la maison d'Yvetot. Mes recherches n'ont abouti qu'à la découverte, dans les archives de la Rivière-Bourdet, d'une copie collationnée, en 1633, par un sieur *de Valsemer*, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et que je suspecte d'avoir relevé un vieux nom éteint, comme l'usage en était établi déjà dans les familles de robe.

Vaussemer portait : *de..... à deux pals de.....*

DURAND.

Jean Durand, bourgeois de Rouen et y faisant le trafic du sel, avait épousé Marie de Civille[2], septième enfant d'Alonce de Civille, sieur du Tronquay, mort en 1524, et de Madeleine Petit, morte en 1526. Alonce de Civille faisait également le trafic du sel, ainsi qu'il ressort de plusieurs lettres-patentes sur parchemin, signées du roi François I[er] et existant dans les archives de la Rivière-Bourdet. Ce trafic enrichit Jean Durand qui, en 1521, acquit le fief de la Rivière-Bourdet; vers 1523, celui de Ratfetot; en 1524, le fief de Tibouville; et, vers la même époque, le fief et seigneurie de Calletot.

[1] Famille maintenue dans sa noblesse, lors de la recherche de Montfaut en 1453. Elle portait : *de gueules à trois épis de blé d'or posés 2 et 1.*

[2] Famille d'origine espagnole et anciennement transplantée en Normandie. Martin du Bosc, seigneur de Tendos et de la Chapelle, qui fut l'un des ôtages de la rançon du roi Jean et qui mourut en 1360, avait épousé : 1° Marie Mussel; 2° Alix de Civille, dont Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux et chancelier de France. CIVILLE portait : *d'argent à un chef d'azur chargé d'une fleur de lys d'or accostée de deux molettes d'argent.*

De son mariage avec Marie de Civille, Jean Durand eut :

1° Guillaume, dont il sera parlé ci-après.

2° Catherine, mariée à Thomas Maignard, écuyer, conseiller du roi en sa Cour des Aides de Normandie, par contrat du 4 février 1524, passé par-devant les tabellions de Rouen.

3° Marie, mariée à Antoine Le Lieur, et dont il sera question ci-après.

Jean Durand testa le 11 juillet 1530, comme il suit :

« *In nomine Domini, amen.* Je Jehan Durand demeurant à Rouen, sain de ma pensée, faiz et ordonne mon testament et dernière volunté en la manière qui ensuict. Et premièrement je laisse et donne mon ame à Dieu mon Père Créateur et Rédempteur, luy suppliant qui luy plaise la recepvoir à mon trespas et la conduire et mener à la gloire et paradis. Et au regard de mon corps je ordonne icelluy estre inhumé et mys en sepulture en léglise et paroisse de Sainct Vincent devant lymaige de la benoiste Vierge Marie derrière le cueur. A laquelle eglise je laisse et donne la somme de vingt livres tournoys. Et au lieu ou sera mondict corps inhumé je ordonne une tombe neufve illec estre mise qui sera de pierre. Et des biens quil a pleu a Dieu me donner en ce mortel monde, par ce présent testament, mes debtes et tortz faiz paiyez et satisfaictz sous une estiequette en papier cy attachée, je prens cent livres tournoys pour estre employez en services et oraisons à la remission de mes pechez. *Item* je donne aux quatre conventz mendiens de ceste ville de Rouen a chacun dix livres tournoys. Et aux conventz des Celestins, Chartreux, et aux religieuses de Sainct Loys hors la ville de Rouen a chacun semblable somme. *Item* je donne à tous les pauvres mallades couchez à l'hospital de la Magdeleine de Rouen à chacun cinq deniers tournoys avec ung fust de bon vin vermeil à la charge de dire chacun bien devotement quinze foys l'oraison de *Pater*, *Ave Maria* et *Benedicite*, et à la fin l'oraison de *Inclina*. Et le reste de mes biens, meubles, marchandises, debtes, terres et louaiges, mes debtes mobilles seulement preallablement prinses et payez, je les laisse et donne à ma femme sans ce que mes enffens y puissent aucune chose prétendre ne demander. Et ce pour l'acquict et descharge de ma conscience et en regard aux dons et biens par moy faictz à mesdicts enffens, et en laquelle donation j'entendz estre comprins et entendu tout le droict que j'ay et auray lors

de mon trespas en la pessonnerie contractée entre deffunct Allonce de Civille père de ma femme et moy, tant en principal et prouffict, considérant et congnoissant pour la vérité que la pluspart de mon bien a proceddé a cause de ladicte pessonnerie et que icelluy Allonce n'avoit faict icelluy bien principallement en la faveur de madicte femme, et en intention que sy j'alloys de vie a trespas au devant de madicte femme, je le laissasse et donnasse a madicte femme. Considérant aussy que du bien et prouffict à moy venu tant de ladicte pessonnerie que desdicts bien à moy faictz par mondict sire Allonce de Civille, j'ay acquis plusieurs fiefz, terres et seigneuries et jusques à la valleur et plus de trente mil livres, plus ce que j'en avoys acquis au preceddent et sans ce que après mon trespas madicte femme y eust peu avoir ny pretendre ung droict et prouffict a une ne autrement, ce que je me congnoissoys certainement lors desdictes acquisitions. Mais en ay esté adverty du depuis, dont je tiendrois ma conscience trop chargée, et aussy les bons services quelle ma fais et la payne quelle a prinse a conserver et garder lesdictz biens. Et pour mes exécuteurs prens et establys maistre Thomas Maignart, mon gendre, et Jean de Quintanadoines[1], mon frère et avec eulx Marie de Civille ma femme, auxquelz je donne puissance de croistre et non dymynuer ce présent testament. *Item* je donne à l'église de Hauville dix livres tournoys et à tous les prebstres de la paroisse à chacun cinq solz à la charge de dire chacun une messe des trespassez. *Item* en tant que mestier seroit je veulx et prye a mon filz qu'il entretienne a Marye ma fille et sa sœur ce que je luy ay donné et ordonné par la lettre de son émancipation et quil ny ayt poinct de faulte. Faict le unziesme jour de juillet mil cinq cens trente. Es présences de Pierre Durant[2] et Nicolas de Bailleul. *Factum et passatum est præsens testamentum in domo testatoris coram magistro Johanne Jouan presbytero vicario predicte Ecclesie parrocchialis Sancti Vincentii anno et die supradictis.* »

[1] Jean de Quintanadoine, écuyer, seigneur de Bretigny, d'une famille originaire d'Espagne (*Quintana-Duena*), transplantée en Normandie comme la famille de Civille, avait épousé Isabeau de Civille, huitième enfant d'Alonce et sœur de Marie, femme de Jean Durand. — Par acte du 25 janvier 1576, Robert le Roux, seigneur de Tilly, épouse Barbe Guiffart, dame des Nonettes, fille de Thomas et de Marie de Quintanadoine.

[2] Présumé cousin de Jean Durand.

J'ai également retrouvé, dans les archives de la Rivière-Bourdet, le traité de mariage de « damoiselle Marie Durand fille puisnée de deffunct noble homme Jehan Durand, en son vivant seigneur de la Rivière-Bourdet, et de damoiselle Marie de Civille, avec noble homme Anthoine Le Lieur, filz aisné de noble homme Jacques Le Lieur, seigneur de Bresmetot et de Ouvylle-l'Abbaye, et de damoyselle Jehanne Osmont. »

La famille Le Lieur était fort ancienne en Normandie; Louis Le Lieur, mort en 1275, fut inhumé en l'église de Saint-Ouen de Rouen, dans la chapelle Notre-Dame, derrière le chœur; Pierre Le Lieur, son fils, était maire de Rouen en 1311, et Jacques, son petit-fils, fut anobli par Charles V en 1364. — Anthoine Le Lieur, écuyer, seigneur de Bresmetot et du Boisbénard, époux de Marie Durand, fait sommation, en 1572, à Jean Maignard, son beau-frère, d'avoir à lui payer 250 écus d'or, à lui dûs par promesse de mariage, du fait et obligation de défunt Guillaume Durand, en son vivant seigneur de la Rivière-Bourdet. — La famille Le Lieur, maintenue dans sa noblesse en 1668, portait : *D'or à la croix endentée d'argent et de gueules cantonnée de quatre têtes de léopards d'azur lampassées de gueules.*

Jean Durand mourut en 1530, ainsi qu'il est dit dans ses lettres-patentes signées du roi François Ier, en date de 1543, relatant qu'Allonce de Civille fit à Rouen le trafic du sel de 1521 à 1524 qu'il mourut; Jean Durand, son gendre, de 1524 à 1530 qu'il mourut; la veuve de Jean Durand, Marie de Civille, de 1530 « jusqu'au jour de son decez qui fust au moys de juillet mil cinq cens trente et quatre, » et que Guillaume Durand, marchand de Rouen, leur fils, continue ledit trafic.

Noble homme Guillaume Durand, écuyer, seigneur de la Rivière-Bourdet, de Calletot et de Thibouville, — ainsi qualifié dans des actes des 6 avril 1543, 30 avril 1542, 21 mars 1567 et 21 août 1569, — est qualifié en outre varlet ordinaire de la chambre du roi dans un acte du 20 décembre 1554, et dans un autre acte du 10 octobre 1558, par lequel Charles de Lévis, baron de Charlus, Granges et Monteyraud, vicomte de Lagny et Souvreaulx, seigneur de Polligny, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, grand maître enquesteur et général réformateur des eaux et forêts de France, lui reconnaît le droit de prendre dans la forêt de Roumare ses bois de chauffage et de bâtisse. Dans un acte du 17 novembre

1564, Guillaume Durand se qualifie effectivement « franc-usager en la forest de Roumare a cause de son fief de la Rivière-Bourdet. » Il est appelé par erreur Jean Durand, dans une ordonnance de Jean de Pressart, écuyer, seigneur de Reptot, maître enquesteur et réformateur des eaux et forêts de Normandie et Picardie, en date du 23 juin 1544, dans laquelle noble homme Léger de Beauravier, écuyer, est qualifié « procureur de noble homme Jean Durand, seigneur de la Rivière-Bourdet, » et dans un acte du 26 septembre 1567. Citons encore un acte du 1er juin 1532, par lequel Robert de Pommereul, premier écuyer d'écurie du roi, serviteur domestique dudit seigneur, capitaine de la ville et château du Pont-de-l'Arche, et maître particulier enquesteur et réformateur des eaux et forêts en Normandie et Picardie, reconnaît à Guillaume Durand, seigneur de la Rivière-Bourdet, le droit de franc-usager en la forêt de Roumare; — un accord du 20 janvier 1545, dans lequel est nommé « Guillaume Durand, marchand, demeurant à Rouen, héritier en partie de feu Alonce de Civille, et tuteur de Mre André de Civille, fils et héritier en partie de deffunct Jacques de Civille; » — une requête de noble homme Guillaume Durand, seigneur de la Rivière-Bourdet, à noble homme Gabriel de Lymoges, écuyer, seigneur du Fayel et de Saint-Just, lieutenant de la vénerie du roi, maître des eaux et forêts au bailliage de Rouen, en date du 10 mars 1559.

L'inventaire des *titres et enseignements* de la seigneurie de la Rivière-Bourdet, fait mention de « vingt et une pièces en papier et parchemin constatant l'accord fait entre damoiselle Jacqueline de Vausemer et Roger de Guetteville, seigneur de Tournebu, avec Guillaume Durand, fils de Jean, pour quelque descord qu'ils avoient touchant la Rivière-Bourdet, ledit accord daté du 18 juin 1532. »

Le 18 janvier 1532, Guillaume Durand, seigneur de la Rivière-Bourdet, Calletot et Thibouville, baille aveu, au sieur d'Arces de Ferrières, du fief de Thibouville.

Le même inventaire indique encore « dix-sept pièces d'escriptures tant en papier que parchemin, faisant mention de la droiture d'un moulin à bled sur la rivière, dont il y a eu procès entre le sieur de la Rivière et la damoiselle de Cospeauville; » procès auquel intervint le baron de Clères, ainsi qu'il ressort de l'acte daté du 24 juin 1545. — Le seigneur de la Rivière-Bourdet perdit vraisemblablement ce procès; car, dans un acte dont il sera ques-

tion ci-après, nous verrons qu'il « avoit esté condamné en cinq cens livres d'amende. »

Guillaume Durand fut marié, puisqu'il est dit dans le contrat de mariage de sa sœur Marie, en parlant de lui : « Et aultre a promis donner a sadicte seur la somme de cinq cens escuz dor soll. a payer au premier enffent que sa dicte seur Marie aura, *ou quant la femme dudict Durant*, la première des deux..... » — Mais il n'a pas été possible de retrouver son contrat de mariage, ni même le nom de sa femme.

Un marché passé le 10 février 1560 et une quittance du 14 mai 1571, m'ont révélé l'existence d'un Louis Durand, — que je présume fils de Pierre, nommé dans le testament de Jean, et qui mourut jeune.

« Je noble homme Guillaume Durant, seigneur de la Rivière-Bourdet, confesse avoir faict marché et convenu avec Jehan Le Villain, demeurant en ceste ville de Rouen, pour la nourriture de Loys Durant par le prix et somme de vingt cinq escus sol. par chascun an que je luy promectz bailler en mon nom privé d'aultant de temps quil demourra avec ledict Le Villain. Faict le 10e jour de febvrier mil cinq cens soixante.

Ainsi signé : DURAND. »

« Je Jehan Le Villain cydessus nommé confesse quil ma esté payé par nôbles hommes Me Jehan Maignart, sieur de Bernières, et Françoys de Pardieu, baron de Baligan, seigneur de Bondeville, héritiers de feu noble homme Guillaume Durand, en son vivant seigneur de la Rivière-Bourdet, la somme de cinquante escus d'or sol..... pour demeurer quictes par lesdicts sieurs héritiers de l'obligation cydessus en quoy ledict seigneur de la Rivière estoyt obligé envers moy pour la pension et nourriture de Loys Durand son cousin..... »

Guillaume Durand mourut le 10 août 1570, ainsi qu'il appert d'un document commençant par ces mots :

« Estat du revenu annuel des biens et revenu que pocédoit feu noble homme Guillaume Durant, en son vivant seigneur de la Rivière-Bourdet, Cailletot et Thibouville, qui décèda le dixiesme jour d'aoust mil cinq cens et septante, baillé à vous, messieurs de la Rivière, pour le voyr et examiner. »

Les héritiers de Guillaume Durand, — messieurs de la Rivière-

Bourdet, — furent Jean Maignard, seigneur de Bernières, fils de sa sœur Catherine, et François de Pardieu, gendre de sa sœur Marie.

PARDIEU.

La maison de Pardieu, une des plus illustres de la Normandie, était représentée à la troisième croisade, en 1199, par Eustache de Pardieu, chevalier. En 1260, Henri de Pardieu, chevalier, fonde le couvent des Cordeliers d'Evreux, dans l'église duquel il fut inhumé devant le grand autel.

François de Pardieu, chevalier, baron de Balingan, seigneur de Bondeville, d'Escotigny, Montebourg, Calville et Boisrenault, chevalier de l'Ordre du Roi, épousa, par contrat du 14 novembre 1558 [1], Françoise Le Lieur [2], fille d'Antoine Le Lieur, écuyer, seigneur de Bresmetot et du Boschenard, et nièce par sa mère, de Guillaume Durand, seigneur de la Rivière-Bourdet. De ce mariage il eut un fils, Centurion de Pardieu, dont il sera question ci-après.

Françoise Le Lieur était morte avant le 9 août 1576. François de Pardieu se remaria à Jourdaine de Pellevé, sœur du cardinal-archevêque de Reims, fille de Charles de Pellevé, chevalier, seigneur de Jouy, et d'Hélène du Fay d'Athies.

Centurion de Pardieu, du chef de sa mère, se trouva co-héritier de Guillaume Durand, sous la tutelle de son père, avec Jean Maignard, seigneur de Bernières, fils de Catherine Durand.

Les archives de la Rivière-Bourdet possèdent neuf pièces concernant François et Centurion de Pardieu.

22 novembre 1570. — François de Pardieu, chevalier, seigneur de Bondeville, Montebourg, Calville, Boisrenault, baron d'Escotigny et de Balingant, se présente pour sa femme, Françoise Le Lieur, héritière en partie de feu Guillaume Durand, son oncle du côté maternel, en son vivant seigneur de la Rivière-Bourdet, Calletot et Thibouville, fille d'Antoine Le Lieur, écuyer, seigneur de Bresmetot et du Boschenard.

[1] La Chesnaye dit 1550. L'erreur est manifeste, puisque le contrat de mariage de ses père et mère est du 23 décembre 1541. Centurion de Pardieu, leur fils, naquit en 1559.

[2] La Chesnaye l'appelle à tort Marie. Elle est appelée Françoise dans deux actes du 20 novembre 1558 et du 22 novembre 1570.

14 décembre 1570. — Franc-usage en la forêt de Roumare, reconnu à Jean Maignard, sieur de Bernières, conseiller du roi et général en la cour des aides de Normandie, et à François de Pardieu, baron de Balingant et d'Escotigny, seigneur de Bondeville, héritiers de feu noble homme Guillaume Durand, seigneur de la Rivière-Bourdet.

17 novembre 1572. — Jean Maignard, sieur de Bernières, conseiller et général en la cour des aides de Normandie, héritier aîné pour une moitié de feu noble homme Guillaume Durand, en son vivant seigneur de la Rivière-Bourdet, et François de Pardieu, chevalier, baron de Ballingan et de Bondeville, pour lui et damoiselle Françoise Le Lieur, son épouse, héritière puînée pour une autre moitié dudit défunt sieur de la Rivière-Bourdet....

31 décembre 1573. — Franc-usage en la forêt de Roumare, reconnu à messire François de Pardieu, chevalier, baron de Bondeville, Balligan et Frontigny, seigneur de la Rivière-Bourdet, héritier en la succession de défunt noble homme Guillaume Durant, en son vivant seigneur de la Rivière-Bourdet, plein fief de haubert.

9 août 1576. — Christophe de Thou, seigneur de Saint-Germain et de la Grand'paroisse, conseiller du roi, grand maître et enquêteur général réformateur des eaux et forêts de France, avise le bailli de Rouen du droit que noble homme François de Pardieu, seigneur et baron de Bondeville et usufruitier de la terre et seigneurie de la Rivière-Bourdet, a de prendre ses bois de chauffage et de bâtisse dans la forêt de Roumare, à cause de son plein-fief de la Rivière-Bourdet. — Parchemin signé : DE THOU SAINCT GERMAIN.

4 mai 1577. — Charles Harden, écuyer licentié-ès-loix, lieutenant-général des eaux et forêts au bailliage et vicomté de Rouen, enjoint au verdier de la forêt de Roumare, de laisser prendre des chênes par François de Pardieu, baron d'Escotigny, seigneur de Bondeville et de la Rivière-Bourdet.

12 avril 1578. — Lettres patentes signées du roi Charles IX (en parchemin) autorisant Jean Maignard, seigneur de la Rivière-Bourdet, président en la cour des aides de Normandie, et François de Pardieu, aussi seigneur dudit la Rivière-Bourdet, à prendre dans la forêt de Roumare tout le bois nécessaire pour réparer leur manoir de la Rivière-Bourdet.

20 décembre 1578. — Noble homme François de Pardieu, usufruitier de la terre et seigneurie de la Rivière-Bourdet, tuteur de Centurion de Pardieu, son fils, auquel appartient la dite seigneurie du chef de défunte damoiselle Françoise Le Lieur, sa mère.

6 mars 1579. — « Je Claude Favier, commis par le roy a la recepte des deniers provenant de la refformation des eaux et forestz de Normandye, confesse avoir eu et receu comptant de noble homme Me Jehan Maignart, sieur de Bernières, conseiller du roy et président en sa court des aydes de Normandye, héritier en partie de la succession de feu noble homme Guillaume Durand, en son vivant seigneur du fief, terre et seigneurie de la Rivière-Bourdet, la somme de cent escuz qui est deu au roy, pour une amende montant à la somme de cinq cens escuz. En quoy ledit Maignart, sieur de Bernières, et noble homme Françoys de Pardieu, seigneur et baron de Bondeville, comme tuteur naturel et légitime de Centurion de Pardieu, écuyer soubzaigé, son fils, aussi héritier dudict feu seigneur de la Rivière-Bourdet, ont esté et sont deschargés et quictés.... »

François de Pardieu mourut le 11 octobre 1590. — Centurion, son fils, baron de Bondeville, Escotigny et Balingan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa Judith de Clermont d'Anjou, fille de Georges, deuxième du nom, marquis de Gallerande, dont il eut deux fils, François et Léonor de Pardieu, morts en 1633, sans avoir été mariés.

Centurion de Pardieu mourut en 1614, à l'âge de 45 ans, ayant vendu, par acte du 12 mars 1601, sa moitié de la seigneurie de la Rivière-Bourdet, à messire Charles Maignard, seigneur de Bernières, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et second président en la cour de Parlement de Normandie, qui devint ainsi seul seigneur de la Rivière-Bourdet.

Pardieu portait [1] : *D'or, au lion couronné de gueules.*

[1] Une petite note détachée, trouvée dans les Archives de La Rivière-Bourdet, dit : « Dans la grande salle sont les armes de la famille de Lequino, qui estoit premier maistre d'hostel de la reynne Catherinne de Medicis, femme de Henry II, roi de France. Puis dans ladite salle il y a les armes de messieurs de Pardieu, au-dessus de la porte, du costé de l'escalier de la cuisine, a la Riviere-Bourdet. »

MAIGNARD DE BERNIÈRES.

La famille Maignard de Bernières, aujourd'hui éteinte, a joué un grand rôle dans la province de Normandie, où elle avait des biens considérables, occupait les plus hautes charges parlementaires et comptait d'illustres alliances. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 4 septembre 1666.

Sa filiation commence à :

I. — Richard Maignard, écuyer, seigneur de la Raine-de-Tourny et de la Guennière, conseiller du roi, lieutenant-général du vicomte de Gisors dès 1454, et qui fit rentrer la ville de Vernon au pouvoir du roi Charles VII.

Lorsque le descendant direct de Richard Maignard au septième degré, Charles-Louis Maignard de Bernières, obtint en 1678 l'érection de sa seigneurie de Bernières en marquisat, il se livra à des recherches généalogiques sur sa propre famille, ainsi qu'il appert de la lettre suivante, existant dans les archives de la Rivière-Bourdet :

« Monsieur,

« Nous n'avons aucuns autres registres ; ainsy je me trouve hors d'estat de pouvoir parler de monsieur Cardin Maignart, un de vos ancestres.

« Mais je me suis advisé de chercher dans un livre où sont escrits les noms de ceux qui ont esté de la Confrairie de Nostre-Dame dans l'esglise dudit Gisors, laquelle est très ancienne, et ce livre commence à 1496 et contient les personnes qui en ont esté auparavant.

« Jay trouvé que en 1483 ces mots y sont escrits : « Noble homme « Richart Maignart, escuyer, lieutenant-général de Monsieur le vi- « comte de Gisors, fust amorty le penultième jour d'aoust et donna « cinquante deniers parisis. »

« Si cela vous est nécessaire, je vous l'envoyray par extrait ; ce livre est considérable, et au commencement il y est fait mention de l'antiquité de ladite Confrairie qui a esté confirmée par Philippe d'Alençon, cardinal et archevesque de Rouen en 1360, portant en ses lettres que *ab antiquo instituta erat*.

« Jay regardé tout ce quy précédoit ladite année 1483, et n'y ay point veu qu'il y ait esté parlé de Cardin Maignart.

« Je feray d'ailleurs toutes les recherches possibles et si je puis

découvrir quelque chose, je vous en informeray, estant avec un profond respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« AUBERY. »

(*Sans date.*)

Cardin étant le diminutif de Richard, M. de Bernières se trompait très-probablement en croyant à l'existence d'un Cardin Maignard. Cardin ne faisait qu'un avec Richard, qui fut l'auteur de sa maison. Il fut certainement anobli en vertu de l'édit des francs-fiefs de 1470, comme possesseur d'un fief noble et vivant noblement, et la preuve en est qu'il n'est pas compris, en 1463, dans la recherche de Montfaut.

Les archives de la Rivière-Bourdet renferment quatre pièces concernant Richard Maignard, la première du 4 juin 1469, et la dernière du 21 juin 1481.

« Tesmoings passez, jurez, ouys et examinez par nous, Richart Maignart, lieutenant de honneste homme et saige Hugues de Bodil, escuier, vicomte de Gisors, le quatriesme jour de juin mil quatre cens soixante-neuf, sur les faictz d'une preuve naguère plaidée en la vicomté de Lyons entre Pierre Le Halleur, demandeur d'une part, et Laurent de Martinboz, d'autre part, devant nous, Richart Maignart, le lundy traiziesme jour de mars mil quatre cens soixante huict. » — Les témoins sont Jehan Pinchon, Guillot Bonnechose, Jehan Lejeune, Gillet Le Rouge, et Pierre Perrot. (*Parchemin*[1].)

La pièce la plus importante est celle-ci ; beau parchemin, admirablement conservé :

« Loys, par la grâce de Dieu, roy de France. A nos esleuz sur le fait de nos aydes en l'eslection de Gisors ou à leurs lieuxtenants ou commis, salut. Receue avons l'humble supplication de nostre bien amé Richart Maignart, escuier, lieutenant-général de nostre amé fourrier ordinaire Hugues de Bodil, nostre vicomte de Gisors, contenant : que ja soyt ce que ledit suppliant soit homme noble vivant noblement, qu'il nous ayt servis et fait servir, toutes foiz que nostre arrière-ban a esté publié, comme les autres nobles de nostre païs et duché de Normandie et qu'il ne fait chose dérogeant au privilége de noblesse. Néanmoins les habitants de nostre ville de Vernon où il

[1] Ce parchemin formait la couverture d'un grand livre de comptes des Bernières ; c'est le hasard qui me l'a fait découvrir.

est demeurant, lont imposé et assiz à la taille ayant cours pour chacun fruict le dernier jour de décembre dernier passé, soubz ombre ou couleur de ce quils dient ou veullent maintenir que ledit suppliant est contribuable, parce que à cause de sondit office de lieutenant général il fait proufit de certaine somme de deniers a nostre dit vicomte pour les droiz et emolumens audit office appartenant. En nous requérant humblement, attendu que nostre dit vicomte qui est continuellement occupé en nostre service et entour nostre personne, par quoy luy convient faire desservir et exercer ledit office par autre personne souffisant et ydoine, et a eu sur ce noz congié et licence, qu'il nous plaise sur ce luy pourveoir de nostre grace le remède convenable. Pourquoy nous, ces choses considérées, nous mandons et commettons par ces présentes que, appellez ceulx qui seront a appeller, s'il vous appert ledit suppliant estre noble vivant noblement comme les autres nobles officiers audit Vernon jouissant des priviléges de noblesse, quil nous ayt servy et fait servir au fait de nos guerres comme noble, toutes foiz que nostre arrière-ban a esté cryé et publié, sans avoir fait chose dérogeant au fait de noblesse. Vous, audit cas, icelluy suppliant faites, souffrez et laissez joyr et user plainement et paisiblement de telz et semblables priviléges, libertez, droitz et franchises, comme font, joyssent et usent les autres nobles dudit pays de Normandie. Sans souffrir que par lesdits habitants de Vernon, ne autres, ou il fera demoure, il soyt aucunement assiz es dites tailles. Et si mis ou assis y estoit, le ostez et reyez ou faites oster et reyer des rooles dudit assiz et tailles, sans pour ce le tenir en procez ne empescher ou arrester en ses biens. Lequel empeschement, si mis ou donné y estoit, ostez de ses dits biens prins ou arrestez, mettez à plaine délivrance, en faisant en cas de débat aux partyes oyes bon et brief droit et accomplissement de justice. Car ainsi nous plait ce estre fait. Et audit suppliant lavons octroyé et octroyons de grâce especiale par ces présentes, nonobstant que à cause dudit office ledit suppliant face proufit à nostre dit vicomte, que ne voullons audit suppliant ne a son privilége de noblesse estre opposé et nonobstant quelconques lettres subreptices, impétrées ou à impétrer a ce contraires. Donné à Paris le vingt-et-unième jour de janvier l'an de grâce mil quatre cent soixante-dix-sept et de nostre règne le dix-septième. — Par le Conseil : Gouffé, *avec paraphe*. »

(Parchemin scellé du grand sceau de cire jaune.)

La troisième pièce concernant Richard Maignard est également en parchemin. Les habitants de Vernon ayant persisté à l'asseoir au rôle des tailles, il se prévaut de ce qu'il tient « propriétairement d'un quart le fief de Haubert noble nommé le fief de la Reyne, assis en la paroisse de Tourny, on bailliage de Gisors et chatellenie de Vernon, » et de l'édit des francs-fiefs « donné aux Montilz-les-Tours au moys de novembre lan de grâce mil quatre cens soixante et dix, » disant que « pour ces causes il est et doyt estre tenu et repputé comme noble, en vertu de l'octroy fait par le roy nostre sire, » et rayé du rôle des tailles, ce qu'il obtient effectivement, le mardi 22 février 1479.

Enfin, le dimanche 21 juin 1481, Michel Daniel, sénéchal du fief de la Reyne, « assiz à Tourny, appartenant à honnorable homme et saige Richart Maignart, » donne commission à Michelet Lafaye « pour tenir les ples de ladicte seigneurye le sexiesme juillet mil quatre cens vingt ung. » — Parchemin scellé d'un petit cachet aux armes de Maignard.

Richard Maignard mourut en 1483, selon la lettre d'Aubery que j'ai donnée et le 27 septembre 1493, suivant une note manuscrite trouvée dans les papiers des Bernières. Il avait épousé Isabeau Fourel [1], qui mourut le 30 août 1497. De ce mariage il eut [2] :

1° Jean *, sieur de Hauville, qui épousa Catherine Gombault (remariée en secondes noces à Antoine de Caradas [3]), dont il n'eut qu'une fille Catherine, qui dut épouser Robert Le Roux, seigneur du Tilly [4], mais fut mariée à Marc-Antoine de Figueso, et dont il sera reparlé ;

2° Guillaume *, dont il sera parlé ci-après ;

3° Charles *, sieur de la Guennière, dont il sera reparlé ;

[1] D'une famille normande qui portait : *D'azur à deux flèches d'or ferrées à l'antique passées en sautoir, et au chef, aussi d'or chargé de trois têtes de Maures de sable liées d'argent.*

[2] La Chesnaye donne une généalogie de Maignard, mais elle est extrêmement incomplète. — J'ai marqué d'un astérisque les membres de cette famille qui ne se trouvent pas indiqués dans La Chesnaye.

[3] Caradas portait : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

[4] Le Roux. — Une des plus anciennes maisons de la Normandie, dont la filiation commence à Renault Le Roux, qui devait le service de chevalier avec pleines armes au roi Philippe-Auguste, et qui a fourni la branche des vidames d'Esneval. — *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois muffles de léopards d'or posés 2-1.*

4° Catherine *, mariée à Robert Cavelier [1].

Charles *, troisième fils de Richard Maignard, épousa N...., dont il eut :

1° Guillaume *, prêtre, curé de Sainte-Geneviève de Vernon ;

2° Nicolas *, sieur de Grancoin, conseiller du roi, lieutenant particulier en la juridiction de l'amirauté au siége de la table de marbre du palais de Rouen : marié à N..., dont Jean Maignard *, seigneur de la Gravelle, marié à Anne Hallé [2], que je présume les auteurs d'Antoine Maignard *, écuyer, maintenu dans sa noblesse à la Recherche de 1696 [3].

3° Charles Maignard *, sieur de la Guennière, dont je n'ai trouvé que le nom ;

4° Jean *, lieutenant-général du vicomte de Gisors.

Les archives de la Rivière-Bourdet, possèdent un document en date de juillet 1548 que son étendue nous empêche de reproduire ici. C'est une sorte d'information relative aux oppositions soulevées contre le mariage de Catherine Maignard, fille de Jean, seigneur de Hauville et de Catherine Gombault, contre l'avis du conseil de famille. Catherine Maignard fut cependant mariée à Marc-Antoine de Figueso, grâce sans aucun doute à l'appui de la reine-mère, à qui ses services étaient certainement agréables ; car elle lui fit don, un jour, d'un « grand bassin d'argent vermeil doré, » qui resta longtemps comme un glorieux souvenir dans la famille Maignard. — Par contrat passé le 10 mai 1596, noble dame Catherine Maignard, veuve de feu messire Marc-Antoine Figueso, vivant, écuyer, seigneur de Bourges, chevalier de l'Ordre du roi et maître d'hôtel ordinaire de la feue reine-mère, vendit à Pierre Bigot, écuyer, seigneur des Parquets et de Betas, « une pièce de terre en pray contenant sept acres ou environ, assise en la parr[e] du Grand Couronne, appelée la terre du Batteau... »

II. — Guillaume Maignard, écuyer, seigneur de Bernières, con-

[1] CAVELIER. — Famille reconnue noble par les commissaires aux francs-fiefs, en 1556. — *D'argent à une bande d'azur accompagnée de six losanges de gueules posées en orle.*

[2] HALLÉ. — Famille normande dont la filiation commence à Barthélemy Hallé, seigneur de la Haule, échevin de Rouen en 1582, et anobli en 1585. — *D'azur à une fasce d'argent chargée de deux coquilles de sable et accompagnée de trois étoiles d'or.*

[3] Cabinet des Titres de la Bibliothèque Impériale, *Généralité de Rouen*, tome XXI, page 420.

seiller du roi au parlement de Normandie, douxième fils de Richard Maignard et d'Isabeau Fourel, partagea avec ses frères le 15 novembre 1495, comme il appert des « accords et partages fais des rentes et aultres héritaiges de mesme nature entre maistre Jehan, Guillaume et Charles Maignart, escuiers, frères, enffens et hérittyers de deffunct Richart Maignart, et damoiselle Isabeau Fourrel, leur mère. »

Guillaume Maignard se maria deux fois :

1° A Jeanne Sureau [1], morte le 20 juillet 1514, ayant eu un fils Thomas, dont il sera parlé ci-près, et au moins deux filles, ainsi qu'il appert du « traicté de mariage entre noble homme Guillaume Allorge [2], escuier, sieur de Pissy, fils et héritier de défunct noble homme Georges Allorge, en son vivant, escuier, seigneur dudict lyeu, et damoyselle Jeanne Maignart *, *fille aisnée* de maistre Guillaume Maignart, escuier, conseiller du roy en sa court de l'eschiquier de Normandye, et de damoyselle Jehanne Seurreau, » passé par-devant les tabellions de Rouen, le 17 novembre 1512.

2° A Marguerite Le Gras * [3], dont le frère messire Le Gras, curé de Raffetot, fit don à Guillaume Maignard « de la tierce partie de son bien. » — Guillaume était mort le 3 mars 1524, ainsi qu'il appert d'un acte où Marguerite Le Gras est qualifiée sa veuve.

III. — Thomas Maignard, écuyer, seigneur de Bernières, conseiller du roi en la cour des aides de Normandie par lettres du 12 avril 1527, se démit de son office, le 21 novembre 1556, en faveur de Jean Maignard, son fils. — Il est qualifié « noble homme messire Thomas Maignart, escuier, sieur de Bernières, » dans une quittance en date du 22 mars 1531, signée de Jean Manaut, prêtre, receveur de

[1] SUREAU. — *D'argent au sautoir de gueules dentelé de sable, chargé en cœur d'une croisette d'or et cantonné de quatre têtes de Maures de sable tortillées du champ.*

[2] ALLORGE (ou Alorge). — Seigneur de Seinneville, La Hérappe, Meville, Bremont et Malicorne. — Maintenu dans sa noblesse le 10 août 1666. Cette opulente famille, dont la filiation remontait à Robert Allorge, maire de Rouen en 1349, s'éteignit dans la maison de Duras. — *De gueules à trois gerbes de blé d'or liées de même, posées* 2-1 *et accompagnées de sept molettes d'éperon aussi d'or posées* 3 *en chef,* 1 *au milieu de l'écu et* 3 *en pointe,* 2-1.

[3] LE GRAS. — En 1382, pendant l'émeute dite de la Harelle, les Rouennais révoltés proclament roi un riche marchand de draps du nom de Le Gras. — Thomas Le Gras, marchand de blé à Rouen, teste le 21 avril 1529. — Le Gras, écuyer, seigneur de Nardovilles, est maintenu dans sa noblesse le 2 décembre 1666. — *Ecartelé au* 1 *et* 4 *de gueules au lion passant d'argent, au* 2 *et* 3 *d'argent au sautoir de gueules cantonné de quatre croix fleuronnées de même.*

l'abbaye de Fontaine-Guérard. — Par contrat passé devant les tabellions de Rouen, le 4 février 1524, il épousa damoiselle Catherine Durand, « fille légitime de noble homme Jehan Durand, seigneur de Raffetot, » la Rivière-Bourdet, Calletot et Thibouville. Catherine Durand mourut le 17 septembre 1557, et Thomas Maignard, en 1559, à l'âge de 52 ans, laissant un fils, Jean, qui suit.

IV. — Jean Maignard, écuyer, seigneur de Bernières et de Cormeille, co-seigneur de la Rivière-Bourdet du chef de Catherine Durand, sa mère, conseiller du roi et président en la Cour des Aides de Normandie, acquit, entre 1557 et 1566, des vénérables chanoines de la Saussaye le franc-fief de Cormeille, sis dans la paroisse du Pont-Saint-Pierre, ainsi qu'il appert d'un « Mémoire sur les droitures dudict fief en la forest de Lombost, » et des lettres-patentes du roi Charles IX, en date du 12 janvier 1566, reconnaissant à Jean Maignard, le franc-usage en la forêt de Lombost, à cause de son franc-fief de Cormeille, — lettres où se remarque ce passage : « .... Dans ceste forest et mesmement en la paroisse du Pont-Sainct-Pierre, est une place de buyssons nommée le Val-Maignart.... » — Par contrat passé par-devant Lucas et Le Myre, tabellions royaux à Rouen, le 13 août 1557, Jean Maignard épousa noble damoiselle Marie de Croismare [1], d'une ancienne et illustre maison normande. Il mourut en 1582, à l'âge de 47 ans, et Marie de Croismare, en 1602, à l'âge de 60 ans, laissant un fils, Charles, qui suit.

V. — Charles Maignard, premier du nom (dans la ligne directe), écuyer, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdet, Calletot et Thibouville, fut conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et second président au parlement de Normandie.

Dans un acte du 29 juillet 1588, il est qualifié « seigneur de Bernières et de la Rivière-Bourdet en partie, conseiller au grand Conseil. » Il est nommé dans un autre acte du 8 août 1599 : « Inventaire des contracts, cédulles et obligacions de feu madame du Pont, fait par Jehan Voysin, escuier, sieur de Guenouville, conseiller,

[1] CROISMARE. — Connue dès le XIe siècle avec la qualification de *Miles*. — Maintenue dans sa noblesse le 13 août 1666. — Les Archives de la Rivière-Bourdet contiennent un certain nombre de chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, intéressant la maison de Croismare. — *D'azur au lion passant d'or.*

notaire et secrétaire du roi, » fait en présence de messire Charles Maignard, écuyer, seigneur de Bernières, conseiller du roi, en son grand Conseil, et damoiselle Madeleine Voisin, sa femme ; Daniel de Boyvin, écuyer, seigneur de Canouville, conseiller du roi et trésorier de France en la généralité de Rouen, ayant épousé damoiselle Catherine Voisin ; damoiselle Madeline Asselin, veuve de feu messire de la Porte, mère desdites damoiselles, stipulant pour ladite damoiselle de Canouville sa fille ; messire Nicolas Dehors, conseiller du roi, en la Cour des Aides de Normandie, et damoiselle Marie Voisin, sa femme ; damoiselle Jeanne Voisin, veuve de feu Mr des Forêts, tous héritiers de ladite défunte dame du Pont.

Charles Maignard devint seul seigneur de la Rivière, par l'acquisition qu'il fit de la moitié de ce fief, par acte du 12 mars 1601, à son cousin Centurion de Pardieu, baron de Bondeville. — Le 7 décembre 1601, un arrêt, rendu au parlement de Normandie et contresigné Pierre Corneille, reconnaît à Charles Maignard, sieur de Bernières, le droit de prendre dans la forêt de Roumare ses bois de chauffage et de bâtisse, à raison de son plein-fief de la Rivière-Bourdet.

Charles Maignard fut marié deux fois :

1° A Marie-Madeleine Voisin [1], morte le 6 mai 1596, à l'âge de 26 ans, fille de Thomas, seigneur d'Infreville, et de Catherine Asselin ; et dont il eut un fils, Charles, qui suit, et deux filles, Marie, femme de Alphonse Jubert [2], écuyer, seigneur d'Arquensy, président au parlement de Normandie, et Madeleine, mariée en 1610 à Claude Bretel [3], écuyer, seigneur de Lanquetot, fils du président de

[1] VOISIN. — Ecuyer, seigneur de Viardière, Guenouville et Camphéroult. Famille maintenue dans la noblesse le 12 avril 1666. — *D'azur à un vol abaissé d'argent posé en fasce, accompagné en chef de deux croissants d'or et en pointe d'une croix fleuronnée de même.*

[2] JUBERT. — La filiation de cette famille remonte à Guillaume Jubert, qui, le 10 janvier 1418, passa un contrat avec Ida de Beausart, dame de Blaru, et Ida de Saquainville, dame de Rosny. — Outre les seigneurs d'Arquensy, elle a fourni les marquis de Clères-Pavilleuse, les marquis de Bouville, les marquis du Tbil et les barons de Dangu. — Maintenue dans sa noblesse le 13 août 1666. — *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à une croix alaisée d'or ; aux 2 et 3, d'azur à trois fers de lance posés 2-1.*

[3] BRETEL. — Ancienne famille de Normandie, maintenue dans sa noblesse le 8 mai 1668 ; seigneurs et marquis de Lanquetot, seigneurs de Crémonville et de Saint-André d'Auberbosc. — *D'or au chevron de gueules chargé d'une fleur de lys d'or en chef et accompagné de 3 molettes d'éperon d'azur, 2 en chef, 1 en pointe, avec un chef d'azur chargé d'une couleuvre contournée d'argent.*

Lanquetot et de Françoise Le Roux d'Esneval, maître d'hôtel de la reine Marie de Médicis, puis maître des requêtes ;

2° Le 20 avril 1597 : A Catherine Gruel [1], dame de Villers, dont un fils et une fille, Charles *, prêtre, qualifié chanoine régulier de l'abbaye du Parc, dans un acte du 27 mars 1617, et prêtre de l'Oratoire dans l'acte de son décès, qui advint, le 9 janvier 1650, à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs ; — Catherine-Marie, qui avait dû épouser d'abord Jacques de Beaumesnil, fils du baron de Nonant [2], et qui épouse Philippe de Fouilleuse [3], chevalier, seigneur de Flavacourt, lieutenant du roi au bailliage de Gisors, mort au mois de juin 1634.

Charles Maignard, premier du nom, mourut à Rouen le 20 juillet 1627, à l'âge de 58 ans. Un curieux opuscule [4], devenu extrêmement rare, rend compte des obsèques solennelles qui lui furent faites, en voici le titre :

« Epistre consolatoire à Madame la présidente, vesve de feu monsieur de Bernière, avec l'ordre tenu et observé aux funérailles de feu messire Charles Maignard, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, et président en sa Court de parlement de Normandie, et seigneur de Bernière, la Rivière-Bourdet, Caletot et Tibouville, etc. — A Rouen, chez Abraham Velquin, imprimeur, rue du Gredil, devant le novicial des jésuittes (1621). »

VI. — Charles Maignard, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdet, Calletot, Thibouville, La Ferté, Bautot-sur-Clères, Beuzemouchel, La Vaupalière, Rouville, Yebleron et Baudrollin, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, président au parlement de Normandie, était fils aîné de Charles, premier du nom, et de Madeleine Voisin.

[1] GRUEL. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1696. — Seigneur de Boisgruel et de Poville. — Sa filiation date de Nicolas Gruel, écuyer, vivant en 1536. — Alliance directe avec la maison de Caumont-la-Force. — *D'or à trois grues d'argent becquées et membrées d'or, posées 2-1.*

[2] L'acte de dissolution du traité de mariage est passé, le 17 janvier 1617, pardevant Abraham Théroulde et Abraham Ferment, tabellions royaux, à Rouen.

[3] FOUILLEUSE. — Ancienne maison originaire du Vexin français, connue par ses titres depuis le XIII[e] siècle, et tirant son nom de sa terre héréditaire, sise dans le Beauvoisis. — Aujourd'hui éteinte. — Seigneur et marquis de Flavacourt. — *D'argent papillonné de gueules, semés dans les espaces de trèfles renversés de même.*

[4] Je ne crois pas qu'il en existe d'exemplaire ailleurs qu'à la Bibliothèque Impériale et à la Bibliothèque de Rouen.

Vers 1618, il se fit recevoir avocat au parlement de Normandie, ainsi qu'il ressort de la pièce suivante, non datée :

« Tesmoings nommez par le procureur général pour estre informé de la vie, aage, mœurs, conversation et relligion catholique, apostolique et romaine de maistre Charles Maignart, escuier, sieur de la Rivière-Bourdet [1], licentier aux droictz, prétendant estre receu au serment d'advocat en la court :

« Tesmoings :

« Me Jacques Suger, p^bre^, curé de Villers.

« Me Desanges, p^bre^, chapelain en l'église Nostre-Dame de Rouen.

« Me Guillaume Halley, lieutenant-général à la Table de marbre du palais.

« Me Claude, p^bre^ clerc de la paroisse de l'église Saincte-Croix Sainct-Ouen de Rouen.

« Me Pierre Plichon, advocat en la court.

« Me Pierre Laisné, aussy advocat en la court.

« Me Pierre Damiens, aussy advocat en la court.

« Me Philippes Asselin, eschollyer estudyant aux Universités de Paris.

« Me Nicollas Dumoustier, clerc et chapellain de la chappelle Sainct-Laurens.

Signé : « Le Guerchoys,
« Duviquet. »

Charles Maignard mourut à l'âge de 38 ans le 10 mars 1632, ayant épousé Françoise Puchot [2], fille de Pierre, seigneur de Cidetot et du Bosmelet, conseiller au parlement de Normandie, dont il eut sept fils et quatre filles.

1° Charles, troisième du nom, qui viendra ci-après ;

[1] Ainsi qualifié dans l'acte de dissolution du traité de mariage de Catherine-Marie, sa demi-sœur, en date du 17 janvier 1617.

[2] Puchot. — Famille maintenue dans sa noblesse le 18 juillet 1667. La filiation remonte à Vincent Puchot, bourgeois de Rouen, mort en 1576, ainsi qu'il ressort de l'acte de « partage entre Jehan, Toussainctz, Jacques, Pierres, Charles et Nicolas Puchot, enffans et héritiers de feu Vincent Puchot, bourgeois marchand de Rouen, et de damoiselle Marie de la Haye. » — Seigneurs du Montlandrin, de la Vaupalière, de Malaunay, du Bosmelet, de Cidetot, des Alleurs, de Goderville, Ourville, Gerpouville, Tournelot ; comtes des Alleurs. — Alliance directe avec la maison princière de Lubomyrski, en 1744. — *D'azur à l'aigle à deux têtes éployée d'or avec un chef cousu d'or.*

2° François, seigneur de la Vaupalière, enseigne au gardes, tué au siége d'Aire, le 17 juin 1641, à l'âge de 22 ans;

3° Jacques, né et baptisé en la paroisse de Saint-Martin de Quévillon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mort avant 1648;

4° Etienne, aussi chevalier dudit ordre, mort le 23 janvier 1662;

5° Charles-Louis [1], capitaine au régiment des gardes, mort le 12 juillet 1632, à 39 ans;

6° Philippe, auteur d'une branche qui sera rapportée ci-après;

7° Jacques, mort à 18 ans, le 20 février 1647;

8° Madeleine-Marie, née en 1624, mariée par contrat du 15 février 1637, à Claude Groulard [2], quatrième du nom, chevalier, seigneur et marquis de Torcy, conseiller au parlement, grand-maître des eaux et forêts de Normandie, qui devint veuf le 5 août 1643, et se remaria le 22 avril 1645, à Claude de Martel, fille de François et de Marie de Clères;

9° Françoise [3], religieuse carmélite au monastère de l'Assomption de Rouen, nommée dans une quittance de 1646 « sœur Françoise du Saint-Sacrement; »

10° Barbe [*], aussi religieuse audit monastère. Par acte du 3 août 1639, Françoise Puchot, présidente de Bernières, sa mère, donne, pour Françoise et Barbe Maignard de Bernières, ses filles, dix mille livres audit monastère de l'Assomption de la sainte Mère de Dieu, à Rouen [3];

11° Marie, mariée en 1651 à messire Alexandre de Créqui, chevalier, comte de Créqui [4], Bernieulles et Cléry, baron de Combon,

[1] La Chesnaye ne donne pas son nom.

[2] GROULARD. — Famille maintenue dans sa noblesse le 1er mars 1678. — Sa filiation remonte à Nicolas Groulard, écuyer, qui vivait en 1518. — Marquis de Torcy et de Saint-Aubin. — *D'or à un château de trois tours d'or couvert à l'antique avec girouettes.*

[3] Françoise ou Barbe ne demeura pas dans ce monastère; ce qui ressort d'une note manuscrite trouvée dans les papiers des Bernières :

« Ma sœur, religieuse de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, y est décédée le « 14 avril 1706.

« Ma fille, religieuse de l'abbaye de Bival, y est décédée le 22 avril 1706. »

[4] CRÉQUI. — Une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Artois, aujourd'hui éteinte, tirant son nom de la sirerie de Créqui, près Fruges. — Sa filiation remonte à Ramelin, sire de Créqui, chevalier, vivant à la fin du xe siècle. — Comtes de Cléry-Créqui, sires de Canaples et de Fressin, princes de Poix, marquis de Heimont et d'Ambrières, seigneurs de Bernieulles, seigneurs de Ricey, etc. — *D'or au créquier de gueules.*

seigneur du Champ-de-Bataille, Villers-au-Bocage, Villiers-Faucon, Maurepas, etc., fils aîné de Jean-Baptiste et de Renée de Vieuxpont-Neubourg. Alexandre de Crequi mourut sans postérité, en 1602, à l'âge de 78 ans.

VII. — Charles Maignard, troisième du nom, chevalier, appelé d'abord M. de Bautot, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdet, Bautot, Beuzemonchel, etc., conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, était fils aîné de Charles II et de Françoise Puchot.

Dans un acte du 17 juillet 1641, il est qualifié « haut et puissant seigneur messire Charles Maignard, escuyer, conseiller du roi en sa court de parlement de Paris, fils aisné de défunt messire Charles Maignard, vivant chevalier, conseiller du roy en ses conseils et président en sa court de parlement de Rouen, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdet, et autres lieux. »

Il mourut le 31 juillet 1662, à l'âge de 47 ans, ayant épousé Anne Amelot [1], baptisée le 4 septembre 1620, mariée le 8 mai 1638, morte le 12 juillet 1653 à Paris, fille de Jacques Amelot, chevalier, seigneur de Carnetin, Mauregard et du Mesnil-Amelot, président en la première chambre des requêtes du palais, et de Charlotte Girard du Tillay. — De ce mariage, sont issus trois fils et une fille ;

1° Jacques, mort à seize ans, le 19 janvier 1656 ;

2° Etienne, dont il sera parlé ci-après ;

3° Charles-Louis [2], chevalier, seigneur de Bautot, Tonneville, et autres lieux, appelé quelquefois le marquis de Bautot, conseiller du roi et son procureur-général au parlement de Normandie, marié deux fois :

« A Marie-Marguerite-Françoise Le Cornu de Bimorel [3], morte

[1] AMELOT. — Illustre famille parlementaire, dont les membres ont été, dans la suite, marquis de Mauregard, marquis du Mesnil-Amelot, marquis de Combroude, marquis de Gournay et de Neuvy, barons de Salvert, seigneurs de Chaillou, etc. — *D'azur à trois cœurs d'or surmontés d'un soleil de même.*

[2] C'est à lui qu'il faut appliquer ce certificat du 8 septembre 1674 :

« Je certifie que M. de Botot, seigneur de Tonneville, est de la brigade de gentilshommes que j'ai l'honneur de commander pour le servisse du Roy.

« DE HOUDETOT.

« A Auveville, se 8me de septembre 1674. »

[3] LE CORNU. — Famille maintenue dans sa noblesse le 27 janvier 1667. — Seigneurs de Bimorel. — *D'argent à deux fasces de sable.*

le 17 septembre 1685, dont il eut deux fils et une fille : Gilles-Henri, dont il sera parlé plus loin, Charles *, prêtre, et Marie-Marguerite, en religion sœur Sainte-Dorothée, religieuse au prieuré Notre-Dame des Bénédictines de Conflans, morte à l'abbaye de Bival [1], en 1706.

[b] En 1686, à Gabrielle Durand de Bondeville [2], fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Bondeville et de Boizemont, et de Marie-Madeleine Le Long d'Escombardeville [3], petite-fille d'Isabeau de Bonissent [4], et veuve en premières noces d'André le Georgelier [5], chevalier seigneur et patron de Saint-Jean-du-Thenney et de Fillières, conseiller au parlement de Normandie et commissaire aux requêtes du palais. — De ce second mariage, Charles-Louis Maignard eut deux filles :

1° Madeleine-Françoise-Gabrielle, mariée à Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, chevalier, marquis de Flavacourt, lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, bailli et gouverneur de Montfort-l'Amaury, mort sans enfants, à Paris, le 18 décembre 1734. — 2° Marie-Madeleine-Cécile, mariée à Jacques-Alexandre-Henri du Moucel, chevalier, seigneur de Lourailles, président à mortier au parlement de Normandie ;

4° Charlotte, mariée, par contrat du 18 mars 1668, à Charles de

[1] En 1699, novice à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris; en 1701, chanoine régulier ; en 1702, à l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun ; en 1703, à l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency ; en 1705, à Sainte-Geneviève de Paris ; en 1707, au Prieuré de Saint-Lô. à Rouen ; en 1708, 1710 et 1711, à l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais; en 1722, chanoine régulier de la Madeleine de Châteaudun ; en 1727, au prieuré de Portringeard ; en 1745, à l'abbaye royale des Fontenelles.

[2] DURAND DE BONDEVILLE. — Famille maintenue dans sa noblesse le 31 janvier 1667. — Seigneurs de Bondeville, Boizemont et Falfosse. — La famille commence à Adrien Durand, seigneur de Bondeville, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, et contrôleur de la Chancellerie de Rouen, mort le 24 août 1629, et inhumé le 29 dans l'église de Bondeville. Il avait épousé Isabeau de Bonissent. — *D'azur à trois chevrons d'or accompagnés de deux besans de même.*

[3] LE LONG. — Famille maintenue dans sa noblesse le 27 août 1668. — *D'or au sautoir engrêlé de sable cantonné de quatre têtes de lions arrachées et couronnées de gueules.*

[4] BONISSENT. — Famille maintenue dans sa noblesse le 8 avril 1669. — Seigneurs de Ronserolles. — Sa filiation remonte à André de Bonissent, consul des marchands de Rouen en 1577. — *D'argent au cor de sable lié de gueules et accompagné de trois molettes d'éperon de même, 2 en chef et 1 pointe.*

[5] LE GEORGELIER. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1696. — *D'argent à rois cloches de gueules bataillées de sable, posées 2-1.*

Faucon [1], deuxième du nom, chevalier seigneur de Ris, marquis de Charleval, comte de Bacqueville, seigneur d'Orange, La Borde, Boudoufle et Thorigny, fils de Jean-Louis, premier président au parlement de Normandie, et de Bonne Roger du Breuil. Charlotte était veuve en 1691.

Charles-Louis Maignard de Bernières, seigneur de Bautot, acheta par contrat de 1702, la terre, seigneurie et châtellenie de Valdreuil et Léry, près le Pont-de-l'Arche et Louviers, à messire Louis de Bailleul, chevalier, marquis de Châteaugontier, seigneur de Soisy, Estiolles-sur-Seine, la Grange-Gravois, Valletot-sur-Mer, Chamaze et autres lieux, président à mortier au parlement de Paris.

VIII. — Etienne Maignard, deuxième fils de Charles III et d'Anne Amelot, devenu aîné par la mort de son frère Jacques, est qualifié, dans des baux de 1666, « haut et puissant seigneur, messire Etienne Maignard, chevalier, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdet et autres lieux. » Par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois d'août 1678, Louis XIV érigea plusieurs terres appartenant à Etienne Maignard, en marquisat de Bernières, reversible, à défaut d'héritiers mâles, sur les descendants de Charles-Louis de Bautot, son frère puîné.

Le 22 novembre 1685, Etienne rend aveu au roi pour son marquisat de Bernières.

« Du Roy nostre sire à cause de sa vicomté de Caudebec, bailliage de Caux, duché de Normandie, Nous, Estienne Maignard, chevalier, seigneur châtelain et marquis de Bernières, la Rivière-Bourdet, la Bosquierre, des fiefs du Roy et du Chambellan, et à cause d'iceux seigneur des paroisses de Beuzemouchel, Rouville et Yebleron, seigneur du franc-fief de Butemare et du fief de Berguetot, conseiller du roy en sa cour de parlement de Paris.

« Confessons et advouons tenir le marquisat et terre dudit lieu de Bernières, scitué en la parroisse de Beuzemouchel [2] présentement

[1] Faucon. — Ancienne maison normande, remontant à Baudouin Faulcon, chevalier, qui suivit en Italie Charles Ier, roi de Sicile, frère du roi saint Louis. — *De gueules à la patte de lion d'or posée en bande.*

[2] Au mois de mars 1360, Jacques, sire de Bauchien, seigneur de Rouville et de Beuzemouchel, permet à Colin Tarent, « pour les bons et agréables services qu'il m'a faictz et espérances qu'il me faict en temps advenir, de faire et asseoyr toutes foys qu'il luy plaira ung collombier en son manoyr ou il maint et demoure en mon franc-fief de Rouville et de Beuzemouchel. » — En 1428, aveu à noble et puissan-

nommée de Bernières, composé du fief, terre et seigneurie du Roy, auquel est réuny et incorporé le franc-fief de Buttemare, scis en la parroisse de Saint-Eustache de la Forest, vicomté de Montivillers; le fief et terre du Champbelas, scis en la paroisse de Bernières; le fief et terre de Berquetot, scis en celle d'Yebleron, et le nombre de trentre-trois acres et demye demye vergée de terre scise en la parroisse de Rouville, et iceux fiefs du roy, du franc-fief de Buttemare, du Chambellan, Berquetot, et lesdites trente-trois acres et demye vergée de terre, érigées en tiltre et dignité de marquisat avec changement et commutation de nom de ladite parroisse de Beuzemouchel en celle de Bernières par lettres-patentes de Sa Majesté, données à Saint-Germain-en-Laye au mois d'aoust 1678, enregistrées au parlement de Rouen le onzième janvier 1679, et en la chambre des comptes de cette province, les semestres assemblés, le treizième jour d'avril en suivant [1]. »

Etienne Maignard, marquis de Bernières, épousa Madeleine de Faucon, fille de Jean-Louis, chevalier, seigneur de Ris, marquis de Charleval, comte de Bacqueville, seigneur d'Orange, etc., premier président au parlement de Normandie, et de Bonne-Roger du Breuil. — Madeleine de Faucon était sœur de Charles, troisième du nom, marié à Charlotte Maignard de Bernières. — De son mariage Etienne eut trois fils et une fille :

1° Charles-Etienne, qui suivra ;

2° Nicolas, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de cavalerie au régiment royal, mort à Obernehem, au mois d'avril 1698;

3° Charlotte *, abbesse de Saint-Jean du Neubourg ;

4° Jean-Louis-Alexandre *, appelé d'abord monsieur de Butte-

seigneur monseigneur Regnault de Bethencourt du Morellet, chevalier, seigneur de Bethencourt et de Beuzemouchel. — En 1431, aveu à haut et puissant seigneur de Moy, chevalier, seigneur de Beuzemouchel. — En 1500 et 1513, aveux à noble et puissant seigneur Jacques de Moy (ou Mouy), chevalier, baron de Moy, châtelain de Bellencombre et Beauvais, seigneur de Beuzemouchel. — En 1550, 1551 et 1555, aveux de Martin Le Masurier à haut et puissant seigneur messire Anthraisme (ou Anthoine) de Moy, baron de Moy, Auffreville, châtelain héréditai de Bellencombre, Beauvais, Saint-Denis, Charlemesnil, seigneur de Beuzemouchel, Rouville et Yebleron. — En 1602, aveu à noble et puissant seigneur Pierre de Roncherolles, baron du Pont Saint-Pierre, seigneur de Beuzemouchel. — *Archives de la Rivière-Bourdet.*

[1] Les fiefs, terres et seigneuries de Chambellan et de Berquetot, relevaient de la baronnie de Hallebosc, au duché de Longueville.

mare, pensionnaire au collége de Louis-le-Grand en 1685 et 1689, ainsi qu'il appert de deux quittances.

IX. — Charles-Etienne Maignard, chevalier, seigneur et marquis de Bernières, la Rivière-Bourdet et autres lieux, qualifié haut et puissant seigneur dans plusieurs actes, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de Sa Majesté dans la paroisse de Flandre, mourut à Lille, en 1717, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Catherine-Esther Pilastre de la Motte.

A sa mort, selon la teneur des lettres-patentes qui érigeaient en marquisat la terre de Bernières, le titre marquisal échut à son cousin-germain, Gilles-Henri Maignard, qui suit.

X. — Haut et puissant seigneur Gilles-Henri Maignard de Bernières, chevalier, d'abord seigneur de Bautot, Tonneville, Antigny, Malmains, du Moustier et Pouchy-sur-Oise en la parroisse de Bourville, — puis marquis de Bernières, seigneur de la Rivière-Bourdet, etc., président à mortier au parlement de Normandie, était fils aîné de Charles-Louis, seigneur de Bautot, procureur-général au parlement de Normandie, et de Marie-Marguerite-Françoise Le Cornu de Bimorel.

Il fut baptisé le 7 février 1683, ainsi qu'il appert de l'extrait qui suit :

« Extraict du registre des baptesmes, mariages et inhumations faicts en l'église de Saint-Laurens de Rouen, commençant en l'année mil six cent quatre-vingt-deux.

« Le sixième de febvrier mil six cent quatre-vingt-trois, fut né un fils de messire Charles-Louis Maignart de Bautot, conseiller au parlement de Rouen, et de dame Marguerite-Françoise Le Cornu de Bimorel, lequel fut baptisé le septième du même mois et nommé *Gilles-Henry* par messire Gilles Hallé, chevalier, seigneur d'Orgeville, conseiller du roy en ses conseils et président à mortier au parlement de Normandie, de la paroisse de Sainte-Croix Saint-Ouen, et dame Magdeleine Le Gendre, femme de monsieur Adrian Le Cornu de Bimorel, aussi de Sainte-Croix Saint-Ouen. — *Signé:* MAIGNART de BAUTOT, HALLÉ d'ORGEVILLE, et MAGDELEINE LE GENDRE, *tous sans paraphe*.

« Lequel extraict, nous prêtre, docteur de Sorbonne, curé de ladite église paroissiale de Saint-Laurens de Roüen et doyen de la chrestienté, certifions estre véritable et conforme à l'original.

« Fait à Roüen ce huictiesme jour de janvier mil sept cent un. — *Signé :* Bulteau. »

Extrait certifié véritable et conforme par Pierre Lepesant, chevalier, seigneur de Boisquivilbert et de Pinteville, conseiller du roi, lieutenant général civil et de police au bailliage, ville et vicomté de Rouen et président au siége présidial dudit lieu.— *Signé :* « Le Pesant. »

Par contrat du 23 mai 1708, Gilles-Henri, épouse Marguerite-Magdeleine du Moustier[1], fille et héritière pour une moitié de feu messire Jean de Moustier, écuyer, seigneur et patron de Saint-Thomas de la Chaussée, Longuemare et autres lieux, et de noble dame Catherine-Marguerite Rollane. — Devenue veuve, Marguerite-Magdeleine du Moustier se remaria en secondes noces à André Prud'homme, écuyer, ancien garde du corps du roi Louis XV, et capitaine des portes de Gand pendant les dernières campagnes de Sa Majesté.

Gilles-Henri Maignard, marquis de Bernières et seigneur de la Rivière-Bourdet, étant mort sans enfants le 18 octobre 1734, le marquisat de Bernières passa à sa sœur consanguine, Magdeleine-Françoise-Gabrielle Maignard, veuve le 18 décembre 1734 d'Alexandre-Louis-Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, lieutenant-général des armées du roi, et la seigneurie de la Rivière-Bourdet à son autre sœur consanguine, Marie-Madeleine-Cécile Maignard, femme de Jacques-Alexandre-Henri Dumoncel, chevalier, seigneur de Lourailles, président à mortier au parlement de Normandie.

Vicomte Oscar de Poli.

(*La fin au prochain numéro.*)

[1] Du Moustier. — *D'azur à trois têtes et cols de licornes d'argent posés 2 en chef et 1 en pointe.*

Note curieuse écrite de la main de Charles d'Hozier

SUR UN CONTRAT DE MARIAGE DU XIIIe SIÈCLE.

Nos commotions religieuses et politiques, trop bien secondées par l'incurie, ont amené successivement la destruction d'immenses richesses historiques. De la volumineuse collection de Clérambault, lacérée et brûlée sur la place publique, en 1793, il ne reste plus rien. La note qu'on va lire ci-après atteste un fait important; c'est que déjà il y a cent cinquante ans, c'est-à-dire soixante-dix ans avant la Révolution, les documents originaux et notamment les titres du treizième siècle étaient assez rares, bien plus rares même qu'on ne le pense généralement. L'autorité de Charles d'Hozier en fait foi.

En effet, celui-ci ayant à vérifier les titres de noblesse de Pons de Thezan, qui se présentait pour être admis au nombre des pages de la petite écurie du roi, en 1692, eut en main, à cette occasion, le contrat de mariage en original, passé en l'année 1294, entre Pons de Thezan, seigneur et baron de Thezan et autres lieux et Béatrix de Caylus d'Olargues.

Charles d'Hozier, émerveillé de rencontrer une pièce aussi rare, comme il le dit, crut devoir en faire la transcription et consigna en marge la note suivante, écrite toute entière de sa main. Nous en devons la communication à notre collaborateur, M. Denis de Thezan. La voici :

« Copie du contrat de mariage de Pons de Thezan avec Béatrix de Caylus, que j'ai faite mot à mot sur l'original, qui est un morceau de gros parchemin, long de 18 pouces et demi sur 9 pouces et demi de large, et d'une écriture belle et fort lisible contenant 46 lignes.

« Ce contrat singulier m'a été communiqué par M. le baron de Pujol, seigneur d'Olargues, en Languedoc, au diocèse de Saint-Pons, au mois de mai 1692, à l'occasion de la preuve de noblesse de Pons de Thezan, son fils, qui étoit agréé pour être reçu page du roi, dans la petite écurie, au mois de juin de ladite année 1692.

« C'est le seul contrat de mariage en original que j'aie vu aussi ancien que celui-ci et aussi curieux dans ses conventions.

« La singularité et la nouveauté pour moi de ce contrat est ce qui m'a obligé d'en faire la copie ; car, quoique j'aie vu jusqu'à présent une infinité de titres, depuis la mort de Pierre d'Hozier, arrivée le 30 novembre 1660, âgé de 68 ans, moi, Charles d'Hozier, son fils et son successeur, j'ai ajouté cette note le 28[me] du mois de novembre de la presente année 1723, âgé de 83 ans, 9 mois et 5 jours. Je remercie Dieu de m'avoir favorisé d'une aussi longue vie pour ce monde, et le suppliant de m'en donner une éternelle pour l'autre. *Amen.*

« Il ne m'étoit point encore tombé entre les mains de contrat de mariage en original d'un temps si éloigné, et j'ai regardé cela comme une pièce rare, pour la maison de Thezan, de l'avoir conservée aussi saine et aussi entière qu'elle est depuis quatre siècles.

« D'HOZIER. »

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.

*(Suite *)*

Fonds français, 16784. — Généalogies des maisons illustres de France, par Auguste Galland. Tome III (*suite*).

* Voyez 4[e] liv., avril 1868, p. 188.

Fonds français, 16785. — Généalogies des maisons illustres de France, par A. Galland, tome IV.

Généalogies des maisons de :

L. Sandret.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DES PUBLICATIONS DE L'ANNÉE 1867, CONCERNANT L'HISTOIRE NOBILIAIRE (*Supplément*).

Albrier. La noblesse de Poitou aux états de Bourgogne. (*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers,* 1867, 2e trim. p. 499.)

Albrier. La noblesse de Picardie aux états de Bourgogne. (*Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1867, 2e trim., p. 394.)

Albrier. Le colonel baron Martinot de Cordoux. *Dijon*, 1867, in-8°, 28 p.

Barthélemy (Ed. de). Résumé des registres de l'armorial général de d'Hozier, avec notice historique sur les d'Hozier. 1867, in-8°.

Julliot. Fragments de sigillographie sénonaise. (*Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. IX*, p. 202.)

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Février 1868.

M. Edouard Galian de Clérambault, épouse Mlle Valentine de Saint-Chamans.

M. Tony de Montluc de la Rovière, — Mlle Francisca de Pascal.

M. Jules Bolux, — Mlle Berthe de Lacroix.

M. Ernest de Rambaud, lieutenant-colonel d'état-major,—Mlle Marguerite Le Clerc de Pulligny.

M. le comte de Ferrière, — Mlle de Bouffé.

M. le comte de Saint-Guilhem, — Mlle de Monténard.

M. le vicomte de Corbière, — Mlle Sophie de Labarrière.

M. Adolphe Dunoyer de Segonzac, — Mlle Bathilde de Villemaré.

M. le vicomte Henry de Labarthe, — Mlle Mouzard-Sencier, fille du préfet du Nord.

M. de Genlis, attaché d'ambassade, — Mlle Lyon.

M. le chevalier de Morogues, secrétaire d'ambassade, — Mlle Jeanne Pauline de Montsaulnin.

DÉCÈS.

Février 1868.

Tréverret (Jules-Léon de), officier de cavalerie en retraite, décédé le 1er à Paris, à l'âge de 67 ans.

Saint-Pol (Mlle Louise-Marie Antoinette de), décédée le 1er à Abbeville, à l'âge de 16 ans.

Vimeur (Philippe-Auguste de), marquis de Rochambeau, ancien pair de France, commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé au château de Rochambeau le 3, à l'âge de 82 ans.

La Bevière (Mme de), née Marie-Claudine de Conzié de Bolomier, décédée le 6, au château de Longes (Ain), à l'âge de 76 ans.

Toulongeon (marquis de), général de division, premier veneur de l'Empereur, décédé le 6 au château d'Esclas (Jura).

Bellaing (Mme Léopold de), née Josèphe-Armande de Rémond de Montmort du Dognon, décédée le 9 au château de Poyanne (Landes), à l'âge de 74 ans.

[1] Nous prions les familles de nous envoyer les *Lettres de faire-part* des mariages et des décès.

Offémont (baron d'), décédé le 10.

Lepic (Mme la baronne), née Pasquier, décédée le 13, à l'âge de 72 ans.

Puibusque (vicomte de), général de division, décédé à Paris, à l'âge de 73 ans.

Levaillant de Monchy (Mme Henry), née Alexine-Henriette Millet, décédée à Pau le 15, à l'âge de 19 ans.

Castelbajac (vicomte de), décédé à Pau, à l'âge de 92 ans [1].

Garilhe (Victor de), capitaine au 2e bataillon de chasseurs à pied, décédé à Toulon.

Dax d'Axat (marquis Constantin de), officier supérieur en retraite, décédé le 15 à Paris.

Gavarret-Rouaix (Mme la marquise de), née Louise-Célestine de Comminges, décédée le 16, à l'âge de 64 ans.

Arnaud (Mme la baronne d'), née N. Pech Palajanel, décédée à Toulouse le 18.

Héricart-Ferrand (Mme la vicomtesse), décédée à Paris, à l'âge de 69 ans.

Revel de Vesc (Mme la comtesse de), née Marie-Louise-Eugénie des Isnards-Suze, décédée à Besançon le 21, à l'âge de 72 ans.

Pepin de Bellisle (Mme veuve), née Anne-Emilie de la Roche-Saint-André décédée le 25 à Nantes, à l'âge de 67 ans.

La Mare (Amédée-Charles-Louis-Edouard de), officier supérieur en retraite, chevalier de Saint-Louis, décédé le 25 à Paris, à l'âge de 76 ans.

Guérin (Mme la comtesse), née Célinie-Henriette-Caroline de Parseval, décédée à Paris le 25, à l'âge de 71 ans.

Préaulx (vicomte Charles-Antoine de), décédé le 26, à l'âge de 80 ans.

Varenne de Fenille (Gabriel-Edmond), décédé le 26 à Bourg-en-Bresse, à l'âge de 60 ans.

Caulaincourt (Mme la comtesse de), née Charlotte-Françoise de Caulaincourt, décédée à Paris le 27, à l'âge de 78 ans.

Palasne de Champeaux, capitaine de frégate, décédé à Brest le 28, à l'âge de 51 ans.

Caupenne (comte Henry-Siméon de) d'Aspremont, vicomte d'Orthe, ancien capitaine d'infanterie, décédé le 29 à Mont-de-Marsan, à l'âge de 83 ans.

[1] « Lorsque les mauvais jours de la Révolution arrivèrent, dit le *Mémorial des Pyrénées*, le vicomte de Castelbajac avait déjà l'âge d'homme; mais il ne quitta pas la France, comme on l'a dit à tort; il émigra à l'intérieur. Devenu ouvrier typographe à Mont-de-Marsan, il imprima le jugement qui le condamnait à mort. »

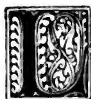
PREUVES DE NOBLESSE

DES

DAMES RELIGIEUSES

DE BEAULIEU

de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.



E monastère de *Saint-Antoine de Beaulieu,* en Quercy, était une dépendance du grand prieuré de Saint-Gilles, de la Langue de Provence de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1259, Guibert de Thémines et Angline, sa femme, firent donation à l'ordre, de l'hôpital, qu'ils avaient fondé et fait bâtir le long du Chemin public, entre Thémines et Gramat, paroisse d'Issandolus ou Saint-Dolus, au lieu appelé anciennement *Pech Vittauzes* et aujourd'hui *Beaulieu,* et conférèrent au grand prieur de Saint-Gilles le droit d'en disposer à sa volonté, sans que leurs héritiers pussent y avoir aucune prétention.

Guillaume de Villaret, grand maître de Rhodes, confirma cette fondation en 1298, fixa le nombre des religieuses à trente-neuf, les soumit à l'obédience, visite et correction du grand prieur, et leur donna la règle de l'ordre, avec faculté d'élire leur prieure. Par le même acte, les religieuses acceptèrent et jurèrent d'observer ladite règle, et trois ans plus tard, le même grand maître, dans le chapitre général tenu à Chypre (22 octobre 1301), confirma sa précédente bulle.

Le monastère de *Fieux,* fondé en 1297 par noble Carascon de Thémines, et donné par le même à l'ordre de Rhodes, fut réuni à celui de Beaulieu par bulle pontificale de l'an 1612.

Après l'incorporation de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne à celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1776, on installa dans l'abbaye de *Saint-Antoine,* à la Motte Saint-Didier, des religieuses de Beaulieu avec le titre de chanoinesses.

Ces dames étaient tenues, à leur réception, de faire les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers de Malte, c'est-à-dire à prouver 16 ans de noblesse par chaque quartier, tant paternel que maternel. Deux chevaliers délégués par le grand prieur de Saint-Gilles se rendaient sur les lieux de naissance et de domicile de la postulante, et procédaient à une enquête publique, et à une contre-enquête secrète, auprès de quatre gentilshommes de nom et d'armes, demeurant dans le pays, sur la noblesse des familles dont elle était issue, et vérifiaient ensuite les titres et documents originaux qui leur étaient présentés par la récipiendaire.

Il n'est pas douteux que les archives du grand prieuré n'aient dû contenir un nombre assez considérable de dossiers des preuves faites par les demoiselles reçues dans ce monastère de 1298 à 1791 : mais ce fonds, qui fait aujourd'hui partie des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, n'en offre plus que douze, les seuls, paraît-il, qui aient échappé aux bûchers de 92 : nous avons donc dû nous borner à extraire de ces dossiers les généalogies qu'ils renferment, avec l'indication des titres honorifiques qui y sont mentionnés, en les faisant précéder de la liste des noms des religieuses des divers monastères appartenant à l'ordre (Saint-Antoine de Beaulieu, Saint-Antoine de Vienne et Saint-Marc de Martel), que nous avons rencontrés dans les diverses pièces, chartes et registres du même fonds.

LISTE DES DAMES DE BEAULIEU DONT LES NOMS SE TROUVENT DANS LES REGISTRES DU GRAND PRIEURÉ DE SAINT-GILLES.

D'Aubepeyre, Marie-Thérèse, mentionnée en 1716
D'Aynac, Magdeleine, — 1716
De Baroncelis-Javon, Françoise, prieure — 1749
De Baroncelis-Javon, Marie-Sybille, — 1749
De Beaumont, Antoinette, prieure — 1624
De Beauvoir, Catherine, — 1749
De Bideran-Saint-Cirq, Jeanne, reçue 1778 (doss. 1).
De Bonal, Madeleine-Charlotte, reçue 1739 (doss. 2).
De Bousquet, Ursule, mentionnée en 1749
De Cadrieux.
De Cantecor-Geniez, Anne, — 1716
De Dordaygues, Pétronille, reçue 1781 (doss. 3).

De Dordaygues, Marie-Claire, reçue 1781 (doss. 3).
D'Estresses de Lanzac, Catherine, religieuse de Saint-Marc de Martel.
D'Estresses de Lanzac, Caroline, reçue en 1714
D'Estresses de Lauzac, Françoise, prieure, reçue 1750 (doss. 4).
De Fargues, Louise, mentionnée en 1716
De la Filliolie, Jeanne, reçue 1753 (doss. 5).
De Fontanges, Antoinette, — 1716
De Fontanges, Hélène, — 1749
De Fumel, Marguerite, — 1749
De Galbert, Alexandrine, reçue en 1789 (doss. 6).
De la Garde de Saignes, Paule-Josèphe — 1758
De la Garde de Saignes de Solignac, Antoinette, reçue 1758 (doss. 7).
De la Garde de Saignes de Reilhac, Jeanne, reçue 1764 (doss. 8).
De la Garde de Saignes de Reilhac, Malhieuse, reçue 1764 (doss. 8).
De Garnier Jullans, Marguerite-Thérèse, reçue 1789 (doss. 9).
Du Garrich d'Uzech de Montastruc, Marie-Bonaventure, reçue 1753 (doss. 10).
De Gourdon de Genouillac, Galiote, prieure, mentionnée en 1689
De Hauteroches ou d'Anteroche, Catherine, — 1749
De Jean de la Font Saint-Projet, Catherine, prieure, — 1716
De Lautrec Toulouse, Jeanne, — 1749
De Lostanges Felsins, Hélène, — 1716
De Malmont, Jeanne, — 1716
De Marcillac, Félicie, — 1716
De Mayriniac, Marie-Rose, — 1716
De Montmurat, Galiote, — 1716
De Pauliac, Thérèse, — 1788
De Planelly la Valette, Laure, — 1788
De Planelly la Valette, Françoise, — 1788
De Planelly la Valette, Antoinette, — 1788
De Planelly la Valette, Louise — 1788
De Presques Bonnefons, Louise, — 1716
De Raoulx, Anne-Thècle-Françoise, prieure de Saint-Marc de Martel, mentionnée en 1772
De la Renaudie, Françoise, — 1716

De Rivière, Jacquette,	mentionnée en	1716
De Rostaing, Alexandrine,	—	1788
De Rouffiac, Marie,	—	1749
De Saignes, Paule,	—	1716
De Saint-Chamaran, Marie,	—	1749
De Saint-Maurice, Gabrielle,	—	1716
De Saint-Paul, Françoise,	—	1749
De Salgues, Marie,	—	1716
De Sarladie, Jeanne-Françoise,	—	1716
De Sartiges, Marguerite, reçue 1788 (doss. 11).		
De Sartiges, Marie, — —		
De Serre, Honorine,	—	1716
Du Sorbier de la Tauranne, Anne,	—	1749
De Teissieu, Henriette,	—	1716
De Vassal, Huguette,	—	1325
De Vassal Helix, prieure de St-Marc de Martel,	—	1335
De Vassal, Antoinette, prieure,	reçue en	1618
De Vassal, Françoise,	—	1625
De Vassal, Antoinette,	—	1641
De Vassal, Marguerite (doss. 12).	—	1774
De Vassal, Marie-Cécile,	mentionnée en	1788

GÉNÉALOGIES EXTRAITES DES PROCÈS-VERBAUX ORIGINAUX DES PREUVES DE NOBLESSE DES DAMES DE BEAULIEU.

I

DE BIDERAN (dossier 1).

(Archives des Bouches-du-Rhône, série H. — O. M., preuves.)

1778. 27 septembre. — Preuves faites par-devant les chevaliers de France, Montgey et de Castellan. — Témoins déposants : 1. Étienne-Alexandre de Laporte, baron de Larnagol, S. Cels, Seuzac et Poujols, chevalier d'honneur à la cour des aydes de Montauban. — 2. Jean, vicomte de Corneillan, seigneur de la Bastide. — 3. Louis-François-Dominique de Crucy, comte de Marcillac, seigneur de Savignac. — 4. Jean-François de Pomairols, écuyer, seigneur de Gramont, Cadart, Tolajac, etc. — 5. Joseph-Emmanuel

de Guilleminet, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — 6. Jean-Joseph-Marie-Emmanuel de Campmas, baron de Saint-Rémy, mousquetaire du roi.

Extrait de baptême — de Bideran, Marie-Jeanne, fille de noble Jean-Baptiste, seigneur et baron de Saint-Cirq-Lapopie, et de dame Gabrielle de Dablanc, née et baptisée à Saint-Cirq, le 25 octobre 1753.

§ I. Ligne paternelle : de Bideran.

Preuves :

I. Jean-Baptiste de Bideran, baron et co-seigneur de Saint-Cirq-Lapopie (père), épouse le 25 juin 1741 (Augier, notaire à Cahors), Gabrielle de Dablanc.

II. Michel, baron et co-seigneur de Saint-Cirq-Lapopie (aïeul), épouse, 14 novembre 1665 (Geniès, notaire à Cahors), Marie de Pugnel (testament, 28 juillet 1703).

III. Jean, mestre de camp de cinq compagnies de chevau-légers à la Hongroise, et capitaine d'une compagnie de carabins (bisaïeul), épouse le 30 janvier 1637 (Faurie, notaire à Cahors) Françoise d'Olive : assisté en son contrat de mariage susdit de noble François de Bideran, seigneur de Murel (testaments, 18 mars 1648 et 28 janvier 1683, Bach et Moncoutier, notaires à Cahors).

IV. Bertrand, seigneur de la Fourtanie (trisaïeul) épouse le 14 septembre 1567, au château de Cugnian, en Périgord (Vigier, notaire), Catherine de Lafaye, fille d'Odet de la Faye, écuyer, seigneur de Murel (testament, 21 octobre 1614, Marty, notaire à la Fourtanie).

V. Louis, écuyer, seigneur de la Fourtanie (4e aïeul), épouse le 16 janvier 1523 (Desbordes, notaire), Jeanne d'Estissac, fille de messire Bertrand.

Titres : Jugement de maintenue par M. Le Gendre, intendant de Guienne, 30 avril 1700. — Autre du 2 septembre 1667, contenant la généalogie où sont énoncés les titres honorifiques. — Brevet de mestre de camp en faveur de Jean de Bideran, 8 avril 1635. — Brevet d'une pension de 1,200 livres accordée au même pour ses services. — Arrêt du conseil privé du 18 jan-

vier 1666, en faveur de Michel de Bideran. — Deux lettres du roi, adressées au susdit Jean de Bideran, des 14 novembre et 6 décembre 1632, pour conduire sa compagnie à Marcfiennois, en Orléanais.

§ II. — Alliances paternelles.

i. *De Pugnel.*

II. Marie de Pugnel (aïeule), fille de

III. Jean de Pugnel, conseiller à la cour des Aydes et finances de Cahors (bisaïeul), epouse le 12 mars 1644 (Mercadié, notaire à Castelnau) Louise Dadine de Hauteserre.

IV. François, noble (trisaïeul), époux de Françoise de Lestivinie.

Titres : Arrêt du conseil d'État, 30 septembre 1642, portant maintenue de noblesse. — Brevet d'aide de maréchal des camps et armées du roi en faveur de Jean de Pugnel, 30 septembre 1642.

ii. *Dadine.*

III. Louise Dadine de Hauteserre (bisaïeule), fille de

IV. Jean Dadine et de Louise de Layge (trisaïeule).

Nota. — Dispense accordée pour la noblesse de cette ligne.

iii. *Dolive.*

III. Françoise Dolive (bisaïeule), fille de

IV. Antoine, docteur et avocat en la cour, épouse le 13 février 1607 (Pezet, notaire), Françoise Carcany, fille d'Antoine et de Françoise Rossignol (testament, 15 septembre 1642, même notaire) trisaïeul.

V. Jacques, époux de Françoise Boissy (4e aïeul).

Nota. — Dispense pour la noblesse de cette ligne.

§ III. — Ligne maternelle. — Dablanc.

I. Gabrielle de Dablanc (mère), fille de

II. Noble François de Dablanc, seigneur de Labouisse, épouse le 7 juillet 1704 (Taillade, notaire à Castelnau), Anne Descabasse (aïeul).

III. Louis, seigneur de Labouisse, épouse le 9 novembre 1679 (Cartelly, notaire à Mouratier), Jeanne d'Allard (bisaïeul).

IV. Jacques, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison, couronne de France, époux de Jeanne d'Olive (trisaïeule).

Titres : Jugements de maintenue du 5 mars 1701 et 11 décembre 1774. — Lettres de vétérance en la charge de secrétaire du roi, en faveur de Jacques Dablanc, 26 avril 1671. Signées Louis et Phelipeaux.

§ IV. — Alliances maternelles.

I. *Descabasses.*

II. Anne d'Escabasse (aïeule), fille de

III. Bertrand (bisaïeul), épouse le 24 septembre 1681 (Cabessac, notaire à Croissac) Marie Diches.

IV. Raymond (bisaïeul), époux de Marguerite Lafon.

II. *Diches.*

III. Marie Diches (bisaïeule), fille de

IV. Joseph Diches (trisaïeul), époux de Marguerite Dufour (testament, 13 septembre 1707. Dartan, notaire).

III. *Dallard.*

III. Jeanne (bisaïeule), fille de

IV. Antoine (trisaïeul), époux de Jeanne de Vincé (testament, 4 mai 1693, Marre, notaire).

Nota. — Pour ces trois familles, dispense fut accordée par commission du grand prieur du 22 octobre 1778.

II

DE BONAL (dossier 2).

1758. 28 septembre. — Preuves faites par-devant les chevaliers de Bosredon et de Félines, commissaires délégués, et présentées par Jacques-Louis de Pesteils, seigneur de la Chapelle, Chadirac et Bordes-le-Clos, co-seigneur de Servière. — Témoins déposants : 1. Joseph de Combarel, chevalier, seigneur de Gibarel, baron de Vernisse, co-seigneur et châtelain de Monceau. — 2. Jean Dumont, écuyer, seigneur de la Franconie. — 3. Pierre-Noël du Faure de Saint-Martial, seigneur de la Salesse. — 4. Jacques-Félix du Bac, seigneur de Coudère et de Langlande.

Extrait de baptême — de Bonal, Magdelaine-Charlotte, fille de messire Jean de Bonal, seigneur d'Auzéac, et de noble Catherine de Fargues de Méalet, née et baptisée le 4 octobre 1739, à Saint-chevalier, Léger. — Parrain : messire Charles de Bosredon; marraine : Magdeleine-Charlotte de Bonal.

§ I. — Ligne paternelle. — de Bonal.

Preuves :

I. Jean de Bonal, seigneur d'Auzéac (père) épouse le 6 mars 1731 (Lary, notaire), Catherine-Françoise de Méalet.

II. Jacques, seigneur d'Auzéac, écuyer, capitaine au régiment de Nivernais (aïeul), épouse le 27 décembre 1696 (Mourgues, notaire), Thérèse de Bosredon-la-Garenie.

III. Jean, écuyer, seigneur d'Auzéac (bisaïeul), épouse le 14 mai 1659 (Dematieu, notaire), Marie de Montalembert.

IV. François, écuyer, seigneur d'Auzéac (trisaïeul), épouse le 17 janvier 1623 (Puyssiérade, notaire), Marthe de Boudon de Pontpézac.

V. Jean, écuyer, seigneur de Bonal (4e aïeul), époux de Gabrielle de Bonnefon.

Titres : Actes d'hommages pour les terres de Bonal et Auzéac, rendus par lesdits seigneurs au bureau du domaine, à Bordeaux, 3 juin 1600, 26 février 1649 et 3 juin 1671. — Certificat du maré-

chal d'Albret, en date d'Arques, 12 juillet 1660, attestant que le sieur de Bonal servait auprès de lui dans la convocation de la noblesse.

§ II. — Alliances paternelles.

I. *Bosredon.*

II. Thérèse de Bosredon, veuve de noble Pierre de Couble (aïeule) fille de

III. Henry de Bosredon, seigneur de la Garenie (bisaïeul), épouse le 26 août 1652 (Demontessy, notaire), Magdeleine de Fumel.

IV. Alain de Bosredon, seigneur de la Garenie (trisaïeul), épouse le 21 janvier 1618 (Dazès, notaire), Marguerite de Grolejeac, fille de noble Jacques, seigneur de Saint-Paul et de Françoise de Babre.

V. François de Bosredon, seigneur du Barry (4e aïeul), époux de Henriette de Pelagruc.

Titres : Décharge en faveur d'Alain de Bosredon du ban et arrière-ban en considération des services rendus par ses fils; Cahors, 26 juin 1639. — Décharge donnée par le sieur de l'Ormoy, intendant de la généralité de Montauban, 4 juin 1701, en exécution de la recherche ordonnée en 1696 contre les faux nobles.

II. *Fumel.*

III. Magdeleine de Fumel (bisaïeule) fille de

IV. François de Fumel, chevalier, seigneur de Montégut, les Treilles, etc. (trisaïeul), épouse le 17 mars 1617 (Parage, notaire tabell.), demoiselle Silvie de Pons, fille de haut et puissant seigneur Jacques de Pons, baron de Montgalliard, conseiller du roi, et de Jeanne-Judith de Montbrun. — Témoins au contrat : messire Pierre de Gourdioset, seigneur, baron de Mozière.

III. *Montalembert.*

III. Marie de Montalembert (bisaïeule), fille de

IV. Charles de Montalembert, seigneur de Montbeau (trisaïeul),

épouse le 11 janvier 1633 (de Vincent, notaire), Marguerite de Bar, fille de Pierre, baron de Mauzac, et de Marguerite de Selhes.

Titres : Hommages de la terre de Montbeau, rendus par Charles et Jacques de Montalembert, datés, le premier, de Tournon, 8 avril 1644, et le deuxième de Bordeaux, 1er juillet 1671.

§ II. — Ligne maternelle. — Méalet de Fargues.

I. Françoise-Catherine de Méalet (mère), fille de

II. Louis de Méalet, chevalier, seigneur, baron de Fargues, Rouffiat, etc., (aïeul), épouse le 15 mars 1696 (Flauris, notaire), Jeanne Christine de la Roque Sénezergues.

III. Amable de Méalet, baron de Fargues et Rouffiat (bisaïeul), épouse le 6 juillet 1661 (Dumas, notaire), Jeanne de Felzins Montmurat.

IV. Pantaléon de Méalet, écuyer, baron de Fargues et Rouffiat (trisaïeul), épouse le 3 octobre 1622 (Pagès, notaire à Saint-Flour), Louise de Brugier, fille de messire Amable de Brugier, écuyer, seigneur de Rocsaint et de Vénaux.

V. Jean de Méalet, écuyer, seigneur de Fargues, Rouffiat, Romegoux, la Capelle en Vezic, etc. (4e aïeul), épouse le 1er octobre 1600, demoiselle Claudine Robert de Ligneyrac.

VI. Jean de Méalet, écuyer, baron de Fargues (5e aïeul), époux de Catherine de Jouvenroux.

Titres : Lettres patentes du roi signées par Claude de Bourbon, gouverneur d'Auvergne, du 10 octobre 1560, nommant à la charge de lieutenant du roy, au gouvernement de Murac et Carlac, messire Dorde de Méalet de Fargues, écuyer, baron de Fargues, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté. — Démission donnée par le même Dorde de Méalet de ladite charge en faveur de son fils Jacques, acceptée par le roi, 11 janvier 1562, signé Charles. — Lettre du roi Henri III du 27 octobre 1580 adressée au même Dorde de Méalet pour le remercier de ses services; signé Henry. — Lettre de réception de chevalier de Saint-Michel, en faveur de Jean de Méalet, 3 octobre 1622. — Décharge de la taxe des faux nobles en faveur d'Amable de Méalet par M. de Fortia, com-

missaire député par le roi, du 4 octobre 1666. — Convocation au ban et certificats des services de Pantaléon, Jean et Amable de Méalet. — Hommages des baronnies de Fargues et de Rouffiat, 1609, 1634, 1668 et 1670. — Hommages rendus par Christophe de Méalet de Fargues, en 1290, et par Guillaume de Méalet, en 1320, dans lesquels ils sont qualifiés de « nobiles et potentes viros. » — Preuves de Guy de Méalet, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1563. Preuves d'Henry de Méalet, fils de Pantaléon, reçu chevalier en 1656.

§ IV. — Alliances maternelles.

I. *La Roque Sénezergues.*

II. Jeanne-Christine de la Roque (aïeule), fille de

III. François de la Roque, seigneur de Sénezergues (bisaïeul), épouse le 26 septembre 1648 (Debauvès, notaire), Anne de Benoît.

IV. Louis de la Roque, seigneur de Sénezergues, Moret, Corbière, etc. (trisaïeul), épouse le 18 octobre 1621 (Flanyerguet, notaire), Anne de Flauris, fille de noble François de Flauris, seigneur de Bonneau et Belfort, et de dame Antoinette de Vaucran.

V. Guy de la Roque, seigneur de Sénezergues, Moret et Corbière (4e aïeul), époux de Jeanne de Saint-Martial.

II. *Benoît.*

III. Anne de Benoît (bisaïeule), fille de

IV. Marc de Benoît, conseiller du roi et son procureur au bailliage de Montanie et aux Chapellenies du Rouergue (bisaïeul), époux d'Anne de Jezclos.

Titres : Preuves de la demoiselle de Cadrieu, religieuse à Beaulieu. — Lettre de dispense du grand maître pour la maison de Benoît.

III. *Felzins.*

III. Jeanne de Felzins (bisaïeule), fille de

IV. Antoine de Felzins ou Felezain, seigneur baron de Montmurat (trisaïeul), épouse le 19 mars 1618 (Quarelon, notaire), Hélène de Reilhac.

V. Jean de Felzins, baron de Montmurat (4e aïeul), époux de Françoise de Méalet.

Titres : Voir La Garde. — Preuves de Jean Felzins, reçu chevalier de Malte en 1563.

IV. *Reilhac.*

IV. Hélène de Reilhac (bisaïeule), fille de

V. Jean de Reilhac, baron de Saint-Martin et Valmouroux, seigneur de Blanat, bailli des montagnes d'Auvergne au siége de Salair, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gentilhomme ornaire de la chambre du roi (4e aïeul), époux de Catherine de Sédière.

III

DE DORDAYGUES (dossier 3).

1781. — Preuves faites par-devant le chevalier Claude Sylvestre de Timbrune-Valence, commandeur de Puymoisson, lieutenant général des armées du roi. — Témoins : 1. Charles-François d'Ébrard, chevalier, seigneur du Rocail et de Palandran. — 2. Pierre de Montalembert, chevalier, seigneur d'Escoule et du Trépadon. — 3. Jean de Fumel, chevalier, seigneur de Roquebrune, la Salle et Combarnaud. — 4. Paul de Cladech, chevalier, seigneur de Biron.

Extrait de baptême — de Dordaygues de Cazidéroque, Pétronille et Marie-Claire, filles de messire Pierre de Dordaygues, seigneur de Cazidéroque, et de Marie-Josèphe d'Escorailles, nées et baptisées à Cazidéroque, les 1er septembre 1755 et 17 mars 1760. — Parrains : noble Jean-Baptiste de Dordaygues et messire Bernard de Dordaygues. — Marraines : Pétronille de la Ramière et Claire de Dordaygues, représentées par demoiselles Thérèse et Marie de Dordaygues.

§ I. — Ligne paternelle. — Dordaygues.

Preuves :

Armes : *de gueules, au chien d'or accompagné au canton dextre d'un soleil rayonnant d'argent.*

I. Pierre de Dordaygues, seigneur de Cazidéroque (père), épouse le 5 septembre 1747 Marie-Josèphe d'Escorailles (Fournier, notaire à Tournon), assisté de noble Renaud-Bernard de Ferran, seigneur de Barguillot, son oncle; de noble Jean de Labadie, de messire François de Châtaignier, seigneur de Grezelles, et de messire Bernard de Carbonnières, seigneur de la Motthe; né le 4 février 1709.

II. Jean-Baptiste de Dordaygues, seigneur de Pleissac et de Cazideroque (aïeul), épouse le 16 avril 1708 (Decaze, notaire), Marie de Ferran, assisté de Jean-Louis de Dordaygues, seigneur de Pechgris, son oncle, et de messire François de la Goule, comte de la Pujade.

III. Pierre, écuyer, seigneur de Casidéroque (bisaïeul), épouse le 17 décembre 1674 (Lafon et Carrière, notaires), Anne de Masparrault. (Transaction du 27 janvier 1690, Cassant, notaire.)

IV. Jean-Carle de Dordaygue, seigneur de Cazidéroque et Pechgris (trisaïeul), épouse le 3 janvier 1640 Rachel de Blancher-Feyrac.

V. Jean, seigneur de Casidéroque (4e aïeul), épouse le 7 janvier 1608, Galiote de Genouillac de Raillac, veuve de noble Antoine de Montegut, seigneur de la Lande (Jaussen, notaire à Belay).

VI. Raymond, seigneur de Casidéroque et Pechgris (5e aïeul), époux de Marguerite de Bruzac (transaction du 11 octobre 1639, Charretier, notaire.)

Titres. — 1698, 17 mars. — Jugement de maintenue de noblesse duquel il résulte que noble Machim Dordaygue, écuyer, neuvième aïeul des présentées, fils d'autre Machim, aussi écuyer, fut naturalisé, ainsi que ses deux frères Jean et Étienne, par lettres du roi Charles VIII, du 4 mai 1490, en considération de ses services.—Hommages de la seigneurie de Casidéroque, 11 avril 1634, 8 janvier 1647 et 9 juillet 1692. — 1674; 6 juillet. Certificat des services de Jean-Carle de Dordaygues, cornette d'une brigade de la noblesse, signée par le maréchal d'Albret, gouverneur de Guienne. Actes, brevets, commissions, etc.

§ II. — Alliances paternelles.

i. *Ferran.*

Armes : *de gueules, à trois mains de carnation portant chacune une branche de palmier, posées* 2 *et* 1.

II. Marie de Ferran (aïeule), fille de

III. Antoine de Ferran, avocat au Parlement (bisaïeul), et de Marie de Monie (testament, 9 novembre 1693, Mourgues, notaire). — Témoins au contrat de mariage : Georges de Bardin, beau-frère de la mariée, la dame de Bardin, sa sœur; messire Antoine de Bécave, seigneur de Sirinhac.

Titres : Dispense accordée pour cette maison par le grand prieur.

ii. *Masparrault.*

III. Anne de Masparrault (bisaïeule), fille de

IV. Octavien de Masparrault, seigneur du Buy et de Ferrasson (trisaïeul), épouse le 3 septembre 1637 (Lamothe, notaire), Jeanne de Castillon, fille de messire Jean de Castillon, seigneur de Mauvoisin et de Carboste, et de Marguerite de Bezottis de Lieux.

Titres : dénombrement et hommage de la seigneurie de Ferrasson, rendus par-devant les trésoriers de France en Guienne, 26 juin 1638 et 23 janvier 1645.

iii. *Blancher.*

IV. Rachel de Blancher (trisaïeule), fille de

V. Noble Pierre de Blancher, seigneur de Feyrac et Fondaumies, et de dame Isabeau de la Garde (4[e] aïeul).

§ III. — Ligne maternelle. — d'Escorailles.

Armes : *d'azur à trois bandes d'or.*

I. Marie-Josèphe d'Escorailles (mère), fille de

II. Jean-François d'Escorailles, chevalier, seigneur de Saint-Gruellet (aïeul), épouse le 10 janvier 1715 (Carrière, notaire),

Élisabeth de Baugès, assisté en son contrat de mariage de Jean d'Escorailles, seigneur de Saint-Gruellet, son frère; noble Suzanne d'Escorailles, sa sœur; Claude de Montalembert, chevalier, seigneur de Montmarès, et François de Montalembert, chevalier, lieutenant-colonel du régiment de Nivernais (testament, 16 février 1747, Cabanac, notaire).

III. François, seigneur de Saint-Gruellet (bisaïeul), épouse le 5 mars 1662 (Bruguière, notaire), Jeanne de Trevey (testaments des 29 janvier 1677 et 4 janvier 1690, Tancoigne, notaire).

IV. Jacques, écuyer (trisaïeul), épouse le 8 janvier 1604 (Debrousse, notaire), Marguerite de Bure, fille de noble Jean-Jacques de Bure, et de noble Catherine de Ségur (testament, 17 mai 1612, même notaire).

V. Jean, seigneur de Saint-Gruellet, baron de Broussettes (4e aïeul), épouse le 19 août 1584 (Fort, notaire), Françoise de Narbonne, fille de noble Gabriel de Narbonne, seigneur de Salelles et Combebouet, et de Germaine de Sare, assistée de puissant seigneur Jean de Narbonne, marquis de Puymarcon, chevalier de Saint-Michel (testaments des 7 janvier 1586 et 5 juin 1622, Fort et Barrelier, notaires). Il avait épousé en premières noces, le 5 décembre 1570, Louise d'Escayrac.

VI. Guion, seigneur de Saint-Gruellet (4e aïeul), époux de Marguerite de Capdenac.

Titres : hommages de la terre de Saint-Gruellet en Agenois, 8 janvier 1588, 9 décembre 1634 et 11 décembre 1667.

§ IV. — Alliances maternelles.

1. *Bauger.*

Armes : *d'or, au chevron brisé de gueules.*

II. Élisabeth Bauger (aïeule), fille de

III. Jean Bauger, époux de Marie Bersegol (bisaïeul).

Nota. — Dispense accordée par le grand prieur pour la noblesse de cette ligne.

II. *Trevey.*

III. Jeanne de Trevey (bisaïeule), fille de

IV. Gabriel de Trevey, seigneur de la Buffrède et de Charmail (trisaïeul), époux de Françoise du Four.

Titres : preuves de Jean-Martin de Trevey-Charmail, reçu chevalier de Saint-Jean le 2 août 1726.

IV

D'ESTRESSES (dossier 4).

1750, 8 octobre. — Preuves faites par devant François-Joseph de Rollands-Réauville. — Témoins déposants : 1. Jean-Jacques de la Grange-Gourdon, chevalier, seigneur de Floirac. — 2. François-Emmanuel de Cardaillac, seigneur de Végennes, la Freine et Mayrargues. — 3. Antoine-Philippe de la Chèze, seigneur de Briance. — 4. Laurent de la Garde, seigneur de Bonnecorse.

Extrait de baptême — d'Estresses de Lanzac, Françoise, fille de messire Barthélemy d'Estresses, chevalier, seigneur, comte de Lanzac, Loupiac et Saint-Michel, co-seigneur de la chapelle Saint-Félix, et de dame Louise de Cosnac, née au château de Lanzac, diocèse de Cahors, le 7 novembre 1710. — Parrain : messire Barthélemy d'Estresses, marquis de Groléjeac, aïeul paternel. — Marraine : Françoise de Laporte, aïeule maternelle.

§ I. — Ligne paternelle. — d'Estresses.

Preuves :

I. Barthélemy d'Estresses, comte de Lanzac (père), épouse le 15 décembre 1716 Louise de Cosnac.

II. Barthélemy, marquis de Grolejeac, comte de Lanzac, Loupiac et Saint-Michel, co-seigneur de la chapelle Saint-Félix (aïeul), époux de Jeanne de Turenne d'Aynac.

Nota. — Les preuves de cette ligne ayant été faites par Caroline d'Estresses, reçue dame de Beaulieu le 14 avril 1714, dispense est

accordée par le grand maître pour toutes les lignes paternelles de la présentée.

II. — Ligne maternelle. — Cosnac.

I. Louise de Cosnac (mère), fille de

II. Jean de Cosnac, seigneur de Saint-Michel et de Tillier, co-seigneur de Saint-Félix-la-Chapelle (aïeul), épouse le 27 juillet 1700 (Lescure, notaire), Françoise de Laporte.

III. Alexandre de Cosnac (bisaïeul), seigneur de Saint-Michel, épouse le 18 septembre 1630 (Fourès, notaire), Judic de Gontaud Saint-Geniès.

IV. Henry de Cosnac de Saint-Michel (trisaïeul), épouse le 9 septembre 1608 Françoise de Saint-Aulaire-Beaupoil (Lagrange et Amargue, notaires).

V. Guillaume de Cosnac, seigneur de Saint-Michel-la-Combe, Tillier et Saint-Félix, co-seigneur de Curomont, époux de Françoise de Reilhac (4e aïeul).

§ III. — Alliances maternelles.

I. *De la Porte.*

II. Françoise de Laporte (aïeule), fille de

III. Armand de la Porte, seigneur de Palisse, époux de Clémence de Maurioles (bisaïeul).

II. *Gontaud Saint-Geniès.*

III. Judic de Gontaud Saint-Geniès (bisaïeule), fille de

IV. Armand de Gontaud Saint-Geniès, seigneur d'Avaux, Grolezac, Loupiac et Lanzac (trisaïeul), époux de dame Antoinette de Lanzac.

III. *Saint-Aulaire-Beaupoil.*

IV. Françoise de Saint-Aulaire-Beaupoil (trisaïeule), fille de

V. Germain de Saint-Aulaire, seigneur de Saint-Aulaire-Beaupoil, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire

de la chambre du roi (4e aïeul), époux de Judic de Carbonnières.

Nota. — Les commissaires jugèrent inutile d'insérer les titres honorifiques produits par la récipiendaire, attendu que sa noblesse était surabondamment prouvée au delà de ce qui était exigé par les statuts.

V

DE LA FILLIOLIE (dossier 5).

1753, 22 janvier. — Preuves faites par-devant le chevalier Jean de Félines-la-Renaudie. — Témoins déposants : 1. Melchior-Philippe, comte de Saint-Viance, seigneur de Puymège, gouverneur pour le roi de la vicomté de Turenne. — 2. Daniel, marquis de Cosnac, chevalier, seigneur de Cosnac, Laguesle, le Chariol, Saint-Remy-d'Agnac, Lenteuil en Val-ès-Bordes, Espeyrut, les Solmières et les Bertrandies. — 3. François de Griffoulet, seigneur de Griffoulet, Rosfy, le Siriex, etc. — 4. Jean de Corn, chevalier, seigneur de Peyroux et du Mas-le-Chambon, etc. — Présentées par François-Emmanuel de Cardaillac, seigneur de Vézènes, la Treine et Meyragues, cousin-germain de la postulante.

Extrait de baptême — de la Filliolie, Jeanne, fille de noble Antoine de la Filliolie, seigneur de la Reymondie, et de dame Jeanne de Cardaillac, née à Brignac, diocèse de Limoges, le 3 janvier 1727. — Parrain : François d'Almet, seigneur de Farges, représenté par messire Hector-Joseph de Chambon. — Marraine : Jeanne de la Filliolie.

I. — Ligne paternelle. — La Filliolie.

Preuves :

I. Antoine de la Filliolie, seigneur de la Reymondie (père), épouse le 4 mars 1715 (Laborie et de Neufville, notaires), Jeanne de Cardaillac.

II. Antoine de la Filliolie (aïeul), épouse le 20 septembre 1677 (Bronchard, notaire), Françoise de Breschol, fille du seigneur du Bouchet, et de Marguerite Desmoins.

III. Antoine (bisaïeul), épouse le 22 juillet 1643 (Dupuy, notaire à Farges), Françoise d'Almais de Farges.

IV. Pierre de la Filliolie, seigneur de Vieillevigne-Galiot (trisaïeul), épouse le 5 décembre 1618 (Ramède, notaire), Galiote de Marqueyssac, fille de Raymond de Marqueyssac, écuyer.

Titres : Arrêts du Parlement entre noble Pierre de la Filliolie, écuyer, et la maison de Marqueyssac, et Antoine de la Filliolie, aussi écuyer, des 25 février 1627, 16 juin 1651 et 17 juillet 1684. — Généalogie de la maison de la Filliolie, enregistrée au greffe de l'intendance en 1669, et décharge de la taxe des francs-fiefs, par M. Daguessot.

II. — Ligne maternelle. — Cardaillac.

I. Jeanne de Cardaillac (mère), fille de

II. Hugues de Cardaillac, seigneur de Vézènes (aïeul), épouse le 15 mai 1679 (Decausse, notaire), Jeanne de l'Estrade, assistée en son contrat de mariage de Jacques de l'Estrade, seigneur de Floirat, et de Jeanne-Brandelise de Gironde Montclérat.

III. Jean de Cardaillac (bisaïeul), épouse au château de Chambon, paroisse de Neuvic, en Limousin, 3 novembre 1649 (Meymal, notaire), Jeanne de Fontanges, fille de messire Hugues de Fontanges, seigneur de Chambon, et de Jeanne de Chaumat.

IV. Aimé de Cardaillac (trisaïeul), épouse le 20 janvier 1620 (Dupuy, notaire à Saler), demoiselle Antoinette de Vernis.

V. Jean de Cardaillac (4e aïeul), époux de Philippine de Cosnac.

Titres : Contrat passé le 4 septembre 1444 par haut et puissant seigneur Pons de Cardaillac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fondé de pouvoirs de noble Élie de Cardaillac, son frère, et autres titres pour établir l'ancienneté des familles de Bruschol, d'Almais, de Farges et de Marquissac, jugés inutiles à insérer, la noblesse de ces maisons étant suffisamment démontrée.

De Grasset,

Archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône.

(*La suite prochainement.*)

LES SEIGNEURS

DE

LA RIVIÈRE-BOURDET

—

1347 - 1868

(*Suite et fin* *)

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA VAUPALIÈRE.

VII. — Philippe Maignard, écuyer, seigneur de Hauville, sixième fils de Charles II et de Françoise Puchot, procureur général au Parlement de Normandie, mort en 1681, hérita de sa mère la seigneurie de la Vaupalière [1], dont il prit le nom, et fut l'auteur d'une branche illustre de sa maison.

Il reçut du roi Louis XIV, en 1653, pour récompense de ses bons et loyaux services, le brevet d'une pension de 1,800 livres, signé

* Voyez 5e liv., mai 1868, p. 207.

[1] LA VAUPALIÈRE. — Fief du diocèse, parlement, intendance et élection de Rouen, originairement appelé La Vaspaillère, à cause d'un moulin nommé « le moullin Vaspail », ainsi qu'il ressort d'un acte du 19 juin 1414. — Les archives de la Rivière-Bourdet renferment un grand nombre de chartes et d'actes concernant le fief et seigneurie de la Vaupalière. — Par acte du 17 décembre 1392, Guillaume du Val, écuyer, seigneur du Val, demeurant en la paroisse de Lotteville, jouxte le Pont-de-l'Arche, et Jean du Val, écuyer, son neveu, vendent à Robert Allorge, bourgeois de Rouen, le fief du Désert, relevant de la seigneurie de la Vaupalière, et sis en la paroisse de Saint-Jacques-sur-Darnestal. — Acte du 19 juin 1414 : noble et puissant seigneur Guillaume Martel, chevalier, seigneur de la Vaupalière, premier chambellan du roi. — Aveux des 17 juin 1540 et 21 décembre 1548 à noble et puissant seigneur Charles Martel, chevalier, seigneur de Bosqueville et de la Vaupalière, échanson ordinaire du roi. — Aveu du 8 septembre 1581 à noble et puissant seigneur Antoine Martel, seigneur de la Vaupalière. — En 1612, Jacques Puchot, écuyer, conseiller du roi et maître de ses comptes en Normandie, est qualifié « seigneur du Montlandry et du fief de la Vaupaillère. »

Louis, et contresigné Phélypeaux. Par contrat du 10 mars 1638, il épousa Marie Coquerel [1], dont il eut quatre fils et trois filles :

1° Charles-Étienne, qui suit ;

2° François, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ;

3° Jacques-Louis, capitaine au régiment des gardes, puis brigadier des armées du roi et major-général de l'armée, chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Ramillies en 1706 [2], sans avoir été marié ;

4° Jacques, colonel du régiment de Lévis, tué au siége de Turin en 1706, sans avoir été marié ;

5° Marie [3], femme de Pierre Cavelet [4], écuyer, seigneur d'Ouquetot ;

6° Anne-Françoise, femme de Henri de Brèvedent [5], écuyer, seigneur de Sahurs et de Berville, conseiller au Parlement de Normandie, fils de François et de Marie Bras-de-Chol,

7° Françoise, femme de Jean-Henri Dambray [6], écuyer, seigneur du Bosc-Theroulde, président au Parlement de Normandie.

VIII. — Haut et puissant seigneur Charles-Étienne Maignard de Bernières, chevalier, seigneur de la Vaupalière et de Hauville, mourut en 1731, laissant un fils posthume, Pierre-Charles-Étienne, de son mariage avec Geneviève Paulmier [7] de la Bucaille, fille de

[1] COQUEREL (ou Cocquerel). — *D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois étoiles de même rangées en chef et d'un coq passant aussi d'or en pointe.*

[2] Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*

[3] La Chesnaye ne donne pas son nom.

[4] CAVELET. — Ancienne famille maintenue dans sa noblesse le 2 janvier 1667. — Seigneurs d'Oucquetot, du Verbosq, Rondemare et autres lieux. — *D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois étoiles de même rangées en chef, et d'un coq passant aussi d'or en pointe.*

[5] BRÉVEDENT. — On trouve Valérien de Brévedent, chevalier, seigneur du fief de Painel, en 1289, par don du roi, mais la filiation n'est établie qu'à partir de Cardin de Brévedent, vivant en 1450. — Seigneurs de Saburs, Berville, Oissel, Guierny. — Famille maintenue dans sa noblesse le 22 juillet 1666. — *D'argent à trois anilles de sable avec un chef d'azur chargé de cinq besans d'or.*

[6] DAMBRAY. — Famille parlementaire de Normandie, maintenue dans sa noblesse le 27 juin 1666, de laquelle est issu Charles-Henri, chancelier de France sous la Restauration. — Seigneurs de Saint-Crépin, Montigny, Bosc-Théroulde, Gault-Bouffard. — *D'azur à trois tours d'argent, au lionceau d'or en abîme.*

[7] PAULMIER. — Famille maintenue dans sa noblesse le 4 avril 1668. — Seigneurs de Prestreval, la Bucaille, la Parinière, Hayerevel, du Boschérenger. — *D'azur au lion d'or ayant la patte dextre levée avec un chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.* — Voyez le *Mercure de France* de mai 1734.

Pierre, écuyer, seigneur de Prestreval, et de Geneviève Marette, et sœur de Charlotte Paulmier de la Bucaille, femme de Jacques-Louis de Becdelièvre, chevalier, marquis de Cany. — Geneviève Paulmier se remaria en secondes noces, le 20 décembre 1731, à Jean-Baptiste-Élie Camus de Pontcarré, chevalier, seigneur de Viarmes, maître des requêtes en 1726 et intendant de Bretagne en 1734, puis prévôt des marchands de Paris, fils de Nicolas-Pierre Camus, seigneur de Pontcarré, et de sa première femme Marie-Anne-Claude-Augusta Le Boulanger, fille unique d'Auguste, seigneur de Viarmes. Jean-Baptiste-Elie devint veuf le 26 décembre 1734.

IX. — Haut et puissant seigneur Pierre-Charles-Étienne Maignard de Bernières, chevalier, seigneur et marquis de la Vaupalière, né posthume le 9 octobre 1731, guidon de la première compagnie des mousquetaires en 1751, brigadier des armées du roi en 1762, chevalier de Saint-Louis, avait pour tuteur onéraire et gardien-noble, en 1745, maître François Ruellon, notaire royal à Rouen.

En 1766, il épousa Diane-Jacqueline-Louise-Josèphe de Clermont-d'Amboise [1], née le 21 mars 1733, veuve d'Auguste de Matignon, comte de Gacé, fille de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Louis de Clermont-d'Amboise, né posthume le 12 octobre 1702, marquis de Renel et de Montglat, comte de Chiverny, baron de Rupt, prince de Delain, bailli et gouverneur de Chaumont, grand-bailli de Provins, lieutenant-général des armées du roi, et de Henriette de Fitz-James, dame du palais, fille du maréchal duc de Berwick.

Le marquis de la Vaupalière laissa un fils, mort sans postérité, et une fille, Élisabeth-Jacqueline, mariée en 1784 à Philippe-Auguste-Jacques de la Cour, chevalier, comte puis marquis de Balleroy [2], colonel d'infanterie, né à Paris le 3 mars 1763 et tenu sur les fonts du baptême par S. A. S. le duc d'Orléans et Diane de Clermont-d'Amboise, alors veuve du comte de Gacé. Il était fils de Charles-Auguste de la Cour, chevalier, marquis de Balleroy, com-

[1] Clermont. — D'une des plus anciennes maisons de France qui portait : *Écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois chevrons d'or, le premier brisé, et aux 2 et 3 palé d'or et de gueules de six pièces.*

[2] Balleroy. — *Ancienne famille maintenue dans sa noblesse par Montfaut en 1463, par Roissy en 1599 et par Chamillard en 1666.* — Seigneurs de la Cour, Ancourt, Balleroy, Saint-Mallot, du Vernay, du Tronquay ; marquis de Balleroy par lettres patentes du 13 décembre 1704. — *D'azur à trois cœurs d'or posés 2-1.*

mandeur de Saint-Louis, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 23 mars 1794, et d'Adélaïde-Elisabeth-Sophie de Lépinau.

Ainsi s'éteignit cette puissante famille des Maignard de Bernières qui, pendant plus de trois siècles, occupa en Normandie une position considérable et toujours croissante, grâce à ses grands biens, à ses belles alliances, aux constants services qu'elle rendit au roi et à la monarchie, et aux innombrables bienfaits qu'elle répandait héréditairement autour d'elle [1].

Maignard portait [2] : *D'azur à la bande d'argent chargée de trois quintefeuilles de gueules.*

DU MOUCEL [3].

I. — François du Moucel était tabellion à Rouen en 1495.

II. — Noble homme Robert du Moucel, présumé fils du précédent, seigneur du Mesnil-Pavyot, mort avant le 2 mars 1550, eut quatre fils, nommés dans des actes des 21 novembre 1548 et 2 mars 1550 :

1° Noble homme Jean du Moucel, seigneur de la Brière (Acte passé entre nobles hommes Jehan et Pierre du Moucel, frères, fils et héritiers de noble homme Robert du Moucel, sieur du Mesnil-Pavyot, du 21 novembre 1548, par lequel il est dit que Pierre du Moucel, sieur de Mellemont, sera saisi des originaux. — Lotz de la succession de Robert du Moucel, écuyer, sieur du Mesnil-Pavyot, partagez entre nobles hommes Jehan du Moucel, sieur de la Brière, Pierre du Moucel, sieur de Mellemont, Robert du Moucel, sieur d'Assy et Jehan du Moucel, sieur de Heberville, ses fils et héritiers, du 7 mars 1550) ;

2° Noble homme Pierre du Moucel, seigneur de Mellemont et autres lieux, qui viendra ci-après ;

[1] Les archives de la Rivière-Bourdet renferment un nombre considérable d'actes de donations et de fondations faites par cette opulente et libérale famille.

[2] Note manuscrite trouvée dans les papiers des Maignard de Bernières :
« On voit les armes de MM. Maignart, écartelé dans celle d'un noble Philippe « Leslie, seigneur écossois. »

[3] La généalogie de cette famille n'a jamais été écrite. Je l'ai faite à l'aide d'originaux ou de copies collationnées, existant dans les archives de la Rivière-Bourdet. — Robert du Moucel ou son fils fut vraisemblablement anobli comme possesseur d'un franc fief. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 8 mai 1667.

3° Noble homme Robert du Moucel, écuyer, seigneur d'Assy et de la Haye-au-Vidame, rendit aveu de ce dernier fief en la Chambre des Comptes de Normandie, le 22 février 1581 ;

4° Noble homme Jean du Moucel, seigneur de Heberville.

III. — Noble homme Pierre du Moucel, écuyer, seigneur de Mellemont, Varengeville et des Colombiers, conseiller au Parlement de Normandie, acquit la seigneurie de Mellemont en 1542 de noble homme Guillaume du Bosc. — Le 2 août 1548, il achète de noble homme Robert de la Barge une maison sise en la paroisse de Saint-Vivien de Rouen. — Le 2 mai 1560, quittance passée devant les tabellions de Rouen, payée par noble homme Pierre du Moucel, sieur de Mellemont, à noble homme Raoul du Val, sieur de Coupeauville. — Le 4 février 1565, aveu, foi et hommage de la terre de Mellemont, rendus au roi en sa Chambre des Comptes de Paris, par noble homme Pierre du Moucel, et présentés par noble homme Jean du Moucel, son fils, comme son procureur spécial. — Le 25 juin 1567, aveu du fief des Colombiers et de Varengeville, rendu à la seigneurie de Gouy, par ledit Pierre du Moucel, écuyer, seigneur dudit Varengeville, des Colombiers et de Mellemont.

Pierre du Moucel était mort le 12 décembre 1594, ainsi qu'il appert des lots et partages de sa succession. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Éloi, à Rouen. De son mariage avec N..., il eut dix enfants, qui suivent :

1° Louis, qui viendra ci-après ;

2° Jeanne, mariée, par contrat du 20 août 1563, à noble homme Robert d'Esmalleville, seigneur de Penneville;

3° Jean, seigneur des Colombiers et d'Avremesnil, nommé dans l'aveu de la seigneurie de Mellemont, du 4 février 1565 et dans le partage des lots de la succession de son père ;

4° Marie, mariée, par contrat du 24 mai 1568, à noble homme Jacques de Nollent [1], seigneur de Fastouville. (Par contrat passé à Rouen le 15 septembre 1571, Jacques de Nollent fait remise à Pierre du Moucel, son beau-père, de quelques terres à lui baillées par son contrat de mariage et sises en la paroisse de Saint-Thomas-

[1] NOLLENT. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1696. — Seigneurs de Fastouville, Champeaux et autres lieux. — *De sinople à une aigle au vol abaissé d'argent.*

de-la-Chaussée, moyennant 4,000 livres à lui payées par ledit du Moucel.)

5° Madeleine, mariée : 1° par contrat du 14 décembre 1571, à noble homme Jean de Bures [1], seigneur de la Pierre ; 2° par contrat du 6 février 1583, à noble homme Jean Dyel [2], seigneur des Hameaux, conseiller du roi et général en la Cour des Aides de Normandie ;

6° Robert, écuyer, seigneur d'Assy, marié à noble damoiselle Nicolle de Montholon [3] ;

7° Catherine, mariée, par contrat du 1er mars 1571, à noble homme Richard de Nollent, seigneur de Champeaux ;

8° Anne, femme de noble homme Jean du Val [4], seigneur de Coupeauville ;

9° Geneviève, femme de Jacques L'Hermite [5], écuyer, seigneur de la Prée et de Clerseville.

10° Anne, femme de N... Toustain [6], chevalier, seigneur de Limésy, président au Parlement de Normandie.

IV. — Louis du Moucel, premier du nom, écuyer, seigneur et patron de Sassetot le Mauconduit, seigneur de Mellemont, du Moucel, du Fresney, Beuzeville, et de Lourailles, appelé Monsieur de Mellemont, fut conseiller du roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie.

[1] BURES. Famille anoblie par l'édit des francs-fiefs et maintenue dans sa noblesse le 15 février 1668. — Seigneurs d'Épinay, Bully, Saully, Bethencourt. — Voyez le *Traité de la noblesse*, de La Roque, p. 318. — *De sable à trois jumelles d'argent.*

[2] DYEL. — Famille maintenue dans sa noblesse le 13 juillet 1667. — *D'argent au chevron de sable accompagné de trois trèfles de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

[3] MONTHOLON. — Ancienne et illustre maison, originaire d'Autun, où elle était connue dès le XIIe siècle. — *D'azur au mouton d'or surmonté de trois roses de même.*

[4] DU VAL. — Famille maintenue dans sa noblesse le 28 février 1667. — *De gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

[5] L'HERMITE. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1666. — Seigneurs de la Prée et du Petit-Rocquemont. — *D'azur à la tour d'or.*

[6] TOUSTAIN. — Ancienne et illustre famille que Jacques-Louis Chevillard fait remonter à un chevalier danois vivant en 868. Filiation établie depuis Hugues Toustain, chevalier, comte de Cantorbéry, qu'on croit issu des ducs de Normandie. Seigneurs de Frontebosc, Limésy, Richebourg ; marquis de Limésy, comtes de Richebourg. — *D'or à la bande de deux traits échiquetée d'or et d'azur.*

Par acte du 21 décembre 1595, dans lequel il est qualifié noble homme, écuyer, seigneur et patron de Sassetot, il acquiert un fief sis en la paroisse de Sassetot et dont, par lettres-patentes données à Paris par le roi Henri IV au mois de juin 1605, enregistrées le 5 juillet en la Chambre des Comptes de Normandie, il obtint l'autorisation de changer le nom en celui de « Le Moucel. »

Le 1er avril 1596, il transige avec son frère Jean, seigneur des Colombiers, et est qualifié seigneur du Fresney.

Le 28 décembre 1598, décharge est donnée de la recherche pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts à Louis du Moucel, seigneur du lieu, propriétaire, au droit de la damoiselle sa femme, des fiefs, terres et seigneuries de Beuzeville et Sassetot-le-Mauconduit, par les conseillers commissaires ordonnés par Sa Majesté pour la liquidation des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts de la généralité de Rouen.

Le 2 juillet 1607, arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie par lequel temps de six mois est accordé à noble homme Louis du Moucel, écuyer, seigneur du lieu, pour donner aveu du fief de Sassetot-le-Mauconduit.

Le 7 mars 1609, aveu rendu à messire de Joyeuse, cardinal-archevêque de Rouen, par Louis du Moucel, écuyer, seigneur du lieu et du Fresney, de plusieurs maisons sises en la ville de Louviers.

Louis du Moucel est qualifié seigneur usufructuaire de Lourailles [1]

[1] Les archives de la Rivière-Bourdet contiennent un grand nombre de chartes, titres et documents concernant la seigneurie de Lourailles. — Aveux de Benoit Le Febure à noble homme Guillebert du Bosc, écuyer, seigneur de Lourailles, 21 mars 1457 et 27 janvier 1459. — Aveux à noble homme Regnault de Villeneuve, écuyer, seigneur de Lourailles, à cause de damoiselle Jeanne Picard, sa femme, 15 et 26 mai 1466, 12 février 1476. — Aveux et comptes-rendus à noble homme messire Jean Picart, chevalier, seigneur de Radeval et de Lourailles, maître d'hôtel ordinaire du roi, bailli et capitaine de Gisors, 29 septembre 1505, 29 septembre et 10 octobre 1506, 2 juillet 1515 et 6 juin 1523. — Aveux de noble homme Antoine Picard, vicomte de Falaise, seigneur de Radeval et de Lourailles, fils du précédent, 10 novembre 1524, 17 juillet 1529. — Aveux à noble homme et puissant seigneur messire Georges Le Picart, chevalier, seigneur de Radeval et de Lourailles, 9 mars 1541, 12 octobre 1542, 13 juin 1547, 28 juin 1558, 21 juin 1564. — Aveux à nobles damoiselles les filles mineures et héritières de feu Georges Le Picart, seigneur de Radeval et de Lourailles, 17 mai, 4 juillet, 5 et 15 novembre 1565, 1er juillet 1568. — Aveu à haut et puissant seigneur messire Christophe de Bassompierre, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Harouy et de Renouville, seigneur de Lourailles, au droit de dame

dans des actes du 1er mai 1601, du 1er juin 1602 et du 4 juin 1603. — Il était mort avant le 17 août 1628, qu'eut lieu le partage des lots de sa succession.

Par contrat du 6 mars 1575, il épousa Catherine de Boismare [1], dont il eut seize enfants [2], qui suivront, — et en secondes noces Marguerite Le Seigneur [3].

1° Pierre, écuyer, seigneur de Criquemauville, né le 30 mai 1574, filleul de noble homme Pierre du Moucel, seigneur de Mellemont, son grand-père, et de damoiselle Nicolle de Montholon, sa tante;

2° Robert, né le 17 septembre 1575, eut pour parrains nobles hommes Robert du Moucel, seigneur d'Assy et Jean du Moucel, seigneur des Colombiers, ses oncles, et pour marraine damoiselle Geneviève du Moucel, femme du sieur de la Prée. Il mourut au mois de novembre 1575 ;

3° Louis, écuyer, seigneur de Gouy, né le 12 octobre 1576, eut pour parrains nobles hommes Jean du Moucel, seigneur d'Avremesnil, et Jacques de Nollent, seigneur de Fastouville, ses oncles, et pour marraine damoiselle Anne du Moucel, femme du sieur de Coppeauville. Il épousa N... Le Gras;

4° Alexandre, né le 2 avril 1578, dont il sera parlé ci-après. — Il eut pour parrains nobles hommes Robert d'Esmalleville, seigneur de Penneville, et Jacques L'Hermite, seigneur de la Prée, ses oncles, et pour marraine damoiselle Françoise L'Hermite, femme du sieur de la Prairie, conseiller en la Cour des Aides ;

5° Richard, seigneur de Richemont, conseiller au Parlement de Normandie, né le 3 septembre 1579, eut pour parrains nobles hommes Richard de Nollent, seigneur de Champeaux, et Jacques

Louise Le Picart, sa femme, fille de feu haut et puissant seigneur Georges Le Picart, chevalier, seigneur de Radeval et de Lourailles, 21 octobre 1578, 27 juin 1590, 3 mars 1596. — Noble homme René Parent, écuyer, échanson ordinaire du roi, vicomte de Rouen, seigneur en partie de Lourailles, en 1587, au droit de noble dame Jeanne Le Picart, sa femme, fille dudit Georges. — La terre et seigneurie de Lourailles passe par acquisition dans la famille du Moucel, entre 1596 et 1601.

[1] D'une famille de Dieppe.

[2] J'ai trouvé leurs noms et la plupart des indications qui vont suivre dans un « Extraict d'un grand journal de feu monsieur de Mellemont, mon père. »

[3] Le Seigneur. — Famille maintenue dans sa noblesse le 14 décembre 1668. — Seigneurs du Mesnil, Lieuvray, Espineville, Amontot, Viquemarre, Bantot, Montcornet. — *De gueules à la bande d'argent chargée de deux tourteaux de sable et accompagnée de deux têtes de lions arrachées d'or.*

L'Hermite, seigneur de la Prée et de Clerseville, et pour marraine damoiselle Madeleine du Moucel, veuve de noble homme Jean de Bures, seigneur de la Pierre. — Il épousa Madeleine Laine (ou Laisné) ;

6° Georges, né le 18 août 1580 et mort au mois d'octobre de la même année, eut pour parrains nobles hommes Georges de la Porte, procureur général du roi en sa Cour de Parlement, et François Gaynon, seigneur de la Sansonnière, et pour marraine damoiselle de Hatentot, femme du sieur de Grossy, conseiller au Parlement ;

7° Guillaume, né le 10 janvier 1582, eut pour parrains nobles hommes Guillaume d'Aubigny, trésorier général, et Nicolas Paix-de-Cœur, seigneur de la Boscquière, et pour marraine damoiselle Anne du Moucel, femme du sieur président de Limésy. — Il fut ordonné prêtre en 1611.

8° Marie, née le 11 août 1585 et morte le même jour, eut pour parrain noble homme Jean Dyel, seigneur des Hameaux, conseiller en la Cour des Aides, et pour marraines damoiselles Bouchard et de Clerseville ;

9° Claude, né le 8 septembre 1586, mort au mois de décembre 1587, eut pour parrains nobles hommes Claude Groulard, premier président en la Cour de Parlement, et Louis Le Masson, conseiller aux requêtes, et pour marraine damoiselle N... du Val, veuve du feu sieur de Mesdine, conseiller en la Cour ;

10° Jacques, né le 16 août 1587, mort dans la même année à Mellemont, eut pour parrains nobles hommes Claude de Croismare, seigneur de Saint-Jean, et Charles du Val, seigneur de Copeauville, et pour marraine la damoiselle d'Espreville ;

11° Madeleine, né le 11 septembre 1588, eut pour parrain noble homme Gédéon Poigne, ancien conseiller de la ville de Dieppe, son oncle maternel, et pour marraines damoiselle N... Hallé, femme du président de Rassent, et la damoiselle de Costecotte. — Par contrat du 29 avril 1606, elle fut mariée à Guillaume Michel[1], écuyer, seigneur de Belouze ;

12° Jacques, seigneur de Varengeville et de Gouy, né le 22 juillet 1592, eut pour parrains nobles hommes Jacques Jubert, seigneur du Thil, maître des requêtes, et le sieur Bucquet, conseiller au

[1] MICHEL. — Ancienne famille, maintenue dans sa noblesse en 1496. — Seigneurs de Cambernon, Isigny, Velly, la Michelière, Belouze, Le Creuilly, le Châtel. — *D'azur à la croix d'or cantonnée de quatre coquilles de même.*

Parlement, et pour marraine damoiselle N... L'Hermite, femme du sieur de Gauville-Roussel ;

13° Catherine, née à Caen le 2 juillet 1593 et morte en ladite ville et dans la même année, eut pour parrain noble homme Alexandre Bouchart, conseiller au Parlement, et pour marraines damoiselle N... Jubert, femme du sieur du Taillis, et Madeleine du Val, femme du sieur de la Sansonnière ;

14° Marie, née le 10 décembre 1594, morte au Boisguillaume en 1606, eut pour parrain noble homme Pierre L'Hermite, seigneur de Clerseville, conseiller au Présidial de Rouen, et pour marraines damoiselle Marie de Quintanadoine, veuve du sieur de Hanivel, et damoiselle N... de Paix-de-Cœur, femme du sieur de Sermonville, conseiller aux requêtes ;

15° Catherine, née le 5 mai 1596, eut pour parrain noble homme messire Peigney, médecin, et pour marraines damoiselle Marie Bretel, femme du sieur de Reville, et Isabeau du Val, femme du sieur des Champs. Elle fut mariée : 1° à Louis Radulph [1], sieur de Beaumont, avocat en la cour ; 2° au sieur de Grandchamp [2], avocat-général en la Cour des Aides.

16° Isabeau, née le 25 juin 1598, morte en 1607, eut pour parrain le sieur de Grossy, maître des requêtes, et pour marraines damoiselle Isabeau du Moucel [3], veuve du sieur d'Aubigny, et Marie de Sallemangne, femme du sieur de Copeauville.

V. — Alexandre du Moucel, écuyer, seigneur du Moucel, de Lourailles et d'Assy, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé et président aux requêtes du palais, à Rouen, mourut dans un âge très-avancé, ayant épousé : 1° par contrat du 6 novembre 1616, Madeleine de Caradas [4], fille de feu noble homme Antoine de Caradas, écuyer, seigneur du Héron et du Vieil-Rouen, président en

[1] RADULPH. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1697. — *D'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois molettes d'or.*

[2] ARRAGON. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1667. — Seigneurs de Grandchamp et de Nehou. — Chevillard n'en donne pas le blason.

[3] Dont je n'ai trouvé que le nom. — Peut-être fille de Robert du Moucel et de Nicolle de Montholon.

[4] CARADAS. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1666. — *D'argent à un chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople posées 2 en chef et un en pointe.*

la Cour des Aides, et de Madeleine Le Febvre; 2° Catherine Pain [1]. — De ce second mariage il eut un fils, qui suit.

VI. — Louis du Moucel, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Lourailles, appelé le président de Lourailles, conseiller du roi et président aux requêtes du palais, épousa, par contrat du 3 août 1646, Marie Tallon [2], fille unique et seule héritière de Nicolas Tallon, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie de Normandie, mort le jeudi 19 février 1660, et de Marie Gaudin (ou Godin).

Il mourut avant le 21 août 1695, ainsi qu'il résulte de l'acte de partage de sa succession. — De son mariage avec Marie Tallon, morte le mercredi 3 mai 1662 et inhumée en l'église de Saint-Éloi le 5, il eut huit enfants [3] :

1° Madeleine, née le 15 juin 1646, eut pour parrain Nicolas Tallon, son grand-père, et pour marraine noble dame Madeleine Laine, femme de Richard du Moucel, seigneur de Richemont, son grand-oncle. Par contrat du 25 juin 1664, elle fut mariée à noble homme Jean Pavyot, écuyer, seigneur du Mesnil, fils de feu Jean Pavyot, écuyer, conseiller du roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, et de Marguerite de Novilliers;

2° Jacques, dont il sera plus amplement parlé ci-après, né le 5 novembre 1647, eut pour parrain Jacques du Moucel, chevalier, seigneur de Varengeville et de Gouy, son grand-oncle, et pour marraine damoiselle Marie Tallon, veuve du sieur Le Noble, avocat en la Cour, sa grand'tante ;

3° David-Louis, écuyer, seigneur d'Assy, né le 25 février 1649, eut pour parrain David Le Seigneur, écuyer, seigneur du Boscberenger, et pour marraine damoiselle Catherine du Moucel, femme de messire Radulph, sieur de Beaumont, avocat en la Cour, sa grand'tante. Il fut conseiller au Parlement de Normandie et mourut le 3 janvier 1716, à l'âge de 67 ans;

4° Marie-Marguerite, née le 18 juin 1650, morte en 1652, eut pour parrain François Le Noble, conseiller à la Cour, et pour mar-

[1] Pain. — Le 23 décembre 1755, Jacques Pain de Malmain, conseiller auditeur au Parlement de Normandie, reçoit des lettres de noblesse.

[2] Tallon. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1697. — *D'azur à trois croissants d'argent posés 2 et 1.*

[3] Les indications qui suivent sont presque toutes extraites d'une note écrite par Louis du Moucel lui-même.

raine noble dame Marguerite Le Seigneur, veuve de Louis du Moucel, écuyer, seigneur de Sassetot, fils de messire Pierre du Moucel, écuyer, seigneur de Sassetot, conseiller à la Cour ;

5° Marie-Madeleine, née le 4 septembre 1652, eut pour parrain Pierre du Moucel, écuyer, seigneur de Criquemanville, et pour marraine N... Le Gros, femme de Louis du Moucel, écuyer, seigneur de Gouy. — Elle fut mariée à messire Claude Le Roux, chevalier, seigneur de Tilly, Monterolier, Berville, Villettes, Becdal, Saint-Aubin d'Escroville, Bourgtheroulde, Lucy et Sainte-Beuve, homme de guerre fameux dans son temps et que ses nombreuses blessures déterminèrent à entrer comme conseiller au Parlement de Normandie, fils de Robert Le Roux et de N... de Faucon de Ris.

6° Pierre, né le 29 février 1656, mort le 22 août de la même année, eut pour parrain messire Pierre de Becdelièvre, chevalier, seigneur d'Hocqueville, premier président en la Cour des Aides de Normandie, et pour marraine Catherine du Moucel, femme de messire de Grandchamp, avocat-général en ladite Cour ;

7° Louis, né le 18 janvier 1657, mort le 23 mars 1659, eut pour parrain messire René Ridel, trésorier de France en la généralité de Rouen, seigneur de Plaine-Seveste, et pour marraine damoiselle Hélène Le Noble, femme du sieur de Montécot, conseiller au Présidial de Caudebec ;

8° Louis, né le 28 novembre 1660, mort le 21 septembre 1661, eut pour parrain le sieur Boulays, conseiller au Parlement, et pour marraine dame N... Vincent, femme de messire Le Noble, auditeur en la Chambre des Comptes.

VII. — Jacques du Moucel, écuyer, seigneur de Lourailles, conseiller au Parlement de Normandie, épousa, par contrat du 20 septembre 1684, Anne-Madeleine Sallet, née en 1659, fille d'Alexandre Sallet [1], écuyer, seigneur de Quilly, Saint-Reux, Cauvicourt, Jacobmesnil, Bretteville-sur-Oise et Cinteaux, conseiller du roi en ses conseils et en la grand'chambre du Parlement de Normandie, et de Madeleine Porlier [2], morte en couches. — Anne-Madeleine

[1] SALLET. — Famille maintenue dans sa noblesse le 1er novembre 1667. — Seigneurs du Repas, Colleville, etc. — Georges Sallet, frère d'Alexandre, était abbé commendataire de Notre-Dame d'Ardaine. — *D'argent à deux roses de gueules en chef et un cœur de même en pointe.*

[2] PORLIER. — Famille maintenue dans sa noblesse en 1697, — dont une branche

avait pour tuteur, en 1678, Nicolas Puchot, écuyer, seigneur des Alleurs, conseiller au Parlement de Normandie, fils aîné de Charles et de Madeleine de Cauvigny, lequel, par contrat du 7 avril 1664, avait épousé Marie-Anne Sallet, fille aînée d'Alexandre et de Madeleine Porlier.

Jacques eut un fils, Jacques-Henri-Alexandre, qui suit, et une fille, Anne-Geneviève du Moucel, femme de Simon-Louis Laisné [1], écuyer, seigneur de Tintot.

VIII. — Jacques-Henri-Alexandre du Moucel, chevalier, seigneur de Lourailles et de la Rivière-Bourdet, seigneur et patron haut justicier de Quilly, Cinteaux, Cauvicourt, Bretteville-sur-Oise, seigneur de Tonneville, Jacobmesnil, Malmains, Pouchins, Le Moustier, seigneur et patron honoraire d'Antigny et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et président à mortier au Parlement de Normandie, naquit le 21 octobre 1693, à Rouen, fut baptisé le lendemain en l'église Saint-Lô de cette ville et eut pour parrain et marraine le sieur de Monville, conseiller au Parlement de Normandie, et madame de Saint-Gervais.

Par acte du 19 février 1724, il vend à Anne-Geneviève du Moucel, sa sœur, femme du sieur de Tintot, le fief et seigneurie d'Assy de Greville, qui est un huitième de plein-fief de Haubert, en la vicomté de Pont-Audemer.

Le 20 novembre 1736, il tient et avoue tenir, — du noble fils mineur de haut et puissant seigneur messire Charles-Étienne Maignard de Bernières, chevalier, seigneur de la Vaupalière, Hauville et autres lieux, à cause de sadite seigneurie de la Vaupalière, — le fief, terre et seigneurie de Lourailles, qui est un demi-fief de haubert, et qu'il a eu de son oncle, le sieur d'Assy, qui le tenait de feu Alexandre du Moucel, écuyer, seigneur de Lourailles et d'Assy, son grand-père, et comme co-héritier de Louis du Moucel, seigneur de Lourailles, président aux requêtes du palais.

Le 18 décembre 1737, il tient et avoue tenir, — de haut et puissant seigneur Joseph de Manneville, chevalier, marquis de

a formé les marquis de Rubelles. — *D'azur à l'aigle éployée d'or, surmontée d'un triangle d'argent chargée de trois hermines de sable et trois hures de sanglier d'or en chef.*

[1] Laisné. — Famille anoblie en 1699. — *D'azur à l'aigle d'or becqué et membré de gueules.*

Charlesmesnil, seigneur d'Auregard, baron de Manerhouville, seigneur et haut justicier de Fontaine-le-Dun, à cause de sadite baronnie de Manerhouville, — deux huitièmes de fief noble, le fief de Malmains et le fief de Pouchins, lui appartenant au droit de l'échange fait avec haut et puissant seigneur Gilles-Henri Maignard, chevalier, marquis de Bernières, président à mortier honoraire au Parlement de Normandie (contrat du 7 juin 1724), auquel ils appartenaient par la succession de son père.

Jacques-Alexandre-Henri du Moucel de Lourailles épousa Marie-Madeleine-Cécile Maignard de Bernières, fille cadette de Charles-Louis Maignard de Bernières, seigneur de Bautot, procureur général au Parlement de Normandie, et de sa seconde femme, Gabrielle Durand de Bondeville.

Gilles-Henri Maignard, marquis de Bernières, étant mort sans postérité le 18 octobre 1734, ses biens passèrent à ses deux sœurs consanguines, la marquise de Flavacourt et la présidente de Lourailles. — Ce fut ainsi que la seigneurie de la Rivière-Bourdet passa des Maignard aux du Moucel.

Jacques-Alexandre-Henri du Moucel laissa un fils qui suit.

IX. — Charles-Alexandre-Henri du Moucel, chevalier, seigneur de Lourailles et de la Rivière-Bourdet, etc., président à mortier au Parlement de Normandie, marié à Françoise Groulard de Torcy, fille de François, marquis de Torcy, et de N... de Poitiers, dont un fils qui suit.

X. — Haut et puissant seigneur Alexandre-Charles-Marie du Moucel, chevalier, seigneur et marquis de Torcy, seigneur de Lourailles, la Rivière-Bourdet et autres lieux, président à mortier au Parlement de Normandie, marié à Marie-Louise Demaretz de Saint-Aubin [1], dont un fils qui suit.

XI. — Alexandre-Marie-Louis du Moucel, marquis de Torcy, mort en 1817 [2] sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Sidonie-Antoinette-Françoise de Choiseul-Gouffier [3], fille de Marie-Gabriel-

[1] Remariée à Jean-Pierre Fermin, comte de Vieux, ancien officier de cavalerie, le 12 octobre 1790.

[2] Il est inhumé dans l'église de Saint-Martin de Quévillon, où reposent également la duchesse de Fitz-James et son neveu, le marquis de Belmont-Briançon.

[3] D'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de France. « Il n'y en a aucune dans le royaume, dit l'auteur des *Mémoires du maréchal de Plessis* (1676),

Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, colonel du régiment de la Couronne en 1784, membre de l'Académie française, auteur du *Voyage en Grèce*, ambassadeur de France à Constantinople, lieutenant-général le 13 avril 1814, ministre d'État et membre du Conseil privé, pair de France le 17 août 1815, mort à Aix-la-Chapelle le 20 juin 1817, — et de sa première femme, Marie de Gouffier d'Heilly, morte au mois de mai 1816. En 1817, le comte de Choiseul-Gouffier se remaria à Hélène, princesse de Bauffremont, fille de Joseph, prince de Listenais et du Saint-Empire, vice-amiral de France. — La sœur aînée de la marquise de Torcy, Clémentine-Louise-Henriette de Choiseul-Gouffier, née le 1er octobre 1775, avait épousé le comte de Belmont, colonel d'infanterie, et son autre sœur, le comte de Moreton-Chabrillan, brigadier des armées du roi.

Du Moucel portait : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois merlettes d'argent posées* 2-1.

La marquise de Torcy épousa en secondes noces, le 6 décembre 1819, Édouard, duc de Fitz-James, pair de France, veuf en premières noces de N... de la Touche, dont elle n'eut pas d'enfants.

La duchesse de Fitz-James mourut le 4 mars 1862, dans son château de la Rivière-Bourdet, qu'elle légua à sa nièce, Sidonie de Moreton-Chabrillan, mariée au marquis de Montholon-Sémonville, prince d'Umbriano del Precetto.

C'est à Mme la princesse de Montholon-Sémonville, actuellement propriétaire du château de la Rivière-Bourdet, que l'on doit la conservation des actes de tant de familles éteintes après avoir possédé la seigneurie de la Rivière : — Mauquenchy de Blainville, Yvetot, Vaussemer, Durand, Pardieu [1], Maignard de Bernières, du Moucel de Lourailles, — sans lesquels il eût été impossible de reconstituer la chronologie des seigneurs de la Rivière-Bourdet, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours.

dont la noblesse soit plus ancienne et plus pure. Elle est entrée dans de très-grandes alliances, et elle a mesme esté honorée de celle de la très-auguste maison de France. » *D'azur à la croix d'or cantonnée de dix-huit billettes de même, cinq posées en sautoir dans chaque canton du chef, quatre posées en carré dans chaque canton de la pointe.* — La branche de Choiseul-Gouffier porte en cœur, brochant sur le tout, un écu *d'argent à trois jumelles de sable*, qui est de Gouffier.

[1] Je crois la maison de Pardieu encore représentée; mais la branche des barons de Bondeville, co-seigneurs de la Rivière-Bourdet, est éteinte depuis 1614.

CHRONOLOGIE DES SEIGNEURS DE LA RIVIÈRE-BOURDET.

1347. — La veuve de Gilles de Mauquenchy de Blainville, chevalier.

1400. — Martin, roi d'Yvetot.

1418. — Regnault de Tonneville, chevalier.

1420. — Jean Hautfort, chevalier.

1427. — Marie d'Yvetot, femme de N... de Vaussemer, écuyer.

1457. — Jean de Vaussemer, écuyer.

1500. — Jacqueline de Vaussemer, femme de Roger de Guetteville, écuyer.

1521. — Jean Durand.

1530. — Guillaume Durand.

1570. — Jean Maignard de Bernières et François de Pardieu.

1582. — Charles Maignard de Bernières et Centurion de Pardieu.

1601. — Charles Maignard de Bernières seul.

1621. — Charles II Maignard de Bernières.

1632. — Charles III Maignard de Bernières.

1662. — Étienne, marquis de Bernières.

1697. — Charles-Étienne, marquis de Bernières.

1717. — Gilles-Henri, marquis de Bernières.

1734. — Jacques-Henri-Alexandre du Moucel de Lourailles, époux de Marie-Madeleine-Cécile Maignard de Bernières.

1746. — Charles-Alexandre-Henri du Moucel de Lourailles.

1782. — Alexandre-Charles-Marie du Moucel de Lourailles, marquis de Torcy.

1791. — Alexandre-Marie-Louis du Moucel, marquis de Torcy.

1817. — Sidonie-Antoinette-Françoise de Choiseul-Gouffier, veuve du marquis de Torcy, remariée à Édouard, duc de Fitz-James.

1862. — Sidonie de Moreton-Chabrillan, princesse de Montholon-Sémonville.

Vicomte Oscar de Poli.

DOM BÉTENCOURT.

Ses *Noms Féodaux* (1re édition). — ses œuvres inédites.

La *Revue Nobiliaire* a consacré, dans sa livraison de janvier dernier [1], quelques lignes à l'examen d'une nouvelle édition *des Noms Féodaux* de D. Bétencourt. N'ayant contribué à cette édition que par la Notice biographique qui se lit en tête du 1er volume, je n'ai point à m'occuper des observations critiques auxquelles la réimpression a donné lieu. Mais je saisis cette occasion pour examiner, de mon côté, quelques particularités relatives à l'édition originale qui ont circulé dans les bibliographies, et qui me paraissent avoir besoin d'éclaircissements.

La rareté des exemplaires de l'édition originale, qu'on ne trouvait plus dans le commerce et qui y avait fort peu figuré, est sans doute une des causes qui ont fait rechercher ce qu'elle était devenue. On a affirmé que l'auteur l'avait détruite en très-grande partie : c'est l'opinion commune aujourd'hui. Je ne veux pas dire absolument qu'elle soit fausse : mais j'y opposerai quelques raisons que je crois solides.

Les *Noms féodaux* parurent en 1826; l'ouvrage était tiré à mille exemplaires. Il avait été accueilli dans la presse. Les journaux qui en avaient parlé l'avaient fait avec estime et louange, à Paris, et dans les départements, on écrivit même à l'auteur une lettre anonyme sans l'injurier, contrairement à l'usage. A la vérité, ce livre se vendait peu; mais D. Bétencourt n'en avait pas fait une spéculation, et il ne semble pas s'être alarmé de son peu de débit. Je trouve au contraire, dans ses papiers, une note de sa main ainsi conçue : « Le prix pour chaque exemplaire composé de deux volumes, porté à 26 francs dans le *Journal des Savants*, est sûrement une erreur de prote. Quelques-uns des premiers exemplaires ont été pris à 20 francs, et postérieurement à 15. Dès qu'il s'agira de traiter en gros avec un libraire, il est entendu qu'il y aura beaucoup à

[1] Une erreur a été commise dans cet article. L'abbaye d'Auchy, dont Bétencourt était moine, n'est pas celle de Normandie, mais celle d'Artois.

rabattre sur ce prix. » Ces réserves n'annonçaient pas l'intention de rien détruire, et elles ne pouvaient guère changer dans le peu de temps que D. Bétencourt avait encore à vivre : il mourut au mois de mai 1829.

Je doute fort qu'il ait jamais pris livraison réelle de toute l'édition de son ouvrage : car je ne vois pas comment il aurait trouvé place pour 2,000 volumes assez épais dans un logement composé d'une seule chambre où il couchait, et d'une antichambre fort insuffisante.

A la mort de D. Bétencourt, il ne se trouva chez lui qu'une soixantaine d'exemplaires. On n'eut pas à s'occuper d'en rechercher d'autres : rien ne faisait connaître à ses héritiers qu'il y en eût davantage, et son testament, en leur distribuant sa fortune, n'y faisait pas entrer cette propriété mobilière.

Je ne me dissimule pas que, de ce silence dans l'acte de ses dernières volontés, les hommes dont l'opinion est qu'il détruisit la plus grande partie de son édition, peuvent tirer un argument pour fortifier leur sentiment. Mais à quoi bon détruire ce qui avait coûté tant de peines et d'argent? D. Bétencourt y regardait d'un peu plus près, et j'affirme, pour l'avoir très-bien connu, qu'il ne laissait rien perdre. C'est là aussi un argument d'opposition qui a sa force. D'un autre côté, si l'édition n'a pas été détruite, qu'est elle devenue? La seule manière de répondre à cette question très-naturelle, c'est de supposer qu'elle est restée oubliée dans un dépôt inconnu.

Quant aux soixante exemplaires sauvés de cette ruine ou de cet oubli, les deux tiers furent cédés à un respectable libraire, M. Merlin, en échange d'ouvrages représentant une valeur de 70 francs; et je crois qu'il en fut longtemps embarrassé. Mais on ne perdit rien pour avoir attendu; et chacun sait jusqu'à quel prix les amateurs avaient fini par se disputer, en ces derniers temps, les rares exemplaires qui s'offraient dans les ventes. Il y avait donc toute raison de réimprimer l'ouvrage ; j'ajoute qu'il était tombé dans le domaine public.

Je ne reviendrai pas sur une autre question que je crois avoir suffisamment résolue dans ma Notice sur D. Bétencourt. On ne peut plus dire maintenant qu'il avait terminé ses *Noms Féodaux*, pour les autres provinces de la France. Je n'ai point connu les deux articles manuscrits qui ont figuré au catalogue du marquis Le Ver, sous les numéros 21 et 42, et que l'on y a représentés comme une continuation, l'un de l'Angoumois, l'autre du Poitou. Bien que ces deux provinces ne soient traitées qu'en partie dans l'édition des

Noms Féodaux, comme l'annonce le titre de l'ouvrage, je n'admets ces continuations que sous toutes réserves [1]. Au surplus, il est probable qu'ayant été adjugées dans une vente dirigée par l'un des libraires-éditeurs de la nouvelle édition, l'occasion n'aura pas été perdue pour que cette édition en soit augmentée. Mais c'est là tout ce qui pourra y être ajouté, comme provenant de l'œuvre de D. Bétencourt.

Presque tous ses autres travaux sont restés inédits. J'en puis dire le nombre et les sujets : car il m'a été possible d'en dresser une liste plus complète que celle qui a été publiée par M. Quérard, et j'en possède la partie la plus considérable. Une autre partie avait passé dans la bibliothèque du marquis Le Ver. Je pensais, en premier lieu, que D. Bétencourt s'était borné à une simple communication de quelques-uns de ses mémoires manuscrits, mais je me trompais. Sans que ses relations avec le marquis Le Ver fussent étroites (leur correspondance, du moins, n'annonce pas de l'intimité), il lui avait très-certainement délaissé ces manuscrits. D. Brial, son meilleur ami, venait de mourir. La vente de sa bibliothèque, qui avait suivi son décès, et, dans cette vente, la dispersion de ses manuscrits qui étaient des matériaux pour les grandes publications de l'Académie des inscriptions, avaient attristé D. Bétencourt. Il s'effrayait de l'encan pour ses propres travaux, et il se préoccupa de les soustraire à ce mauvais sort, en les mettant, de son vivant, au service de ses amis. Toutefois il ne se dépouilla pas du plus grand nombre qui resta dans sa succession. J'ai eu le bonheur de pouvoir les conserver, et j'espère pour eux un meilleur sort que pour ceux qui furent donnés au marquis Le Ver, lesquels viennent, malgré tout, d'être vendus à cri public.

Maintenant je vais donner la liste de tous ces manuscrits. Elle doit se diviser en trois sections, comprenant : la première, ceux qui sont en ma possession dans ma bibliothèque ; la seconde, ceux qui ont été vendus avec la bibliothèque du marquis Le Ver, et qui figurent sur son catalogue ; la troisième, ceux dont je n'ai plus que les titres et qui ne se trouvent pas. C'est un fait bien singulier, et je l'ai déjà remarqué ailleurs, que beaucoup d'entre ces travaux ayant été lus à l'Académie des inscriptions, il n'en soit resté aucune autre trace que la mention de ces lectures. Voici la liste :

[1] M. E. Sénemaud, acquéreur de ces deux manuscrits, les regarde comme écrits en entier de la main de D. Bétencourt. L. S.

I. *Manuscrits conservés dans ma bibliothèque.*

1. Examen d'un mémoire généalogique intitulé : *De la famille de Montmorency.*

Ce Mémoire avait été présenté au roi Louis XVIII par MM. de Morres, se disant Montmorency. L'examen qu'en fit D. Bétencourt eut pour objet de le réfuter. Il est daté du 4 juin 1818 et signé *par un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. D. Bétencourt a donné aussi à son travail cet autre titre : *Tentative d'intrusion dans la famille de Montmorency*.

2. Prénoms, noms, surnoms, titres et qualités. — Occident de l'Europe ; *avec des* pièces justificatives.

D. Bétencourt paraît avoir composé ce Mémoire sans connaître le travail de M. Eusèbe Salverte sur le même sujet. Ce fut son confrère, M. Mongez, qui appela son attention sur ce que M. Salverte en avait publié dans la Bibliothèque Universelle de Genève, de mai à octobre 1818. En présentant son ouvrage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il le lut dans les séances des 13 août et 17 septembre 1819, D. Bétencourt tint à faire remarquer qu'ils avaient, M. Salverte et lui, employé une méthode et des moyens différents. Effectivement les deux ouvrages ne se ressemblent pas, D. Bétencourt s'étant renfermé pour le sien dans la critique historique pure et l'archéologie, au point de vue de la condition et des usages sociaux.

3. Liste de ceux qui ont accompagné ou suivi de près Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, *suivi d'une* liste des chevaliers qui accompagnèrent, en 1057, Robert, duc de Normandie, à la Terre sainte.

Ces listes sont une annexe des *Pièces justificatives* du Mémoire sur les *Prénoms, noms*, etc. La première est la plus importante des deux ; elle n'est pas seulement une nomenclature ; il y a des développements pour beaucoup de noms, et il n'en a pas encore été publié d'aussi étendues.

4. Dictionnaire de la noblesse, par la Chenaye des Bois. — Généalogie des Puisaye.

C'est un commentaire critique de cette généalogie, transcrite du tome XI du *Dictionnaire de la noblesse*.

5. Relevé de passages généalogiques insérés dans des mémoires militaires du comte Joseph de Puisaye, ou plutôt La Puisaye (il y en a trois au Perche. Voyez carte de Cassini), imprimés ès années 1803-4-6-7 et 8, dont l'objet principal est son expédition de Quiberon en 1795. — Errata, pour servir de supplément aux mémoires militaires et en redresser les méprises, pour ne rien dire de plus.

Le dictionnaire de la Chenaye des Bois y est vertement repris par D. Bétencourt qui l'appelle un *bazar*, et une bibliothèque de romans généalogiques.

6. Extraits relatifs au comté du Perche et au duché d'Alençon.

Ils me paraissaient avoir été faits à l'occasion et pour le besoin des deux articles qui précèdent sur les Puisaye.

7. Notice sur Hugues du Puiset, évêque de Durham, suffragant de l'archevêché d'Yorck, de l'ancienne maison du Puiset, en Beauce, au diocèse d'Orléans.

D. Betencourt veut « restituer à notre histoire par cette notice un personnage de haute extraction qui, quoique né en France en 1125 et ayant donné dans l'un de ses enfants, Hugues de Puiseaux, un chancelier au roi, n'en est pas moins resté inconnu dans nos annales. »

8. Glossaires de divers termes (de la langue latine).

Pour le moyen âge.

9. Réflexions sur l'école des Chartes que le gouvernement avait accordée à la demande de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui après un cours complet a été suspendue à l'occasion d'un nouveau concours et de quelques changements proposés par l'Académie, *suivies d'une* note précédemment communiquée à l'Académie au sujet de cette école.

Les *Réflexions* sont adressées au secrétaire perpétuel de l'Académie qui était alors, en 1824, M. Dacier : « J'aime mieux me confesser à vous, lui écrit D. Bétencourt, que non pas à l'Académie où je vois que les plus parlants sont ceux qui entendent le moins la partie qu'ils prétendent diriger. » Et il signa « Votre bien humble et dévoué contemporain. » J'ai dit dans ma Notice biographique que D. Bétencourt, sur bien des questions qui s'agitaient au sein de l'Académie, avait souvent montré un esprit libéral et parfois piquant. En voici un exemple que je viens de donner, et il y en aurait d'autres.

10. *Sur les* Archives fondamentales du royaume de France.

C'est une proposition faite à l'Académie, en 1821, d'une collection générale de titres, qui serait publiée comme le Domesday.

11. *Sur les* travaux des correspondants de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à propos d'un projet en discussion à leur égard,

12. Réflexions sur une lecture de M. Gail, notre confrère, au sujet du tombeau d'Osymandias. 11 avril 1823.

13. Observations au sujet d'une lecture de l'un de nos savants confrères, où, pour faire prévaloir l'autorité de Manethon, égyptien, sur celle du grec Hérodote (ce que nous ne contestons pas), il maltraite celui-ci.

14. Recueil de notices ou notes sur divers sujets.

La plupart de ces documents se rapportent aux travaux de l'Académie des inscriptions et belles lettres, comme ceux-ci: — *Au sujet du calqué d'un diplôme de l'an 961 envoyé à l'Académie.* — *Réflexions sur une lecture de M. Mongez, touchant la peinture de haut style.* — *Note au sujet d'un travail distribué le 10 août 1821 à l'Académie, par M. Émeric David, notre confrère, intitulé :* Essai historique sur le sculpture en France. — *Proposition faite à l'Académie au sujet des sceaux.* C'est cette proposition que M. de la Borde a cherché sans pouvoir la trouver. — *Sur une lecture de M. le comte de Choiseul, rapportant à saint Louis, pendant son séjour en Asie, une répression notable des abus de la féodalité.* — *Sur le refus de l'Académie d'envoyer à Tombucto un voyageur que lui proposait le consul de France à Maroc pour des recherches scientifiques.* — *Observations sur la demande d'un correspondant, au sujet d'un* Monasticon Gallicanum, etc.

15. Baillis et Sénéchaux de France.

Courte notice historique.

16. Noms Féodaux; observations opposées à celles d'un anonyme sur quelques points généraux de cet ouvrage.

C'est une réfutation de la lettre dont il a été parlé plus haut.

II. *Manuscrits qui étaient dans la bibliothèque du marquis Le Ver.*

1. Angoumois. Continuation des *Noms Féodaux*, pour cette province.

N° 21 du Catalogue de la bibliothèque Le Ver.

2. Poitou. Continuation des *Noms Féodaux,* pour cette province.

N° 42 du Catalogue. Je renouvelle ici mes réserves sur ce qu'on a dit être une continuation de l'Angoumois et du Poitou.

3. Noblesse de Caen. Registre des personnes qui se sont trouvées nobles ès neuf élections de la généralité de Caen, sur la visitation de leurs titres. Copie du registre de MM. de Roissi, Répichon et Croismare, commissaires commis pour la recherche des nobles ès années 1598 et 1599.

N° 52 du Catalogue. « Cette copie, dit le catalogue, est de la main de « D. Bétencourt, qui la fit à Londres au musée britannique, fonds Harleiana, « n° 4567. Elle comprend par ordre alphabétique les noms des lettres A-F. »

4. État de la recherche de la noblesse d'Alençon du 22 mars 1666. — A-Des.

N° 161 du Catalogue.

5. Notice sur l'ordre de Saint-Michel.

Même numéro.

6. Eclaircissement des difficultés qui se rencontrent dans l'ordre des successeurs d'Adalbéron III, évêque de Metz, jusqu'à Étienne de Bar (1120.)

Même numéro. Lu à l'Académie les 5 avril et 17 mai 1822. Ce Mémoire est intitulé dans les registres de l'Académie : *Aperçu et éclaircissements des difficultés qui se rencontrent dans l'ordre des successions d'Adalbéron..... décédé en 1072.....*

7. Notice sur la Pairie.

Même numéro.

8. Notice sur les chambellans, depuis 1048, jusqu'en 1120.

Même numéro.

9. Notice généalogique sur la maison de Toucy, etc.

Même numéro.

10. Lettres d'anoblissement et de naturalité depuis l'an 1737 jusqu'à 1736 inclusivement. Extrait des archives du royaume, *avec* quelques titres concernant la maison royale de Dreux.

N° 163 du Catalogue.

11. Maintenus de noblesse durant les XVIe et XVIIe siècles.

N° 165 du Catalogue.

12. Nouvel examen de la question relative au blason.

N° 166 du Catalogue, lu à l'Académie les 1er septembre 1820 et 9 février 1821.

III. *Manuscrits qui ne se retrouvent pas.*

1. Note concernant l'origine des fleurs de lis.

Lue à l'Académie le 17 décembre 1819.

2. Mémoire sur les armes de France.

Lu à l'Académie le 31 mars 1820. Cet article et le précédent peuvent bien avoir formé la brochure que D. Bétencourt publia sous ce titre : *Bouquet à la légitimité* (28 juillet 1820). *Armes de France ou fleurs de lys, par un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* — Paris, *Le Normand*, MDCCCXX, 16 pages in-8. Cette brochure a échappé jusqu'ici aux recherches des bibliographes qui ont écrit sur les ouvrages anonymes, elle est en ma possession.

3. Note relative au mémoire intitulé : *Nouvel examen de la question relative au blason.*

Lue à l'Académie le 16 février 1821. N'aurait-elle pas été jointe au Mémoire lui-même et vendue avec lui sans désignation particulière ?

4. Notice sur la chronique attribuée à Albéric des Trois-Fontaines.

Lue à l'Académie les 3 et 24 août et 28 décembre 1821.

5. Exposé du dialecte artésien écrit ou parlé.

Lu à l'Académie les 21 et 28 juin 1822.

6. Communication de quelques recherches sur la chronique historique des comtes puis des ducs de Bar-Lorraine.

Lue à l'Académie le 6 octobre 1826.

7. Mémoire sur la chronologie des seigneurs de Puizet en Beauce, vicomtes de Chartres.

Lu à l'Académie le 26 janvier 1827.

Ce qui domine dans toute cette nomenclature des travaux inédits de D. Bétencourt, ce sont les lectures académiques. Il lut encore à l'Académie des inscriptions le 14 mai 1819, un *Mémoire à consulter sur l'état des personnes en France, avant et sous la première et la deuxième race de nos rois.* Mais ce mémoire a été imprimé à la suite des *Noms Féodaux* et je n'avais pas à l'enregistrer ici. Je n'ai plus à indiquer qu'une dernière source de documents. D. Bétencourt avait l'habitude d'écrire sur ses livres et quelquefois même sur ceux qu'on lui prêtait. La bibliothèque du marquis Le Ver en possédait plusieurs annotés de sa main. Il y aurait des extraits à faire de ceux où l'on rencontrerait des notes pareilles à celles que porte son exemplaire des *Lettres de Guy-Patin,* qu'il n'aimait pas. « Cette collection de lettres familières et assez bavardes, dit-il, n'a d'autre intérêt que des anecdotes fugitives, l'état où se trouvait alors la médecine, la chirurgie, la pharmacie, les mœurs et la bibliographie. Le reste, on pourrait dire la majeure partie, consiste en criailleries, répétées à chaque page, contre la chimie, les chirurgiens, les apothicaires, les moines, les jésuites, le pape, le purgatoire, etc. C'est ce qu'on appelle un frondeur, mais un frondeur de fort mauvais ton. »

François Morand.

LE FIEF DES MEIGNANTS

A CHEMAULT EN GATINAIS.

Le régime des fiefs a produit dans ses applications des bizarreries dont on connaît mille exemples ; en voici un fort singulier, qui concerne les chaudronniers, serruriers, taillandiers et quelques autres ouvriers en métaux d'entre Paris, Étampes et Orléans, dont une partie se trouvait, on ne sait trop par suite de quelle circonstance, relever d'un fief portant le nom de fief des Meignants (*Meignants, Magnant, Magnien*, chaudronnier). Ce fief dépendait de la seigneurie de Chemault, près Bois-Commun (aujourd'hui canton de Beaune-la-Rolande), et assis sur un arpent de bois situé dans la paroisse de Sury-aux-Bois. Voici en quels termes le définit un acte d'échange de 1549[1] :

« Que sur tous et chacun, les Meignans, serruriers, brasilleurs[2] de serpes, faiseurs de clairines[3] et tous ceux qui besongnent en airin, passants et résidents entre Seine et Loire, le portail d'Orléans, le pavé d'Étampes, et la pierre lectrée, y a droit de prendre par chacun an, quatre deniers parisis avec haute justice, moyenne et basse, et autres droits d'icelle seigneurie... »

Il est fâcheux que l'on n'ait pu mettre la main sur le titre constitutif de cette inféodation ; il nous apprendrait certainement des détails très-piquants. Toutefois la mention sommaire faite dans l'acte d'échange en 1549 suffit pour nous en faire comprendre la nature.

Il résulte, en effet, de ce titre, que tous les chaudronniers, serruriers, taillandiers, quincailliers, etc., non-seulement habitant le long de la grande route allant de Paris à Orléans et traversant le *pavé* d'Étampes, mais encore ceux passant sur cette route, se trouvaient dans la mouvance du fief des Meignants. Par le *pavé* d'Étampes, il faut entendre seulement la rue principale, celle que suivait la route et dont le *Haut* et le *Bas Pavé* conservent encore le souvenir.

[1] Cité par M. de Langallerie, *Mém. de la Soc. Archéolog. de l'Orléanais*, t. IV, 1858.
[2] Fabricants.
[3] Clochettes.

Ce fief conférait au seigneur des Meignants des droits assez étendus :

1° Celui de prélever chaque année quatre deniers parisis sur chacun desdits chaudronniers, etc. C'était une redevance assez légère pour chacun des contribuables, mais qui eu égard à leur nombre pouvait produire un petit revenu, supérieur sans doute à celui de l'arpent de bois qui y donnait droit, et que les frais de perception devaient faire négliger ; la découverte d'un registre de recette de cette redevance assez difficile à recueillir, nous apprendrait peut-être quelque nouveau détail de fiscalité féodale.

2° Mais surtout le droit de justice, haute, moyenne et basse, c'est-à-dire, la plénitude de la juridiction civile et criminelle, depuis celle qui est attribuée aujourd'hui aux simples juges de paix, jusqu'à celle des cours d'assises, y compris le droit de gibet à un ou deux piliers, ou plus, suivant les titres des seigneurs justiciers. C'était un droit plus sérieux que le premier, car il pouvait donner ouverture à une foule de perceptions fiscales ; il avait aussi son bon côté pour les Meignants, en ce qu'il les soumettait à une juridiction criminelle qui devait être plus clémente que la justice royale, de laquelle dépendaient pour la plupart les autres habitants du pays traversé par la grande route de Paris à Orléans. Les seigneurs des Meignants, en effet, moins intéressés à la répression vigoureuse des crimes et délits qui ne troublaient pas la paix de leur territoire, devaient plus souvent appliquer l'amende, qui leur donnait un profit certain, que les peines corporelles. Il devait arriver souvent que les officiers du roi préférassent exercer les droits de la justice royale sur les justiciables de cet ordre, que de les renvoyer devant leur juge seigneurial ; mais celui-ci avait le droit de revendiquer les justiciables, s'ils étaient poursuivis criminellement devant d'autres juges que les siens. De leur côté les Meignants pouvaient exciper de l'incompétence de tous autres juges, et demander, quand ils y avaient intérêt, leur renvoi devant leurs juges particuliers.

3° Enfin les droits du seigneur des Meignants se complétaient par l'obligation imposée à tous les chaudronniers de passage dans la paroisse de Chemault, de venir « offrir leur métier et radouber et accommoder ce qu'il y a de leur état dans le château. »

Il est probable que les compagnons Meignants ou autres, évitaient avec soin la route qui conduisait à Chemault. Malheur à ceux qui s'y engageaient avec trop de confiance ! DRAMARD.

BIBLIOGRAPHIE

LETTRES SUR LE PONTHIEU

Par René de Belleval [1]

Continuant ses publications sur le Ponthieu, M. de Belleval a, dans le nouvel ouvrage que nous avons entre lès mains, cherché à rendre familières à ses concitoyens quelques pages de l'histoire du pays qui lui est cher. Puisant aux sources les plus autorisées, dépouillant les chroniques, compulsant les dossiers des archives, les manuscrits des bibliothèques, il a su éviter à ses lecteurs l'ennui des recherches, l'aridité et l'incorrection du style de nos vieux annalistes, et dans des pages d'une lecture attrayante et facile, il a éclairé quelques coins de l'histoire du Ponthieu. Ce travail est déjà connu en partie des lecteurs de la *Revue*, car cinq lettres sur quatorze ont déjà paru dans ces colonnes; ce sont: les capitaines d'Abbeville, MM. de Vendôme, les Montmorency du Ponthieu, Saint-Delis marquis d'Heucourt, et Toison d'Or et sa famille. Nous ne ferons donc que mentionner ces pages pour arriver aux autres chapitres. Étudiant d'abord l'administration du comté de Ponthieu au moyen-âge, M. de Belleval indique les attributions des capitaines d'Abbeville et des maréchaux du Ponthieu et trace leur biographie; en examinant ensuite le compte de Lancelot de Bacouel, receveur du comté en 1500, il extrait de ce précieux manuscrit de nombreux renseignements sur l'organisation du Ponthieu, le prix des denrées et des matériaux de construction, et, dans une lettre sur l'Almanach du Ponthieu en 1786, il trace un tableau complet du système administratif d'Abbeville à la veille de la Révolution.

Sous le titre de *Péchés mignons de nos pères,* le nouvel historien du Ponthieu donne une étude assez complète sur la justice et la pénalité au moyen-âge, à l'aide de renseignements puisés dans les registres de l'échevinage d'Abbeville et dans les cartons du Trésor des Chartes. Rappelant le grand nombre de cas dans lesquels l'intervention royale était nécessaire et obtenait au coupable des lettres

[1] Un vol. in-12. Paris, Dumoulin, 1868.

de rémission, il n'est presque pas une ancienne famille du Ponthieu, dit-il, dont quelques membres n'aient joui du bénéfice de ces regrettables faveurs, on le sait et l'on y va chercher de belles preuves de noblesse pour l'arbre généalogique.

Les études biographiques tiennent aussi leur place dans ce volume, et nous voyons à côté des Saint-Delis et de Toison d'Or, le portrait de Pierre le Prestre, abbé de Saint-Riquier au XV[e] siècle, auteur d'une chronique que M. de Belleval nous promet de publier prochainement. Plus loin le comte de Galloway nous offre le type d'un de ces gentilshommes protestants, dont la famille avait quitté la France à la révocation de l'édit de Nantes, et qui, après avoir été vice-roi d'Irlande, ambassadeur, etc., se rendit maître de presque toute l'Espagne, et fut vaincu par Berwick à la bataille d'Almanza.

Nous voudrions tout indiquer et nous ne pouvons cependant tout citer; rappelons seulement le récit des cérémonies observées quand mourut M. de Melun, curieux extrait d'un manuscrit de la bibliothèque d'Abbeville, dû à quelques bourgeois de la ville, renfermant une chronique très-intéressante des XVII[e] et XVIII[e] siècles, et que nous espérons de voir publier un jour. Il ne nous reste que deux mots à ajouter à ce compte-rendu. La matière est loin d'être épuisée, et nous désirons vivement qu'une seconde série de lettres vienne prochainement nous faire profiter des nouvelles études de notre savant et infatigable collègue.

ARTHUR DEMARSY.

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Mars 1868.

M. Henri d'Heudecourt, lieutenant au 3[e] lanciers, épouse M[lle] Geneviève Morisseau.

M. Henri Goguet de la Salmonière, officier aux zouaves pontificaux, — M[lle] Geneviève de Bourgevin de Vialart de Moligny.

M. Léon d'Haranguier du Quincerot, sous-inspecteur des forêts, — M[lle] Marie-Isabelle d'Infreville.

[1] Nous prions les familles de nous envoyer les *Lettres de faire-part* des mariages et des décès.

M. René d'Hespel de Flencques, — Mlle Anne-Marie de Melun.

M. le baron Auguste de Molambaix, — Mlle Marie d'Hespel de Flencques.

M. le prince d'Aremberg, — Mlle de Greffulhe.

M. le marquis Armand de Polignac, — Mlle Odette de Bagnieu.

M. le comte Léonce de Piedpape, capitaine d'état-major, — Mlle Lucie de Lemud.

M. le vicomte Marie-Edgard de Maigret, lieutenant de vaisseau, — Mlle Marie Reynaud.

DÉCÈS.

Mars 1868.

Massol de Rebetz (Charles-Casimir, marquis de), décédé le 1er au château de Trucy (Yonne), à l'âge de 68 ans.

Montmorency-Luxembourg (Mme la duchesse de), décédée au château de Châtillon-sur-Loing (Loire).

Petiet (baron Sylvain), chef d'escadron en retraite, chevalier de Saint-Louis, décédé à Paris, le 4, à l'âge de 73 ans.

Masin (Auguste-Victor, comte de), ancien colonel de cavalerie, décédé à Arles le 6, à l'âge de 77 ans.

Alménara (Mme la marquise d'), née Eusébie-Martines de Hervas, décédée le 12 à Pau, à l'âge de 60 ans.

Desbrosses (Auguste-Marie), marquis de Goulet, colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, décédé le 17 à Versailles, à l'âge de 90 ans.

Morelet (Mme de), née Ursule de Truchis de Lays, décédée le 18 au château de Velars (Côte-d'Or), à l'âge de 80 ans.

Groult des Rivières (Mlle Céleste-Amélie), décédée à Montfort-l'Amaury le 19, à l'âge de 73 ans.

Biré (Mme de), décédée le 20, à l'âge de 49 ans.

Poupart (Jean-Abraham), baron de Neuflize, décédé à Paris le 21, à l'âge de 48 ans.

Lariboisière (comte de), sénateur, décédé à Paris le 21.

Leroy de la Brière (Mme veuve), décédée à Paris, à l'âge de 79 ans.

Genève de Boringe (Mme la comtesse de), née de Chessel, décédée le 21 à Annecy, à l'âge de 85 ans.

Loynes (Henry-Paul-Godefroy de), vicomte d'Auteroche, décédé à Paris le 24, à l'âge de 45 ans.

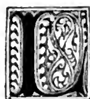
Riquet (Victor-Antoine de), duc de Caraman, décédé à Paris le 30, à l'âge de 58 ans.

La Croix (Charles-Marie de), vicomte de Castries, décédé le 31, à l'âge de 26 ans.

ARMORIAL

DES

MAYEURS D'ARRAS



E nom du *Mayeur* se trouve à Arras dès le XIIe siècle ; on le voit en 1101 dans une bulle d'un pape. Le premier est Jacques ; signalons ensuite Dondon de Lens. Le mayeur, malgré son titre, avait des fonctions peu importantes ; il assistait à la réunion des échevins, mais il ne pouvait prendre part à leurs délibérations. Il était chargé de la garde de la bancloque ou cloche municipale, de la défense des fortifications, de la surveillance des poids et mesures ; lorsqu'on détruisait une maison ou qu'on effondrait un tonneau de vin, il avait les vieux bois, les futailles. A lui aussi revenaient les anciennes bannières, et lorsqu'il allait à la guerre, les frais qu'il faisait lui étaient payés.

La charge de Mayeur fut érigée en office en 1302, sous Robert II, comte d'Artois, l'héroïque vaincu de Courtrai, au profit de Simon *Faverel* et de ses héritiers, moyennant une somme de soixante sols parisis. Mais en 1414, Jean de Bourgogne, comte d'Artois, racheta cette charge de Colard de Montbertaut son chambellan, moyennant 80 florins, dont la moitié fut payée à Jeanne Louchand : la charge devait être confiée chaque année par le gouverneur à un bourgeois natif d'Arras et digne d'en remplir les fonctions. Déjà Simon Faverel avait déclaré que ses forces et son grand âge ne lui permettaient plus de veiller à la garde de la ville, et il avait prié le lieutenant du bailli de le remplacer. Il figure en 1414 comme Mayeur viager, et Jean Sacquespée comme Mayeur.

Montbertaut, originaire d'Artois, portait *d'azur à l'aigle d'or becqué et membré de gueules.* Le plus ancien nom que nous trouvions sur le *Registre aux bourgeois* est Colard de Montbertaut, en 1407 (février). Cette famille resta dans le pays. On rencontre des seigneurs de Boiry Saint-Martin en 1559 et un lieutenant-colonel de la cité le 26 novembre 1631, des licenciés ès-lois, des maîtres

ès-arts. La première fois que nous trouvons le titre de chevalier, il appartient à messire Philippe, seigneur de Beaudimont, le 6 avril 1551 ; dès lors, on ne trouve plus mention de cette famille sur les registres échevinaux : peut-être quitta-t-elle la ville. Carpentier mentionne les donations de Sacquespée à la confrérie de Notre-Dame des Ardents, fondée en 1215, et qui avait élevé sur la place d'Arras cette élégante chapelle connue sous le nom de *Cierge de pierre* [1].

Lyonnel, que d'autres appellent Adrien *de Saint-Vaast*, portait *d'azur, à l'aigle d'or becqué et membré de même*. Une autre famille, originaire du Cambrésis, a pour armoiries : *Burelé d'argent et d'azur à deux bars adossés de gueules brochant sur le tout*. La famille de Saint-Vaast ne figure sur les registres municipaux qu'à cause de ses alliances. Il y a tout lieu de croire que Lyonnel était brabançon, puisqu'il avait été d'abord maître d'hôtel d'Antoine, duc de Brabant. Il usa de son droit sur une futaille qu'on avait effondrée; mais il l'abandonna à la condition qu'on en établirait une nouvelle. Lyonnel fut mayeur de 1417 à 1422 ; il occupa les mêmes fonctions de 1431 à 1432.

Dans cet espace de temps, nous voyons revenir à plusieurs reprises Jean *Sacquespée* et Jean *Paris*, dit Dragon (1425 à 1427 et 1433 à 1435). On se rappelle les agitations du xv[e] siècle, les sanglantes querelles des Armagnacs et des Bourguignons, la bataille d'Azincourt, et enfin ce traité d'Arras de 1435, qui rendit la paix à l'Europe et termina une guerre centenaire.

Il y a un grand nombre de familles *Paris ;* celle d'Artois porte *d'azur à une merlette d'or*.

Colart *Leborgne* fut mayeur en 1435. Il exerça ces fonctions en 1436, et fut remplacé en 1437 par Robert *Pipelaërt*, puis renommé, mais pour un an seulement. La famille Leborgne portait pour armoiries : *d'azur au lion léopardé d'or, à la bande d'argent chargée de* 8 *losanges accolés de gueules*. Nous ne trouvons dans les registres municipaux que deux bourgeois de ce nom : Jacquemont, dit Mahon, en 1390, et Jean en 1468.

[1] Cette chapelle fut détruite pendant la révolution du siècle dernier; mais, sur les dessins conservés, M. Grigny, dont les arts déplorent la perte récente, a élevé la gracieuse église des Ursulines d'Arras.

Antoine *Sacquespée* fut mayeur de 1443 à 1445; il eut pour successeur Guillaume *Lefebvre,* qui fut mayeur de 1445 à 1447, et de 1449 à 1451. Nous avons à redire les armoiries des Lefebvre. Dans le nord de la France, tant de personnes portent ce nom qu'il est difficile de trouver un point de repère. Carpentier, dont on connaît la hardiesse, n'ose citer aucune famille. Cependant, si nous ne trouvons pas dans les registres échevinaux la mention de Lefebvre, ses armoiries nous ont été conservées; elles étaient : *d'azur au chevron d'or surmonté d'une tour d'argent et accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une ancolie du même.*

Nous trouvons un *Merlande*, marié à demoiselle Antoinette, anobli au XVIIIe siècle par l'acquisition d'une charge. Nous voyons en 1451 Jacques *Valois.* Le duc de Bourgogne lui avait fait don de la charge de mayeur pour en jouir toute sa vie, par lettres patentes du 23 juillet. Il ne posséda pas longtemps cette charge, puisqu'il fut remplacé l'année suivante par Jacques le Josne. Il y a un si grand nombre de familles de Valois que nous n'osons désigner celle à laquelle appartient Jacques. Toutefois, comme il reçut un titre de Philippe-le-Bon, nous croyons devoir le rattacher à la famille originaire de Wurtemberg, qui obtint en 1846 le titre de baron, et qui portait *d'argent à la fasce d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or.*

Jacques et Jean *Lejosne* occupent les fonctions de mayeur de 1452 à 1477. Une famille de Lejosne-Contay existe encore, descend-elle de nos mayeurs ou des Contay qui ont tenu un rang si illustre et fourni des gouverneurs à la ville d'Arras? Un manuscrit moderne indique que Jacques était fils de Robert, bailli et gouverneur d'Arras. Nous ne trouvons dans les registres municipaux ni les armoiries des Lejosne ni celles des Contay; la maison de ce nom, originaire de France, portait *de gueules à une fasce d'or et une bordure d'azur.*

Michel, Mikael ou Miquelet de *Bernemicourt* fut mayeur de 1477 à 1481. Nous trouvons dès 1396 un bourgeois d'Arras. Miquelet reçut ce titre le 10 juillet 1451, sans finances, par la protection du duc de Bourgogne; il resta fidèle à ce prince pendant cette douloureuse époque qui vit chasser tous les habitants d'Arras par le sévère Louis XI. Le roi ne se contenta pas d'exclure les habitants : il

changea même le nom de la ville, qui s'appela *Franchise*. Louis XI avait choisi ce nom pour y attirer une foule d'étrangers, qui vinrent de toutes les parties de la France. La famille Bernemicourt portait alors *de sable semé de fleurs de lys d'or*. Est-ce un souvenir du passage de Louis XI? Plus tard, ses armoiries furent *d'azur au chef d'argent,* qui est de Salusse.

Nous rencontrons ensuite Antoine *Clavan*, qu'une monographie manuscrite des Mayeurs d'Arras nous désigne comme ayant rempli ces fonctions; nous n'avons trouvé ni le nom ni les armoiries de ce seigneur dans les registres échevinaux; nous ne le voyons figurer dans aucun armorial artésien. Était-ce un de ces favoris qu'employait Louis XI pour assurer son pouvoir?

En 1481, nous trouvons Jehan *Trochet*, nom encore inconnu de nos généalogistes, puis Jean de *Beaumont*, mayeur de 1484 à 1486, Jean *Lemaire,* dit Grisard (nom sous lequel est encore désigné le blaireau dans l'Artois), et son fils, de Lallart.

Nous arrivons en 1554 à Louis de *Blondel,* écuyer, seigneur de Beauregard; ici encore, nous nous trouvons en présence d'une vingtaine de familles qui portent le même nom. Les Blondel de Beaurepaire portent *de sable à la bande d'or*. Louis de Blondel récréanta sa bourgeoisie le 23 janvier 1550; nous trouvons parmi les Blondel un bailli des ville et marquisat de Roubaix, et le 3 septembre 1551, Antoine de Blondel, qui acheta les hauts bois d'Havrincourt[1].

Philippe *le Prevost*, écuyer, mayeur, licencié ès-lois, avait, à plusieurs reprises, été nommé échevin; il fut placé à la tête du magistrat d'Arras, selon les *Registres aux bourgeois,* en 1556, et d'après une liste dressée à la mairie de cette ville, en 1560. Il portait *de gueules à trois hures de sanglier d'or*. Philippe le Prévost eut quelques difficultés avec les échevins pour des droits de préséance.

Ponthus d'*Assonleville,* écuyer, fut mayeur de 1575 à 1578. Il éleva des prétentions sur les arbres plantés sur les remparts, mais il fut débouté de sa demande. Il était originaire de Douai et seigneur

[1] Magnifique terre qui appartient maintenant à M. le marquis d'Havrincourt, chef de la branche cadette de Cardevac, dont les ancêtres occupèrent de hauts emplois.

de la Couture. Sa famille avait des représentants parmi les bourgeois d'Arras depuis 1524 ; elle portait pour armoiries : *d'argent à la fasce de sable chargée de trois molettes d'éperon d'or.*

Pierre *Dervillers* fut mayeur pendant vingt ans (1578-1598). Il traversa les sanglantes agitations des Verts-vêtus, montra de l'énergie et fut toujours dévoué aux princes, comtes d'Artois, qui l'anoblirent le 10 juillet 1596, et lui donnèrent pour armoiries : *d'argent au chevron accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une merlette, le tout de sable.*

Antoine *le Merchier,* qui portait *de sable à la bande d'or chargée de trois étoiles d'azur,* occupa les fonctions de mayeur de 1598 à 1601. Il éprouva dès le début quelques difficultés avec l'échevinage. Il avait acheté les fonctions de mayeur de Dervillers, vieillard infirme, et l'on protestait contre cette vente d'office. Toutefois, ces difficultés furent aplanies, mais on a lieu de penser que l'accord ne fut jamais complet. Les Mayeurs, on se le rappelle, avaient les bois hors de service. Un feu de joie avait été allumé sur la grande place pour célébrer le retour de l'Artois et des provinces belges à une nationalité indépendante. Le cardinal Albert, après avoir été relevé de ses vœux, venait d'épouser l'infante Isabelle. Le mayeur s'était emparé du bois qui n'avait pas été consumé, il fut obligé de le remettre aux échevins. Le Merchier fut anobli moyennant 500 livres en 1600.

Le XVIIe siècle nous montre les fonctions de mayeur devenant chaque jour plus importantes. Nicolas *Duval,* seigneur du Natoy, licencié ès-lois, conseiller au Conseil provincial d'Artois, en prit possession en 1601. Cependant, une sentence rendue à l'élection d'Artois en 1592 le déclare noble, et d'après le *Registre aux bourgeois,* lui donne la qualité de mayeur ; c'est la conséquence d'une de ces erreurs si fréquentes à cette époque où les transcriptions étaient tardives. Duval, qui avait épousé damoiselle Isabeau Couronnel, dame de la Tramerie, portait pour armoiries : *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bordure dentelée de gueules.* Les échevins protestèrent, parce qu'il était lié par des liens de parenté avec plusieurs membres du Magistrat, mais la protection des archiducs Albert et Isabelle le firent triompher de ces difficultés. Un règlement fixa les droits de préséance dans les cérémonies publiques : le mayeur devait marcher avec les échevins aux hon-

neurs, mais il devait, comme eux, porter la boucle. Les archiducs lui permirent de céder sa charge à son fils, Jacques Duval, seigneur du Natoy. Il était autorisé à conserver le titre de mayeur honoraire, et si son fils venait à mourir, il rentrait en fonctions. Un autre arrêté du Conseil privé de Bruxelles le nomma député pour le Tiers-État, lui accorda de précéder le mayeur et les échevins dans toutes les assemblées des États.

Un fait important se passa sous son administration : les troupes royales envahirent Arras, et cette ville resta depuis lors soumise à la France. Les habitants, attachés aux successeurs de la maison de Bourgogne et de leurs comtes, se défendirent avec énergie, et Duval, notamment, se signala par sa fermeté. Le gouvernement français respecta son courage et lui conserva ses fonctions pendant deux ans encore (1642).

Le titre de mayeur resta vacant pendant près d'un an ; les fonctions en furent remplies par le premier échevin d'Arras. Enfin, en 1643, Antoine de *Belvalet* fut nommé. Il appartenait à une famille originaire du comté de Saint-Pol qui, au XVIe siècle, possédait le fief de Belval ou Belvalet, près de cette ville. Elle fournit plusieurs illustrations militaires, et se signala surtout par sa piété et les nombreux établissements charitables ou religieux qu'elle fonda à Arras. Ses armoiries étaient : *d'argent au lion morné de gueules*. Antoine de Belvalet avait montré beaucoup de prudence et de modération pendant les troubles qui avaient précédé et suivi le siége d'Arras ; aussi sa nomination fut-elle très-populaire. Toutefois, des difficultés s'élevèrent sur la manière dont il prêterait le serment.. Il fut député à la Cour de la part du Magistrat et mourut à Paris après avoir obtenu la survivance de sa charge en faveur de son fils, Ignace de Belvalet. Le roi avait mis pour condition qu'il attendrait l'âge de sa majorité.

Pendant six ans (1654-1660), les fonctions de mayeur furent donc exercées par Adrien *Payen*, seigneur de Haute-Cote, lieutenant de la gouvernance d'Arras. La famille Payen est l'une des plus anciennes de la ville : dès 1396, Gilles Payen récréanta sa bourgeoisie. Philippe II, roi d'Espagne, lui accorda gratis, le 19 mai 1582, des lettres de ratification ou d'anoblissement, *autant que besoin*, datées de Lisbonne. La famille Payen porte : *d'or à l'aigle de sinople*,

becqué et membré de gueules, au franc canton de gueules chargé de trois bandes de vair.

Ignace de *Belvalet* ne fut mayeur que pendant six ans, de 1660 à 1666. Nommé capitaine au régiment d'Espagne (infanterie), il céda ses fonctions à son beau-frère, Dominique de Venant. Toutefois, des lettres royales du 14 avril 1671 lui maintinrent le titre honorifique de mayeur après la mort de Joseph Boudard, son cousin.

Ignace de Belvalet céda sa charge de mayeur à Louis *Deslyons,* moyennant une rente viagère.

La famille de *Venant d'Yvergues* (*d'or à la bande componée de gueules et d'hermines de sept pièces, accostée de deux fleurs de lys d'azur*) avait des bourgeois d'Arras dès 1535. Dominique, seigneur de Saternau, était fils unique de Vincent de Venant, seigneur de Grincourt. Il obtint des lettres de chevalerie pour lui et ses descendants au mois de septembre 1664.

Joseph *Boudart* (*d'azur au croissant d'or, accompagné de trois coquilles d'argent*) appartenait à une famille originaire de Normandie : il était allié à la famille de Belvalet. Cette maison eut plusieurs illustrations militaires.

Louis *Deslyons,* mayeur par suite d'un traité avec Ignace de Belvalet, exerça ces fonctions de 1635 à 1652. Il portait pour amoiries : *Ecartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent à quatre lions de sable armés et lampassés de gueules, aux* 2 *et* 3 *d'argent à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules.* Cette maison compte des bourgeois d'Arras dès 1396 ; elle eut des lettres confirmatives de noblesse sans finance en 1653 ; elle fit ériger en baronnie, en juillet 1714, la terre de Locon, près de Béthune.

A cette époque, la charge de mayeur est cédée à titre viager, puis pour trois ans, et enfin elle est rachetée par la ville.

Nicolas-François *Boucquel* fut mayeur d'Arras de mars 1692 à 1718. (*Écartelé aux* 1 *et* 4 *de gueules à l'écusson d'argent, aux* 2 *et* 3 *d'azur à la fasce d'or.*) Cette famille fut anoblie par une charge de secrétaire du roi à la chancellerie de Paris en 1683 ; des lettres de chevalerie lui furent accordées en 1723. Le pouvoir du mayeur s'était augmenté : il présidait au renouvellement de l'éche-

vinage et à l'audition des comptes. Par suite de la suppression de la charge de maire, rachetée par la ville d'Arras, François *Deslyons* fut nommé maire en 1718, puis en 1719, Nicolas Boucquel reprit ses fonctions, moyennant le paiement de douze mille livres.

Nouvelle suppression en 1722, sous le titre d'avénement de la reine, nouvelle imposition pour Boucquel, puis de nombreuses difficultés tant avec la ville qu'avec les intendants. Fatigué de ces difficultés, Boucquel vend à Guislain *de Croix*, qui ne paraît pas avoir exercé ; le roi ordonne à la ville de rembourser Boucquel et de lui présenter trois candidats, parmi lesquels, malgré les réclamations de de Croix, il choisit Guislain-Joseph *Quarré de Repaire*. Il y a plusieurs familles Quarré : l'une en Brabant, portant le titre de comte ; une seconde dans le Cambrésis ; les Quarré d'Aligny, en Bourgogne, et les Quarré de Verneuil, dans la même province ; les Quarré d'Artois portent : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois besans du même chargés chacun d'un filet de sable mis en demi-cercle ; ledit chevron chargé en chef d'une étoile de sable et en bas de chaque côté d'une merlette de même affrontée*. Ces armoiries sont plus fidèles que celles qui sont blasonnées dans le *Registre aux bourgeois*. Quarré de Beaurepaire obtint des lettres de chevalerie en 1724. Il fut mayeur de 1729 à 1743. La Cour de France épuisée multipliait les offices et en faisait publiquement trafic. Le bruit courut que l'office de mayeur allait être de nouveau vendu. Quarré eut peur ; il offrit 50,000 livres dont le montant serait employé à la construction d'un hôtel pour le gouverneur. Le Magistrat accepta, et, moyennant intérêts, cette somme servit à l'acquisition de l'hôtel dit de Gommicourt, près d'une rue qu'une galante aventure de Louis XV fit nommer la ruelle du Scandale. En reconnaissance, le Magistrat accorda au mayeur le droit de délibération, mais à l'exclusion de ses successeurs.

A la mort du mayeur, arrivée en 1743, Charles Guislain *Boucquel*, seigneur de Valhuon, présenta au Magistrat les orphelins Quarré, et s'offrit pour remplir les fonctions de mayeur, jusqu'à ce que l'un d'eux eût l'âge voulu. Cette offre fut acceptée et par les échevins et par le gouvernement. Le mayeur devient chaque jour plus puissant, et bientôt il réduira jusqu'à néant les prérogatives de ces fiers échevins du moyen âge. Boucquel était mousquetaire ; en vain le roi de France avait déclaré que nul homme d'armes ne pou-

vait remplir les fonctions de magistrat. Boucquel présida au renouvellement de la loi, présenta les clefs de la ville au roi Louis XV, lors de son voyage à Arras, et après avoir pris sa retraite du service militaire, administra en son nom.

Sous l'administration de Charles *Quarré*, 1754-1764, des modifications furent apportées au corps échevinal par suite de la réunion de la cité à la ville d'Arras. On trouve en effet ce fait singulier : deux villes portant le même nom, placées l'une contre l'autre, et fortifiées chacune contre sa voisine.

Un édit du 8 novembre 1764 donne les fonctions de mayeur à Charles-Louis-Alexandre *de Beauffort*. Cette famille est ancienne. Rietstap blasonne ainsi ses armoiries : *de gueules à trois jumelles d'argent*. M. P. Roger, dans *Noblesse et chevalerie*, ajoute qu'un cadet de cette maison ayant épousé en 1310 l'héritière de Gironvilliers, prit les armes de cette dernière famille, qui étaient : *de gueules au château à l'antique d'argent*, et y joignit les siennes en franc canton. Ses descendants ont repris les armes pleines. Les armoiries que nous avons sous les yeux sont : *de gueules au château fortifié et pont-levis d'argent surmonté de deux girouettes aux baus de sable, un franc canton d'or et d'azur composé de six bandes*. Charles de Beauffort avait à plusieurs reprises été le représentant de la cour des États d'Artois pour la noblesse. Comme on le voit, on s'efforce surtout de mettre à la tête du mouvement échevinal des hommes influents : tel était M. de Beauffort, dont les ancêtres avaient pris part aux croisades et possédaient de nombreuses terres seigneuriales.

Les fonctions de mayeur n'étaient occupées que pour trois ans ; nous trouvons en 1765 et en 1771 Adrien-Antoine de *Bloquel de Croix*, chevalier de Wismes ; cette famille, anoblie le 24 novembre 1626, portait *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable*.

Charles de Beauffort reprit par élection les fonctions de mayeur de 1769 à 1771.

Mais en 1774, nous trouvons Jules-François de *Raulin*, seigneur de Belval. Il y a deux familles de ce nom : l'une du Périgord, qui eut quelques membres en Artois ; l'autre, anoblie le 31 dé-

cembre 1593, portait pour armoiries, selon Rietstap, *d'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or barbées de sinople*. L'écusson que nous avons sous les yeux porte au centre un *cœur d'or blessé de gueules*. Lors de sa nomination, il était capitaine au régiment de Royal-Italien. Il mourut en 1785, maréchal de camp des armées du roi. Après avoir acheté de la famille de Hauteclocque le fief de Belvalet, il fut admis aux États d'Artois ; il avait repris les fonctions de maire en 1784. Il les exerça jusqu'à sa mort.

Ignace-Godefroy *de Lannoy*, comte de Lannoy et du Saint-Empire, chevalier, seigneur de Beaurepaire, fut mayeur de 1781 à 1784. Il y eut plusieurs familles de ce nom. Celle dont nous nous occupons était originaire de Belgique : elle portait pour armoiries : *d'argent à trois lions de sinople armés et lampassés de gueules, couronnés d'or*. Le comte de Lannoy était chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment Royal-Infanterie. Une fois de plus, constatons que les fonctions de maire sont presque toujours accordées à des serviteurs dévoués à la France ; c'est une retraite pour les anciens militaires.

En 1786, le mayeur est *Lamoral*, baron d'Aix : c'est la dernière nomination royale. Cette famille, qui, dès le XIVe siècle, exerçait les fonctions échevinales, est essentiellement artésienne. Ses armoiries sont *d'argent à trois merlettes de sable ;* d'autres généalogistes veulent de *gueules*. Lamoral d'Aix faisait partie de l'ordre de la noblesse aux États d'Artois ; il prit une part importante aux discussions de cette assemblée, qui était chargée des intérêts les plus sérieux de la province. Malgré les services qu'il avait rendus, il porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire.

En 1789, les fonctions de maire furent confiées à Ferdinand *Dubois de Fosseux*. Il y a un grand nombre de familles du nom de Dubois. Celle dont nous nous occupons porte *d'azur à trois coquilles d'or ;* elle descend de Simon Dubois, qui était originaire de la ville de Douai et attaché au service ; il obtint des lettres d'anoblissement au mois de janvier 1677. Ferdinand Dubois mourut à Paris le 28 décembre 1817.

Nommons encore François-Joseph *Fromentin* de Sartel. La maison de Fromentin est originaire d'Hesdin. Le premier bourgeois d'Arras que nous trouvons sous ce nom est désigné en 1568 sous le

titre de praticien. Henry Fromentin, licencié en médecine, fut reçu gratis, à condition de donner des soins aux indigents. Son fils fut avocat au Parlement de Paris. Il fut père d'un conseiller au conseil provincial d'Artois. Ses armoiries étaient : *de sinople semé de roses d'argent, au lion du même brochant sur le tout, au chef d'argent chargé de trois quinte-feuilles de gueules.* Fromentin de Sartel n'occupa que pendant un an les fonctions de maire ; il les obtint de nouveau l'an III de la République.

Nous n'avons pas à citer tous ceux qui furent désignés par l'élection, encore moins à retracer cette histoire si sanglante de la Révolution à Arras. La constitution de l'an VIII réserva au pouvoir exécutif le droit de nommer les maires. Le premier fut Mathias-René-Joseph *Watelet de la Vinelle.* Il appartenait à une famille honorable qui avait fourni des membres du conseil d'Artois ; lui-même en avait fait partie. Sous son administration (1800-1814), il s'attacha à porter l'ordre dans l'administration, à faire refleurir la religion catholique, en un mot, à guérir toutes les blessures faites par une agitation qui avait duré près de dix ans. Il mourut en 1823, doyen du conseil de préfecture, entouré de l'estime et de l'affection de tous. La famille Watelet portait *d'or à trois souches de sable 2 et 1.*

Après la courte administration de M. Jacques *Vaillant*, son gendre, M. *Wartelle,* baron d'Herlincourt, fut appelé à lui succéder. Les armoiries de la famille Wartelle, et non Wartel, comme l'écrit M Plouvain, sont *d'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe, le tout d'or.*

Les agitations politiques forcèrent M. le baron d'Herlincourt à résigner les fonctions de maire, en 1816. Il eut pour successeur le baron *Lallart.* Il portait pour armoiries : *d'or au chevron de gueules accompagné en chef de trois étoiles de sable et en pointe d'un croissant du même.*

En 1822, il se démit de ses fonctions en faveur de *Maioul de Sus Saint-Léger*, qui portait : *d'argent au chevron de sinople accompagné en chef de deux têtes de lions de gueules et en pointe d'un croissant de sable.* La famille Maioul a fourni des bourgeois d'Arras en 1611 ; plusieurs de ses membres furent attachés au conseil provincial d'Artois.

M. Léopold, baron de *Hauteclocque*, fut nommé maire en 1826. Il était le plus jeune maire de France. Cette famille est l'une des plus anciennes de l'Artois, et nous trouvons à la salle des croisades son écusson : *D'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.* La maison de Hauteclocque, dont la piété égalait la valeur, fit de nombreuses libéralités aux monastères et aux églises de la province ; dès le commencement du XIIIe siècle, on trouve parmi ses membres de nombreux hommes d'armes ; elle compte un légat du pape ; elle avait ses entrées aux États d'Artois ; elle fournit des religieuses aux chapitres nobles, notamment à celui d'Etrun ; elle est l'une des plus illustres comme des plus anciennes de la province. M. le baron de Hauteclocque avait la réputation méritée d'être l'un des plus savants généalogistes de l'Artois, et sa belle bibliothèque était ouverte à tous les érudits.

Nous clôrons, avec le nom de cet homme si dévoué au pays, la nomenclature des Mayeurs et Maires d'Arras qui ont appartenu à la noblesse. On nous permettra toutefois de citer ici le serment que prêtaient les Mayeurs, tant il retrace, dans un noble langage, les devoirs que doit remplir un magistrat. Nous l'empruntons à un excellent travail dû à M. de Cardevac. Ce serment est d'ailleurs conforme à celui que nous avons relevé sur les registres municipaux.

SERMENT DU MAYEUR D'ARRAS.

Maires, vous fianchiez sur la sainte figure du précieux corps Jhûcrist que y chi vees en present que vô loyalement garderes et aideres à garder les drois Dieu et de sainte Église. Les drois et honneur du Roi de France nre Sre de madame la Royne et de nô droiturier seigneur le comte d'Artois, leur pais, leurs membres et leur honneur terrienne ; et les drois saint Vaast et du chastellain d'Arras : et avec vous fianchiez que sur toutes choses garderes et aideres a garder toutes les coses contenues es-chartes et es-privi-léges, le loy, les usages et les coutumez de la ville d'Arras. Et les eschins, toutes les fois qu'ils auront à faire de vre conseil et qu'ils le vous requerront a avoir a vre pôoir les conseilleres loyalement. Le secre de leur conseil celeres et ne le reveleres à quelconque psonne que ce soit, le hon et l'estat du corps de le ville et de l'echevinage d'Arras à vre pôoir vous garderes et exaucheres. Et se vous saves

aucune cose dite ou faite qui soit contre lonneur et au préjudice de le ville ou de l'eschevinage, à vre pôoir le destourberes et aux eschins sans delay au plus tost que vous pourres le noncheres et aideres à poursieure et soustenir le droit de la dite ville. Et ainsi que vous laves fianchié, vous le jures à tenir loyalement. Se Dienx vous ait et chil saint et tout li aultre.

Nous ne terminerons pas cet article sans exprimer un vœu : c'est que dans chaque province on étudie avec soin les armoiries de ces magistrats, qui, dans leurs modestes fonctions, ont rendu de si grands services à la cause communale. On a beaucoup écrit sur la noblesse de sang, sur celle de robe. Le jour est venu d'étudier cette noblesse bourgeoise, si vigilante gardienne de nos priviléges locaux. C'est elle qui, à la tête du Tiers-État, fit souvent entendre aux rois la voix de la raison, calma les agitations, développa l'agriculture, le commerce et l'industrie, et assura la véritable richesse de nos provinces.

Comte Achmet d'Héricourt.

Lettre adressée à Charles d'Hozier [1].

Comme j'ay besoin, monsieur, de savoir s'il est vray que M. d'Entrague aye pris ce non par une héritière et que le leur est d'Hillier, je vous suplie de me mander s'il est vray, et sy cette maison d'Hillier n'est pas fort bonne. Je vous demande aussy sy de cette maison il n'est pas sorty des cadets dont l'un a porté le non de Bois de Haut-Mulier à cause d'une terre de ce non de Bois de Haut; comme depuis cette mesme branche de cadet celuy d'Aunay, le tout pour raison des terres qu'il possedoit, se reservant toujours dans les actes celuy de leur maison.

Comme j'ay besoin de le savoir bientôt, je ne vous demande aucun détail; seulement en gros ce que vous en savés. Pardonnés moy ce que je vous demande, qui ne sera sy vous plait qu'entre vous et moy et avec la confiance d'un homme qui est parfaitement vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Monchevreul.

[1] Nous devons la communication de cette curieuse lettre à l'obligeance de M. Edouard de Barthélemy.

PREUVES DE NOBLESSE

DES

DAMES RELIGIEUSES

DE BEAULIEU

de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Suite et fin *

VI

DE GALBERT.

1789. 16 avril. — Preuves faites par-devant les chevaliers Joseph-Jacques de Blain de Marcel du Poët, commandeur d'Argence, et Charles de Pontevès-Maubousquet. — Témoins déposants : 1. Joachim de Pina, marquis de Saint-Didier, seigneur de Charruis, Ambel, le Monestier, etc., capitaine de cavalerie. — 2. François-Denis-Auguste de Beauvoir du Roure, comte de Brison, chevalier, baron des États-Généraux de Languedoc et des États particuliers du Vivarais, seigneur de Beaumont, Brison, Sainte-Melanie, Donnac, Sanillac, etc., baron de l'Argentière, Chassiers, Saint-Sernin, Fonds, Tornat, Corbès, etc. — 3. Apollinaire-Étienne de Vaulserre, chevalier, seigneur baron des Adrets, chevalier de Saint-Louis. — 4. Charles de Veynes, comte de Revillasc de Veynes, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Extrait de baptême — de Galbert, Alexandrine-Charlotte-Constance, fille de messire Alexandre Oronce de Galbert et de Marie-Magdelaine-Laurence-Suzanne de Charency, née à Grenoble (paroisse de Saint-Jean-Saint-Louis), le 20 janvier 1778. — Parrain : messire Charles-Aubin Rage de Voissanc, trésorier de France en la généralité de Grenoble. — Marraine : Marie-Élisabeth Marre, épouse de messire Gaspard de Galbert, enseigne des vaisseaux du roi.

* Voyez 6e livraison, juin 1868, p. 241.

§ I. — Ligne paternelle. — Galbert.

Preuves :

Armes : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux croissants de même.*

I. Alexandre Oronce de Galbert (père), épouse le 15 juillet 1775 (Rey, notaire à Grenoble) Marie-Magdeleine-Laurence-Suzanne de Charency.

II. Oronce de Galbert de Rochenoire (aïeul), conseiller du roi au parlement de Dauphiné, épouse le 1er février 1749 (Revol, notaire à Grenoble) Anne-Constance Le Clet (testament du 10 mai 1770, Rey, notaire).

III. Alexandre de Galbert, seigneur de Trinconière (bisaïeul), épouse le 10 novembre 1708 (Pasquet, notaire) Marguerite Gillet.

IV. Aymar de Galbert, seigneur de Trinconière (trisaïeul), épouse à la Buisse, le 5 juin 1668, Magdeleine Aspord (testament du 5 mars 1711 (Pasquet, notaire).

V. Alexandre de Galbert, seigneur de Rochenoire (4e aïeul), épouse le 25 septembre 1622 (Martinon, notaire à Voisen) Catherine de Dorgeoise, fille de noble Thomas, seigneur de la Trinconière.

VI. Philippe de Galbert, seigneur d'Etapen (5e aïeul), époux de Marguerite de la Pra.

Titres. — Jugement de noblesse en faveur de noble Aymar de Galbert par M. Dugué, intendant de Dauphiné, du 22 juillet 1667. — Rôles de l'arrière-ban du Dauphiné des années 1630 et 1640, où figure noble Alexandre de Galbert, seigneur de Rochenoire et de Trinconière. — Autre jugement de noblesse par M. de la Gueste, intendant de Dauphiné, en faveur de la famille de Galbert, contenant l'énumération des titres de cette maison depuis Raymond de Galbert, vivant en 1458, jusqu'à Alexandre. — Brevet de l'archevêque, comte de Lyon, du 24 mars 1783, conférant à la postulante demoiselle de Galbert le titre de chanoinesse, comtesse de Neuville.

§ II. — Alliances paternelles.

1. *Le Clet.*

Armes : *de gueules au cerf courant d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'une clef aussi d'argent.*

II. Anne-Constance Le Clet (aïeule), fille de

III. Noble Charles-Mathieu Le Clet (bisaïeul), épouse le 13 novembre 1710 (Héraud, notaire à Grenoble) dame Henriette-Lucrèce Héraud ou Eyraud, né à Grenoble, paroisse Saint-Hugues, 7 juin 1683, testament 15 juillet 1740 (Marchand, notaire à Grenoble).

IV. Charles Le Clet, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, greffier au parlement de Dauphiné, époux de Louise Louvat (testament du 1er septembre 1686, Armand, notaire à Grenoble) (trisaïeul).

Titres. — Jugement de noblesse du 4 septembre 1696 en faveur de la dame Louise de Louvat, veuve de noble Charles Le Clet et de ses descendants. — Bref du pape du 3 octobre 1788, et bulle du grand-maître du 3 novembre suivant, portant dispense de preuves pour les ascendants dudit Charles Le Clet.

II. *Gillet.*

Armes : *d'argent au comble d'or accompagné d'une tête de lion arrachée de gueules.*

III. Marguerite Gillet (bisaïeule), fille de

IV. Claude Gillet (trisaïeul), épouse le 11 juillet 1666 (Bouvier, notaire à Grenoble) Marie Perron (testaments des 1er octobre 1694 et 28 février 1705).

Titres. — Bref du pape du 15 juillet 1788 et bulle du grand-maître portant dispense de preuves pour cette ligne.

III. *Héraud.*

Armes : *d'azur à la colombe volante d'argent tenant en son bec une branche de même, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles aussi d'argent.*

III. Anne-Henriette-Lucrèce Héraud (bisaïeule), fille de

IV. Noble Jean-Louis Héraud, conseiller du roi, commissaire des guerres et armées de France (trisaïeul), époux d'Anne Charpentier (testament du 13 février 1693, Silvestre, notaire à Pignerol).

IV. *Aspord.*

Armes : *d'argent à une montagne de sinople sommée d'une tour de gueules.*

IV. Magdeleine Aspord (trisaïeule), fille de

V. Messire Louis Aspord et de Claudine Faure (4es aïeux).

V. *Perron.*

Armes : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois heaumes de même.*

VI. *Louvat.*

Armes : *palé d'or et de gueules de six pièces à la fasce d'argent chargée de trois vaches d'azur brochant sur le tout.*

VII. *Charpentier.*

Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une quintefeuille de même.*

III. LIGNE MATERNELLE. — CHARENCY.

Armes : *d'azur à trois colombes volantes d'argent posées une au canton senextre du chef et deux en pointe.*

I. Anne-Marie-Magdelaine-Suzanne de Charency (mère), fille de

II. Pierre de Charency (aïeul), épouse le 15 juillet 1754 (Rey, notaire) Marie-Magdelaine de La Tour-du-Pin (testament du 20 août 1776).

III. Abel de Charency (bisaïeul), épouse le 16 novembre 1710 (Aubert, notaire à Grenoble) Magdelaine de Chevalier (testament du 11 février 1714, Benoît, notaire).

IV. Louis de Charency (trisaïeul), né à Risset le 16 novembre 1639, épouse le 1er février 1678 (Aubert, notaire) Marguerite de Ferrus (testament du 2 août 1707, Couturier, notaire).

V. Gaspard de Charency, conseiller du roi, commissaire des guerres et des conduites du régiment de Sault (4e aïeul), épouse le 7 dé-

cembre 1625 (Messin, notaire à Grenoble) Marguerite du Vivier, fille de Mérand du Vivier (transaction du 17 décembre 1671, Febvrier, notaire à Grenoble).

VI. Guillaume de Charency, conseiller au parlement de Dauphiné (5[e] aïeul), épouse le 2 mars 1602 (Coulet, notaire à Grenoble) Clémence de Villeneuve.

Titres : Jugement de noblesse du 24 juillet 1668 en faveur de noble Louis de Charency par M. Dugué, intendant de Dauphiné. — Provision de la charge de conseiller au parlement pour Guillaume de Charency du 28 août 1587, enregistré à la Chambre des comptes, registre B, 1592, signée Henry, et arrêt de réception du 8 mars 1602. — Déclaration du roi du 18 juillet 1609, portant que la noblesse transmise aux descendants du dit Guillaume de Charency sera acquise par l'expiration de vingt années à partir du mois d'octobre 1587, date de la présentation de ses provisions au Parlement. (Enregistré au greffe du Parlement de Grenoble le 3 avril 1610.)

§ IV. — Alliances maternelles.

1. *La Tour.*

Armes : *d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, au chef cousu de gueules chargé de trois heaumes d'or.*

II. Marie-Magdeleine de la Tour (aïeule), fille de

III. Jacques de la Tour (bisaïeul), épouse le 8 mai 1730 Suzanne d'Armand.

IV. Jean de la Tour (trisaïeul), épouse le 13 novembre 1690 Magdelaine de Maurienne (testament du 31 mars 1715, Ville, notaire au monestier de Clermont).

V. Jacques de la Tour (4[e] aïeul), épouse Marie de Chevalier (transaction du 14 juillet 1680, Guérimand, notaire au Cattier ; testament même date, Giroud, notaire, et autre du 11 juin 1688, même notaire).

VI. Guillaume de la Tour (5[e] aïeul), époux de Odille de Bonniot (transaction du 24 février 1673, Glenet, notaire à Grenoble ; testament du 23 juillet 1640, Giroud, notaire).

Titres : Jugement de noblesse par M. Dugué, en faveur de noble Jacques de la Tour, 25 août 1668.— Rôle de l'arrière-ban du mois d'octobre 1630, enregistré à la Chambre des comptes de Dauphiné, reg. *Generalia*, f° 43.

II. *D'Armand.*

Armes : *fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

III. Suzanne d'Armand (bisaïeule), fille de

IV. Antoine d'Armand (trisaïeul), épouse le 23 avril 1689 (Achard, notaire à Grenoble), Suzanne de la Balme (testament du 6 mai 1680, Giroud, notaire).

V. Antoine d'Armand (4e aïeul), épouse le 13 février 1642 (Giroud, notaire) Louise de Veynes, fille de noble Aynard de Veynes et de Jeanne de Sarraziu.

VI. David d'Armand (5e aïeul), époux de Françoise Zore.

Titres : Jugement de noblesse par M. Dugué du 22 mai 1666 en faveur d'Antoine d'Armand. — Autre par M. de la Guette du 23 février 1641, en faveur de la même famille, où il est dit que noble Pierre d'Armand fut compris en 1428 parmi les gentilshommes de Dauphiné. — Testament fait par Antoine d'Armand, le 7 mai 1690 au moment de partir pour l'arrière-ban (Giroud, notaire).

III. *Chevalier.*

Armes : *d'azur au chevron d'or.*

III. Magdeleine de Chevalier (bisaïeule), fille de

IV. Noble Georges de Chevalier (trisaïeul), épouse le 7 janvier 1677 (Pellapra, notaire à Montelimar) Anne de Chevalier, fille de noble Gaspard (testament du 29 mars 1725, Rivoire, notaire à Grenoble).

Nota. — Marie de Chevalier, sœur de Georges, épouse de Jacques de la Tour (transaction du 17 janvier 1679, Achard, notaire). Voir ci-devant *La Tour*.

V. Jacques de Chevalier, seigneur de Sinard (4e aïeul), épouse le 1er mars 1639 Marie de Rachais de Montferrat (testament du

10 janvier 1674, Pottier, notaire), fille de noble Sébastien et d'Olympe de Lus.

VI. Louis de Chevalier (5e aïeul), époux d'Alix de Chambrier.

Titres : Hommage de la terre de Sinard, bailliage de Graisivaudan, du 20 mars 1685, rendu par noble Georges de Chevalier à la Chambre des comptes de Grenoble, registre F, 118. — Rôle de l'arrière-ban, convoqué pour le secours de Turin et passé en revue à Gap le 30 juillet 1640, où est compris Jacques de Chevalier (greffe de la Chambre des comptes de Grenoble, fo 55. — Jugement de noblesse en faveur du même par M. Dugué, du 22 juillet 1667).

IV. *Maurienne.*

Armes : *de gueules au lion renversé d'or passé en barre, à la cotice en bande d'azur brochant sur le tout.*

IV. Magdeleine de Maurienne (trisaïeule), fille de

V. Noble Dominique de Maurienne.

V. *Ferrus.*

Armes : *parti au* 1 *coupé d'argent et de sinople, au* 2 *de gueules.*

IV. Marguerite de Ferrus (trisaïeule), fille de

V. Noble Abel de Ferrus, époux de Clémence Guigon.

VI. *De la Balme.*

Armes : *d'or à la fasce d'azur.*

VII

DE LA GARDE DE SAIGNES.

1758. 19 juin. — Preuves faites par les chevaliers de Charrière et de Hélène la Renaudie. — Témoins déposants : 1. François de Griffoulet, seigneur de Roffy, — 2. Charles de Lasteyrie de Saillant, seigneur de la Vergne. — 8. Jean de Corn, chevalier, seigneur du

Peyroux, le Mas, le Chambon et la Petite-Borie. — 4. Charles de Griffoulet la Chabroulie, seigneur de Lentillac, etc.

Extrait de baptême — de la Garde de Saignes, Marie-Antoinette-Eléonore, fille de messire Jean-Baptiste-Charles de la Garde de Saignes, écuyer, et de dame Catherine de Méalet. — Parrain : messire Jean-Félix-Louis de la Garde de Saignes, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de Gèvres. — Marraine : Antoinette de Méalet de Solinhac. — Née au château de Solignac, paroisse de Boisset, le 24 juillet 1733, baptisée le 4 février 1734.

§ I. — Ligne paternelle. — La Garde.

Preuves :

I. Jean-Baptiste-Charles de la Garde de Saignes, chevalier (père), épouse le 7 février 1728 (Boisson, notaire) Jeanne-Catherine de Méalet de Solignac.

II. Louis de la Garde, chevalier, seigneur de Saignes, baron de Palaret (aïeul), épouse le 24 février 1696 (Deyroles, notaire) Jeanne-Catherine de Turenne d'Aynac.

III. René de la Garde, chevalier, baron de Palaret, seigneur de Saignes, Parlan, Reillac et la Garde (bisaïeul), épouse le 20 mars 1638 Antoinette de Fontanges.

IV. Louis de la Garde, chevalier, seigneur de Saignes, Parlan, la Garde, etc. (trisaïeul), épouse le 20 septembre 1619 (Daguson, notaire) Anne de Saint-Mamet.

V. René de la Garde, seigneur de Saignes, Parlan, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (4e aïeul).

Titres : Lettres des rois, ambassades et autres titres produits aux preuves de Jean-Marc-Gabriel de la Garde, cousin-germain de la présentée, reçu chevalier de Malte en 1754.

§ II. — Alliances paternelles.

1. *Turenne-Aynac.*

II. Catherine de Turenne (aïeule), fille de

III. Louis de Turenne, seigneur, marquis d'Aynac, baron de Fel-

zins, Montmurat, etc. (bisaïeul), époux de Marie-Hélène de Felzins (testament du 24 septembre 1697, Bouysson, notaire).

IV. Flocard de Turenne, seigneur, baron d'Aynac (trisaïeul), épouse le 15 août 1633 (Rossy, notaire) demoiselle Claude de Gourdon de Genouillac.

V. François de Turenne, seigneur et baron d'Aynac (4e aïeul), épouse Antoinette de Portanier.

II. *Felzins.*

III. Hélène de Felzins (bisaïeule), fille de

IV. Jean de Felzins, Baron de Montmurat (trisaïeul), épouse le 11 février 1641 (Jansion, notaire) Jeanne de Lentillac, fille de messire François, seigneur et baron de Lentillac, et de Catherine de Cor de Sonac (testament, 2 mars 1652).

V. Antoine, seigneur et baron de Montmurat (4e aïeul), époux d'Alix de Reillac.

III. *Gourdon de Genouillac.*

IV. Claude de Gourdon de Genouillac (trisaïeule), fille de

V. Haut et puissant seigneur messire Louis de Gourdon de Genouillac, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, capitaine de 50 hommes d'armes, maréchal des camps et armées du Roi, etc., (4e aïeul), époux de Françoise de Cisadour d'Aubepeyre.

IV. *Fontanges.*

III. Antoinette de Fontanges (bisaïeule), fille de

IV. François de Fontanges, chevalier, seigneur d'Auberoque, baron de Tinières, etc. (trisaïeul), époux de Delphine de Patris.

Titres : Dénombrement et hommage rendus par noble Louis de Fontanges, seigneur de la Salle, Vallon, la Besserette, la Garde, Auberoque, etc., le 7 décembre 1609, à M. de Noailles, comte d'Ayen, commissaire député par le Roi pour recevoir les hommages dûs à la vicomté de Carlat pour le château de Besserette, mouvant de la couronne.

§ III. — Ligne maternelle. — Méalet.

I. Catherine de Méalet (mère), fille de

II. Louis de Méalet, seigneur de Solignac et de la Coste (aïeul), épouse le 25 septembre 1708 (Talendier, notaire) Françoise de Brives de Peyrusse.

III. François-Louis de Méalet, écuyer, seigneur de Solignac (bisaïeul), épouse le 3 septembre 1654 (Jardel et Mathieu, notaires) Souveraine de l'Espinasse, née à Saint-Martial de Vitral, le 18 juin 1624.

IV. Jean de Méalet, écuyer, seigneur de Fargues, Rouffiat, Romegoux, la Capelle en Vezic, etc. (trisaïeul), épouse le 1er octobre 1600 Claude-Roberte de Ligneyrac.

V. Jean de Méalet, écuyer, époux de Catherine de Jouvenroux (4e aïeul). Voir *de Bonal*.

Titres : Brevet du 13 octobre 1727 accordant une place à la maison de Saint-Cyr à demoiselle Louise de Méalet comme ayant fait ses preuves; signé Louis et Phelippeaux. — Certificat de service en qualité de maréchal des logis de l'arrière-ban accordé au sieur de Méalet de Restaure par le marquis d'Apchon, grand sénéchal d'Auvergne, le 12 juillet 1691. — Quittance de mille livres (Pipi, notaire), par Louis de Méalet, écuyer, en faveur du receveur des tailles d'Aurillac, sur les 2000 livres de pension dont il jouissait comme gentilhomme ayant douze enfants. — Preuves de noble Henry de Méalet, fils de Pantaléon, seigneur de Rouffiat, et de Louise de Brugier, reçu chevalier de Malte le 2 juin 1656.

§ IV. — Alliances maternelles.

1. *Brives de Peyrusse.*

II. Françoise de Brives de Peyrusse (aïeule), fille de

III. Guillaume de Brives, chevalier, seigneur et baron de Peyrusse (bisaïeul), conseiller du Roi, trésorier général de France en la généralité de Riom, épouse le 26 janvier 1681 (Thomès, notaire) Catherine de Pons.

IV. Pierre, écuyer, seigneur d'Anglaret, baron de Peyrusse (tri-

saïeul), épouse le 8 août 1632 (Salguières, notaire à Murat) Delphine Debeyrals.

V. Jean, seigneur d'Anglaret, baron de Peyrusse (4e aïeul), époux de Claude de la Beylie (testament, 4 mai 1623).

Titres : Cette maison est entrée aux preuves de Catherine d'Auteroche, reçue dame de Beaulieu (avant 1716).

II. *De Pons.*

III. Catherine de Pons (bisaïeule), fille de

IV. Pierre de Pons, écuyer, seigneur de Thalandes (trisaïeul) époux d'Antoinette du Bois.

V. Damian de Pons, écuyer, seigneur de la Grange et de Thalandes (4e aïeul), (testament, 14 mai 1608).

Titres : Cette maison, comme la précédente, est entrée aux preuves de Catherine d'Auteroche.

III. *L'Espinasse.*

III. Souveraine de l'Espinasse (bisaïeule), fille de

IV. Pierre Lespinasse, bourgeois (trisaïeul), épouse le 10 mars 1623 (Campanelle, notaire) Jeanne de La Borie.

V. Bertrand Lespinasse (4e aïeul), époux de Marie Maleprade.

Nota. — Dispense accordée par le grand prieur, par lettres du 11 juin 1577, pour la noblesse de cette ligne.

IV. *La Borie.*

IV. Jeanne de La Borie (trisaïeule), fille de

V. Noble Pierre de La Borie, écuyer, seigneur de Lonquans, gentilhomme de la reine Marguerite de Valois, époux d'Alix de Portanier.

Titres : Certificat donné par Marguerite, reine de France, du 4 avril 1608, signé Marguerite et Robin.

VIII

DE LA GARDE DE SAIGNES DE REILLAC.

1764. 12 juillet.— Preuves faites par devant François-Joseph de Félines la Reynaudie, à Martel, en Quercy, présentées par le père de la postulante. — Témoins déposants : — 1. Jean de Marqueyssac, chevalier, seigneur de Crozes, Malestrêges, Viors, etc. — 2. Jean-Pierre de Guiscard, chevalier, seigneur de Tedirac et Cavanac. — 3. Philippe de Giniés, chevalier, seigneur de Manyagues. — 4. Jean d'Amasserède-Gigniès, chevalier, seigneur de Cantecor, Belayrès, la Valade, etc.

Extrait de baptême — de la Garde, Marie-Mathieuse et Jeanne-Marie-Françoise, filles de messire Joseph-Victor de la Garde de Saignes de Reilhac et de Françoise de Vayrac, nées et baptisées à Saint-Martin de Louchat, diocèse de Cahors, le 18 mars 1735 et 20 avril 1736. — Parrains : Mathieu Jouberty, laboureur, et M. de Montmaur de Lafon. — Marraines : Marie Moulin, de Vayrac, et la demoiselle de Baynens.

§ I. — Ligne paternelle. — La Garde.

I. Joseph-Victor de la Garde de Saignes de Reilhac (père), épouse le 30 décembre 1727 (Goudaux, notaire) Françoise de Vayrac.

II. Louis de la Garde, chevalier, seigneur de Saignes, époux de Jeanne-Catherine de Turenne-Aynac. (Voir *La Garde de Saignes*, généalogie VI.)

Voir pour les preuves de la ligne paternelle et ses alliances la généalogie VI de Marie-Antoinette-Éléonore de la Garde de Saignes, cousine-germaine des présentées. — Testament de Henry de la Garde du 4 janvier 1708 (Balmy, notaire à Maurs).

§ II. — Ligne maternelle. — Vayrac.

I. Françoise de Vayrac (mère), fille de

II. Jean de Vayrac, écuyer, seigneur de Saint-Denis et de Saint-Martin-de-Farges (aïeul), épouse le 13 novembre 1696 (Audals, notaire à Cazals) Marie de la Roque-Bouillac.

III. Louis de Vayrac, écuyer, seigneur de Saint-Martin (bisaïeul), épouse le 23 juin 1662, au château de Maubuisson (Dematerre, notaire), Magdelaine de Laboudie.

IV. Antoine, seigneur de Vayrac, écuyer (trisaïeul), épouse le 10 février 1630, au château de Bayat (Tinet, notaire), Marguerite de Bosredon, fille de noble Pierre, écuyer, seigneur de Bayat, et de dame Isabeau de Calvimont.

V. Jean, seigneur de Vayrac (4e aïeul), époux de Marie de Beral de Majeyrolles.

Titres : Actes d'hommages, main-levée, certificat de service aux bans et arrière-bans, décharge d'assignation, etc. 1666 à 1761.

§ III. — Alliances maternelles.

I. *La Roque-Bouillac.*

II. Marie de la Roque (aïeule), fille de

III. Joseph de la Roque, seigneur de la Veyrière (bisaïeul), épouse le 9 octobre 1668 (Rigail, notaire) Marguerite de Viel-Castel.

IV. Jean, seigneur de la Veyrière (trisaïeul), époux de Marguerite de Corviel.

II. *Viel-Castel.*

III. Marguerite de Viel-Castel (bisaïeule), fille de

IV. Donat de Salviac de Viel-Castel, seigneur de Cazals et de Belle-Isle, baron de Verdun, Cadar et Quinal (trisaïeul), épouse le 18 mars 1639 (Constant, notaire) Catherine de Léon de Belcastel.

III. *Laboudie.*

III. Magdelaine de Laboudie (bisaïeule), fille de

IV. Henry de Laboudie de Besse, écuyer, seigneur de Besse et de Cambrejoux, épouse le 22 mars 1649 (Matecrie, notaire) Gabrielle de Ratois de la Tulle, fille de Samuel, seigneur de la Tulle, et de Charlotte de Fargues (trisaïeul).

V. Jean, écuyer, seigneur de Besse (4e aïeul), époux de la comtesse de Lansac.

Titres : Relaxance de recherche en faveur de la maison de Laboudie, 9 juillet 1666.

IX

DE GARNIER-JULLANS.

1789. 1er juillet. — Preuves faites par-devant les chevaliers de lan-Moriès et de Tressemanes. — Témoins déposants : 1. Honoré de Raymondis, capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis, résidant à Toulon. — 2. Antoine-Claude, comte de Beauquaire, seigneur de Fretarse, capitaine des vaisseaux, chevalier de Saint-Louis et membre de l'ordre de Cincinnatus. — 3. Jean-Louis Le Roy de la Grange, chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis. — 4. François de Sales, comte de Barton de Montbar, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Hyères; tous résidant à Toulon.

Extrait de baptême — de Garnier de Jullans de Fontblanche, Marguerite-Thérèse-Geneviève-Charlotte, fille de messire Louis-Clair de Garnier, seigneur de Jullans, Fontblanche et Castillon, et de dame Marie-Catherine de Bourguignon de Bussière-la-Mure, née et baptisée à Jullans, diocèse de Marseille, le 18 octobre 1747. — Parrain : messire Jean de Fougasse, seigneur de Roquefort. — Marraine : Dame Rose-Geneviève-Cécile de Garnier-Jullans de Fontblanche.

§ I. — Ligne paternelle. — Garnier.

Preuves :

I. Louis-Clair de Garnier, seigneur de Jullans, Fontblanche et Castillon, sénéchal de Brignolles, résidant à Toulon (père), épouse le 18 mai 1738 (Mourchon, notaire à Toulon) Catherine de Bourguignon.

II. Jean de Garnier, seigneur de Jullans et Fontblanche, écuyer (aïeul), épouse le 23 juin 1697 (Decugis, notaire à Ollioules) Anne-Thérèse de Petra. Il fit testament le 24 juin 1721 (Poncet, notaire à Toulon) et nomma tuteurs de ses filles mineures messires Pierre de Garnier, seigneur de Julien-Saint-André, et Joseph-Madelon de Cuers, seigneur de Cogolin, capitaine des vaisseaux du Roi. Il fut assisté en son contrat de mariage de messire Antoine

du Roux d'Arban, seigneur de la Pérusse, conseiller au parlement de Provence, et de Jean-Augustin de Garnier-Saint-Antoine, son cousin.

III. Esprit de Garnier, seigneur de Jullans-Fontblanche (bisaïeul), épouse le 21 février 1667 (Rostan, notaire à la Cadière) Elisabeth-Angélique de Castillon; il fut assisté en son contrat de mariage par messire Nicolas de Félix, seigneur de la Jaconière, son beau-frère, par Jean de Garnier, son frère, et par Hercule de Garnier-Saint-André, son cousin. Il fit son testament le 7 mai 1707 (Ganteaume, notaire à Céreste), d'où il appert qu'il avait deux fils, Louis et Antoine, chevaliers de Malte.

IV. Melchior de Garnier, seigneur de Jullans (trisaïeul), époux de Marguerite de Beaussier.

Titres : Preuves de Louis Garnier, fils d'Esprit, reçu chevalier de Malte le 21 octobre 1694.

§ II. — Alliances paternelles.

1. *De Pétra.*

II. Anne-Thérèse de Pétra (aïeule), née et baptisée à Toulon le 27 janvier 1680, assistée en son contrat de mariage de noble Joseph de Cambe, seigneur d'Orves, oncle maternel, de messire Joseph d'Esparra, conseiller du roi, lieutenant général en la sénéchaussée de Brignolles, et de Jean-Baptiste de Pétra, avocat en parlement, ses oncles.

III. Honoré de Pétra (bisaïeul), avocat en parlement, viguier pour le Roi en la ville de Toulon, épouse le 24 septembre 1678 (Vialis, notaire à Toulon) Anne de Cambe d'Orves. — Assisté en son contrat de mariage par Blaise de Pétra, docteur en théologie, camérier en l'église de Pignans, son frère, et de messire Pierre d'Esparra, abbé de Saint-André-le-Bas, de Vienne, et prévôt de la cathédrale de Toulon, son cousin. — Il fit testament le 7 mai 1691 (Vallavieille, notaire à Toulon).

IV. Esprit de Pétra, avocat (trisaïeul), époux d'Isabeau d'Esparra.

Bref du pape Pie VI, 24 mars 1789, et bulle du grand-maître du 25 avril suivant, portant dispense de preuves pour cette famille.

II. *Cambe d'Orves.*

III. Anne de Cambe d'Orves (bisaïeule), assistée en son contrat de mariage par noble Jean-Baptiste de Cambe, sieur d'Orves, son frère, et par noble Melchior de Thomas, sieur de Châteauneuf, écuyer, capitaine d'un des navires de guerre des armées navales du Roi.

IV. Charles de Cambe d'Orves, écuyer (trisaïeul), épouse le 30 septembre 1651 (Rostagnenc, notaire), Thérèse de Thomas de Châteauneuf, fille de noble Burtelle, seigneur de Châteauneuf, de la ville d'Hyères, et de demoiselle Catherine de Pontevès, de Toulon.

V. Charles de Cambe, seigneur d'Orves (4e aïeul), époux de Honorée d'Ollivier, de la ville d'Hyères.

III. *Castillon.*

IV. Elisabeth-Angélique de Castillon (trisaïeule), assistée en son contrat de mariage par Honoré de Castillon, chevalier de Malte, son oncle paternel, et Jean-Baptiste-François de Glandevès, seigneur de Cuges, son cousin.

V. Jean, seigneur de Castillon et co-seigneur de Castellet (4e aïeul), époux de Véronique de Castellane.

§ III. — Ligne maternelle. — Bourguignon.

I. Marie-Catherine de Bourguignon (mère), assistée en son contrat de mariage de Joseph-César de Bourguignon, son frère.

II. César de Bourguignon de Bussière, seigneur de la Mure, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et capitaine d'une compagnie franche de la marine au département de Toulon, né à Marseille, paroisse Saint-Martin, le 14 septembre 1674 (aïeul), épouse le 17 mars 1710 (Gueiroard, notaire à Toulon) Marguerite d'Arnaud.

III. Balthazar de Bourguignon de Bussière, seigneur de la Mure (bisaïeul), épouse le 13 septembre 1661 (Mitre et Roquemaure, notaires à Marseille) Isabeau de Lanciers. — Il fut assisté en son contrat de mariage par François de Bourguignon, prieur de

Saint-Nicolas, religieux de l'abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille, et par Claude de Bourguignon, ses oncles paternels.

IV. Joseph de Bourguignon, seigneur de la Mure, écuyer (trisaïeul), élu premier consul de Marseille en 1646, épouse le 16 novembre 1631 (Alpheron, notaire) Blanche de Signier, fille de noble Gaspard et de dame Claude d'Aiguillon, dame d'Alloux, assistée en son contrat de mariage par Jean-Pierre de Signier, conseiller du Roi, trésorier de France à Aix, et noble Pierre de Signier, écuyer, ses oncles.

V. Pierre de Bourguignon de Bussière, seigneur de la Mure, écuyer (4e aïeul), épouse le 21 septembre 1596 (Michaëlis, notaire) Marguerite Alphantis, fille de Jean Alphantis, notaire, et de Jeanne Suolle, de Marseille.

VI. Balthasar de Bourguignon, seigneur de la Mure, écuyer (5e aïeul), lieutenant de la compagnie de Villeneuve en 1562, époux de Jeannette Roux.

Titres : Hommage de la seigneurie de la Mure par noble Joseph de Bourguignon, en la Cour des comptes d'Aix, le 29 novembre 1672. (Armoire N, n° 21.) — Jugement de noblesse du 6 juin 1668 par M. de Belleguise, en faveur de Joseph de Bourguignon, seigneur de la Mure, dans lequel sont relatés tous les titres de noblesse de cette maison, et les aïeux dudit Joseph. — Lettres du roi Henri III de l'an 1584, etc. (Armoire P, n° 4.)

§ IV. — Alliances maternelles.

1. *Arnaud.*

II. Marguerite Arnaud (aïeule), née à Toulon, le 22 mars 1684, fille de

III. Jean Arnaud (bisaïeul), épouse le 16 janvier 1672 Magdelaine Ensuque, née à Toulon le 23 janvier 1650, fille de Marc-Antoine Ensuque et d'Anne Bonnegrâce.

IV. Henri Arnaud (trisaïeul), époux d'Anne Rabaton.

Bref du Pape, 3 octobre 1788, portant dispense de preuves pour cette ligne.

II. *De Lanciers* (ou *Lanuers*).

III. Isabeau de Lanciers ou Lanuers (bisaïeule) assistée en son contrat de mariage par Isabeau de Pons, son aïeule maternelle, et Jean de Prévigné, son oncle, fille de

IV. Charles de Lanciers, écuyer (trisaïeul), époux de Marguerite de Prévigné (paroisse des Accoules à Marseille).

X

DU GARRICH D'UZECH.

1757, 3 juillet. — Preuves faites par devant les chevaliers de Crucy-Marcillac, sur celles de Louis-Antoine du Garrich d'Uzech, frère de la postulante, reçu chevalier de Malte, langue d'Auvergne, en 1753. — Témoins déposants : 1. Jean-Baptiste de Bideran, seigneur et baron de Saint-Cirq. — 2. Jean-Baptiste de Peyronnet, comte de Saint-Chamarant, seigneur de Fraissinet, Costeraste, Campagnac, Florimont, etc. — 3. Louis de Durfort-Léobart, comte de la Roque-Montamel, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Marine. — 4. Louis de Gironde, baron de Montamel (pour les preuves de la ligne paternelle). — Et : 1. Gabriel-Honoré de Cosnac, comte de Cosnac-d'Aynac, Spéries, la Gueste, le Charier, etc. — 2. François de Griffolet, seigneur de Griffolet, Roffy et Siziès. — 3. Raymond de Gentillac, chevalier, seigneur de Saint-Pantaléon et de la Chabroulie. — 4. Charles de Lasteyrie du Saillant, seigneur de la Vergne, Valence et Mirandoles.

Extrait de baptême — du Garrich d'Uzech, Louise-Bonaventure, fille de messire Gabriel-Simon du Garrich d'Uzech, seigneur baron d'Uzech et de Montastruc, et de noble dame Thérèse des Carts de Montal, née au château de Montastruc, le 13 mai 1736. — Parrain : messire Louis-Emmanuel de Curriac, abbé de Giversac et grand archidiacre de Cahors. — Marraine : Marie-Bonaventure de Montbrun, comtesse de Saint-Projet (extrait légal délivré par l'évêque de Périgueux, Chrétien de Machereau de Prémeaux).

§ I. — Ligne paternelle. — du Garrich.

Preuves :

I. Gabriel-Simon du Garrich d'Uzech, baron d'Uzech, seigneur de Montastruc (père), épouse le 4 juillet 1725 (Leviales-Fréjeat et Arène, notaires) Françoise-Thérèse des Carts de Montal.

II. Joseph-Gabriel, seigneur baron d'Uzech, Aurimon, Saint-Avit, etc. (aïeul), épouse le 12 février 1695 (Gisbert, notaire à Saint-Denis en Quercy) Magdelaine de Cugnac de Giversac-Loubezac.

III. Jacques, seigneur baron d'Uzech, Aurimon et Saint-Avit (bisaïeul), épouse le 16 juillet 1666 (Brunie, notaire) Jeanne de Ferran de Veyran.

IV. Eymeric-François, baron d'Uzech, Aurimon, etc. (trisaïeul), capitaine de 100 hommes d'armes et lieutenant-colonel au régiment de Cornusson, épouse le 20 octobre 1625 (Boisse, notaire à Agen) Antoinette Descars. Il fit son testament le 12 juin 1669 (Dumas, notaire à Uzech). — François, son frère, reçu chevalier de Malte en 1613, fit ses preuves en 1626.

V. Armand, écuyer, seigneur et baron d'Uzech et de Saint-Projet (4e aïeul), gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épouse le 4 mars 1592 (Lanuplène et Cornal, notaires) Jeanne de Beynac. Il fit son testament le 8 novembre 1615 (Salgues, notaire). — Jean, son frère, fut reçu chevalier de Malte le 16 juin 1593.

Titres : Commission de capitaine de cent hommes d'armes pour Eymeric-François de Garrich, 3 juillet 1630. — Commission de lieutenant-colonel au régiment de Cornusson en faveur du même, du 16 juin 1637. — Provisions de gentilhomme de la Chambre du Roi pour Armand de Garrich du 7 septembre 1619, signées *Louis* et *Loménie*. — Deux liasses de papiers et parchemins, un très-grand nombre de lettres autographes des rois de France et d'officiers généraux, certificats de services, mandes aux bans et arrière-bans, lettres de sauvegarde, etc., etc.

§ II. — Alliances maternelles.

1. *Cugnac.*

II. Magdelaine de Cugnac (aïeule), fille de

III. Mathieu-Paul de Cugnac, seigneur marquis de Giversac, Saint-Pompon, la Bastide, la Décune et les Fournels (bisaïeul), épouse le 24 avril 1654 (Roupillon, notaire à Sarlat) Anne Hébrard de Saint-Sulpice. — Il testa le 22 juillet 1680 (Vialan, notaire).

IV. Brandelin de Cugnac-Giversac, chevalier, seigneur de Sermet, la Bastide, la Lécune et les Fornels, co-seigneur de Saint-Pompon, épouse le 12 septembre 1630 (Bernière, notaire à Sarlat) Paule de Boisse. — Il fut assisté en son contrat de mariage par noble Peyrol de Cugnac-Giversac, seigneur de Sermet, noble Marc-Antoine de Cugnac-Giversac, seigneur de Loubejac, ses frères, messire Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonac, son oncle maternel, et noble François de Roquefeuil, seigneur de Blanquefort. — Il fit testament le 30 avril 1653 (Salvol, notaire).

V. Marc de Cugnac, seigneur de Giversac, Sermet, les Fornels et Saint-Pompon (4e aïeul), épouse le 20 janvier 1598 (Compris, notaire) Politiane de Durfort.

VI. Jean de Cugnac, seigneur de Giversac, Saint-Pompon, etc., lieutenant de cent chevau-légers (5e aïeul), époux d'Antoinette de Hautefort.

Titres : Onze lettres autographes des rois de France, depuis 1568 jusqu'à 1613. — Commission de capitaine de cinquante hommes d'armes, un brevet de maréchal des camps, lettres-patentes de chevalier des ordres du Roi, sauvegardes, pensions, etc. — Preuves d'Hélie de Cugnac, reçu chevalier de Malte le 5 mars 1551.

II. *Hébrard Saint-Sulpice.*

III. Anne d'Hébrard (bisaïeule), fille de

IV. Claude Hébrard de Saint-Sulpice-Pelégry, seigneur et baron du Vigan, de la Mothe, etc. (trisaïeul), épouse le 6 mars 1631 (Morafroy, notaire) Jeanne de Laqueille de Fleurac, fille de haut et puissant seigneur messire Jean de Laqueille, seigneur baron de Fleurac, Châteaugay et Vendac, et de dame Simone d'Uzech.

V. Christophe Hébrard, seigneur et baron du Vigan et de la Mothe (4e aïeul), époux d'Anne d'Avanson.

Titres : Cette maison est entrée plusieurs fois dans l'ordre de Malte, notamment par le chevalier Hébrard de Saint-Sulpice, reçu

dans la Langue de Provence le 15 octobre 1595. — Elle entra aussi dans les preuves d'Alexandre de Crussol, reçu le 22 mars 1662.

III. *Boisse du Lac.*

IV. Paule de Boisse (trisaïeule), fille de

V. Jean Dulac de la Péreide, chevalier, seigneur de Boisse (4e aïeul), époux d'Anne d'Hizolles. — Jeanne fut assistée en son contrat de mariage avec M. de Cugnac par Mathieu-Paul Dulac de la Péreide, seigneur de Boisse et Péricard, son frère, par Jean Du Tilhet, seigneur et baron d'Orgueil, par Roch de Meyne, chevalier, seigneur du Bourg, et autres parents.

IV. *Durfort.*

IV. Politienne de Durfort (4e aïeule), fille de

V. Mathurin de Durfort, seigneur de Guyonac (5e aïeul), époux d'Isabeau Peyroumenq.

V. *Ferran de Veyran.*

III. Jeanne de Ferran (bisaïeule), fille de

IV. Gabriel de Ferran, écuyer, seigneur de Veyran, Griffon et Montastruc (trisaïeul); épouse le 22 août 1645 (Ropille, notaire à Combes) Charlotte de Dijon, fille de noble Charles de Dijon, écuyer, seigneur et baron de Périère, et de noble dame Jeanne de Beraud, dame de Felonic et Montelon.

V. Henry de Ferran, écuyer et seigneur de Veyran (4e aïeul), époux de Jeanne de Ferran.

Titres : Les familles de Ferran et de Dijon sont entrées dans les preuves de Charles de Joigny-Belbrune, reçu chevalier de la Langue de Provence le 12 mai 1701, fils de Marie de Ferran, sœur de Jeanne (III).

VI. *Descars.*

IV. Antoinette Descars (trisaïeule), fille de

V. Jacques Descars, chevalier, seigneur d'Availhes et Saint-Avicq, époux de Nicole de Pontac.

Titres : La maison Descars a fourni plusieurs chevaliers de la Langue d'Auvergne ; la maison de Pontac en a fourni deux à la Langue de Provence, en 1625 et 1672.

§ III. — Ligne maternelle. — des Carts ou des Cars.

I. Françoise-Thérèse des Carts de Montal (mère), fille de

II. François des Cars (aïeul), chevalier, marquis des Carts, de Montal et de la Roquebrost, baron de Carbonnières, etc., épouse le 5 mai 1696 (Vialard, notaire à Reillac) Françoise de Jean de Lafon-Saint-Projet.

III. Charles des Cars, marquis de Merville, Montal, la Roquebrost, baron de Carbonnières, Ytrac, etc. (bisaïeul), épouse le 4 février 1663 (Aubon, notaire à Laurière) Françoise de Brimaud de la Rabatelière : il fut reçu dans les enfants d'honneur du roi le 16 mai 1644.

IV. Jacques des Cars, marquis de Merville (trisaïeul), épouse le 27 janvier 1620 (Bruniquel, notaire), au château de Lacase (diocèse de Castres), Madeleine de Bourbon-Malause.

V. François des Cars (4[e] aïeul), époux de Rose, marquise de Montal, gouverneur pour le roi du château du Ha, à Bordeaux.

Titres : Brevet d'enfant d'honneur du roi, 16 mai 1664, en faveur de Jacques des Cars, signé *Louis* et *de Guénegaud*. — Brevet de gouverneur du château du Ha, du 30 juin 1586, en faveur de François des Cars, signé *par le Roy, d'Auteville,* scellé de cire jaune. — Preuves du chevalier de Goulard-Theroube. — Cette maison a donné des chevaliers des ordres du Roi, et plusieurs chevaliers de Malte.

§ IV. — Alliances maternelles.

I. *Jean de Lafon.*

II. Françoise de Jean de Lafon (aïeule), fille de

III. Fabien de Jean de Lafon, marquis de Saint-Projet, Feneyrols, la Bastide, Marciac, Montesquieu, la Motte-d'Urseau, etc., chevalier des ordres du Roi (bisaïeul), épouse le 12 novembre 1655 (Glanès, notaire) Françoise de Reillac.

IV. Philippe de Jean de Lafon, marquis de Saint-Projet, seigneur de Montesquieu, Figairols, la Bastide, etc. (trisaïeul), épouse le 24 juillet 1617 (Dumas, notaire) Marguerite de Cardaillac. Il testa le 20 juin 1621 (Bardès, notaire).

V. Flocard de Jean de Lafon, seigneur de Saint-Projet (4e aïeul), époux d'Isabeau de la Roche. — Sa mère était Françoise de Jean de Lafon.

Titres : Cette maison a fourni à l'ordre de Malte Jacques de Lafon-Saint-Projet, reçu chevalier le 16 avril 1680 ; il était frère de Fabien (III). (Preuves, liv. IV, fol. 219, grand-prieuré de Toulouse).

II. *Reillac.*

III. Françoise de Reillac (bisaïeule), fille de

IV. François de Reillac de Blanac (trisaïeul), marquis de Reillac-Coniac, Pleus, le Dognon, Nozières et Saint-Paul, baron de Saint-Martin, Dalmaroux, Le Roy, Blanac, Saint-Michel et Saint-Félix, chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées, et bailli des montagnes d'Auvergne, etc., épouse le 25 novembre 1625 (Ducante, notaire à Saint-Cirques) Louise du Bois, fille de Dabois du Bois, écuyer, seigneur de Saint-Julien, et de Françoise du Prallat.

V. Jean de Reillac, écuyer (4e aïeul), époux de Catherine de Cedières.

Titres : Preuves de Jacques et Jean de Lafon, 16 avril 1680. (Voir ci-devant.)

III. *Cardaillac.*

IV. Marguerite de Cardaillac (trisaïeule), fille de

V. Hector de Cardaillac (4e aïeul), seigneur et baron de Broule, Gayl, etc., époux de Marguerite de Lévis.

IV. *Brunaud.*

III. Françoise de Brunaud (bisaïeule), fille de

IV. François de Brunaud, vicomte de la Jarse, baron de la Rabate-

lière, la Jonière et Montigny, seigneur de la Balière, la Mercalière et la Margière (trisaïeul), enseigne de la compagnie des gens d'armes du duc d'Enghien, épouse le 17 décembre 1643 (Tissendier, notaire à la Roquebrost), Charlotte-Hélie de Pompadour.

V. François, vicomte de la Jarse (4e aïeul), époux de Suzanne Tiercelin.

v. *Pompadour.*

IV. Charlotte de Pompadour (trisaïeule), fille de

V. Jean de Pompadour, chevalier, seigneur baron de Laurier, de Saint-Etienne-le-Doux et de Nontrac (4e aïeul), conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, capitaine pour Sa Majesté de l'une des compagnies d'ordonnances de sa maison, époux de Charlotte de Fumel-Bourdeil.

vi. *Bourbon-Malause.*

IV. Madeleine de Bourbon-Malause (trisaïeule), fille de

V. Fleury de Bourbon, marquis de Malause, vicomte de Canedan, baron de Mirmont et de Chaudes-Aigues, etc., chevalier de Saint-Michel, époux de Magdeleine de Chalon, dame de la Caze.

XI

DE SARTIGES.

1782. 1er mars. — Preuves faites par devant le chevalier de Chalus. — Témoins déposants : 1. Marien Sarajeu, seigneur de Bausson. — 2. Gabriel-Annet de Bosredon, marquis de Puy-Vinguinier, grand sénéchal d'Auvergne. — 3. Joseph-Alexandre de Boucheron d'Embrujac, chevalier de Malte. — 4. François, comte de Ligondis, seigneur de Châteaubeaudreau, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Extrait de baptême — de Sartiges, Marguerite et Marie, filles de messire Jean de Sartiges, sieur de Laprade, écuyer, et de Marie de Monclar, nées et baptisées au Vigan le 14 juillet 1760 et 15 oc-

tobre 1761. — Parrain : messire Jacques-Antoine de Sartiges, frère des présentées. — Marraines : Marguerite et Marie de Sartiges, tantes paternelles.

§ I. — Ligne paternelle. — Sartiges.

Preuves :

I. Jean de Sartiges (père), sieur de la Prade, épouse le 26 janvier 1745 (La Coste, notaire) Marie de Monclar.

II. Jean, seigneur de la Prade, écuyer (aïeul), épouse le 30 janvier 1709 (Dieruat, notaire) Marie Senaud.

III. Jean, seigneur de Lavandès et Sourniac, écuyer (bisaïeul), épouse le 29 mars 1660 (Chaumelly, notaire) Marie de la Garde.

IV. Charles de Sartiges de Lavandès, écuyer (trisaïeul), épouse le 8 août 1608 (Cellier, notaire) Jeanne du Châtelet, fille de noble Antoine.

V. Pierre de Sartiges de Lavandès, écuyer (4e aïeul), époux de Jeanne du Châtelet.

Titres : Aveu et dénombrement rendu au Bureau des Finances de Riom par Jean de Sartiges, en 1684. — Les autres titres n'ont pu être produits, se trouvant entre les mains de M. Chérin, généalogiste de la Cour. — La branche aînée de cette maison est celle des comtes de Lyon.

§ II. — Alliances paternelles.

1. *Senaud.*

II. Marie Senaud (aïeule), fille de

III. Claude (bisaïeul), épouse le 5 juillet 1684 Jeanne Bordier.

IV. Antoine (trisaïeul), épouse le 30 janvier 1631 (Monford, notaire) Marie Bontoury.

Nota. — La commission du grand-prieur du 29 avril 1780 ne contient pas de dispense pour cette ligne, dont la noblesse cependant n'est point prouvée.

II. *La Garde.*

III. Marie de la Garde (bisaïeule), fille de

IV. Gabriel, écuyer, seigneur de Sourniac, chevau-léger de la garde du roi (trisaïeul), épouse le 8 octobre 1631 (Deydier, notaire) Anne d'Autreval, veuve de noble de Chalus.

Titres : Brevet de pension de 600 livres accordé par Louis XIII à M. de la Garde, 20 novembre 1620. — Autres brevets. — Lettres de sauvegarde de 1625 et 1641. — Ordre du Roi en faveur du même, 1649.—Donation faite par le Roi, au camp de Franquestal, en faveur de M. de la Garde, de divers biens confisqués à Antoine de Polignac pour crime de rébellion. — Testament de Jacqueline d'Autreval, 1548.

III. *Du Châtelet.*

Titres : Vérification des titres de cette maison par M. de Fortia, 1667. — Arrêt du Conseil, 1599. — Preuves d'Antoine du Châtelet, chevalier de Malte, 1611. — Certificat de service d'Antoine. — Testament de Jacqueline du Châtelet, 1637, etc.

§ III. — LIGNE MATERNELLE. — MONTCLAR.

I. Marie de Montclar (mère), fille de

II. Jacques-Antoine de Montclar, écuyer, seigneur d'Anglard (aïeul), épouse le 7 mai 1719 Marie-Anne de Mathieu.

III. Louis de Montclar, écuyer, seigneur de la Trémolière (bisaïeul), épouse le 16 octobre 1690 (Mathieu, notaire) Louise Lescurier.

IV. Jacques-Antoine de Montclar, écuyer (trisaïeul), épouse le 20 août 1662 (Daydiès, notaire) Gilberte de Montclar, fille de Jean, seigneur de Fournols, et de Catherine de Vigier.

Titres : Extrait du rolle des taxes levées sur les gentilshommes pour les frais de convocation de l'arrière-ban de l'an 1697.

§ IV. — ALLIANCES MATERNELLES.

I. *Mathieu.*

II. Marie-Anne de Mathieu (aïeule), née le 12 mai 1688, fille de

III. Jean Rigaud de Mathieu (bisaïeul), né le 2 décembre 1663, épouse le 27 juillet 1687 Marguerite de Boisse.

II. *Lescurier.*

III. Louise Lescurier (bisaïeule), fille de

IV. Louis-François Lescurier (trisaïeul), époux de Marguerite de Valan.

XII

DE VASSAL.

1774. 20 juillet. — Preuves faites par devant le chevalier du Garric d'Uzech, au château de Sermet, présentées par messire Balthazar de Vassal de Saint-Gily, seigneur de Puhaurié, frère aîné de la postulante. — Témoins déposants : 1. François de Cugnac, chevalier, seigneur de Peyrilles, chevalier de Saint-Louis. — 2. Jean-Baptiste de Touchebœuf, comte de Clermont, seigneur de Besse et Montsec. — 3. Joseph-Marie-Polycarpe-Bonaventure de Garric, seigneur comte d'Uzech, Saint-Avit et Montastruc, colonel de cavalerie, brigadier des armées du Roi. — 4. Barthélemy-Sulpice de Gauleizac, seigneur de Lacan et Bonafoux.

Extrait de baptême — de Vassal, Marguerite, fille de messire Pierre-Marc de Vassal de Saint-Gily, et de dame Marie-Anne de Delard, née le 26 août 1750. — Parrain : Messire Antoine de la Grange-Gourdon. — Marraine : Marguerite de Rafin.

§ I. — Ligne paternelle. — Vassal.

Preuves :

I. Pierre-Marc de Vassal, seigneur de Puhaurié (père), né le 28 août 1713 (parrain : noble Pierre du Faure de Rouffillac ; marraine : Marguerite de Vassal), épouse le 1er décembre 1747 (Pagarel, notaire à Villeneuve-en-Agenois) Marie-Anne Delard.

II. Jacques de Vassal, seigneur de Puhaurié, né à Nezac, le 27 mai 1677 (aïeul), épouse le 15 octobre 1711 (Cami, notaire) Delphine

de Fores ou Faures (testament, 27 décembre 1740, Duteil, notaire).

III. Jean de Vassal, seigneur de la Tour, écuyer (bisaïeul), épouse le 29 janvier 1666 (Delatarle, notaire) Louise de Saint-Giles (testament 15 avril 1717, Barrière, notaire).

IV. Jacques de Vassal, seigneur de la Garde (trisaïeul), épouse le 8 janvier 1629 (Fournier, notaire) Souveraine de Barn, fille de noble Antoine de Barn et de Anne de Labroue (testament, 21 mars 1663, Escalié, notaire).

V. François-Jacques de Vassal, seigneur de Vazillac (4e aïeul), épouse Françoise de Paradis (et en 2es noces Françoise d'Albert) (partage, 1618, Pradel, notaire, entre Jean, Jacques, Jeanne et Antoinette de Vassal, leurs enfants. — Testament, 27 avril 1597, Demauze, notaire. — Mariage d'Antoinette de Vassal avec noble Jacques de Beaulieu, 17 avril 1618, Pradel, notaire. — Transaction, 21 mai 1614, Lataste, notaire).

VI. Jean de Vassal, seigneur de Codert (5e aïeul), époux de Jeanne de Beaumont (testament, 26 août 1601, Devant de Fau, notaire).

Titres : Bulle de provision par le pape Pie V du prieuré de l'hôpital de Beaulieu en faveur d'Antoinette de Vassal, fille de Jean (VI), 1618. — Réception de Françoise de Vassal, fille de François-Jacques, au même monastère, 6 novembre 1625. — Réception d'Antoinette de Vassal, fille de Jacques, 21 mars 1641. — Certificat de Thècle-Françoise de Raoul, grande prieure de Saint-Marc-de-Martel, attestant que Hélix de Vassal était prieure en 1335 et 1351. — Certificat du gardien des Frères Mineurs de Gourdon, attestant que Fostanerius de Vassal fut général de l'Ordre en 1343, puis évêque de Marseille, archevêque de Ravenne, et créé cardinal par Innocent VI en 1361. — Hommage rendu par les consuls de Martel à noble Guillaume de Vassal, seigneur de Fraissinet en qualité de tuteur de Renaud des Pons, vicomte de Turenne et de Corlus, du 2 mars 1357. — Ordonnance du duc de Candale, pair et colonel-général de France, du 28 mars 1653, accordant au sieur de Vassal de la Garde une gratification à cause des services importants qu'il avait rendus au roi, particulièrement à la prise de Sarlat. — Certificat des consuls de Sarlat et autre du comte de la Serre-Aubeterre, 17 août 1660 et 1614, des services militaires dudit sieur de Vassal.

— Certificat de M. d'Hozier; enregistrement des armoiries au bureau de Montauban et ordonnance de maintenue du 25 mai 1667. — Généalogie remontant à l'an 1293, d'où l'on voit que cette famille s'est toujours distinguée dans l'Église et dans l'armée. — Jacques de Vassal, marquis de Montoriel, menin de Mgr le duc de Bourgogne, père de Louis XV, lieutenant général inspecteur général de l'infanterie, mort en 1744. — Huguette de Vassal, fille de noble Bertrand de Vassal, était religieuse à Beaulieu en 1325. — Autre Bertrand le Sicard de Vassal, milès, vivait en 1105. — Cette famille était connue comme noble et illustre avant l'an 1002.

§ II. — Alliances paternelles.

I. *De Fores ou de Faures.*

II. Delphine des Fores (aïeule), fille de

III. Louis, seigneur de Rouffillac (bisaïeul), maintenu en sa noblesse par M. Lepelletier, intendant de Montauban, 16 mai 1699, épouse le 26 septembre 1669 Marie-Souveraine de Comquans.

IV. Antoine, seigneur de Rouffillac ou Roussillac (trisaïeul), épouse le 22 janvier 1631 (Cayrac, notaire) Catherine de Las Cases.

V. Antoine, seigneur de Roussillac (4e aïeul), époux de Jeanne de Marmont.

VI. Georges, gentilhomme de la chambre du Roi (5e aïeul), épouse en 1570 (Saur, notaire) Anne de Leygue.

VII. Michel, seigneur de Boutifare (6e aïeul), épouse le 5 octobre 1536 (Grèzes, notaire) Catherine Derusse.

VIII. Georges (7e aïeul), époux de Françoise de la Garde.

Titres : Mandes aux bans et arrière-bans, — Carte généalogique, vérifiée le 11 novembre 1666. — Les autres titres de cette maison furent détruits lors de l'incendie du château de Calès, le 11 septembre 1724 (procès-verbal fait par Lapèze, lieutenant-général au siége de Gourdon).

II. *Saint-Gily.*

III. Louise de Saint-Gily (bisaïeule), fille de

IV. Jean, seigneur de Puhaurié et de Vaysse, co-seigneur de Lerm (trisaïeul), épouse le 22 février 1632 (Esteval, notaire) Anne de Goujon, fille de noble Louis-Gabriel de Goujon de Vaillon, seigneur de Theyra, et de Jeanne de Durfort (transaction du 10 août 1678, Lataste, notaire. — Testament, 11 avril 1642, Delord, notaire.)

V. Jean, seigneur de Puhaurié, co-seigneur de Lerm (4e aïeul).

Titres : Arrêt de la Cour des aides de Cahors, 15 janvier 1658, dans lequel sont relatés les mariages et testaments des membres de cette famille remontant jusqu'à 1313, qualifiés de nobles, écuyers, et seigneurs de Puhaurié (ou Pichaurié), et est rapporté l'extrait de l'acte de fondation de Montauban par Alphonse, comte de Toulouse et marquis de Provence, et par Raymond de Saint-Gily, son fils, du 2 octobre 1144 (Delord, notaire).

III. *Comquans.*

III. Souveraine de Comquans (bisaïeule), fille de

IV. Hugues de Comquans, seigneur de Camburac (trisaïeul), épouse le 7 juin 1630 (Guisbert, notaire) Catherine de Boisset, fille de Nicolas et de Jeanne de Cornusson (testament du 2 janvier 1678).

V. Bringuilles de Comquans, écuyer (4e aïeul), épouse Judic de Monstuéjols.

Titres : Dénombrement du 3 mai 1668 produit au prince de Monaco par noble Hugues de Comquans, écuyer, seigneur de Cance et co-seigneur de Coursac.

§ II. — Ligne maternelle. — Delard.

I. Marie-Anne Delard (mère), fille de

II. Arnaud, chevalier, seigneur de Rigouillières et Castelgaillard (aïeul), baron de Saint-Bozel, Fréjape, Delbusson, etc. (bisaïeul), époux de Claire de Scieutat (transaction du 2 février 1694, Carrière, notaire).

IV. Bertrand, chevalier de Rigouillières, Frejape et Castelgaillard, seigneur de Lascombes et Saint-Bozel (trisaïeul), épouse le 27 septembre 1620 (Lafaure, notaire) Jeanne de la Goutte, fille de

messire François-Balthazar de la Goutte, seigneur de la Poujade et de Prats, vicomte de Cours, la Duguye basse, le Bouscou, le Vignal, etc., lieutenant de la compagnie des gens d'armes du maréchal de Lussan, et de noble dame Henriette de la Borie (testament, 12 juin 1650, Astorg, notaire).

V. Bertrand, seigneur de Rigouillières (4e aïeul), époux de Marguerite de Montalembert (transaction, 13 février 1641, Benech, notaire).

Titres : Transaction du 4 mars 1434 entre noble Arnaud Delard, seigneur de Rigouillières, noble Jacques Emblard, noble Antoinette de Favols, sa sœur, et noble Catherine de Favols, sa belle-sœur (de Carabonne, notaire), homologuée par le Parlement de Bordeaux le 16 mars suivant. — Testaments, échanges, accords et sentences du sénéchal d'Agen, justifiant la noblesse et l'ancienneté de cette maison.

§ IV. — Alliances maternelles.

I. *Masquard.*

II. Anne de Masquard (aïeule), fille de

III. Guillaume de Masquard, seigneur de Foix (bisaïeul), époux de Françoise de Pontagion.

Nota. — La commission du grand-prieur du 24 novembre 1773, porte dispense pour les preuves de cette ligne.

II. *Scieutat.*

III. Claire de Scieutat (trisaïeule), fille de

IV. Jean de Scieutat, baron de Pujol et de Tombebourg, chevalier des ordres du Roi (4e aïeul), époux de noble Claire de Montalembert (transaction du 2 février 1694, Carrière, notaire).

Titres : Contrats, accords et autres actes d'ancienne date.

E.-F. De Grasset,
Archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.
*(Suite *)*

Fonds français, 16786. — Généalogies des maisons illustres de France, par A. Galland, tome IV, 2e partie.

Traité du droit héréditaire appartenant au duc de la Trémoille, au royaume de Naples, avec preuves. Fol. 1-44

Généalogies des maisons de :

* Voyez 5e liv., mai 1868, p. 235.

Fonds français, 16787. — Généalogies des maisons illustres de France, par Auguste Galland. Tome V [1].

Généalogies des maisons de :

L. SANDRET.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

[1] Ce volume renfermant un grand nombre des généalogies insérées dans le tome IV, 2e partie, on n'indique ici que celles qui ne se trouvent pas dans le volume précédent.

TABLETTES CONTEMPORAINES[1]

MARIAGES.

Avril 1868.

M. Antoine de Simony, épouse Mlle Anne-Marie Nicolas de Marcilly.

M. le vicomte de Raincourt, — Mlle Louise de Wall.

M. le marquis Arthur d'Anglade, — Mlle Marthe-Mathilde de Maillé, fille du marquis.

M. le vicomte Claude-Louis Rœderer, — Mlle Marie Radegonde de Guevry de Beauregard.

M. Severin-Jean-Etienne Pichon, fils du baron Jérôme Pichon, — Mlle Marie Philomène-Béatrix de Cassaigne de Beaufort de Miramon.

M. le vicomte Théodore de Cambourg, — Mlle Marie de Bern.

M. le comte de la Ferronnays, — Mlle Marie-Thérèse des Cars, petite-fille du feu duc.

M. le marquis de Nettancourt, — Mlle de Bauffremont, fille du prince Gontran de Bauffremont.

M. Ernest-Marie Bosquillon de Jenlis, attaché d'ambassade, — Mlle Marie-Louise Lion, fille du comte Lion.

M. le baron Jules-Adolphe de Bouvet, capitaine au 5e hussards, — Mlle Marie d'Ornano, fille du feu comte.

M. Deschamps, — Mlle Blanche de Montravel, fille de l'amiral.

M. Charles-Joseph Seurrat de la Boulaye, — Mlle Marie-Antoinette Delangle.

M. Louis-Joseph de Mieulle, — Mlle Marie-Elisabeth Quesnel.

M. le vicomte Henri-Paul-Gérard de Pins, — Mlle Anne-Marie-Marguerite de Rohan-Chabot, fille du comte.

DÉCÈS.

Avril 1868.

— *Gueneau d'Aumont* (Louis), professeur honoraire à la faculté des sciences, décédé à Dijon, le 8, à l'âge de 90 ans.

— *Barbier de Reulle* (Jean-Baptiste), décédé à Dijon le 12, à l'âge de 90 ans.

— *Berthelot* (Auguste), baron de Baye, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, décédé le 24 au château de Baye, à l'âge de 86 ans.

— *Dubois* (comte Jean-Nicolas), directeur-général des chemins de fer, décédé à Paris, à l'âge de 56 ans.

— *Rostaing* (vicomte Tristan de), décédé au château d'Egremont le 25, à l'âge de 39 ans.

— *Chabot* (Mme la comtesse de), décédée à Dublin, à l'âge de 83 ans.

— *Carneville* (M. de), décédé à Paris.

— *Reggio* (Mme la duchesse de), veuve du maréchal, décédée à Saint-Antoine de Bar.

— *Le Gros* (Roland), marquis du Luart et baron du Tertre, décédé au Mans à l'âge de 87 ans.

— *Pracomtal* (comte de), officier de cavalerie, décédé en Algérie.

— *Grozet* (marquis Joseph du), ancien officier, décédé à Cumignat (Haute-Loire) le 27, à l'âge de 82 ans.

[1] Nous prions les familles de nous envoyer les *Lettres de faire-part* des mariages et des décès.

ROOLE

DE LA

PERQUISITION FAITE DES PERSONNES NOBLES

DU

BAILLIAGE DE CAUX, ÉVREUX, GISORS

COMMENÇANT LE 19 JUIN 1523

en vertu des lettres données à Lyon le 16 juin 1522.



ous croyons nécessaire de faire ressortir en quelques mots l'utilité du document que nous livrons à la publicité, et les sources des annotations à l'aide desquelles nous avons essayé de le compléter.

Cette recherche de noblesse de 1523 est la plus ancienne que nous connaissions pour l'ancien bailliage de Caux, qui embrassait la presque totalité des quatre arrondissements actuels du Hâvre, d'Yvetot, de Dieppe et de Neufchâtel, c'est-à-dire les quatre cinquièmes environ du département de la Seine-Inférieure.

Pour ce bailliage, la recherche de Monfaut de 1470, si souvent imprimée et citée pour la Basse-Normandie, ou n'a jamais existé ou a été à jamais détruite dans un incendie qui ravagea les archives du bailliage. Et bien que des recherches subséquentes et partielles aient eu lieu en 1540, en 1556, elles sont en général peu connues, n'existent que dans un petit nombre de bibliothèques, et fournissent par conséquent fort peu de renseignements précis à ceux qui, soit au point de vue historique, soit au point de vue purement nobiliaire, se préoccupent du passé des familles nobles.

Aussi ne consulte-t-on guère que la grande recherche commencée sous Louis XIV, en vertu de la déclaration de 1664, et qui fut dirigée par l'intendant Barin de la Galyssonnière depuis 1666 jusqu'à sa révocation en 1670. Elle est également demeurée manuscrite.

Nous avons donc pensé faire une chose utile en publiant ce « Roole de la perquisition de 1523... » encore bien que tous nos efforts ne nous aient permis jusqu'ici d'en trouver qu'une copie informe actuellement déposée aux archives départementales de la Seine-Inférieure.

Elle y fait partie d'un manuscrit sur papier petit in-folio, du commencement du XVIIIe siècle, où elle s'étend des pages 93 à 131.

Ce volume contient en outre divers documents dont nous nous sommes également aidé :

1° La recherche de Monfaut, pour les neuf élections d'Avranches, Bayeux, Caen, Carentan, Coutances, Falaise, Lisieux, Valognes, Vire; p. 1 à 56.

2° « Extrait des Ennoblis par la chartre des francs-fiefs et nou« veaux acquests de l'an 1470. » Cet extrait est relatif au bailliage de Caux, pour les vicomtés de Gournay, de Neufchâtel, d'Arques, de Caudebec, de Montivilliers — à la fin, on lit : « collationné sur « le livre en parchemin appartenant à M. Jean Bigot, escuyer, sieur « de Soumesnil. 15 février 1642. Signé Lebourgeois; » et ensuite de la main du dernier collectionneur : « collationné sur la copie à « moy prestée par M. de Beaulieu de Becthomas ce 5 octobre 1705. » — P. 59 à 72.

3° « Recepte de la vicomté de Rouen sur les personnes à ce con« tribuables qui ont esté ennoblies par charte de francs-fiefs selon la « charte de l'an 1470. » P. 73-80.

4° « Ensuit les noms ou le mémoire et declaration des enfans « dont les pères sont trespassez lesquels en leur vivant furent enno« blis tant par les lettres particulières en lacs de soye et cire verde « comme par la charte généralle des francs fiefs et nouveaux acquets « par les élections et ainsy que cy après est particulièrement con« tenu et déclaré. » Cette copie occupe les pages 80-92 et est souscrite de la déclaration suivante. « *Collationné derechef sur la cop*« *pie par moy soubsigné le* 18 *octobre* 1705. (Et en forme de signa« ture) *B.* »

5° Vient ensuite le manuscrit que nous publions aujourd'hui, et enfin une sixième partie qui s'étend des pages 132 à 270 sous le titre : « Ennoblissements depuis l'an 1501. »

A la fin on trouve un extrait de la requête présentée par le parlement de Paris au duc d'Orléans en 1715 dans l'affaire des ducs à Paris.

Ce registre est coté sur sa première page : « 1[er] feuillet (signé) « F. Mahieu et paraphe. Cotté LLLLLLLL, » et à la fin : « dernier « feuillet. F. Mahieu, cotté LLLLLLLL, » et au-dessous : « pièce « unique pour registre, J. Geluin (et paraphe) » et encore « hui- « tième GG. B et paraphe. »

L'étude que nous faisons depuis de longues années déjà des familles et des fiefs de la haute Normandie, ne nous a laissé aucune hésitation sur la sûreté des renseignements contenus dans cette copie de la recherche de 1523. Mais, pour plus de garantie, nous croyons devoir indiquer quels sont les documents authentiques à l'aide desquels nous l'avons comparée et complétée, et qui nous ont fourni les éléments des notes que nous plaçons plus loin à la suite de la désignation de chaque famille.

C'est d'abord le rôle si complet de *la monstre* des nobles et tenans noblement ès bailliages de Caux et Gisors, faite le dernier décembre 1470 et publié par de la Roque à la suite de son traité du ban et arrière-ban.

C'est ensuite le *Registre de tous les fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux*, dressé en vertu des lettres données par Louis XII, datées de Mascon, 30 août 1503, par « Jehan le Carpentier, escuyer, « lieutenant général de noble et puissant sieur Monsieur de Hédou- « ville, chevalier, sieur du lieu de Sandricourt et de Vigné, capi- « tan d'Arques, conseiller-chambellan ordinaire du Roy nostre dist « sire et son bailly de Caux, les advocat et procureur du Roy notre « dict sire appellez... » L'original était en 1586 entre les mains des échevins de Dieppe, qui l'envoyèrent clos et cacheté à M. Jean Cabot, avocat fiscal du duché d'Estouteville à Valmont, pour en être tiré copie; cette copie fut prise par Guillaume Lavotte, greffier ordinaire, en présence de Georges des Illes, lieutenant au duché ; et c'est cette collation originale signée Desylles et Lavotte avec paraphe, aujourd'hui déposée aux archives du château de Valmont, appartenant à M. Barbet, député au Corps législatif, que nous avons eue sous les yeux. La Biblioth. imp. (fonds Colbert nº 9849), contient pour la vicomté de Caudebec, un extrait de ce registre des fiefs plus exact que notre copie collationnée pour l'orthographe des noms.

Nous avons consulté une recherche de noblesse de la moitié du XVI[e] siècle, pour les vicomtés d'Arques, de Caudebec et d'Auge (Biblioth. imp., fonds Colbert, 9849). Ce manuscrit non daté n'est autre que la Recherche des francs-fiefs faite en 1556, recherche à

laquelle se référait habituellement le procureur du roy lors de la grande recherche de noblesse faite sous Louis XIV. Nous en avons acquis la preuve par des annotations contenues au manuscrit de la Galyssonnière aujourd'hui possédé par M. d'Houdeman, au château de Pont-Saint-Pierre, manuscrit grand in-folio contenant un volume par chaque élection, et qui pourrait bien avoir fait originairement partie du chartrier de la chambre des comptes de Normandie [1]. Nous citerons notamment comme familles, à l'occasion desquelles le procureur du roi vise textuellement la dite recherche de 1556, copiant pour ainsi dire les termes du manuscrit de la Bibliothèque impériale, les familles *de Braques* de Montdavid, *Estienne* du Mesnil, *de Bures* de Brusly et de *Lintot*.

Nous citerons encore le « Roolle des taxes faictes des fiefs et « arrière-fiefs subjects au baon et arrière-baon du bailliage de Caux « dont la convocation de monstre a esté faicte au bourg de Goder- « ville le mercredi 15e jour d'octobre 1567 .. » (Biblioth. imp., Gaignières, 796), et enfin, comme dernière source de renseignements précis, la recherche de la Galyssonnière dont nous avons eu l'occasion de comparer divers manuscrits :

Le premier, grand in-folio déposé à la bibliothèque de Rouen [2], manuscrit de la moitié du siècle dernier, et provenant de la bibliothèque du vicomte de Toustain-Richebourg, écrivain bien connu par ses publications généalogiques.

Le deuxième, très-petit in-4° d'une écriture fine et serrée de la fin du XVIIe siècle, dont nous avons eu l'occasion de vérifier la grande exactitude et les renseignements précis, appartenait à M. A. Le Prevost, de l'Institut. Il doit être resté entre les mains de ses héritiers.

Le troisième est le manuscrit, divisé par élections, appartenant à M. d'Houdeman, dont nous avons déjà parlé. Nous désignerons dans nos renvois ces deux derniers par les initiales LP. et D'H.

Ajoutons en terminant que toutes les fois qu'il nous a été utile de

[1] Une copie libre de ce manuscrit si curieux a été relevée pour les archives de la Seine-Inférieure par les soins de l'archiviste, M. Ch. de Beaurepaire.

[2] La bibliothèque de Rouen possède deux autres manuscrits de la Galyssonnière : l'un fait au commencement du XVIIIe siècle par le Boullenger, maître des comptes, l'autre au XIXe siècle et provenant du legs du marquis de Martainville. Ni l'un ni l'autre ne sont très-fidèles, mais surtout ce dernier où les noms propres sont le plus souvent étrangement dénaturés.

le faire, nous avons eu recours aux registres d'aveux rendus à la chambre des comptes de Normandie, qui sont déposés aux archives de la Seine-Inférieure. Nous indiquons cette source par les initiales A. S. I.

ÉLECTION D'ARQUES.

Sergeanterie de Longueville.

1. Anthoine *de Pellevert*, de la paroisse de Longueville, a produit sa noblesse par tiltres et écriptures, et demeure en la paroisse de Tocqueville, et a baillé sa généalogie.

On ne retrouve cette famille de Pellevert, ni aux recherches de 1556, ni à celles de 1666.

Je note seulement dans l'état des fiefs de 1503, un quart de fief de Haubert, nommé *Pellevert*, assis à Blangy, et mouvant du comté d'Eu, il était alors possédé par Jehan Clause, secrétaire du roi.

Dans l'aveu rendu au roi le 29 juillet 1702 du fief de Monceaux, quart de fief assis à Bourdainville, et relevant du duché de Longueville alors réuni à la couronne, on lit qu'il fut anciennement à Antoine de Pellevert, écuyer, et Madeleine Galopin sa femme, fille de Pierre Galopin, chevalier (A. S. I.).

2. Jean *Le Roux*, sieur d'Ouville, n'a produit aucuns titres ni généalogie.

Dans l'état des fiefs de 1503, Guillaume Le Roux, figure pour ses fiefs d'Ouville, de Tessy et de Morville, à Ouville la Rivière, du Parc à Blomesnil, de Manneville sous le Til.

En 1556, on trouve maintenus « Guillaume le Roux sieur d'Ouville, soi disant « noble de l'an 1471 portant pour ses armes : *de sable, trois molettes d'éperon « d'or, une barre d'argent avec trois croisettes de sable.* — Jacques Le Roux, sieur « du Mesnil-Savalle, frère puiné dudit sieur d'Ouville soi disant noble. »

En 1666, on retrouve avec des armes à peu près semblables, mêmes émaux, mêmes meubles, sauf que la barre est remplacée par une fasce, les Le Roux de Touffreville, Neuville, l'Esprevier. Cependant leur origine semble différente.

3. Jean *Turcine,* demeurant en la paroisse d'Ouville-la-Rivière, a dictestre anobli par la charte des francs-fiefs, à cause du fief de la Place.

Au lieu de Turcine, lisez de la Taverne. Dans l'état des fiefs de 1503, Jehan de la Taverne figure « pour une portion de fief assis à Ouville, tenu du comte de Longueville » et dans l'état dressé en 1490 « des enfants dont les pères sont trespassés, lesquels en leur vivant furent annoblis... par la charte générale des francs

fiefs, » se remarquent en l'élection d'Arques, « Jean et Vincent de la Taverne, demeurant à Ouville la Rivière, enfants de feu Jean de la Taverne, » lequel avait été taxé à 20 livres et possédait ce fief au droit de Perrette Le Brun sa femme, fille de Machault Le Brun et d'Alipson de la Place. — Ces la Taverne paraissent éteints avant 1556.

4. Guillaume *Sochon,* de la paroisse de Gueurres, fils de Raoullin, sieur de Roquigny, ennobli en 1471, à cause des francs-fiefs, et a baillé sa généalogie.

Rocquigny, huitième de fief assis à Gueurres, mouvant de Longueville, tenu en 1503 par Raoullin Sochon. En 1556, Raoul son descendant, seigneur de Rocquigny et Gonneville et, le 29 juin 1670, Pierre Sochon, curé de Hautot, furent maintenus en leur noblesse. Armes : *d'azur à trois renards passant d'or.*

5. Nicolas *du Puis*, procureur du duché de Longueville, ennobli en 1471, à cause du fief d'Aiglemesnil assis à Royville, sa généalogie produite (*et en marge*) : Michel du Puis à Marguerite de Beaunay — (*dont*) Pierre a eu deux femmes ; de la première, Marguerite de Lestre, est sorti Marguerin du Puis. De Catherine de Sandouville, deuxième, est sorti et descendu Nicolas, décédé sans enfants.

A la recherche de 1556, se « présente Nicolas du Puis, seigneur de Sandouville et Aiglemesnil, soit disant noble par lettre du 12 de mai 1462, avec une quittance de Faè (receveur des francs-fiefs), portant pour ses armes : *d'argent à trois merlettes et deux fasces de sable.* — Pierre du Puis, seigneur de Montedeline, frère dudit du Puis. Hierosme et Jehan dicts du Puis, cousins dudit du Puis. » Les sieurs de Royville, d'Aiglemesnil, d'Ermenonville, Sandouville, Sorentes Bonneval, de cette famille, furent maintenus par la Galyssounière les 3 et 9 février 1668. Mêmes armes qu'en 1556. *Les trois merlettes posées 2 en chef et 1 en abîme.*

6. Marguerin *du Puis,* son frère aîné, en la sergenterie de Bacqueville.

Voyez n° 5.

7. Nicolle *Le Roux*, vicomte de Longueville, de ladicte paroisse, y demeurant, anobli en 1471.

Voyez n° 2.

8. Jacques *Parent,* greffier vicontal à Longueville, de ladicte paroisse, ennobli en 1471, à cause du fief Tallebot.

Au registre des francs-fiefs, Abraham Parent de Saint-Ouen-le-Mauger, est taxé à 25 liv. En 1503, il tient un huitième du fief assis à Lestanville, mouvant de l'abbaye de Saint-Ouen ; en 1556, son descendant Abraham, « sieur de Talleboscq tenu du duché de Longueville, soi-disant noble de l'an 1471, mesme d'un arrest de la cour des Aydes, du 7 de juin de l'an 1550, portant pour armes : *de gueules à trois hérons*

d'argent, » comparaît devant les élus d'Arques avec Thomas, seigneur de Saint-Vaast son cousin. Leurs descendants, seigneurs du Bosc au Lièvre, Marencourt et Vaurude, demeurant à Saint-Vaast-du-Val, furent maintenus le 20 janvier 1669. (V. n° 14.)

9. Guillaume *Le Danois,* lieutenant du chasteau de Longueville, ennobli en 1493.

Thibault le Danoys, comparut devant les élus en 1556, ne tenant fief, et s'aidant d'une charte donnée à Corbeil en juillet 1493, expédiée en la cour des comptes le 5 avril 1494 après Pâques. — Dans la recherche de 1666 figure Daniel le Danoys, sieur du Gal, demeurant à Gremonville, et portant pour armes : *de sable à deux épées d'argent en sautoir, la pointe en haut.* Son ayeul est un Thibault Le Danoys. Il fut maintenu le 14 mars 1668.

10. Jean *de Gruchi*, de la paroisse de la Chaussée, a produit plusieurs titres et escriptures, et sa généalogie.

En 1556, comparaît Christophe de Gruchy, « seigneur de la Motte, tenu du roi « et d'Estrimont, tenu du duché de Longueville, soi-disant noble, exhibant d'une « sentence donnée des esleus du roi du 17 de janvier 1479 au nom de Jehan de « Grouchy, de Malleville, contre les paroissiens dudit lieu, portant pour ses armes : « *trois trèfles de sinople en champ d'argent.* » Les sieurs de Robertot, de Greny et de la Chaussée furent maintenus par la Galyssonnière le 11 août 1667. D'Hozier, dans l'article qu'il leur consacre, reg. I. p. 273, vise des lettres-patentes de décembre 1671, en vertu desquelles ils furent autorisés à reprendre les armes de leur famille : *d'or fretté d'azur de six pièces,* abandonnées vers 1380, par Jean de Grouchi, fils de Louis de Grouchi, chevalier en épousant l'héritière d'Ecorchebeuf et de la Chaussée, dont il avait pris les armes. Seulement ils durent porter en cœur ces armes d'alliance; j'ai pu le constater dans un sceau de 1718, A. S. I. Aveu du fief de la Maregoury, 1718.

11. Joachim *Eulde,* de la paroisse de Crosville, anobli par le roy Charles, en l'an 1489.

En 1556 se présentent comme issus de la même famille : Michel Euldes, sieur de Quesnay et Folenfant, Jacques, sieur de Catheville, Jehan, sieur de Crosville, Robert, sieur de Veultes, Pierre, sieur d'Amonville, s'aidant à fin de leur noblesse, « d'une charte du mois de mai 1389, portant pour ses armes : *ung lyon d'azur et « de gueules à champ d'or.* » Cette date de 1389 est la date exacte, elle est confirmée par le *Dictionnaire des ennoblissements* qui la dit accordée à Regnault Eudes, habitant de Dieppe, et à sa postérité. Les sieurs de Catteville ont été compris dans la recherche de 1666, comme maintenus le 16 janvier ou novembre 1668, etc.

Voyez n° 14 et *Nobiliaire de Normandie,* par de Magny, II, 659.

12. Nicolas *de Lintot*, de la paroisse de Boschullin, seigneur dudit lieu, a produit plusieurs titres et escriptures, et sa généalogie (*et en marge est indiquée la généalogie suivante*) : Adrien de Lintot, fils de Nicolas et de Barbe des Essarts ; Charles à Jeanne du Hestray, Jean à Marguerite Martel.

Jean II à Marguerite de Senouville.
Jean III à Marie Solart.

En 1556, Adrien de Lintot, sieur du Boschullin, est maintenu portant pour armes : *quatre aigles d'argent, un sautoir d'or en champ d'azur*. Il y a ceci de curieux, qu'à la même recherche se présentait Guillaume de Lintot, qualifié sieur de Sauqueville, portant pour armes : *d'azur à trois aiglettes d'argent couronnées d'or*, et s'aidant de lettres d'anoblissement données en juin 1544. Et que plus tard, en 1666, les sieurs de Sauqueville et de Boschullin, se présentèrent comme issus d'une même souche, et produisant une généalogie conforme à celle donnée ci-contre, sauf que le degré le plus ancien est celui de Jean III, et ainsi en remontant jusqu'à Adrien, fils du Nicolas produisant en 1523. Cette double origine fut l'objet de critiques de la part du procureur du roi, ce qui n'empêcha pas de les maintenir le 25 juillet 1667.

13. François *Le Marinier,* de la paroisse de Engouville, a dict que lesdites lettres et escriptures sont aux mains de Guillaume Le Marinier, escuyer, son frère aîné.

Voyez nº 89. Au lieu de Engouville, il faut sans doute lire Anneville.

14. Jacques *Eulde,* sieur de Catteville, de la paroisse de Manéhouville, fait sa résidence à Dieppe. Est marqué que Jacques avait pour femme, Anne de Croixmare de Saint-Jean du Cardonnay-Maistre, Vincent Eude, Aliénor de Prestreval (et à la marge est écrit *nil de nobilitate*). En la paroisse d'Auppegard, un Eude est seulement qualifié bourgeois de Dieppe.

Voyez nº 11.

Sergenterie de Brachy.

15. Jean *de Roquigni,* de la paroisse d'Ouville ou Rouville, ennobli par le roi Louis XVI, en mai 1479, moyennant 100 livres, payées pour l'ennoblissement.

En 1556, Claude, sieur de Crasville, et Guillaume, sieur de Pallecheul, « issu « dudit Claude puisnément, » furent maintenus en vertu « d'une chartre du mois de « mai 1479, sous le nom de Hugues de Roquigny, et d'une sentence du 7 de no- « vembre 1483, contre les paroissiens de Gruchet. » Ce fief de Pallecheul leur venait du mariage de Guillaume avec la fille de Clément le Caron, et c'est de ce degré que d'Hozier, reg. 2, p. 470, commence leur généalogie. Les sieurs de Crasville, Rocquefort et Lignemare furent maintenus le 17 juillet 1667, portant pour armes : *d'argent à trois rocs d'échiquier ou fers de lance émoussés de sable.*

16. François *Boult,* sieur de Limézy, de la paroisse du Gourel, a produit plusieurs titres et écritures, et baillé sa généalogie.

Eteints au XVIIᵉ, et fondus, je crois, dans les d'Herbouville, les Boult, écrits aussi Baoult, et de Baoult, figurent à la recherche de 1556, en la personne de

Jacques Baoult, sieur de Tourneville (lisez Tonneville), soy disant noble, qui produisit « spécialment unes lettres données à Paris le 2 de mai 1403, à Pierre Baoult, « son bisael, comme le roi lui avoit donné congé de porter l'ordre de Collier « de la Geneste, portant pour ses armes : *ung lyon d'or en champ de gueules.* » En 1503, Guillaume Baoult figure comme possédant plusieurs fiefs à Fontaine-le-Dun, et en outre le fief de Tonneville, celui de Bailleul, assis au Gourel, et le fief du Gal, à Flamanville.

17. Robert *du Mont,* sieur *du Mesnil,* de la paroisse du Gourrel, ennobli en l'an 1471.

Dans le rôle des francs-fiefs dressé en 1471 pour la sergenterie de Brachy, on trouve Pierre du Mont de Caudebec, taxé à 60 liv., et entre parenthèses l'annotation : « est le sieur du Bostaquet, » et au rôle des fiefs de 1503, Jehan du Mont, comme tenant d'un quart de fief, assis à la Fontelaye nommée le Bostaquet, et d'un tiers de fief au même lieu, nommé Vibeuf. En 1556, Jehan du Mont, sieur du Bostaquet, s'aida devant les commissaires d'un arrêt de la cour des aides du 15 de novembre 1551, contre les paroissiens de Saint-Vast; l'ennoblissement de 1471 n'est pas visé, et les armes indiquées sont : *de sable à trois têtes de connin arrachées.* Isaac, sieur de la Fontelaye et du Bostaquet, fut maintenu le 23 juillet 1668. Les armes sont un peu différentes : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lapin d'argent.*

18. Jean *de Varvannes,* sieur de la paroisse de Varvannes, a produit plusieurs titres et baillé sa généalogie.

Jean de Varvannes fut maintenu en 1556, comme s'aidant d'une sentence des élus d'Arques du 27 avril 1523. Et lors de la recherche de 1666, on voit par une note que ce Jean de Varvannes, marié à Léonore de Blanchaston, justifia que sa production de 1523 établissait qu'il était fils de Robert, fils de Guillaume, fils de Jean de Varvannes, dont le prédécesseur, autre Jean, était en possession de noblesse suivant un acte de 1342. Charles de Varvannes, sieur du lieu, fut maintenu le 4 février 1668. Armes : *d'or à trois bandes de gueules.*

19. Jacques *de Beautot*, de la paroisse de la Fontelaye, sieur du lieu et de Vibeuf, en partie, a produit titres, écritures et sa généalogie.

Un Jean de Bautot, sieur de Vibeuf, est porté sans explication sur le rôle des maintenus de 1556. Leurs descendants demeuraient en 1666 à Avesnes, en l'élection d'Andely, et à Honfleur, où Jacques de Bautot, sieur de la Rivière, était lieutenant de roi. Ils furent maintenus le 5 décembre 1669. Armes : *d'azur à trois coqs de sable, armés, membrés et crêtés de gueules.*

20. Jazom *de Dampierre,* sieur d'Imbleville et de Biville-la-Baignard, demeurant à la paroisse d'Imbleville, a produit plusieurs titres et écritures, et sa généalogie.

Louis, sieur des Perrois, de la paroisse d'Imbleville, a produit tiltres et sa généalogie.

Anthoine, sieur de Biville la Baignart, Guillaume, sieur de la Forest, Robert,

sieur de Humesnil, furent maintenus en 1556, comme sortis « du sieur de Hannesis, à présent sieur de Dampierre, » leurs armes étaient : *d'argent à trois losanges de sable brisés d'un lambel de trois pendants de gueules.* Leurs descendants figurent avec les mêmes armes, moins *le lambel* à la recherche de 1666.

21. Louis *Bazin*, de la paroisse d'Auzouville-sur-Senne, ennobli par la Charte des francs-fiefs en 1471, a produit sa généalogie.

Il descendait de Jean Bazin, sieur d'Auzouville, en la sergenterie de Brachy, taxé par Monfaut à 15 liv. en 1471. En 1556, Loys Bazin, sieur de Vieu, fils de François, archer du corps du roi, fut maintenu par les commissaires du roi. Ils ne paraissent pas avoir figuré aux recherches de 1666. Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec celle des Bazin de Lanquetot, anoblis en 1419, portait pour armes: *d'argent au chevron brisé de gueules accompagné de trois têtes de lion arrachées de sable.*

22. Louis *de Clamorgant,* sieur de Saenne, de la paroisse de Saint-Just, n'est comparu et réside en basse Normandie.

Un Jean de Clamorgan, sieur de Saane, figure dans la maintenue de 1556. Ils paraissent avoir toujours résidé en basse Normandie, bien que cependant Enguerrand de Clamorgan, après son mariage avec la fille de Jean de Saane, chevalier, seigneur du lieu, ait exercé l'office de lieutenant du maître des eaux-et-forêts, en la terre de Cany. (Echiq. 1463. Caux 16).

23. Pierre et Claude *Héris*, de la paroisse de Saint-Laurens-en-Caux, anobli en 1471, à cause des fiefs de Calletot, sis à Saint-Laurent.

Jean Héris, de la paroisse de Saint-Laurent, avait payé 10 livres aux francs-fiefs. En 1556, figurent comme nobles, Zanon Héris, sieur de Calletot, et de Riville, et Claude, sieur du Mesnil-Heudegrain. Les armes de Zanon étaient : *d'argent à la bande d'azur chargée d'une molette d'or.* Mais lors de la maintenue du 6 juillet 1670, la molette, qui n'était probablement qu'une brisure, disparaît des armes portées par Nicolas de Héris, sieur du Mesnil.

24. Nicolas *Guyssier*, d'Hermenouville, de la paroisse de Bretheville, n'est comparu et réside à Rouen.

J'ai fort peu de renseignements sur cette famille. En 1556, on trouve seulement la désignation d'un Nicolas Guysier, sieur de la Hallière, sans autres renseignements, et rien en 1666. Ce qu'il y a seulement de certain, c'est qu'en 1503, dans l'état des fiefs du bailliage de Caux, pour la sergenterie de Basqueville, Jean Guyssier d'Amontot est porté pour un huitième de fief assis à Bretheville, nommé le fief de Montot et tenu du sieur de Bretheville.

25. Alexandre *du Mouchel,* de la paroisse du Canteleu, ayant épousé la dame des Essarts, et nonobstant sa production, jugée contribuable.

Le fief de Canteleu relevait du comté de Longueville comme plein-fief de haubert. Il appartenait alors à une demoiselle des Essarts, fille sans doute de Jean des Essarts, chevalier mort avant 1503.

Sergenterie de Bellencombre.

26. Jehan *de Ménard,* de la paroisse de Bellencombre, issu de l'évêché de Vannes, en Bretagne.

27. Charles *de Marigni,* de la paroisse de Saint-Hellier, a produit sa généalogie et tiltres.

Je ne trouve rien sur la famille de Mariguy. — En 1634, Tristan de Brachon, escuier, sieur de Seintot, possédait le fief de *Gaillardbois,* assis à Menesqueville au droit d'Esther de Marigny, sa femme, fille d'une demoiselle de Cassenove.

Le 21 janvier 1620, Charles de Marigny, chevalier, seigneur de Jammericourt et de Puchey, rendait aveu au roi du quart de la baronnie de Cailly, consistant au fief de Puchey, qu'il possédait, au droit de Madeleine de Boulart sa femme. Ses armes empreintes au bas de l'aveu sont : *de...... à la bande de......, chargée de trois anneaux de......* (A. S. I.).

28. Jehan *Cottard,* de la paroisse de Torchy-le-Grand, a dit que l'aîné de sa maison était de la campagne du Neufbourg, qui avait toutes les lettres et écritures de leur maison : taxé.

On retrouve en 1666, dans l'élection de Pontaudemer, Philippe Cotard, chevalier, seigneur de Saint-Léger, et y demeurant, Jean son cousin germain, demeurant à Bonneville, portant pour armes : *burelé d'argent et de sable.* Et dans l'élection de Pont Levêque, Louis Cottard, sieur des Rouilbauds, Jean, sieur de la Ransonnière et Plainchesne. Armes : *d'argent à quatre fasces de sable.* Ils furent maintenus par M. de la Galyssonnière le 9 janvier 1666.

29. Guillaume *des Marchiz,* sieur du F. de Cocquigny, sis à Muchedent, de la paroisse de Torchy-le-Grand, taxé.

Ce fief de Cocquigny n'est point indiqué dans l'état des fiefs de 1503.

Je ne trouve en 1666 de *du Marchis,* que dans l'élection de Pont-l'Arche. Ils étaient seigneurs de Fontaine sous Jouy, et de la Reonc, et descendaient de Robert du Marchis, sieur de Saint-Germain sur Eure, dont la veuve Elisabeth de la Bertherie, dame des fiefs de Fontaines et la Ronce, était remariée avant 1536. Mais le généalogiste lui donne pour frère Guillaume... dont il n'indique pas autrement la descendance. Les du Marchis furent maintenus le 5 septembre 1666. Leurs armes étaient : *de gueules à trois chevrons d'argent.*

30. Nicolas *du Croq,* sieur de Saint-Germain, de la paroisse de Torchy-le-Petit, a produit lettres et écritures de sa généalogie; Nicolas à Jacqueline Lestendart; Claude à Marguerite de Monfreules; Ysambart à Ysabeau Euldemare; Jean du Croq, sieur de Morienne, en 1303.

En 1503, Claude du Croq tenait deux portions de fiefs, assises l'une à Torchy-le-Petit, et l'autre à Saint-Germain, tenues du comté de Longueville. — Les hoirs Guillaume du Croq tenaient un huitième de fief à Estables relevant du comté de

Tancarville; un autre du Croq, Jehan, tenait, dans le Val de Dun, la seigneurie de Sotteville par un plein fief de haubert relevant du roi.

En 1556, Guillaume du Croq rendait aveu du quart de fief de Biville, assis à Troudeville, et relevant de la baronnie de Cleuville, membre du duché d'Estouteville. — Nicolas et François du Croq rendaient aveu des fiefs Saint-Germain, Morienne et Landigois, relevant aussi de Cleuville. (V. nos *Recherches sur les sires et le duché d'Estouteville.*) Le fief de Morienne passa dans le famille *Aprix*, qui en a gardé le nom, par le mariage d'Isabeau du Croq avec Jean Aprix sieur de Vimont, dans la première moitié du XVIe siècle. Quant aux autres descendants des du Croq que l'on ne retrouve plus en Normandie au XVIIe siècle, ils paraissent avoir passé en Picardie; lors de la recherche de 1556, se présenta Nicolas du Croq, sieur de Saint-Germain, soi disant noble, et demeurant à Senlis, à Ferry du Croq, sieur du Mesnil-Theribus, de la race dudit Nicolas. Leurs armes étaient : *d'argent au chevron de gueules et trois mailles de sable.*

31. Nicolas *Berrenger,* de la paroisse de Boscrobert, a produit ses titres.

Dans l'état des fiefs de 1503, figure Hector Berenger, pour un huitième de fief assis à Aubermesnil, au hamel de Barques (Sergenterie d'Offranville). « Et ne sçait « de qui il est tenu. » Le même tenait au Boscrobert un quart de fief nommé *Le Busc,* relevant du roi par foi et hommage. — L'information du comté de Longueville faite en 1490, appelle ce fief *Le Bosc* assis au hamel du *Bosc escolle* et le donne comme mouvant du comté de Longueville, tout en rappelant qu'il y avait procès sur la mouvance avec le procureur du roi. Ce fief appartenait alors aux hoirs de *Jehan Berenger.*

En 1556, la recherche de noblesse ne cite aucun Berenger; étaient-ils de la même famille que les Berenger, seigneurs de Cerqueux, demeurant en 1666 dans l'élection de Pont-Levesque, dont les armes étaient : *de gueules à deux aigles accostés d'argent les têtes adossées,* et dont la généalogie commence par un Bertran Berenger, sieur des Fontaines, marié en 1587, à Falaise, à Guillemette le Queu ou le Gleu, fille du seigneur de Mesnilglaise ?

32. Jean *de Lintot,* de la paroisse de Boscrobert.

Voyez n° 12.

33. François *Le Sénéchal,* de la paroisse de Martigny, est de l'ordonnance du roi.

Ce devrait être un cadet de l'ancienne famille des *Le Seneschal,* au sujet desquels les conclusions du procureur du Roi en 1666, contenant cette mention, « que le « nom et armes des exposants sont dans les esquiers de Normandie en 1569, leurs « prédécesseurs ayant aussi justifié de leur noblesse aux années 1523, 1540, 1552, « 1556... » Ils portaient pour armes : *d'or à la bande de sable accostée de deux filets de même.* En 1503, Jaqueline du Plessys, veuve de messire Robert Le Seneschal, était portée en l'état des fiefs de 1503, pour ceux de Bailly en Rivière, de Lardenières en la paroisse du Martigny, de Pierrecourt, et d'Auberville, tandis que Marc Le Senechal, leur fils aîné, possédait les terres de Mesnil-Raboult, de Moullineaux à Luneray, du Plessis à Appeville, du Hamelot à Saint-Aubin sur Scie et de Pucheux en la paroisse de Douvrend. Anne de Saint-Ouen lui avait apporté ceux de Cauchy à Sainte-Geneviève, et de Saint-Aubin-sur-Scie.

34. Jehan *Blancbaston*, sieur de Pelletot, de ladicte paroisse, a produit ses lettres, écriture et généalogie.

En 1503, cette famille, dont quelques membres avaient été officiers du comté de Longueville, comptait plusieurs membres : Charlot Blancbaston, seigneur de la fiefferme de Ribeuf, du fief de Boscrichomme (sergenterie d'Offranville), et d'un tiers de fief à Saint-Quentin (sergenterie d'Envermeu), — Charles, seigneur du Boschullin, Guillaume, seigneur des Chastellets, à Pieurefique, — Girard, à qui Marguerite Bazin, sa femme, avait apporté les fiefs de Houdetot, Verretot et Esmonville (Esmanville)? mouvants de la baronnie de Mouville — et les hoirs de Nicolas, seigneur de Pelletot et Cropus. Un Jehan Blancbaston avait alors aussi un fief à Pelletot.

En 1556, on distingue encore trois branches, 1° Nicolas, seigneur de Pelletot, Cropus et Bosctheronde, issus de Jeanne de Floques. — Jean, seigneur de Sevis-Pierre, seigneur de Boscregnoult.

Et en 1666, on n'en trouve plus qu'une branche, celle des seigneurs de Grèges, fondue plus tard, au commencement du XVIIe siècle, dans la famille de Fourquesolles.

Ils portaient pour armes : *de gueules au bâton écoté d'argent, accosté de quatre fleurs de lys d'or, 2 et 2, mises en pal.*

Sous le n° 81, ils figurent avec la mention « nobles de toute ancienneté. »

35. Jehan *d'Estin*, de la paroisse d'Estables, a fait apparoir titres de l'an 1497, par lesquels le roy lui donnoit l'office de pannetier, autres lettres et escritures du 1er août 1418.

En 1503, Messire Robert d'Estain, chevalier, tenait le plein fief d'Archelles du comté de Tancarville. Il y avait aussi dans la sergenterie de Bollebec, un Jullien Destin, tenant d'une vavassorie assise à Bolbec, relevant de la châtellenie de Gravenchon. En 1556, figurent dans la recherche des nobles, d'une part, *Jullian Destin, sieur de Bocsmauger, soi-disant noble, et qu'il est venu de Bretagne*; de l'autre *Pierre Destin, sieur d'Archelles, soi-disant noble.*

Dans le rôle des taxes faites pour le baon et arrière-baon en 1567 (Bibl. imp., man. Gaignères, 797), Pierre Destin est taxé à 60 livres, pour son fief d'Archelles.

Au commencement du XVIIe siècle, on trouve un Georges Destin, seigneur du fief de Touffreville, mouvant de la baronnie de Dangu. Le fief de Malterre fut décrété avant 1624, sur Marie de Potart, sa veuve, et acquis par Jacques Jubert, seigneur du Thil, président en la chambre des comptes de Paris. (V. A. S. I. Aveu de *Château-sur-Epte*, 1682, et aveu de *Malterre*, 1624.)

En 1666, on ne trouve qu'une famille de ce nom — « Guillaume Dastin ou « d'Estin, sieur de Collombiers, demeurant à Heulland, n'a produit : *de sable à « deux bandes d'or*, support, cimier : *lions de même.* Jean Destin, vient de la mai- « son de Villeraye, produisit à Ecouys, 1540. Se disait parent de la maison d'Estain « qui porte : *de France au chef d'or.* Support, cimier : *anges au naturel.* »

36. Jean *Aprix* ou Asprix, de la paroisse d'Estables, a dit être Anglais, imposé.

Lors de la recherche de 1666, le procureur du roi de la commission rappela que Jean Aprix sieur de Vimont, demeurant à Estables, fut, en 1523, approché par les élus d'Arques. Il répondit que son aïeul était originaire de Calais, alors possédé

par les Anglais, et lui ayant été demandé la production de lettres de naturalité et d'anoblissement, il fut imposé. — On demandait encore en 1666, aux sieurs de Morienne, de Gruchet et de Vimont, ses descendants, la production de l'anoblissement, et aussi que la famille optât pour l'une de ses écartelures. Ils portaient en effet : *d'azur à la tour d'argent, écartelé d'argent à trois cornilettes,* qu'ils nomment *cauvettes de sable.* Malgré ces difficultés, ils furent maintenus nobles le 21 juillet 1667. Ils firent au XVII[e] siècle, les preuves de Saint-Cyr et de Malte. (Voir d'Hozier, reg. I, p. 22, qui ne leur donne pour armes que : *d'azur à un château d'argent.*)

Cette famille est originaire du pays de Galles, comme son nom Ap Rix l'indique. Elle existe encore.

37. Charles *de la Crique*, sieur du lieu et de ladicte paroisse de la Crique, homme d'armes de la compagnie de M. de Vendôme, vivant noblement.

En 1503, le fief de la Crique, demi-fief de haubert, mouvant du comté de Longueville, appartenait aux hoirs de Pierre de la Crique, probablement fils de Jacques, compris pour ce fief dans l'information du comté de Longueville en 1485, et descendant de Pierre de la Crique, qui figure dans l'infirmation de 1316, pour son demi-fief dudit lieu.

Jacqueline de la Crique et Charlotte sa sœur, possédaient chacune par moitié le quart de fief de Baigneville, mouvant du roi. Jacqueline avait épousé Louis Braque, et était morte avant 1503.

Cette famille ne reparaît plus dans la recherche de 1556. Dans un des Mss. Bigot (Bibl. publ. de Rouen) on lit : « Le sire de la Crique est chef d'armes et de bon « lignage. Feust sa mère d'Ermenonville, son ayeulle de Cricquetot, sa bisayeulle « de la Heuze, sa suselle de Montigny. Porte : *d'azur à trois aigles d'argent estin-« cellées d'or.* »

Sergenterie de Basqueville.

38. N............ *Le François*............, ennobli en l'an 1471.

En 1470, Jean Le François d'Ablemont, ou d'Alvemont, est taxé aux francs-fiefs pour 50 livres.

En 1503, Jean Le François d'Abemont, demeurant à Dieppe, est compris au rôle des fiefs du bailliage, pour le tiers de fief *du Tilleul,* assis à Basqueville et relevant du comté de Longueville.

En 1556, je ne trouve plus de Le François.

La recherche de 1666, en offre deux familles différentes aux élections de Pontaudemer et de Pontlevesque. La première, des sieurs des Manoirs, demeurant à Beuseville : *d'azur à trois cygnes démembrés d'argent.* — La seconde des sieurs de Saint-Germain, demeurant à Putot : *d'argent à deux pals de sable, au chef de gueules.* L'une et l'autre semblent n'avoir jamais quitté la basse Normandie.

39. Nicolas *Dessus la Mare*, de la paroisse de Saint-Mars, ennobli en l'an 1471, à cause de la possession des fiefs de Soquentot et d'Espinay.

En 1470, Robert[1] de la Mare ou Dessus la Mare, fut taxé à 30 livres pour ses deux fiefs. Il vivait encore en 1503, ou un fils de son nom. Ses deux fiefs ou plutôt fieffermes, relevaient du comté de Longueville par 20 livres tournois de rente, et étaient déchargés de tout droit d'aides et de relief. Comme officier du comté de Longueville, il est compris au rôle des gages, dans l'information de 1485, pour une somme de 25 livres. Il était alors et était encore en 1507, procureur fiscal du duché.

« Nicolas Dessuslamare, sieur de la Mothe de Soquentot, » est compris sans autre mention au rôle de la recherche de 1556.

La famille parait éteinte en 1666.

40. Amy *Le Clair*, de la paroisse de Saint-Mars, noble mais pauvre.

Cette famille Le Cler ou Le Clerc, possédait les fieffermes de Soquentot et d'Espinay, dès le commencement du XIVe siècle. Dans l'information du comté de Lougueville en 1316, Guillaume Le Clerc, tient la fiefferme d'Espinay (sergenterie de Basqueville), moyennant une rente de 2 livres 12 sous, avec trois acres de bois, sujettes à tiers et danger.

En 1470, Robert Dessuslamare (v. n° 39) n'en était propriétaire que comme acquéreur de Jean Le Clerc.

Il est vrai que, en 1485, on trouve messire Adam Le Clerc, bailly de Gournay, possesseur d'un plein fief de haubert, nommé Belligant, et de quatre huitièmes de fief appelés Pachy, Hue, Typhaygne et Grandin, assis à Ellebeuf en Bray, et que dans la châtellenie de Gournay, messire Pierre Le Clerc, chevalier, possédait en 1503, un demi-fief de haubert à Ferrières, et un demi-fief à Saumont, avec la châtellenie de Saint-Denys-le-Thiboult. Mais ces Le Clerc ne semblent pas avoir de rapports de parenté avec les Le Cler de Soquentot qui, au milieu du XVIe siècle, n'étaient pas sortis de la médiocrité de leur position.

En 1556, se présente « François Le Cler, demeurant à Bellemesnil, ne tient fief, « soi-disant noble, soy-aidant d'une sentence donnée par les élus d'Arques, le 18 « de juillet 1478, en forme d'acquiescement fait par les paroissiens de Lermesnil, « portant pour ses armes : *d'argent à une resie (?) trois molettes d'éperon sur la « pointe et cinq merles, le tout de sable.* »

En 1666, les Le Clerc existent encore à Saint-Mars, où ils vivent sans posséder aucun fief. Adrien et André Le Clerc, descendant de Nicolas Le Clerc, leur bisaïeul, sont maintenus le 16 décembre 1667 : *d'argent à la bande (ou fasce), dentelée ou endentée de sable, accompagnée en chef d'une merlette et en pointe de trois molettes de même.*

41. Adrien *du Puis*, sieur de Beaunay, de la paroisse de Sainte-Geneviève, ennobli en l'an 1471.

Voir n° 5.

42. Guillaume *de Caux*, de la paroisse de Tostes, noble mais pauvre.

Une Raoulette de Caux, apporta en......à Jean Peverel le plein fief de Monterollier.

[1] L'information de Longueville de 1485 l'appelle Robinet.

43. Florent *de Braquemont,* sieur de Traversain, de la paroisse de Belleville, réputé noble.

Il est également porté sur le rôle de 1556. Cette ancienne famille, qui n'existe plus en 1666, possédait en 1503, dans le bailliage de Caux, les fiefs de la Salle-Canonville, en la paroisse de Rosay, du Traversain à Belleville, tenu des religieuses de Bondeville, près Rouen, les fiefs de Vibeuf et de Venestanville, et celui de Lintot. Elle avait pour armes : *de sable à un chevron d'argent* (mss. Bigot).

44. Thomas *Parent,* de la paroisse de la Chapelle-de-Benouville, ennobli le 12 octobre 1471.

En 1503, trois *Parent* sont tenants de fiefs au bailliage de Caux : Abraham pour le fief de Lestanville, Adam pour les fiefs du Gal, de Bostillant ou Tillaubosc a Flamanville et Mauteville-l'Esneval, Jacques pour le fief de Brothonne à Amfreville les Champs. (V. n° 8.)

45. Nicolas *du Val,* de la paroisse de..., a produit deux arrêts de la Cour des aides du 7 octobre 1489, pour lequel Guillaume Du Val, son père, fut déclaré exempt de la contribution des francs-fiefs.

En 1503, un Guillaume Du Val tenait un huitième de fief en la paroisse d'Annouville, tenant de la Chapelle-sous-Torchy.

En 1669, Guillaume Du Val, sieur de la Croix, demeurant à Offranville, fut maintenu en sa noblesse comme descendant de Guillaume, sieur de Barques et de Saint-Denys-sous-Bellencombre ; je note à cette occasion dans l'une des copies de la Galyssonnière : « Il est dit qu'il y a arrêt de la Cour-des-Aides en 1489 au « profit dudit Guillaume contre les paroissiens de Bierville, élection de Rouen, je « ne l'ai point trouvé et Nicolas fut maintenu devant les élus d'Arques en 1523. »

Leurs armes étaient : *d'argent au lion d'azur à la bordure de gueules,* sauf la bordure, ce sont celles des Du Val d'Amonville. Il est cependant à noter que dans le manuscrit des archives départementales de la Seine-Inférieure portant pour titre : « *Extrait des ennoblis par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquests, de « l'an* 1470, » figure sous le n° 6 de la sergenterie de Basqueville : « Jean du Val ou du Mont, demeurant à Marseille, 16 liv.; » et en marge : « Selon le manuscrit de Baudribosc en est descendu Dominique du Val, sieur de Morville (lisez d'Amonville) au Gueros, » lisez les Guerrots, demi-fief de haubert, paroisse d'Hengleville sur Scie. Au reste, le payement du droit de franc-fief ne prouve pas d'une manière absolue contre la noblesse antérieure des du Val d'Amonville.

Au XVIII[e] siècle, il y avait encore à Offranville des Du Val de la Croix.

46. Marguerin *du Puis,* de la paroisse de Royville, ennobli en l'an 1471, à cause du fief d'Aiglemesnil. Sa généalogie, produite par Nicolas du Puis, en la sergenterie de Longueville.

Voyez n° 5.

47. Jean *Delaistre,* de la paroisse de Saint-Ouen-Prent-en-Bourse, a produit plusieurs titres et écritures, et une quittance de Jean Fae, receveur des francs-fiefs et nouveaux acquêts du 22 juin 1471, de 25 livres.

Dans ce rôle des taxes pour francs fiefs levées en 1470, on voit en effet figurer, dans la seigneurie de Basqueville, Richard de Laistre ou de Lestre taxé à 25 livres; en 1503, Jehan Delestre, figure dans l'état des fiefs pour un huitième de fief qui paraît situé à Saint-Ouen de Prennebourse, et relève du comté de Longueville. Il avait également un huitième de fief et une vavassorie assise à Saint-Maards, et relevant du même comté.

A la même époque, Michel *Delestre* demeurant à Arques, tenait à Espineville, dans le val de Dun, un huitième ou un demi-fief relevant du sieur de Rommare, et à Saint-Vaast, dans la sergenterie d'Euvermeu, un demi-fief, nommé le fief de Brucosté, tenu de la seigneurie de Saint-Vaast. A Saint-Ouen sous Bailly, les héritiers de Thomassin de Lestre possédaient également deux portions de fief. Ces diverses branches devaient avoir une origine commune et descendre de l'ennobli par francs fiefs.

Leur famille fut maintenue au XVIe siècle, et lors de la recherche de 1556, Richard de Lestre, sieur de Saint-Maards, du fief de Blainville, produisit ses pièces, en rattachant sa noblesse à la Charte de 1471. Ses armes étaient : *d'azur à une bande d'argent, quatre croisettes croisetées de sable sur la bande et un marteau de gueules.*

En 1666, une famille de l'Estre ou de l'Aistre, demeurant à Hodenger, élection d'Andely, produisit ses pièces, et fut même condamnée comme usurpatrice. Elle descendait au quatrième degré de Claude de Laistre et de Marthe Langlois. Mais il paraît que sur appel ils obtinrent au Conseil, en décembre 1671 ou janvier 1674, un arrêt qui les déchargeait de la taxe. Leurs armes étaient tout autres que celles de la famille précédente. Elles étaient : *d'azur à trois gantelets d'or.*

48. Adrien *de Novion,* sieur de Criquetot, de la paroisse de Criquetot-sur-Longueville, se prétend noble d'ancienneté sans avoir rien produit.

Dans l'État de 1503, le nom de cette famille est ainsi rectifié : « Jacques de « Borgne dit de Noyuon tient un quart de fief assis à Criquetot, nommé le fief « *Quenart,* tenu du roy par foy et hommage a subjets au service d'Oost. » Il possédait au même lieu de Criquetot, mais à charge de relever du comte de Longueville, le demi-fief de Criquetot, et un autre demi-fief tenu de celui-ci en arrière fief.

Mais elle paraît cependant depuis cette époque avoir constamment porté seul son surnom de Novion, car en 1555, on retrouve encore Jacques de Novion, sieur de Criquetot.

Nous croyons qu'ils étaient éteints en 1666.

49. François *Le Clerc,* de la paroisse de Belmesnil, a produit sa généalogie et plusieurs titres suivant le renvoi.

Le renvoi contient la généalogie et les alliances suivantes : 1° Guillaume Le Clerc épousa Agnès Jourdain; — 2° Bertin épousa Jeanne Lambert; — 3° Colenet épousa Colette Crepi; — 4° Jean épousa Suzanne Estienne; — 5° François épousa Jeanne de Larbre.

Voir en outre ce que nous avons dit sur le n° 40.

50. Charles *Deschamps,* de la paroisse de Saint-Ouen-le-Mauger, ennobli par le roi Charles VII.

En 1503, Pierre Deschamps tenait à Saint-Ouen-le-Mauger le fief de Biville, tenu du plein fief de Crosville, appartenant à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen; c'est de lui que descendait Charles Deschamps, produisant en 1523, dont le fils Jacques, seigneur de Saint-Ouen-le-Mauger et du fief de Boschullin, comparut à la recherche de 1556 et fut maintenu; il s'aidait « à la fin de sa noblesse d'une lettre de Chartre, « du mois de juin 1476, expédiée à la chambre des Comptes le 17 de mars audit « an, moyennant 40 livres, portant pour ses armes : *trois coquilles d'or en champ « d'azur.* »

On ne les retrouve plus lors de la recherche de 1666.

51. Abraham *Parent*, de la paroisse de Saint-Ouen-le-Mauger, anobli pour les francs-fiefs en 1471, à cause du fief de Tallebot.

Voyez nos 8 et 44.

52. Georges *de Lindebeuf*, de la paroisse de Saint-Benoit-sur-Sye, a produit plusieurs titres et la généalogie.

Eteints en 1666, ils comparurent à la recherche de 1556, et Georges de Lindebeuf sieur de Saint-Denys et de Montauban fut maintenu; ses armes sont même indiquées, quoique d'une manière peu compréhensible : *d'azur à trois tourteaux marteaux d'or.* Le mot tourteau doit évidemment être supprimé comme inapplicable au fonds dont il s'agit et ne présentant aucun sens. Dans le mss. Bigot déjà cité, copié et tiré en hâte par M. Malherbe de Caen, sur un manuscrit de M. Cambden d'Angleterre, sous ce titre : « *Extrait d'un vieil livre manuscrit ou sont les noms, « armes et crys des nobles hommes du pays de Caux en Normandie, ensemble ceux « du temps passé fait comme l'on croit viron l'an* 1400, » on lit à propos des Lindebeut : Ces armes sont fort anciennes finies par faulte d'hors masle. Sont *d'azur à trois marteaux d'or.*

La paroisse de Saint-Benoit-sur-Scie, doit aussi être remplacée par celle de Saint-Denys. C'était à Saint-Denys, que, en 1503, Nicolas de Lindebeuf possédait le fief de Mont-Aubery, relevant de la demi-baronnie d'Auffay, appartenant au comte de Longueville. Il y possédait également deux autres portions de fiefs, dont l'une relevait du sieur de Monstiéraulier, et l'autre de la baronnie d'Auffay en la portion d'Asnières.

53. Adrien *de Bourbel*, sieur de Montpinçon, de la paroisse de Heugleville-sous-Auffray, a produit la généalogie, plusieurs titres et écritures (le texte ajoute) : Ainsi qu'il en suit, Jean de Bourbel, vivant en 1397, justifié par un don fait à ses frères en 1313, la veille des apostres saint Philippe et saint Jacques. Un autre Jean de Bourbel, en 1397, qui avait fait un don à Guillaume Le Vasseur.

En marge on lit la généalogie ci contre : Le dit Jean de Bourbel, marié à Marguerite de Fronteboso; — Guillaume à Ysabel Putot; — Adrien à Jeanne Costard; — Allard à Charlotte de Dampierre; — dont François, et comme sorti dudit Allard Pierre, bastard de Moutpinson.

La maintenue de 1556 apprend quelques détails de plus sur cette ancienne famille, dont la noblesse et la généalogie sont des plus authentiques parmi celles du bailliage de Caux. On y lit en effet: « François Bourbel, sieur de Montpinchon et de « Grosperrey, Saint-Denys et les Guerros, soi-disant noble, et ses prédécesseurs

« venus d'en prez de Neufchatel et portant pour ses armes : *trois bastons d'or en* « *champ d'azur.* »

En 1503, *Andrieu de Bourbel* ne possédait à Heugleville que les fiefs de Grandperray et de Montpinson, mais dans la sergenterie de Neufchatel, à Quievrecourt, Jean de Bourbel tenait demi et huitième de fief, et deux autres quarts de fief à Bourbel, dans le comté d'Aumale, et à Quievremont; Antoine de Bourbel possédait aussi un quart de fief à Esclavelles près de Neufchatel.

C'est donc de Bourbel, aujourd'hui hameau de Nesle-Normandeuse, que cette famille tire son nom; elle est de celles qui méritent incontestablement qu'on les qualifie de nobles de nom et d'armes. Saint-Allais, dans son *Nobiliaire universel*, t. I, p. 468, me paraît leur avoir donné une généalogie fantaisiste dont ils n'avaient pas besoin. Les sieurs de Montpinçon, les seuls dont la descendance directe existe aujourd'hui, mais en Angleterre, où ils ont été naturalisés en 1797, ont été maintenus le 12 janvier 1668. Leurs armes sont : *d'azur à trois besans d'or.*

Sergenterie d'Arques.

Renaud *le Comte*, de la paroisse d'Arques, ennobli par charte de l'an 1506, expédiée en la chambre des comptes, à Paris, en l'an 1515.

Ces lettres de noblesse sont rapportées au *Dictionnaire des ennoblissements*, sous le nom de Jean Le Comte. En 1556, on retrouve encore cette famille, représentée par Guillaume, sieur de Hamelet, « soi disant noble par Chartre, donnée au Mon- « tilz au mois de may 1506, expédiée en la Chambre des Comptes, le 28 de juin « 1516, moyennant 100 livres, et en la Cour des Aides le 6 de février 1516. » Lors de la recherche de 1666, on ne voit plus que des Le Comte de Draqueville, qui ne me paraissent pas avoir la même origine, bien qu'ils aient eu au commencement du XVe siècle, un des leurs élu d'Arques.

Vte ROBERT D'ESTAINTOT.

(*La suite prochainement.*)

LE

CHATEAU DE MONTGLAT

EN CHAMPAGNE.



Si vous avez voyagé dans les immenses et mélancoliques plaines de la Champagne, allant de bourg en bourg, de hameau en hameau, vous avez dû être singulièrement surpris du nombre de localités historiques dont il ne reste plus de trace, si ce n'est quelque mur croulant employé à clore une basse-cour, quelque tour rasée servant d'étable, quelque jardin changé en courtil, enfin quelque pierre tombale ou quelque fronton armorié, utilisé à la première marche de l'entrée d'une maison nouvellement bâtie et portant prosaïquement sur sa façade le nom du maçon-constructeur.

Voyageant ainsi en penseur et en poète, nous n'aurions pas négligé de visiter la commune de Cerneux, non pas précisément parce que cette commune est à cette heure pourvue d'une ou deux tuileries et composée de plusieurs fermes payant redevance à d'honnêtes commerçants retirés et devenus propriétaires. Assurément non. C'est un attrait tout particulier qui nous amena un jour à Cerneux. Ce qui nous conduisait dans ce village, c'était le château de Montglat, ou plutôt les ruines, ou mieux encore le souvenir du château et des ruines de Montglat.

Montglat, qui se lie à Cerneux par une antique avenue, était autrefois un château fortifié, entouré de fossés profonds, orné d'un vaste parc enclos de hauts murs et dont il faut aujourd'hui rechercher l'historique dans la généalogie de ses possesseurs successifs.

Au commencement du XIVe siècle, Jeanne du Chastel, femme de Raoul de Presles que nous voyons figurer dans le procès des Templiers, en 1309, était dame de Montglat.

Un siècle plus tard, Jean Bureau, qui succéda à Tristan l'Hermite dans la charge de grand-maître de l'artillerie de France, est qualifié en 1439 seigneur de Montglat et de La Houssaye en Brie. Il se signala dans toutes les guerres de son temps, soumit Castillon-sur-Dordogne,

Cadillac et Bordeaux à l'obéissance du roi, et eut ordre de faire construire en cette dernière ville les châteaux du Hâ et Trompette dont il fut fait gouverneur. Il mourut en 1463. Sa petite-fille, Isabelle Bureau, dame de Montglat, apporta cette terre à son mari, Geoffroi Cœur, seigneur de La Chaussée, échanson de Louis XI et fils du célèbre Jacques Cœur, conseiller et seul trésorier de l'Epargne du roi Charles VII.

Germaine Cœur, fille de Geoffroi, fut mariée le 22 septembre 1493 à Louis de Harlay, chevalier, seigneur de Beaumont-le-Bois, de La Ferté-Loupière, de Sancy, de Champvallon et autres lieux, et du chef de sa femme seigneur de Montglat. Celui-ci servit avec distinction sous les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier; il devint veuf au mois de décembre 1526 et mourut en 1544. De cette union naquirent :

1° Jacques de Harlay, baron de Montglat, enseigne de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du roi, mort sans postérité ;

2° Robert de Harlay, héritier de la terre de Montglat. Il fut conseiller au Parlement de Paris et s'allia, en 1544, avec Jacqueline de Morainvillier, de laquelle il eut, entre autres enfants :

Robert de Harlay, IIe du nom, seigneur et baron de Montglat, conseiller et premier maître d'hôtel du roi Henri IV. Il mourut le 13 juillet 1607, comme le constatent les registres de décès de la paroisse de Cerneux. Sa femme, Françoise de Longuejoue, était veuve en premières noces de Pierre de Foissy, seigneur de Cernay, et fille de Thibaut de Longuejoue, seigneur d'Iverny, maître des requêtes, et de Madeleine Briçonnet. Madame de Montglat fut choisie pour être gouvernante des Enfants de France, et c'est ainsi que, le 15 avril 1603, elle eut l'honneur de recevoir dans le château de Montglat Leurs Majestés et toute la Cour. La ville de Provins y vint leur offrir des présents de vins fins et de conserves. Françoise de Longuejoue remplissait encore ses fonctions à la date du 30 avril 1616, ainsi que l'atteste la quittance suivante :

« Nous, Françoise de Longuejoe, dame et baronne de Montglat, Gouvernante de Nosseigneurs les Enfants de France, Confessons avoir reçeu comptant de Me Claude Le Cointe, conseiller du Roy et Maistre de sa Chambre aux deniers, la somme de seize mille vingt sept livres, dix sols, à Nous ordonnée pour la despense ordinaire

de la maison de Mesdames Crestienne et Henriette Marie, filles de France, qui sont soubz nostre charge, y compris le louage de la maison où loge leur train et l'entretenement de leur chapelle durant le quartier de Janvier de la présente année, de laquelle somme de 16,027 livres, 10 sols, Nous nous tenons pour contente et bien payée et en quittons ledit sieur Le Cointe, M[e] de la Chambre aux deniers susdits et tous autres. Tesmoing nostre seing cy mis, à Paris le dernier jour d'apvril mil six cent seize.

« (Signé) F. DE LONGUEJOE. »

avec cette mention de la main de ladite dame :

« Quitance de la somme de seise mil vint et sept livres dis sou. »

La baronne de Montglat, décédée le 30 mars 1633, fut inhumée à Cerneux dans le tombeau de son mari. Elle en avait eu deux enfants, Jeanne et Robert de Harlay, III[e] du nom. Pourvu du gouvernement de Provins et de la charge de Grand-Louvetier de France, Robert venait de recevoir des Lettres d'érection en marquisat de sa terre de Montglat, quand il fut tué dans un combat singulier par M. de Vitry, son intime ami, le 21 décembre 1614.

De notre temps, quoiqu'il y ait encore quelques duels, on aura sûrement de la peine à comprendre la fin tragique du jeune marquis de Montglat. Mais, sous l'ancien régime, une plaisanterie déplacée, un mot grossier, n'étaient jamais tolérés. La civilité avait pour garantie l'éducation d'abord, le duel ensuite. Malheureusement le principe avait dégénéré en abus, ou plutôt en amusement périlleux. Sous Louis XIII le duel florissait étrangement, bravant les édits les plus excessifs. Celui qui écrit ces lignes compte, vers ce temps-là, dans sa famille et de son nom, quatre frères, tous les quatre chevaliers de Malte, qui périrent le même jour dans des combats singuliers. — « C'était la mode ! » comme disait le comte de Gacé [1].

Jeanne de Harlay, à la mort de son frère, hérita de la terre de Montglat. Elle devint successivement dame d'honneur de Christine, duchesse de Savoie, d'Henriette, reine d'Angleterre, filles de Henri IV, et gouvernante de la duchesse de Montpensier (Anne-Marie d'Orléans). Elle avait été mariée avec Hardouin de Clermont, seigneur de Saint-Georges. Etant morte à Paris le 14 février 1643, elle fut inhumée à Cerneux.

[1] Victor Hugo a tracé admirablement dans Marion Delorme, ce fâcheux travers des gentilshommes de l'époque oisive de Louis XIII.

François-de-Paule de Clermont, son fils, marquis de Montglat, chevalier des Ordres du Roi, Grand-Maître de sa garde-robe, mort en 1657, avait épousé en 1645 Cécile-Elisabeth Hurault, fille du comte de Cheverny. De lui était issu Louis de Clermont, bailli de Provins, conseiller d'Etat et gouverneur du duc de Chartres, fils du Régent. Il posséda la terre de Montglat, laquelle échut, par succession, à Jean-Baptiste-François de Clermont d'Amboise, seigneur de Cerneux et de Monceaux-lez-Provins, colonel du régiment de Bretagne en 1746, brigadier d'infanterie en 1756, maréchal de camp en 1780, mort en 1792.

Nous nous arrêterons à cette date, — date fatale pour les châteaux!

Voilà le château de Montglat et les souvenirs qui s'y rattachent. Quant à son origine, vous ne trouverez plus rien, et telle est pourtant, il faut le reconnaître, l'influence des noms, que celui de Montglat est resté ceint d'une auréole poétique, entouré d'une renommée historique dans les pays d'alentour. A Provins, par exemple, on vous parle de Nangis et de Montglat, comme à Paris on cite Versailles et Saint-Cloud. Pourquoi et comment? Ce serait trop long à dire. Mais Montglat est un nom, et le nom persiste, comme le lierre dans la nature, comme la gloire dans la vie morale, comme la distinction dans le domaine physique. L'un dit : je protége; l'autre dit : j'immortalise; la troisième dit : je regrette.

C'est ainsi qu'étranger nomade dans la Champagne, nous apprîmes l'existence ou plutôt le nom de Montglat, en dépit des industriels civilisés qui sourient de la gloire du passé, qui utilisent si avantageusement les ruines, comme on ferait du feu avec une belle forêt, et des auberges bien blanches avec les pierres retaillées des basiliques bénites par les saints évêques du moyen âge.

Dût-on nous traiter de romantique, nous avouons hautement, pour les ombres du passé, pour les mémoires oubliées, pour les actions héroïques enfouies dans la mort, une sympathie instinctive, un repos religieux, une pieuse vénération. Nous aimons ce que tant d'autres traitent avec tant de dédain ou d'oubli.

Le passé est notre *ancêtre* à tous: les ruines et les tombes sont nos jours; et l'on aura beau faire, là où fut une ville ou un château, un palais ou un monastère, il y aura toujours des cœurs sensibles qui viendront rêver et pleurer, des esprits attentifs qui méditeront et qui compareront. Une ruine isolée a par elle-même un charme

tout particulier, plein de grâce et de mystère. La solitude et la mort s'allient sans fin par un accord intime, mystérieux.

En parcourant la plaine où s'élevait le château de Montglat, nous faisions silencieusement les réflexions qui précèdent. A défaut de tours à gravir, de salles d'armes à traverser, de souterrains à explorer dans leur nuit féodale, nous songions à ces noms : Jacques Cœur, Henri IV, Henriette d'Angleterre, Harlay de Sancy, — noms illustres, vénérables, magiques, voilés de prestige, estompés des brumes du passé et presque idéals ! Et nous pensions à cette fière réponse d'un Harlay, premier président du parlement de Paris, au duc de Guise, chef de la Ligue : — « C'est une honte, monsieur, que le valet mette le maître hors de la maison. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est au Roi, et mon corps je l'abandonne, s'il le faut, aux méchants qui désolent ce royaume. »

DENIS DE THEZAN.

Dans l'*Armorial des Mayeurs d'Arras,* publié dans la livraison de juillet, se trouve un passage qui a motivé une double rectification que nous nous empressons d'admettre. On y lit, page 297 : « ... Adrien-Antoine de Blocquel de Croix, chevalier de Wismes ; cette famille, anoblie le 24 novembre 1626 .... »

Or, la famille des Blocquel de Croix, seigneurs de Wismes, est d'une ancienne noblesse dans les Pays-Bas ; un de ses membres, Robert de Blocquel, était député pour la noblesse aux États de Cambray en 1590 ; les lettres de Philippe IV d'Espagne qui furent accordées à cette famille le 24 novembre 1626, n'étaient donc point des lettres d'anoblissement, mais des lettres de maintenue ou de confirmation de noblesse. — Ensuite, la qualification de *chevalier de Wismes,* donnée au mayeur d'Arras de 1769 et 1771, manque d'exactitude. Ce personnage, comme noble d'ancienne extraction, avait droit à cette qualification, mais son titre véritable était le *baron de Wismes*, la terre de ce nom ayant été en sa faveur érigée en baronnie par lettres-patentes du roi données en janvier 1759.

L. S.

LES CHEVALIERS FRANÇAIS

AU TOURNOI DE COMPIÈGNE [1]

(1238)

Suite et fin *

CHEVALIERS CHAMPENOIS.

La noblesse champenoise qui avait répondu à l'invitation du roi de France fut peu nombreuse.

1. Elle fut conduite au tournoi par Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, portant un écu mi-parti, au 1er aux armes de Navarre, et au 2e, *d'azur à la bande d'argent cottoyée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or*. Le P. Anselme attribue à Thibaut un écu écartelé. Palliot, dans son *Indice armorial* (p. 554 et 555), donne une courte notice sur les armoiries des comtes de Champagne. Vulson de la Colombière en donne une autre dans la *Science héroïque* (p. 445), faite très-probablement d'après les généalogistes modernes. L'armorial du tournoi de Compiègne est certes d'une autorité moins contestable.

2. Le sire de Gienvile portant un écu *d'azur, à trois broyes ou morailles d'or percées d'azur, mises en fasce, au chef d'argent, au lion issant de gueules langué et couronné d'or*, fut le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, jeune alors, qui écrivit plus tard la vie de saint Louis, roi de France. Il était le fils aîné de Simon, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, et de Béatrix de Bourgogne, lesquels s'étaient mariés en 1219. Les armoiries de l'historien de saint Louis, issu d'une noble et illustre extraction, ont été longtemps ignorées. On lit dans *la Vraie et parfaite science des armoiries*, par Palliot (page 11) : « Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, qui a écrit la vie de saint Louis, portait *d'azur à trois broyes d'or, liées d'argent, posées une et deux, que*

* Voyez 2e liv., février 1868, p. 73.

l'on dit mal ordonnées ; et Favyn les dit être en chevron ». Ce qui n'est aucunement exact. Puis Palliot en donne un dessin, tout à fait imaginaire. Le seul donné par Du Cange dans sa généalogie de la maison de Joinville (p. 20), et celui qui est décrit par M. Douet d'Arcq (t. I, p. 311 et 307), sont assez conformes à l'armorial du tournoi de Compiègne.

3. Le sire de Conflans que suivit le sire de Gienville, portait un *écu d'azur semé de billettes d'or, au lion couronné de même, lampassé de gueules, chargé sur le tout d'un filet de gueules mis en bande.* Ce sire de Conflans était Eustache, issu par bâtardise de la maison de Brienne. Le P. Anselme (t. VI, p. 143), n'a pas avoué cette bâtardise.

4. Après le sire de Conflans entra dans l'arène un chevalier portant un écu d'*or à la croix ancrée de gueules* qui est l'armoirie primitive des comtes de Brienne. Il se qualifiait sire de Venisy. En effet, le sire de Venisy, Érard de Brienne, avait pris part, en 1224, au règlement des successions entre les enfants mâles des seigneurs. C'était Érard de Brienne, fils aîné de Gauthier, seigneur de Ramery, dont la mère était Adelaïs, dame de Venisy. Le P. Anselme (t. VI, p. 150) lui attribue un écu *d'azur semé de billettes d'or au lion de même.*

5. Hugues de Conflans portant un écu *d'azur semé de billettes d'or, au lion morné de même chargé sur le tout d'un filet de gueules mis en bande,* n'est pas mentionné par le P. Anselme. Selon toute probabilité, il est frère puîné du sire de Conflans mentionné plus haut.

6. Nicole Carbouge portait un écu *gironné de douze pièces d'or et d'azur, à l'écusson de gueules en abîme, au sautoir d'hermines sur le tout.*

7. Le sire de Crinaudon portait un écu *d'or à trois roses de gueules boutonnées d'or.*

8. Le sire de Chasteauvillain, portait de *gueules semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout.* Il est le premier chevalier de la maison de Broyes qui ait porté ces armoiries.

9. Jean de Teil portait *d'or à la croix endentée de gueules.*

10. Jean de Banioene portait un écu *d'argent à la bande de gueules chargée de trois alérions de sable, brisé en chef d'un lambel à cinq pendants de sable.*

11. Jean de Chasteauvillain portant un écu *de gueules semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout, brisé d'un lambel d'argent à cinq pendants,* était fils et héritier du sire de Chasteauvillain qui précède. (Voy. le P. Anselme, t. II, p. 342.)

12. Jean de Venisy portait *d'or à la croix ancrée de gueules, chargé en chef d'un lambel à cinq pendants de sinople;* c'est probablement le fils du sire de Venisy. Il n'est pas mentionné par le P. Anselme.

13. Ameurys de Meulins, portait *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

CHEVALIERS BEAUVAISINS.

1. Le seigneur de Molamer, portait un écu *d'or à la bande de gueules, à la bordure de merlettes de gueules.* Il ouvrit la marche des seigneurs du Beauvaisis.

2. Le sire de Poix, portait un écu *de gueules semé de croisettes recroisettées de sable, à la bande d'argent. L'Armorial de France* blasonne autrement son écu (n° 1008) : *de gueules à une bande d'argent à croisettes d'argent recroisettées.*

3. Le châtelain de Beauvais, portait *d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'or.*

4. Jean de Maigelers portait *de gueules à la bande d'argent.* On lit dans l'*Armorial de France :* Le sire de Maingnelies ou Maignelay ; *de gueules à une bande d'or,* en.949.

5. Le sire de Mully, portait un écu *de sable au chef d'argent.*

6. Gobert Dargies, portait *d'or à la bordure de merlettes de gueules allumées d'or.*

7. Mahieu de Mondenbles, portait un écu *d'azur à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.*

8. Pierre de Molamer, portait *d'or à la bande de gueules, à la bordure de six merlettes de même allumées d'or.*

9. Waultier de Mully, portait *de sable au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules, allumé d'argent.*

10. Raoul de Courniele, portait *d'or à cinq tournelles de sable, 2, 2 et 1*; et ailleurs, *d'argent à cinq cornilles de sable, mises en sautoir.*

11. Jean Dargies, portait *d'or à la bordure de merlettes de gueules allumées d'or, brisé d'un lambel d'argent à cinq pendants.*

12. Raoul d'Estrées, portait un écu *d'argent à la quintefeuille de gueules boutonnée d'argent, à la bordure de merlettes de gueules.* Le père Anselme (t. IV, p. 596) parle de lui, et le qualifie de maréchal de France sous le règne de saint Louis. Il ajoute qu'il portait pour armoiries *des merlettes et des roses.* Cette façon de s'exprimer fait supposer que le père Anselme ne connaissait ni Raoul d'Estrées, ni sa famille.

CHEVALIERS BERRICHONS.

1. Le vicomte de Bources portait un écu *d'azur à trois bourses renversées d'or, liées de gueules.*

2. Le vicomte de Cramblay portait un écu *de gueules à la bande d'or, à la bordure de six merlettes de même.*

3. Le seigneur de Sauveuge portait un écu *d'argent à la fasce fuselée de gueules.*

4. Le seigneur de Brègi portait *de gueules à trois quintefeuilles d'or feuillées de sable et boutonnées d'argent.*

5. Le sire de Lille portait un écu *d'or à la fasce de gueules, à la bordure de six merlettes de même allumées d'or, brisé d'un lambel de sinople à quatre pendants.* On peut consulter le P. Anselme (t. VIII, p. 787 et 989), qui semble manquer d'exactitude en regard de l'armorial du tournoi de Compiègne. Ce sire de Lille doit avoir été Jean de l'Isle-Adam, fils d'Ancel, ce qui résulte de la présence du lambel dans ses armes.

6. Jean de Sory, *d'azur billeté d'or, au lion morné d'argent.*

7. Le sire de Poissy portait *d'or losangé de gueules.*

8. Robert de Bources portait un écu *d'azur à trois bourses renversées d'argent, liées d'un tortil de gueules et d'or.*

9. Guillaume de Sauveuge portait *d'argent à la fasce fuselée de gueules, brisé d'un lambel d'azur à cinq pendants, chargés chacun de huit besans d'argent.*

10. Guy de la Roche portait un écu *bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules.*

11. Anseau de Lille portait un écu *d'or à la fasce de gueules, à la bordure de six merlettes de même allumées d'or.* On peut consulter le père Anselme (t. VIII, page 789). Il était père du sire de Lille qui précède.

12. Guillaume Crepy portait *d'argent à trois fasces fuselées de gueules, deux en tête et une demie en pointe.*

13. Eudé de Sory portait *d'azur semé de billettes d'or, au lion d'argent lampassé de gueules.*

14. Jean de Lille portait *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable.*

15. Robert de Westlande portait *d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, allumé d'argent.*

16. Thibault de Malgi, portait un écu *d'or, à la croix de gueules cantonné de quatre aigles éployées de sable.*

17. Louis de Maugin portait un écu *d'or semé de billettes de sable, un lion de même allumé d'argent, armé et lampassé de gueules.*

18. Jean Crepy portait *d'argent à trois fasces fuselées de gueules deux entières et une demie en pointe, brisé d'un lambel d'azur à cinq pendants.*

19. Jean de Bruières portait *d'or au lion de sable allumé d'or, armé et lampassé de gueules.*

20. Jean de Cantelly portait de *gueules à trois bourses renversées d'or, liées d'un tortil de gueules et d'argent.*

Goethals (de Bruxelles).

LISTE DES CHEVALIERS

DE

L'ORDRE DE SAINT-LAZARE DE JÉRUSALEM

ET DE

NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

DE 1610 A 1786.

(*Suite* *)

29 juillet 1690, Louis Le Camus Destouche, commissaire d'artillerie, E. P.

3 août 1690, Amat Pierre Coquart de la Motte, intendant des bâtiments du roy, R. G. E. P.

27 septembre 1690, Claude de Thiard de Bissi, capitaine de cavalerie au régiment de Bartillac.

29 décembre 1690, Charles Paillot de Rizaucourt, grand bailly d'épée du comté de Marles.

12 janvier 1691, Gabriel de Bressy, exempt des gardes du corps.

— François Boutet de Franconville, capitaine au régiment de Navarre, R. G.

— Jean-Louis-Alexandre Maignard de Bernières, lieutenant de cavalerie.

2 février 1691, Jacques de la Coste du Grou de Vernon, capitaine au régiment de la Couronne, R. G. E. P.

— René-Augustin de Rard de Ray, mousquetaire du roy dans la deuxième compagnie.

Chevaliers reçus par Mgr Philippe de Courcillon, chevalier, marquis de Dangeau, comte de Mesle, etc., grand maître général, tant

* Voyez 7e liv., juillet 1867, page 313.

au spirituel qu'au temporel, des ordres royaux militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, après la mort de Mgr le marquis de Louvois, en son vivant, grand vicaire desdits ordres. — (M. de Dangeau, nommé le 24 décembre 1693, prêta serment le 18 décembre 1695.)

29 janvier 1696, frère Charles de Roye de la Rochefoucauld, comte de Blanzac.

— Henry d'Aspremont, aide de camp de Son Altesse Royale Monsieur.

— Louis Cabre, aide de camp de Son Altese Royale Monsieur.

— Jean-Baptiste de Carcavi d'Ussy, commandeur, greffier et secrétaire général de l'ordre.

— François Pidou de Saint-Olon, gentilhomme ordinaire du Roy, cy-devant envoyé extraordinaire à Gènes et ambassadeur au Maroc, commandeur de Montlioust, greffier et secrétaire général de l'ordre.

— Pierre de Regnold de la Tour de Vignaux de Longueville.

— Charles-Achille le Tonnelier de Breteuil de Reuville, introducteur des ambassadeurs.

— Jean-Chrysostôme Sibille de Montaigu d'Elbos, écuyer de madame la duchesse.

— Jacques-Charles l'Enfant de Saint-Gilles, mousquetaire de la première compagnie.

— René de Rouer de Villeray, guidon des gendarmes d'Orléans.

— Charles-Antoine de Valois, chevalier d'Angoulesme, mestre de camp de cavalerie au régiment de la Roche-sur-Yon, premier gentilhomme de M. le prince de Conti.

— Charles, comte de Lhospital.

— Nicolas d'Arasme, consul de France en Espagne.

— Gilles-Michel de Marescot, lieutenant-colonel du régiment Royal-Étranger, cavalerie[1].

— Pierre de Fournière de Loysonville, capitaine au régiment d'Auvergne.

[1] Était, en 1698, seigneur de Marcq. (Armorial général, Paris.)

— Charles de la Cassagne de Saint-Laurent, lieutenant des gardes de M. le prince de Conti.

— Louis Deschamps du Morel de Crécy, premier écuyer de M. le duc du Maine [1].

— Joseph de la Rivière de l'Adournat, lieutenant d'une compagnie des grenadiers à cheval, commandeur de Saint-Quentin.

— Arthur-Joseph, comte de Vassé, marquis d'Eguilly.

— François Rouxel de Médavi, marquis de Grancei, lieutenant général des armées du Roy, gouverneur des ville et château d'Argentan.

— Jacques-Paul de Bar, chevalier, marquis de Burenlure, chevalier de Saint-Louis, conseiller du conseil de l'ordre.

— Louis Bontemps, commandeur de Villaré, grand parc de Versailles, premier valet de chambre du Roy, gouverneur des Tuileries, maître des cérémonies de l'ordre.

— Philippe, baron de Rosvorms, commandeur.

— Philippe-Emmanuel de Bouchardière de la Vienne et de Fleury.

— Jean-Baptiste-Joseph Bachelier de Beaubourg, écuyer ordinaire du Roy.

— Claude-François-Félix de Bouilloné de la Boutonière.

— Louis de la Baisse de Saint-Challier.

— Guillaume-Gabriel de Gaugy, aide de camp de M. le duc d'Elbeuf.

— Henry de Raynaud d'Arnauld.

— Nicolas-Crespin du Vivier, cy-devant enseigne au régiment des gardes françoises.

— Louis Pidou, officier au régiment des gardes françoises.

— Pierre Boyer de Beaulieu, premier valet de chambre de Son Altesse Royale Monsieur.

— Jean-Baptiste de Breget, commandant d'Aigrefeuille, trésorier général de l'ordre.

— Jean-François Maigret d'Hauteville, maréchal des logis de l'armée du roy, au Levant.

— Louis de Pont-Marin, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du Roy de la ville de Douay.

— René-Joachim de Chenedé.

[1] Seigneur de Crécy en Beauvoisis. (Armorial général, 1698, généralité de Paris.)

— Louis-François Gillot de Saint-Bertin, capitaine de cavalerie au régiment de Légal.

19 février 1696, Jean-Georges de Guiscard, comte de la Bourlie, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment de Normandie.

— Léonard de Clermont, comte d'Amboise, commandeur.

4 mars 1696, Louis-Charles Noblet de Nogent[1].

29 avril 1696, François de Rouer de Villeray.

— Pierre-Gaspard de la Goupillière d'Ollon, commandeur.

— Jacques le Vasseur, marquis de Cognée.

29 juillet 1696, Paul, comte de Sergio, de la ville de Messine.

— Pierre-Guillaume Martinot de Bretignol.

4 octobre 1696, Renaud de Serre, comte de Thèse, capitaine de dragons.

17 décembre 1696, Jacob Ducaisne, lieutenant de vaisseau du Roy.

— Nicolas Correur de Rancy, capitaine au régiment de la Marine.

— Jacques d'André de la Valogne, mousquetaire, puis capitaine de cavalerie.

27 janvier 1697, Claude-Dominique de Bocardo, génois, major du régiment étranger de Pery.

— Ferdinand le Vaillant de Vautripond, chevalier de Saint-Louis, cy-devant lieutenant-colonel du régiment de Mailly, dragons.

— Bernard le Vasseur de Saint-Osmane, aide de camp de M. le grand prieur de France.

— Joseph Desquetz de Bauche.

10 février 1697, François Guyet de la Sourdière, cy-devant écuyer de madame la dauphine.

— Hervieu Duhamel de Forgeville, officier des mousquetaires de la première compagnie.

— François de Massé, premier brigadier de la deuxième compagnie des mousquetaires.

— Jean-Pierre Domanger-Desbordes, lieutenant de cavalerie du régiment de Villequier.

[1] Reçu à Rome par le cardinal de Janson, le 2 avril 1696.

24 février 1697, Claude de Thiard, comte de Bissi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie.

3 mars 1697, Louis, comte de la Mark, grand d'Espagne de première classe, lieutenant général des armées du Roy, chevalier de ses ordres, gouverneur de Cambrai et du Cambresis, cy-devant ambassadeur en Espagne.

25 mars 1697, Louis de Brancas, des comtes de Forcalquier, premier baron et gentilhomme chrétien du royaume de Naples, chevalier des ordres du Roy et maréchal de France.

— Jean-Nicolas de Montmorency-Chateaubrun, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, premier gentilhomme et écuyer de feu Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

— Jean-Baptiste des Courtils de la Mothe, commandeur de la Mothe des Courtils, cy-devant capitaine au régiment de la Reine.

— Louis-Joseph de Raousset de Sous-Marre, gentilhomme de M. le cardinal de Bouillon.

16 juin 1697, Charles le Coq de Saint-Léger, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Languedoc.

— Dom Cezar, comte de Marquese, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de milice de Provence.

— Jean Mamargoun, maronite, envoyé près Louis XIV par les émissaires et l'évêque de Nicotie, métropolitain de Chypre et chef de la religion catholique au mont Liban[1].

27 octobre 1697, Guillaume de Sestre de Saint-Preuil, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, maréchal des logis des gendarmes Dauphin, et brigadier des gardes du Roy.

[1] On lui a donné les armes de Jérusalem.

On trouve dans le voyage de Syrie et du Mont-Liban de De la Roque (t. II, p. 309, 1722) les lettres de réception du chevalier Jean Marmagoun, maronite, envoyé près Sa Majesté par les émirs Nazif et Hassun, et l'archevêque de Nicossie, métropolitain de Chypre, et chef de la religion catholique, apostolique et romaine au Mont-Liban, en l'absence du patriarche Estienne. Marmagoum reçoit par ces lettres pouvoir de posséder commanderies, pensions sur toutes sortes de bénéfices, quoique marié, et de porter la croix de l'ordre à condition d'en observer les statuts.

Une note signée par M. de Guénégaud, commandeur et greffier de l'ordre, porte que le jour même de la concession des lettres, 16 juillet 1697, les vœux et le serment de fidélité de Jean Marmagoun ont été prêtés dans l'église des Carmes des Billettes, en présence du grand-maître, et ce en langue arabiqué qui est sa langue naturelle, interprétée en français par Estienne Paléologue, grec de nation.

— Antoine de Colin des Roys.

27 décembre 1697, Gillebert de Bonneau de Villard, cy-devant colonel du régiment de la généralité du Bourbonnais.

— Jean-Baptiste de Roncony, vénitien.

— Pierre Catalan, consul du Roy à Cadix.

— Pierre Hébert de la Pleignière, ancien trésorier de France à Rouen.

26 janvier 1698, Philippes, comte de Galard et de Béarn, colonel d'infanterie.

— François-Gabriel Charpentier de la Haute-Maison, enseigne des vaisseaux du roy et officier dans les compagnies franches de la marine.

7 avril 1698, Jacques de Fautereau, baron de Cretot, garde étendard des galères du roy.

— Jacques Philippe Danneau de Visé, capitaine aux gardes françoises, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Longwy.

— Jacques le Roy de Noirefontaine, capitaine de dragons au régiment d'Asfeld.

8 juin 1698, Antoine Baudet de Beaumont, expéditionnaire en cour de Rome, conseiller du conseil de l'ordre.

— Antoine Argoust de Laval, envoyé du roy à Naples.

— Augustin de Villeneuve du Cazeau, prêtre, prieur commandeur, licencié en droit.

— Jean Suillier de l'Abbeville, conseiller au parlement de Rouen.

— Pierre Gaucher de Sainte-Marthe, capitaine d'infanterie au régiment de Rouergue.

— Jean-Pierre du Chalard du Fresnoy.

— Antoine Amplement de la Cressonoire, capitaine au régiment de Provence.

— Louis-Henry de Chantelot de la Chaise, capitaine d'infanterie au régiment du roy.

— Simon-Claude le Normant de Beaumont, commandeur de Saint-Lazare de Crevant, chevalier de Saint-Louis et capitaine de vaisseau du roy.

— Martin le Seigneur d'Aravilliers, gentilhomme servant, ordre de M. le duc d'Orléans.

15 août 1698, Jean-Jacques Gaigne, cy-devant lieutenant d'in-

fanterie au régiment de Picardie, puis commissaire ordinaire des guerres.

— Louis-Charles le Boucher de Martigny, cy-devant capitaine de dragons au régiment d'Asfeld, étranger.

27 août 1698, Henry-Alexandre, marquis de Crequi d'Hemont.

— Jean-Baptiste de Serincourt d'Esclainvilliers, capitaine de cavalerie.

27 septembre 1698, Alexandre de Bar, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne.

27 novembre 1698, Antoine Caulet de Beaumont, capitaine au régiment d'Huxelle.

17 décembre 1698, Félix de Villaucourt de Baronville.

10 février 1699, Gilles-Guillaume Dupont de Veiglienne, lieutenant de vaisseau du roy.

24 février 1699, François de Voigny, commissaire des guerres, ordonnateur en Guyenne.

— Estienne de Buat, conseiller au parlement de Metz.

— Christophe de Mougin.

— Louis-Nicolas Didier Faber Coutelier, comte de Liliers, capitaine au régiment d'Alsace.

24 mars 1699, Estienne-Louis de Louet de Nogaret, capitaine au 1er bataillon du régiment de Piémont [1].

16 juillet 1699, François-Claude de Granouski, polonais, cy-devant mousquetaire (1re compagnie).

— Esprit-Jean, marquis de Castelanne.

— Robert-Vincent des Malleville de Panneville, lieutenant au régiment du Roy, puis capitaine et chevalier de Saint-Louis.

— Michel le Grand, marquis de Vittenval, capitaine d'infanterie au régiment de Limousin.

— Louis-Charles, sieur de Granville, capitaine au régiment de Touraine.

17 août 1697, Pierre-Antoine-Gabriel Chevreau, commandeur de Saint-Sébastien de Sommerives, cy-devant mousquetaire (1re compagnie).

[1] L'inventaire indique, à la date du 12 août 1698, un bref d'Innocent XII, adressé au grand-maître de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour relever Estienne Lovet de Nogaret *du défaut de naissance légitime.*

25 août 1699, Michel-André de Bossern, baron de Chivern, chevalier de Saint-Louis, cy-devant capitaine au régiment d'Alsace.

6 décembre 1699, Antoine Pelletier, directeur de la compagnie des Indes Orientales, conseiller secrétaire du roy [1].

— Joseph-André de Brueis, baron de Saint-Chapt.

17 décembre 1699, Vincent de la Lanne, capitaine de dragons au régiment de Fimarcon.

— François-Guillaume de Pontignac de Montbrison, baron de Sainte-Marie, cy-devant lieutenant de dragons de Senneterre, grand bailli d'épée au présidial de Lyon.

— Adrien Dreux de Crespy de la Mablière.

— Louis-Colas de Marolles de Rocheplatte, lieutenant de cavalerie au régiment d'Orléans.

10 janvier 1700, Benjamin le Tenneur, maître d'hôtel de feüe Madame.

Jean Bernardin Bernardi, écuyer de la grande écurie du roy, tenant une de ses académies [2].

— Germain Guyet des Minières, gendarme de la garde du roy, chevalier de Saint-Louis et aide de camp des armées du roi.

8 mars 1700, Jean de Reblais de Joignac, capitaine de dragons au régiment de Lautrec.

— Claude Bernard Rousseau, conseiller du roy, auditeur en sa chambre des comptes.

24 avril 1700, Florent Belot, cy-devant lieutenant de vaisseau du roy.

— Jean-François de Gerez de Cassies.

— Claude de Tourtelière des Antes, commandeur fondateur, cy-devant mousquetaire (1re compagnie).

— Georges Hérardin des Bordes, mousquetaire (1re compagnie).

— Pierre Mancel de la Mothe, écuyer ordinaire de S. A. R. Monsieur.

23 mai 1700, Jules-Paul Cohon, capitaine viguier de la ville et château de Nîmes.

[1] On trouve dans l'inventaire une « lettre escritte en billet par M. le comte de Pontchartrain à M. le marquis de Dangeau par la quelle il luy mande que le Roy souhaitte qu'on reçoive chevalier le sieur Pelletier. »

[2] Acte original en parchemin avec le sceau donné par la république de Lucques touchant la noblesse de la maison Bernardi (27 février 1700, inventaire).

— Pierre Roland, conseiller du roy, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes.

— Charles Ignace-Joseph le Tenneur du Gastelier, cy-devant capitaine au régiment de la Couronne.

— Charles-Gaston Gourdon de Genouillac, marquis de Vaillac.

— Jacques le Clerc de Gonnebourg, gentilhomme de madame la duchesse de Chartres.

16 juillet 1700, Louis-Achille, duc de Gadaigne, marquis de Nérestang, commandeur de Saint-Thomas de Fontenay-le-Comte en Poitou.

— Louis-Bertrand-Sibille de Montaigu, cy-devant capitaine au régiment de Piémont.

— Jean-Antoine des Bordes, cy-devant capitaine d'infanterie au régiment de Monsieur.

— Jacques Giraud de Moucy, cy-devant mousquetaire, commandant des gardes de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans.

22 juillet 1700, Claude Picoli, chanoine de la cathédrale de Ceneda, état de Frioul, prieur commandeur [1].

15 août 1700, Germain Larcher, conseiller honoraire au parlement.

— Romain Thomé de Montplaisir, maître-d'hôtel ordinaire du roy.

5 septembre 1700, Pierre-Jean de Carcavy d'Ussy, cy-devant mousquetaire (première compagnie).

17 septembre 1700, Louis Chancel de la Grange, commandeur de Périgueux, ancien enseigne de vaisseau.

20 décembre 1700, Jean-Louis du Verdier de Genouillac, mousquetaire (deuxième compagnie).

— Jean-Baptiste Durand de Romilly.

— Jean-François Jacques, seigneur de Vitry.

10 avril 1701, Claude Marion de Chanrose, major d'infanterie.

— Jean-Baptiste Judici, envoyé des Maronites par le prince Hassan Cazin, de Jérusalem [2].

[1] Reçu par M. Delphinio, patriarche d'Aquilei, en vertu d'un pouvoir de Dangeau.

[2] Armes de Jérusalem. Reçu sur la demande du roi. (Lettres du roi et de M. de Torcy, 31 mars 1701.)

28 avril 1701, François Gilles du Pont de Villeneuve, enseigne des vaisseaux du roy.

16 mai 1701, Honoré d'Audifret, officier des galères du roy.
— François-Michel de Beaumer de Chanteloup.

28 juillet 1701, François Martin, gouverneur de la ville et fort de Pondichéry [1].

22 août 1701, Jacques de Dunin, comte de Serin, polonais.
— Charles de Serte.

17 décembre 1701, Jean-François Merault de Gif.
— François-Antoine, comte de Chabannes de Pionsac, élève de l'Ordre, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, maréchal de camp, major des gardes-françoises.
— Henry Testu, marquis de Pierrebasse, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Chartres.

10 janvier 1702, Alexandre de Kerveno de Lobignières des Marchais.

14 mai 1702, Antoine Boault, receveur général des domaines et bois de la généralité de Tours.

18 mai 1702, François de Burgkivald, commandant le deuxième bataillon du régiment Royal-Danois.
— Vincent Jean-Baptiste-Bernard de Rezé.

29 mai 1702, Jean-Joseph de Bertet, marquis de Gorze, colonel d'infanterie, gentilhomme ordinaire de M. le prince de Condé, ancien alcade de la noblesse des états-généraux.

20 juillet 1702, François Lottin de Charny.

13 août 1702, François de Mondin de Montestre, major du régiment de Saint-Germain.
— Claude de Savonnières.

20 août 1702, Joseph-Eugène de Tournay d'Assignies, comte d'Oisy, chevalier de Saint-Louis, cy-devant colonel d'infanterie.
— François de Bailleul, prêtre, curé de la paroisse de Sainte-Marie en Caux, prieur-commandeur.

[1] Lettre du comte de Pontchartrain au marquis de Dangeau, par laquelle « il luy mande que le Roy luy a ordonné de luy marquer qu'il fera plaisir à Sa Majesté d'admettre dans l'ordre de S.-Lazare le sieur Martin, escuyer, directeur de la compagnie dans les Indes. » (Inventaire, 21 décembre 1700.)

6 novembre 1702, Gaspard Chappe, gentilhomme romain [1].

19 décembre 1702, Charles-Henri Pidou de Saint-Ollon, mousquetaire.

19 décembre 1702, Jacques de Claëssens, cy-devant capitaine de grenadiers au service de l'Électeur Palatin.

— Estienne Maurin.

27 février 1703, Gilbert Guyon de la Chevallerie.

20 mars 1703, Jean-Jacques de Lumagne de la Vauvre, capitaine de grenadiers au régiment suisse de May.

25 mars 1703, Simon-Antoine de Grancourt d'Orgemont, premier capitaine au régiment de Moranges.

18 avril 1703, René Vaucher de Montbardon, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées [2].

29 avril 1703, Louis comte de Smiahnnes, lieutenant réformé au régiment du Roy [3].

3 juin 1703, Charles-Claude Guyonet de Vertron, de l'académie royale d'Arles.

18 juillet 1703, Louis-Joseph Daquin, comte de la Selle, cy-devant capitaine aux gardes; lieutenant de la province d'Orléanais.

— Claude Dorat de la Barre.

— François Burchuault, qui fit profession à Saverne, entre les mains du chevalier Bocardo.

31 janvier 1704, Guy de la Brunelière du Plessisgesté, cy-devant lieutenant de vaisseau.

8 mars 1704, Philippe Égon de Courcillon, marquis de Dangeau, colonel d'un régiment de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

— François de Simianes de Gordes, élève de l'ordre, capitaine de grenadiers au service du roy d'Espagne.

— Nicolas-Théodore, baron de Renesse, des comtes de Hollande.

[1] Acte de prestation de foy entre les mains du cardinal Ottoboni, 6 nov. 1702. — La réception avait eu lieu le 6 juin de la même année. (Idem.)

[2] Une lettre du roi d'Espagne, du 14 mars 1703, sollicite de M. de Dangeau l'admission de ce chevalier. (Inventaire.)

[3] C'est sans doute à ce personnage que se rapporte la pièce suivante indiquée ainsi dans l'inventaire : « 23 mars 1703. Bref du pape Clément XII en original pour faire entrer dans l'ordre le comte Selim Hani, quoique *nay* turc. »

— Philippe d'Ailly, élève de l'ordre, officier de vaisseau.

9 mars 1704, François de Montois, cy-devant capitaine au régiment de Picardie.

22 juillet 1704, Ange Guerry d'Issy, maître des comptes à Blois.

27 août 1704, Nicolas-Maria de Marassy, noble génois, commandeur fondateur [1].

23 novembre 1704, Jean-Pierre Azémar [2].

23 décembre 1704, Jean-Baptiste Voille de la Garde, conseiller au grand conseil, secrétaire des commandements et intendant des maisons et finances de S. A. R. Madame.

25 janvier 1705, Philippe Blancard d'Alincourt.

6 février 1705, Jean de Nompaire, commandeur, cy-devant lieutenant au régiment d'Enghien.

6 février 1705, Jean-Auguste Picot, marquis de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du roi.

— Daniel de Montmorency, capitaine au régiment royal des carabiniers.

— Louis-Joseph de Rochechouart de Fontaine-Baudeau, élève de l'ordre, capitaine au régiment de la Gervaisais.

— Jean de la Rochefoucauld de Momòn, élève de l'ordre.

15 juillet 1705, Philippe-François-Joseph de Petremand d'Amondans.

18 août 1705, Godefroid-Maurice de la Rye, commandeur de Saint-Antoine de Grattemont, trésorier général de l'ordre.

7 septembre 1705, Charles d'Augustine de Septemes, lieutenant de vaisseau du roy et capitaine d'une compagnie franche de la marine.

18 octobre 1705, Joseph Aubert, consul à Gênes [3].

17 décembre 1705, Joseph de Chabannes de Mariol, capitaine de vaisseau [4].

[1] Cette fondation fut faite moyennant la donation de 6,000 livres.

[2] Reçu à la demande du roi. (Lettre de Pontchartrain, du 12 nov. 1704.)

[3] Reçu à la demande du roi. (Lettre de Pontchartrain, du 27 août 1704.)

[4] Le port des insignes de l'ordre de Saint-Lazare était considéré à cette époque comme une sauvegarde dans les voyages du Levant et d'Amérique. Aussi voyons-

— Hubert de Conflans, comte de Brienne, capitaine de vaisseau, commandant les gardes de la marine à Brest.

17 janvier 1706, Guillaume-André Aubert, directeur de la compagnie des Indes [1].

12 mars 1706, Philippe Jorel de Saint-Brice.

16 mars 1706, Jean-Marc-Antoine Hellouin de Menibus, commandeur, capitaine de grenadiers au régiment d'Houdetot.

— Jacques Pastur, cy-devant colonel de dragons d'Espagne, brigadier d'armée.

— Nicolas-Lambert de Grandvaux.

8 août 1706, Pierre-François du Hardas d'Hauteville, commandeur d'Aigrefeuille.

19 septembre 1706, François de Mesmay, capitaine d'infanterie.

17 décembre 1706. Charles, comte d'Aumale, élève de l'ordre, commandeur de Saint-Louis et de Doudeville, ingénieur du roy, directeur des places de Lorraine et Trois-Évêchés.

— Louis-Blaise-Marie, vicomte d'Aidie, marquis de Riberac, élève de l'ordre.

13 janvier 1707, Jean O'Kane, cy-devant capitaine de grenadiers au régiment irlandais de Galmoy.

— Nicolas Rose, capitaine de vaisseau, chancelier de l'inquisition d'Espagne.

27 février 1707, Luc-François Duchemin de la Tour, commandeur de Saint-Léger de Marigny, colonel d'infanterie, lieutenant des maréchaux de France et commandeur au gouvernement de Saint-Lô.

— Jacques de la Rivière de Crèvecœur, officier au régiment du Roy.

16 juillet 1707, Louis Auzeray de Dorset.

— Jean Vidaud, vicomte de Dognon, baron de Brugniac, lieutenant général d'épée du Limousin.

nous Dangeau accorder « au sieur Rouzier, de Saint-Mallo, allant à la mer du Sud, la permission de porter la croix pendant deux ans, sans estre receu dans l'ordre, ny que le sceau de l'ordre y soit, mais le sien, ny que l'ordre en ait connoissance. » (Inventaire, 2 déc. 1705.)

[1] Reçu à la demande du roi. (Lettre de Pontchartrain, du 1er janvier 1706.)

17 juillet 1707, Jean-Baptiste Germain, génois, capitaine de vaisseau.

— Jean-Antoine Germain, génois, capitaine de vaisseau.

17 novembre 1707, Jacques de Mirassol, consul pour le roy à Cadix[1].

17 décembre 1707, Jean-Joseph de Madaillan, de Lesparre, comte de Chavigny et de Montaler, cy-devant capitaine au régiment de la Raimbaudière.

— Guillaume Mazière, prêtre, prieur commandeur, chanoine de l'église de Narbonne.

26 janvier 1708, Jérosme Germain, génois naturalisé français, commissaire de la marine de France.

1er mars 1708, Michel-Ange de la Chausse, consul de France à Rome.

7 mars 1708, Jean-Baptiste David de la Martinière, commandeur fondateur de la Martinière.

20 mai 1708, Benjamin-Augustin de Cordouän, marquis de Langey et de Teligny, commandeur.

20 juin 1708, Joachim de Lesnerac de Meniville, commissaire et contrôleur général de la marine.

30 juillet 1708, Michel de Groualle du Bocage, commandeur fondateur de Notre-Dame du Bocage, président en l'élection de Caen.

16 septembre 1708, Jean-Henry de Gautier, baron de Villenovette.

16 octobre 1708, Laurent-Justinien de Tholomé de Fontanelles, conseiller au Parlement de Dombes et grand bailly de Dombes.

17 décembre 1708, Charles-Claude de Ledein de la Challerie, gouverneur de Domfront.

14 mars 1709, Don Juan de Graels, commandeur fondateur de Sainte-Eulalie de Barcelone, commissaire ordinaire de l'artillerie en Espagne.

3 avril 1709, Jean-Alexandre de Geres de Gassies.

[1] Reçu à la demande du roi. (Lettre de Pontchartrain du 10 mars 1707.)

17 décembre 1709, Don Antonio de Torrez, viguier de Montblanc dans la principauté de Catalogne.

4 février 1710, Guillaume Gaye, cy-devant lieutenant de canonniers, gentilhomme ordinaire de S. M. la reyne douairière de Pologne et du prince Alexandre de Pologne [1].

3 mars 1710, Joseph, comte d'Averna, messinois.

9 mars 1710, Henry de Bouynot, capitaine des gardes-côtes du port Louis, commandeur, fondateur de Saint-Henry de Bouynot.

14 juillet 1710, Jean-Baptiste Heurtault de Mérolles, commandeur de Saint-François d'Azincourt, gouverneur des ville et château de Grey, gentilhomme ordinaire de feu M. le duc de Berry.

24 septembre 1710, Henry de Senecterre, comte de Lestrange, baron de Privas, et vicomte de Chaillanne.

30 décembre 1710, Antoine de Fenis de Margouet, officier au régiment de Barbezières.

9 mars 1711, Jacques-Joseph Huet de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, commandeur fondateur de Saint-André de Dampierre.

17 juin 1711, Jean-Baptiste Chevais du Boulay.

10 juillet 1711, Gabriel-Charles de Berry, grand maître des eaux et forêts d'Orléans, commandeur fondateur de Saint-Charles de Berry.

1er septembre 1711, Pierre Pitoys de Quincize, commandeur fondateur de Saint-Pierre de Pitoys, secrétaire du roi, contrôleur de la chancellerie établie par le parlement de Dijon.

4 octobre 1711, Nicolas Olivier, cy-devant mousquetaire, commandeur fondateur de Saint-Nicolas d'Olivier.

24 octobre 1711, Charles-François de Poorson, de l'Académie des Sciences.

26 octobre 1711, Mesmes Bouchet, commandeur fondateur de Sainte-Mesme.

[1] On trouve dans l'inventaire la note suivante : « Janvier 1709. Deux lettres de la reine de Pologne à M. Dangeau pour le prier de recevoir chevalier de grâce, le sieur Gaye, gentilhomme du prince Alexandre, son fils ; et la copie des deux réponses. »

17 décembre 1711, Paul-François de l'Hospital, marquis de Vitry, élève de l'ordre, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, inspecteur général de la cavalerie et dragons, ambassadeur auprès du roy des Deux-Siciles.

(*La suite prochainement.*) A. Demarsy.

LETTRE DE CH. D'HOZIER A GAIGNIÈRES [1].

Le 12 septembre 90.

Je vous prie Monsieur de me dire si vous le savès les armes de Chalus, seigneur de La Brosse-Moluçon, frontière de La Marche, celles de Chantelot la Chäise en Bourbonnois, d'or au lion de gueulles; celles des .... de Tegra au Querci; celles de Guibald de Broquières au méme pays; celles de Saint Georges en Bourbonnois, c'est une croix, mais je suis en peine du véritable blason; celles de Lupiac en Albigeois, c'est un loup; celles de Témines, ce n'est pas Lauzières-Témines; celles de Chantelor, seigneur du dit lieu; celles de Roches, seigneur de Lafaie en Poitou (de gueulles à la face d'or), aliés avec Chateigner. Duchesne ne les a pas marquées. Celles de Rousseau, seigneur de la Motte-Rousseau et de La Forest Sainte-Vierge en Poitou, aliés avec Liniers-Oirvant, et les véritables armes de Liniers-Oirvant, car je les trouve différemment (d'argent à la face de gueules), mais quelque sceau redresseroit cela, comme les armes de Cauberu que j'ai verifiées sur votre remarque être deux lions l'un sur l'autre, Justel les a marquées dans son histoire d'Auvergne comme je les avois fait peindre dans la preuve d'Aubussy, et je m'en étois fié à lui, mais dans un vieil armorial que j'ai, écrit sous Charles VII, il est écrit que la viconté de Cauberu portoit deux lions mi-passants.

Je vous demande aussi si vous avès quelque chose d'une famille portant le nom et les armes de Pellorfol en Lionnois ou en Daufiné.

Il y a une partie de ces demandes-là que je ne vous ferois point, si vous laviés voulu depuis longtemps, je ne veux pourtant pas diminuer le mérite du plaisir que vous me pouvès faire par votre propre fonds, car c'est un grand tresor et vous êtes assès liberal pour en communiquer l'abondance à vos amis.

D'Hozier.

[1] Bibl. impér. Mss. — Fonds Gaignières, 498 c., fol. 409.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.

*(Suite *)*

Fonds français, tome 16789. — Recueil de généalogies et documents nobiliaires. — Principaux articles de ce volume :

Tome 16790. — Ce volume ne renferme que des documents historiques et nobiliaires de la province de Champagne.

Généalogies des maisons de :

* Voyez 7e liv., juillet 1868, p. 333.

L. Sandret.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES [1].

Mai 1868.

M. René d'Herpel de Flencques, a épousé Mlle Anne-Marie de Meleni.

M. Jacques de Cathelineau, — Mlle de la Vaulx.

M. le marquis de Belot, — Mlle Camille de Malaret, fille de l'ambassadeur.

M. le comte de Nettancourt-Vaubecourt, — Mlle Marguerite de Bauffremont-Courtenay.

M. le baron Amédée de Caters, — Mlle Berthe de Caix de Saint-Aymour.

M. le vicomte Amédée de Caix de Saint-Aymour, — Mlle Berthe La Beaume de Tarteron.

M. le baron Octave Oberlin de Mittersbach, — Mlle Marie Alix de Grimoard-Beauvoir du Roure.

[1] Nos renseignements touchant les mariages, empruntés pour la plupart aux journaux, ont pu quelquefois manquer d'exactitude. Nous n'enregistrerons désormais que les mariages dont la célébration aura été constatée.

M. Marchant de Vernouillet, secrétaire d'ambassade, — Mlle Marie de Montaignac.

M. Georges de Salverte, maître des requêtes au Conseil d'État, — Mlle Marie d'Arlincourt.

M. Hippolyte-Anatole Thoumini de la Haulle, — Mlle Claude-Clémence Meilheurat.

M. Auguste-Marie-Jules Desazars, — Mlle Marie-Laure-Thérèse de Brémond-d'Ars, fille du général comte de Brémond-d'Ars.

DÉCÈS.

Avril 1868 (suite).

— *La Roche-Nully* (baron Henri de), décédé le 19 avril à Paris, à l'âge de 30 ans.

— *Villeneuve* (Mme la baronne de), née Claire-Marie-Sophie Moine, décédée à Paris le 22, à l'âge de 73 ans.

Mai 1868.

— *Pracomtal* (comte de), officier de cavalerie, décédé en Algérie.

— *Millon de la Verteville* (Mme), née Rose-Antoinette Favereau, décédée à Paris le 1er, à l'âge de 75 ans.

— *Toulongeon* (comte de), député, décédé à Paris.

— *Bédée* (Mme la comtesse de), née Léonie-Blanche de la Houssaye, décédée à Paris le 2, à l'âge de 52 ans.

— *La Salle* (Frédéric-Amand de), décédé à Fontainebleau le 6, à l'âge de 60 ans.

— *Thiérion de Monclin* (Jules-Henri-Joseph), décédé à Paris le 6, à l'âge de 62 ans.

— *Héricart-Ferrand* (vicomte Louis), décédé à Paris à l'âge de 90 ans.

— *Kolly de Montgazon* (Pierre-Marie-Olympe-Henry), décédé à Dijon le 9, à l'âge de 70 ans.

— *Merveilleux du Vignaux* (Mme), née Jeanne-Adèle Bréchard, décédée à Poitiers le 14, à l'âge de 69 ans.

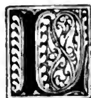
— *Galzain* (Jean-François-Léopold de) ancien préfet, décédé le 18 à Paris, à l'âge de 72 ans.

— *Romé* (Paul-Ferdinand de), marquis de Fresquienne, décédé à Dax, le 26, à l'âge de 51 ans.

LES

CHAPITRES NOBLES DE LORRAINE.

LE CHAPITRE D'ÉPINAL.



Les chapitres séculiers de femmes furent assez nombreux au moyen âge et jouèrent souvent un rôle important. Nées du régime monacal, conservant toujours, mais en apparence seulement, les règles monastiques, ces maisons devinrent le refuge d'une foule de dames des plus grandes familles. Elles enfouissaient là leurs fautes ou leurs malheurs, quelquefois y jouissaient des faveurs d'une fortune que le monde féodal leur avait refusée. Ce n'était point seulement, en effet, un titre et une preuve de noblesse que d'être reçue chanoinesse. Il y avait des avantages réels et matériels attachés à cette dignité. La femme, privée dans la famille, telle que l'avait constituée la féodalité, de la puissance et de la fortune paternelles, retrouvait là honneurs, puissance et richesse. Elle les obtenait sans pour cela renoncer au monde, sans s'astreindre à la vie ascétique du cloître; elle conservait toute sa liberté d'action, toute son initiative. Si quelques obligations l'enchaînaient au chapitre dont elle faisait partie, loin d'en souffrir, elle trouvait dans ses règlements la satisfaction de ses penchants aristocratiques. La chanoinesse noble était, pour ainsi dire, un seigneur féodal; elle avait comme lui son suzerain, qui était l'abbesse, à laquelle elle devait obéissance; elle avait souvent droit de basse, de moyenne et de haute justice dans les seigneuries pour lesquelles elle était apprébendée. Elle devait, comme le seigneur, certaines redevances; comme lui aussi, elle avait sa maison, son train, son autorité. C'était, du moins, ce qui se passait dans les plus célèbres des chapitres lorrains dont les archives nous restent et dont l'histoire est si peu connue. On a, en effet, étudié les vicissitudes, l'organisation intérieure des grandes abbayes d'hommes et de femmes qui couvraient le sol de la France avant 1789. On sait maintenant, grâce à des travaux aussi pleins d'attrait que d'érudi-

tion[1], quels étaient les mille rouages, les mille détails de la vie monacale. Mais sait-on de même quels étaient les règlements, l'organisation, la vie intérieure des chapitres séculiers, et des chapitres nobles de femmes, en particulier ? Pour notre part, nous ne connaissons sur ce sujet aucun travail spécial. Il y a pourtant là une question curieuse et neuve à traiter. En Lorraine seulement, les documents abondent. Ne serait-ce que les archives des chapitres nobles d'Épinal et de Remiremont, dont la majeure partie est aujourd'hui conservée au dépôt départemental des Vosges, qu'ils fourniraient déjà de nombreux et précieux documents. C'est à ce dépôt que nous empruntons les documents que nous publions aujourd'hui, et qui sont, pour la plupart, complétement inédits. Ils concernent spécialement le chapitre noble de Saint-Goëry d'Épinal. Pour en faire apprécier la valeur, il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler, en quelques mots, l'origine et la constitution de cette maison, aujourd'hui fort ignorées.

La fondation du chapitre d'Épinal remonte à la fondation de la ville elle-même, c'est-à-dire au xe siècle[2]. Ce fut Thierry de Hamelant, évêque de Metz, qui, vers 970, fonda, dans le *pagus Calvomontensis*, près de l'une de ses résidences épiscopales, appelée *Spinal*, un monastère de femmes, sous l'invocation des saints Maurice et Goery et sous la règle de saint Benoît. Cette maison fut placée par l'évêque, sous la protection spéciale des empereurs d'Allemagne, des papes, des ducs, qui étaient chargés de défendre ses possessions. Dès 983, nous voyons l'empereur Othon II confirmer sa fondation ; en 1003, c'est l'empereur Henri II qui prend le monastère de Saint-Goery sous sa protection et le dote de biens considérables[3]. Les papes, les évêques de Metz et de Toul, les ducs de Lorraine, les puissants seigneurs lorrains, lui continuèrent cette haute protection, et le monastère ne tarda pas, sous d'aussi puissants auspices, à devenir l'un des plus florissants de Lorraine. Mais à mesure que croissaient les richesses, la règle monastique se relâchait de plus en plus. On oublia insensiblement la tradition des fondateurs, de sorte que, dès le commencement du xiiie siècle, dès le xiie même, nous voyons disparaître l'organisation régulière et appa-

[1] Les études de M. d'Arbois de Jubainville, sur l'organisation intérieure des abbayes cisterciennes, par exemple.
[2] Chronique de St Vincent de Metz.
[3] Archiv. des Vosges, Fonds du chapitre d'Épinal.

raître le chapitre, l'organisation féodale, conservant encore des souvenirs, qui deviennent promptement confus, de la règle austère de saint Benoît. Le même fait se reproduit à Remiremont, à Poussay, et dans presque tous les monastères sécularisés. Dans un grand nombre même, la sécularisation eut lieu beaucoup plus tôt qu'on ne le suppose. Nous n'oserions point affirmer qu'à Epinal, et à Remiremont surtout, elle n'eut lieu qu'au XIIIe siècle. Peut-être un jour pourrons-nous réunir les preuves nécessaires pour fixer ce fait curieux. Alors nous voyons ces mêmes maisons, dans leur régime intérieur, se séparer presque complétement de la vie des abbayes, établir des règlements spéciaux qui, conservant en principe l'élément religieux, transforment chaque monastère en une sorte de confrérie laïque. Il ne sera plus nécessaire de se vouer à la vie religieuse pour faire partie de la nouvelle société : une partie des obligations imposées par la règle seront complétement supprimées ; la rigueur de celles qui subsisteront encore sera considérablement atténuée. La religieuse, devenue chanoinesse, ne fera plus aucun vœu : elle sera libre de quitter le chapitre, de vaquer à ses propres affaires, de se marier, de disposer de ses biens, de tester après en avoir obtenu la permission de l'abbesse, qui ne pourra la lui refuser. Le règlement spécial du chapitre deviendra une sorte d'intermédiaire entre l'austère règle religieuse, dont il conservera certaines parties, et la société féodale, à laquelle il empruntera ses principaux articles. Mais, en revanche, pour entrer dans le chapitre, il faudra faire ses preuves de noblesse, établir sa généalogie sur des titres certains, incontestables. Ils seront examinés et affirmés exacts par des témoins dignes de foi, et la moindre lacune sera suffisante pour faire exclure la postulante. L'âge n'y faisait rien. Dès que, pour ce qui concerne spécialement le chapitre d'Epinal, une dame pouvait faire preuve de huit degrés de noblesse, quatre du côté paternel et quatre du côté maternel, tous de gentilshommes dont la noblesse n'eût point pour origine une personne de robe, elle pouvait être apprébendée.

Alors avait lieu la cérémonie de l'apprébendement, avec tout le luxe et toute la pompe possibles. L'abbesse, eu manteau d'église, à la place qui lui était réservée au chœur, attendait solennellement la récipiendaire. La dame, dont les preuves de noblesse avaient été faites auparavant, précédée par les officiers du chapitre, les chanoines portant les saints Evangiles, sur lesquels elle allait jurer, le

prévôt, portant la coupe dans laquelle elle allait boire, le grenetier, portant des pains de poids déterminé[1], escortée de quatre dames également en manteau de chœur, s'avançait vers l'abbesse, qui lui adressait ces paroles : « *Ma fille, que demandez-vous?* » — A ces mots, la récipiendaire répondait : « *Je demande le pain et le vin de Saint-Goery, pour l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge.* » — A quoi l'abbesse répondait : « *Ma fille, je vous donne le pain de cette église et vous admets de notre compagnie.* » Puis elle la revêtait du manteau de chœur en présence de toutes les dames et de l'assistance entière. Elle devait encore certaines redevances pour les aumônes, pour l'entretien de l'église, etc.; mais elle était dès lors chanoinesse et jouissait de tous les droits, prérogatives et revenus attachés à sa prébende. Elle entrait dans la société capitulaire comme le jeune damoiseau, devenu chevalier, entrait dans la vie féodale. Elle assistait alors aux réunions capitulaires, avait son rang marqué à tous les exercices et pouvait aspirer à toutes les dignités.

On comprend, d'après cet aperçu fort succinct de l'organisation et de la constitution des chapitres, quel intérêt s'attache aujourd'hui à la connaissance des pièces concernant ces maisons, et surtout de celles qui peuvent jeter quelque lumière sur les familles qui ont été représentées dans ces chapitres. Malheureusement, là comme ailleurs, comme dans toutes les branches de l'histoire, les lacunes sont nombreuses, les dilapidations d'archives ont été fréquentes. C'est ainsi que le dépôt des Vosges, qui possède plus de 150 mille pièces concernant le célèbre chapitre de Remiremont, ne contient pas un seul des arbres de lignes des dames qui étaient reçues chanoinesses. Tous ces titres précieux ont été brûlés au Champ-de-Mars, à Epinal, et on peut lire le procès-verbal de ce vandalisme dans les registres du Directoire du département des Vosges. Le même jour vit anéantir aussi les arbres de lignes, les titres généalogiques, les preuves de noblesse, qui avaient été trouvés dans les archives du chapitre d'Epinal. Mais pour celui-ci, fort heureusement, le mal n'est pas irrémédiable, et le dépôt départemental possède aujourd'hui, dans le fonds de ce chapitre, un inventaire aussi intéressant que complet, rédigé en 1779, et où les preuves et les arbres

[1] A Épinal, le grenetier portait 13 pains dont le poids devait être de deux livres au moins pour chacun.

de lignes d'un grand nombre de dames se trouvent copiés *in extenso*. Ce précieux registre contient également l'inventaire des titres relatifs aux élections d'abbesses, de doyennes et autres dignitaires du chapitre. Nous avons trouvé là une foule de renseignements précieux à recueillir sur l'ancienne noblesse lorraine et sur ses alliances. L'examen que nous avons fait de quelques analyses nous a permis de contrôler, en ce qui concerne les abbesses, les travaux de Dom Calmet et des auteurs de la *Gallia christiana,* de les corriger en certains points, de les compléter en d'autres. Enfin, nous avons cru qu'il y aurait quelqu'intérêt à connaître les arbres généalogiques d'un certain nombre de dames dont les familles ne sont point encore éteintes. Nous publions donc, en les accompagnant de notes et d'éclaircissements :

1° Une liste des abbesses du chapitre d'Epinal, contenant les analyses des pièces relatives à leur abbatiat ;

2° L'analyse des pièces qui concernent les doyennes, les secrètes et autres dignitaires ;

3° Un certain nombre d'apprébendements et d'actes de baptême que nous avons retrouvés ;

4° Un certain nombre d'arbres de lignes ;

5° Enfin, une liste générale, aussi complète que possible, des chanoinesses de ce chapitre.

Puissions-nous fournir quelques renseignements utiles à ceux qu'intéresse plus particulièrement ce genre de documents, et provoquer l'attention des généalogistes lorrains sur une mine encore inexplorée, et qui cependant contient de grandes richesses.

ABBESSES.

VOICI LES SERMENTS QUE LES DAMES ABBESSES DEVAIENT PRÊTER LORS DE LEUR ÉLECTION :

Articles du serment que les dames abbesse, doyenne et chapitre de l'église collégiale Saint-Goery d'Espinal ont coustume de demander aux dames pourvues de la dignité abbatialle d'icelle eglise en leur prise de possession :

Madame, ensuite de la coustume de nostre esglise, en mon nom et celuy de nos dames et chapitre, je vous prie et requiert qu'il vous

plaise de prester le serment accoustumé par les dames abbesses, voz predecesseresses, au contenu des articles suivants :

I. Que vous garderé, entretiendré et observeré, feré garder, entretenir et observer à vostre loyal pouvoir, le cours de votre abbatissat, les ordonnances, franchisses, libertez, usages et priviléges anciens de nostre dicte eglise sans aller ny faire aller au contraire, en manière que ce soit ;

II. Que vous renouvelleré la séparation des biens d'icelle quand temps sera, et que requise en seré,

III. Que vous feré l'ordonnance des prebendes, selon la coustume ancienne d'icelle, ainsy qu'ont faict les dames abbesses voz predecesseresses ;

IV. Que vous donneré licence et congé à nous, dames et chascune de nous, de faire passer et ordonner testament, toutes et quantes fois que vous en seré requise par nous et chacune de nous, et que mestier en sera ;

V. Que ne debveré et ne pourré empescher aucune dame de nostre dicte esglise de jouyr des fruicts de leur année de grace, quand aucune d'icelles ira de vie a trespas, ains leur en laisseré la jouyssance paisible comme il a esté pratiqué de tout temps en nostre dicte eglise ;

VI. Que n'esleveré et ne feré eslever en icelle ou sur ses supportz, nouvelletez aucunes qui luy puissent estre prejudiciables, si ce n'est du gré et consentement de la plus grande et saine partie des dictes dames et chapitre.

Devant le portail de l'esglise :

Madame, la coustume de nostre esglise est que debvé reitérer icy le serment qu'avé faict tantost.

Devant le grand autel :

Madame, nous vous requerrons de faire icy, pour la troisième fois, le serment que vené de faire.

Lorsque Madame sera en son siège :

Madame, les dames, vos predecesseresses, prenant possession de ceste esglise, ont toujours promis de favoriser, cherir et aymer les dames de ceste esglise, nous vous prions d'en faire le mesme.

Forme du serment que les dames pourveues de l'abbaye Saint-Goery d'Espinal sont requises par les dames doyenne et chapitre de prester en leur prinse de possession :

Je N. esleue abbesse de l'eglise collegialle Saint-Goery d'Espinal, promect et jure que je garderay, entretiendray et observeray, feray entretenir et observer à mon loyal pouvoir, le cours de mon abbatissat, les ordonnances, franchises, libertez, usages et privilèges anciens de nostre église, sans aller ou faire aller au contraire en manière que ce soit.

Que tantost après que je seray sommée et requise et que le temps sera convenable, je renouvelleray la separation des biens et fruictz despendants d'icelle;

Que je feray l'ordonnance des prebendes, selon l'usage ancien et accompliray les articles proposez en la forme et manière qu'ilz m'ont esté déclairez sans difficulté ou contradictions quelconques.

Lorsqu'une abbesse mourait, aussitôt que son décès était constaté, la dame doyenne ou celle qui présidait, accompagnée de quelques dames du chapitre avec le prévôt, devait apposer le sceau du chapitre dans la maison abbatiale sans participation d'aucune justice. Ensuite, à heure convenable, la doyenne devait assembler le chapitre, lui faire part de la vacance de l'abbaye et lui demander de procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse. Selon les anciens usages du chapitre, il était fixé à l'avance un jour pour cette élection, six semaines après la mort de la titulaire, on en dressait acte qui était affiché sur les portes de l'église et sur les portes des maisons des dames absentes. Outre cela, le secrétaire du chapitre écrivait aux dames absentes pour les avertir du jour de l'élection qui ne pouvait être devancé ni retardé. Ce jour arrivé on procédait à l'élection et à l'installation de la nouvelle titulaire.

LISTE DES ABBESSES DU CHAPITRE DE SAINT-GOEURY D'ÉPINAL.

I. *Diceburhis*, *Dietburch* (970-10...). — D'après les chroniques de Saint-Symphorien et de Saint-Vincent de Metz, le monastère d'Épinal ayant été fondé vers 970, il y eut nécessairement une abbesse à cette époque. Rien ne nous indique son nom. Mais tout laisse supposer que celle qui paraît dans le diplôme donné en 1003 par Henri le Saint, et qui est désignée sous le nom de Dietburch, a été la première des abbesses d'Épinal. C'est le sentiment de Dom Calmet [1] et des auteurs de la *Gallia christiana*. Le diplôme original d'Henri le Saint, conservé à la Bibliothèque d'Épinal, dit que ce fut à la prière de cette abbesse qu'il confirma les biens du monastère et lui en donna de nouveaux. Elle paraît avoir appartenu à une famille jouant un certain rôle dans les conseils de l'Empereur.

II. *Adeleide* (10...). — Cette abbesse paraît être la seconde qui ait occupé le siége abbatial. La *Gallia christiana* et Dom Calmet la mettent après Dietburch. Le seul titre qui nous prouve son existence est une charte de Pibon, évêque de Toul, en faveur du monastère, dans laquelle on lit : *Domina abbatissa Spinalensis nomine Adheledis* [2]. Il est du 10 octobre 1090. Mais n'est-il pas extraordinaire que de 1003 à 1090 il n'y ait eu qu'une abbesse ; cette période qui renferme près d'un siècle est bien grande et il paraît y avoir là une lacune. Malheureusement le manque de documents précis nous empêche de la combler et on est nécessairement réduit aux conjectures.

III. *Haceca*. — Il en est de même pour l'abbesse que la *Gallia christiana* et Dom Calmet placent la troisième. Dom Calmet ne cite d'acte où elle paraisse que celui de 1128 ; la *Gallia christiana* dit : *Eadem sane est abbatissa cui Ricuinus, Tullensis antistes, donationes monasterio indultas confirmavit.* Ni l'un ni l'autre ne citent d'actes entre 1090, époque où on trouve une mention de l'abbesse Adheledis, et 1128, époque où on rencontre Haceca. Pour ce qui concerne cette abbesse, on doit supposer, avec quelque vraisemblance, qu'elle succéda vraiment à Adheledis, puisqu'une période

[1] Dom Calmet, tome II, de l'édit de 1775.
[2] Archiv. des Vosges, fonds du chapitre d'Épinal.

de trente-huit ans sépare seulement les deux actes dans lesquels nous rencontrons ces deux abbesses.

IV. *Berthe.* — Cette abbesse vivait en 1140. Elle obtint, cette année, d'Étienne, évêque de Metz, une charte qui réglait un différend entre elle et l'archidiacre Gauthier [1]. Elle mourut, si l'on en croit le *Nécrologe de Remiremont,* cité par Dom Calmet, le 13 janvier. Mais en quelle année? Le *Nécrologe* est muet à cet égard et aucun renseignement ne nous permet de le compléter. Cependant, si l'on en croit certains titres des archives du chapitre, cette Berthe appartenait à l'une des grandes familles de Lorraine, aux comtes de Salm. C'est ce que laisse supposer un registre des droits honorifiques du chapitre d'Épinal. Mais ce registre, ayant été rédigé dans le XVIII[e] siècle, et ne donnant point, au cas particulier, les preuves de ce qu'il avance, ne mérite qu'une médiocre attention. Nous n'avons rien découvert qui puisse permettre de contrôler ce renseignement. S'il est vrai, il aurait un assez grand intérêt, il prouverait que, dès le milieu du XII[e] siècle, la première dignité du monastère était donnée à l'un des membres d'une des grandes maisons de Lorraine et qu'il tendait déjà à se séculariser. Mais nous avons, en vain, cherché la confirmation de cette assertion dans les archives du chapitre.

V. *Hozca-Acique.* — La *Gallia christiana* et Dom Calmet ne sont point d'accord sur le nom de l'abbesse qui succéda à Berthe. Ce dernier cite une abbesse nommée Hozca qu'il place en 1173; il ajoute qu'elle avait quatorze religieuses composant son chapitre et cinq chapelains pour les desservir. Mais il ne cite point la pièce qui lui a fourni ce détail; les auteurs de la *Gallia* ne l'ont point connue, puisqu'ils ne citent pas cette abbesse. Il est d'autant plus permis de douter, dans ce cas, de l'assertion de l'historien de Lorraine que lui-même en donnant à Acique le sixième rang parmi les abbesses d'Épinal, dit que cette Acique est *peut-être* la même que la précédente. Ce doute est éclairci par la *Gallia christiana*, qui tout en répétant que l'abbesse Hozca est peut-être la même qu'Acique, ajoute qu'elle paraît sous ces deux noms dans deux priviléges de Pierre de Brixey, évêque de Toul, l'un confirmant les biens du monastère, l'autre permettant de donner la sépulture aux étrangers, dans

[1] *Gall. Christiana*, tome XIII.

l'église, en temps interdit. Les auteurs de ce savant recueil ajoutent que cette abbesse existait encore en 1173 et 1180, et que, pendant son abbatiat, il y avait quatorze religieuses et cinq chapelains chargés du temporel [1]. Ce dernier renseignement puisé aux mêmes sources que Dom Calmet n'éclaire guère la question de savoir si Hozca et Acique sont une seule et même personne, ayant paru sous deux noms différents. Les seuls renseignements que nous puissions ajouter sont ceux-ci : Azique ou Acique paraît dans une bulle du pape Alexandre III, du 15 janvier 1177, adressée à *Azichæ, abbatissæ spinalensis* [2] ; elle paraît encore dans une charte de Pierre, évêque de Toul, sans date, et qui se trouve au cartulaire. Il paraît donc à peu près certain que Hozca et Acique sont une seule et même abbesse et qu'il n'y a pas lieu, comme le fait Dom Calmet, d'en faire deux personnes distinctes. Quelle preuve a-t-on de l'existence de cette Hozca? Quelle preuve en avait Dom Calmet lui-même qui, tout en la mentionnant, exprime des doutes sur son abbatiat? La seule hypothèse que l'on puisse raisonnablement faire pour expliquer la présence de cette Hozca au monastère, c'est que, entre Berthe dite de Salm, qui paraît en 1140 et Acique qui ne paraît qu'en 1173, il s'est écoulé un espace de trente-trois ans. Mais si l'on songe en outre que cette date de 1173 peut bien être postérieure de plusieurs années à l'avénement d'Acique au siége abbatial, on sera ramené dans les limites du possible et il sera permis alors de ne point attacher à l'hypothèse, qui fait d'Hozca une abbesse d'Épinal, plus d'importance qu'elle n'en a réellement. On aura pour soi Dom Calmet lui-même qui, loin d'affirmer quoi que ce soit, se contente d'une simple citation et la *Gallia* qui dit positivement que Hozca et Acique ont été une seule et même abbesse sous deux noms différents. Ainsi sont conciliées les diverses opinions et ainsi est expliquée la dissonance qui paraît exister entre l'historien lorrain et la *Gallia christiana*.

VI. *Sibille.* — Selon toute vraisemblance, l'abbesse qui succéda à Acique fut Sibille, qui n'est point mentionnée sous un autre nom dans les documents fort rares d'ailleurs qui nous restent et où elle paraît. Elle vivait en 1184 [3]. Elle obtint de Luce III, le XIII des ka-

[1] *Gall. Christiana*, tome XIII.
[2] Archiv. des Vosges, invent. du chapitre d'Épinal.
[3] Dom Calmet, tome II.

lendes de juillet 1185, une bulle lui permettant d'établir quatre chanoines dans le monastère, pour célébrer les offices. En 1198, c'est encore elle qui obtint de Bertrand, évêque de Metz, la confirmation des dons qui avaient été faits par Étienne, son prédécesseur. Tels sont les renseignements qui nous sont fournis sur cette abbesse. Après elle, la confusion est encore plus grande. De 1198, dernière date à laquelle nous la voyons paraître, jusqu'à 1235, nous ne trouvons que le nom d'une seule abbesse.

VII. *Hadey.* — Elle n'est mentionnée que dans un titre de 1235 donné par Foulques-de-Ville et scellé de Seherus, abbé de Chaumousey.

VIII. *Clémence d'Autrey.* — D'après les registres des droits honorifiques du chapitre, Hadey eut pour successeur au siége abbatial une Clémence d'Autrey, qui n'est mentionnée ni par Dom Calmet, ni par la *Gallia christiana*. Elle vivait en 1274.

IX. *Agnès.* — D'après le même registre, Clémence d'Autrey eut pour successeur au siége abbatial une abbesse du nom d'Agnès qui vécut de 1280 à 1294.

X. *Jeanne de Balleroy.* — Elle eut pour successeur, en 1303, Jeanne de Balleroy, que nous voyons encore abbesse en 1316. La présence de ces trois abbesses, Clémence d'Autrey, Agnès et Jeanne, comble pour nous une lacune certaine entre 1235, époque où nous voyons figurer Hadey, et 1340, époque où paraît une seconde abbesse du nom de Clémence d'Autrey.

XI. *Clémence d'Autrey II.* — Elle succéda à Jeanne de Balleroy. Elle appartenait à une famille des Vosges qui donna plusieurs chanoinesses à Épinal. Elle tint le siége abbatial jusqu'au 24 juin 1357, jour de sa mort. Nous voyons par l'acte d'élection de Guillemette de Ville qui lui succéda, qu'une Marguerite d'Autrey se trouvait au chapitre à l'époque de sa mort. C'était la seconde de la même famille et du nom de Clémence qui tenait le siége abbatial. A cette abbesse s'arrête, pour nous, la période d'incertitude. A partir de 1357, en effet, nous avons des documents certains pour la liste des abbesses d'Épinal.

XII. *Guillemette de Ville.* — A peine indiquée dans Dom Calmet et la *Gallia christiana,* Guillemette de Ville fut élue abbesse à la

mort de Clémence d'Autrey. Après avoir donné la sépulture à cette abbesse décédée, comme nous l'avons vu, le 24 juin 1457, Guyete, doyenne, Guillemette de Bouzeval, Marguerite de Herbeviller, Catherine de Saint-Remi, Sibille d'Ameyrecourt, Clémence et Agnès d'Avillers, Béatrix de Saint-Loup, Simonette d'Engoulevent, Jacquette de Vy, Adélaïde d'Aulnoy, Marguerite d'Autrey, Jeanne de Demengeville, présentes au chapitre, prirent jour au 4 juillet suivant pour élire une abbesse. L'élection eut lieu, et ce fut sur Guillemette de Ville que tomba leur choix. Elle appartenait à la famille des de Ville dont plusieurs membres occupèrent de hautes fonctions à la cour de Lorraine ; elle vivait encore en 1393, selon Dom Calmet.

XIII. *Jeanne d'Ogeviller.* — Différents titres indiquent comme ayant succédé à Guillemette de Ville une Jeanne d'Ogeviller, mentionnée seulement par les historiens lorrains, et qui mourut le 17 décembre 1393.

XIV. *Catherine de Blamont.* — Le 30 décembre 1393, après la mort de Jeanne d'Ogeviller, le chapitre composé de Marguerite de Contreglise, doyenne, Guillemette de Chatenoy, Huguette de Lambrey, Catherine de Saint-Loup, Simonette d'Amoncourt, Jeannette de Porcellet, Alix de Bussignecourt, élurent pour abbesse Catherine de Blamont, l'autorisèrent et la mirent en possession du siége abbatial en présence de messire Thiébault de Blamont et de Jean de Launoy, chevaliers. Mais cette élection ne fut point unanime, et plusieurs dames refusèrent d'y prendre part. Parmi celles-ci, on peut citer Marguerite d'Autrey, Jeanne de Maseroy, Jeanne de Laveline et Alix de Bouzeval. Cependant, malgré leur protestation, l'élection fut confirmée par le vicaire général de l'évêché de Toul, et, le 4 janvier 1393, Catherine de Blamont fut reconnue abbesse d'Épinal. Elle le fut jusqu'à ce qu'elle devînt abbesse de Remiremont en 1403, selon la *Gallia,* en 1404, selon Dom Calmet qui donne cette date avec exactitude, mais qui est dans l'erreur lorsqu'il dit qu'en 1408 cette même abbesse prenait encore le titre d'abbesse d'Épinal, puisque depuis le 14 mai 1404 cette dignité était le partage de Marguerite de Contreglise. Catherine de Blamont appartenait à la famille des sires de Blamont qui fondèrent, au XIVe siècle, l'église collégiale de ce nom.

XV. *Marguerite de Contreglise.* — Après l'acceptation par

Catherine de Blamont de l'abbatiat de Remiremont, le chapitre d'Épinal, composé de Mmes Marguerite de Contreglise, Jeanne de Maiseroy, Guillaume de Chatenoy, Jeanne de Laveline, Marie de Germiny, Alix de Bouzeval et Jeanne d'Amoncourt, élut, le 14 mai 1404, noble et honorée dame Marguerite de Contreglise, en présence de Liébault de Saint-Amand, écuyer, et de plusieurs autres témoins. Toutefois, il y eut quelques difficultés pour l'acceptation de cette élection par l'évêque de Toul. Le chapitre fut obligé d'adresser directement une supplique au pape pour obtenir la confirmation de cette élection qui fut donnée par le Saint-Siége. Cette abbesse que Dom Calmet et la *Gallia* ne font que mentionner, tint le siége abbatial jusqu'à l'année 1423, époque à laquelle fut nommée Walburje de Blamont.

XVI. *Walburje de Blamont.* — Elle succéda à Marguerite de Contreglise; elle fut nommée dans le courant de l'année 1423 et non en 1420, comme le dit Dom Calmet. Elle prêta, le 23 février 1423, en présence du chapitre entier, le serment accoutumé aux dames abbesses. Elle tint le siége abbatial jusqu'au 26 juin 1439.

XVII. *Alix d'Amoncourt.* — Elle succéda à Walburje de Blamont. Dom Calmet place la nomination de cette abbesse en 1440. Nous voyons, par l'acte de ratification de son élection par Mmes Alix de Bussignécourt, doyenne, Jeannette de Balmette, Jeannette de Grachault, Guyette de Vaudelaincourt, Henriette de Charmoille, Jeannette de Vic, Huguette de Maisières, Jeannette d'Aubonne, Mahault de Lagney, Jeannette de Port et Jeannette de Coblans, que l'historien lorrain est dans l'erreur. Cet acte est du 26 juin 1439. L'époque de sa mort n'a également pas été exactement indiquée par l'historien de Lorraine qui la place à la date du 4 septembre 1460. L'acte de prestation de serment d'Adeline de Menoux étant du 3 septembre 1460, il est impossible que l'abbesse qui nous occupe ne soit morte que le 4. La *Gallia* n'ajoute pas de renseignements à ceux fournis par Dom Calmet; elle se contente d'indiquer les dates de 1440 et de 1460 en ajoutant que cette Alix d'Amoncourt mourut le 14 septembre. Nous voyons par les documents puisés dans les archives du chapitre que ces dates ne sauraient être acceptées.

XVIII. *Adeline de Menoux.* — Adeline de Menoux succéda à Mme d'Amoncourt. Le 3 septembre 1460, sur le point d'être élue

abbesse, elle prêta serment à la réquisition de Mmes Catherine de Charmes, doyenne, Laurence de Port, secrète, Mahault de Lugny, Jeanne de Grachault, Henriette de Charmoille, Jeanne d'Augicourt, et Jeanne de Coblans, en présence d'Étienne Baudenot, bailli d'Épinal, de Ferry Deslye de Dompaire et de Guillaume de Menoux. Le 11 janvier 1460, après son élection et sa confirmation, elle prêta encore un second serment à la requête des mêmes dames, en présence du susdit Étienne Baudenot, de Guillaume de La Salle, gouverneur d'Épinal, d'Henri de Siccon, seigneur de Juvigny, de Ferry de Saint-Loup, de Guillaume de Valleroy, de Jean du Port et de Jean Guillaume d'Aubonne. Elle tint le siége abbatial pendant trente et un ans, et mourut en 1491 et non en 1484, comme le rapportent Dom Calmet et la *Gallia Christiana.*

XIX. *Nicole de Dommartin.* — Après avoir été apprébendée au chapitre d'assez bonne heure, Nicole de Dommartin fut élue abbesse en remplacement d'Adeline de Menoux, et prêta serment le 14 octobre 1491, à la réquisition de Mmes Catherine de Charmes, doyenne, Jeanne d'Augicourt, secrète, Jeanne de Coblans, Guyette de Charmes, Alix de Montaigu, Catherine d'Augicourt, Marguerite de Bricon, Simonette de Coblans, Catherine de Raincourt, Isabelle de Saint-Loup, Marguerite de Lambrey, Jeanne de Tantonville, et en présence de noble seigneur Ferry de Parroye, chevalier. Elle tint le siége jusqu'en 1528, époque à laquelle elle devint abbesse de Remiremont.

XX. *Alix de Dommartin.* — Choisie pour coadjutrice par Nicole de Dommartin, Alix lui succéda au siége abbatial d'Épinal. Elle prêta serment en cette qualité le 20 octobre 1528, en présence de Léonarde de Lambrey, doyenne, de Marguerite de Vallée, secrète, de Catherine de Raincourt, de Marguerite de Lambrey, de Jeanne de Balmette, de Léonarde de Lambrey la jeune, de Guillemette du Plessis, de Benigne de Lambrey, de Claudine d'Ancourt, d'Anne de Darnieulles, d'Anne de Ludres, de Simonne d'Eully, d'Isabelle d'Orchamps, de Marguerite d'Aubonne et de Huguette de Vouxey, composant alors le chapitre, et en présence de Jean des Pilliers et de plusieurs autres chevaliers. Elle tint le siége abbatial jusqu'à sa mort, arrivée en 1558.

XXI. *Iolande de Bassompierre.* — Iolande de Bassompierre fut

la première de cette fameuse famille qui occupa le siége abbatial d'Épinal. Elle était fille de François de Bassompierre et était née en 1536. Elle fut apprébendée de très-bonne heure. Elle prêta serment, comme abbesse, en 1558, en présence de Simonne de Lye, doyenne, Isabeau d'Orchamps, secrète, Claude d'Aucourt, Claude de Neufchâtel, Marguerite d'Aubonne, Philippe de Thuillières, Claudine de Grammont, et Benigne de Citelz. Elle fonda le couvent des Minimes d'Épinal et mourut le 21 avril 1621, après avoir choisi pour coadjutrice sa nièce, Claude de Cussigni, qui lui succéda, ainsi que l'indiquent Dom Calmet et la *Gallia christiana*.

XXII. *Claude de Cussigny.* — Claude de Cussigny de Bassompierre, après avoir été apprébendée à l'âge de deux ans, obtint du pape Sixte IV, le 16 juillet 1586, ses bulles de coadjutorerie pour l'abbatiat d'Épinal à la demande d'Iolande de Bassompierre. Le 25 juin 1587, un décret de Charles III, duc de Lorraine, donna à ladite dame la permission de faire intimer ces bulles de coadjutorerie, au chapitre, et de prendre possession. Le 26 août 1589, elle prêta serment entre les mains de l'official de Toul, délégué du Saint-Siége, comme coadjutrice de sa tante. Enfin, à la mort de celle-ci, elle devint abbesse et prêta serment en cette qualité le 26 août 1621, en présence de Catherine Diane de Gournay, doyenne, de Jeanne de Lenoncourt, secrète, d'Isabelle de Grammont, de Françoise d'Aubonne, de Magdeleine de Raville, de Marguerite de Cleron et de Catherine Tècle de Ligneville. Elle tint le siége jusqu'en 1635 et mourut le 1er novembre de cette année, à l'âge de soixante-six ans, emportée par la peste qui ravageait la Lorraine.

XXIII. *Anne-Marguerite de Bassompierre.* — Anne-Marguerite de Bassompierre, nièce de la précédente, fille de Georges African de Bassompierre, grand écuyer de Lorraine, et de Henriette de Tornielle, avait été apprébendée au chapitre de fort bonne heure. Claude de Cussigny obtint pour elle, le 16 mars 1628, d'Urbain VIII, des bulles de coadjutorerie. Elles furent notifiées à la requête d'African de Bassompierre, marquis de Removille, grand écuyer de Lorraine, conseiller d'État et bailli de la province de Vosges, en qualité de procureur fondé de sa fille, à Claude de Cussigny, abbesse, Catherine Diane de Gournay, doyenne, Jeanne de Lenoncourt, secrète, Élizabeth de Grammont, dite de Châtillon, Catherine de Livron, dite de Bourbonne, Jeanne de Rie, Marguerite de Cleron, Françoise

de Senailly et Anne-Magdeleine de Raville, dite d'Augsbourg, formant le chapitre. Ces bulles furent acceptées par Mmes de Cussigni, de Lenoncourt, de Grammont, de Senailly et de Raville, mais les autres dames demandèrent du temps pour délibérer et finirent par faire signifier un acte d'opposition et d'appel au Saint-Siége. Le 12 mai 1629, ces mêmes dames opposantes sommèrent les autres dames de se joindre à elles, mais la protestation n'aboutit point et les bulles de coadjutorerie furent enfin admises. Ce ne fut qu'après la mort de Mme de Cussigny qu'Anne de Bassompierre devint abbesse, et dans des circonstances assez tristes. En 1635, en effet, la peste ravageait la Lorraine en général et Épinal en particulier. Le 1er novembre, elle frappa Mme Claude de Cussigny; la peur était telle qu'on n'osa même point l'enterrer, et que le 27 elle ne l'était pas encore. Cela résulte d'une délibération prise le 27 novembre 1635 par Catherine Diane de Gournay, doyenne, Iolande de Wasberg, secrète, Catherine de Livron et Iolande-Claude de Gournay, pour se retirer, avec les jeunes nièces et autres, au château de Ville-sur-Illon à cause de la peste « quoi que reverende dame Madame de Cussigny « abbesse, en la dite eglise, decedée, dès le 1er jour du mois de no- « vembre, ne soit encore inhumée, ayant deplaisir de ne luy avoir « rendu ni pouvoir rendre les offices et devoirs funèbres. » Elle ne fut inhumée que le 9 décembre et le chapitre convoqué le lendemain. Ce jour même, Anne-Marguerite de Bassompierre, après avoir nommé à la prébende qu'elle possédait, Christine de Ragecourt, fut mise en possession de la dignité abbatiale par Mmes Marguerite de Cleron, Françoise de Senailly, Anne-Gabrielle de Raigecourt, Christine de Florainville et les chanoines. Mais une partie des dames, craignant la peste, étaient toujours restées à Ville-sur-Illon, et, le 14 décembre 1635, elles protestèrent contre tout ce qui avait été fait sans elles. La nouvelle abbesse ne put prendre possession de son siége, la querelle dura assez longtemps, et ce ne fut que le 28 novembre 1638 qu'un arrêt du parlement de Metz lui permit enfin de prendre définitivement possession. Elle ne devait point, du reste, profiter longtemps de cet honneur, puisqu'elle donna sa démission le 4 décembre 1639, pour contracter mariage. Son abbatiat n'avait donc été, en réalité, qu'une longue suite de tourments et de complications.

XXIV. *Catherine de Livron.* — Après la renonciation d'Anne-

Marguerite de Bassompierre, le chapitre s'assembla et fixa au 22 décembre l'élection d'une nouvelle abbesse. Le choix tomba sur Catherine de Livron, fille de messire Charles de Livron, marquis de Bourbonne, seigneur de Forcenay, Pernot, Chesault, chevalier des Ordres du roi, maréchal de ses camps et armées, commandant pour S. M. à Montbéliard et son lieutenant au gouvernement de Champagne et de Brie, et d'Anne de Savigny, dite d'Anglure. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rapporter ici l'acte même de cette assemblée ; il pourra donner une idée exacte de la façon dont se faisait à Épinal une élection d'abbesse :

Election de Madame de Livron pour abbesse.

Au nom de Dieu, Amen. Par la teneur de ce present publicque instrument soit a tous notoire et manifeste que cejourd'hui vingdeuziesme du mois de décembre de l'an mil six cents trente-neuf, indiction septiesme, et du Pontificat de Nostre Sainct Père le pape Urbain huictiesme, l'an dixseptiesme, en l'église de Sainct-Goery d'Espinal, de nul diocèse et en celuy de Toul, au chœur d'icelle eglise où les dames abbesse, doyenne et autres chanoinesses de la dicte eglise ont coustume de s'assembler tant pour chanter les heures canonialles que pour traicter des affaires de leur dite eglise, environ les neuf heures du matin, immediatement après avoir esté solempnellement celebrée la messe du Saint-Esprit au grand autel de la dicte esglise, soub l'invocation dudict sainct Goery, en presence de nous, notaires apostoliques soubscriptz et des tesmoings en bas nommez, speciallement assemblez et convoquez tant pour assister au susdict service que pour ce que cy après ; et personnellement constituées venerandes dames Catherine-Diane de Gournay, doyenne, Catherine de Livron *aliter* de Bourbonne, Marguerite de Cleron, Françoise-Maximiliane de Saint-Moris, Françoise de Senailly, Françoise-Marguerite de Vaudrey, Yolande-Claude de Gournay, touttes chanoinesses capitulantes et faisans le chapitre de la dite eglise, après qu'elles ont été assemblées audit lieu destiné à de pareilles convocations dudict chapitre, la dicte venerande dame doyenne leur a exposé que dame Anne-Marguerite de Bassompierre, cy-devant dame et chanoinesse en leur dite eglise (à qui Sa Sainteté avait accordé la grace d'accès à l'abbaye de leur dicte eglise, arrivant vacance d'icelle par cession ou decès de feu reverande dame Claude de

Cussigny, lors abbesse d'icelle eglise, decedée du mois de novembre mil six cents et trente-cinq, ou autrement), ayant changé de condition et contracté mariage par paroles de present, pour obvier aux inconvenients d'une longue vacance, il estoit necessaire de procéder à l'élection d'une future abbesse, suivant la resolution par elles capitulairement en faicte dès le... du present mois de decembre et aux dames Yolande de Wasberg, secrete, et Christine de Florainville, aussy chanoinesses et capitulantes de la dicte eglise notoirement absentes intimée par affiches aux portes d'icelle eglise et de leurs domicilz, icelles dames absentes ayant esté, comme dict est et par lettres expresses, appelées à faire la dite election et negligentz de s'y trouver, ainsy qu'il a esté par la dite dame doyenne asseuré, ce qu'ayant esté proposé par icelle dame doyenne et approuvé par touttes les dames et la voye du scrutin par icelles esleüe pour faire la ditte élection d'un commun consentement ; elles ont esleues de leur corps trois dames capitulantes, scavoir : dames Françoise de Senailly, Françoise-Marguerite de Vauldrey, et Yolande-Claude de Gournay pour scrutatrices et pour procéder à l'élection d'une future abbesse, lesquelles dames scrutatrices aussy esleues et ayant presté le serment de faire fidellement le scrutin, a esté par le dit chapitre puissance donnée à la dicte dame Françoise de Senailly, esleue scrutatrice, de déclarer et denoncer esleue pour abbesse une personne, comme s'ensuit. Lesquelles dames scrutatrices se retirant en un lieu voisin audit lieu de chapitre qu'on dit Le Petit Chœur, en presence de nous, notaires soubscriptz et des tesmoings en bas nommez mais pourtant aucunement esloignez, pour le secret du scrutin, elles ont premièrement entre elles faict le scrutin scavoir : les dames Françoise-Marguerite de Vauldrey et Yolande-Claude de Gournay ont pris la voix et le suffrage de dame Françoise de Senailly et noté secrettement en un papier son dit suffrage, et puis les dames Françoise de Senailly et Yolande-Claude de Gournay celui de dame Françoise-Marguerite de Vauldrey, et enfin les dites dames Françoise de Senailly et Françoise-Marguerite de Vauldrey celuy de dame Yolande-Claude de Gournay en tenant secrettement leurs suffrages marquez et notez en un papier après les avoir separement et en particulier interrogé. Après quoi toutes et une chacune des dites dames doyenne et chanoinesses, chacune séparement et en particulier et l'une après l'autre s'approchantes des dictes dames scrutatrices et par icelles interrogées et requises, leur ont déclairez

leurs voix et suffrages qui ont esté notez et marquez par les dictes dames scrutatrices comme dict est. Ce qu'estant faict, incontinent les dictes dames scrutatrices sont retournées audit lieu de chapitre, et, après les dits suffrages conferez en commun, lesquels ont esté par les dictes dames scrutatrices declarez et publiez en commun audit chapitre, sçavoir : que des dames chanoinesses de leur eglise et des sept qui estoient là presentes faisans et representans le chapitre, deux avoient eu voix et suffrages ; desquelles la première, sçavoir dame Catherine-Diane de Gournay en avoit eu une, et l'autre qui est dame Catherine de Livron *aliter* de Bourbonne en avoit six. Et après la comparaison faite, la plus grande et plus saine partie, en même temps et sans l'interposition d'aucun acte estranger ont consenty en la personne de dame Catherine de Livron *aliter* de Bourbonne dame capitulante de la dicte église. Ensuite de quoi elle a esté, du consentement de tout le chapitre, esleue à haute voix par dame Françoise de Senailly, scrutatrice, par ces paroles : Je Françoise de Senailly, dame chanoinesse de l'église Saint-Goery d'Epinal, de nul diocèse et en celuy de Toul, tant en mon nom qu'en celuy des dames Françoise-Marguerite de Vauldrey et Yolande-Claude de Gournay, scrutatrices, et de tout le chapitre de nostre dicte eglise, eslis et publie dame Catherine de Livron, *aliter* de Bourbonne, dame aussy en la dicte eglise, pour abbesse d'icelle eglise et la declare esleue. Et incontinent après l'election ainsy faicte, la dite dame Catherine de Livron esleue, acceptant la dite élection, elle a esté au son des cloches conduitte par les dictes dames doyenne et autres sus-nommées devant le susdit grand autel de saint Goery, les dictes dames doyenne et chanoinesses chantans *Te Deum laudamus*, y ayant en quantité de peuple present lors de la dicte élection faite et publiée et declarée comme dict est. De tout quoi, tant la dite dame de Livron esleue que les dites dames doyenne et chanoinesses nous ont demandé, à nous notaires apostoliques soubscriptz, leur estre faitz dressez et delivrez un ou plusieurs instrumentz publics. Ce qui fut fait et passé audit Espinal, les an, jour, mois, indiction, pontificat et lieux que dit cy dessus, en presence des dames Françoise-Grace de Gournay et Charlotte-Marguerite de Lenoncourt, dames chanoinesses et niepces apprebendées en la dite eglise, non encor capitulantes, et de Reverend Pere en Dieu messire François Pasticier, abbé des chanoines reguliers de Chaumousey, de l'ordre de Saint-Augustin, de nul diocèse et en celui de Toul, et de Reve-

rend maître Dominic Le Moine, prieur des dits chanoines reguliers et du sieur Aimé Sachot, l'un des conseillers et gouverneur dudict Espinal, tesmoings, à nous notaires soubscripts bien cognus et specialement appellez a tout ce que dessus.

Cette élection fut confirmée par le vicaire général de Toul, M. Midot, au lieu de l'être par la cour de Rome, le chapitre ne pouvant s'adresser à Rome, à cause des guerres qui ravageaient la Lorraine. Le vicaire général délégua, le 4 février 1640, l'abbé de Chaumousey pour recevoir la profession de foi que Catherine de Livron dut faire et dont voici le texte :

Au nom de Dieu, ainsy soit-il. Soit à tous notoire et manifest que, l'an de la Nativité de Nostre Seigneur mil six cents quarante, dix-huictiesme du Pontificat de Nostre Saint Père le pape Urbain huictiesme, le vingt-troisiesme jour du mois d'apvril, en presence des notaires apostolicques et tesmoings cy aprez nommez et soubsignez, a ce specialement appellez et requis et des reverendes dames Catherine-Diane de Gournay, doyenne, Yolande de Wesberg, secrete, Marguerite de Cleron, Françoise-Maximiliane de Saint-Morris, Françoise de Senailly et Yolande-Claude de Gournay, touttes dames chanoinesses en l'église Saint-Goery d'Espinal, de nul diocèse et en celui de Toul, capitulantes, faisantes et constituantes le chapitre d'icelle pour ce et aux effects suivans expressement et capitulairement assemblées à leur ordinaire, les dames Françoise-Grace de Gournay, Charlotte-Marguerite de Lenoncourt et Claude-Marguerite de Raville, apprebendées en la dicte eglise, non toutesfois encor du dict chapitre aussy presentes, touttes les autres dames et chanoinesses en icelle estant notoirement et dès longtemps absentes et en lieux eloignés dudict Espinal, Reverende dame Catherine de Livron dicte de Bourbonne canoniquement esleue et confirmée abbesse en la dite eglise, ainsy qu'il est apparu par les actes et instruments de ses élection et confirmation estantes au chœur de la dicte eglise et devant l'autel d'iceluy ayant prealablement faict entre les mains de Reverend Père en Dieu messire François Paticier, abbé de Chaumousey, aussy de nul diocèse et en celuy de Toul, a ce commis et deputé la profession de foy suivant la constitution du pape Pie quatriesme et presté le serment prescrit par la dite confirmation aux termes y portez et les autres accoustumez en la dite eglise, aux termes, formes et lieux ordinaires, recevant humble-

ment le voile et crosse ou baton abbatial a esté mise par ledit Reverend abbé en la vraye, réelle et actuelle et corporelle possession de la dignité et abbatissat, honneurs, prerogatives et auctoritez, droits, fruicts, proffitz, revenus et émoluments d'icelui et y appartenants et en dependants par occupation des lieux et séance ez siéges principaux et premiers esditz chœurs et eglise et y assignez à la dicte dignité, baisant devotement l'autel dudict chœur de Saint-Goery, mettant la main aux portes de la dicte eglise pour les ouvrir et fermer, aux cloches pour les faire sonner et aux coffres des sceaux et thrésors d'icelle, entrant et faisant faire feu en la maison abbatiale et tous autres actes et solemnitez, signes et effetz au cas requis et de possession réelle et actuelle particulièrement faict et observé en la meilleure forme qu'il se peut, les dictes dames doyenne et chapitre tousjours et a tous presentes et aggreablement recevantes et consentantes. De laquelle possession et prise d'icelle ainsy effectivement faicte par la dicte dame de Livron dite de Bourbonne, abbesse, sans aucune opposition ny contredit publicquement au veu et sceu d'un chacun, concours et affluence de grand nombre de peuple de l'un et de l'autre sexe, assemblez à la solemnité de cest act, ensemble de tout ce que dessus, elle a requis act et instrument publique qui lui a esté accordé les an, jour, pontificat et indiction que dessus, environ les trois heures de relevée, presents venerable personne messire Claude Vanney, prebstre audit Espinal, des sieurs Aimé Sachot, Joseph d'Escles, conseillers, Claude Grandmaire, tabellion, Jean Baguerè, tesmoings requis et appellez, et nous Jean du Bourg, curé de Blaye, et Claude Tihay, curé de Harol, notaires apostolicques jurez qui les avons redigé, accordé et delivré en ceste forme.

Catherine de Livron tint le siége abbatial d'Epinal jusqu'à sa mort, arrivée le 25 octobre 1645.

XXV. *Charlotte-Marguerite de Lenoncourt.* — Elle succéda à Catherine de Livron. Elle était fille de haut et puissant seigneur Charles de Lenoncourt, seigneur dudit lieu, de Serre, etc., et de dame Charlotte-Christine de Madrouche. Elle avait été présentée au chapitre par Catherine-Diane de Gournay, doyenne, et reçue le 31 octobre 1645. Elle était donc à peine entrée au chapitre qu'elle en devenait abbesse, puisque son élection est du 16 novembre de la même année, la confirmation par le pape Innocent X du 6 mars, le serment prêté comme abbesse du 5 juin 1646, et la prise de pos-

session du 5 juin, même année. Elle tint le siége abbatial jusqu'au 24 décembre 1698, époque de sa mort, à Nancy. Elle appartenait à la famille des Lenoncourt et avait introduit dans le chapitre les insignes que les dames chanoinesses portèrent après elle, composés d'un ruban en sautoir avec la croix portant l'image de saint Goery.

XXVI. *Félicité d'Hunolstein.* — Au décès de madame de Lenoncourt, morte à Nancy, le 24 décembre 1698, comme nous l'avons dit plus haut, mesdames Félicité d'Hunolstein, doyenne, Magdeleine d'Autel, secrète, Marguerite de Poitiers, Marie-Josèphe de La Roche, Claude-Marguerite de Steincallfeltz, Philiberte-Thérèse de Grandmaison, Françoise de Baleux de Saint-Ignan, décidèrent que la doyenne irait elle-même à Nancy avec mesdames d'Anglure, filles d'honneur de Madame Royale, et les dames de Lenoncourt et de Mersbourg, pour avertir S. A. Royale du décès de l'abbesse et lui demander sa protection pour le maintien des franchises et priviléges du chapitre. Le Roi, par une lettre du 25 décembre, leur demanda de le renseigner à ce sujet, afin qu'il pût les confirmer. Fort de cette protection, le chapitre décida, le 27 novembre 1698, que le 7 février suivant, il serait procédé à l'élection d'une nouvelle abbesse, que cette résolution serait affichée comme de coutume aux portes de l'église et des maisons des dames Charlotte d'Anglure, Charlotte de Mecheberg, Marie de Lagny, Louise de Mailly, Catherine d'Argenteuil et Marie de Bouille, capitulantes absentes. Le duc Léopold, qui avait promis sa protection au chapitre, voulut alors s'immiscer dans ses affaires intérieures, et, par une lettre du 1er février, lui recommanda l'élection de madame d'Anglure, fille d'honneur de Madame, qui lui avait rendu de grands services. Pour être plus certain du succès, il délégua, le 4 février, le comte de Vianges, maréchal de Lorraine, et son grand veneur, ainsi que le sieur d'Hoffelize, doyen des maîtres des requêtes de son hôtel, *pour appuyer la liberté de l'élection.* Mais malgré toutes ces manœuvres, la dame d'Anglure ne fut point nommée ; le chapitre garda son indépendance et nomma le 7 février, comme il l'avait déclaré, Félicité d'Hunolstein d'Aremberg, qui prit possession le 10 août suivant, et tint le siége abbatial jusqu'en 1719, époque de sa mort, arrivée le 13 février de cette année.

XXVII. *Anne-Elisabeth de Ludres.* — A la mort de Félicité

d'Hunolstein, le chapitre assemblé fixa au 25 février 1719 l'élection d'une abbesse, et ce jour même élut Anne-Elisabeth de Ludres, qui avait été nommée le 22 octobre 1701 à la prébende vacante par le mariage de madame Anne-Marie de Villelune, laquelle nomination, faite par Anne-Félicité d'Hunolstein, avait été reçue par mesdames Marie-Thérèse de Bouille, doyenne, Magdeleine d'Autel, secrète, Marie-Josèphe de La Roche, Claude-Marguerite de Steincallfeltz, Catherine d'Argenteuil, etc. Elle tint le siége abbatial jusqu'en 1728.

XXVIII. *Louise-Eugénie de Beauveau.* — Le 3 juillet 1728, après la mort de madame de Ludres, le chapitre, composé de mesdames Catherine Le Bacle, doyenne, Marie-Thérèse-Ernestine de Berlo, secrète, Claude-Marguerite de Hunolstein, Louise Le Bacle de Mailly, Marie Le Bacle d'Epineul, Isabelle-Claire-Eugénie de Dobbelstein, Magdeleine de Reinach et Louise de Montmorillon, résolut que le samedi 7 août 1728, on procéderait à l'élection d'une nouvelle abbesse. Le 6 juillet suivant, le duc Léopold, qui était déjà intervenu dans une autre élection, intervint encore dans celle-ci. Il était question de nommer madame Louise-Eugénie de Beauveau, fille de noble homme Marc de Beauveau, prince de Craon et du Saint-Empire, grand d'Espagne de la première classe, marquis de Haroué, baron d'Ormes, etc., et d'Anne-Marguerite, comtesse de Ligneville. Elle n'était point du chapitre et n'avait encore que treize ans. Le cas était grave et ne s'était peut-être jamais présenté dans le chapitre. Il ne fallait rien moins qu'une bulle du Pape pour permettre de violer ainsi tous les règlements. On obtint cette bulle. Le 17 juillet 1728, un bref de Benoît XIII décide que madame de Beauveau pourra être élue abbesse dans l'un des chapitres de Lorraine, quoiqu'elle ne soit point de ce chapitre et qu'elle n'ait pas l'âge requis. Il n'y eut plus alors d'obstacle, et le 2 août suivant, le duc Léopold déléguait messire Jean-François de Tervenu, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et Charles de Hourières, comte de Viermes, l'un de ses chambellans et bailli d'Epinal, pour assister à l'élection qui devait avoir lieu le 7. Elle eut effectivement lieu : madame de Beauveau fut nommée abbesse et confirmée en cette qualité le 30 novembre 1728 par une bulle de Benoît XIII. Le 13 décembre suivant, madame Louise de Steinkallfeltz prit possession de l'abbaye en son nom, et enfin l'abbesse en personne ratifia

cette prise de possession le 28 novembre 1729, en présence du chapitre assemblé et d'honorés seigneurs messire Gaspard de Hourières de Viermes, chevalier, seigneur de Ruaux, etc., et de Charles-François de La Salle, écuyer, seigneur de Bouzillon, lieutenant général du bailliage d'Epinal.

L'abbatiat de Louise de Beauveau ne fut point de longue durée. Elle mourut le 27 décembre 1734 aux Orphelines de Nancy et fut inhumée dans le sanctuaire de cette église.

XXIX. *Gabrielle de Spada.* — Elle succéda à Louise de Beauveau ; elle était fille du marquis de Spada, chevalier d'honneur de S. A. Royale Madame, et de dame Marguerite-Claude d'Argencourt-Saint-Martin. Elle était née le 20 décembre 1713 à Lunéville, et avait été nommée au chapitre le 17 mars 1730 par madame d'Argenteuil, doyenne, au nom de S. A. Royale et par droit de joyeux avénement. Dès le 24 mars 1734, un bref de Clément XII portait que, malgré son âge, elle pouvait être admise à l'abbatiat et autres dignités du chapitre. A la mort de madame de Beauveau, le chapitre s'assembla et fixa au 10 février 1735 l'élection de l'abbesse. Il élut Gabrielle de Spada ; le 28 mars 1735, le pape Clément XII confirma cette nomination, et le 25 avril, madame de Spada, en présence de son chapitre, prit possession.

XXX. *Marie-Louise-Victoire Le Bacle, comtesse d'Argenteuil.* Elle succéda à madame de Spada et fut nommée abbesse au mois de septembre 1784, mais son abbatiat ne fut pas de longue durée.

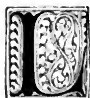
XXXI. *Elisabeth-Charlotte de Gourcy.* — Enfin, la dernière abbesse du chapitre fut madame Elisabeth-Charlotte de Gourcy, qui était à la tête de cette maison lors de la Révolution, et résista courageusement, avec ses compagnes, aux vexations révolutionnaires, jusqu'à ce que le chapitre d'Epinal fut supprimé et ses membres dispersés.

L. Duhamel,
Archiviste des Vosges.

(*La suite prochainement.*)

LES

SÉNÉCHAUX DE PONTHIEU



E sénéchal était un officier au nom duquel se rendait la justice : dans quelques provinces il était le chef de la noblesse et la commandait lorsqu'on avait convoqué l'arrière-ban. Le sénéchal remplissait dans les pays de droit écrit les mêmes fonctions que le bailli dans les pays de coutume. C'étaient, dans le principe, des commissaires que le roi envoyait dans les provinces pour informer si la justice était bien rendue par les vicomtes, les prévôts et les viguiers. On prétend qu'ils ont été érigés en titre d'office sous la troisième race. Ils étaient toujours d'épée, et jusqu'à Louis XII, en 1496, ils avaient le droit de se choisir un lieutenant pour rendre la justice en leur absence. Les sénéchaux avaient, au moyen âge, l'administration de la justice, des armes et des finances : ils étaient les représentants du souverain. Les charges étant devenues perpétuelles par l'ordonnance de Louis XI, les sénéchaux, non contents de n'être plus révocables, voulurent posséder leur charge à titre héréditaire. Cette prétention eut pour résultat de les priver d'une grande partie de leurs prérogatives et de restreindre considérablement l'importance de leurs attributions. Les rois leur ôtèrent d'abord le maniement des finances, puis le pouvoir militaire, et leur laissèrent seulement la conduite de l'arrière-ban à partir du moment où il ne fut jamais plus convoqué. L'exercice de la justice était en même temps attribué à leurs lieutenants, qui étaient tous gens de robe et devaient être jurisconsultes. Depuis que la main puissante de Richelieu eut centralisé tous les pouvoirs, le sénéchal de Ponthieu, de même que tous ses collègues, ne fut plus qu'un magistrat d'épée, titulaire et honoraire, au nom duquel se rendait la justice dans une certaine étendue de pays appelée sénéchaussée. Les sentences prononcées dans son ressort et les contrats qui s'y passaient étaient revêtus de son nom. Il connaissait de toutes les questions concernant la noblesse, et les appels de ses jugements relevaient au Parlement. C'était à lui qu'étaient adressées les lettres, commissions et ordonnances du roi concernant les affaires de la sénéchaussée. Enfin, depuis Louis XIV, le

sénéchal n'était plus que l'un des premiers gentilshommes de sa province.

1. — GODARDUS, *pincerna*. — Il est témoin, après le comte Guy Ier, dans une charte de donation faite par Gelvide, femme noble du Ponthieu, à l'abbaye de Marmoutiers, vers 1092. (Cartul. de l'abb. de Marmoutiers, ch. de Moreau, vol. 275, f° 181, Bibl. imp.)

2. — GAUFFREDUS, *siniscalcus comitis Pontivi*. — Témoin dans une notice constatant la paix faite entre Gualeranus, vicomte de Montreuil, et le prieuré de Beaurain, membre de Marmoutiers, en 1095. (Cartul. de Marmoutiers, vol. 2, p. 9, Bibl. imp.) Il sert de témoin, en 1100, dans une charte par laquelle Guy Ier, comte de Ponthieu, fait diverses donations à l'abbaye de Sainte-Saulve de Montreuil. (Arch. de l'abb. de Sainte-Saulve, résidu Saint-Germain, vol. 1040, f° 242, Bibl. imp.)

3. — ALELMUS, *dapifer*. — Témoin dans une charte de Gervin, évêque d'Amiens, qui donne à l'abbaye de Marmoutiers le personnat de l'église de Notre-Dame-sur-Authie (Biencourt), en 1100. (Cartul. de Marmoutiers, vol. 1, p. 292, Bibl. imp.)

4. — HUGO, *siniscalcus*. — Témoin dans une notice constatant la donation par Gauthier, fils d'Haimon de Beaurain, de diverses choses au prieuré de Beaurain, au commencement du XIIe siècle. (Cartul. de Marmoutiers, vol. 2, p. 12, Bibl. imp.)

5. — ENGUERRAN DE FONTAINES, chevalier. — On le croit fils de Guillaume de Fontaines, que cette maison reconnaissait pour premier auteur, et qui vivait en 1096 et en 1119, et de Charlotte de Mailly. (La Chesnaye des Bois, Généal. dressée sur un mémoire fourni par la famille.) Enguerran figure en qualité de sénéchal de Ponthieu dans une charte du comte Guy qui confirme au prieuré de Saint-Pierre la possession de fours à Abbeville, en 1133 (copie authent. du 5 juillet 1599, bibl. de l'auteur); dans une charte de Guy II donnant des hôtes à l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, vers 1140 (Cartul. de Saint-Josse, D. Grenier, vol. 29, f° 19, Bibl. imp.); dans une charte de Thierry, évêque d'Amiens, qui confirme une cession faite par le prieuré de Biencourt à l'abbaye de Valoires, en 1152 (Cartul.

de Valoires, arch. de la Somme); dans une notice constatant l'arrangement conclu entre le prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville et Saint-Wlfran pour deux prébendes dans cette dernière église, en 1152 (Cartul. noir de Saint-Pierre, ch. de Moreau, vol. 66, f° 35, Bibl. imp.) Enguerran, *dapifer*, est cité à cause de son bois, dans une notice constatant l'accord fait entre le prieuré de Saint-Pierre et la léproserie du Val de Buigny, en 1157. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbev. ch. de Moreau, vol. 86, f° 162, Bibl. 162.) *Dapifer de Ponthivo*, ainsi qualifié dans une donation du comte Jean au prieuré de Saint-Pierre, approuvant celle d'une dîme à Gadenselve faite par Enguerran, en 1157. (Cartul. noir de Saint-Pierre, ch. de Moreau, vol. 68, f° 172, Bibl. imp.) Enguerran figure, toujours comme sénéchal, dans une charte de Jean, abbé de Forêtmontier, qui cède à l'abbaye de Valoires des biens à Wacourt, en 1158. (Cartul. de Valoires.) Il avait inquiété l'abbaye de Dommartin par des réclamations pour la terre de Crespigny; il jura en 1158 de ne plus rien réclamer sur ces biens, et le comte Jean, par sa charte de 1159, promit à l'abbaye de la protéger au besoin contre son sénéchal. (Petit cartul. de Dommartin.) Enguerran, sénéchal de Ponthieu, comparut dans une notice de 1160, concernant les bois de Cuigny et le terroir de Marcheville, appartenant à l'abbaye de Dommartin. (Même cartulaire.) Il sert de témoin dans une charte par laquelle le comte Jean donne à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens cinq charruées de terre au terroir de la Vicogne, en 1160 (Cartul. de Saint-Jean d'Amiens); et dans une charte par laquelle le même prince donne à la léproserie du Val de Buigny « montem qui dicitur de Stapulis, » vers 1160. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.) *Dapifer Pontivi*, dans la confirmation, en 1162, par Guillaume de Mers, de donations faites à l'abbaye de Notre-Dame d'Eu par son père et son oncle. (Cartul. de Ponthieu, f° 130, Bibl. imp.)

Enguerran de Fontaines eut plusieurs enfants, entre autres Enguerran, qui lui succède dans ses fonctions de sénéchal, Guy et le célèbre Aléaume, que leur frère Enguerran nomme parfois dans les chartes émanées de lui.

Armes : *d'or à trois écussons de vair.*

6. — ENGUERRAN DE FONTAINES, chevalier, avait déjà succédé à son

père en 1163, puisque son frère Guy, se qualifiant frère d'Enguerran le sénéchal, sert de témoin dans une notice contenant des donations faites à l'abbaye de Valoires par le comte Jean, en 1163. (Cartul. de Valoires.) Enguerran sert lui-même de témoin dans une donation de vin à la même abbaye par le comte Jean, en décembre 1170 (même cartul.), dans la donation par le même prince du bois de Forest à l'abbaye de Dommartin, en 1171 (Petit cartul. de Dommartin), et dans celle de 160 journaux du bois de Cantatre à l'abbaye de Valoires, en 1176. (Cartul. de Valoires.) En présence de son frère Guy, Enguerran permet, en 1176, à Renier de Revele d'établir un moulin à Rouvroy. (Cartul. de Ponthieu, f° 106, Bibl. imp.) Tous deux servent de témoins dans une charte par laquelle le comte Jean donne à la léproserie du Val de Buigny une charruée de terre dans la forêt dite la Haie le Comte, en 1177. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.) La même année Enguerran comparaît dans la donation par le comte Jean aux lépreux du Val de Buigny de 50 journaux du bois de Cantatre en échange d'une maison et de la terre qu'ils avaient à Gapennes. (Mêmes archives.) En février 1178, Enguerran donne aux religieuses d'Epagne les dîmes d'Yonval et de Mautort ; dans cette pièce paraît son nom patronymique, *Engerranus de Fontanis, senescallus Pontivi.* (Gallia Christiana, t. X, instrum. col. 320.) Il en est de même quand il donne au même couvent, en 1178, son moulin de Rouvroy. (Cartul. de Ponthieu, f° 106, Bibl. imp.) En 1178, il sert de témoin dans la charte de Thibaut, évêque d'Amiens, confirmant la donation à Valoires, par le comte Jean, de 160 journaux dans le bois de Cantatre. (Cartul. de Valoires.) Il sert de témoin avec son frère Guy dans la donation faite en 1179 par le comte Jean et Robert le Pullois d'un terrain à Abbeville pour y construire une maison. (Orig. chez M. de Bommy, copie du m^ts Le Ver.) Tous deux assistent encore à la confirmation à Valoires, par le comte, d'une donation de Simon de Machy, en 1180. (Cartul. de Valoires.) Enguerran est nommé, en 1183, dans une donation du comte Jean pour l'âme d'Aléaume, frère d'Enguerran, son sénéchal. (Même cartul.) Il est, ainsi que son frère, au nombre des témoins dans la charte de commune donnée par le comte de Ponthieu à la ville d'Abbeville, le 5 des ides de juin 1184 (Cartul. de Ponthieu, f° 1, Bibl. imp.) ; dans la charte du comte qui reconnaît ses torts

envers l'abbaye de Dommartin et la confirme dans ses possessions, en 1185 (Cartul. de Dommartin, 500 Colbert, vol. 161, f° 26, Bibl. imp.) ; dans celle par laquelle le comte donne à Bodin et à Simon le droit de frapper sa monnaie, en 1186 (Bureau des finances d'Amiens, D. Grenier, vol. 57, f° 217, Bibl. imp.) ; dans celle qui concède aux bourgeois d'Abbeville, moyennant 10 livres de cens, le poids de la laine, en 1187. (Cartul. de Ponthieu, f° 212.) Enguerran est témoin dans la charte de donation par Eustache, vicomte de Canchy, au prieuré de Saint-Pierre, du four de Rohalt dans le bourg de Vimeu, à Abbeville, en 1189 (P. Ignace, Hist. des Mayeurs, p. 73) ; dans la charte de Gilbert de Mautort, chevalier, confirmant la donation faite par Girold Le Sec, à la léproserie du Val de Buigny, d'un pré tenu de lui et du sénéchal, en 1191 (Cartul. du Val de Buigny, D. Grenier, vol. 238, f° 78, Bibl. imp.) ; dans la charte de commune accordée par le comte à Hiermont, le 5 octobre 1192. (D. Grenier, vol. 91, f° 42, Bibl. imp.) En 1192, *Ingerranus de Fontanis, seneschallus Pontivi,* donne à l'abbaye d'Epagne le lieu dit Fons Sancti Albini. (Gallia Christ., t. X, instrum. col. 330, n° 53.) Il sert de témoin, en mars 1194, d'une charte de Guillaume, comte de Ponthieu, qui approuve la réconciliation de Gérard Cardon d'Argoules avec l'abbaye de Valoires (Cartul. de Valoires) ; dans la donation par le même comte à Sévestre, son clerc, de la terre de Bruille, en septembre 1194 (Cartul. noir de Saint-Wlfran, p. 32) ; dans la charte de commune accordée à Crécy, en 1194, par Guillaume Talvas. (Rec. des ordonn., vol. 19, p. 500.) Il figure comme conseiller dans la confirmation par le comte Guillaume, au prieuré de Saint-Pierre, de la possession du marais depuis la maison du Temple jusqu'au moulin de la Bouvaque, en février 1195 (Cartul. noir de Saint-Pierre, ch. Moreau, vol. 57, f° 229, Bibl. imp.) ; dans la charte du même comte accordant une commune à Noyelles-sur-Mer, le 8 des ides de mars 1195. (Collect. de M. de Bommy, copie du mis Le Ver.) En avril 1195, il représente le comte dans un accord passé avec le prieuré de Saint-Pierre pour régler le niveau d'eau de leurs moulins. (Cartul. de Ponthieu, f° 15.) Il sert de témoin dans la charte du comte confirmant l'accord entre l'abbaye de Valoires et Guy d'Argoules, le 6 des ides de mai 1197. (Cartul. de Valoires.) Il confirme, en 1198, la donation qu'il avait faite à l'abbaye d'Epagne de son

moulin de Rouvroy. (Arch. de l'abb. d'Epagne, D. Grenier, vol. 93, fº 175.) Il est témoin dans la charte du comte Guillaume ordonnant à tous les meuniers de la banlieue d'Abbeville de prendre un boisseau de mouture par setier de blé, en février 1199. (Arch. de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, D. Grenier, vol. 57, fº 235.) Témoin dans la charte de commune accordée aux hommes de Marquenterre, le 2 des nones de septembre 1199. (Cartul. de Ponthieu, fº 340.) Il confirme, en 1202, la donation par Robert de Laviers, prêtre, à la léproserie du Val de Buigny, de quatre fauchées de pré tenues de lui. (Cartul. du Val de Buigny, D. Grenier, vol. 238, fº 79.) Il donne en 1202, à l'hôpital de Saint-Nicolas d'Abbeville, cinq journaux de terre à Saucourt. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.) Il approuve, comme seigneur, une donation faite à l'abbaye de Berthaucourt par Robert de Maresc, en 1203. (Cartul. de Berthaucourt, D. Grenier, vol. 93, fº 136.) Il donne 5 journaux de terre au curé de l'église de Monflières, en 1203. (Même source, vol. 105, fº 132.) Il confirme, en 1203, à la léproserie du Val de Buigny, plusieurs donations qu'il lui avait faites et d'autres donations qu'avait faites SON PÈRE ENGUERRAN. (Cartul. du Val de Buigny, D. Grenier, vol. 238, fº 81.) Enguerran, *senescallus,* et Guillaume, son fils, sont nommés dans une charte de 1205, par laquelle Guillaume, comte de Ponthieu, en rappelant les donations faites à l'église de Saint-Wlfran, mentionne un four et un pré qu'ils ont donnés en 1205. (Cartul. noir de Saint-Wlfran, p. 33.) Enguerran était mort avant 1210, puisqu'à cette époque le comte Guillaume le dénomme *Ingerranus* QUONDAM *senescallus,* en confirmant à l'abbaye d'Epagne des donations qu'Enguerran avait faites. (Cartul. de Ponthieu, fº 105.)

D'Ade, sa femme, Enguerran de Fontaines eut un fils, Guillaume. Il fonda l'abbaye d'Epagne et y fut enterré. On affirme que sa sépulture existe encore dans les caveaux de l'ancienne église dont l'emplacement est bien connu et déterminé.

Mêmes armes que le précédent.

7. — GUILLAUME DE FONTAINES. — Il est mentionné en 1188, comme fils du sénéchal, *filius senescalli,* dans une charte par laquelle Jean, comte de Ponthieu, fonde six nouvelles prébendes dans l'église de Saint-Wlfran d'Abbeville. (Hist. ecclésiast. d'Abbeville, par le P. Ignace, p. 87.) En janvier 1206, il est devenu

sénéchal à son tour, et c'est en cette qualité qu'il est témoin dans une charte par laquelle Hugues de Fontaines, chevalier, donne à l'église de Notre-Dame de Longpré une maison et un moulin. (Cartul. de Longpré, armoires de Baluze, vol. 38, f° 221, Bibl. imp.)

Mêmes armes que le précédent.

8. — GUY DE PONTHIEU, CHEVALIER, SEIGNEUR DE NOYELLES-SUR-MER ET DE MAISNIÈRES. — Il est qualifié sénéchal de Ponthieu lorsqu'il sert de témoin dans une charte de Geoffroy, vicomte de Canchy, qui vend à Gérard Le Flament, bourgeois d'Abbeville, une maison sise en ladite ville. (Cartul. de Valoires.)

Guy était fils puîné de Guy II, comte de Ponthieu, et par conséquent frère cadet de Jean, comte de Ponthieu. Il avait cessé de vivre avant le 10 novembre 1218. Il fut la tige de la maison de Maisnières-en-Vimeu.

Armes : *d'or à trois bandes d'azur.*

9. — ENGUERRAN DU PONT. — Ce sénéchal, dont le nom est fourni par une liste manuscrite, de la main du marquis Le Ver, n'est nommé dans aucune charte contemporaine ; aussi ne publions-nous son nom que sous toutes réserves. Il devait sans doute appartenir à une famille de très-ancienne bourgeoisie, qui a fourni Hugues du Pont, sept fois mayeur d'Abbeville, en 1267, 1268, 1270, 1272, 1276, 1278 et 1287.

Armes : *d'azur au pont d'or, maçonné de sable.*

10. — JEAN DE FRICAMPS, « *Ballivus domini Regis in Pontivo.* » — On a des lettres de lui, en 1224. (Cartul. abr. de Saint-Riquier, par E. Le Queux et J. de La Chapelle, p. 589, Bibl. imp.) Il prononça, en avril 1224, une sentence arbitrale entre l'abbaye de Valoires et Baudoin, connétable de Boulogne, et tuteur de l'héritier de Douriez. (Cartul. de Valoires.) Bien qu'il ne soit jamais qualifié que bailli du roi en Ponthieu, M. Devérité, dans son Hist. du comté de Ponthieu (t. II, p. 219), n'hésite pas à le placer parmi les sénéchaux.

Armes : *de gueules semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à la bande d'or brochante.*

11. — MARIN DE CAUMESNIL. — Ce sénéchal figure, sans preuve,

dans une liste manuscrite communiquée au marquis Le Ver et copiée par lui.

12. — Aléaume de Boubers. — Il est dit sénéchal de Ponthieu, en 1248. (Hist. du comté de Ponthieu, par Devérité, t. II, p. 249.) Il devait appartenir à la maison des d'Abbeville, sires de Boubers.

Armes : *d'argent à trois écussons de gueules.*

13. — Jean de Wailly, chevalier, seigneur dudit lieu. — Il est qualifié « *senescaus de Pontieu,* » quand il homologue la vente faite par Enguerran de Rainvillers et Isabeau, sa femme, à l'église de Saint-Wanfrl d'Abbeville, de ce qu'ils tenaient d'elle au territoire de Rainvillers, en novembre 1271. (Cartul. noir de Saint-Wanfrl, p. 16.) Il fut témoin, en 1274, d'un accord passé entre le prieuré de Saint-Pierre et la commune d'Abbeville pour régler quelques points touchant les droits de justice. (Livre rouge d'Abbeville, Trés. généal. de D. Villevieille, vol. 23, Bibl. imp.) Il est encore qualifié sénéchal de Ponthieu dans le testament de Jeanne, comtesse de Ponthieu, qui lui lègue 50 livres et le nomme un de ses exécuteurs testamentaires, en juin 1276. (Arch. de l'évêché d'Amiens, D. Grenier, vol. 99, f° 188.) Encore sénéchal en octobre 1278. (Livre rouge de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, f° 34.) Jean de Wailly était fils de Jean de Wailly, chevalier, sire dudit lieu et pair de Ponthieu, et d'Ade...

Armes : *de... à trois bandes de..., au franc-quartier vairé de trois traits.*

14. — Thomas de Sandwich, chevalier. — Il fut institué sénéchal de Ponthieu par lettres d'Édouard, roi d'Angleterre, du lendemain de la Pentecôte, mai 1279. (Rôles normands, collect. Bréquigny, vol. 56, Bibl. imp.) Au mois de novembre suivant, Dreux d'Amiens, sire de Wignacourt, se dessaisit entre ses mains des hommages que Jeanne, dame de Fontaines-sur-Somme et Thomas d'Embreville tenaient de lui, et qu'il avait vendus au roi d'Angleterre. (Cartul. de Ponthieu, p. 133.) En décembre 1279, Mathieu de Roye, sire de La Ferté, chevalier, lui certifie que les comtes de Ponthieu ont toujours payé 30 livres parisis, pour son fief, à Jean de Roncherolles. (Cartul. de Ponthieu, f° 61.) Il prend possession, en mars 1280, au nom du roi d'Angleterre, de l'hom-

mage que Bernard de Moreuil, chevalier, tenait de Firmin de Machy, écuyer (Trésor des Chartes) ; dans ces deux pièces, comme d'ailleurs dans un certain nombre d'autres, Thomas de Sandwich est dénommé sénéchal et « garde de la terre de Pontieu. » Plusieurs marchands du Crotoy reconnaissent qu'il leur a fait don d'un cheval, en novembre 1280. (Cartul. de Ponthieu, f° 328.) La commune d'Abbeville lui restitue, en avril 1281, le corps de Michel Catine enlevé par elle à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville. (Même source, f° 33.) Le maire et les échevins de Crécy lüi abandonnent un terrain devant la porte du château, en mai 1281. (Orig., D. Grenier, vol. 298, n° 50.) Le 6 juin de la même année la commune d'Abbeville fait un accord avec lui, au sujet d'Hugues de Famechon, bailli d'Abbeville. (Rymer, t. I, 2e part., p. 193.) Thomas de Sandwich nomme, en août 1281, un moine de l'abbaye de Foretmontier pour investir l'abbaye de Dommartin de 160 journaux de bois dans la forêt de Crécy, donnés, en échange de droits d'usage, par le roi d'Angleterre. (Cartul. de Dommartin.) Il fait savoir, en septembre 1281, que Michel du Sautoir a vendu à Michel Lenganeur 11 journaux et demi de terre au champ de la Tombe, à Mautort, pour en jouir viagèrement. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.) Il est chargé par le roi d'Angleterre, le 1er mai 1282, d'un arbitrage entre lui et la commune du Crotoy. (Rôles normands, collect. Bréquigny, vol. 56, f° 23, Bibl. imp.) Le 4 juillet 1282, le roi Édouard lui ordonne de s'informer auprès du roi de France du genre de service qu'il lui doit comme comte de Ponthieu. (Même source, f° 27.) Jean, comte d'Eu, lui présente, en juillet 1283, trois chevaliers pour faire le service qu'il doit au comte de Ponthieu. (Cartul. de Ponthieu, f° 129.) Le 30 juin 1284, le roi d'Angleterre lui ordonne de faire vendre 100 journaux de bois dans la forêt de Crécy. (Rôles normands, Bréquigny, vol. 56, f° 45.) Le roi approuve, le 8 mai 1285, l'accord fait, au moyen de la ville d'Abbeville, entre son sénéchal et la commune de Crotoy et de Mayoc. (Cartul. de Ponthieu, f° 320.) Au mois d'octobre suivant, Thomas de Sandwich met un gardien de la commune de Crotoy et de Mayoc pour terminer les difficultés soulevées à cause de l'élection d'un maire. (Même source, f° 326.) Il est cité dans une charte de juin 1286 de Jean, abbé de Sainte-Saulve de Montreuil, relative à un débat entre lui et l'abbaye touchant des droits de justice. (Trésor des Chartes,

cart. J. 237, n° 95; Arch. de l'Emp.) En août 1287, il achète à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, pour le roi d'Angleterre, les moulins, cens, prés et pêcheries du Val Louverech (faubourg Saint-Gilles). (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbev.)

Sur son sceau, attaché à une charte de 1283, on voit un écu *de... au chef chargé de trois lions passants de... mis en fasce.* (Invent. des archiv. du bur. des finances d'Amiens, p. 26.)

15. — Richard de Peneveze, chevalier. — Il reçoit, le 16 août 1288, de Willame Boinement, écuyer, sire de Maranla, tout ce que celui-ci possédait à Flixecourt-sur-Authie et qu'il avait vendu au roi d'Angleterre. (Orig. D. Grenier, vol. 298, n° 44, Bibl. imp.) Il est qualifié « garde adont de la terre de Pontiu, » quand il entra en possession au nom du roi d'Angleterre, en novembre 1288, de la châtellenie du Titre, qu'Eustache de Fontaines, sire de Long, venait de lui vendre. (Cartul. de Ponthieu, f° 95.)

16. — Guillaume de Fiennes, chevalier. — Il était le parent du roi et de la reine d'Angleterre : « Consanguineo suo domino Willelmo de Ftieules, » disent-ils en lui notifiant le 18 mars 1289, qu'ils l'ont nommé leur sénéchal de Ponthieu. (Rôles normands, collect. Bréquigny, vol. 56, f° 63.) Guillaume ne conserva ces fonctions que deux mois : dès le 6 juin suivant, il était remplacé par Thomas de Belhous.

Guillaume de Fiennes, chevalier, baron de Fiennes et de Tingry, avait épousé Madeleine de Brienne; il était fils d'Enguerran, seigneur de Fiennes, et de N. de Condé.

Armes : *d'argent au lion de sable.*

17. — Thomas de Belhous, chevalier. — Il est nommé par le roi d'Angleterre son sénéchal et garde du comté de Ponthieu et de Montreuil, le 6 juin 1289. (Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Montreuil; D. Grenier, vol. 57 bis, f° 178.) En janvier 1290, il homologue la vente faite par Jean Alegrin à son frère Pierre Alegrin du fief qu'il possédait au Moulin Le Comte. (Cartul. de Ponthieu, f° 34.) En avril 1290, il ordonna au prévôt de Montreuil de remettre au maire et aux échevins de la ville un gage qu'il avait pris. (Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Montreuil, Ch. de Moreau, vol. 210, f° 86, Bibl. imp.) Le même mois, il promulgue la no-

mination d'arbitres chargés de régler les difficultés qui existent entre le roi d'Angleterre et la commune de Montreuil. (Même source, f° 92.) Il restitue à l'abbaye de Sery, dans le courant de la même année, les nouveaux acquêts qu'il avait saisis pour le paiement des droits de franc-fief. (Hist. manusc. de Sery, par Sauvage, p. 269, Bibl. imp.) Il reconnaît, en janvier 1291, que l'emprunt de 2,240 livres, fait par la ville d'Abbeville, ne peut préjudicier à ses priviléges. (Livre blanc, Arch. d'Abb. D. Villevieille, vol. 12, Bibl. imp.) En mai 1292 il fait savoir qu'un accord a été fait entre la commune d'Abbeville et Michel de Mautort, écuyer, sur la question de bornage qui les divisait. (Cartul. de Ponthieu, f° 20.) Le mayeur et la commune d'Airaines reconnaissent avoir reçu par ses mains, du roi d'Angleterre, 1,200 livres pour la vente du bois d'Haidimont, en février 1292. (Même source, f° 362.)

18. — Jean de Brunesberc, chevalier. — En février 1293 il homologue la vente par Alix de Lospital à Pierron Bekart, de 13 journaux de terre au Brulle (près de la porte du Bois). (Orig. Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbev.) Il homologue la vente faite par Jean de Drucat de deux journaux de terre à Ronvroy, à Jean d'Espagne, clerc, en mars 1294. (Cartul. de Ponthieu, f° 271.) Il fait savoir que Jean de Maisnières a vendu à Michel Pénel 14 livrées de terre sur la vicomté d'Abbeville, en mai 1294. (Cartul. des Chartreux d'Abbev., D. Villevieille, vol. 20, Bibl. imp.)

19. — Simon Monnequin, est dit sénéchal de Ponthieu dans une charte de 1295, ce jeudi devant les Brandons. (Arch. d'Abbev., invent., f° 5, et Livre blanc, p. 3.)

20. — Oudart de Cramailles, chevalier. — Il était en même temps bailli d'Amiens; il vidime, en novembre 1296, des lettres de Philippe, roi de France, ordonnant aux Carmes de Montreuil de restituer à l'abbaye de Sainte-Austreberthe des terrains qu'ils avaient usurpés. (Ch. de Moreau, vol. 214, f° 33.) En mars 1297 il homologue, comme bailli d'Amiens, un marché passé entre l'abbaye du Gard et divers personnages. (Titres du Gard, aux Arch. de la Somme.)

Il appartenait à une ancienne maison du Soissonnais, qui portait : *d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq étoiles d'or.*

21. Guillaume de Lens, chevalier, « senescaus et wardes de la terre de Ponthieu, » reconnaît avoir reçu de Wyon Clabault 15 livres 10 sols pour les droits du comté sur une vente faite à Mautort, en juin 1299. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbev.) Il fait savoir, au mois d'août suivant, qu'il a rendu aux héritiers d'André Rabot les biens qu'on avait confisqués sur lui en le mettant à mort pour un crime dont il était innocent. (Cartul. de Ponthieu, f° 118.)

Guillaume de Lens ne figure pas dans la généalogie de cette maison donnée par le P. Anselme.

Armes : *Écartelé d'or et de sable.*

22. — Guillaume de Hayronval, chevalier, « seneschal de Ponthieu, » reçoit d'Aubery de Bévery tout ce qu'il possédait à Soues et qu'il avait vendu au roi d'Angleterre, en 1300. (Invent. du bur. des finances d'Amiens, n° 45, p. 27.)

23. — Jean de Bacouel, chevalier, reçoit l'hommage de Jean, comte d'Eu, en août 1300. (Cartul. de Ponthieu, p. 128.) En juin 1301 il donne son consentement à la vente d'un fief à Andainville, faite à Jean Mauvoisin par André d'Andainville, écuyer, seigneur dudit lieu. (Bur. des finances d'Amiens, D. Villevieille, vol. 5, Bibl. imp.) Il paraît encore comme sénéchal dans un titre de l'abbaye d'Epagne, du 1er avril 1302. (Liste du marquis Le Ver.)

Il était fils de Raoul de Bacouel, chevalier, seigneur dudit lieu, et portait : *de... semé de croisettes de... à deux bars adossés.*

24. — Thibaut, vicomte d'Abbeville, chevalier, sire de Pont-Remy, comparaît, comme sénéchal, dans une sentence arbitrale rendue le jeudi avant la Pentecôte, 1306, à Abbeville, dans la maison de Michel Pénel, au profit des Chartreux, contre le prieuré de Saint-Pierre. (Liste du marquis Le Ver.)

Il était fils d'Enguerran, vicomte d'Abbeville, sire de Pont-Remy.

Armes : *d'argent au chef de gueules.*

25. — Jean de Clinton, chevalier. — Renaud de Villers, chevalier, lui vend, le 3 avril 1307, pour le roi d'Angleterre, 20 livres de rente qu'il avait sur la vicomté d'Abbeville. (Cartul. de Ponthieu, f° 62.) Le même mois, le lendemain de Quasimodo, le maire et les échevins d'Arguel reconnaissent que la moitié du profit de 12 journaux de bois qu'il leur a accordé pour réparer leur église

est un pur don qui ne devra pas établir pour l'avenir de préjudice au roi. (Orig., D. Grenier, vol. 298, nº 72, Bibl. imp.)

Jean de Clinton appartenait à une très-noble famille anglaise; il était fils de Thomas de Clinton et de Maud Bracebridge. Il avait épousé Ida de Odingfells.

Armes : *d'argent à six croix recroisettées, au pied fiché, de sable, au chef d'azur chargé de deux molettes d'éperon d'or.*

26. — Richard Rokesley, est établi sénéchal de Ponthieu par Edouard, roi d'Angleterre, le 1er novembre 1307. (Rymer, t. I, part. IV, p. 95.) Le roi d'Angleterre fait savoir, la même année, qu'il veut que le serment de respecter leurs priviléges qu'a prêté pour lui ledit sénéchal aux maire, échevins et commune de Waben, ait autant de valeur que s'il l'avait prêté lui-même. (Rôles normands, collect. Bréquigny, vol. 56, fº 86, Bibl. imp.) Le roi le charge, le 18 mars 1308, de recevoir en son nom les serments des villes de Ponthieu. (Rymer, t. I, part. IV, p. 114.) Richard Rokesley, ayant eu plusieurs débats avec la commune d'Abbeville, fut condamné par un arrêt du parlement, d'avril 1309, à payer une amende de 1,000 livres tournois. (Orig. D. Grenier, vol. 298, nº 74, Bibl. imp.) Il était déjà, à cette époque, remplacé dans ses fonctions de sénéchal par Jean de Lannoy.

René de Belleval.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

MATHIEU II, SIRE DE MONTMORENCY

CONNÉTABLE DE FRANCE

(1166 - 1230)



MATHIEU II, sire de Montmorency, connétable de France, naquit en 1166. Il était fils de Bouchard V et de Laurence de Hainaut.

Lorsque Mathieu II entra en possession de l'héritage paternel, il avait à peine vingt ans et venait d'être armé chevalier par son oncle Thibaut-le-Batailleur, comte de Champagne. Il était seigneur de six cents fiefs et comptait parmi les grands feudataires du royaume. Mais au lieu de suivre l'exemple des hauts barons et de se servir des forces dont il disposait pour combattre l'autorité royale, son premier acte fut une marque de soumission à la volonté du roi. En effet, Philippe-Auguste ayant institué des baillis royaux chargés de recevoir les plaintes du peuple et de mettre fin au pouvoir discrétionnaire des justices seigneuriales, Montmorency ne s'opposa pas à l'établissement de ces baillis, et chose rare en ces temps, il diminua encore les tailles et redevances que tous vassaux étaient obligés de payer à leur seigneur. D'ailleurs, disons-le de suite ici, l'idée qui domine la vie de Mathieu de Montmorency, c'est l'idée du devoir. Mathieu de Montmorency est l'homme fidèle par excellence et cette fidélité à toute épreuve lui donne pour amis tous les princes qu'il sert. C'est en vain que plus tard on lui fera les offres les plus brillantes peur l'entraîner dans la révolte et lui faire tirer l'épée contre une femme et un roi-enfant, Montmorency restera toute sa vie ce qu'il aura été à son entrée dans la carrière, et il gardera, comme un soldat garde sa consigne, jusqu'au dernier soupir et sans jamais l'enfreindre, cette religion de l'honneur dont il fut au moyen âge un des plus glorieux représentants.

Montmorency ne suivit pas Philippe-Auguste à la croisade. Sa mère, Laurence de Hainaut, venait de mourir. Il s'occupa à recueillir le riche héritage qu'elle lui laissait et à défendre ses do-

maines contre les bandes de routiers allemands qui s'étaient jetés sur le royaume et le dévastaient en l'absence des croisés. Bientôt cependant, il allait briller au premier rang.

La pensée constante de Philippe-Auguste était de réunir à la couronne toutes les provinces qui s'en étaient détachées lors du régime féodal. On dit même qu'il rêvait d'élever la France à la hauteur où elle était sous Charlemagne. Il fut certainement le premier qui eut l'idée de l'unité française dont on fait honneur à Louis XI. Ainsi lorsque Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, souleva contre lui toute la noblesse de Bretagne et de Normandie par l'assassinat de son neveu Arthur de Bretagne, Philippe ne laissa pas échapper une si belle occasion d'arracher à l'Angleterre et de recouvrer cette plantureuse Normandie, détachée de la couronne depuis trois cents ans. Il commença par citer devant les pairs du royaume le roi Jean-sans-Terre pour lui demander compte de son crime, et comme plusieurs pairs étaient absents, le roi de France nomma Montmorency comme juge remplaçant de l'un d'eux. Le roi d'Angleterre refusa de comparaître devant ses pairs et ce fut par les armes que dut être exécutée la sentence de confiscation rendue contre lui. Philippe entra en Normandie et mit le siége devant les Andelys, la place la plus forte de la province, protégée par deux enceintes de murailles, auprès de laquelle s'élevait une forteresse construite dans une île de la Seine, et le fameux Château-Gaillard, bâti sur un rocher inexpugnable. C'est à ce siége resté célèbre dans nos annales que Montmorency fit ses premières armes. La résistance fut longue et opiniâtre. Roger de Lascy, connétable de Chester, homme d'une valeur éprouvée, commandait les assiégés. On prit d'abord le château de l'Ile et plusieurs mois s'écoulèrent avant qu'on pût s'emparer du bourg des Andelys, qui finit par être emporté de vive force. Après d'incroyables efforts, on parvint à ouvrir une brèche dans ses épaisses murailles et un assaut suprême fut décidé. Les défenseurs se battirent avec fureur, et moururent, pour la plupart, sur les débris de la forteresse. Furieux d'une résistance aussi prolongée, les Français voulurent massacrer Chester et les prisonniers pris les armes à la main, mais Montmorency s'opposa énergiquement à cet acte de vengeance, et honorant dans le connétable de Chester la valeur dont lui-même avait donné l'exemple pendant un si long siége, il voulut le présenter au roi qui le traita avec les plus grands égards. Après la prise des Andelys, Mathieu de Montmorency reçut le com-

mandement d'une partie de l'armée royale et s'empara de Lisieux et de Falaise. Ensuite il accompagna le roi dans les provinces de l'ouest et contribua puissamment à la conquête du Poitou, du Maine, de l'Anjou et de la Touraine.

Le renom de Mathieu de Montmorency était déjà bien grand alors, car, en 1210, lorsque le seigneur de Césarée et l'évêque d'Acre vinrent en France pour demander à Philippe-Auguste, au nom des croisés établis en Orient, un roi qui pût dignement porter la couronne de Jérusalem, ils déclarèrent au roi que leurs vœux seraient comblés s'il voulait bien désigner le sire de Montmorency. On offrait à ce seigneur, déjà veuf de sa première femme, Gertrude de Soissons, la main de Marie de Montferrat, veuve elle-même d'Amaury, le dernier roi de Jérusalem. La famille de Montmorency était célèbre en Orient, car Mathieu de Montmorency, fils de Mathieu Ier, et oncle de Mathieu II, qui fut la tige des Montmorency-Marly, avait accompagné Philippe-Auguste à la croisade et s'y était distingué. Toutefois le roi de France qui avait su apprécier Montmorency et qui voyait en lui un homme dévoué sur lequel il pouvait compter, ne voulut pas permettre qu'il quittât la France, et désigna Jean de Brienne pour roi aux envoyés de Palestine. Philippe-Auguste avait raison et le moment approchait où Mathieu de Montmorency allait accomplir l'action la plus mémorable de sa vie.

Pour des causes qu'il serait trop long de rappeler ici, la guerre, un instant suspendue, venait de se rallumer, et le roi de France eut bientôt contre lui le roi d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne, Othon de Brunswick, le comte de Flandre, Ferrand, et le comte de Boulogne, Renaud, son ennemi personnel. Cent mille coalisés s'avançaient vers la France ; on avait résolu d'arracher à Philippe sa couronne et de se partager son royaume.

Aux approches de cette formidable invasion, la France tressaillit jusque dans ses profondeurs. Elle sentit à cet instant qu'elle existait comme nation, elle se reconnut elle-même, elle comprit, enfin, qu'elle était la France !

Les deux armées se trouvèrent en présence près du pont de Bouvines, sur la Mark, le 27 août 1214. La bataille fut longue et acharnée, des deux côtés on fit des prodiges de valeur, mais la victoire resta à la France qui affermit sa nationalité et se révéla à l'Europe en lui faisant sentir le poids de sa main.

Mathieu de Montmorency eut sa large part de gloire. Après avoir

vaillamment combattu à l'aile droite, à côté du duc de Bourgogne, avec les vingt chevaliers qui suivaient sa bannière, il se jeta sur le centre ennemi lorsque l'empereur quitta le champ de bataille, et fit un effroyable carnage des Saxons commandés par le duc Albert. « *Mathieu de Montmorency*, dit la chronique de Flandre, *tenait un* « *faussart dans sa main et en dérompait les presses et qui lors le* « *vist bien l'eust pu remembrer gentil vassal.* » Puis, lorsque les Saxons, qui étaient sous les ordres de l'empereur, se débandèrent, il s'élança à leur poursuite, leur tua encore beaucoup de monde et leur prit douze enseignes surmontées d'un aigle d'or. Il revint le dernier près du roi et déposa à ses pieds les douze enseignes, en lui présentant en outre quinze cents prisonniers. Émerveillé de tant de valeur, Philippe-Auguste donna à Montmorency les plus grands éloges et déclara que les douze aigles dont il lui faisait hommage figureraient désormais dans ses armes en témoignage de ce glorieux exploit. Ces douze aigles ajoutés aux quatre premiers, pris par Bouchard Ier de Montmorency sur Othon Ier, au temps du roi Lothaire, formèrent les seize alérions qui depuis ont toujours brillé dans les armes des Montmorency. On dit aussi que Philippe-Auguste apercevant dans la mêlée Montmorency couvert du sang qui s'échappait de ses blessures, trempa son doigt dans ce sang et fit une croix rouge sur le bouclier du noble soldat et qu'à partir de cet instant la croix blanche qui formait la pièce principale des armes de Montmorency devint rouge. Toutefois, cette tradition, quelque belle qu'elle soit, ne nous paraît pas certaine. André Duchesne ne parle pas de ce fait. De plus, lorsqu'il décrit, au commencement de son ouvrage, les armes de la maison de Montmorency, il dit que le premier Montmorency mit une croix rouge dans ses armes en mémoire de la passion et du sang de Notre-Seigneur. Il ajoute aussi que le champ étant d'or, on n'a pas pu mettre une croix d'argent, attendu que les règles du blason défendent de mettre deux métaux l'un sur l'autre.

Après la bataille de Bouvines, Mathieu de Montmorency accompagna en Languedoc le prince Louis de France, fils de Philippe-Auguste, qui allait y combattre les Albigeois et lorsque Louis quitta cette province pour se rendre en Angleterre dont la couronne lui était offerte par les barons révoltés contre le roi Jean, Montmorency resta dans le Midi, contenant par sa modération la fougue que mettait Simon de Montfort dans la guerre impitoyable qu'il faisait aux Albigeois.

En 1218, à son retour du Languedoc, Montmorency reçut du roi l'épée de connétable de France, laissée disponible par la mort de Dreux de Mello. Cette charge de connétable était devenue la première de la couronne depuis que Philippe-Auguste avait supprimé celle de grand sénéchal. Le grand sénéchal avait, après le roi, le commandement suprême des armées. Ses attributions passèrent au connétable qui, de simple inspecteur des haras royaux, devint le commandant en chef des forces du royaume. Mathieu de Montmorency avait bien mérité cette dignité. « Le roi la lui donna, dit « Duchesne, ne pouvant plus glorieusement reconnaître sa valeur « qui avait aidé à lui conserver la couronne sur la tête par la victoire « de la bataille de Bouvines. »

L'année suivante, Montmorency partit de nouveau pour le Languedoc qui s'était soulevé contre ses envahisseurs à la mort de Simon de Montfort, tué devant Toulouse. Il accompagnait encore le prince Louis. On prit Marmande qu'on mit à feu et à sang, on échoua devant Toulouse et on revint comme on était parti. Cette horrible guerre où des chevaliers français, des chrétiens égorgeaient leurs frères au nom de Jésus-Christ, n'était pas faite pour Montmorency et ne pouvait convenir au premier baron chrétien. Aussi, disons-le à sa louange, Montmorency ne s'illustra en Languedoc par aucun exploit sanglant.

De retour dans ses domaines après six années de guerre et de fatigues, il épousa, en secondes noces, Emma de Laval, dont il eut un fils, Guy de Laval, qui fut la tige des Montmorency-Laval. L'une des descendantes de Guy de Laval, Jeanne de Laval, épousa Louis de Bourbon, comte de Vendôme, trisaïeul de Henri IV et c'est ainsi que la maison de Montmorency fut alliée à celle de Bourbon.

En 1223, Louis VIII monta sur le trône. A peine avait-il ceint la couronne que Henri III, roi d'Angleterre, revendiqua la Normandie. Pour toute réponse, le roi de France rassembla son armée à Tours et entra sur les terres que le roi anglais possédait en France. Mathieu de Montmorency commandait l'armée en qualité de connétable. On prit Niort, Saint-Jean-d'Angély et La Rochelle, conquêtes qui amenèrent la soumission de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, du Périgord et du Bordelais. Il ne resta plus au roi d'Angleterre que la Gascogne. Ce fut une brillante et fructueuse campagne. Malheureusement Louis VIII au lieu de chasser du royaume jusqu'au dernier des Anglais, détourna ses armes de la Guienne pour

aller une troisième fois se heurter contre les Albigeois. Il prit Avignon, après un siége long et meurtrier, parcourut en maître le Languedoc et vint expirer à Montpensier en Auvergne.

Sur son lit de mort, il appela près de lui ses barons et leur fit jurer hommage et fidélité à son fils dont il confia spécialement la garde à son vieux compagnon d'armes Mathieu de Montmorency.

> Puis il apiela ses compagnons,
> Et son clergiet et ses barons,
> Et Mahieu de Montmorency
> Proia-t-il que par sa mercy
> Presist en garde son enfant.
> Et il l'octroya en plorant.
>
> (PHILIPPE MOUSKE).

Mathieu de Montmorency tint loyalement la parole donnée au roi mourant et fut l'inébranlable défenseur de Louis IX enfant. Par ses conseils et par son courage, il aida la reine Blanche de Castille à triompher des barons mécontents qui voulaient profiter de la régence d'une femme pour reconquérir la position et l'influence qu'ils avaient perdues pendant les derniers règnes. En 1229 lorsque le duc de Bretagne, après trois complots manqués, prit ouvertement les armes contre son suzerain et s'allia avec le roi d'Angleterre, Montmorency marcha contre les révoltés et ce fut sous lui que Louis IX fit ses premières armes. On assiégea Bellesme en plein hiver et la conquête de cette place assura la rénnion du Perche à la couronne. L'année suivante le roi d'Angleterre étant débarqué sur les côtes de la Bretagne, Montmorency alla à sa rencontre, s'empara d'Ancenis et défendit avec succès le Poitou contre les Anglais. Mais ce fut sa dernière campagne. Affaibli par quarante années de guerres et de fatigues, l'illustre guerrier tomba malade à son retour des provinces de l'ouest et expira, après une courte maladie, le 24 octobre 1230.

Sa mort plongea la cour dans le deuil. N'était-il pas, en effet, le bouclier du jeune roi et le gardien vigilant de la couronne? Ne l'avait-il pas protégé contre la révolte et défendu contre l'ennemi ? N'était-il pas pour lui le sujet le plus dévoué et le guide le plus éclairé, lui enseignant la politique aussi bien que la guerre? N'avait-il pas appris à ses mains délicates le maniement de l'épée, et n'avait-il pas jeté dans sa belle âme l'amour des combats dont il était animé lui-même? Oui, si des larmes royales coulèrent sur le tombeau de cet homme dont la figure dans ses

dernières années sembla s'empreindre d'une indicible majesté, elles furent bien méritées.

Mathieu de Montmorency emporta avec lui non-seulement les regrets de la cour, mais encore les regrets de la France dont il restera l'une des gloires les plus pures. Il y a peu d'hommes dont la vie n'a été ternie par aucune faute, et Mathieu de Montmorency est un de ces hommes. Son nom est comme celui de Bayard, il est sans tache. Ses contemporains lui ont donné le titre de *Grand* et ce titre, l'histoire et la postérité le lui ont conservé, car il fut grand par le cœur plus encore que par la fortune. Allié à toutes les maisons souveraines de l'Europe, il commença réellement la grandeur de celle de Montmorency et cette épée de connétable qu'il tint si glorieusement après avoir passé dans les vaillantes mains de Gauthier de Brienne, de Jacques de Bourbon, de Du Guesclin, de Clisson et de Richemont, devait revenir en celles de son arrière-petit-fils, Anne de Montmorency, qui porta à son dernier degré la gloire de cette maison.

En Mathieu de Montmorency le corps révélait l'âme. André Duchesne nous a conservé son portrait dessiné d'après la statue qui était sur son tombeau dans l'abbaye du Val où il fut enterré. Ce portrait est bien celui de l'un de ces hommes de fer qui ne connaissaient que deux choses, l'honneur et l'épée. Un front haut où respirent l'intelligence et l'énergie, de grands yeux dans lesquels on lit la franchise et la loyauté, un nez allongé, une barbe épaisse cachant en partie une bouche aux contours réguliers, des cheveux coupés courts, tel est Mathieu de Montmorency agenouillé sur la pierre de son tombeau, les mains jointes, la tête droite, et revêtu de sa cote d'armes partagée par une grande croix et parsemée d'alérions.

Émile Lambin.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.

*(Suite *)*

Fonds français, 16791. — Recueil de généalogies (tome I).

* Voyez 8e liv., août 1868, p. 382.

Documents originaux concernant la maison de Calvo, originaire de Catalogne, pour servir à l'information de son ancienne noblesse et de ses alliances; entr'autres, plusieurs commissions du roi Louis XIV, scellées. 40-93

Généalogie de la maison de La Noue. 94

Arrêt du Parlement du 7 septembre 1548, entre dame Claude de Foix et Anne de Montmorency, connétable de France, touchant la donation du château de Chasteaubriand, faite en 1525 par Jehan de Laval. 95

Fonds français, 16792. — Recueil de généalogies (tome II).

Tableau généalogique de la première branche de Rohan. Fol. 1

Branche de Guémené. 2-5

Lettres patentes du roi (1489).

Arrêt du Parlement de Paris et ordonnance du juge royal d'Amboise, concernant le seigneur de Herbault (1490) 8-11

Généalogie de la maison de Durfort, ducs de Duras, suivant les mémoires du sieur de Doat, par D. Estienne Dulauras. 12

— Inventaire des titres de cette généalogie. 19

— Sommaire de la même généalogie. 29

— Preuves des filiations et remarques. 30

Mémoire sur les recherches des titres pour le duc de Duras par Doat. 32

Extraits des titres du trésor de Duras, par D. Estienne Dulauras. 53

Mémoire des titres dont on a besoin pour la généalogie de Duras. 90

Tableau généalogique d'Élisabeth de   , première femme du roi d'Espagne Philippe II. 95

Lettres patentes de naturalisation et de reconnaissance de noblesse des sieurs de Commerford, originaires d'Irlande (1716) . 96

Table des anciens comtes de Turenne 98

. . . .

Origine des macles dans le blason. 117

Du cri d'armes. *Ibid.*

Observations sur le titre de baron. 112

Fonds français, 16793. — Mélanges généalogiques.

Ibid. — 16794. — Généalogie de la maison d'Albret.

Ibid. — 16795-97. — Histoire généalogique de la maison de Beauvau, par Chevillard, 1712.

Ibid. — 16798. — Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis, par André du Chesne.

Ibid. — 16799. — Généalogie de la maison de Clermont, par Pierre d'Hozier, 1648.

Ibid. — 16800. — Généalogie de la maison de Rambures, avec blasons coloriés.

Ibid. — 16801. — Généalogie de la maison de Rosmadec.

Ibid. — 16802. — Registre de l'ordre du Saint-Esprit, 1579-1662.

Ibid. — 16803. — Armoiries, noms et surnoms des chevaliers du Saint-Esprit, de 1619 à 1633, par le sieur de Valles.

Ibid. — 16804 — « Registre du greffe de l'ordre du Benoist Saint-Esprit. » 1579-1643.

Ibid. — 16805. — Cérémonial de l'ordre du Saint-Esprit.

L. Sandret.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES [1].

Juin 1868.

M. le prince Auguste d'Arenberg a épousé Mlle Greffulhe, fille du comte Greffulhe.

M. le vicomte d'Hanchald, — Mlle Adrienne Béjaunier.

M. le baron Léon d'Hervey, — Mlle Louise de Ward.

M. Marie-Thomas-Louis Villaret de Joyeuse, capitaine d'infanterie, — Mlle Antoinette de Marseul, fille du comte de ce nom.

M. Gustave-Louis des Courtils, vicomte de Merlemont, — Mlle Louise-Marie de Bouthillier-Chavigny.

[1] Nos renseignements touchant les mariages, empruntés pour la plupart aux journaux, ont pu quelquefois manquer d'exactitude. Nous n'enregistrerons désormais que les mariages dont la célébration aura été constatée.

M. le vicomte Marie-Joseph Aymar de la Tour du Pin-Chambly de la Charre, lieutenant aux chasseurs d'Afrique, — Mlle Marie Michon de Vougy, fille du vicomte de Vougy, directeur général des lignes télégraphiqnes.

M. le prince Gustave de Croy, — Mlle Louise de Croix.

M. le comte Henry-Charles-Marie de Lyonne, lieutenant au 19e d'artillerie, — Mlle Louise-Elisabeth Mazuyer.

M. le comte Louis-Antoine de Ligniville, secrétaire d'ambassade, — Mlle Blanche Lepoulletier d'Auffay, fille du comte d'Auffay.

—

DÉCÈS.

Mai 1868.

— *Margeot* (Mme de), née Victorine de Margeot, décédée le 10, à Saint-Germain-la-Campagne, à l'âge de 90 ans.

—

Juin 1868.

— *Haubersart* (comte d'), ancien conseiller d'État et député du Nord, décédé le 5.

— *Guillot de Villars* (Mme), née Françoise Virely, décédée le 6, à Semur, à l'âge de 86 ans.

— *La Rochefoucauld de la Potherie* (Mlle Marie de), décédée à Paris, à l'âge de 16 ans.

— *Deshayes de La Radière* (Mme), née de Grécy, décédée le 12, à Bernay, à l'âge de 75 ans.

— *Ambrun* (Mme la comtesse d'), née Louise-Elisabeth de Grimoult de Villemotte, décédée le 19, à l'âge de 69 ans.

— *Martinot de Cordoux* (baron François), général de brigade, décédé le 28, à Colmar, à l'âge de 60 ans.

— *Guérin de la Combe* (Mme), née Jeanne-Marie Foulard, décédée à Mâcon, le 28, à l'âge de 89 ans.

ROOLE

DE LA

PERQUISITION FAITE DES PERSONNES NOBLES

DU

BAILLIAGE DE CAUX, ÉVREUX, GISORS

COMMENÇANT LE 19 JUIN 1523

Vertu des lettres données à Lyon le 16 juin 1522.

(*Suite* *)

Sergenterie d'Envremeu.

55. Jean *Pimont,* sieur du lieu de la paroisse d'Envermeu ou Anvremeu, tenu pour noble.

En marge est indiquée la généalogie suivante, 1° Jean de Pimont a..... de Braquemont. — 2° Guillaume a..... de Vibeuf. — 3° Guillaume II à Taffine Jourdain. — 4° Guillaume III, à Valentine de Belville. — 5° Jean II, à Marguerite de Belville. — 6° Nicolas.

Les armes des de Pimont étaient : *d'argent à trois croissants de gueules et neuf hermines de sable.*

Dans l'état des fiefs de 1503, Guillaume de Pymont est porté pour 1/8 de fief assis à Saint-Ouen sous Brachy et tenu du fief de Hermanville, et pour le fief de Tollembusc assis à Yvecrique. Jean de Pymont figure pour 1/8 de fief à Aumonville, 1/4 de fief à Folgny, 1/8 de fief assis à Envermeu au hameau du Busc, pour son 1/8 de fief de Pymont assis à Berengrevillette et tenu du fief de Boessay, pour le 1/2 fief de Bolleville, le 1/4 de fief de la Bretonnière, assis à Turetot, et le 1/8 de fief de Buyville, assis à Trois-Pierres et environs.

François de Pymont, sieur du lieu, fut maintenu en 1556.

En 1587, Madeleine de Pymont vendait le plein fief de Bailly Tendos à Adrien de Pardieu. Elle avait épousé messire Loys Deguellerʔ capitaine des cent suisses de la garde du roi, et était cohéritière en la succession de feu François de Pymont, chevalier de l'ordre, sieur du lieu et baron d'Euvermeu. Ce François de Pymont, qui fut probablement le dernier mâle de sa race, apparait dans une information de 1578 avec la qualification de noble et puissant seigneur. Il avait alors 59 ans et habitait à Bailly-en-Rivière (A. S. I. aveu de *Lardenière*).

On ne les retrouve plus en 1666.

* Voyez 8e liv., août 1868, p. 207.

56. Anthoine *Hocquelus*, de la paroisse de Wenchy, tenu pour noble.

Le manuscrit indique en marge la généalogie qui suit : 1. Pierre de Hauquelus, sieur de Hendécourt, demeurant à Wenchy, marié à la fille du sieur de Belley. — 2. Louis, à Jeanne du Busc. — 3. Antoine, à Madeleine de Guiberville. — 4. Jean, à Antoinette Fournier.

En 1717, le 24 décembre, Pierre de Hauquelus, sieur de Saint-Josse, fils du sieur de Fumechon, reçu chevalier de l'ordre, par le duc de Longueville, en 1644, fut maintenu par M. de Gasville. Ses consanguins, les sieurs du Hautplessis et des Ifs, avaient figuré à la recherche de 1666. Je crois que cette famille a encore des représentants dans l'arrondissement de Neufchâtel. Armes : *d'argent au sautoir de gueules engreslé de sable.* Une production figure le sautoir *alaisé.*

57. Pain *la Solue* (?) de la paroisse d'Auquemesnil taxé !

58. Claude *des Orties*, de la paroisse de Eaue, ou Eauy, des ordonnances du roy, sous M. le comte de Saint-Paul.

59. Jean *le Frileux*, de la paroisse de Saint-Laurens d'Anvermeu, des ordonnances du roy, sous M. le comte de Saint-Paul.

En 1556, on retrouve encore un Frilleux avec la mention et les armes suivantes. — « Philippe de Frilleux de la Mothe, tenu du sieur de Cornillon, assis à Envre« meu, soi disant noble, venu de Basse-Normandye, portant pour ses armes : *d'ar« gent à trois flambeaux de gueules, une barre de sable, ung croissant d'or.* »
Il n'en est plus mention en 1666.

60. Jean *du Bos*, sieur du Thil, de la paroisse de Canehen, a produit plusieurs lettres et écritures anciennes et sa généalogie.

Sa généalogie est indiquée ainsi : « 1. Guillaume à Jeanne de Héribel ou Beribel. « — 2. Jean, à Jeanne Brebiu ou Geolin. — 3. Jean II, à Marguerite Lichet ou Richer. « — 4. Olivier, à Marie de Briençon. — 5. Jean III, à Bonne de la Rue. »

Ce qu'il y a de curieux à retenir pour cette famille, c'est que malgré son ancienneté, elle ne s'en était pas moins laissée imposer aux francs-fiefs, et dans la liste qui fut dressée des anoblis en 1470, figure au premier rang pour le comté et la sergenterie d'Eu, « Jean du Bos, sieur du Thil, demeurant audit lieu d'Eu..... « 15 livres. » Aussi, lors de la recherche de 1555, malgré les preuves faites en 1523, on n'en voit pas moins, après la mention de Jehan du Bosc sieur du Thil, « soi disant noble de l'an 1471. » Cet exemple confirme bien ce que disait André de la Roque, à propos de la noblesse des francs fiefs : « Pour expliquer le rôle qui con« tient les noms de ceux qui furent taxés aux francs fiefs, j'ai remarqué qu'il y eu « a quelques uns d'ancienne noblesse, qui ayant acquis des fiefs et arrière fiefs, « avaient trouvé à propos d'être maintenus et confirmés en leur qualité en vertu « de la charte générale [1]. »

Les armes des du Bos sont indiquées en 1556 : *d'argent à trois chesnes de cynople.* Ils furent maintenus d'une manière définitive le 23 juillet 1668, en justifiant leur descendance de Jean III, que nous venons de rappeler et de Bonne de la Rue ; le procureur du roi de la Commission, rappela même la production de 1523, et la généalogie que nous avons citée au début de cet article, et pour ce motif déclara ne s'opposer. — Nous croyons qu'ils existent encore.

[1] Traité de la noblesse, 1734, p. 100.

Dans la recherche de la Galyssonnière, il est indiqué pour les armes que ce sont : *des chesnes à quatre branches.*

61. Nicolas *Malderée,* de la paroisse de Tourville-la-Chapelle, a dict estre noble quoique pauvre.

Aux francs fiefs de 1471, Ansel Malderée, de la sergenterie de Mortemer, paya 50 livres. Dans le rôle dressé des enfants de ceux qui furent anoblis par la charte des francs fiefs, figure : « Nicolas Malderée sous aage, en la garde du roy, fils de feu Ansel Malderée. »

Dans l'état des fiefs de 1503, Nicolas Malderée, possédait 1/4 de fief au Mesnil-David, tenu du comté d'Eu, un autre 1/4 de fief nommé le Caulle, relevant du même comté, et son fief de Cateville sur lequel il demeurait, 1/4 de fief relevant du sieur d'Aucourt. Jean de Malderée, sieur de Catteville, fut maintenu en 1535 comme issu d'un anobli en 1471, et Hercules de Malderée, son descendant au 4e degré, seigneur aussi de Catteville, fut maintenu le 11 janvier 1668. Ses armes étaient : *de gueules à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'un écusson d'azur au lion d'or.* Cette famille existait encore à la fin du XVIIIe siècle, elle était représentée par le comte de Malderée-Catteville, officier aux gardes françaises.

62. Pierre *de Saint-Ouen,* de la paroisse de Saint-Ouen, sous Bailly, noble et des ordonnances du roy.

Cette famille est d'une ancienneté et d'une noblesse incontestable. Le manuscrit Bigot par nous déjà cité, contient à leur égard cette mention notable :

« De Saint-Ouen-sous-Bailly est grand lignage, et porte les armes de *Sauchey,* et « en est Sauchey et sont très-ancienne et haute sieurie.

« Feust madame sa mère de Tromagon (?), son ayeulle de Saint-Martin-le-Gail- « lard, sa bisayeulle de Touffreville, et sa suselle de Montigny.

« Les armes sont : *de sable à un sautoir d'argent et quatre aigles de même.* »

Elle avait en 1503 de nombreux représentants, tous possesseurs de fiefs. Anne de Saint-Ouen, femme de Marc le Seneschal, tenait à Cauchy, paroisse de Sainte-Geneviève en Bray, 1/4 de fief de Haubert; à Villy, Guillaume de Saint-Ouen, tenait du roi, le 1/4 de fief de Gruchet; un autre Guillaume, dit Jouy, ou peut-être le même, le 1/8 de fief de Caudecotte près Villy. — Janequin, bastard de Saint-Ouen relevait du comté d'Eu le plein fief de Monchaulx. — Jacques de Saint-Ouen tenait de la baronnie de Manéhouville, le plein fief de Viguemare près Saint-Laurent-en-Caux. — Jehan de Saint-Ouen, chevalier, possédait 1/4 de fief tenu de la seigneurie de Saane, le fief de Touffrécalles, relevant d'Eu, le plein fief de Saint-Ouen, près Envermeu, tenu de Tancarville et à Ourville les fiefs ou vavassories de la Salle et du Val. — Quatre autres membres de la famille figurent avec les précédents sur le tableau des tenants fiefs, Jeanne pour une vavassorie à Folgny, Nicolas pour ses fiefs du Parc de Remy et de Mesleville, en la comté d'Eu, Pierre pour 1/4 de fief à Benesvillle, près Canvillo, et René, pour son fief de Bruquegny, assis à Estren.

Trois Saint-Ouen seulement comparaissent à la recherche de 1556 : « Anthoine de « Saint-Ouen, sieur du Puis du Val, soi disant noble; Jehan de Saint-Ouen, sieur « de Mesleville, soi disant noble de l'an 1471, a depuis obtenu lettres de déro- « geance et rehabilitation données à Paris le 12 de mars 1522, entérinées par les « élus d'Arques le 11 de juin 1523. Jehan de Saint-Ouen, sieur du lieu soi disant « noble, portant pour ses armes : *ung sautoir, quatre aigles d'argent membrés de « gueules.* »

A la recherche de 1666, on retrouve encore les sieurs d'Ernemont, de la Haie-le-Comte, de Folleny, de Gruchet, de Lannoy, de Pierrecourt, de Crodalle, de la Motte, de Beauval, tous maintenus, tous portant les mêmes armes : *un sautoir et quatre aigles sur fond d'azur.*

Les descendants de Pierre de Saint-Ouen, qui figure ici sous le n° 62, habitaient alors Neufchâtel, et Charles de Saint-Ouen, marié à N... Dyel de Perduville, justifia descendre au cinquième degré de Pierre de Saint-Ouen, sieur d'Orival.

Les branches d'Ernemont et de Pierrecourt existent encore.

63. Jean *de Quietteville*, sieur d'Anglesqueville, de la paroisse de Glicourt a produit sa généalogie.

Et au-dessous on lit : « Jean vivait en 1367, épousa la fille de Messire Robert de « Braquemont. — Robin à Jeanne de Belleville. — Jean II a ..... »

Leur nom s'est écrit Quiedeville, Quiesteville, Quiefdeville. En 1503, Jean de Quiedeville tenait du comté d'Eu 1/8 de fief à Tocqueville, près lequel il avait encore 1/8 de fief à Anglesqueville, le 1/8 de Berteville à Archelles, le 1/8 nommé Bonnet-le-Roux, à Berengrevillette, et une vavassorie à Dersigny. En 1555, Jehan de Quiefdeville, sieur d'Anglesqueville et Brunleroux et de la vavassorie de Longroy est porté comme « soi disant noble, portant pour ses armes : *d'or à une croix de « Bourgogne,* sautoir *d'azur, à dentelles de sable.* »

Ses descendants furent maintenus le 13 avril 1668, ils étaient seigneurs d'Anglesqueville et de Belmesnil. On suit leurs traces jusque vers la fin du siècle dernier.

64. Nicolas *Le Fournier*, de la paroisse de Graincourt, anobli par la Chartre des francs fiefs, en 1471.

Il paraît y avoir eu deux familles de Le Fournier, toutes deux résidantes dans la Haute-Normandie. Celle-ci a porté d'une façon à peu près constante le nom de *Wargemont,* à cause du fief d'Isamberteville qu'elle possédait, assis à Vargemont, hameau de Graincourt, et relevant du sieur d'Ancourt.

En 1470, Jean Le Fournier, demeurant à Saint-Remy-en-Campagne, fut frappé d'une taxe de 30 livres, pour un fief assis en la sergenterie d'Envermeu, sans doute celui dont nous venons de parler.

En 1556, on trouve tout à la fois mentionnés « Pierre Fournier, sieur de Verge-« mont soi disant noble par acte des commissaires des francs fiefs du 26 d'octobre « 1471, portant pour ses armes : *trois roses de gueules en champ d'argent,* et Jehan « Fournier, sieur d'Isambardeville. »

Ils furent maintenus le 17 février 1668, et d'Hozier, registre I, p. 245, donne la généalogie de la branche établie en Picardie, qui s'est distinguée par ses alliances et ses services militaires ; elle portait le titre de marquis, et a joui des honneurs de la cour.

Il a existé une autre famille Le Fournier, celle des seigneurs d'Offranville et Genneville, dont l'origine et les armes sont différentes. Elle portait : *d'azur au sautoir d'argent, accompagné en chef d'une étoile de même, et de trois roses aussi d'argent, deux en flanc et une en pointe.* Elle ne figure pas dans la Galyssonnière, mais seulement une famille Le Fournier, de l'élection de Valognes, maintenue en 1666, dont les armes sont presque identiques.

65. Nicolas *de Belleville*, sieur du lieu, de la paroisse de Belleville-sur-la-Mer, suivant d'ordinaire les armes est réputé noble.

Cette famille qui a tous les caractères de l'ancienneté et de la noblesse de race,

pourrait peut-être avoir un origine commune avec celle des Saint-Ouen. L'armorial Bigot porte : « Le sire de Belleville; feust sa mère du Gal, son ayeulle de Lintot, sa « bisayeulle de Berneval, sa suzelle de Brienchon.

« Porte les armes de Sauchey à la différence qu'elles sont : *de sable à un sautoir « d'argent a quatre aigles de mesmes, à une molette de gueules sur le sautoir au « parmy.* »

Elle était représentée à l'état des fiefs de 1503, par Jean et Guillaume de Belleville. Le premier, l'aîné sans doute de sa maison, possédait le 1/8 de fief de Belleville, tenu de Criquetot, le fief de Morcamp tenu du roi, et 1/4 de fief à Ancourt tenu du roi; Guillaume avait, à Bailly-en-Rivière, plusieurs fiefs relevant du comté d'Aumale et du sieur de la Jonquière.

En 1555, figure à la recherche des nobles, Jean de Belleville, sieur du lieu.

Le 28 novembre 1668, la Galyssonnière maintient les de Belleville, sieurs du lieu et de Gueutteville.

On trouve leurs aveux rendus au Roi pour leurs fiefs de Morcamp et Saint-Saens, pendant toute la durée du XVIIIe siècle; et ils existent encore aux environs d'Envermeu, que leur famille n'a jamais quittés. Leurs armes sont : *d'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre aiglettes de même.*

66. Nicolas *de Maignes*, de la paroisse de Martinéglise, de l'ordonnance du roy, sous le seigneur de Pont-de-Remy.

Ce Nicolas *de Maignes*, ne devait pas être noble, je ne retrouve son nom ni dans l'État de 1503, ni dans les recherches de 1556 et de 1666; la seule mention que j'ai de lui est dans un contrat du 14 avril 1529, où noble homme Jehan des Marests, seigneur de la Motte, demeurant à Sotteville, vend vingt livres de rente à honorable homme Nicolas de Maignes, escuier, fourrier de M. le comte de Saint-Paul (A. S. I. Emigrés. *Pardieu*).

67. Charles *d'Imbleval*, de la paroisse de Graincourt-Esquiqueville, archer de la garde du corps du roy.

Cette famille paraît ancienne [1]. En 1503, Nicolas d'Imbleval, tenait du comté d'Aumale 1/4 de fief à Villiers-sous-Aumale, et à Douvrend 1/8 de fief, relevant de la seigneurie dudit lieu. En 1555, on cite également, mais sans aucune mention, « Nicolas d'Imbleval, sieur d'Arandel. »

En 1666, ils habitaient encore Douvrend. Leur noblesse fut contestée par le traitant, niée même par une première ordonnance, mais enfin définitivement reconnue le 16 ou le 18 décembre 1670. Il existe encore aux environs de Dieppe, une famille d'Imbleval, qui paraît se rattacher à celle-là, ce que toutefois nous n'avons pu vérifier. Portent : *de gueules à trois quintefeuilles d'or.*

68. Jean *Crevin*, de la paroisse de Martinéglise, des ordonnances du roi, sous le sieur de Pont-de-Remy.

En 1503, Andrieu Crevyn tenait à Septmeulles le plein fief de Foucarmont, relevant du comté d'Eu. Jehan Crevyn possédait le tiers du plein fief de Vibeuf, près Longueville, et le 1/8 de la baronnie du Sauchay.

A partir de cette époque, il nous a été impossible de suivre ses traces. Voir leurs armes indiquées au n° 99.

[1] Voir Lainé (Archives de la noblesse de France, t. II. p. 48, *Nobiliaire de Picardie*) qui vise un acte de 1370.

69. Jean *Gerneau,* de la paroisse de Bures, et Burette du comté de Dunois, a produit sa généalogie et néant-moins taxé.

70. Jean *Langlois,* de la paroisse des Ventes-d'Eauy, natif de Flandres.

Ce Jean Langlois ne nous a paru se rattacher à aucune des familles de ce nom, qui ont fait souche en Normandie. Il ne ressort même pas des termes employés par les commissaires qu'il ait été maintenu.

71 Nicolas *de Quietteville*, de la paroisse de Ventes d'Eauy, adventurier et qui ne possède rien.

Voyez n° 63.

72. Antoine *Bourgeoise,* de la paroisse de Pommereval, verdier de la forêt d'Eauy et est des ordonnances.

Cet Antoine Bourgoise, qui vivait alors noblement, fut plus tard anobli, ainsi que l'établit la mention suivante, contenue dans la recherche de 1555 : « Anthoine « Bourgoise, sieur de Pommereval, soi-disant noble par lettres de Chartres données « au mois de septembre 1551, par le roi Henri, le sieur de Sédan, maréchal de « France, présent, expédiées en la chambre des comptes à Paris, le 10 de novembre « audit an moyennant la somme de 40 escus distribués aux pauvres, portant pour « ses armes : *d'argent à un lyon rampant de sable.* »

Cette famille, qui a des services militaires importants et obtint en 1663 l'érection en baronnie du fief de Manneville-la-Goupil, possédait encore en 1668, la charge de verdier de la forêt de Eavy, attachée probablement à son fief de Pommereval. Elle fut maintenue en août 1668. Dans la description de ses armoiries, le lion est dit : *armé et lampassé de gueules.*

73. Jacques *de Saresveillé*, sieur de Bruncosté, de la paroisse de Saint-Vast-Esquiqueville a produit sa génération, plusieurs titres et écritures.

En 1556, Robert de Sarreviller, sieur de Brucosté et de Saint-Martin, exhiba « unes lettres données de feu le Bourg, du 18 de juin 1521, comme il fut envoyé « sans finances, portant pour ses armes : *une croix de sable frettée d'or en champ « d'argent.* »

En 1668, Pierre de Saresviller, sieur de Bruncosté, demeurant à Neufville-Ferrière, fut maintenu par la Galyssonnière, il descendait au 4[e] degré de Robert, fils de Jacques.

J'ai trouvé dans un des manuscrits de la Galyssonnière (L. P.), la mention d'un arrêt du parlement de Rouen, relatif aux Saresviller et portant la date du 26 janvier 1623, où l'on vise des titres de 1336.

74. Martin *la Caille,* sieur de Freulleville de la paroisse de Freulleville, sieur du lieu et d'autres.

Cette famille possédait en 1503 des fiefs considérables : à Autretot, Mathieu La Caille avait le fief d'Autretot, relevant du roi; à Angerville la Martel, les fiefs de Bellengues, d'Autigny, et une vavassorie noble tenus de Valmont; le plein fief de Berville, Auglesqueville-l'Esneval et Estaynemarc, appartenaient à Martin la Caille,

au droit de Gillette Le Picart sa femme, dame usufruitière d'Esneval. Mais ces fiefs ainsi que ceux de Freulleville, étaient alors déclarés appartenir pour la nu-propriété à Loys de Brezé, qui avait épousé la fille du sieur d'Esneval et de ladite Le Picart.

En 1556 on retrouve encore Jacques la Caille, sieur d'Aubeuf et de Belleugues, et un François la Caille, ne possédant aucun fief, mais se prétendant noble, auxquels les commissaires ordonnent de « faire apparoir. »

Ils sont éteints avant 1666.

75. Pierre *Dampierre*, de la paroisse de Meulers, bastard : taxé.

Voyez le nº suivant.

76. Pierre *de Dampierre*, de la paroisse de Dampierre, tenu noble fort ancien.

Dompierre ou Dampierre. L'état des fiefs de 1503 parle de Louis de Dompierre, pour le 1/4 de fief de Merval, assis à Doudeville, et tenu de Vittefleur; de Zanon de Dampierre, pour un fief entier à Byville-la-Baignart; de Joachim de Dampierre pour plusieurs fiefs audit lieu de Dampierre. On trouve dans les registres de l'Echiquier (Caux 1448, p. 26), un arrêt où sont énumérés les différents fiefs possédés par les Dampierre.

En 1555, il semble exister encore quatre branches de cette famille, « Anthoine « de Dompierre, sieur de Biville la Baignant, sorti du sieur de Hennesis, a présent « sieur de Dampierre, portant pour ses armes : *d'azur à trois losanges de sable et « trois lambeaux de gueules.* M. Jacques Dompierre sieur du lieu, au bailliage de « Gisors, soi disant noble, semblables armes. Guillaume de Dompierre, sieur de la « Forest, soi disant noble. Robert de Dompierre, sieur de Humesnil, issu des des- « cendants d'un Dampierre, semblables armes. »

En 1668, les sieurs de Dampierre, de Thiboutot, de Grainville, de Montlandrin, du Valmeret, furent compris dans la même maintenue, et avaient la même origine. Le sieur de Dampierre, qui demeurait alors à Bellosanne, électeur d'Andelys, produisit huit degrés de généalogie.

Nous ne savons si cette famille existe encore.

77. Robert *des Marests*, de la paroisse de Saint-Aubin, sieur du lieu, noble d'ancienneté.

Famille distinguée au XVᵉ siècle par ses services militaires, et les défaites qu'elle infligea aux Anglais. Elle posséda le fief de Saint-Aubin jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle, époque où une alliance le fit entrer dans la maison des du Moucel de Torcy.

En 1556, comparaissent « Jehan des Marets, sieur de la Motte, issu de Simon des « Marest, fils naturel de Charles des Marets, sieur de Saint-Aulbin, légitimé par « lettres du mois d'aoust 1517, expédiée en la chambre des comptes, et Hubert des « Marest, sieur de Saint-Aulbin, soi disant noble, soi aidant d'une lettre donnée à « Mun-sur-Loire, le 16 de juillet 1444, contenant commission à Charles des Marets « escuyer d'escurie du roi, de capitaine de Dieppe aux gages de mil livres, portant « pour ses armes : *de gueules une croix d'argent potencée.* »

Ils furent maintenus en 1668, en même temps qu'une famille des sieurs de Saint-Remy, demeurant à Sommery, élection de Neufchâtel, qui portent mêmes noms et armes, mais descendent cependant d'un anobli en 1552.

78. Colin *Tayel*, de la paroisse de Saint-Aubin, d'estat rural, a présent archer sous Monsieur de Vendosme.

79. Jehan *de Beneville,* de la paroisse d'Auberville-sur-Yone, bâtard.

80. Nicolas *d'Imbleval,* sieur de Douvrendel et Bethancourt de la paroisse de Douvrend a produit titres écritures et sa généalogie.

Voyez n° 67.

81. Jehan *de Blancbaston,* de la paroisse de Douvrend, réputé noble de toute ancienneté.

Voyez n° 34.

82. Adrien d'*Esmalleville,* de la paroisse de Douvrend, a baillé sa généalogie et à cause qu'il est descendu d'un bastard de la maison de Ravetot imposé.

Je crois que leur nom s'est écrit aussi Malleville, et cette orthographe serait peut-être la vraie, puisqu'ils sont issus des Canouville, qui ont possédé la seigneurie de Malleville aux Grès.

Cette branche, sortie par bâtardise de l'antique maison de Canouville, avait cependant déjà produit au milieu du xve siècle, un chevalier de Malte, commandeur d'Oisemont, elle paraît ne s'être jamais écartée de Douvrend.

En 1503, les héritiers de Beaujoyes de Malleville, possèdent 2/8 de fief à Douvrend et Reuville sur Douvrend, tenus de la baronnie d'Auffay, et bien que leur noblesse paraisse avoir été contestée en 1524, et qu'on ne les retrouve plus en 1555, ils furent néanmoins maintenus sans difficulté, le 20 janvier 1669, en la personne de Louis d'Esmalleville, sieur de la Fosse, demeurant à Douvrend, descendant au 5e degré de Baugeois d'Esmalleville.

Leurs armes sont comme celles de Canouville : *de gueules à trois molettes d'or.*

Il importe de ne pas les confondre avec les d'*Esmalleville,* seigneurs, puis marquis de Panneville, dont l'origine et les armes sont tout différentes.

83. Archambaut *Cantel,* de la paroisse de Saint-Nicolas-d'Alihermont, mortepaie du château d'Arques.

En 1556, on retrouve dans le vicomté d'Arques, « Jacques Cantel, sieur de Touf- « freville, en procès à la cour des aides pour sa noblesse contre les habitants de « Bouill ? »

En 1666, on retrouve les *Cantel de Parcfontaines* à Touffrainville, descendants dudit Jaques, dont le contrat de mariage passé en 1532 est reconnu devant le baily de Longueville, et les *Cantel* de la Mauduitte, maintenus avec beaucoup de peine. Leurs armes sont : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de douze besans de même, mis en croix,* 4. 4. et 4.

Archambault Cantel, était probablement de la même famille.

84. Robin *le Clerc,* de la paroisse de Saint-Nicolas, se dit noble et est pauvre.

Voyez n°s 40 et 49.

85. Jean et Philippe *de Sanrie,* de ladite paroisse, aventuriers, et qui n'ont rien.

86. Philippe *Moriac*, de la paroisse de Crosdale, se dit noble et est aventurier.

Cette famille continua sans doute sa résidence dans le pays de Caux, car on retrouve en 1556 « Jaques de Moriac, ne tenant aucun fief, du pays d'Auvergne, « portant pour ses armes : *d'argent à trois quintefeuilles de gueules.* »

Ils ont disparu en 1666.

Sergenterie d'Offranville.

87. ..... S....., seigneur de Blosville, de la paroisse d'Avremesnil, noble d'ancienneté.

Il faut ici suppléer *de Saint-Maard.*

Dans la recherche de 1556, comparaît « Guillaume de Saint-Maards, sieur de « Blosseville, soi disant noble. » Cette famille fort ancienne [1], possédait en 1503, la vicomté de Blosseville, les fiefs du Mesnillet, et plusieurs fiefs à Beuseville, Sassetot et Criquetot le Mauconduit. En 1548, vivait Guillaume de Saint Maards, seigneur de Blosseville et d'Airemesnil, et Guillaume son fils aîné.

La vicomté de Blosseville fut décrétée sur lui en 1553, à la requête de ses créanciers, et acquise par Jean du Mouchel, secrétaire du roy.

Il descendait de noble et puissant seigneur, « monseigneur Jehan de Saint-Maard, chevalier viscomte de Blosseville, conseiller et chambellan du roi notre sire, maistre enquesteur et réformateur des eaux et forêts du roi nostre sire en Normandie et capitaine de Caudebec. »

Cette famille existait encore en 1604. Elle paraît s'être éteinte obscurément avant la recherche de 1666, où elle ne figure pas. Ses armes étaient : ......

88. La veuve de Jean *de Mauteville*, fille de Charles *Clercy*, de la paroisse d'Auppegard, noble d'ancienneté.

La famille de Jean de Mauteville, est l'une des plus anciennes du bailliage de Caux, et paraît avoir donné son nom à deux paroisses de l'arrondissement d'Yvetot, Mauteville-l'Esneval, et Mauteville-sur-Dourdan, aujourd'hui réuni à Grainville-la-Tainturière. La dernière descendante des Mauteville, Madeleine, dame du Bosctillant et de Saint-Aubin-sur-la-Mer, épousa vers 1600 René de Houdetot, et leur fille Adrienne de Houdetot, porta ces terres dans la maison de Daubeu, en épousant René d'Auber, seigneur de Daubeuf.

Les Mauteville furent maintenus lors de la recherche de 1556. Leurs armes étaient : *d'azur à trois molettes à cinq pointes d'or.*

Quant aux Clercy, leur ancienneté n'est pas moins certaine que celle des Mauteville.

En 1503, ils figurent à l'état des fiefs pour plusieurs fiefs à Gonseville, Bournembusc et Maneville-la-Goupil. Ils furent maintenus en 1556 et en 1666, sous le titre de seigneur d'Angiens, de Silleron et de Brumesnil, terres qui ont passé depuis par alliance dans la maison de Toustain. Une branche cadette, celle des seigneurs de Baudribosc existe seule aujourd'hui. Leurs armes sont : *de sinople à la fleur de lys d'or.* Leur cri : *A tous Mortemer.* Cette devise caractéristique est également celle de la maison d'Herbouville, qui porte les mêmes armes, le champ seul différent, ce qui porterait à leur attribuer une origine commune.

[1] Voir Echiquier, Caux, 1390, p. 13. — 1429, p. 64. — 1464, p. 16.

89. Guillaume *Le Marinier*, de la paroisse d'Auppegart, ennobli par le roi Charles à Amboise, en mars 1495. Finances, 300 liv.

En 1503, Thomas Le Marinier tenait le plein fief de haubert de Saint-Maards, relevant de la baronnie d'Auffay; Guillaume possédait le fief du Mesnil-Gaillard à Sotteville: ils devaient être frères, mais l'origine de leur noblesse était différente. Les Le Marinier de Saint-Mars, invoquaient une charte donnée à Amboise au mois de septembre 1493, expédiée en la chambre des comptes le 7 octobre 1494, moyennant soixante écus; les Le Marinier d'Auppegard la charte donnée à Amboise, en mars 1495, expédiée le 7 de janvier 1496, moyennant cent écus. Les descendants des seigneurs d'Auppegard sont seuls compris dans la maintenue de 1666; ils possédaient alors la baronnie de Cany-Canyel. Nous ne pensons pas qu'il en existe encore.

Leurs armes étaient : *de gueules au pal d'argent chargé de trois coquilles d'azur.*

90. Guillaume *de Caude coste*, de la paroisse d'Offranville, a produit tiltres et écritures.

Dans l'échiquier de 1423 (Caux, p. 45), Henry de Caudecoste escuyer, fils de Henry de Caudecoste, jadis escuyer.

En 1503 « Nicolas de Caudecoste tient 1/8 de fief assis à Ramfreville, nommé le « Petit Escaquellon, tenu du sieur de Basqueville, le fief de Blancbeuf, au bourg « d'Un, un autre au Val de Dun, le 1/4 de fief d'Esneval à Cailleville, la vavassorie « de la Campaigne à Gueutteville, et les fiefs de Saint-Philbert et Clermont.

« Jehan Caudecoste tint 2/8 de fief assis à Offranville, l'un nommé le fief de Bre- « theuil, l'autre le fief de Guyneville tenu du comté de Longueville. »

Ce fief de Guyneville ou plutôt Genneville, passa dans la famille Le Cesne, par le mariage de Louise de Caudecoste avec Guy Le Cesne, escuyer, dont le descendant le vendit en 1632 à Daniel de Gueutteville, échevin à Dieppe (aveu du 11 septembre 1711. A. S. I.).

Dans la recherche de 1556 figure « Loyse de Caudecoste, dame de Mesniles d'As- « neval, d'Escallemont et d'Escaquelon, veuve de feu Guillaume Le Cesne du bail- « liage d'Evreux, disant vivre noblement. »

Louise de Caudecoste, paraît à cette époque avoir réuni sur sa tête les fiefs possédés en 1503 par les deux branches de sa famille.

Les Le Cesne étaient encore en 1666, seigneurs de Mesnilles, ils furent maintenus le 9 août 1666. Ils portaient : *écartelé d'argent et de gueules.*

91. Pierre *Langlois*, de ladite paroisse, a produit la généalogie, tiltres et écritures.

Ce Pierre Langlois, était frère puîné de Jean Langlois, seigneur de Mauteville, dont nous descendons. Nous avons retrouvé dans nos papiers de famille une copie ancienne de la requête par lui présentée aux commissaires. Nous en transcrivons le commencement, comme exemple de la manière dont ces requêtes à fin de maintenue étaient libellées :

« C'est la requête que baille Pierre Langlois, escuyer, fils puisné de défunt Guil- « laume Langlois escuyer, fils de Jehan Langlois escuyer, icelui Jehan, fils de Robert « Langlois et de damoiselle Jeanne de Mauteville baillée à messieurs les commis- « saires en l'année cinq cents vingt-trois, le dix-neuvième juin.

« Comment dudit Robert Langlois et de ladite Jehanne de ..... fame est issu seu- « lement Jehan Langlois escuyer ..... Jehan Langlois et de damoiselle Jehanne « Dellebœuf, est issu Guillaume Langlois escuyer.

« Celuy Guillaume Langlois et de damoiselle Jehanne Diquelon, fille de noble « homme Pierres Diquelon, sont issus deux fils, c'est à savoir Jehan Langlois laisné « et Pierre Langlois puisné.

« Pour montrer que le dit Pierre, que luy et ses prédécesseurs ..... ont vesquy « noblement sayde de plusieurs lettres, fesant ..... leur estat de noblesse.

Suit l'énumération des titres.

L'auteur commun Robert Langlois ou Lenglois, seigneur de Berville-sur-Seine et de Mauteville-sur-Dourdan, fesait devant les notaires de Rouen, acquisition d'une pièce de terre à Berville, par acte du 1er février 1398 (arch. du Pal. de Justice).

En 1503, Guillaume Langlois est porté pour un sixième de fief à Grainville la Teinturière, les vavassories Moullinel et Normanville à Mauteville et le fief de Sasseville.

Malgré l'authenticité de sa noblesse, Jean Langlois, sieur de Mauteville, demeurant en la sergenterie de Grainville la Teinturière, fut en 1470, taxé aux francs fiefs à 25 livres: nous avons déjà cité plus d'un exemple de ce genre, pour les familles les plus anciennes; voir nos 45, 60, 62. Par suite de cette contribution, malgré la preuve faite en 1523 de plus de cent vingt ans de noblesse, on lit dans la recherche de 1556 : « Robert Langlois, sieur de la Court de Mauteville, *noble de « l'an* 1471, demeurant en la sergenterie de Grainville. »

Les sieurs de la Court de Mauteville, de Tournetuit, de la Cour-Chapelle, de Haumont et d'Estaintot, furent maintenus le 11 juillet 1668.

La branche d'Estaintot est la seule qui existe encore. Armes : *d'azur à deux croix d'or rangées en fasce, et trois molettes d'éperon à cinq pointes d'argent deux en chef et une en pointe.*

Sergenterie du Val de Dun

92. Anthoine *Le Courtois*, de Saint-Philbert, de la paroisse de Veulles, a produit tiltres, écritures et sa généalogie.

En 1607, le 25 septembre, Nicolas Le Picard rendait aveu du fief de Saint-Philbert, 1/4 de fief assis à Gueutteville et relevant du roi, comme fils de Mahiet de Picard, fils lui-même de Jeanne le Villain, qui en avait hérité de Isabeau Le Courtois, sœur d'Antoine. (A. S. I.)

On trouve encore dans un aveu de la baronnie d'Esneval, du 11 septembre 1600 (id. ibid.), Jehan Le Blanc, tenant du 1/4 de fief de Fumechon, assis à Cailleville, au droit de Jehanne La Courtoyse sa femme.

Les Le Courtois ne furent pas compris dans les recherches du XVIe et du XVIIe siècles.

93. Nicolas *Roger*, de la paroisse du Bourg-d'Un, lequel se dit noble.

On trouve en 1503, dans la sergenterie du Val de Dun : « Marie, veuve de défunt Henry Roger, dit Compère, tient 1/4 de fief nommé du Verger, assis au « bourg de Dun, qui s'estend à Sotteville, Veulles et environs tenu du roi. » Le fief du Mesnil assis à Sotteville en relevait. En 1556 « Jacques Roger, sieur du Verger, soi-disant noble, portant pour ses armes : *trois besans d'argent en champ « de gueules.* »

94. La veuve de Simon *des Marests,* bastard de Saint-Aubin, de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, légitimé et ennobli par chartres en l'an 1518, pour 20 escus de finances.

Issu de l'ancienne famille des des Marets, seigneurs de Saint-Aubin, qui portaient : *de gueules à la croix ancrée d'argent.* Voir n° 79.

Lors de la recherche de 1556, apparaît : « Jean des Marests, sieur de la Mothe, « issu de Simon des Marets, fils naturel de Charles des Marets, sieur de Saint-« Aulbin, légitimé par lettres au mois d'août 1517, expédiées en la chambre des « comptes. »

Charles des Marests, sieur de Saint-Aubin, gouverneur de Dieppe en 1470, figure dans la généalogie de sa famille, comme ayant épousé Marie des Essarts, dame de Lignières en Berry.

La descendance de Simon paraît éteinte au XVIIe siècle.

95. Jean *Fiéret,* de la paroisse de Saint-Pierre-le-Viger, ennobli par la chartre générale des francs fiefs, en 1471, à cause du fief de Nontot ou Montot assis en la paroisse de Bretteville et pour avoir dérogé, en tenant plusieurs receptes, imposé.

En 1503, « Jehan Guyssier Damontot, tient 1/8 de fief assis à Bretheville, nommé « le fief de Montot, tenu du sieur de Bretheville (sergenterie de Brachy. » Ce qui prouve que dès 1503, ce fief était sorti des mains de Jean Fieret.

En 1556 on trouve « Jehan Fiéret, sieur de Baeiduboec, dict Regnard, soy disant « noble de l'an 1471, *ung lyon rampant d'argent à champ de gueules ;* déclaré ignoble « par arrêt donné entre les habitants et paroissiens de Sainte-Helaine-d'Auberville « et Jehan Fiéret en la cour des Aides du 21 de février 1484. »

En 1669, Isaac Fiéret, sieur de Baudribosc, de Saint-Pierre-le-Viger, est déclaré usurpateur par décision du 9 avril. Il se donnait comme descendant de Nicolas, anobli pour francs fiefs en 1471 à cause de son fief de Montot. Ses armes étaient : *d'azur à trois fasces dentelées, accompagnées de trois molettes, le tout d'or.*

96. Ruhard *Le Segrestain,* sieur des Veaux, de la paroisse de la Chapelle-sur-Dun, lequel n'a fait apparaître d'aucune chartre ni titre.

Ancienne famille dont les manuscrits Bigot (bibl. publ. de Rouen), donnent la généalogie depuis Jean Le Segrestain, vivant en 1285. Pierre Le Segrestain, chevalier, seigneur et patron de Cany, épousa vers le milieu du XVe siècle, Robine Hay, dame de Barville. Ses armes étaient : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois léopards de même.* Cette branche a fini en la personne de Jeanne Le Segrestain, dame de Cany et Barville, mariée à Nicolas Martel, sieur de Basqueville et veuve en 1589.

Ni l'état des fiefs de 1503, ni la recherche de 1556 ne font mention du sieur des Veaux. Cette dernière mentionne seulement : « Pierre Le Segrestain, sieur de Cany « et Barville, de Sainte-Beuve, du Donjon de la vavassorie, de Granville Normanville, des fiefs de Cailly, de Segrestain, de la Mare et des Champs, soi disant « noble »

LA COMTÉ D'EU.

Sergenterie dudit lieu.

97. Anthoine *Godart*, sieur de Cumont, des fauxbourgs d'Eu, a produit sa généalogie, plusieurs tiltres et écritures.

En 1556, « Charles Godart, sieur de Cumont, bailly en chef du comté d'Eu, soy « disant noble et s'est aidé d'une sentence donnée des esleus d'Arques du 17 de « janvier 1453, portant pour ses armes : *de gueules au saultoir d'argent, à quatr « aigles de même membrées d'or, trois lambeaux d'argent* pour différence de l'aisné. »

En 1669, le 6 avril, furent maintenus François Godart, sieur de Saint-Sulpice et Charles son frère, de l'élection de Neufchâtel, descendant au 5e degré d'Anthoine Godart. Il paraît qu'il y eut quelques difficultés sur leur maintenue, et qu'on voulut les rattacher à un anobli de 1575.

Leurs armes sont à peu près les mêmes que celles de la maintenue de 1556, sauf que le sautoir est changé en croix et que le lambel est supprimé.

98. Charles *Beauvisage*, sieur de Chantereine, de la paroisse de Criel, lequel n'a produit aucuns titres et est avanturier.

Ce Beauvisage, donné ici comme *avanturier*, était cependant fils de Guillaume Beauvisage, compris pour plusieurs fiefs dans l'État de 1503.

« Guillaume Beauvisage, demeurant à Criel, dit qu'il est tenant d'un quart de « fief assis audit lieu de Criel, nommé Chantelayne, qu'il dit tenir du baron du « Fresne et en est procès comme il dit entre luy et le baron de Fresne.

« Ledit Beauvisage dict qu'il est tenant d'un huitième de fief nommé des Maillots « assis audict lieu de Criel, tenu dudict comte d'Eu.

« Ledit Beauvisage dict qu'il est tenant d'un autre huitième de fief assis à Mesle- « ville, tenu du sieur de Melleville. »

En 1556, « Charles de Beauvisage, sieur de Maillots et Chantereine, soi-disant noble, portant pour ses armes : *de gueules à une croix d'argent, une fesse d'or, ung lasnier d'or membré de sable.* »

On ne les trouve plus au XVIIe siècle.

99. Andrien *Crevin*, sieur de la Motte, de la paroisse de Septmeulles, a produit sa généalogie et plusieurs titres et écritures. Il porte : *D'azur endentelé de gueules à une fasce d'argent.*

Voyez no 68.

100. Pierre *Decaux*, de la paroisse de Septmeulles, ennobli par la charte de francs fiefs, moyennant 20 fr.

Je trouve dans la liste des anoblis par francs fiefs en la sergenterie d'Eu « Mar- « guerin le Cauf, demeurant à Septmeulles, 20 liv. »

101. François et Gabriel *de Monchy*, de la paroisse de Septmeulles, tenus pour nobles.

En 1503, Adrien de Monchy, demeurant à Septmeulles, figure « comme tenant

« d'un quart de fief noble, tenu de l'abbé et couvent du Tréport, » d'un autre quart de fief tenu de la baronnie de Fresne, du plein fief de Gommare, relevant du sieur de la Heuse, d'un quart de fief à Monchy, relevant du comté d'Eu, du fief d'Escombarteville, tenu du baron de Maynières.

En 1556 paraît « Gabriel de Monchy, sieur de Grimare, soi disant noble. »

En 1668, on retrouve dans la recherche de la Galyssonnière, deux familles de Monchy, habitant l'élection de Neufchâtel. « Elles portent des armes différentes, l'une *de gueules à trois maillets d'or*, l'autre *de gueules à cinq bandes d'argent.* » Cette dernière possédait alors les fiefs de Fresnay et d'Auberville.

Ajoutons que dans la recherche de 1556, à la suite du sieur de Grimare, est porté « Jehan de Monchy, sieur de Saint-Suplix, soy disant noble, portant pour ses « armes : *d'argent une bande de sable de cinq pièces.* »

102. Baugeois *de Fontaines,* de la paroisse de Sauchay-en-Rivière, archer des gardes du roi.

En 1503, Philippote de Fontaines tient 1/4 de fief assis à Espinay, relevant de la baronnie de Cuverville.

En 1556, Claude de Fontaines, soi disant noble, ne tient aucun fief, porte pour ses armes : *d'argent bordé de gueules, trois marteaux d'azur, une rose de gueules.*

Je croirais cependant plutôt que ce Baugeois de Fontaines était de la famille des sieurs de Mauconduit et de Pierrepont, maintenus le 1er mars 1669, et portant pour armes : *d'or à trois écussons vairés bordés de gueules.*

103. Louis *de Foville,* de la paroisse de Sauchay, fourrier du roy se disant noble.

On ne les rencontre ni à l'état de 1503, ni à la recherche de 1556; à celle de la Galyssonnière se trouve une famille de Foville, divisée en deux branches, l'une des seigneurs d'Escrainville, l'autre des sieurs de Saint-James, y demeurant dans l'élection d'Arques.

Leurs armes sont : *d'azur au sautoir d'argent, cantonné de quatre serpens ailés de même,* alias : *d'or.*

104. Jean *de Pellever,* de la paroisse d'Avesnes, réputé noble.

Voyez n° 1.

105. Pierre *Le Cauf,* de la paroisse de Saint-Agnan, soi-disant noble de l'an 1471, dont il est procès en la cour.

Voyez notre note sur le n° 109.

En 1556, on retrouve cette simple indication : « Jehan Le Cauf, sieur des Castel« liers » et encore « Gilles Le Cauf, sieur de Montauroux, cousin de Olivier Titaire, « sieur de Glatigny, soi disant noble. »

Ce fief de Montauroux 1/4 de fief assis à Cléville, relevait du plein fief de Milleville ou Mireville (arr. du Havre). Il fut divisé entre les deux filles d'Isambart Le Cauf, sieur de Montauroux.

106. Antoine *de Pardieu,* sieur de Grattepanse et de Maucomble de la paroisse de Cuverville, a produit sa généalogie, plusieurs titres et écritures.

En marge le manuscrit contient la généalogie suivante : « Christophle de Par- « dieu, sieur de Bondeville, fils de Nicolas de Pardieu, sieur de Bondeville, marié « à Antoinette Sanguin qui était fils de Robert et de Jeanne du Sel, fille de Hector « du Sel, sieur de Mézy, ledit Robert, fils de Martin et de Marie de Sorent. »

Il existe aux archives de la Seine-Inférieure, concernant les de Pardieu, une série de titres saisis comme papiers d'émigrés, parmi lesquels j'ai retrouvé une généalogie commençant à Nicolas ou Colart de Pardieu, gouverneur de la ville et comté d'Eu, allié en 1400, à Perrette d'Assigny, d'où sont sortis : 1° Robert, chef de la branche d'Assigny, terminée par une fille alliée en 1521, à Jean de Mailloc; 2° Nicolas, tige de la branche des seigneurs du Til, de Gratepance, Bailly en Rivière, Maucomble terminée par deux filles alliées en 1703 et 1705, aux Leveneur et d'Osmont; 3° Martin, indiqué ci-dessus, comme allié à Marie de Sorent, dame de Bondeville et Montebourg, qui a fait la souche des seigneurs de Bondeville, d'Escotigny, de Mezy, et d'Avremesnil, la seule qui existe encore.

En 1503, cette famille possédait dans le bailliage de Caux les fiefs de Maucomble, d'Assigny, de Boscregnoult, de Bondeville et de Gratepanche.

En 1556, est maintenu « Anthoine de Pardieu, sieur de Gratepanche, de Fores « et du Thil, des fiefs Gregois, Saint-Aignan, Brachy et de Maucomble, soi disant « noble, portant pour ses armes : *ung lyon de gueules en champ d'or.*

« Pierre de Pardieu, sieur de Drumesnil, soi-disant noble. »

En 1668, M. de la Galyssonnière, maintint les Pardieu d'Avremesnil, par ordonnance du 17 janvier 1668, et le 7 mars 1669, les Pardieu de Gratepanche. Mais il donne aux premiers pour armes : *de gueules au sautoir d'or et quatre aigles de même*; aux seconds : *d'or au lion de gueules couronné.* Cependant leur origine est commune. — Je n'ai pu trouver la source de cette différence d'armes.

107. Guillaume *de Monchy*, de la paroisse de Saint-Supplix-sur-Yère, réputé noble d'ancienneté.

Voyez à son égard l'annotation du n° 101.

108. Lionnet *de Saint-Martin*, de la même paroisse, ne sait-on s'il est noble ou non.

Dans l'État des fiefs de 1503, on lit ce qui suit : « Lyonnet de Saint-Martin, tient « un quart de fief nommé le fief de Dumesnil, assis à Saint-Supplix sous Canchen, « tenu dudit comté d'Eu. »

On ne revoit ce nom ni en 1556 ni en 1668. Cependant le dernier janvier 1581, lors de la vérification de l'aveu du fief de Vitanual, comparait devant le bailly de Caux, Nicolas de Saint-Martin, escuier, sieur d'Anfriette, demeurant audit lieu, paroisse de Fontaines-la-Mallet, âgé de 51 ans (ch. des Chartes), et dans un aveu rendu au roi le 12 janvier 1672, de la baronnie du Bec-Crespin, est mentionnée comme arrière-fief la vavasserie Herteleu, sise audit lieu Hamel d'Anfriette, qui fut anciennement au sieur de Saint-Martin.

On trouve dans un ancien manuscrit provenant de l'abbaye de Valemont, et copié dans les Mss Bigot (Bibl. de Rouen), la mention :

N... espouza Rohais.

Valterus de Sancto-Martino épousa Ysabel de Mortnomari.

Walterus de Sancto Martino. — Gaufridus vivait en 1190.

Et dans un autre extrait fait sur un armorial manuscrit, appartenant à des nobles hommes du pays de Caux, vers l'an 1400, M. Cambden d'Angleterre (Mss. Bigot), sous la rubrique Saint-Martin.

« Les armes sont moult anciennes et a eu en la lignée aucune fois filles du roy « d'Escosse mariées et semblablement fille du comte de la Marche d'Angleterre « et sont faillies faute d'hoirs masles. » Les registres de l'Echiquier (Caux, 1376, p. 122), parle d'un procès entre : « Ysabel de Saint-Martin, soi portante comme « deguerpie de feu Jehan de Bethencourt, jadis chevalier d'une part, Johanne de « Saint-Martin, dame d'Houdetot, et Thomas de Monchy, époux de Jehanne de « Saint-Martin sa femme, lesdites filles de Jehan de Saint-Martin, jadis chevalier. » Les arbitres choisis étaient Ricart de Houdetot et Regnault de Braquemont, chevaliers, et comme tiers arbitre, messire Mouton de Blainville, chevalier, maréchal de France.

Les armes de Saint-Martin étaient : *d'or billeté de gueules à un fer de moulin d'argent, semé de croisettes à pied fiché de mesme.*

109. Nicolas *de Manneville* sous Aage, sieur de Baromesnil de ladite paroisse de Baromesnil.

En 1566, « Nicolas de Manneville, sieur de Bernomesnil et de Caudecoste, soi « disant noble, et que ses prédécesseurs estoient venus du pays de Boullonnoys, « portant pour ses armes : *ung lyon rampant d'argent en champ de sable et des « croisettes d'argent.* »

Les descendants de ce Nicolas, sous le nom de sieurs de Bernomesnil et de Costecoste, furent maintenus les 21 novembre 1667 et 3 mai 1668.

Il est du reste à remarquer qu'il y avait dans le pays de Caux, trois familles de Manneville, ayant des armes et une origine différentes. Les Manneville de Colmesnil, les Manneville de Montmerel, et les Manneville de Bernomesnil.

110. Antoine *de Torcy*, sieur du Boscrocourt, de ladite paroisse de Boscrocourt, réputé pour noble d'ancienneté.

Dans l'État des fiefs de 1503, Antoine de Torchy, escuyer, tient du roi le 1/4 de fief de la Graverie, et du sieur de Boscgeffroy, le demi fief de Bailleul, tous deux à Bailly-en-Rivière, un 1/4 de fief au Boscraoul, tenu du sieur de la Chaussée, à Eu, 1/8 de fief au hamel Blancques, paroisse d'Avesnes.

En 1566, on trouve seulement cette mention : « Robert de Torcy, sieur de Bosc« rocourt, soi disant noble, demeurant à Eu. »

Le 12 septembre 1667, cette famille fut maintenue sous le nom des sieurs d'Ectalonde ; la branche aînée avait pris fin en la personne de Philippe de Torcy, sieur de la Tour, lieutenant général des armées du roi, et gouverneur d'Arras.

Armes : *de sable à la bande d'or.*

Vte Robert d'Estaintot.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

DICTIONNAIRE

DE LA

NOBLESSE DE FRANCHE-COMTÉ

DE BOURGOGNE.

Abanton. — Famille de Poligny, éteinte dans la maison d'Oncieux.
Alliances : Josserot, Leugney, Verjon, Oncieux.

Abbans. — *D'argent à la croix de gueules, accompagnée en chef aux deux cantons de deux roses de même.*
Alliances : Vergy, Jouffroy.

Abriot de Grusse. — *De gueules à trois besans d'or* 2 *et* 1.

Abry. — Permission à Jean Abry, de Besançon, pour tenir en fief jusqu'à 600 francs, donnée à Bruxelles le 14 janvier 1618 (1er registre des fiefs, folio 191).

Accolans. — *De gueules au chevron d'or.*
Alliances : Loray, Rougemont, Franquemont, Hakenbach.

Achey. — *De gueules à deux haches d'armes d'or adossées et mises en pal.* Timbre : *un cygne naissant d'argent becqué et accollé de gueules.*
Alliances : Mouchet, Grandvelle, Peloux, Vienne, Beauffremont, Scey, Neuchâtel, la Chambre, Refuge, Poitiers, Seyturier, Montfort-Taillant, Poligny.

Aclan. — *De sable, au lion d'argent.*
Alliance : Fétigny.

Aiglepierre. — Voyez Junet.

Aigremont. — Portiers ou chambellans héréditaires de l'archevêché de Besançon. *D'azur à trois croissants d'argent* 2 *et* 1. Ceux de cette maison ont aussi porté : *de gueules au lion d'or, à la queue fourchue d'argent et d'or au lion d'azur.*

Ais (d'). — Épouse Antoine de Brancion en 1482.

Aigueville. — *D'or à un arbre de sinople, accosté de deux lions de gueules affrontés.*

Alaise (Fromond d'). — Guillaume de Layer est nommé dans la reprise de fief de Fromond d'Alaise, chevalier, envers la comtesse Laure en 1270.

Albamey (Pierre d'). — Seigneur de Bellevaux en 1600.

Albanne. — *D'argent à la fasce d'azur.*

Alenjoie. — *De gueules à l'aigle d'argent.*

Alepy. — Guillaume Alepy fut anobli par Philippe II, à Saint-Laurent-le-Royal, le 22 mai 1592 (registre des anoblissements, folio 65). *D'argent au pin de sinople fruité de pourpre.*

Aligny (Pierre d'). — Seigneur de Gressigny en 1410; *d'or au chevron d'azur accompagné de trois glands, deux en chef, un en pointe, au chef de gueules.*

Devise : *Nullus extinguit.*

Alix. — Famille de Salins.

Alliances : Udressier, Moniet.

Alixan. — *D'azur à une bande d'or, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe; au chef d'argent chargé d'une fasce vivrée d'azur.*

Allamand. — *Aux premier et quatrième de gueules, à trois aigles d'or 2 et 1; aux deuxième et troisième d'or à la bande de gueules de trois pièces.* Timbre : *un aigle d'or.* Supports : *deux lions de même.*

Alliances : Molprey, Lancine, Exosey.

Allemand (L') ou Lallemand. — Un membre de cette famille fut secrétaire d'État de l'empereur Charles V. *D'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de gueules, deux en chef et un en pointe.* Timbre : *un cygne d'argent.*

Alliances : Méligny, Hametout, Boudière, Oiselay, Chafloy, Choiseul, Fauche, Aubonne, Rahon.

Allier. — *D'azur à une fasce d'or, accompagnée de trois trèfles d'argent.*

Alliances : Petite-Pierre, Espenoy.

Alonaise. — *De gueules à deux fasces d'or.*

Alviset. — Commissaire nommé pour la vérification des titres de la noblesse d'Aval, le 6 avril 1789.

AMANCE.
Alliance : Longeville.

AMANCÉ. — *Fascé d'argent et de sable de quatre pièces, à une cotice de gueules brochant sur le tout.*

Une autre famille du même nom, porte : *De gueules à une tête de lévrier d'argent, colletée de gueules et bouclée d'or.*

AMANDRE. — *D'azur à la fasce d'or.*
Alliances : Nardin, Chassey, La Tour.

AMANGE. — *D'argent fretté de sable au chef de gueules.* Guyot d'Amange épousa Simonne d'Abbans en 1334.
Alliances : La Tour, Cicon, Abbans, Longwy, Merceret, Saint-Seine.

AMANZÉ. — Barons d'Amanzé et de Combles, seigneurs de Choffaille et de Bois-du-Mont.

La terre d'Amanzé fut érigée en vicomté, par lettres-patentes du mois de mai 1617, enregistrées au parlement de Paris, le 18 juillet 1625, et à la chambre des comptes de Dijon le 28 novembre 1644, en faveur de Jean IV, baron d'Amanzé ; Marie Josèphe, dame d'Amanzé, épousa le 20 mars 1706, Anne Gilbert de la Queille, marquis de Château-Gai et de Vendat, à la condition que son mari porterait le nom et les armes d'Amanzé. *De gueules, à trois coquilles d'or, posées* 2 *et* 1.

Alliances : la Bussière, Marcilly, Busseul, Chauvirey, Villon, Semur, Damas, Chantemerle, Chatellux, Chaudieu, Chevrières, Villeneuve, Coligny, Bouloigne, Escars, l'Aubespin, Jaquot de Mypont, la Guiche, Bayard, Rocheneuze, la Queille.

AMBLY. — Le marquis d'Ambly faisait partie des gentilshommes qui ont comparu à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Vesoul, le 6 avril 1789. *D'argent à trois lions de sable lampassés de gueules : couronne de marquis ;* casque *de front orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'argent et de sable.* Cimier : *un épervier au naturel grilleté et longé d'or.* Supports : *deux lions ou deux sauvages de carnation, appuyés sur leur massue au naturel.*
Devise : *Pour la gloire.*

AMEROUGE. — En Flandre. *D'argent à la fasce de gueules.*

AMETON OU HAMETON. — *D'azur, à une croix de Saint-André d'argent, chargée de cinq roses de gueules, au cœur d'or.*

Alliances : Lallemand, Neumann.

AMEY DE CHAMPVANS. — *De gueules au chevron d'or accompagne en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une rose de même.*

AMIDOUX. — *De gueules à la clef à l'antique contournée d'or, accompagnée de deux étoiles de même en chef.*

Alliances : de Nances, Pugin, Brossy, Poindier de Charosse, Sollier Boége, Passier, de la Croix.

AMIOT. — *D'azur au chevron d'or accompagné de deux trèfles de même en chef, et en pointe de deux osselets de mort mis en sautoir.*

Alliances : de Vers, Mouchet-Battefort, Cécile, Febvre, Marchant, Udressier, Boitouset.

AMONCOURT. — *De gueules au sautoir d'or.*

Alliances : Maugiron, Clermont : Tallard, Ténarre.

AMONDANS. — *D'azur à trois coquilles d'or.*

Alliances : Cambaron, Bourgney, d'Arbonnay, Ferrières.

AMOUR (Saint). — Ci devant baronnie, érigée en comté par Philippe II à Lisbonne, le 21 octobre 1581 (quatrième registre des Chartes, folio 506). *D'argent au lion de sable armé et couronné d'or.*

Alliances : La Baume, Blamont.

AMOUR (Saint-). — Ville du Jura. *D'or, au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules.*

ANAGRATE (Jean d'). — Epouse Isabelle de Chevroz en 1228.

ANCHEMANT. — *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.* Cimier : *une tête d'éléphant au naturel entre un vol à l'antique d'or et d'azur.*

ANCIER. — Famille éteinte et à laquelle appartenait le village de ce nom il y a plus de 400 ans, portait : *De...... à une fusée brisée d'une étoile en cœur.*

Alliance : Molans.

ANDELARRE. — Noblesse de Franche-Comté, 22 septembre 1788.

ANDELOT-COLIGNY. — *De gueules à l'aigle d'argent, couronné, becqué et membré d'or;* cette maison s'est éteinte dans celle de Coligny qui en porte les armes; le dernier était Louis, fils de Bernard d'Andelot, et de Jeanne de Pontaillier; il épousa Guyette, fille

de Guy, seigneur de Châtillon-Guiotte, et en eut deux filles, dont l'aînée mariée à un Coligny, qui emporta la terre d'Andelot; l'autre nommée Jeanne d'Andelot eut en partage Châtillon-Guiotte et épousa Antoine de Grammont; cette dernière mourut l'an 1417, et fut inhumée à Marchaux.

Alliances : Pontaillier, Châtillon, Grammont, Coligny, Oiselay.

Andelot-Pressia. — En Bresse : *De gueules, à une fleur de lys d'or;* ceux de Civria portent les mêmes armes.

Alliances : Serve, Lavernée, Mathefelon, Mondragon, Fétigny, Rochebaron, Montjouvent, Vaudrey.

Andelot-Cromarey. — Près Salins, autrement Cromarey, porte : *Échiqueté d'argent et d'azur à un lion de gueules brochant sur le tout, armé et couronné d'or.* Timbre : *une couronne d'or surmontée du léopard lionné de même;* issus, outre les Cromarey de ce pays, les *seigneurs de Rune* en Flandre.

Alliances : Myon, Cornon, Grozon, Vuillafans, Igny, Rye, Le Blanc, Seroy, Grammont, Laubespin, Balay, Guierche, Scey, Pontarlier, Perrot d'Annoire, Poligny, Vaudrey.

Andose (Saint). — *D'argent à quatre fasces de gueules, au franc quartier d'hermine.*

Alliances : Chissey, Varanges, Savoisy, Remilly.

Andrault. — *D'azur, à trois étoiles d'argent.*

Andressot. — Claude Andressot, de Dôle, capitaine au château de Montagu, fut anobli par Philippe second, par lettres-patentes, données à Madrid le 8 janvier 1656 (registre des fiefs, folio 452). *D'azur au chevron d'or accompagné de trois glands de même, la queue en bas.* Timbre : *trois pennaches, de gueules à dextre, d'or à senestre, et d'azur au milieu, surmontés d'une aigrette d'argent.*

Alliances : Boivin, Prévost, Pelousey.

Andrey. — Permission à Laurent Andrey de Conliége, de tenir en fief jusqu'à 2,500 francs, donnée à Bruxelles en 1625 (premier registre des fiefs, folio 298).

Aneau (Pierre d'). — Professeur à l'université de Dôle en 1576.

Angeot. — *D'argent à la bande de sable, chargée de trois besans d'or.*

Anglure des Papelonnes. — *De gueules, semé de grelots d'ar-*

gent sans nombre. Anne d'Anglure épouse Balthazard d'Ausson-ville en 1489.

Alliances : la Beaume, Montrevel, Arbonay, Chatelay, Saulx, Vergy, Mailly, Aussonville.

Angoulevent. — *D'hermines au chef de gueules, chargé de deux quintefeuilles d'or.* Timbre : *un léopard d'or.* Supports : *deux léopards de même.*

Alliances : Beaujeux, Montot, Augicourt, Châtenay, Bougne, Jacquelin.

Anjeu (Catherine d'). — Epouse Antoine de Châtillon en 1390.

Annoire (Jacques d'). — Seigneur de Chemin et de Florimond, paraît à l'assemblée des trois ordres (noblesse du bailliage de Besançon), 4 juin 1788.

Anthoine. — *D'argent, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles à six raies d'or et accompagné de trois taux ou béquilles de Saint-Antoine du même.* Cimier : *une tête et col de griffon d'azur entre un vol d'or.*

Antigny. — *D'or au lion morné de sable.* Alias : *d'argent à la croix de gueules.* Le nom d'Antigny fut substitué l'an 1250, à celui de Vienne dans la personne de Hugues IV, fils aîné de Hugues III (sire d'Antigny et de Pagny), et de Béatrix de Vienne.

Claude-Alexandrine de Vienne, fille de Jacques de Vienne et de Claude-Marguerite de Saint-Mauris-Montbarrey, porta en dot en 1651 la seigneurie d'Antigny, à Claude de Damas, seigneur de Breuil et de Buisson-en-Dombes; c'est en faveur de Claude de Damas que la seigneurie d'Antigny fut érigée en marquisat par lettres de septembre 1654. Les d'Antigny étaient également seigneurs de Sainte-Croix.

Alliances : Bellevèvre, Saint-Dizier, Vienne, Bourgogne.

Antoine. — *D'azur, à trois taux d'or.*

Alliances : Chauvirey, Ratteau.

Antoison. — *D'argent, à un orle de sinople.*

Antony (Jean-Baptiste). — De Gray, paraît à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Vesoul, le 6 avril 1789.

Anvers d'Einskerke. — Famille de Hollande, anoblie à Besançon sous le règne de Maximilien Ier. Louis d'Anvers, petit-fils du

premier de cette famille qui vint en Bourgogne, fut anobli par l'empereur Charles-Quint. Cette famille possédait encore la seigneurie d'Antorpes. *D'azur à trois harengs d'argent, posés en fasce l'un sur l'autre couronnés d'or.*

Alliances : Prévôtet, Bertin, La Tour, Brachault de Prat.

Apremont (Joffroy d'). — Vivait en 1259. Les d'Apremont étaient également seigneurs de Marcheville et de Watronville. *D'argent, à trois merlettes de sable.* Alias : *d'argent à trois corbeaux de sable, à la bordure engrêlée de gueules.*

Alliances : Choiseul d'Aigremont, des Armoises, Dion de Ludres, du Châtelet.

Aprix de Morienne. — *D'azur au château d'argent.*

Arbel de Montmarlon (Jeanne-Claudine). — Paraît à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Salins en 1789.

Arbilleur. — Seigneur de Villers-Saint-Georges (noblesse de Dôle, 6 avril 1789).

Arbois de Blanchefontaine. — Seigneur de Blanchefontaine : *d'azur au loup passant de pourpre, la tête contournée, accompagnée en chef de trois cloches d'argent.*

Arbois. — Ville du Jura : *d'azur au pélican becquetant sa poitrine et accompagné de ses petits placés sur une piété d'or, la poitrine du pélican chargée de gouttes de sang de gueules.* Deux devises : *His quos diligo — Dieu aide Arbois.*

Arbois. — *D'azur à une bande d'or accompagnée de deux béliers de même.* Alias : *D'azur à une bande d'or accompagnée de deux ours passant du même.*

Alliances : Usie, Laubespin, Montclay, Laviron, Pierrefontaine, Arlay.

Arbois. — *De sable au cor d'argent lié de même en sautoir.*

Arbon ou Albon. — Seigneurs de la Chaux, de Châteauvillain et de Coges. *De sable à la croix d'or chargée sur le cœur d'un point d'échiquier d'azur; portant un lion d'or.* Alias : *de sable à la croix ancrée d'or, chargée en cœur d'un écusson d'azur au lion d'argent.* Timbre : *Un lion d'or portant une hache d'or.*

Alliances : Commercy, Grammont, Grandvillers, Joux, Beaufort, Abbans, du Quart, Coligny.

ARBONNAY. — *D'argent à une fasce de sable.*

Alliances : Vellefaux, Rye, Champagne, Joux, Nozeroy, Saint-Mauris.

ARC (Hugues d'). — Epouse N... de Pesme en 1292. *D'azur à un arc d'or, chargé de trois flèches, celle en pal encochée d'argent et empennée d'or, et les deux autres en sautoir empennées d'argent.*

ARC-SUR-TILLE (Guy d'). — Epouse Alix de Rupt en 1329.

ARC. — Branche cadette de la maison de Vienne, dont le dernier, François de Vienne, onzième du nom, mort à Turin, sans alliance, en 1537, institua pour son héritier, Antoine de Beaufremont, son neveu, à condition qu'il porterait le nom et les armes de Vienne. *D'azur à une couronne royale d'or, soutenue d'une épée d'argent en pal, la pointe en haut, croisettée et pommetée d'or, et cotoyée à chaque flanc, d'une fleur de lys de même.*

ARCEEZ (Jeanne d'). — Dame de Larrey, épouse Guillaume de Grancey en 1380.

ARCONCEY (Marie d'). — Epouse Villemin, dit l'Ecuyer de Mallant, en 1331.

ARDENET (Jean d'). — Ecuyer, épouse Marguerite d'Aroz en 1571.

AREMBERG (Princes et ducs d'). — Branche cadette des maisons d'Arschot et de Croy, sont issus de l'illustre maison de Ligne.

Charles-Eugène de Ligne, prince d'Aremberg, né en 1633, fils de Philippe-Charles de Ligne, prince d'Aremberg et du Saint-Empire, de Porcéan et de Rebecq, duc d'Arschot, et de Marie-Cléophée de Hohenzollern-Sigmaringen, avait épousé Marie-Henriette de Cusance de Vergy, héritière du comté de Champlitte et de la baronnie de Faucogney en Franche-Comté. Les princes d'Aremberg devinrent enfin à la fin du XVIIIe siècle, propriétaires de la terre d'Arlay.

D'Aremberg porte : *De gueules à trois fleurs de néflier d'or.*

Les ducs d'Aremberg portent : *Écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois fleurs de néflier d'or*, qui est d'Aremberg; *aux 2 et 3 d'or, à une fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois traits,* qui est La Marck; *sur le tout, contre écartelé aux 1 et 4 d'or à la bande de gueules*, qui est Ligne; *aux 2 et 3 d'argent à trois lions de gueules*

couronnés et armés d'or, qui est Barbançon. Ces armes sont timbrées *de trois casques ouverts et couronnés; le premier au milieu pour Aremberg, est surmonté d'une queue de paon. Le second,* pour La Marck, *est surmonté de deux cornes de buffle, dont l'une est échiquetée d'argent et de gueules, et l'autre d'or. Le troisième,* pour Ligne et Barbançon, *est surmonté de huit pals aiguisés alternativement de gueules et d'or, qui se joignent en manière d'éventail déployé.* Supports : *Un griffon et un lion, tous deux d'or.* Devise : *Christus protector meus.*

Manteau de pourpre, doublé d'hermines, frangé d'or, sommé de la couronne princière.

Aresches. — La seigneurie d'Aresches fut unie aux seigneuries de l'Abergement, Chilly, Perret, Germigney et érigée en marquisat en faveur de Jacques-François de Germigney, par lettres-patentes du mois de décembre 1717, enregistrées à Besançon et à Dôle.

Alliances : Salins, Molprey.

Arestel (Louis d'). — Dame de la Beyvière, épouse Philibert de Montmoret en 1500. *D'or au taureau furieux de gueules, cantonné au chef à dextre d'une étoile à cinq pointes de même.*

Argenteau. — *De sable à la croix d'or chargée de cinq coquilles de gueules, cantonnées à chaque canton de cinq croisettes aussi d'or posées en sautoir.*

Argilly. — Famille éteinte. Il fut accordé à Jacques Bressand de Pontarlier la permission de prendre le nom d'Argilly, par dépêche du conseil privé de Bruxelles, l'an 1648, confirmée en Espagne en 1655. *Parti de gueules et d'azur à une croix ancrée et terminée par trois besans d'or sur azur, et d'argent sur gueules; au croison du pied plus grand, et parvenant à la fin de l'écu en forme de demi globe.* Timbre : *une étoile à cinq pointes d'argent.*

Arguel. — *De gueules à une comète d'or à huit rayons.* Timbre : *Un cygne d'argent.*

Alliances : Pesmes, Usie, Corcondray, Saint-Rémy, Bain, Beaujeu, Avilley, Mandre, Grammont de Vezet, Oiselay, Montjustin, Montbéliard, Amange, Rye, Ray, Belvoir, Neuchâtel, Vergy, Guillot.

Arinthod. — Petite ville du Jura. *D'azur au croissant d'argent surmonté d'un arc bandé d'or.*

ARINTHOD. — *D'azur à la fasce d'or accompagnée de cinq besans d'argent, trois en chef et deux en pointe.*

ARLAND. — Seigneur de la Sarrée.
Alliances : Villeneuve, Brancion, Chambon.

ARLAY. — Petite ville du Jura. *De gueules à la bande d'or, chargée d'une étoile d'azur.*

ARLAY. — Une des plus anciennes familles nobles de nom et d'armes du comté de Bourgogne. *D'argent à la fasce de sable.* Timbre : *Une couronne d'argent surmontée d'un levrier de sable colleté d'argent.*
Alliances : Vaudrey, Esternoz, Grozon, Laubespin, la Palud.

ARLAY. — Branche de la maison de Poligny. Les seigneurs de Betterans, du Louverot et de Rambey sortaient de la maison d'Arlay. *De gueules au chevron d'argent.*

ARLAY DE BLETTERANS. — *De gueules à trois molettes d'éperon d'or.*

ARLAY EN BRESSE. — *De gueules à la bande d'or, chargée d'une mollette de sable.*

ARLAY DU LOUVEROT. — *D'argent à la croix de gueules chargée en cœur d'un lion issant d'or.*
Alliances : Vuillatans, Arbois, Guiot de Poligny dit Gelin, Reculot, le Chassignet, Jaucourt, Bar, Vaudrey, Montrichard, Asuel.

ARLENANS (Théodoric d'). — Sert de témoin à la donation de la terre de la Prétière, faite à l'abbaye du Lieu-Croissant, par Guy Ier du nom, sire de Granges en 1150.

ARLOZ. — Seigneurs de la Servette-Leymen, Crangeac, Chareysia, barons de Saint-Victor, Saint-Just, la Fouilleuse, comtes d'Entremont. *D'azur, à un lion d'or armé et lampassé de gueules.* Cimier : *un taureau.* Supports : *deux taureaux de même.* Devise : *Nobilis, miles potens.* Guichenon donne pour armes aux Arloz : *De sable au lion d'argent.* On trouve aussi : *d'argent à un lion de sable armé, lampassé et couronné d'or.*

ARMÉNIE. — *D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois hermines, deux en chef et une en pointe.*
Alliances : Belvoye, Vaudrey, Usie, Vorges, Champvans, Savigny.

ARMESTOT. — *Parti de gueules à un homme naissant d'argent et de sable à la fasce d'or.*

ARMYNOT OU ARMINOT. — *D'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.*

ARMINOT DU CHATELET. — *D'argent à trois mouchetures d'hermine de sable surmontées d'un lambel de gueules.* Cimier : *une hermine issante au naturel.* Supports : *deux hermines au naturel, ornées chacune d'un collier de gueules auquel est attaché un mantelet d'hermines.* Devise : *Armis notus.*

ARNANS. — Voyez du Saix.

ARNOULD. — Seigneur de Provenchères et Chantrans (noblesse de Dôle, 6 avril 1789).

AROZ OU AROS. — Seigneur d'Uzelles, Franquemont, Accolans, Romain, Sancey. *De sable à la bande d'argent chargée de trois molettes d'éperon de gueules.* Timbre : *une tête d'aigle de sable becquée de gueules.*

Alliances : Fallerans, du Louvel, Saint-Mauris, Crosey, Thon, Vesoul, Franquemont, Mathay, Jouffroy, Gérard, Cicon, Fallon, Rupt, Montureux, Préjus, la Chapelle, Châtillon-Guyotte, Colin, Ardenet, Mandre, la Roche, Rigney, Chemilly.

Cette maison s'est éteinte dans celle de Vesoul.

ARPENANS.

Alliances : Borrey, Vesoul, Montrost.

ARQUEUX. — *D'azur au lion d'or couronné de même.*

ARTAUD-FONMAINE. — *D'or à trois quintefeuilles d'azur, 2 et 1.*

ARVISENET. — Famille de Champlitte, anoblie en la personne de Claude Arvisenet, maître de la chambre des comptes à Dôle le 12 août 1624.

François d'Arvisenet, seigneur d'Auranger, conseiller au parlement de Besançon, obtint par lettres-patentes du roi, du mois de mars 1726, enregistrées à Dôle, la confirmation du titre de marquis qui lui avait été conféré par le roi de Sardaigne. *D'azur à la pointe d'or à un lion de même; sous iceluy un agneau paissant tourné à senestre d'argent, au canton gauche un croissant montant aussi d'argent.* Timbre : *un lion naissant d'or.*

Alliances : Chaumont, Garnier, Bereur, Michotey.

Assaut. — Terre et seigneurie, au comté de Bourgogne, appartenant depuis le règne de Philippe le Bon, duc et comte de Bourgogne, à la famille du Champ, originaire de Dôle. Cette famille du Champ possédait encore les terres de La Motte et de Chevigny.

Astat. — *D'or au sautoir de gueules.*
Alliances : Montureux, Servette.

Astorg. — Seigneurs de Montifaut, du Tillet, Châtel-Guyon, la Feuillade, Chaludet, Lascos, Mirmont, Cluny, la Charmée.
Cette famille originaire d'Auvergne, vint s'établir à Poligny vers 1730. *De sable à un faucon d'argent, longé et grilleté d'or, posé sur une main gantée aussi d'or, accompagné en chef de deux fleurs de lys d'argent, et en pointe d'une demi fleur de lys de même, mouvante de l'extrémité du flanc dextre de l'écu.*
Alliances : d'Espie, du Peyroux, Chasteignier, Montmorin, Mayet, des Combes, Sarrazin, Monteil, la Bourderie, Jarrie de Clairvaux, Neuville, Saintan, Anglard, Nicod, Tribilet de Condal, Chevalier.

Athalin. — Chanoine de l'Église métropolitaine de Besançon (1789).

Athier (Gérard d'). — Archevêque de Besançon en 1406. *D'argent à trois fasces de sable, à la bande de gueules brochant sur le tout.*

Athose. — *De gueules à cinq quintefeuilles d'argent mises en sautoir.*
Alliances : le Goux, Aspremont.

Aubert. — Famille de Pesme, anoblie l'an 1630, le 12 octobre. *D'azur au lion d'argent couronné de même, tacheté de sable.* Timbre : *un lion naissant de même.*
Alliances : Griquet, Froissard-Bersaillin.

Aubes. — Seigneur de Roque-Martin. *D'or à un ours rampant de sable.*

Aubépin ou Aubespin. — Famille de laquelle des seigneurs du même nom s'établirent en Forez où ils possédèrent la terre de Chisy. Ils s'éteignirent avant la fin du xvi[e] siècle. Le dernier mâle des Aubépin fut Claude, baron de l'Aubépin et de Varey, qui laissa comme descendants : Barbe de l'Aubépin. Cette dernière porta

les biens de sa famille dans celle de Mouchet de Battefort, seigneur de Dramelay, chevalier d'honneur au parlement de Franche-Comté.

Les Aubépin portaient aussi le titre de barons de l'Aigle.

Alliances : Buffot, Grammont.

AUBIGNY. — *D'azur à une fasce d'argent chargée d'une aigle impériale, accompagnée de trois chapeaux ou bonnets d'or.*

AUBIN (Saint). — *D'argent à la bande d'azur chargée de trois besans d'or.* Cette maison s'éteignit dans celle de Grammont et y apporta les terres de Conflandey et de Bougey.

Alliances : Joux, Vienne, Rougemont, Neuchâtel, Grammont.

AUBONNE. — *D'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant de même en pointe.* Timbre : *un laurier d'argent.*

Alliances : Buffignécourt, Vy, la Jonchière, Treugny, Trestondans, Chassey, Rosiers, Gilley, Bressey.

AUBRIOT. — *De gueules à une étoile d'or, au chef cousu de Bourgogne ancien, qui est bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules.*

AUBRY. — Conseiller au parlement de Besançon, 1789.

AUCELLE.

Alliances : Cicon, Rougemont.

AUDELANGE (N... d'). — Procureur général de la chambre des comptes (1789).

AUDEUX (Perrinot d'). — Paraît à l'assemblée des trois ordres au bailliage de Besançon (4 juin 1788).

AUGEA. — La dame d'Augea paraît à l'assemblée des trois ordres du bailliage d'Aval.

AUGERANS. — *Bandé de gueules et d'argent de six pièces.*

Alliance : Lallemand en 1392.

AUGICOUR. — *De gueules à une croix ancrée d'or.* Timbre : *une tête de biche colletée d'or.*

Alliances : Byans, Cussy, Mont-Saint-Ligier, Poligny, Vaudrey, Thomassin, Andelot, Vy, Borrey, Raincourt.

AUGNE. — *D'argent à trois fasces de gueules accompagnées en chef de trois merlettes de sable.*

AULE (de l'). — Ancienne famille de Salins, éteinte dans le XVe siècle dans celle d'Eternoz.

Alliances : Falletans, Saint-Julien, Arnaud, Besançon, Chenecey, Wurry, Eternoz.

AUMONT OU AULMONT. — *D'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de gueules posées en orle.*

Alliances : Etrabonne, Hurault, Villequier, Rocheberon, la Rochefoucault, Chabot, Chateauvillain.

AUQUOY. — Paraît à l'assemblée des trois ordres au bailliage de Besançon, 4 juin 1788.

AURICOURT OU AVRECOURT. — *D'argent à trois jumelles de gueules.* Timbre : *un cygne d'argent.*

Alliances : Damas, Beaujeu, Sacqueney, Scey.

AURILLOT (Simon d'). Seigneur d'Aissey, épouse Péronne de Scey en 1510.

AUSSELLE. — *D'or à trois fasces de gueules.*

Alliances : Igny, Saint-Mauris.

AUSSILLY. — Paraît à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Vesoul, le 6 avril 1789.

AUSSONVILLE. — *D'or à une tour maçonnée de sable et sur la porte deux croix d'or.*

Alliances : Grattedor, Dommartin, Cicon, Anglure.

AUTHUME. — Voyez Masson.

AUTOISON (Jacquette d'). — Vend les dîmes de Germondans et de Gesans à Guy de Châtillon-Guyotte, en 1379.

AUTREY. — *De gueules à trois chevrons d'or.* Erection de la terre et baronnie d'Autrey en titre de comté en faveur de messire Louis de Fabry seigneur de Moncaut, par patente de Louis XIV, donnée à Versailles en février 1692 (7e registre des fiefs).

AUTRISOT OU AUTRISEL (Jean d'). — Ecuyer, seigneur de Châtillon-sur-Courtine, est nommé dans le testament de Catherine de Montluel, épouse de Simon de Montbéliard, en 1320. Cette famille originaire de Poligny est à présent éteinte.

Alliances : Nancuyse, Poligny, Grozon, Ugny ou Ugnier. Le fief d'Autrisot entra dans la maison d'Ugnier, et ensuite par succession

dans celle de Beaurepaire. Joachim, baron de Beaurepaire et Claudine de Montgesson sa femme, vendirent ce fief en 1657.

Auvet. — *Bandé de gueules et d'argent de six pièces, la seconde chargée d'un lion de sable.*

Auvignot (Nicolas d'). — Epouse Claude Antoinette de Raincour en 1633.

Auxiron de Valoreille. — Juge châtelain de Maîche en 1664.

Auxonne. — *D'azur à la croix ancrée d'argent.*

Avannes. — Famille de Bourgogne. *Écartelé aux* 1 *et* 4 *de gueules à trois quintefeuilles d'or* 2 *et* 1, *aux* 2 *et* 3 *de sable au sautoir d'or, cantonné de quatre grillons de même.*

Avanne. — Seigneur de Fondremand, Frasnoy, Purgerot, Villers, Chargey. *D'or à trois quintefeuilles de gueules, chargé en cœur d'un écu de sable.*

Alliances : Germigney, Marcy, Gruffy, Lambrey, Saint-Seigne, Veser, du Four, Cordiron, Vaugrenans, Fallerans, Thoraise, Etrabonné.

La seigneurie d'Avanne passa dans la maison de Faucogney ; sur la fin du xii[e] siècle, Gilbert de Faucogney, seigneur d'Avanne, accorda à l'abbaye de Billom, le droit d'usage dans ses forêts d'Avanne.

Les seigneurs d'Etrabonne succédèrent aux Faucogney en 1400, et s'intitulèrent seigneurs d'Avanne. Cette seigneurie passa ensuite avec les autres biens de la maison d'Etrabonne dans la famille d'Aumont qui aliéna la terre d'Avanne au commencement du xviii[e] siècle.

Averly. — *D'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.*

Avesne (Ide d'). — Epouse Guillaume de Saint-Omer, en 1270. *Bandé d'or et de gueules.* Devise : *Tenui modulatur avenâ.*

Alliances : Rumigny, Blois, Châtillon, Flandre, Hollande, Luxembourg, France, Artois, Clermont, Valois, Villehardouin, Coucy, Valence.

Avilley.

Alliances : Montmartin, Clervaux.

AVOUT. — *De gueules à la croix d'or chargée de cinq molettes de sable.*

AYMONET. — Permission de tenir en fief la seigneurie de Bouvières à Anne-Béatrix-Jeanne Aymonet, Jeanne-Françoise et François Marquis, donnée à Bruxelles le 8 novembre 1650 (second registre des fiefs, folio 362).

Permission de tenir en fief donnée par Charles-Quint, à Nicolas Aymonet et Catherine Millet sa femme, jusqu'à la somme de 415 fr. et trois gros; donné à Inspruck le 13 juillet 1550 (registre des anoblissements, folio 14).

Permission de tenir en fief accordée par Louis XIV à Jacques-Antoine Aymonet, de Vesoul, jusqu'à la somme de 2,000 livres de revenu par lettres-patentes données à Versailles au mois de mai 1683 (5e registre des fiefs, folio 310).

Jean-Georges Aymonet, de Vesoul, seigneur de Contréglise, fut anobli par lettres-patentes données à Madrid le 16 juillet 1661 (3e registre des fiefs, folio 241). *Coupé de gueules et d'or, un château d'argent en chef et deux lions d'azur en pointe.*

Alliances : Salivet, Millet, Damedor, Teugnot, Racle, Buretel.

AYMONIN. — Famille de Poligny. *D'argent au chevron de gueules.*

Alliances : Doroz, Simonin.

AZUEL ou ASUEL. — Seigneur de Rougemont et d'Usie. *De gueules à deux haches d'armes d'argent passées en sautoir.*

Alliances : Montmartin, Saint-Aubin, Thuillières, Bussy, Scey, Courlaoux, Mandre, du Saix, Saulx, Rye, Collombe, Rougemont, Coligny, Valoreille, Grandvillers, Arlay.

BACHELU. — Seigneurs de Montmirey-la-Ville (noblesse du bailliage de Dôle, 1789).

BACHOD. — *D'azur, à un rocher de trois coupeaux d'or, surmonté d'une croisette du même, entre deux croisettes d'argent.*

BACOILLET. — Girard Bacoillet, écuyer, est nommé exécuteur testamentaire de Huguenin d'Aros, en 1415.

PASSIER.

(La suite prochainement.)

GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

ALEYRAC.



E château d'Aleyrac est situé dans la commune de Saint-Vincent de Barrez, arrondissement de Privas, canton de Rochemaure, qui possède aujourd'hui 920 habitants (*Diction. des Communes*), et n'avait en tout que 126 feux il y a deux siècles.

C'est le château qui donna, suivant La Chenaye des Bois, son nom à une ancienne famille; contrairement à cet auteur, je suis porté à croire que la famille Aleyrac a plutôt transmis son nom à la demeure féodale.

Cette famille d'Aleyrac paraît être une branche cadette des anciens barons d'Aigremont (Dioc. de Nîmes), qui s'éteignit en la personne de Pons d'Aleyrac, baron d'Aigremont, décédé en 1549, ne laissant qu'une fille du mariage qu'il avait contracté avec Marguerite de Cambis.

Marguerite d'Aleyrac, baronne d'Aigremont, dame de Lesdignan, Saint-Benezet, les Colombiers, Saint-Nazère, etc., etc., épousa, le 15 août 1581, noble Thomas Rochemore et porta dans cette maison les biens de la branche aînée.

I. *Pons* d'Aleyrac avait un frère du nom de Claude, seigneur de Colombiers, bailli du Vivarais; il devint l'époux de demoiselle Jeanne de Mercoyrol, fille de noble Jean de Mercoyrol, seigneur de Pouget et Vivarais et de demoiselle Jeanne de Pavie. Ils eurent pour enfants :

1° Guillaume qui suit;

2° Guinot, auteur des seigneurs de Fougères.

II. Noble *Guillaume* d'Aleyrac de Colombiers, seigneur de Chambeson, se distingua à la bataille de Montcontour à la tête de cinquante hommes d'armes, puis, comme capitaine d'une compagnie d'infanterie, mérita en 1589 les éloges d'Henri IV pour sa conduite

contre les ligueurs. Il mourut, suivant certains généalogistes, en 1606, suivant d'autres, l'an 1607.

Il avait contracté mariage le 15 janvier 1575 avec Anne de Sibleyras, fille d'un bailli de la baronnie de Privas et d'Isabeau de Châteauneuf, dont naquit :

III. Noble *David* d'Aleyrac, seigneur de Chambeson, qui servit dans la compagnie de Vendôme en 1609, en qualité d'homme d'armes, capitaine en 1616 d'une compagnie de cent hommes par commission, il mourut le 20 septembre 1649; il laissa de son mariage avec Suzanne de Jullien, fille puînée de noble Jean de Jullien, seigneur du Fraisse et de demoiselle Isabeau de Chambeau, de la paroisse de Saint-Martin de Valamas, les enfants qui suivent :

1° Étienne qui suivra;

2° Jean, décédé le 28 octobre 1640, capitaine d'infanterie, âgé de 19 ans;

3° Paule
4° Anne
5° Geneviève
6° Judith } d'Aleyrac.

IV. Noble *Étienne* d'Aleyrac, plus connu du vivant de son père sous le nom de seigneur de Colombiers ou seigneur de Chambeson, épousa, le 22 octobre 1634, demoiselle Catherine de Chambeau, fille de noble Noë de Chambeau, seigneur de Saint-Léger, etc., et de demoiselle Simonne de La Tour. De ce mariage naquirent :

1° Louis, mort en 1666
2° Jacques, mort en 1674 } au service du roi;

3° Noë, sieur de la Condamine, essuya de mauvais traitements de son père, pour avoir abandonné la religion protestante. Il mourut en 1718 à l'hôtel des Invalides;

4° Autre Noë qui suit;

5° Étienne, sieur de Pramoulou, décédé lieutenant au régiment de Piémont, vers 1673;

6° Jeanne
7° Catherine
8° Suzanne } d'Aleyrac.

V. Noble *Noë* d'Aleyrac, seigneur de Colombiers, né en 1650,

abandonna à Paris, en 1673, la religion nouvelle, signala son zèle à défendre sa religion, sa patrie et son roi (*Tablettes historiques*), et mérita, à la recommandation du duc de Noailles, les bonnes grâces du monarque; il décéda à Vaison (comtat Venaissin) le 7 octobre 1717. Il laissa de son premier mariage avec Jeanne de Garnier, fille de René Garnier et de Jeanne de Bachon, et de son deuxième, contracté en 1695 avec Suzanne de Salier, fille d'Étienne et de Marie de Serre, les enfants suivants :

De son premier lit :

1° Noë, sieur de Colombiers, né en 1679, tué au siége du Quesnoy en 1712;

2° Pierre se maria, mais l'épouse est restée inconnue;

3° Joseph qui suit;

4° Paul, mort en 1749 à Civita-Vecchia, sans enfants;

5° Étienne, mort jeune;

6° Jeanne } d'Aleyrac;
7° Marianne }

8° N..... d'Aleyrac, née le 16 janvier 1693.

Du second lit :

9° Scipion d'Aleyrac, sieur de la Chaize, né en 1696, décédé en 1718 à Monaco;

10° Autre Noë dont il sera parlé plus tard;

11° Autre Étienne, seigneur de la Condamine, né en 1681, entra au service militaire et décéda en 1738. De son union avec demoiselle Catherine de Guyon-de-Geis de Pampelonne, fille de noble Jacques et de dame Gabrielle Daimart ou d'Aymard, contractée en 1717, vinrent entr'autres enfants :

1° Paul David qui suit;

2° Joseph de la Condamine, né en 1728, officier d'artillerie, mort en 1768;

3° Paul-Jean d'Aleyrac, appelé communément le Chevalier, né en 1729, marié à la Guadeloupe à M[lle] Anne de Pauthéac de Granval, sa cousine, en 1768;

4° Gabrielle, morte en bas âge;

5° Marie-Anne-Catherine } encore filles en 1770.
6° Jeanne-Catherine }

VII. Noble *Paul-David* d'Aleyrac, co-seigneur de Saint-Vincent de Barrez et de Saint-Pierre de Barry, Saint-Martin l'Inférieur, etc., né le 2 janvier 1724, entra dans l'état militaire et servit avec éclat au siége de Cassel, ce qui lui valut d'être créé chevalier de Saint-Louis, quoique n'ayant pas atteint l'âge voulu. Il épousa, le 15 février 1768, Marie-Thérèse de Barruel, fille de noble Antoine de Barruel, seigneur haut-justicier de Chaix, co-seigneur de Mirabel, etc., et de dame Magdeleine Meunier, dont vinrent :

VIII. 1° *Paul-Louis*, né le 16 janvier 1769, capitaine d'infanterie;

2° *Hippolyte*. Ils émigrèrent lors de la révolution, et servirent à l'armée de Condé.

Leur mère avait envoyé sa procuration pour la représenter à l'assemblée de la noblesse du Vivarais, en 1789.

AUTRE BRANCHE.

VI. Noble *Noë* d'Aleyrac, onzième de nom, seigneur de la Chaise, deuxième fils de Noë d'Aleyrac et de Suzanne de Salier, sa seconde femme, quitta la profession des armes en 1734, dans laquelle il s'était distingué, notamment à la bataille de Parme, où il fit prisonnier un officier de marque. Il prit pour épouse demoiselle Jeanne-Marie Vernhen, fille de Jean Vernhen, juge de Saint-Pierreville (Bas-Vivarais) et de Gabrielle de Borme de Boissi de Saint-Montant, mort à Saint-Pierreville, l'an 1745. Il laissa de son mariage :

1° Jean-Baptiste qui suit;

2° Étienne, mort poitrinaire en 1768 à Saint-Pierreville, âgé de trente ans; il s'était fait remarquer par son intrépidité au siége de Mahon;

3° Jacques-François, né à Saint-Pierreville en 1743, avait pris du service et était devenu officier dans le corps royal d'artillerie;

4° Jeanne-Marie, née et morte à Saint-Pierreville.

VII. Noble *Jean-Baptiste* d'Aleyrac, né à Saint-Pierreville, 1737, capitaine à trente ans, dans Languedoc-infanterie, chevalier de Saint-Louis, etc. Il prit part à l'élection des députés de la noblesse du Vivarais, en 1789.

SEIGNEURS DE FOUGÈRES.

II. Noble *Guinot* d'Aleyrac, fils puîné de Claude et de Jeanne de Mercoyrol, se maria en 1598 à demoiselle Magdeleine de Cheylard, dame de Fougères, paroisse de Saint-Vincent de Barrez.

Il eut pour enfant :

III. Noble *David* d'Aleyrac, seigneur de Fougères, reçu docteur ès-droits ; servit dans le ban et l'arrière-ban de sa province et conduisit la noblesse du Vivarais par ordre du roi et de son ministre (Richelieu) au siége de Perpignan, et s'y fit remarquer.

Il prit pour épouse Louise d'Audemar, descendante par sa mère de l'illustre famille de Pierregourde, et eut de cette union :

1° François-Louis qui suit ;

2° N.... communément appelé du surnom de Cambregaud, tué à la tête d'un régiment de cavalerie en 1676 ; il faisait partie du régiment de Quincy.

IV. *François-Louis* d'Aleyrac, seigneur de Fougères, épousa, étant capitaine dans l'infanterie, demoiselle Judith de Serre. Il n'eut que trois filles :

1° Suzanne, dame de Fougères, qui se maria à noble Antoine de Pichon de Brellay, habitant de la ville de Tournon, dont vinrent :

a. N.... de Pichon, seigneur de Fougères, mort le 5 juin 1766 à Versailles ; il était chevalier de Saint-Louis et écuyer-cavalcadour de M[me] la Dauphine ;

b. N.... de Pichon, dame de Fougères, mariée en 1766 à noble.... de Lherumzière, capitaine au régiment de Lorraine ;

2° Claudine-Gabrielle, dont les enfants et l'époux sont restés inconnus ;

3° Autre Suzanne, encore célibataire en 1776.

Armes : *Écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur, à un demi vol dextre éployé d'or ; aux* 2 *et* 3 *de gueules, chargé d'une tour donjonnée de trois pièces d'argent, maçonnée de sable.*

Casque : *De front à* 5 *grilles, accompagné de ses lambrequins.*

Cimier : *Une aigle naissante de sable, tenant en son bec un rameau de sinople.*

Supports : *Deux aigles d'or.*

L. VALLET.

RÉPERTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.

(Suite [*])

Fonds français, 18655. — Recueil abrégé des principales maisons de France, par M. de Clérembaut, généalogiste des ordres du roy. — (Tome I.)

[*] Voyez 9e liv., septembre 1868, p. 429.

Fonds français, 18656. — Recueil abrégé des principales maisons de France, etc. — (Tome II.)

Mitte de St-Chamont. 600
Monchy. 603
Montaigut-Bouzolles. 606
Montant-Navailles. 608
Montboissier-Beaufort-Canillac. 613
Montbourcher. 617
Montgommery. 618
Montiers-Mérinville. 621
Montlezun. 624
Montmorin. 625
Moreul. 628
Motte-Houdancourt (la). 630
Mouy. 634
Nagu-Varennes. 638
Nesmond. 641
Nettancourt - Vaube - court. 643
Nicolaï. 645
O (d'). 649
Ongnies-Coupigny. 659
Ornano. 661
Palu-Bouligneux (la). 664
Pardaillan-Montespan. 666
Peletier (le). 671
Phelypeaux. 673
Plessis-Liancourt. 678
Poitiers. 682
Polignac. 690
Pompadour. 694
Pons. 698
Pot-Rhodes. 701
Puy-Montbrun (du). 704
Perrien de Crenan. 707
Rabodanges. 710
Rabutin-Bussy. 711
Razilly. 717
Reffuge. 720
Renty. 723
Rieux. 726
Rivière (la). 733
Rochefort en Bourgogne. 734
Roncherolles. 741
Roquelaure. 744
Rosmadec. 748
Rouaut-Gamaches. 751
Roucy-Sissonne. 753
Rouville en Normandie. 754
Salignac. 756
Sanguin. 763
Sanzay. 766
Saux-Tavannes. 768
Simiane. 774
Taléran-Chalais. 777
Tassé. 781
Urfé. 801
Vaudetar-Persan. 786
Veneur-Tillières (le). 788
Vienne. 791
Vignacourt. 794
Vignolles. 797
Villeneuve. 798

Fonds français, 18660. — Généalogies des familles de Paris. — (Tome I.)

Aguenin. Fol. 1
Allegrin. 8
Alligret. 20
Amelot. 24
Anjorrant. 27
Anthonis. 34
Arbaleste. 37
Aurillot. 41

Fonds français, 18661. — Généalogies des familles de Paris. — (Tome II.)

Marillac.	31
Marle.	39
Maupeou.	49
Mesgrigny.	54
Midorge.	61
Miron.	63
Molé.	71
Montmiral.	80
Moucy.	83
Nanterre.	89
Neufville.	92
Nicolaï.	96
Olivier.	100
Orgemont.	108
Paillard.	117
Paris.	122
Perrot.	127
Philippeaux ou Phelippeaux.	137
Picart (le)	142
Picot.	171
Pinon.	175
Pommereu.	182
Pottier.	186
Prat (du)	196
Prevost (le).	204
Prevost-Saint-Cire.	211
Puy (du).	216
Ragnier.	224
Refuge ou Reffuge.	234
Rivière.	247
Robertet.	252
Ruzé.	255
Sanguin-Maffiers.	263
Sanguin-Livry.	269
Sevin.	276
Sève.	284
Simon.	291
Spifame.	293
Thiboust.	299
Tillet (du)	303
Thou.	310
Thurin.	319
Tronçon.	323
Tudert.	328
Vaudetar.	336
Versoris.	343
Viole.	348
Vitry.	360
Seguier.	367
Montholon.	385
Guesle (la).	396
Mesmes.	401
Bailleul.	408
Lamoignon.	435
Longueil.	451
Armes.	484
Minard.	490
Esligneris.	492
Forget.	496
Faur (du).	505

Ibid. — (Tome III.)

Brageloigne.	Fol. 1
Gobelin.	9
Hotman.	16
Lhuillier de Manicamp.	23
Maistre (le).	24
Paule (St. François de).	36
Phelippeaux.	47
Piedefer.	49
Plessis-Liancourt.	58
Tellier (le).	59
Marillac.	63
Neufville-Villeroy.	68
Vieuville (la).	98
Villequier.	102
Guénegaud.	107

L. Sandret.

NOTE DE CHARLES D'HOZIER

Touchant l'usurpation de la particule [1]

« Pour comparer le *Nobiliaire* de Nicolas Chorier avec celui de Gui Alard son adversaire, mais avec infiniment moins de savoir que le sieur Chorier, il faudra lire celui dudit Alard avec les notes qu'il m'a données lui-même et que j'ai écrites, comme il me les dicta à Paris en 1677, et celles que j'ai ajoutées de plus et la correction que j'ai faite aussi de l'orthographe des noms de familles et le retranchement de l'article *de* aux surnoms auxquels il ne peut ni ne doit convenir. C'est une ridicule imagination que se sont faite tous les gens qu'on appelle d'outre-Loire, c'est-à-dire, Languedoc, Provence, Guienne, etc.; sottise qui s'est depuis établie jusqu'à Paris, parce qu'on a cru que cette addition de l'article *de* donnoit un relief à un nom de baptême qui étoit devenu surnom propre de la famille qui le porte, et rendoit à ce surnom une noblesse qui le distinguoit [2].

« L'orthographe de quantité de noms de familles contenues dans ce *Nobiliaire* est toute défectueuse. Je l'ai redressée par tout où j'ai remarqué cette mauvaise orthographe qui défigure ces noms.

« Outre ces notes, il faut encore retrancher partout l'article *de*, dont l'autheur croit bien honorer des familles, dont les surnoms n'étant point pris de la possession de seigneuries appartenantes aux races qui portent ces noms héréditairement, ne sçauroient que ridiculement joindre cet article *de* à leurs noms; parce que ces noms étant la plus part noms de baptême devenus surnoms de familles, ne doivent être orthographiés que comme on les verra dans tous les surnoms où j'ai rayé cet article.

« Je l'ai fait de même sur les noms des familles de Provence et de Languedoc, qui usurpent cet article *de*. Ce sont les gens de ces

[1] Cette note, de la main de Charles d'Hozier, se trouve dans le tome III du *Nobiliaire de Dauphiné* par Nic. Chorier, exemplaire de la réserve à la bibliothèque impériale. Nous en devons la communication à M. Jules Silhol.

[2] Il faut, pour être impartial, avouer que Pierre d'Hozier, père de l'auteur de cette note, s'est rendu lui-même coupable de cette *sottise*. Son père Étienne s'appelait *Hozier*; c'est lui qui le premier signa d'*Hozier*.

pays qui se sont avisés de cette addition, croyant par là se donner un relief qui rend leurs noms plus nobles.

« Ce *Nobiliaire* meslé de bon et de mauvais, de vrai et de faux, de flatteries et d'éloges, et presque sur chaque sujet de traits d'érudition semés et appliqués selon que les personnes convenoient à sa plume, seroit excellent si l'autheur qui étoit un homme capable de faire de bons ouvrages avoit voulu parler comme la vérité toute nue l'y obligeoit et doit obliger à le faire ceux qui ne rendent pas le fruit de l'étude et des recherches solides qu'ils ont faites, en ce genre de curiosité qui est justement décrié et méprisé, à la honte de ceux qui en font un trafic à tous ceux qui en veulent. »

M. le comte Godefroid de Montgrand, le savant éditeur de l'*Armorial de Marseille*, vient de publier une remarquable notice sur une des illustrations de notre époque, le comte Antoine Clot, plus connu sous le nom de Clot-Bey, le célèbre médecin français, l'initiateur de la civilisation en Egypte, et l'un des premiers et des principaux auteurs de l'influence de la France dans cette contrée. De 1825 à 1857, ses travaux, ses créations, ses services de tout genre, surpassent, on peut le dire sans hyperbole, l'imagination. L'Egypte, la France, la religion catholique, ont essayé de payer leurs dettes à ce héros de la science et de la civilisation, en lui conférant les distinctions les plus honorables. Créé bey, puis général par le vice-roi, comte romain par le souverain pontife, ces dignités et ces titres lui ont été confirmés par l'Empereur des Français, qui a voulu reconnaître, par une faveur rarement accordée, le mérite et les services du célèbre médecin dauphinois. M. le comte de Montgrand a été bien inspiré en consacrant ses veilles à retracer la biographie d'un homme dont la France a le droit d'être fière.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES

Juillet 1868.

M. le baron Alfred Lafon de la Duye, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, a épousé Mlle Marie Boutelier.

M. le vicomte de Merlemont, — Mlle de Bouthillier-Chavigny.

M. le comte d'Assay, — Mlle Marie-Geneviève d'Anthenaise.

M. le marquis Aimé de Clermont-Tonnerre, — Mlle Béatrix de Moustier, fille du ministre des affaires étrangères.

M. le comte Louis-Marie de Talleyrand-Périgord, — Mlle Marie-Thérèse-Lucie de Brossin de Méré.

M. Louis-Sébastien-Henri de Roger de Cahuzac, marquis de Caux, écuyer de l'Empereur, — Mlle Adélina-Jeanne-Marie Patti.

M. de Romeuf, auditeur au Conseil d'État, — Mlle Eugénie Renaudin.

M. de Juigné, conseiller de préfecture, — Mlle Berthe d'Yanville.

DÉCÈS.

Juillet 1868.

— *Marey-Monge* (Louis-Edmond), décédé à Paris, le 6, à l'âge de 61 ans.

— *Verneau* (Mme la baronne de), née de Rigny, décédée à Paris, le 10.

— *Surville* (baron Charles de), membre de l'ancienne assemblée législative, décédé à son château de la Coste (Gard), dans un âge avancé.

— *Beauvau-Craon* (prince Marie-Joseph-Louis de), décédé à Paris, le 12, à l'âge de 42 ans.

— *Esclignac* (Mme la duchesse d'), décédée à Paris.

— *Choiseul* (comte Albéric de), décédé à Paris, dans un âge avancé.

— *Guillard de Semainville* (Mme veuve), née Hélène Quévanme, décédée à Ay (Marne), le 27, à l'âge de 84 ans.

— *La Barre du Parcq* (Mme veuve de), née Colombe-Constance Moreau de Champlieux, décédée à Paris, le 27, à l'âge de 72 ans.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR QUELQUES

ARMORIAUX DE LA PROVENCE ET DU COMTÉ-VENAISSIN.



EPUIS quelques années le goût des collections provinciales a pris un si grand développement, que tous les ouvrages qui s'y rapportent sont devenus rares et chers. Parmi ces ouvrages, les nobiliaires, surtout ceux de la Provence et du Comté-Venaissin, sont chaque jour plus difficiles à trouver; et bien souvent les libraires, soit ignorance, soit négligence, vendent comme complets des exemplaires défectueux auxquels manque tantôt une planche de blason, tantôt un supplément peu connu. Je crois donc rendre service aux amateurs de l'art héraldique, en donnant la description de plusieurs de ces ouvrages, dont quelques-uns sont restés inachevés, et indiquant pour chacun d'eux le nombre des pages, cartons, suppléments, planches d'armoiries, etc., nécessaires pour former un exemplaire complet.

PROVENCE.

Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence, à Avignon, chez la veuve Girard, imprimeur-libraire, place Saint-Didier, avec permission des supérieurs (sans nom d'auteur), 2 vol. in-4°, 1757-1759.

PREMIÈRE ÉDITION.

La première édition de cet ouvrage ne se compose que de deux volumes ; le premier parut en 1757. Il contient, en y comprenant la table et les corrections, 549 pages de texte, précédées d'un texte armorié, gravé par Honoré Coussin, d'un faux titre, d'une dédicace de 4 pages à nosseigneurs les syndics et commissaires de la noblesse de Provence, signée Artefeuil, et d'une préface de 4 pages.

La famille de Gueydan avait dans ce volume un article très-court, puisqu'il n'occupait que les deux tiers de la page 535 et les

trois premières lignes de la page 536. A la suite venaient quelques mots sur la famille Guelton-Pignet; puis, la table avec des additions et corrections allant de la page 537 à la page 545.

Gaspard de Gueydan, président au parlement de Provence, mécontent de l'article qui concernait sa famille, obtint quelque temps après que l'on imprimât la généalogie fantastique qu'il produisit alors. Elle forme un carton paginé 535 à 540, qu'une faute d'impression marque 140. Ensuite vient la notice sur la famille Guelton-Pignet suivie de la table et des additions paginées 541 à 549, et reproduisant le même texte mot pour mot. Il n'y a de différence que dans l'ornement gravé en tête de la table, et dans les signatures placées au bas des pages.

Mais avant la réimpression obtenue par M. de Gueydan, un certain nombre d'exemplaires avaient déjà été distribués, et l'on en trouve qui ne contiennent pas ce carton, et finissent à la page 545.

Le premier volume doit contenir les première, deuxième et troisième feuilles d'armoiries commençant à Abeille et finissant à Guelton.

Le second volume parut en 1759. Il se compose d'un titre et d'un faux titre et de 540 pages de texte. Ensuite vient une feuille portant pour titre : *Supplément, additions et corrections,* et formant les pages 541 et 542. A la page 543 se trouve un avertissement indiquant les raisons qui ont donné lieu à ce supplément, il est suivi des généalogies qui vont jusqu'à la page 574.

Depuis la page 575 jusqu'à la page 596 se trouvent les additions et corrections du premier volume; puis celles du second, de la page 597 à la page 602. Ce volume est terminé par la table qui occupe les pages 603 à 608.

Entre les pages 602 et 603 doit se trouver un carton de trois feuillets dont le dernier verso est blanc; ils répètent les chiffres 603 à 607, et contiennent les généalogies des trois familles David, Gotho et Mercurin, que l'auteur fit paraître quand le volume était déjà imprimé.

On remarque que ce carton signé Hhhh est placé entre les signatures Gggg et Gggg.

Le second volume doit contenir les quatrième, cinquième et sixième feuilles d'armoiries, commençant à Guérin et finissant à Mercurin, en y comprenant les vingt-quatre écussons placés ultérieurement à la suite des armes de la famille Zbonski, sans observer

l'ordre alphabétique. Il doit contenir en outre deux feuilles gravées par Honoré Coussin, dont l'une, datée de 1756, renferme, d'après son titre, les armoiries des familles de Provence qui ont eu des membres reçus dans l'ordre de Malte, et dont l'autre, sans date, présente les écussons des Provençaux illustres qui ont occupé des places élevées dans l'Etat et l'Église.

L'auteur du nobiliaire, pour éviter sans doute une partie des frais que lui aurait coûté la gravure des armoiries, racheta d'Honoré Coussin, célèbre graveur d'Aix, les cuivres des planches armoriales que celui-ci avait fait paraître en 1756. Seulement, une partie des familles qui avaient trouvé place dans les planches de Coussin, n'ayant pas voulu souscrire au nobiliaire, leurs écussons furent effacés et remplacés par ceux des nouveaux souscripteurs pour lesquels on tâcha d'observer, tant bien que mal, l'ordre alphabétique. On voit d'ailleurs que l'auteur n'effaçait les écussons primitifs qu'à la dernière extrémité, et seulement lorsqu'il avait besoin de la place pour un souscripteur dont le nom commençait par la même initiale. C'est ainsi qu'il a laissé subsister les noms des familles Gaffazel et Ornezan, quoiqu'il n'eût pas inséré de notices sur elles dans le corps de l'ouvrage. On trouve aussi à leur place alphabétique les écussons des familles Balarin et Campou dont les articles ne se trouvent pourtant qu'aux pages 544 et 548 du tome second, dans la partie intitulée : *Supplément, corrections et additions*. D'un autre côté, l'écusson de la famille de Baptendier, dont l'article est placé dans le texte à son ordre alphabétique, se trouve dans les planches entre Bec et Bellon, parce qu'il a remplacé l'écusson de la famille Beccaris. Au reste, cette dernière remarque s'applique à plusieurs autres familles, et j'indiquerai, à l'article des cartes armoriales de Provence, tous les changements qui ont été faits au travail de Coussin, et dont quelques-uns ne sont que des corrections orthographiques, ou des concessions faites à la vanité, comme le nom de Lagouche substitué à celui de Lagouge qui était le véritable nom des seigneurs de Saint-Étienne, et le titre de baron donné aux Arnaud de Vitroles. Je ferai remarquer encore que l'on chercherait inutilement dans les planches le nom de Laboulie, dont l'article se termine tome second, page 49, bien qu'à la fin de cet article on lise la formule ordinaire : « Voyez les armes de cette famille à la quatrième feuille de l'armorial.» D'un autre côté, on trouve à cette quatrième feuille les armes de la famille Libéral dont le nom ne

figure pas dans le texte : cela vient uniquement de ce que Libéral et Laboulie sont deux noms différents portés par la même famille.

Seconde édition.

Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence, avec huit grandes cartes armoriales, à Avignon, de l'imprimerie de la veuve Girard ; se vend chez François Seguin, imprimeur-libraire près la place Saiut-Didier, 1776, deux volumes in-4° ; un volume de supplément S. L. N. D. avec blasons collés en marge ; réimpression de ce supplément, avec additions, et une carte armoriale, 1786, in-4° ; un second supplément S. L. N. D. avec blasons collés en marge.

L'ouvrage que j'ai décrit plus haut ne s'étant pas écoulé rapidement, l'éditeur, pour faire croire à une seconde édition, fit imprimer un nouveau titre portant la date de 1776. Cette supercherie dont il est facile de se convaincre en comparant les exemplaires des deux époques, a trompé le savant auteur du *Manuel du libraire* et plusieurs autres bibliographes ; rien d'important n'a été refait dans le corps de l'ouvrage ; on a même conservé l'épître dédicatoire aux syndics et commissaires de la noblesse en fonctions en 1757 ; le seul changement que j'aie remarqué est un carton formant les pages 221-222, et rétablissant au bas de cette dernière quelques mots omis dans l'impression de 1757, et dont l'absence rendait la phrase incompréhensible.

Ce fut, croyons-nous, vers cette époque, que l'auteur désirant, ainsi qu'il le dit lui-même dans son avertissement, réparer les omissions et les erreurs qu'il avait commises, se décida à donner un troisième volume intitulé : *Supplément à l'histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence.*

Ce volume, imprimé, S. L. N. D., en caractères plus menus que ceux qui ont servi pour les deux premiers, est dépourvu de titre et se compose, y compris un faux titre et un avertissement, de cent trente-six pages contenant des généalogies nouvelles ou des rectifications relatives à quarante-deux familles ; viennent ensuite des *additions et corrections*, allant de la page 137 à la page 183, et se rapportant à quatorze familles ; puis aux pages 184 et

185, une *suite aux additions et corrections*, concernant trois familles.

A la page 186 commence un *supplément aux additions et corrections*, se terminant à la page 206, et contenait les généalogies des trois familles Beaulieu, Gardane, Guglieni ou Julien, à la suite desquelles vient la table occupant deux pages non chiffrées.

Ce volume n'a pas, comme les deux premiers, de grandes planches d'armoiries; d'après l'*avertissement*, les écussons des familles doivent se trouver collés sur les marges en face de chaque article.

En 1786, ce supplément entièrement refondu et réimprimé cette fois en caractères semblables à ceux des deux premiers volumes, reparut avec le titre suivant : *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, avec les cartes armoriales, tome III, supplément, à Avignon, chez François Séguin, imprimeur-libraire près la place Saint-Didier, 1786.

Il se compose de ce titre, d'un avertissement qui occupe le recto du second feuillet et d'une table, remplissant le verso de ce feuillet et les deux feuillets suivants; le tout paginé en chiffres romains.

Viennent ensuite les généalogies par ordre alphabétique, de la page 1 à la page 337; puis les *additions* contenant les familles Grandin et Léonze, de la page 338 à la page 344. Enfin une *suite des additions*, imprimée en caractères beaucoup plus menus, se terminant à la page 352, et ne se composant que d'un article sur la famille Gasquet, destiné à remplacer celui qui se trouve dans ce même volume, aux pages 176 et suivantes.

Cette seconde édition du supplément pour laquelle l'auteur fit graver une planche d'armoiries contenant soixante-douze écussons, renferme quinze généalogies qui ne se trouvaient pas dans l'édition précédente. Elle contient aussi en plus deux articles rectificatifs sur les familles Grimaldi et Simiane.

Les quinze généalogies nouvelles concernent les familles Bernier, — Bonnecorse, — Bouquier, — Brunet, — Burgues, — Carmejane, — Demandolx, — Gaudin, — Gay, — Ginest, — Imbert, — Léonzé, — Michel, — Sauteiron, — Sibour.

Postérieurement à la publication de ce troisième volume, l'auteur pour faire droit à de nouvelles réclamations qui lui avaient été adressées, se décida à en faire paraître un quatrième. Ce volume, d'une insigne rareté, imprimé S. L. N. D., dans le même format que les deux précédents, et avec des caractères semblables, porte

pour titre : *Second supplément à l'histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence.* Il se compose, en y comprenant le feuillet du titre de cinquante-trois pages, contenant par ordre alphabétique les généalogies de cinq familles, Blanc ou Leblanc, — Garidel, — Magnan, — Poulhariez et Vachiers, ainsi que quatre articles rectificatifs sur les familles Caire, — Escrivan, — Gajot et Gantès, dont les généalogies avaient été insérées dans les deux volumes précédents.

On doit trouver ensuite une page blanche, puis une généalogie de la famille Barquier, allant de la page 55 à la page 63.

L'auteur fit graver pour ce *second supplément* six écussons destinés à être découpés et collés sur les marges du volume. Cinq contiennent les armoiries des familles dont il parle pour la première fois ; le sixième rectifie celui qui avait été précédemment gravé pour la famille Escrivan.

Je n'ai jamais vu d'écusson joint à l'article de la famille Barquier. La généalogie de cette famille a été imprimée un certain temps après les autres ; elle manque même dans beaucoup d'exemplaires, et il est assez probable que l'on aura négligé de graver ses armoiries.

Je dois ajouter ici, que dans quelques exemplaires, on trouve jointe au quatrième volume une généalogie assez complète de la maison de Villeneuve en Provence, maison dont l'article se trouve déjà dans le tome II, à la page 507.

Cette généalogie, que M. J. Guigard ne cite pas dans sa *Bibliothèque héraldique*, est imprimée dans le format de l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, et avec les mêmes caractères, mais elle a un titre et une pagination séparés ; elle se compose de 168 pages, et forme par conséquent à elle seule un ouvrage plus considérable que le reste du volume auquel on la trouve jointe ; elle porte pour titre : *Histoire généalogique de la maison de Villeneuve*, avec les armoiries gravées en bois, chez François Séguin, imprimeur-libraire, près la place Saint-Didier, 1789.

Je n'oserais décider si cette pièce, du reste aussi rare que curieuse, doit nécessairement se trouver à la suite du quatrième volume, pour former un exemplaire complet.

Quel est le nom du véritable auteur de l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence ?* Cet ouvrage est-il dû à une seule personne ; n'est-il pas plutôt le résultat de la collaboration de plusieurs écri-

vains ? Ces questions n'ont pas été encore complétement résolues ; il s'est produit à ce sujet différentes opinions, qui ont été résumées avec talent dans un article publié par M. de Gallier, dans l'*Intermédiaire*, article dont il a bien voulu m'autoriser à me servir, et que je reproduirai en partie.

M. J. Guigard, dans sa Bibliothèque héraldique, après avoir donné du nobiliaire provençal une description qui laisse à désirer une plus rigoureuse exactitude, ajoute : « L'épître dédicatoire est signée Artefeuil ; ce nom est le pseudonyme sous lequel s'est caché Louis Ventre de la Touloubre, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés sur des matières juridiques. »

« J'ignore, dit M. de Gallier, sur quel fondement[1] M. Guigard, dans son intéressante Bibliothèque héraldique (n° 2981), attribue à Louis Ventre, seigneur de la Touloubre, l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, publiée à Avignon, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et dont l'épître dédicatoire est signée Artefeuil. J'avoue que cette opinion me paraît difficilement admissible. La Touloubre, substitut du procureur général au parlement d'Aix, mort en 1767, était un jurisconsulte et non un héraldiste. Son fils qui lui a consacré un article dans son *Histoire des hommes illustres de la Provence* d'Achard (II, 272), énumère avec complaisance les ouvrages de droit, tant imprimés que manuscrits, sortis de la plume paternelle ; on ne voit pas pourquoi l'auteur de cette notice de famille, dans laquelle il finit par se décerner à lui-même de singuliers éloges, eût négligé de faire ressortir chez son père un autre genre d'érudition, celui qu'exigeait un livre comme l'histoire de la noblesse de Provence, dont il ne dit cependant pas un mot. Enfin il est une raison qui me paraît autrement décisive. L'Histoire héroïque et universelle brille encore en maint endroit encore plus par l'indulgence que par l'exactitude ; on y retrouve avec des embellissements la plupart des complaisances de l'abbé Robert de Briançon, le d'Hozier de la Provence, si sévèrement relevé par le

[1] L'opinion de M. Guigard ne s'appuie, m'a-t-il dit lui-même, que sur une indication qu'il a trouvée dans la Méthode pour étudier l'histoire, par Lenglet-Dufrenoy, édition en 15 vol. in-12, tom. XIV, p. 253. Je crois utile de citer ce passage en entier. « Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence. Avignon, 1757-1759. — L'épître dédicatoire aux syndics et commissaires de la noblesse de Provence est signée Artefeuil. Selon une lettre que m'a écrite au sujet de ce nobiliaire un président du parlement de Provence, ce nom est emprunté ; l'auteur de cet ouvrage se nomme Latouloubre. »

président Meynier et Barcillon de Maurans; l'écrivain pseudonyme n'aurait pas manqué, selon l'usage des généalogistes, de faire à sa propre vanité une excellente place. M. A. de Terrebasse nous a montré par le curieux exemple du docte Salvaing de Boissieu, premier président à la chambre des comptes du Dauphiné, quelle était en pareil cas la façon de procéder des habiles, se gardant bien de signer leurs œuvres, lorsqu'ils voulaient donner plus libre carrière à leurs prétentions nobiliaires. Or, le nom de Ventre de la Touloubre ne se rencontre pas dans le recueil si abondant d'Artefeuil.

« Un homme très-versé dans l'histoire de la Provence, qui a fait de la ville d'Aix, qu'il habitait, l'objet des recherches de toute sa vie, Roux-Alphéran, nous apprend (*les Rues d'Aix*, I, 197), que ce nobiliaire fut le produit de la collaboration de Pierre-Joseph-Laurent de Gaillard, et de Louis-Charles-Marie d'Arnaud, seigneur de Rousset, tous deux conseillers, l'un au parlement, l'autre à la chambre des comptes de Provence. En effet, les familles de Gaillard et d'Arnaud, anciennes du reste, y sont l'objet de longs articles, ne laissant rien à désirer. Arrêtons-nous donc à l'opinion de l'écrivain aixois [1], si consciencieux et si compétent, auquel son âge, ses relations avaient permis de recueillir de première main les traditions de la capitale de la Provence au XVIII[e] siècle, et qui n'écrivit jamais une ligne sans preuves positives. »

L'opinion de M. Roux Alphéran est certainement d'un très-grand poids; mais sans vouloir la combattre, ne pourrait-on pas dire que le savant auteur de l'histoire des *Rues d'Aix* n'a peut-être connu qu'une partie de la vérité et que ce n'est pas à la seule collaboration de MM. de Gaillard et d'Arnaud qu'est dû ce vaste recueil nobiliaire? Il est possible qu'un Ventre la Touloubre y ait aussi travaillé; ce serait sans doute le fils du jurisconsulte; et la famille Ventre n'ayant jamais pu avoir de prétentions à la noblesse, l'omission de son nom dans l'ouvrage ne me paraît pas une raison suffisante pour en induire qu'aucun de ses membres n'a pris part à sa rédaction.

Maintenant le nom d'Artefeuil est-il un pseudonyme? Je ne le crois pas. L'*Année littéraire* de 1759, t. IV, p. 272, nomme

[1] La tradition conservée dans la famille de Gaillard, est en tout conforme à l'assertion de M. Roux-Alphéran; M. le marquis de Gaillard, arrière-petit-neveu de Pierre-Joseph-Laurent de Gaillard, conseiller à la cour des comptes, possède un beau portrait de ce personnage, peint par Van-Loo, qui l'a représenté tenant sous le bras un volume de l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence.

M. Artefeuil, et le jugement quelque peu malin porté par l'auteur de cet article sur le nobiliaire, me semble assez curieux pour que je le reproduise ici :

« La Provence est le pays qui fournit le plus de nobles. Plusieurs savants se sont efforcés de remonter à leur origine. M. Artefeuil vient de s'exercer sur le même sujet dans deux gros volumes in-4° intitulés : *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, imprimés à Avignon chez la veuve Girard. M. Artefeuil prétend avoir pris les précautions les plus sages pour donner à son livre la perfection dont il était susceptible ; mais on y trouve beaucoup de fautes. Remarquez que les Provençaux prétendent presque toujours tirer leur origine d'Italie ; ils ajoutent ordinairement un *o* ou un *i* sur leurs noms et les voilà entés sur les meilleures maisons, fondés sur ce proverbe : *A beau mentir qui vient de loin*. Il fallait rechercher avec un peu de scrupule toutes ces prétendues origines. Je n'en cite aucune pour n'offenser personne. On aurait pu trouver sur ce sujet de très-bonnes anecdotes dans un certain mémoire d'un avocat d'Aix devenu fort rare et proscrit par le parlement de Provence, parce qu'à beaucoup de vérités l'auteur a mêlé quelques mensonges. Plusieurs noms illustres seront étonnés de se trouver ici en fort mauvaise compagnie. A l'article des *Marins* on oublie une famille noble de ce nom, et une autre ennoblie par la charge de secrétaire du roi ; à celui de *Gauffredi*, on ne parle pas des *Gauffredi-Fos*. On ne devait pas omettre non plus M. d'Entrechaux, ce citoyen vertueux qui nous a donné une bonne relation de la peste de Toulon. M. Portalis est mort commissaire des guerres et non officier de marine, comme on le dit. Je ne pousse pas plus loin mes observations sur cet ouvrage dont il paraîtra sans doute un bon supplément, d'après les plaintes de beaucoup de nobles Provençaux : il est enrichi de plusieurs cartes héraldiques très-bien gravées. »

Le *Dictionnaire des hommes illustres de Provence* (par une société de gens de lettres) cite Artefeuil parmi les écrivains vivants en 1787, et ajoute qu'il a été aidé dans son travail généalogique par M. l'abbé Jean-Baptiste de Capris[1]. Or, cet abbé de Capris, ex-jésuite, est désigné dans ce dictionnaire comme un des personnages

[1] Un long article sur la maison de Capris se trouve dans le tome Ier du Nobiliaire de Provence, et les termes bienveillants dans lesquels il est rédigé, ne permettent guère de lui donner pour auteur une autre personne que l'abbé de Capris.

qui ont pris part à sa rédaction. Cette indication doit donc être exacte; et il résulte de la date que nous venons de citer, qu'Artefeuil ne doit être ni Pierre-Joseph de Gaillard, mort en 1767, ni Louis Ventre de la Touloubre, mort en 1767, ni Armand du Rousset, mort en 1784.

Mais Artefeuil, écrivain probablement pauvre, et certainement peu connu, n'aurait-il pas prêté son nom, pour éditer le travail des différentes personnes qui de son temps s'occupaient en Provence de recherches généalogiques, et parmi lesquelles on peut ranger Armand du Rousset, Gaillard de Longjumeau, l'abbé de Capris-Beauvesert et même Ventre de la Touloubre? Cette supposition, à défaut d'autre mérite, a du moins l'avantage de permettre une fusion entre les diverses opinions émises jusqu'à ce jour.

Ernest de Rozières.

Nous ne voulons pas attendre que la nouvelle publication de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme soit plus avancée[1] pour attirer sur cette entreprise l'attention et la sympathie des lecteurs de la *Revue nobiliaire*. Les travaux du P. Anselme, et de ses confrères les PP. Ange et Simplicien, ont produit le livre le plus consciencieux, malgré ses imperfections, que nous ait légué le dernier siècle touchant l'histoire des maisons nobles de France. C'est une bonne fortune que la maison Didot en ait entrepris la réimpression après celle de l'*Armorial général* de d'Hozier. Ici, elle a mieux fait encore pour les familles nobles et les hommes d'étude, en confiant à M. Potier de Courcy, le savant et consciencieux auteur du *Nobiliaire de Bretagne*, les corrections et additions, la continuation des filiations jusqu'à nos jours, etc., qui feront de cette 4e édition du P. Anselme le livre le plus exact, à coup sûr, et le plus complet des ouvrages généalogiques réimprimés de nos jours.

Nous consacrerons plus tard à cette publication des articles détaillés. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'avoir, par ces quelques lignes, appelé sur elle l'attention de nos lecteurs. L. S.

[1] La 1re livraison est en vente.

LES

SÉNÉCHAUX DE PONTHIEU

Suite et fin *

27. — Jean de Lannoy, chevalier, « séneschaus et gardes de la terre de Pontiu, » certifie, en décembre 1308, qu'il a donné à Thomas Canesson la saisine de 5 journaux de terre acquis par lui à Valines. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbev.) Le 6 mars 1309, il règle le battage des écorces, pour les tanneurs d'Abbeville, aux moulins du Val Louverech. (Cartul. de Ponthieu, f° 14.) Il institue Jean Le Boulenger gardien de la ville d'Abbeville, le 14 mai 1309, en attendant la fin des débats occasionnés par l'élection d'un mayeur. (Même source, f° 42.) Il donne à Raoul de Valières, clerc, la saisine d'une maison située dans la rue Saint-Gilles, en août 1309. (Même source, f° 203.) Le 2 janvier 1310, il fait savoir qu'il a nommé Eustache de Belloy conseiller de Ponthieu. (Orig. D. Grenier, vol. 298, n° 70.) Il donne acte du relief fait par Jeanne de Roncherolles pour un fief qu'elle tenait du roi, le 6 février 1310. (Cartul. de Ponthieu, f° 62.) Le 31 mars 1310, il déclare abandonner toutes les poursuites exercées par ses prédécesseurs et par lui contre la commune d'Airaines. (Cartul. de Ponthieu, f° 372.) Il fait savoir, le 1er mai 1310, qu'il a donné à cens à Robert Le Cordelier un terrain dans la rue Le Dyen, à Abbeville. (Même source, f° 204.) En août 1310, il sert d'intermédiaire entre le roi d'Angleterre et le comte de Dreux, sire de Saint-Valery, et rétablit la paix entre eux. (Trésor des Chartes, cart. J, 236, n° 60, Arch. de l'Emp.) Il reçoit Pierre Le Prévost, de Saucourt, pour homme du comte de Ponthieu, en décembre 1310. (Arch. de l'Hôtel-de-Ville d'Abbev.) Il maintient la ville d'Abbeville dans tous ses droits et priviléges, le 1er avril 1311. (Livre rouge, Arch. d'Abb., D. Villevieille, vol. 50.) Le maire et les échevins du Crotoy reconnaissent avoir pris à cens de lui un moulin appartenant au roi d'Angleterre, le 5 juin 1311. (Trésor des Chartes, cart. J, 237, n° 99, Arch. de

* Voyez 9e livr., septembre 1868, page 409.

l'emp.) Il fait savoir, le 28 février 1312, que le jugement à intervenir entre le maire et les échevins d'Abbeville et les habitants de la ville, qui les accusaient de dilapidation, est renvoyé au comte de Richemont, qui prononcera souverainement. (Cartul. de Ponthieu, f° 48.) Il donne, le 1er mars 1312, au nom du roi Édouard, à Thibaut, sire de Pont-Remy, le travers du Pont-Remy. (Même source, f° 102.) Il fait un accord avec le prieuré de Saint-Pierre sur diverses questions de juridiction, le 7 mars 1312. (Copie authent. de 1599, bibl. de l'auteur.) Il nomme Aléaume de Cacheleu arbitre du roi d'Angleterre dans le procès qu'il avait avec le comte de Dreux, sire de Saint-Valery. (Trésor des Chartes, cart. J, 236, n° 62, Arch. de l'emp.)

Armes : *d'argent, à trois lions de sinople armés, lampassés et couronnés d'or.*

28. — Jean Lenfant de Monchaux, chevalier, sénéchal de Ponthieu et de Montreuil, vidime, en septembre 1313, des lettres du roi d'Angleterre relatives au procès qu'il a comme comte de Ponthieu avec le sire de Saint-Valery, comte de Dreux. (Trésor des Chartes, cart. J, 236, n° 64, Arch. de l'emp.) Le roi d'Angleterre lui transmet, le 18 septembre 1315, des lettres du roi de France qui le prie de sévir contre les Flamands. (Rymer, t. II, part. I, p. 87.) Un désaccord étant survenu entre le sénéchal et les habitants d'Abbeville, ces derniers sont obligés à rendre des comptes, en février 1316. (Orig. D. Grenier, vol. 298, n° 109.) Il ratifie, en août 1316, le don de 20 journaux de terre fait à la Chartreuse d'Abbeville par Guillaume de Doudeauville, sire de Nouvion. (Cartul. des Chartreux, D. Villevieille, vol. 36, Bibl. imp.)

Armes : *d'or à la croix ancrée de gueules.*

29. — Robert de Fiennes, chevalier. — Le roi d'Angleterre le nomme son procureur pour borner, avec le roi de France, ses fiefs du Ponthieu, le 15 novembre 1316. (Rôles normands, collect. Bréquigny, vol. 56, p. 89.) Le 16 juin 1317, il est chargé de recevoir d'Aubin de Bévery la dessaisine du manoir de Soues, qu'il a cédé au roi d'Angleterre. (Trésor des Chartes, cart. J, 235, n° 38.) Il fait savoir, en avril 1318, que les accusations portées contre les communes de Waben, Berck et Verton seront mises à néant moyennant 200 livres payées au roi d'Angleterre.

(Orig. D. Grenier, vol. 298, nº 113.) Le 18 octobre 1318, le Parlement de Paris ordonne une enquête sur les abus de pouvoir commis par lui et dont la ville d'Abbeville se plaignait. (Arch. de la Somme, invent. par le mis Le Ver, t. II, p. 122.) Il est probable qu'à la suite de ce procès il fut déposé ou révoqué de ses fonctions, puisque trois mois après il était remplacé par Michel de Fontaines.

Robert de Fiennes, chevalier, seigneur de Roubecq, était le fils puîné de Guillaume, baron de Fiennes, et de Madeleine de Brienne; il eut deux enfants naturels, Guillaume et Catherine, auxquels il fit quelques legs par son testament de 1345.

Armes : *d'argent au lion de sable.*

30. — Michel de Fontaines, chevalier. — Il met fin, comme sénéchal de Ponthieu, à un procès entre le seigneur de Mareuil et l'abbaye d'Epagne, dont les bestiaux avaient été pris dans les prés de ce seigneur, le 22 février 1319. (Arch. de la Somme, invent. par le mis Le Ver, t. II, nº 29.) Le 16 avril suivant, il homologue la vente faite par Jean de Lassus à Jean de La Porte, chevalier, de dix livrées de rente sur la boîte de la vicomté du Pont-aux-Poissons d'Abbeville. (Trésor des Chartes, cart. J, 235, nº 39, Arch. de l'emp.)

Michel de Fontaines, chevalier, seigneur de la Neufville-au-Bois, était fils de Wauthier de Fontaines, chevalier, seigneur de la Neufville-au-Bois, Etrejust et Selincourt, et d'Ide de Saveuse. Il avait épousé Nicole d'Argies. Il vivait encore en 1324 et fut nommé alors par le Parlement arbitre d'un différend entre le chapitre et la ville d'Amiens.

Armes : *d'or à trois écussons de vair.*

31. — Henri Beaufilz, chevalier, anglais, est nommé par le roi d'Angleterre sénéchal et garde de sa terre de « Pontif et de Monstroill, » le 28 mai 1320. (Rôles normands, Bréquigny, vol. 56, fº 95, Bibl. imp.)

32. — Jean de Castre, chevalier, anglais, comparaît en qualité de sénéchal de Ponthieu, en vidimant des lettres du roi d'Angleterre autorisant Abbeville à s'imposer d'un denier par livre sur les marchandises vendues, le 25 septembre 1320. (Arch. de la Somme, invent. du mis Le Ver, t. II, nº 97.) Plusieurs des pairs

du Ponthieu reconnaissent, en mars 1321, que ledit sénéchal a abrégé le stage qu'ils sont tenus de faire à Abbeville, et qu'ils le compléteront s'il l'ordonne. (Origin. D. Grenier, vol. 298, n° 120, Bibl. imp.) Jean de Castre donne, le 3 février 1323, une sentence relative à une affaire entre le bailli d'Abbeville et la commune, pour un pain saisi au moulin Le Comte. (Arch. de la Somme, invent. du mis Le Ver, t. II, n° 123.) Le 8 octobre suivant, il met Mathieu de Trie en possession de la seigneurie d'Airaines. (Extr. des études des notaires d'Abb. par le mis Le Ver.)

33. — Jean de Sempy, qualifié gouverneur du comté de Ponthieu. En 1324, le sire de Pont-Remy fait savoir qu'avec son consentement il a vendu à la commune d'Abbeville la vicomté qu'il y avait sur le Pont-aux-Poissons. (Orig. D. Grenier, vol. 298, n° 63). Le 18 juillet 1325, il reconnaît que la connaissance des faits concernant les sujets de l'abbaye d'Epagne n'appartient qu'à cette abbaye. (Manusc. de M. de Bommy, copie du mis Le Ver.) Pendant le même mois, il met à néant une saisie pratiquée par le bailli de Wabeu sur l'abbaye de Saint-André-au-Bois. (Cartul. de l'abbaye de Saint-André-au-Bois.)

Jean de Sempy appartenait à une noble famille du Boulonnais.

Armes : *D'argent, au lion de sable.*

34. — Girard Doron, chevalier, « sénescaus et garde de la conté de Ponthieu, » ordonne qu'Enguerran Possin, soupçonné d'avoir battu le clerc de la maison du Val de Buigny, sera remis aux mains de la commune et non à celles du bailli, le 14 août 1330. (Arch. de la Somme, invent. de M. Le Ver, t. II, n° 131.)

35. — Barthélemy Burghersh, chevalier, anglais, est nommé sénéchal de Ponthieu par Edouard, roi d'Angleterre, le 24 octobre 1332. (Suppl. manusc. de Rymer, collect. Bréquigny, vol. 56, f° 101, Bibl. imp.) Le 14 janvier 1334, il fait savoir que Jacques Pesiaus a vendu à Isabelle Au-Costé 26 livres de rente sur la vicomté d'Abbeville. (Cartul. des Chartreux, copie Le Ver.) Le roi d'Angleterre lui notifie, le 1er mars 1334, qu'il a nommé l'archevêque de Cantorbéry pour faire une enquête sur la situation de ses affaires en Ponthieu. (Rymer, t. II, part. III, p. 3.)

Lord Burghersh fut créé chevalier de la Jarretière au premier chapitre de cet ordre.

36. — Robert Bisdonne. — Il annule une saisie pratiquée par le bailli de Waben sur l'abbaye de Saint-André-au-Bois, le 1er mai 1335. (Cartul. de Saint-André-au-Bois.) Le 3 juillet 1335, il nomme des procureurs à l'effet de le représenter dans tout ce qui concerne les affaires du Ponthieu. (Orig. D. Grenier, vol. 298, n° 141, Bibl. imp.)

37. — Jean du Cange, trésorier des guerres, était en même temps sénéchal de Ponthieu. Philippe, roi de France, lui ordonna, le 20 juillet 1346, de faire procéder à un bornage demandé par le maître et les frères de la léproserie du Val de Buigny. (Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Abbev.) Le 25 février 1347, ce bornage n'était pas encore commencé, puisque le sénéchal ordonne à son lieutenant, Robert de Rue, d'ajourner plusieurs personnes pour y procéder. (Même source.)

38. — Jacques Picquet, écuyer. — Il donne saisine aux Chartreux d'Abbeville, le 5 juillet 1349, de 14 livres 14 sous de rente à prendre à Laviers, qui leur ont été données par le roi. (Cartul. des Chartreux, copie Le Ver.)

Il avait été d'abord lieutenant du bailli d'Amiens, puis bailli d'Abbeville en 1343.

Armes : *d'azur à la bande d'or chargée de trois coupes de gueules et accompagnée de six trèfles d'or.*

39. — Pierre Beauchamp, sergent d'armes du roi et gouverneur du comté de Ponthieu. Il autorise, le 25 janvier 1351, le maire et les échevins d'Aubin, près Hesdin, à vendre du pain à Waben. (Bur. des fin. d'Amiens, p. 90, n° 114.)

40. — Jean de Camely. — Jacques de Bourbon lui ordonne, le 18 septembre 1354, d'informer sur le droit de chasse prétendu par le sire de Boubers près de la forêt de Crécy. (Orig. chez M. de Bommy, copie Le Ver.) Il attribue, par sa sentence de septembre 1355, un droit de 4 deniers sur un navire au Crotoy, à l'abbaye de Saint-Riquier. (Chron. centul. D. Cotron, f° 352.)

41. — Englebert Louchard. — Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, lui ordonne de mettre Thomas Payen en possession de la chapellenie du château de Crécy, le 10 novembre 1356. (Bur. des fin. d'Amiens, copie Le Ver.) Le même prince lui ordonne,

le 14 septembre 1357, d'informer sur le droit prétendu par le sire de Boubers de chasser aux environs de la forêt de Crécy. (Orig. chez M. de Bommy, copie Le Ver.) Englebert Louchart rend, comme sénéchal de Ponthieu, le 15 juin 1360, un jugement relatif au nommé Maresquel, soupçonné d'avoir été « en l'ost et bataille des Hurons nommez Jacques-boin-hommes, à l'encontre des nobles, et d'avoir aidié à tuer, piller et dérober messire Testard de Pinqueigny, chevalier. » (Hist. de Charles-le-Mauvais, par Secousse, t. I, p. 228.)

42. — Gérard de la Haye, sire de Bautersheim, chevalier. Il est nommé sénéchal de Ponthieu, par le roi d'Angleterre, par lettres du 25 mai 1361. (Rôles normands, t. II, p. 83.) Le roi d'Angleterre lui mande, le 10 juin 1361, qu'il a autorisé les bourgeois de Mayoc et du Crotoy, à s'imposer, pour compléter les fortifications du Crotoy (même source, vol. 56, f° 249, collect. Bréquigny). Il prévient, le 3 novembre 1361, un conflit de juridiction entre le procureur du comte et la commune d'Abbeville. (Arch. de la Somme, invent. Le Ver, t. II, p. 145.) Firmin de Cromont, garde du scel royal en Ponthieu, déclare que Guillaume de la Porte, dit Mautort, écuyer, a vendu au roi d'Angleterre dix livres de rente, sur la boîte de la vicomté du Pont-aux-Poissons d'Abbeville, et s'en est dessaisi entre les mains du sénéchal, le 4 février 1362. (Trésor des Chartes, cart. I, 235, n° 44, Arch. de l'empire.) Le sénéchal met fin, le 29 avril 1362, aux débats survenus entre la commune d'Abbeville et le procureur du roi d'Angleterre, relativement aux droits à payer pour les marchandises venues par eau. (Docum. inéd., pub. par V. de Beauvillé, t. II, p. 79.) Le roi lui ordonne de prendre possession du château de Beaurain qui lui a été attribué pour gage des paiements que doit lui faire le roi de France, le 23 mai 1362. (Rymer, t. III, part. II, p. 78.) Il prend également possession du château de Hélicourt, cédé au roi d'Angleterre par Edouard de Bailleul, roi d'Écosse, le 26 mai 1363. (Même source.) Le roi lui ordonne de faire une enquête sur la manière de mesurer les grains à Abbeville, le 24 octobre 1363. (Rôles normands, Bréquigny, vol. 56, f° 299, Bibl. imp.) Le roi lui prescrit de s'entendre avec la commune d'Abbeville pour changer dans la loi diverses clauses préjudiciables au comte de Ponthieu, le 26 octobre de la même année

(même source, f° 302), et enfin de faire une enquête sur le droit de chasse réclamé par le seigneur de Boubers, le 20 novembre 1363. (Rymer, t. III, part. II, p. 82.) Gérard de Bautersheim met encore fin à une contestation entre la commune de Noyelles et Catherine d'Artois, comtesse d'Aumale, dame de Noyelles, le 2 février 1364. (Rôles normands, Bréquigny, vol. 56, f° 312.)

43. — Nicolas de Louvain, chevalier : Il est nommé sénéchal du comté de Ponthieu, par des lettres du roi d'Angleterre en date du 26 juin 1364 (rôles normands), que, le 12 août suivant il fait lire à l'échevinage d'Abbeville. (Livre blanc, p. 49.) Il nomme, le 15 août 1364, Firmin de Cromont, son procureur, pour le représenter dans les affaires de Ponthieu, en son absence. (Cartul. de l'évêché d'Amiens; D. Grenier, vol. 97, p. 96, Bibl. imp.) Le 21 mai 1365, il reçoit du roi Edouard l'ordre d'obliger la commune d'Abbeville à reconstruire le pont et une partie des murs du château d'Abbeville. (Rôles normands, Bréquigny, vol. 57, f° 3.) Il fait remise, le 12 octobre 1366, à Jean de Blottefière, après douze ans de bannissement, de la peine capitale qu'il avait encourue pour un meurtre. (Arch. de la Somme, invent. Le Ver, t. II, n° 135.) Le roi lui ordonne, le 15 septembre 1367, de mettre immédiatement en état de défense toutes ses villes et forteresses du Ponthieu. (Rôles normands, Bréquigny, vol. 57, f° 53.) Le roi lui notifie, le 16 novembre suivant, qu'il a prorogé ses pouvoirs et ceux des autres commissaires chargés de traiter avec ceux du roi de France. (Trésor des Chartes, 500 Colbert, vol. 446, f° 52.) Nicolas de Louvain autorise la commune d'Abbeville à lever un denier sur chaque « lot de vin vendu à broque » tant que durera la reconstruction de l'église Saint-Georges, le 10 janvier 1368. (Rôles normands, vol. 57, f° 65.) Le roi confirme, le 20 avril 1369, la prorogation qu'il a accordée à Abbeville, d'une surimposition qu'elle levait. (Arch. de la Somme, invent. Le Ver, t. II, p. 102.) Dix jours après, le 30 avril 1369, Abbeville était livrée par les bourgeois à Hugues de Châtillon, grand maître des arbalétriers de France, et Nicolas de Louvain, fait prisonnier, fut conduit à Amiens, d'où Pierre de Villiers de l'Ile-Adam, grand maître de l'hôtel du roi, le mena au château du Crotoy, sous l'escorte de Firmin de Cromont, de Toussaint de Cromont, de Jean Malicorne et d'Henri Barbier. (Orig. Arch. d'Abbev., 97

et 98 de l'invent. Le Ver.) Il ne recouvra la liberté qu'en payant une rançon de 10,000 francs, somme énorme pour l'époque. Peu de temps après, les Anglais ayant essayé, sans succès, de recouvrer le Ponthieu, Nicolas de Louvain profita de la parfaite connaissance qu'il avait d'Abbeville, pour rendre la pareille au grand-maître. A la faveur d'un épais brouillard il était venu s'embusquer contre la porte de Rome, dans de vieilles masures en ruine : il avait seulement avec lui neuf hommes d'armes. Hugues de Chatillon sortit peu après de la ville pour examiner l'état des ouvrages avancés : il n'était suivi que de huit hommes et d'un page qui portait son bacinet. Nicolas de Louvain sortit aussitôt de son embuscade en disant : « Allons, allons, vecy ce que je demande, le maître des arbalétriers ; je ne désirois autre que lui : — Lors poignit son coursier des éperons, et baissa la lance, et s'en vint sur ledit messire Hue et lui écrie : — Rends toi, Chatillon, rends toi, ou tu es mort ! — Messire Hue, qui fut tout émerveillé d'ou ces gens d'armes issoient, n'eut mie le loisir de mettre son bassinet ni de monter sur son coursier, et qui se vit en si dur parti, demanda : A qui me rendrai-je ? — Messire Nichole répondit : A Louvaing, à Louvaing : — Et cil, pour eschever le péril et qui ne se pouvoit fuir, dit : Je me rends ! » (Froissart, ch. 296.) — Il eût été à souhaiter, pour le bien du Ponthieu, que Nicolas de Louvain s'entendît aussi bien à l'administrer qu'à faire ses propres affaires.

44. — Nicolas de Mailly, chevalier. Nommé sénéchal de Ponthieu par Charles V, il remplit ces fonctions depuis le 1er juillet jusqu'au 22 octobre 1369 qu'il fut tué : le 30 octobre, Aliénor d'Argies, sa femme, donnait au receveur d'Oisemont quittance de ce qui était dû à son mari défunt pour les gages de son office de sénéchal. (P. Anselme, t. VIII, p. 652.)

Armes : *d'or à trois maillets de sinople, brisé d'un lambel de gueules en chef.*

45. — Jean Bernier, chevalier, seigneur de Rambouillet, conseiller, maître des comptes et maître des requêtes de l'hôtel du roi, donne, en qualité de sénéchal de Ponthieu, commission à l'effet de faire cesser la poursuite entreprise par les Chartreux d'Abbeville contre Jean de Doudeauville, sire de Nouvion, pour une

somme de 85 livres, le 30 août 1371. (Cartul. des Chartreux; D. Villevieille, vol. 13, Bibl. imp.) Il devint ensuite grand-maître des eaux et forêts de France, en 1375, et on le trouve qualifié sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, le 14 janvier 1379. (P. Anselme, t. VIII, p. 876.)

Armes : *de.... à trois aigles de....*

46. — Enguerran d'Eudin, chevalier, seigneur de Chateauvillain, capitaine du Crotoy, aux gages de 1200 livres par an, selon des lettres de mai 1372, y est dit sénéchal de Ponthieu. (Hist. des comtes de Ponthieu, par du Cange, manusc., p. 159.)

47. — Jean de Selles, chevalier, sire de Nielles, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel. Il atteste la noblesse de Firmin Le Ver, écuyer, et de ses ascendants, le 25 juin 1375. (Minutes d'anc. not. d'Abbev., copie Le Ver, nº 282, art. 1er.) Il ordonne à Enlart de Nielles, capitaine de Rue, et au maire de Rue, le 8 septembre 1376, de prendre dans le bois du Gard-lès-Rue, et non dans la forêt de Crécy, les bois accordés par le roi pour réparer la ville et la forteresse de Rue. (Orig. chez M. Loisel, à Rue, copie Le Ver.) Il entérine des lettres de rémission accordées par le roi à Louis de Boubers, écuyer, pour délits de chasse, le 25 juillet 1377. (Orig., chez M. de Bommy.) Il permet, le 5 mars 1378, aux habitants de Port, de faire moudre leur grain et cuire leur pain où ils voudront. (Cartul. des Chartreux, copie Le Ver.) Il met à néant une procédure faite par les receveurs du travers de Saint-Riquier, appartenant au seigneur de la Ferté, le 24 mars 1378. (Orig. D. Grenier, vol. 299, nº 227, Bibl. imp.) Il fait savoir que Guillaume Larme « fournier, » a reçu 117 sols parisis pour avoir converti en biscuit six muids et demi de blé pour le roi, le 28 juillet 1385. (Docum. inéd., pub. par V. de Beauvillé, t. II, p. 101.) Le 24 novembre suivant, il maintient l'abbaye du Gard dans la possession d'un tènement à Abbeville, que lui dispute le prieuré de Saint-Pierre. (Titres du Gard, Arch. de la Somme.) Il fonde, le 8 avril 1387, deux messes par semaine dans l'église de Saint-Wlfran d'Abbeville. (Orig. chez M. de Bommy, copie Le Ver.) Il met fin à une contestation relative à un droit de pêche aux environs d'Arry, le 8 novembre 1387. (Orig. D. Grenier, vol. 299, nº 241.) Il certifie des lettres de son lieutenant portant condamnation du prieuré de Saint-Pierre

d'Abbeville, à payer 84 livres parisis à l'abbaye du Gard, le 12 février 1388. (Titres du Gard, Arch. de la Somme.) Il renouvelle, en 1390, le compte de la vicomté de Ponthieu, à Montreuil. (Bur. des fin. d'Amiens, copie Le Ver.)

Jean de Selles avait épousé 1° Jeanne du Pire, et 2° Agnès d'Ivry : il avait deux fils, Henri, écuyer, mort avant 1386, et Enlart de Selles, chevalier, sire de Nielles, capitaine et bailli de Rue en 1376. — Cette famille était du Boulonnais où est situé le village de Selles, dans le canton de Desvres.

Armes : *d'azur au chef d'hermines.*

48. — PERCEVAL D'ESNEVAL, chevalier, chambellan du roi, seigneur d'Esneval et de Pavilly, reçoit, le 4 mars 1391, les présents que la ville lui fait pour son installation dans la charge de sénéchal de Ponthieu, et le jour de Pâques, la commune lui offre un repas. (Compte des argentiers, Arch. d'Abbeville.) Il certifie, en février 1392, des lettres de son lieutenant portant accord entre la commune d'Abbeville et le chapitre de Saint-Wlfran. (Arch. de la Somme, invent. Le Ver, t. II, n° 156.) Il prononce, le 27 novembre 1402, une sentence dans un procès de chasse entre Louis d'Abbeville, chevalier, seigneur de Boubers, et Jacques d'Harcourt, chevalier. (Orig. chez M. de Bommy, copie Le Ver.)

Armes : *Palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules.*

49. — PHILIPPE D'AUXY, chevalier, seigneur de Dompierre, Escouy, Bosc-Roger et Manneville, chambellan du roi, capitaine d'Abbeville, nommé sénéchal de Ponthieu par lettres du 24 mars 1403. (P. Anselme, t. VIII, p. 105.) Il vidime, le 14 juillet suivant, des lettres du roi ordonnant la mise en état des villes du Ponthieu. (Arch. de la Somme, invent. Le Ver, t. II, n° 96.) Il rend une sentence dans l'affaire entre Jean et Enguerran de Raimbaucourt et les chapelains de Saint-Jean-des-Prés, le 1er septembre 1403. (Cartul. des Chartreux, copie Le Ver.) Fait prisonnier par les Anglais, en 1405, dans un combat livré sous les murs du château de Mercq (Monstrelet), on le retrouve, le 18 septembre 1407, chargé de faire payer un impôt à Abbeville. (Arch. de la Somme, invent. Le Ver, t. II, n° 107.) Il prononce, le 15 février 1408, une sentence en faveur de l'abbaye de Saint-Riquier. (Cartul. abrégé, p. 229, Bibl. imp.) Le 4 avril 1413, il prend possession du comté de Ponthieu au nom de Jean de France,

duc de Touraine, auquel le roi l'avait donné à cause de son mariage avec Jacqueline de Bavière. (Orig. D. Grenier, vol. 300, n° 263, Bibl. imp., et Pairies du Haiuaut, par Saint-Génois, p. 231.) En 1404, Philippe d'Auxy servait en Picardie, sous le comte de Ligny, avec quinze écuyers : le 29 octobre 1411, il donna quittance de ses gages comme banneret servant avec quatre chevaliers bacheliers, dix-neuf écuyers et vingt-quatre archers sous les ordres du duc de Bourgogne. (Clairembault, titres scellés, Bibl. imp.)

Philippe d'Auxy était fils d'Enguerran d'Auxy, chevalier, et d'Isabelle de Goulons. En qualité d'héritier des biens de la maison de Marigny, comme petit-fils d'Isabelle de Marigny, il en avait relevé les armes et les écartelait avec les siennes. Il avait épousé Jeanne d'Estouteville, de laquelle il n'eut pas d'enfants, et fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Il avait été fait bailli d'Amiens en 1414, et l'était au 19 mai de cette année. Mathieu d'Ailly l'avait alors remplacé comme sénéchal de Ponthieu.

Armes : *Écartelé aux* 1 *et* 4 *d'Auxy, échiqueté d'or et de gueules, aux* 2 *et* 3 *de Marigny, d'argent à deux fasces d'azur.*

50. — Mathieu d'Ailly, *dit* Sarrazin, chevalier, seigneur du Quesnoy-sur-Airaines, Havernast et Sorel, conseiller et chambellan du roi, capitaine d'Abbeville, sénéchal du Boulonnais : Il était sénéchal de Ponthieu le 28 mai 1414, lorsqu'il refusa de rien recevoir pour un voyage fait à Laon, afin de s'occuper des intérêts de la ville d'Abbeville. (Registre des argentiers.) Il fait savoir, le 22 juin 1417, qu'André de Rambures, chevalier, a relevé la pairie de Drucat, tenue du comté de Ponthieu. (Arch. de la Somme, invent. Le Ver, t. II, p. 16.) Il est encore sénéchal le 4 mars 1418, selon un titre du même inventaire.

Mathieu d'Ailly était fils de Robert d'Ailly, chevalier, et de Jeanne de Piquigny : il épousa 1° Isabeau d'Orgesin et 2° Jeanne de Clermont-Nesle, et laissa postérité.

Armes : *de gueules à deux branches d'alisier d'argent passées en double sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits.*

51. — Jean de Caumaisnil, écuyer, seigneur de Hollière et de la Plancque, capitaine d'Abbeville, qualifié « juge commis par le

roy en la comté de Ponthieu » et sénéchal de Ponthieu le 16 septembre 1420, quand il donna quittance de ses gages comme capitaine d'Abbeville, et le 10 octobre suivant, quand il envoya de Doullens un messager à la commune d'Abbeville pour l'engager à y envoyer des commissaires afin de faire serment de fidélité aux Anglo-Bourguignons (registres des argentiers), auxquels il était, lui, fort attaché, comme il paraît. On ne saurait donc s'expliquer pourquoi il fut remplacé par Guy Quiéret, lequel était un partisan dévoué du duc de Bourgogne.

Armes : *Gironné de... et de...*

52. — Guy Quiéret, dit Boort, chevalier, seigneur de Tours en Vimeu, Heuchin, Pontrohart, Esquincourt, la Porte-Montreuil, Zunelande, etc., sénéchal du Boulonais, capitaine des ville et château de Boulogne. Il était sénéchal du Ponthieu en 1423, puisque le 9 février de cette année Jean Blondel fut nommé sénéchal en remplacement de Guy Quiéret. (Invent. des titres de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, p. 23.)

Guy Quiéret était le fils aîné d'Henri Quiéret, dit Boort, chevalier, seigneur de Tours en Vimeu et de Heuchin, et de Jeanne, dame de Heuchin. Il avait épousé Jeanne Tyrel de Poix et en eut beaucoup d'enfants.

Armes : Écartelé aux 1 et 4 de Quiéret, *d'hermines à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules*, aux 2 et 3 de Heuchin, *d'argent, semé de billettes de sable, au lion de même.*

53. — Jean Blondel, chevalier, seigneur de Douriez et de Longvillers, capitaine d'Abbeville en 1420, fut installé comme sénéchal du Ponthieu, en remplacement de Guy Quiéret, le 9 février 1423. (Invent. des titres de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, p. 23.) Jean Blondel avait épousé Catherine de Saint-Sévérin et n'en eut pas d'enfants : il était fils de Jean Blondel, chevalier, sire de Douriez et de Longvillers, et de Marie, dame du Quesnoy.

Armes : *De gueules à l'aigle éployée d'argent*, *membrée d'or.*

54. — Guillaume de Boubers, écuyer. — Le 18 juillet 1424, il reçoit de la ville d'Abbeville une pipe de vin de Mantes en reconnaissance de sa décision dans un procès entre la ville et Robert de Bachimont (Compte des argentiers) : le 19 décembre 1426, en qualité de sénéchal et de juge commis par le roi d'Angleterre en

la comté de Ponthieu, il clôt et arrête le compte des argentiers pour les années 1410 et 1411 (même source) : il donne quittance, le 24 février 1427, à Jacques Gorre de la somme qui lui était indûment réclamée par la ville d'Abbeville. (Orig., copie de M. Le Ver.) Il déclare, le 16 mai 1428, que l'on a changé le sceau dont se servait jadis Philippe de Queux, bailli de la Ferté-lès-Saint-Riquier, pour un autre aux armes pleines de Châtillon. (Cartul. des Chartreux, copie Le Ver.) Il taxe, le 19 juin 1428, les dépens d'une sentence prononcée contre Jeanne de Nibas au profit de Isabelle d'Escuignicourt (D. Villevieille, volume XVIII, Bibl. imp.). — Il paraît que Guillaume de Boubers avait des ennemis et qu'il était plus attaché au roi d'Angleterre qu'au duc de Bourgogne, car, lorsque le duc de Bourgogne commença à s'éloigner du duc de Bedfort, pendant la minorité de Henri VI, roi d'Angleterre, Guillaume de Boubers perdit ses places de sénéchal et de commissaire aux aides de la ville, ainsi que cela résulte d'une délibération des officiers municipaux du jeudi 24 novembre 1429 ordonnant de poursuivre sa destitution. (Registre aux délibérations.)

Guillaume de Boubers n'appartient pas à la famille d'Abbeville, seigneur de Boubers, ou du moins n'en portait-il pas les armes. Sur un sceau de 1424 on remarque trois aigles. Il était fils puîné de Mailly de Boubers, écuyer, et de Mahaut de Reniaumont. Il épousa Jeanne Accart, veuve de Jean de Saint-Blimond, écuyer, et eut d'elle une nombreuse postérité.

Armes : *De gueules à trois aigles d'or.*

55. — Colart de Brimeu *dit* Florimond, chevalier, seigneur de Maigicourt, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, fut un de ceux qui allèrent, au mois de juillet 1402, au-devant d'Isabelle de France, reine d'Angleterre, qui revenait en France après la mort du roi Richard. (*Hist. de Bourgogne*, par Plancher, t. III, p. 572.) Il fut reçu et installé comme capitaine d'Abbeville, le 24 novembre 1429. (Regist. aux délibérations.) Il rendit, le 26 novembre 1434, une sentence à la requête de l'abbaye d'Espagne. (Orig. Arch. de Bommy, copie Le Ver.) Le 30 janvier 1436, il vidime des lettres par lesquelles le duc de Bourgogne promet de ne rien demander à la ville d'Abbeville, au delà des 2,000 francs d'aides qu'elle lui a accordés. (Orig. D. Grenier, vol. 300, n° 26.)

Le 4 août 1436, Florimond de Brimeu cite à comparaître les héritiers de feu Pierre Tahan d'Alliel pour le paiement d'une rente arriérée. (Arch. de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville). En 1436, il s'empare de la ville du Crotoy qui tenait le parti des Anglais. (Chron. de Rumet, p. 63-64.) Le 24 novembre de la même année, il fait savoir que Guillaume de Crécy, dit le prince, a abandonné à la commune d'Abbeville, sa maison. (Arch. de l'Hôtel-Dieu.) Florimond fut l'un des vingt-quatre chevaliers de la première promotion de l'ordre de la Toison-d'Or. Selon une sentence du 24 novembre 1436, il tenait à loyer la maison des Flaios, rue de Locres. (Livre rouge de Saint-Wlfran, p. 792.) Il mourut en charge, le 29 juillet 1442. (Compte des argentiers.)

Florimond de Brimeu avait épousé Jeanne d'Occoches, qui ne lui donna pas de postérité. Il eut pour héritier son neveu Jean de La Houssaye, dit Athis, écuyer, avec lequel Jeanne d'Occoches, veuve, partagea la maison du Blanc-Pignon, près de la porte au sel, qu'elle avait achetée avec son défunt mari. (Compte des argentiers.)

Armes : *d'argent à trois aigles de gueules membrées d'azur.*

56. — JEAN, SIRE ET BER D'AUXY, seigneur de Famechon, Hangest-sur-Somme, Fontaines et Bulles, armé chevalier en 1423 ; capitaine de Courtray en 1425 ; capitaine de Saint-Riquier et grand-maître des eaux et forêts en 1433 ; capitaine général des frontières de Picardie en 1437 ; chambellan et gouverneur du comté de Charolais en 1440, fut nommé sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville et reçu comme tel le 20 septembre 1442. (Regist. aux délibérations.) Il réintégra, en octobre 1444, dans l'église de St-Gilles deux clercs d'Abbeville qui s'y étaient réfugiés et qu'il avait fait saisir. (Arch. de l'évêché d'Amiens ; D. Grenier, vol. 97, p. 239. Bibl. imp.) Créé chevalier de la Toison-d'Or en 1445, il fut successivement fait capitaine d'Oudenarde en 1450, capitaine de Rupelmonde en 1459 ; grand-maître des arbalétriers de France le 14 août 1461 ; chambellan du roi en 1463 ; amiral sur les côtes de la Somme le 15 juin 1466. Lorsque Louis XI eut remboursé au duc Philippe-le-Bon les 400,000 écus d'or pour lesquels il avait engagé les villes de la Somme, il destitua les officiers bourguignons et remplaça le sire d'Auxy par le sire d'Estouteville, dès le 1er mai 1465 ; mais, dès que Louis XI se fut dessaisi des villes de la

Somme, le duc de Bourgogne se hâta de réintégrer Jean d'Auxy dans sa charge de sénéchal de Ponthieu et gouverneur d'Abbeville, le 9 juin 1466. (Regist. aux délibérations.)

Le sire d'Auxy fut le dernier de la branche aînée de sa maison. C'était, dit Olivier de la Marche, « un moult, honneste et sage chevalier. Il estoit bel homme, bien renommé, de bon âge, beau parleur, et volontiers récitoit choses et matières d'honneur et de haute affaire. Il estoit adroit chaceur et voleur (adroit à la chasse au vol), duict à tous exercices et à tous jeux : et n'ay pas cognu un chevalier plus idoine pour avoir le gouvernement d'un jeune prince, que luy : et moult bien luy seoit la conduite de son maître. » Il n'eut que deux filles, Isabeau, femme de Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, maréchal de France, et Marie, alliée à Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuze, prince de Steenhuyse. Il mourut le 15 août 1474.

Armes : *échiqueté d'or et de gueules.*

57. — Jean d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, Blainville, Doudeauville et Nouvion, grand-maître des arbalétriers de France, conseiller et chambellan du roi et chevalier de son ordre, prévôt de Paris, capitaine du château de Caen, fut institué sénéchal de Ponthieu par le roi Louis XI, le 1er mai 1465, lorsque le roi eut retiré les villes engagées de la Somme, moyennant le remboursement de 400,000 écus d'or, et reçu le même jour comme capitaine d'Abbeville. (Compte des argentiers, p. 52.) Après le traité de Conflans, par lequel le roi s'obligeait à rendre au duc de Bourgogne les villes de la Somme, les officiers royaux durent quitter le Ponthieu, et les anciens officiers bourguignons furent rétablis dans leurs fonctions. Le traité de Conflans fut enregistré au parlement, le 30 octobre 1465.

Jean d'Estouteville était le fils puîné de Guillaume d'Estouteville, grand-maître des eaux et forêts de France, et de Jeanne de Doudeauville, dame de Ponches, Nouvion et Caumartin. Jean avait épousé Françoise de la Rochefoucauld, dame de Montbason, dont il n'eut qu'un seul fils, mort avant lui.

Armes : *écartelé aux 2 et 4 fascé d'argent et de gueules de dix pièces, au lion d'or brochant sur le tout, aux 2 et 3 d'azur à la croix d'argent cantonnée de seize croix recroisetées au pied fiché d'or.*

58. — Jean d'Auxy, chevalier, rétabli dans ses fonctions de sénéchal de Ponthieu par le duc de Bourgogne, après que le traité de Conflans l'eut remis en possession des villes de la Somme. Il met fin, en cette qualité à un différend survenu entre le chapitre de Saint-Wlfran et le prieuré de Saint-Pierre à l'occasion de processions, le 16 septembre 1466. (Cartul. rouge de Saint-Wlfran, f° 171.) Jean d'Auxy mourut le 15 août 1475 et il fut remplacé par son gendre.

59. — Philippe de Crèvecœur, chevalier, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, gouverneur d'Artois et de Picardie, maréchal de France, grand chambellan, chevalier de l'ordre du Roi, et de la Toison-d'Or, succéda à son beau-père, Jean d'Auxy, comme sénéchal de Ponthieu et comme capitaine d'Abbeville. Un acte du 3 août 1475 (Invent. des Arch. de la Somme, par M. Le Ver) lui attribue cette double qualification. C'est aussi en cette double qualité qu'il donne, le 16 janvier 1479, à Jean de Domqueur, écuyer, la saisine de la seigneurie de Tully que son père et sa mère lui avaient abandonnée en avancement d'hoirie. (Trés. généal. de D. Villevieille, vol. 35, Bibl. imp.) Philippe conserva jusqu'à sa mort sa charge de sénéchal de Ponthieu : il mourut à la Bresle près Lyon, peu après le 10 avril 1495, jour où il fit son testament, par lequel il ordonnait que son corps fût enterré dans la cathédrale de Boulogne-sur-Mer.

Philippe de Crèvecœur était fils de Jean de Crèvecœur, seigneur du dit lieu et de Thoix, chevalier de la Toison-d'Or, et de Marguerite de La Trémoille, dame d'Esquerdes, sa deuxième femme. D'Isabeau d'Auxy, sa femme, il n'eut pas d'enfants.

Armes : *de gueules à trois chevrons d'or.*

60. — André de Rambures, chevalier, seigneur de Rambures, Dompierre, Ecouys, et Drucat, conseiller et chambellan du roi, grand-maître des eaux et forêts en Picardie, fut nommé sénéchal de Ponthieu le 26 mai 1495, le même jour que François de Créquy fut nommé sénéchal du Boulonnais. (Reg. du Parlement.) Il renouvela son serment comme sénéchal devant le Parlement le 5 juillet 1498, à cause de la mort du roi Charles VIII. (Même source.) Il fut confirmé dans tous ses emplois par lettres du 6 juin 1498. Il fonda, avec sa femme, le

couvent des Minimes d'Abbeville et voulut y établir sa sépulture. Le chapitre de Saint-Wlfran ayant intenté à ce sujet un procès au couvent qui avait été édifié sur un terrain dont la seigneurie lui appartenait, André de Rambures transigea avec le chapitre et en obtint l'autorisation de se faire enterrer lui et les siens dans le couvent, moyennant une rente de six livres en faveur du chapitre de Saint-Wlfran, le 28 mai 1507. (Orig., cabinet de l'auteur.) André de Rambures fit son testament le 10 mars 1512 (P. Anselme, t. VIII, p. 65), et mourut le 8 avril 1513, à l'âge de 80 ans. Dès 1504, à cause sans doute de son grand âge, il avait été remplacé comme sénéchal de Ponthieu, par Jean de Soissons-Moreuil.

André de Rambures était fils aîné de Jacques de Rambures, conseiller et chambellan du roi, etc., et de Marie de Berghes. Il avait épousé Jeanne de Hallwin, dont il eut une nombreuse postérité.

Armes : *d'or à trois fasces de gueules.*

61. — Jean de Soissons, chevalier, seigneur de Moreuil, Poïx et Mareuil, bailli du Vermandois, conseiller et chambellan du roi, fut institué sénéchal de Ponthieu le 17 janvier 1504. (P. Anselme, t. VIII, p. 67.) Il était fils de Jean de Soissons-Moreuil et de Jeanne de Craon. Il avait épousé en premières noces Barbe de Chastillon, dame de Beauval, en 1479, et en deuxièmes noces Marthe Bournel : il n'eut que deux filles, et avec lui s'éteignit la branche aînée de cette grande maison.

Armes : *Semé de France au lion naissant d'argent.*

62. — Paul de Bensserade, chevalier, seigneur de Chepy, grand-maître de l'artillerie de France par provision du 23 juin 1504 et sénéchal de Ponthieu. Il servit au siége de Gênes en 1507 et fut tué au siége de Ravenne, le 16 avril 1512. — Il était fils de Jean de Bensserade et de Jeanne de Lierre : il avait épousé Marguerite de Brestel, dame de Chepy dont il eut de nombreux enfants. (P. Anselme, t. VIII, p. 173-174.)

Armes : *Palé d'or et de gueules.*

63. — Antoine Mottier de la Fayette, chevalier, seigneur de Pontgibault, Monteil-Gelat et Rochedagoux, grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur de Boulogne et sénéchal de

Ponthieu ; quand il fut pourvu de ces deux dernières charges, en 1515, il se démit de ses fonctions de grand-maître de l'artillerie. Il ne mourut que le 22 août 1531, mais, dès 1520, comme on va le voir, il n'était déjà plus sénéchal de Ponthieu. (Inv. des titres d'Abbev., p. 106, et P. Anselme, t. VIII, p. 175.)

Il était fils de Gilbert Mottier de la Fayette, seigneur de Pontgibault, et d'Isabeau de Polignac. De Marguerite de Rouville, sa femme, il avait eu beaucoup d'enfants.

Armes : *De gueules à la bande d'or, à la bordure de vair.*

64. — Adrien Tierselin, chevalier, seigneur de Brosses, chambellan du roi et chevalier de son ordre, gouverneur du Dauphin, capitaine des villes et châteaux de Bayeux, d'Argentan et de Loches, s'intitule sénéchal de Ponthieu dans un aveu qu'il sert au roi, en septembre 1520, pour sa seigneurie d'Ouville, près de Rouen. (Brussel, Dict. chron. d'aveux manusc.) Il avait épousé Jeanne de Gourlay, dame de Sarcus.

Armes : *d'argent à deux tierces d'azur en sautoir, cantonnées de quatre merlettes de sable.*

65. — Jacques Blondel, chevalier, seigneur de Turbinghen et de Lannoy, baron de Bellebrune, écuyer tranchant du roi, qualifié sénéchal de Ponthieu dans une sentence du 26 février 1523, assista en cette qualité à l'assemblée des Trois États de la ville d'Abbeville, le 11 mars 1524. (Regist. aux déliberations.) Il était encore sénéchal le 16 avril 1540.

Jacques Blondel était fils de Nicolas Blondel, et de Marguerite de La Motte. Il était allié à Catherine de Marle, dame d'Estrées, et il en eut pour fils aîné Antoine Blondel, qui lui succéda comme sénéchal de Ponthieu.

66. — Antoine Blondel de Joigny, chevalier, baron de Bellebrune, seigneur de Turbinghen, Estrées, Marle, gentilhomme de la maison du roi et chevalier de son ordre, capitaine de la ville et du château de Montreuil-sur-Mer (Reg. des titres du Boulonnais, p. 194.) Il était sénéchal et gouverneur de Ponthieu, en remplacement de son père, le 3 janvier 1547, quand il donne commission au premier sergent pour opérer un retrait féodal au nom de Jeanne d'Anglure, abbèsse d'Epagne. (Invent. des archives d'Amiens par M. Le Ver, t. II, nº 31.) Le 8 novembre suivant, il

prononce sur un fait de chasse entre Jeanne de Hornes, vicomtesse douairière de Gand et de Domvast, et Quentin d'Aigneville, écuyer, demeurant à Millencourt. (Copie du marquis Le Ver.) Il condamne, le 13 janvier 1579, Jean, sire de Rambures, à payer à Claire de Miraumont, veuve de Jean de Caux, une rente de 75 livres. (Invent. des Arch. de la Somme, t. II, n° 213.) Le 13 juin 1550, il condamne Jean de Fauquembergue, dit Brigade, et les autres, à réparer les torts qu'ils avaient causés au moulin de la Mare à Abbeville, en diminuant son courant d'eau. (Orig. D. Grenier, vol. 301, n° 335, Bibl. imp.) Antoine Blondel se démit de ses fonctions de sénéchal, en 1552, en faveur de Nicolas de Bacouel. Le Parlement refusa, le 13 mai 1552, de ratifier cette cession, et enjoignit à Antoine Blondel de continuer à exercer son office ; mais l'affaire s'arrangea, et dès le mois d'octobre suivant, Nicolas de Bacouel exerçait sans obstacle les fonctions de sénéchal.

Antoine Blondel avait épousé Catherine du Caurel, et il était mort avant 1572.

Armes : *De gueules à l'aigle d'argent membrée d'or.*

67. — Nicolas de Bacouel, écuyer, seigneur de Sailly-Bray et de Guébienfay, conseiller du roi, sénéchal de Ponthieu en 1552, par la résignation en sa faveur d'Antoine Blondel : le parlement s'y étant opposé, le 13 mai 1552, Antoine Blondel dut reprendre ses fonctions, mais, peu après, Nicolas de Bacouel fut installé comme sénéchal, et on le trouve revêtu de cette charge dès le 8 octobre 1552. Le 18 avril 1554, il entérina les lettres du roi qui exemptaient Jean de Rambures et ses enfants du ban et de l'arrière-ban. (Invent. des Arch. de la Somme, par M. Le Ver, t. II, n° 214.) Il fait savoir, le 7 janvier 1556, qu'Antoine d'Aigneville a reçu la saisine du fief de Boiville que sa mère lui avait donné. (Orig. D. Grenier, vol. 301, p. 338.) Nicolas de Bacouel conserva sa charge jusqu'à sa mort arrivée entre le 9 juillet 1557, date d'une sentence de lui, et le 31 juillet de la même année, que Josse Beauvarlet, seigneur d'Ailly-le-Haut-Clocher fit saisir féodalement des immeubles sur ses héritiers.

Nicolas de Bacouel était fils de Jean de Bacouel, écuyer, élu en Ponthieu, et de Nicole Le Vasseur de Sailly. Il avait épousé Jacqueline de Boulainvillers, de laquelle il eut des enfants.

Armes : *d'or à trois ancolies d'azur.*

68. — Louis de Lannoy, chevalier, seigneur de Morvillers et de Folleville, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, gouverneur de la ville et du château d'Abbeville, était sénéchal de Ponthieu, le 12 juin 1558, lorsque lui et sa femme, Anne de La Viefville, firent un échange avec François de Géfossé, écuyer. (Manusc. Le Ver, p. 41.) Il s'oblige à payer à Antoine de Créquy, évêque de Thérouanne, dix mille livres que celui-ci lui avait prêtées pour payer sa rançon, le 1er février 1560. (Minutes de notaires d'Abbev., manusc. Le Ver.)

Louis de Lannoy était fils de François de Lannoy, et de Marie de Hangest.

Armes : *Échiqueté d'or et d'azur.*

69. — Jean du Gard, chevalier, seigneur de Morvillers, Fresneville et Saulchoy, conseiller du roi, fut créé sénéchal vers le mois de septembre 1560, puisque le corps municipal délibéra, le 1er octobre, que pour sa bienvenue on lui présenterait six quennes de vin blanc et six de vin clairet. (Regist. aux délibérations.) Le 5 du même mois, il transige avec Guillaume Joly, relativement aux huit journaux de bois, que sa qualité de sénéchal lui donnait le droit de prendre chaque année dans la forêt de Crécy (Minutes d'anc. not., par M. Le Ver) : il accepte le relief fait par François Le Ver pour la seigneurie de Framicourt, le 6 mars 1568 (même source), par Robert de Melun pour la pairie de Domvast, le 7 août 1574 (Orig. chez M. de Bommy, manusc. Le Ver), et par François Le Ver, pour la pairie de Halloy, le 5 juillet 1575 (minutes d'anc. not.) : il met fin, le 2 mai 1576 à une contestation entre les anciens et les nouveaux chanoines de Saint-Wlfran. (Cartul. de Saint-Wlfran, f° 316.) Il céda, le 18 décembre 1578, moyennant 3,900 livres, son office de sénéchal à Pierre de Roncherolles, qui va suivre. Malgré cet acte, il fut encore sénéchal pour la Ligue, et en 1585, les sentences de la senéchaussée étaient encore rendues en son nom : il était pourtant mort avant le 23 février 1581, ainsi qu'il résulte d'un contrat de constitution de 162 livres 10 sols de rente, au denier 12, au profit de Jeanne de Fontaines, veuve de Jean du Gard, pour finir d'acquitter la somme de 3,900 livres dues par Pierre de Roncherolles comme prix de la charge de sénéchal. (Manusc. de M. Le Ver, p. 42.)

Jean du Gard était fils de Jean du Gard, écuyer, seigneur de

Fresneville, Morvillers, Tilloloy, Saulchoy, maïeur d'Amiens, et de Catherine Le Fèvre de Caumartin. Il avait épousé Jeanne de Fontaines, le 9 avril 1567.

Armes : *d'azur à 3 gards ou canettes d'argent, membrés et becqués de gueules.*

70. — Pierre de Roncherolles, chevalier, baron de Pont-Saint-Pierre, seigneur de Heuqueville, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, par l'acquisition qu'il fit de cette charge à Jean du Gard, le 18 décembre 1578, moyennant 3,900 livres. Au mois de décembre 1600, il supplie le grand-maître des eaux et forêts de France de lui accorder, comme à ses prédécesseurs, sénéchaux de Ponthieu, le droit de prendre huit journaux de bois par an dans la forêt de Crécy. (Docum. inéd., pub. par de Beauvillé, t. II, p. 271.) Il mourut le 10 février 1621, à l'âge de 90 ans : il était fils de Philippe de Roncherolles, baron de Pont-Saint-Pierre, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Pontoise, Caen et Beauvais, et de Suzanne de Guizencourt. Il avait épousé, le 15 février 1571, Charlotte de Moy, dont il eut, entre autres enfants, Pierre qui suit, et qui lui succéda dans son office de sénéchal.

71. — Pierre de Roncherolles, chevalier, baron de Pont-Saint-Pierre, conseiller d'État, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, succéda à son père dans les fonctions de sénéchal et gouverneur du comté de Ponthieu qui, à partir de son père, devinrent héréditaires, et comme une propriété particulière. L'acquisition qu'en avait faite son père en est la meilleure preuve : d'ailleurs, il se qualifia dans tous les actes sénéchal héréditaire du comté de Ponthieu. Pierre de Roncherolles mourut le 1er mars 1627 : il avait épousé, le 24 juin 1603, Marie de Nicolaï, et il en eut Charles, qui lui succéda.

72. — Charles de Roncherolles, chevalier, baron de Pont-Saint-Pierre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, succéda à son père comme sénéchal héréditaire de Ponthieu : le 31 juillet 1627, il donna quittance de 225 livres pour une année de ses gages de sénéchal. (Orig. Cabinet de l'auteur.) Il mourut le 26 novembre 1643,

après avoir épousé, le 4 février 1636, Françoise-Jeanne de Lameth, dont il eut le suivant.

73. — Claude de Roncherolles, chevalier, marquis de Pont-Saint-Pierre, mestre de camp de cavalerie, sénéchal héréditaire de Ponthieu, vendit sa charge de sénéchal en 1696 à André de Monchy, baron de Visme.

Armes : *d'argent à deux fasces de gueules.*

74. — André de Monchy, chevalier, baron de Visme, vicomte de La Queute, colonel d'infanterie, acheta au précédent la charge de sénéchal héréditaire de Ponthieu en 1696, et fut installé la même année dans ces fonctions. Il apaisa, le 6 juin 1710, un différend entre le chapitre de Saint-Wlfran et le prieuré de Saint-Pierre, relatif au transport des reliques dans les processions. (Cartul. rouge de Saint-Wlfran, f° 360.) Il était fils de François de Monchy, baron de Visme, et d'Isabelle de Saint-Blimond. Il avait épousé, le 25 novembre 1695, Jeanne d'Estailleur de Chantereine, et eut pour successeur son fils aîné.

Armes : *De gueules à trois maillets d'or.*

75. — Benoit-Alexandre de Monchy, chevalier, marquis de Monchy, baron de Visme, vicomte de La Queute, capitaine de cavalerie, fut installé sénéchal de Ponthieu en remplacement de son père, le 4 février 1745. Il épousa, en août 1723, Louise-Elisabeth Texier d'Hautefeuille. Il mourut à Francières, le 6 septembre 1768, et il eut pour successeur son frère puîné.

76. — André-Honoré de Monchy, chevalier, marquis de Monchy, baron de Visme, vicomte de La Queute, capitaine au régiment Royal, chevalier de Saint-Louis, devenu sénéchal et gouverneur de Ponthieu par le décès de son frère, sans enfants mâles, le 6 septembre 1768. Il avait épousé 1°, le 18 octobre 1736, Marie-Hélène-Liévine du Rietz de Willerval, puis N. Le Roy de Saint-Lau, et n'eut d'enfants ni de l'une ni de l'autre. Le marquis de Monchy était mort avant 1786, et il n'avait pas encore été remplacé lorsqu'éclata la révolution de 1789 : il fut donc le dernier sénéchal de Ponthieu.

René de Belleval.

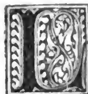
PREUVES DE NOBLESSE

DES

DAMES RELIGIEUSES

DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Admises au Monastère de Beaulieu.



É travail fourni par M. de Grasset, sur cette institution et inséré dans la *Revue nobiliaire* *, m'a inspiré le désir d'y ajouter le dépouillement de vingt autres procès-verbaux de semblables preuves provenant des archives mêmes de Beaulieu, et dont je reçus communication il y a plus de quarante ans. En entreprenant la publication de ce dépouillement, je dois prévenir le lecteur de la *Revue* que mon plan est plus abrégé que celui de M. de Grasset; on m'en blâmera peut-être, mais la faute est ancienne et elle est devenue pour moi irréparable.

Toutefois, les suppressions opérées ne portent que sur des détails de moindre intérêt, et les tableaux généalogiques, moins compliqués, seront facilement compris des personnes peu familiarisées avec les formes imposées par les statuts de l'ordre.

Et d'abord, les filiations seront rétablies dans leur sens naturel, c'est-à-dire qu'elles commenceront par les aïeux de plus ancienne date pour être continuées de degré en degré jusqu'à celui des demoiselles présentées. Ce mode m'a paru préférable à celui qui consistait à remonter à reculons du père au trisaïeul, et de même des mères aux trisaïeules; mode que les d'Hozier eux-mêmes abandonnèrent après l'avoir suivi quelque temps.

Un autre point sur lequel je dois encore m'expliquer : je réduis les tableaux généalogiques à la filiation *des lignes directes paternelle et maternelle*, les seules dont la preuve était de rigueur, et je né-

* Voyez 6e et 7e livraisons, juin et juillet 1668, pages 241 et 302.

glige, par conséquent, les alliances éloignées, offrant, pour la plupart, des lacunes ou des mésalliances, qui nécessitaient l'obtention des dispenses.

Quant à la nomenclature des titres dits *honorifiques*, qui n'ajoutaient rien ou presque rien aux preuves filiatives, elle me semble peu regrettable.

La reproduction de ces documents ne sera pas, je crois, dépourvue d'intérêt historique; mais ce qui nuira à ce travail, c'est l'uniformité dans la contexture des articles, qui en rendra la lecture monotone. Plus d'une fois j'ai été tenté d'en abréger les formules, sinon de les supprimer. Ce qui m'a fait reculer devant ce procédé, c'est l'inconvénient plus grand encore qui en serait résulté. Car de quoi s'agit-il ici ? évidemment de réviser des noms et des dates qui font tout le mérite de l'œuvre. Les noms, en effet, sont ceux de dignitaires de l'ordre de Malte, ceux de gentilshommes appelés à attester la noblesse de leurs pairs, et ceux enfin qui figuraient dans les généalogies des familles prétendant à l'honneur d'être admises dans un chapitre en renom. Les dates viennent à leur tour attester l'authenticité des alliances, base essentielle de toute preuve filiative. Comment donc déplacer ces noms et ces dates sans apporter au cadre indiqué une déplorable perturbation ? Ainsi après avoir bien réfléchi, j'ai laissé les textes tels que les ai relevés dans les originaux.

I

DE SARTIGES (Madeleine).

Commission datée d'Arles le 16 février 1769, par laquelle frère Henri-Augustin de Piolenc, chevalier, grand bailli, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de Saint-Gilles, supérieur immédiat du monastère de Beaulieu, nomma frère Jean de Saint-Chamant, chevalier profès du dit ordre, commandeur de la Marche-Mayet, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Madeleine-Jeanne de Sartiges*, fille de messire Charles de Sartiges, écuyer, sieur d'Estissol, et de Madeleine de Fontanges [1].

Le commissaire sus-nommé, assisté de Pierre Lacoste, notaire,

[1] Ce procès-verbal, revêtu de toutes les formalités exigées, est aux archives de la maison de Sartiges.

secrétaire choisi, procéda, en la ville de Brives, le 1er avril 1771, aux susdites preuves, lesquelles furent dressées tant sur titres produits que sur déclaration des témoins nobles appelés, savoir : messire Jean de Corn, chevalier, seigneur du Peyroux, Jean-Joseph de Félines de la Renaudie, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Limoges ; François de la Mothe-Flomont, co-seigneur de la ville de Maissac, et Joseph-François de Douhet, seigneur d'Auzers, qui, après avoir prêté serment, déclarèrent bien connaître la demoiselle de Sartiges et ses auteurs extraits d'ancienne noblesse de nom et d'armes, etc.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Messire Charles de Sartiges de Lavandès, écuyer, épousa par contrat, reçu Allier, notaire, le 8 août 1608, Jeanne du Châtelet, fille d'Antoine, et de Catherine de Caissac de Sédaiges, unis le 14 octobre 1575.

II.

François de Sartiges, écuyer, sieur d'Anjalhac, épousa le 12 juin 1641, par contrat reçu Latreille et Lassale, Antoinette de Massip ou Macip, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Guinhac, et d'Alix de Lasfargues.

III.

Aymond de Sartiges, écuyer, seigneur d'Anjalhac, épousa suivant contrat reçu Boisse, notaire royal, le 7 février 1668, Jeanne de Sartiges, sa parente, fille de Jean-Gabriel de Sartiges, seigneur de Lavandès, et de dame Françoise d'Anglars, unis en 1638.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Raymond de Fontanges, écuyer, seigneur du Chambon, marié le 17 mai 1577, à Antoinette de Montceaux, fille de Hugues de Montceaux, seigneur de Vernines et d'Hauteroche, et d'Antoinette de Veissière, dame des dits lieux

II.

Hugues de Fontanges, écuyer, seigneur d'Hauteroche, épousa le 21 décembre 1618, contrat reçu Granger, notaire, Charlotte Mottier de la Fayette, fille de Jean, seigneur de Champetières, et de Jeanne de Polignac, sa seconde femme.

III.

Jean-Annet de Fontanges, chevalier, baron de Marchal et autres lieux, épousa le 4 février 1656, contrat reçu Menudel, notaire, demoiselle Marguerite de Villelume, fille d'Antoine de Villelume et d'Anne de Salvert ; ceux-ci mariés le 13 juillet 1633

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
IV.	IV.
Emmanuel de Sartiges, sieur d'Anjalhac, épousa suivant contrat reçu Dupuy et Lacoste, notaires, le 17 février 1697, Catherine de Scorailles, fille d'Annet, seigneur de Mazerolles, baron de Salers, et de Madeleine de Salers; ceux-ci mariés le 28 janvier 1656.	Antoine de Fontanges, écuyer, seigneur de Marchal, de Vernines et de Fournols, épousa par contrat reçu Barrier et Robert, notaires, le 2 janvier 1696, Marguerite de Longa, fille de René, écuyer, seigneur de la Clidelle, et de Jeanne de Charbonnel, unis le 12 février 1664.
V.	V.
Charles de Sartiges, écuyer, sieur d'Estillol, épousa par contrat reçu Forestier, notaire, le 30 mai 1735, Marie-Madeleine de Fontanges, mentionnée ci-contre.	Madeleine de Fontanges, mariée le 30 mai 1735 avec Charles de Sartiges d'Estillol.

Madeleine de Sartiges, née en la paroisse de Jalleyrac, Haute Auvergne, le 7 octobre 1742, admise à Beaulieu en 1771, y était encore en 1789. (Voir la *France chevaleresque et chapitrale de* 1787, p. 232-234, et l'*Etat de la France de* 1789, par Warocquier, t. I, p. 375.)

II

DE SORBIER DE LA TOURASSE (Anne).

Frère-Joseph de Félix de la Reynarde, grand prieur de Saint-Gilles, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomma, par commission du 23 août 1719, frère François Doria, commandeur de.... et Jacques des Villages de la Chassaigne, chevaliers du même ordre, qui procédèrent à leur mandat, assistés de Mᵉ Jean-Jacques Tourtonde, notaire à Agen, le 7 mars 1720 et jours suivants. Les témoins appelés furent, savoir : messire Marc-Antoine de Norgassier, seigneur de Lacépède; Guillaume de Lamouroux, seigneur de Plêne-Selve; Joseph de Lamouroux, seigneur de Saint-Robert; Jean de Redon, seigneur de Lascassaignes; Jean-Joseph de Montpezat, seigneur de l'Estelle; Jules-César de Lescale de Vérone, seigneur de Vivès, qui signèrent leurs dépositions.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

André de Sorbier, marié le 23 octobre 1476 à Jeanne de Tinbrune de Valence, fille de Jean, seigneur de Valence.

II.

Charles de Sorbier, seigneur de Teyrac, marié le 22 septembre 1510 à Jeanne de Pelagrüe.

III.

Antoine de Sorbier, seigneur de la Lane et Teyrac, marié le 15 décembre 1556 à demoiselle Charlotte de Carbonnières.

IV.

Bainjamin de Sorbier, seigneur de la Tourasse, marié le 14 janvier 1595 à Angélique de Gallard-Terraube, fille de Bertrand et de Diane de Lusignan.

V.

Jean de Sorbier de la Tourasse, marié le 14 mai 1653 à Anne de Leziers, fille de Jacques, seigneur de Salvefon ou Salveson, et de Susanne de Brajac.

VI.

Jean-Jacques de Sorbier de la Tourasse, marié le 14 octobre 1683 à Françoise [Damis de la Molère.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Alexandre Damis, seigneur de la Molère, qui testa en faveur de Jean, son fils, le 1er janvier 1598.

II.

Jean Damis, seigneur de la Molère, marié le 22 juillet 1630 à Charlotte Boulé de la Chapelle.

III.

Joseph Damis, seigneur de la Molère, marié le 4 mars 1652 à Susanne Dupin-Dugla, fille d'Antoine et d'Henriette du Plessis.

IV.

Françoise Damis de la Molère, mariée le 14 octobre 1683 à Jean-Jacques de Sorbier, seigneur de la Tourasse, fils de Jean et d'Anne de Leziers de Salveson.

Anne de Sorbier, née au château de la Tourasse, diocèse de Cahors, le 13 août 1693, fut admise au noviciat le 20 mai 1720 et fit profession le 11 août 1721.

III

DE PLAS DE SALGUES (Marie).

Frère François de Bausset, vicaire-général du grand prieuré de Saint-Gilles, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomma, par commission du 20 mai 1704, frère Jacques de Taveau, commmandeur de la Tronquière, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Marie de Plas de Salgues,* postulante au monastère de Beaulieu.

Le commissaire, assisté de Guillaume du Cayla, son secrétaire, le 16 juin 1704, procéda à la vérification des dites preuves, lesquelles furent dressées tant sur titres que sur déclarations des témoins ci-après, savoir : Louis de la Garde, baron de Saignes; Jean-Paul de Turenne, marquis d'Aynac; François de l'Estrade, seigneur de Floirac; Pierre de Corn, seigneur de la Sarladie; Vincent d'Araquis, seigneur de....., et Jean-Jacques de Vayrac, écuyer, lesquels signèrent leurs dépositions.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Aimé de Plas, écuyer, seigneur de Plas, marié à Marie d'Estampes de Valançay, laquelle fit son testament le 22 novembre 1580.

II.

Jean-Jacques de Plas, seigneur de Salgues, marié le 18 janvier 1589 à Antoinette de Tanes.

III.

François de Plas, seigneur de Salgues, marié le 22 février 1626 à Françoise de Calvimont.

LIGNE MATERNELLE.

NOTA : La noblesse de cette ligne a été justifiée par la production des preuves fournies par demoiselles Marie, Honorée et Barbe de la Serre, sœurs consanguines de dame Susanne de la Serre, mère de la postulante.

I.

Louis de la Serre (bisaïeul), marié à Françoise de Linars.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
V.	II.
Claude de Plas, seigneur de Salgues, marié le 27 septembre 1648 à Anne de Cheverry.	Léon de la Serre, seigneur de Langlade, marié le 26 mai 1662 à Judith de Losse, fille de Jean et de Jeanne de Montaud-Navailles.
VI.	III.
Claude de Plas, seigneur de Salgues, marié le 29 mars 1683 à Susanne de la Serre, fille de Léon et de Judith de Losse.	Susanne de la Serre, mariée le 29 mars 1683 à Claude de Plas de Salgues.

1° *Marie de Plas de Salgues*, née le 1er mars 1687, fut admise au noviciat de Beaulieu le 20 avril 1703, fit profession le 20 juillet 1704. Elle fut élue Discrète le 3 mars 1724, réélue le 17 février 1736, 1er mars 1743 et 28 février 1746.

2° *Jacquette de Plas de Salgues*, née le 12 août 1689 et admise au noviciat le 26 octobre 1712, fit profession le 1er janvier 1714. (*Registres capitulaires.*)

IV

DE ROQUEMAUREL (Jeanne).

Frère Albert-Paul de Forbin, grand prieur de Saint-Gilles, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomma, par commission du 1er août 1650, frère Foucaud de Saint-Antoine, chevalier du même ordre, commandeur d'Olloix, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Jeanne de Roquemaurel*, postulante au monastère de Beaulieu; lequel commissaire accomplit sa mission le 25 septembre 1651. Les témoins entendus furent : messire Flotard de Turenne, seigneur d'Aynac; François de la Salle, sieur de la Prade; Jean de Colomb, seigneur de Loumaigne; François de Corn, seigneur de Peuchmège, qui signèrent leurs déclarations.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Léger de Roquemaurel, marié le 10 mars 1545 à N... de Veilhan, fille de François et de Cécile Destuard ou Destuert.

II.

Claude de Roquemaurel, marié le 29 janvier 1582 à Charlotte de Gourdon-Vaillac, fille de Jean et de Marguerite de Ségur-Pardaillan.

III.

Antoine de Roquemaurel, marié le 14 février 1610 à Gabrielle de Gaulejac, fille de Jean-Marc et de Marie de Gironde.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Gabriel de Gaulejac, marié le 14 décembre 1554 à Gabrielle de Vabres, fille de Michel.

II.

Jean-Marc de Gaulejac, marié le 2 juillet 1595 à Marie de Gironde, fille de Louis, seigneur de Castelsacrat.

III.

Gabrielle de Gaulejac, mariée le 14 février 1610 à Antoine de Roquemaurel, fils de Claude et de Charlotte de Gourdon-Vaillac.

Jeanne de Roquemaurel, née le 10 avril 1635, fut admise au noviciat à Beaulieu, le 20 octobre 1651, fit profession le 4 juillet 1653, soutint le parti de la grande prieure contre celui des religieuses qui ne voulaient pas obéir aux nouveaux statuts du chapitre, le 29 octobre 1669, fut élue Discrète le 17 février 1679 et prit part à l'élection d'une coadjutrice à la grande prieure le 6 avril 1686. (*Registres capitulaires.*)

V

DE PEYRONNENC (Marie).

Par commission de frère Sauveur de Foresta de Collongue, grand prieur de Saint-Gilles, furent nommés, le 15 juin 1736, frères Charles de Vignes de Parizot, commandeur du Temple d'Agen et Henri de Boucaud (incertain), commandeur de la Capelle Livron, pour pro-

céder aux preuves de noblesse de demoiselle *Marie de Peyronnenc*, lesquelles furent dressées le 22 août 1737. Les témoins déposants furent : messires François, marquis de Pins ; Jacques-Joseph, marquis de Montlezun ; Claude-Louis-Alexandre, marquis de Montgaillard ; Jean-Louis de Fraust, seigneur de Pratenlos ; Henri-Auguste de Chalvet de Rochemonteix, sénéchal de Toulouse et Adrien de Bertier, marquis de Puisagel, qui signèrent leurs dépositions.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Pierre de Peyronnenc, seigneur de Saint-Chamarand, sénéchal d'Agen, marié à Françoise de Carbonnières.

II.

Bertrand de Peyronnenc de Saint-Chamarand, marié le 23 août 1605 à Françoise de Bourbon, fille de Henri I[er], vicomte de Lavedan, et de Françoise de Saint-Exupéry-Miremont.

III.

Henry de Peyronnenc-Saint-Chamarand, marié le 25 juin 1641 à Fleurette du Buisson de Bournazel, fille de François et de Fleurette de Morlhon.

IV.

Antoine de Peyronnenc-Saint-Chamarand, marié le 25 juin 1664 à Françoise d'Albareil, fille de Henry et de Françoise de Belcastel.

LIGNE MATERNELLE.

Nota : Les preuves du côté maternel furent dressées sur celles de Balthazard du Cayron, frère de la postulante, pour son entrée aux pages.

I.

Jacques du Cayron, marié le 15 juin 1596 à Louise de Montneiral (peut-être Montmiral).

II.

Gabriel du Cayron, marié le 12 novembre 1629 à Jeanne de Labertie ou Lanbertie, fille de Jean et d'Anne de Brunet.

III.

Jean-Louis du Cayron, marié le 31 janvier 1671 à Elisabeth d'Izarn, fille de Paul, seigneur de Salagosse, et de Marguerite de Mazières.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
V.	IV.
François du Peyronnenc du Fraissinet, marié le 27 novembre 1706 à Marie du Cayron.	Marie du Cayron, mariée le 27 novembre 1706 à François de Peyronnenc de Fraissinet, fils d'Antoine et de Françoise d'Albareil.

Marie de Peyronnenc de Saint-Chamarand, née le 18 janvier 1719, fit profession le 22 janvier 1738.

VI

DE MOSNIER (Catherine & autre Catherine).

Par commission du 25 mai 1684, le grand prieur de Saint-Gilles nomma Jacques-Philippe Gaufreteau de Francs, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, pour procéder aux preuves de noblesse de *Catherine* et autre *Catherine de Mosnier du Rousset*, postulantes au monastère de Beaulieu; lequel commissaire, assisté de Me Jean Montaigne, notaire à Bordeaux, procéda aux dites preuves les 9, 10, 11 et 12 juin 1686. Les témoins furent : Eléonor d'Agès, baron de Saint-Maigne, etc.; Gabriel de Raymond de Saligourde, seigneur de la Lande ; Jean des Aigues, seigneur de Tibaudin ; Thomas de Maniban-de-Ran, écuyer; Jean de Bouzet, comte de Podenas ; François de Ferron de Carbonnières, qui signèrent.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
I.	I.
Jacques de Mosnier, secrétaire du roi, qui vivait de 1525 à 1544.	Claude de Marin, seigneur de la Vigerie, épousa le 14 août 1576 Françoise Videau, fille de Jean, seigneur de Saint-Palais, et d'Anne Duga.
II.	
Jean de Mosnier, marié à demoiselle Jeanne de Lescure.	

LIGNE PATERNELLE.

III.

Martial de Mosnier, marié le 11 septembre 1575 à Bastienne de Loupers, fille de Raymond et de Jeanne de Girard.

IV.

Martial de Mosnier, deuxième du nom, marié le 2 février 1614 à Barbe de Maran, fille de Joseph, général des finances à Limoges, et de Catherine d'Escars.

V.

Joseph de Mosnier, seigneur du Rousset, marié le 22 novembre 1648 à Marie de Marin, fille de François et de Jacquette de Mostier.

LIGNE MATERNELLE.

II.

François de Marin, seigneur de Saint-Palais, marié le 18 juillet 1610 à demoiselle Jacquette de Mostier, fille de Pierre, seigneur de la Maison-Noble et de Nodeau, et de Jeanne de la Haye.

III.

Marie de Marin de Saint-Palais, mariée le 22 novembre 1648 avec Joseph de Mosnier, seigneur du Rousset, fils de Martial, deuxième du nom, et de Barbe de Maran.

Catherine et autre *Catherine de Mosnier du Rousset,* la première née le 30 juin 1661, la seconde le 18 janvier 1663, furent admises au noviciat le 15 mai 1686, firent profession le 24 août 1692. L'aînée fut élue Discrète le 19 février 1706 et réélue le 22 février 1709. La cadette, dite du *Rousset,* élue Discrète le 12 février 1712, fut réélue les 20 mars 1715, mars 1721 et 3 mars 1724. (*Registres capitulaires.*)

VII

DE LOUPIAC (Marguerite).

Marguerite de Loupiac, fut admise au monastère de Beaulieu, sur preuves de noblesse fournies par Charles-Louis de Loupiac, fils de Jean-Pierre et de Juliette de Fontanges. Ces preuves furent dressées, le 18 janvier 1664, par les commandeurs de Saint-Maur de Loudoye et de Chaussecourte, assistés de Me Durand notaire à Neuvic.

Les témoins entendus furent : Louis de Montagnac, seigneur dudit lieu ; Charles de Robert-Lignerac, prieur de Pleaux ; François de Mirambel de Navailles ; Antoine de Mirambel, seigneur de la Faye, qui signèrent.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

NOTA : Les preuves du côté paternel ayant été faites séparément dans une autre localité, sans doute en Rouergue, pays d'origine, nous n'avons pas connaissance du procès-verbal qui en a été dressé ; mais la noblesse de la famille de Loupiac a été suffisamment constatée dans l'Armorial général de France, par d'Hozier, registre I.

—

III.

Gaspard de Loupiac, seigneur de la Devèze et de la Gardelle (aïeul).

IV.

Jean-Pierre de Loupiac, seigneur de la Devèze, marié le 6 août 1638 à demoiselle Juillette de Fontanges, fille de Jean, seigneur du Chambon, et de dame Jeanne de Chaunac.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Jean de Fontanges, seigneur du Chambon, fils de Louis et de Cécile du Chambon, épousa le 12 février 1535 Françoise de Veillan, fille de Jean, seigneur de la Majorie.

II.

Raymond de Fontanges, seigneur du Chambon, marié le 17 mai 1577 à Antoinette de Monceaux, fille de Hugues de Monceaux, seigneur d'Hauteroche et de Vernines, et d'Antoinette Veyssière.

III.

Jean de Fontanges, seigneur du Chambon, marié le 10 mai 1612 à Jeanne de Chaunac, fille de Pierre et de Françoise de Soudeilles.

IV.

Juillette de Fontanges, épousa le 6 août 1638 Jean-Pierre de Loupiac, ci-contre.

1° *Charles-Louis de Loupiac*, pour lequel la preuve a été faite, ne paraît pas avoir fait profession, car il ne figure sur aucune des listes des chevaliers de Malte.

2° *Marguerite de Loupiac*, très-probablement sœur du précédent, fut religieuse au monastère de Beaulieu. Elle assista à l'assemblée

capitulaire du 6 août 1667, dont elle signa le procès-verbal. Elle était malade à l'infirmerie lors de la tenue du chapitre du 6 avril 1686, à l'effet de procéder à l'élection d'une coadjutrice à Madame la grande prieure. Les religieuses composant le chapitre députèrent à cette occasion auprès d'elle pour recevoir son vote; mais elle répondit qu'elle s'abstiendrait, attendu qu'elle avait obtenu depuis plus d'un an de Mgr l'évêque de Cahors, dispense d'assister aux assemblées capitulaires pour cause d'infirmité et qu'elle avait toujours fait usage de la susdite dispense.

VIII

DE LAUTREC DE CABAZAT (Jeanne).

Commission par laquelle frère Sauveur de Collongue-Foresta, grand-prieur de Saint-Gilles, nomma, le 17 mai 1736, frères Charles de Vignes de Parizot, commandeur du Temple de Breuil et Louis-François de Crugi de Marcillac, commandeur de Comps, à l'effet de procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Jeanne de Lautrec*, postulante au monastère de Beaulieu, lesquelles preuves furent dressées le 20 novembre 1738, avec l'assistance de Me Pratviel, notaire à Toulouse. Les témoins appelés furent : Sernin de Durfort-Boissières, maréchal de camp; Géraud-Joseph d'Aldeguier, seigneur du Pin; Charles de Varaigne, marquis de Gardauch; Nicolas de la Garde de Saigues de Valon; Barthélemy de Gramont, baron de Lanta; Pons de Thezan de Pouzols, seigneur de Larguenargues, qui signèrent leurs dépositions.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
I.	I.
Louis de Lautrec, seigneur de Lavaur, marié à Madeleine de Sainte-Livrade, testa le 9 mars 1622.	Jacques de Beaumont, seigneur de Pierre-Taillade, de Ferrières, etc., marié à demoiselle Claude de Montagrier.

LIGNE PATERNELLE.

II.

Antoine de Lautrec, seigneur de Lavaur, marié le 22 août 1614 à Marguerite de Lafont, fille de Jacques, seigneur de Castanet, et d'Angélique de Castanet de Cambairac.

III.

Fabien de Lautrec, seigneur de la Lande-Cabazac, marié le 9 novembre 1659 à Jeanne de Villars de Ricart, fille d'Antoine et de dame Hélène de la Barthe.

IV.

Pierre de Lautrec, seigneur de la Lande-Cabazac, marié le 13 juin 1707 à demoiselle Flore de Beaumont de Junies, fille de François, baron de Junies, et de Madeleine de Chapt-Rastignac de Luzès.

LIGNE MATERNELLE.

II.

Antoine de Beaumont-Ferrières, marié le 9 septembre 1608 à Hélène du Buisson-Bournazel, fille de François et de dame Fleurette de Morlhon.

III.

Jacques de Beaumont, baron de Ferrières, marié le 6 mars 1639 à Françoise de Gironde, fille de Marquès, sieur de Floirac, et de Madeleine de la Goûte.

IV.

François de Beaumont de Junies, marié le 2 décembre 1671 à demoiselle de Chapt de Rastignac, fille de Jean-François, baron de Luzès, et de Gabrielle de Sedières.

V.

Flore de Beaumont, épouse de Pierre de Lautrec, seigneur de Cabazac ou Cabazat.

Jeanne de Lautrec, née le 21 janvier 1715, fut admise au noviciat le 20 janvier 1737 et souscrivit sa profession le 26 janvier 1749. (*Registres capitulaires*, t. I, p. 155, t. II, p. 84.)

Baron DE SARTIGES-D'ANGLES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Fonds de Saint-Germain-des-Prés.

*(Suite *)*

Fonds français 18663. — Généalogies des maisons illustres de France. — (Tome V.).

L. SANDRET.

* Voyez 10e liv., octobre 1868, p. 470.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Août 1868.

M. le vicomte Arthur de Pontavice, a épousé Mlle Fernande de Brémond d'Ars, fille du général de Brémond d'Ars.

M. Antony de Puniet de Parry, — Mlle Hélène O'Méara.

M. le duc d'Alençon, fils du duc de Nemours, — Mlle la duchesse Sophie de Bavière.

M. Gaston Brossaud de Juigné, conseiller de préfecture de Seine-et-Marne, — Mlle Berthe Coustant d'Yauville.

M. le vicomte de Flotte de Roquevaire, — Mlle Jubinal.

M. Jules de la Mothe, ingénieur civil, — Mlle Marie d'Escrivan.

M. de Laurencin-Beaufort, — Mlle Larrive.

—

DÉCÈS.

Août 1868.

— *Beaupréau* (le comte de), décédé à Paris le 2, à l'âge de 88 ans.

— *Pontevès-Bargème* (le comte de), décédé le 3 à Marseille, à l'âge de 86 ans.

— *Boucher de Perthes*, savant archéologue, décédé à Abbeville le 5, à l'âge de 80 ans.

— *Lecoat de Kervéguen* (le vicomte de), député au Corps législatif, décédé en Espagne, à l'âge de 57 ans.

— *Faget* (Mme de), décédée à Paris, à l'âge de 63 ans.

— *Nicolaï* (Mlle de), décédée à Jérusalem.

— *Monclar* (de), décédé à Paris le 11, à l'âge de 77 ans.

— *Ladreit de la Charrière*, ancien préfet, décédé le 12 à la Charrière (Ardèche).

— *Courcelles* (le comte de), décédé le 15.

— *Barde* (Mme la comtesse de), née Adèle de Sainte-Hermine, décédée le 20 à Périgueux, dans un âge avancé.

— *Lambert de Sainte-Croix*, décédé à Paris le 21, à l'âge de 81 ans.

— *Sampigny de Bussières* (le comte de), décédé le 21 à la Forêt (Allier), dans un âge avancé.

— *Gros de Montagne*, directeur des contributions, décédé à Épinal.

— *Clot-Bey* (le comte Antoine), inspecteur général du service médical en Égypte, décédé le 28 à Sainte-Marthe (Bouches-du-Rhône), à l'âge de 75 ans.

— *Hachin de Courbeville*, colonel en retraite, ancien maire de Montauban, décédé dans cette ville, à l'âge de 78 ans.

— *Belot* (Ludovic de), décédé à Pontlevoy.

PREUVES DE NOBLESSE

DES

DAMES RELIGIEUSES

DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Admises au Monastère de Beaulieu.

(*Suite et fin* *).

IX

DE MÉALLET DE FARGUES (Anne, etc.).

Anne de Méallet de Fargues, religieuse professe au monastère de Beaulieu, fut désignée par le chapitre le 25 juin 1652, pour vérifier les preuves de noblesse de Marguerite du Tillet, postulante; elle assista aux assemblées capitulaires tenues les 25 août 1661 et 6 août 1667. Anne de Fargues appuya la grande prieure dans l'assemblée capitulaire du 29 octobre 1669, contre une partie des religieuses qui s'opposaient à la mise à exécution des nouvelles constitutions données à leur maison. Elle était sans doute maîtresse des novices, car sa signature se trouve au bas de tous les procès-verbaux d'admission au noviciat depuis l'année 1656 jusqu'à 1668. (*Registre,* I, p. 26 à 66. — *Reg.*, III, p. 10, 11, 23, 25, 31, 33.)

Louise de Méallet de Fargues et *Antoinette,* sa sœur, fille de Pantaléon de Méallet, seigneur de Fargues, furent admises à Beaulieu sur preuves vérifiées et reconnues valables dans le chapitre tenu le 30 juin 1652. Louise admise au noviciat le 20 octobre 1651, fit profession le 4 juillet 1653; elle tint le parti de la grande prieure dans l'assemblée capitulaire du 29 octobre 1669, contre les opposants aux nouvelles constitutions, et prit part le 6 avril 1686 à la nomination de Galliote de Vaillac à la dignité de coadjutrice, d'autre Galliote de Vaillac grande prieure. Louise de Méallet fut élue Discrète le 18 février 1694, réélue le 6 mars 1700 et le 6 mars 1703.

Antoinette de Méallet de Fargues, sœur de la précédente, et admise comme elle au noviciat en 1651, fit profession le 25 janvier

* Voyez 11e liv., novembre 1868, p. 513.

1655. Il y a lieu de supposer que ce fut elle qui, sous le nom d'Antoinette de *Vittrac,* surnom de sa famille, fut élue Discrète le 21 février 1676, réélue les 23 mars 1685 et 7 avril 1691. Une note indique que les preuves de ces demoiselles dont le procès-verbal manque, furent dressées par frère Jean de Monts-Savace, chevalier de Malte, qui en avait reçu mission de Galliote de Vaillac, grande prieure, le 22 octobre 1651, c'est-à-dire le même jour qu'elles entrèrent au noviciat.

Marie de Méallet de Fargues — S. A. Raymond Perollos, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomma, par commission du 11 mai 1715, frère Libérat de Geouffre, commandeur de Puy-de-Noix, vicaire-général au grand-prieuré d'Auvergne pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle Marie de Méallet de Fargues.

En conséquence, le commissaire sus-nommé, assisté de Me Jean Boysson, notaire royal à Marcoès, procéda, les 17, 18 et 19 septembre 1715, à la vérification des dites preuves qui furent établies tant sur titres que par déclarations des témoins ci-après, savoir : Claude de Conquans, seigneur de la Carrière et de la Morétie; Jean de la Tour, seigneur de la Muratel; Jean-Philippe de Boissieux, vicaire général du diocèse de Saint-Flour, curé de Roanne; Geraud de Rochemonteix, seigneur de Brajat, paroisse de Boisset.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Dorde (Dieudonné) de Méallet, seigneur de Fargues, etc., etc., épousa le 29 novembre 1537 Antoinette de Sermur, fille de Pierre, seigneur de la Bessrette, et testa le 6 novembre 1563.

II.

Jacques de Méallet, seigneur de Fargues, marié le 16 janvier 1564 à Catherine de Jouvenroux, fille de Raymond, seigneur de la Trémolière et de Rouffiac, près de Saint-Flour.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Barangon d'Ayrolles, conseiller du roi, contrôleur général des finances, testa à Bourges le 10 juillet 1608.

II.

Antoine d'Ayrolles, lieutenant général de la sénéchaussée du Quercy, épousa le 22 février 1583 Gabrielle de Sadours, fille de Pierre, seigneur du lieu de ce nom, en Auvergne.

LIGNE PATERNELLE.

III.

Jean de Méallet, seigneur de Fargues, etc., marié en septembre ou octobre 1600 à Claude de Robert-Lignerac, fille de Pantaléon, seigneur de Cambon, etc., et de Louise d'Anjony.

IV.

Pantaléon de Méallet, seigneur de Fargues, marié le 3 octobre 1622 à Louise de Brugier, fille d'Amable et de Louise de la Richardie.

V.

Amable de Méallet, baron de Fargues, marié en premières noces le 6 juillet 1663 à Jeanne de Felzins de Montmurat, fille d'Antoine et d'Hélène de Rilhac ou Reilhac.

VI.

François de Méallet, baron de Fargues, marié le 17 juillet 1687 à Catherine d'Ayrolles, fille de Marc-Antoine et de Françoise de Glandières.

LIGNE MATERNELLE.

III.

Pierre-Berangon d'Ayrolles, seigneur du lieu et de Vergnenègre, marié le 27 juillet 1614 à Hélène de Vernhes, fille de Jean et de Marie d'Henry.

IV.

Marc-Antoine d'Ayrolles, marié le 9 septembre 1673 à Françoise de Glandières, fille de Guillot, seigneur de Broussat, en Rouergue, et de Françoise de Baldy.

V.

Catherine d'Ayrolles, mariée le 17 juillet 1687 à François de Méallet de Fargues.

Marie de Méallet de Fargues, née le 19 janvier 1690, fut admise au noviciat à Beaulieu, le 10 novembre 1715, fit profession le 10 novembre 1716; fut élue Discrète le 16 janvier 1739, réélue les 1er mars 1743 et 21 mars 1749.

X

DE LA GARDE DE SAIGNES (Madeleine-Gabrielle).

La première feuille du procès-verbal des preuves de noblesse de cette demoiselle étant enlevée, il n'a pas été possible de con-

naître l'époque à laquelle elles furent faites; mais on voit qu'elles furent dressées tant sur titres que sur déclarations des témoins ci-après nommés, savoir : MMres Jacques de Bonnafoux, baron de Presques; Claude des Plas ou des Plats, seigneur de Reinhac; Alexandre de Geniés, seigneur de Saint-Maurice; Daniel de Cosnac de Saint-Michel, seigneur du Tillet; François d'Araquy, seigneur du dit lieu; Jean de Corn, seigneur de la Sarladie; Antoine de Colomb, seigneur de Doulan; Vincent d'Araquy, seigneur de Saint-Vincent, qui ont signé.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Pierre de la Garde, seigneur de Saignes, Parlan, Palaret, etc.

II.

Louis de la Garde, seigneur des dits lieux, épouse le 8 septembre 1549, Armande de Luzech, sa seconde femme.

III.

René de la Garde, marié le 31 décembre 1577, à Madeleine de Gaulejac, fille de Gabriel.

IV.

Louis de la Garde, marié le 27 septembre 1619, à Anne de Saint-Mamet, fille de Pierre et de Cécile de Donnes.

V.

René de la Garde, seigneur de Saignes, etc., épouse le 23 mars 1638, Antoinette de Fontanges, fille de François, seigneur d'Auberoque, et de Dauphine de Patris.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Antoine de Fontanges, seigneur de Lassale, marié avant 1550 à Marguerite de Nozières.

II.

Louis de Fontanges, seigneur de la Salle, épouse le 21 février 1564, Jeanne de Sémur, fille de Jean, seigneur de la Besserète, et de Jeanne de Saint-Nectaire.

III.

François de Fontanges, baron d'Auberoque, marié le 21 janvier 1609 à demoiselle Dauphine de Patris, fille de François, seigneur de Jonquières, et d'Isabeau de Gaubert.

IV.

Antoinette de Fontanges, épousa le 23 mars 1638, René de la Garde, fils de Louis et d'Anne de Saint-Mamet.

Madeleine-Gabrielle de la Garde, âgée de 16 ans, postulante vers 1656.

Antoinette de la Garde de Saignes. — Le procès-verbal des preuves de cette demoiselle ne nous est pas connu ; mais les registres capitulaires constatent qu'elle était religieuse-professe au monastère de Beaulieu, et désignée le 1er juillet 1652 avec Françoise de Cambouly, aussi religieuse, pour vérifier la validité des preuves de noblesse de Catherine de Barriac, postulante. Elle eut semblable mission le 1er décembre 1658, pour les preuves de demoiselle Louise de Gironde de Montcléra. Elle assista aux assemblées capitulaires des 25 août 1661 et 6 août 1667, réunies à l'effet de régler divers intérêts de la maison. Antoinette de la Garde était à la tête des religieuses qui, dans l'assemblée du 29 octobre 1669, s'opposèrent à la mise à exécution des nouvelles constitutions données à leur monastère par les chefs de l'Ordre. (*Registre III*, p. 6, 7, 11, 23, 25, 31, 32.) Son opposition fut persistante.

Paule-Josephe de la Garde de Saignes.— Frère François de Bausset, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vicaire-général du grand prieur de Saint-Gilles, pria, par lettre du 21 janvier 1708, le grand prieur d'Auvergne, de vouloir faire procéder aux preuves de noblesse de demoiselle Paule-Josephe de la Garde de Saignes, postulante au monastère de Beaulieu, dépendant du même Ordre. Elle était fille de Louis de la Garde, seigneur de Saignes et de Catherine de Turenne d'Aynac, et tante : 1° de Marie-Antoinette-Éléonore de la Garde de Saignes; 2° de Marie-Mathieuve de la Garde de Saignes dont les preuves ont été rapportées dans la *Revue Nobiliaire* (juillet 1768).

Les preuves écrites de Paule-Josephe de la Garde ne me sont pas connues; mais il résulte des registres du Chapitre de Beaulieu qu'elle y fut admise au noviciat le 15 octobre 1708, qu'elle fit profession le 24 janvier 1709, et enfin y fut élue Discrète le 9 février 1749.

XI

DE FUMEL (Marguerite).

Commission datée d'Arles, le 6 juillet 1736, par laquelle frère Sauveur de Foresta, grand prieur de Saint-Gilles, ordre de Saint-

Jean de Jérusalem, nomma frère Charles de Vignes de Parisot, commandeur du Temple d'Ayen, et Louis-François de Crugi-Marcillac, commandeur de Còmps, tous deux chevaliers du dit Ordre, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Marguerite de Fumel*, postulante au monastère de Beaulieu.

Les Commissaires susnommés, assistés de Me Pratviel, notaire à Toulouse, procédèrent aux dites preuves, le 25 novembre 1737. Les témoins appelés furent : Messires François-Barthélemy de Grammont, baron de Lanta; Jacques-Joseph, marquis de Montlezun; Claude-Louis de Lourde-Montgaillard; Gervais de Pechpeyrou, marquis de Beaucaire, qui attestèrent la noblesse de la demoiselle postulante.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

François de Fumel, écuyer, seigneur du lieu, marié avant 1597, à Jeanne de Caumon-Lauzun.

II.

Charles de Fumel, marié le 2 octobre 1613 à Anne de Montesquieu de Sainte-Colombe, fille de Jean-Jacques et de Madeleine de Montlezun.

III.

Louis de Fumel, épousa le 29 avril 1653, Marguerite de Levis, fille de Jean, baron de Mirepoix, et de Marie de Caulet.

IV.

François-Joseph de Fumel, marié le 30 août 1682, à Catherine d'Aulède, fille de Jean-Denis, baron de Margaux, président au Parlement de Bordeaux, et de Thérèse de Pontac.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Jean de Bertier, président au Parlement de Toulouse, marié avant 1628 à demoiselle Eléonore des Plas.

II.

Jean-François de Bertier, conseiller au Parlement de Toulouse, marié le 5 septembre 1642 à Antoinette de Flory, fille de Jean, seigneur de Baunaux, et de Marthe de Fontanges.

III.

François de Bertier, seigneur de Saint-Geniès, conseiller au Parlement de Toulouse, épousa le 5 août 1683, Catherine de Catellan, fille de François, baron d'Ampaux, et de Jeanne-Marie de Rach...

LIGNE PATERNELLE.

V.

Louis de Fumel, marié le 25 octobre 1712 avec Catherine de Bertier, fille de François, premier président au Parlement de Toulouse.

LIGNE MATERNELLE.

IV.

Catherine de Bertier, mariée le 25 octobre 1712 à Louis de Fumel, de laquelle union naquit la suivante.

Marguerite de Fumel, née le 29 janvier 1719, fut admise au noviciat à Beaulieu le 12 janvier 1737, et y fit profession le 25 juillet 1738 (*Registre* I, p. 156, *Registre* II, p. 83.)

XII

DE BARONCELY DE JAVON.

Deux demoiselles de cette maison, *Marie-Cibille* et *Françoise-Louise* furent admises à l'hôpital de Beaulieu, sur les preuves faites le 24 avril 1705, par Paul-Joseph de Baroncely de Javon, probablement leur frère, reçu chevalier de Malte.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Noble Jacques de Baroncely, de la cité de Florence, dont la postérité s'établit en France.

II.

Pierre de Baroncely, citoyen de Florence, épousa à Avignon, le 30 septembre 1462, Léonarde-Antoinette de Passis, fille de noble Allemand de Passis, seigneur d'Aubigni.

III.

François de Baroncely, en faveur duquel le pape Léon X inféoda la terre de Javon, au Comtat-Venaissin, le 6 des kalendes d'avril 1514; il épousa noble Françoise Badorgue.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Félicien de Boffin, seigneur d'Argençon, conseiller du roi, avocat général au parlement de Grenoble, marié le 4 septembre 1549 à dame Claude de Viennois.

II.

Félicien de Boffin, seigneur d'Argençon, conseiller du roi et son avocat général en Dauphiné, épousa le 12 janvier 1584, Urbaine de Vaché, fille de Jean, conseiller au parlement de Grenoble et d'Anne Siva.

III.

Jean de Boffin, seigneur de Sone, avocat général du roi au parlement de Grenoble, épousa le 5 octobre 1614, Olympe de Morges, fils de Jacques et de Suzanne de Montiers.

LIGNE PATERNELLE.

IV.

Pierre de Baroncely, seigneur de Javon, épousa, le 25 juillet 1532, Yolande Parelli, fille de Raymond et de Gillète de Fortia.

V.

Barthélemy Ier de Baroncely, seigneur de Javon, viguier d'Avignon, chevalier des ordres de Sa Sainteté et de l'ordre du roi, épousa le 29 janvier 1576, Jeanne de Berthon, fille de Gilles, baron de Crillon, et de Jeanne de Grillet.

VI.

Georges Ier de Baroncely, seigneur de Javon, épousa le 24 février 1606. Marguerite de Fortia, fille de Jean et de Françoise de Seytres de Caumont.

VII.

Barthélemy II, seigneur de Javon, marié le 29 avril 1640 à Marguerite d'Estuard ou d'Estuer, fille de Jean, seigneur de Murs, et de Jeanne de Sade.

VIII.

Georges II Joseph de Baroncely, marquis de Javon, marié le 19 août 1590, à Louise de Boffin.

LIGNE MATERNELLE.

IV.

Félicien de Boffin, seigneur d'Argençon et de Sone, etc., conseiller du roi en sa cour du parlement du Dauphiné, marié le 3 mars 1652 à demoiselle Jacqueline de Catherine, fille de noble Jean de Catherine, conseiller du roi et trésorier général de France en la généralité de Bourgogne, et de Dame Marie Bouvot.

V.

Louise de Boffin, mère des dames postulantes.

Marie-Cibille de Baroncely de Javon, admise au noviciat à l'hôpital de Beaulieu, le 27 février 1718, y fit profession le 12 juin 1720. (*Registre I*, p. 122-124.)

Françoise de Baroncely de Javon, novice le 27 février 1718, professe le 12 juin 1720, fut élue Discrète le 10 octobre 1737, réélue le 16 février 1739, remplissait les fonctions de secrétaire de la

communauté en 1739 et 1743, de maîtresse des novices en 1746. Elle fut élue grande-prieure après la mort de M[me] de Saint-Projet, vers 1749, et l'était encore au mois de mai 1788. (*Registres du Chapitre.*)

XIII

DE LOSTANGES DE BEDUER (Hélène).

Commission du 14 octobre 1693, par laquelle frère François de Morges de Ventavon, grand-prieur de Saint-Gilles, nomme frère Jean de Rolland de Relhanette, commandeur de Solet, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Hélène de Lostanges*, lequel commissaire, assisté de M[e] Antoine Fabre, notaire, procéda du 1[er] au 4 septembre 1695, aux dites preuves, qui furent dressées tant sur titres que sur déclarations des témoins ci-après, savoir : Jean-Gabriel de Roquemaurel, seigneur de Gensac; Jean-Jacques de Plas, seigneur de Vayrazés; Claude de Plas, seigneur de Salgues; Jean de Géniès de la Maurincie; Vincent d'Araquis et Jean-Jacques de Veyrac, seigneur de Lavergne, qui ont signé.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Hugues de Lostanges, seigneur de Saint-Alvère, marié le 3 novembre 1562, à Galiote de Gourdon-Genoillac, fille de Jean et de Jeanne Brun.

II.

Louis de Lostanges, seigneur de Beduer; marié le 22 mars 1610, à Jeanne de Marquessac, fille de Raymond et de Gabrielle d'Abzac.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Antoine de Corn, seigneur d'Ampare, marié à demoiselle Marie Bérail de Mazerolles.

II.

Guillaume de Corn, seigneur de Belmont, marié le 25 juin 1500, à Anne Boysson, fille de Bernard et de Marie Bardette.

LIGNE PATERNELLE.

III.

Jean-Louis de Lostanges, comte de Beduer, marié le 8 janvier 1636, à Françoise de Gourdon-Genouillac-Vaillac, fille de Louis, baron de Sonac et de Catherine de Corn de Sonac.

IV.

Jean-Marguerit de Lostanges de Beduer, seigneur de Cuzac et Felzins-Montmurat, marié vers 1660, à Marguerite de Corn, fille de Jean et de Catherine de Palhasse.

LIGNE MATERNELLE.

III.

Jean de Corn, seigneur de Belmont, marié à demoiselle Catherine de Palhasse, fille de noble Etienne de Palhasse.

IV.

Marguerite de Corn de Belmont, mariée à Jean-Marguerit de Lostanges de Béduer, marquis de Felzins, seigneur de Cuzac ou Cussac, fils de Jean-Louis et de Françoise de Gourdon-Genouillac-Vaillac.

Hélène de Lostanges-de-Felzins-Beduer, née le 29 décembre 1675, fut admise au noviciat à Beaulieu, le 5 décembre 1695; ses preuves de noblesse furent vérifiées et jugées valables dans l'assemblée capitulaire du 30 juin 1696. Elle fit profession le 26 février 1697, fut élue aux fonctions de Discrète le 20 mars 1715 et réélue le 4 février 1718. (*Registres capitulaires.*)

XIV

DE CUSTINE (Marie-Thérèse-Victoire-Georgette).

Je ne me rends pas compte de l'existence de cette preuve parmi celles des religieuses de l'Ordre de Malte, car, ainsi qu'on le verra plus loin, elle avait été faite pour le chapitre de Beaume-les-Dames, diocèse de Besançon.

Ces preuves furent dressées tant sur titres que sur déclarations des témoins ci-après nommés, savoir : Claude-Emmanuel de Vesemal-Fontenay, grand-chantre du chapitre de Saint-Claude; Thomas de Lallemand, chambrier de l'abbaye de Giny; Guillaume de Raincourt, seigneur de Fallon, chevalier de Saint-Georges; Jean-Baptiste de Constable, aussi chevalier de Saint-Georges.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
I.	I.
Ferry de Custine, marié à dame Claude de Beauvais.	Ferry de Choiseul, marié à dame Marguerite Barthélemy.
II.	II.
Louis de Custine, marié à dame Marguerite d'Alamon, fille de Jean et de Philiberte de Lenoncourt.	Ferry de Choiseul, marié à Gabrielle de Bauves de Champagne, fille de Henry de Bauves et de dame Philippe de Champagne-Châteaubriand.
III.	III.
Christophe de Custine, marié à Marguerite de Vuiltz, fille d'Alexandre et de Barbe-Françoise d'Andelot.	Ferry de Choiseul, marié à Françoise de Menardeau, fille de Gracien et de Geneviève Le Bret.
IV.	IV.
Théodore-François de Custine, seigneur de Vuiltz, marié en 1684, à Françoise de Choiseul.	Françoise de Choiseul, épouse de Théodore de Custine, père et mère de la présentée.

Marie-Thérèse-Victoire-Georgette de Custine, fut reçue religieuse professe à l'abbaye royale de Beaume-les-Dames, le 25 juin 1698, pour succéder aux droits et prébende de révérende mère Marguerite de Grammont, suivant délibération des dames composant ledit chapitre et qui étaient : Françoise de Thiard ou Thyard de Bissy, abbesse; Jeanne Deffours; Marie-Claire de Reinach; Marie-Françoise de Jouffroy; Péronne du Tartre; Claire-Françoise de Jouffroy; Danièle de Belot; Angélique de Thiard, et Marie d'Achey, réunies en assemblée capitulaire ledit jour 25 juin 1698.

XV

DE LASCAZES (Françoise).

Commission par laquelle frère Félix de Grimaldy, grand-prieur de Saint-Gilles, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomma le

14 février 1729 frère Henri-Louis de Chalvet, chevalier du même ordre, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Françoise de Lascazes*, postulante au monastère de Beaulieu. Ce commissaire, assisté de Me Bernard Pratviel, notaire royal à Toulouse, procéda le 30 septembre 1729 à la vérification desdites preuves, qu'il dressa tant sur titres que sur la déclaration des témoins ci-après nommés, savoir : Jean-François de Lamarque-Marca, capitaine au régiment du Maine ; Jean-André de Lamarque-Marca, capitaine au régiment de Touraine ; Bernard-Louis Hagets, seigneur de Coubons, capitaine au régiment du Maine ; François de Gargas, écuyer, habitant de Toulouse ; Pierre-Louis de Chalvet de Rochemonteix, sénéchal de Toulouse ; Jean-Louis de Catellan, conseiller au Parlement de la même ville, qui signèrent leur déposition.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Jean de Lascazes fit son testament le 14 août 1593.

II.

Jean de Lascazes, seigneur de Roquefort et de Cambouly.

III.

Louis de Lascazes, seigneur de Cambouly, marié le 6 janvier 1609, à Françoise de Roquemaurel, fille de Claude et de Charlotte de Gourdon-Genouillac.

IV.

Jean-Paul de Lascazes, seigneur de Cambouly, marié à Madeleine de Reignac, fille de Jean et de Marguerite de Lentilhac.

LIGNE MATERNELLE

I.

Hugues de Lostanges, chevalier, seigneur de Saint-Alvère, épousa par contrat du 3 novembre 1562, Galliote de Gourdon-Genouillac, fille de Jean et de dame Jeanne Brun.

II.

Louis de Lostanges, seigneur de Béduer, marié le 22 mars 1602, à Jeanne de Marquessac, fille de Raymond et de Gabrielle d'Abzac de la Douze.

III.

Jean-Louis de Lostanges, comte de Béduer, marié le 8 janvier 1636, à Françoise de Gourdon-Genouillac, fille de Louis, baron de Sonac, et de Catherine de Corn.

IV.

Jean-Marguerit de Lostanges de Béduer, seigneur de Cuzac, de Felzins, de Montmurat, etc., marié à Marguerite de Corn d'Ampare, fille de François et de Catherine Palhasse.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
V.	V.
Louis de Lascazes, seigneur de Roquefort, marié le 23 mai 1699 à Catherine de Lostanges de Béduer, fille de Louis et de Renée Menardeau.	Louis de Lostanges de Beduer, marié à Renée Menardeau.
	VI.
	Catherine de Lostanges de Béduer, mariée à Louis de Lascazes.

Françoise de Lascazes de Roquefort, née le 15 novembre 1702, fit profession au monastère de Beaulieu le 11 octobre 1729, fut élue Discrète le 1er mars 1743 et réélue le 28 février 1746. (*Registres capitulaires.*)

XVI

DE GIRONDE DE MONTCLÉRA (Louise).

Les preuves de noblesse de *Louise de Gironde de Montcléra*, dressées par le commandeur de Saint-Aulaire, furent vérifiées et reconnues valables dans l'assemblée capitulaire des dames religieuses de Beaulieu, du 1er décembre 1658.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
I.	I.
François de Gironde, marquis de Montcléra, épousa le 8 octobre 1571, Françoise de Montesquiou, fille d'Armand, baron de Devèze, et d'Hélène de Voisins de Lautrec.	Julien de Lespès, seigneur de Lhostelnau, marié à demoiselle Julienne de Tieurat de Coussac.
II.	II.
Brandelis de Gironde, marquis de Montcléra, etc., épousa le 26 septembre 1605, Louise de Gontaud-Biron, fille d'Armand, maréchal de France, et de Jeanne d'Ornezan.	Jean de Lespès, marié à Jeanne de Guitton, fille de René de Guitton et de Marguerite Le Pelletier.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
III.	III.
François de Gironde, marquis de Montcléra, baron de Lavaur, Fontenille, etc., épousa le 19 février 1649, Blanche de Lespès, fille de Jean, seigneur de Lhostelnau et de Jeanne de Guitton.	Blanche de Lespès de Lhostelnau, mariée le 19 février 1649, à François de Gironde, marquis de Montcléra.

Louise de Gironde de Montcléra fut admise au noviciat le 20 septembre 1658 et fit profession le 15 mai 1660.

XVII

DE GRÉGOIRE DE GARDIÈS DE SAINT-ROME (Anne).

Commission du 16 février 1769, par laquelle frère Henri-Augustin de Piolenc, chevalier Bailly, grand'croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand-prieur de Saint-Gilles, nomma frère Louis de Franc-Montgey, commandeur de la Faviliane, et frère Jean-Henri de la Barthe, commandeur de Saint-Blaise, tous deux chevaliers du même ordre, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Anne-Françoise de Grégoire de Gardiès de Saint-Rome* et accorda dispense pour ses aïeule et bisaïeule maternelles.

Les commissaires susdits, assistés de Me Bernard Reynet, leur secrétaire, procédèrent le 26 juin 1770 à la vérification desdites preuves, lesquelles furent dressées tant sur titres que sur la déclaration des témoins ci-après, savoir : messire François de Brueys de Sauvenargues, seigneur de Donneville; Bertrand-Anne d'Albis, seigneur de Jissac; Louis-Raymond de Rech du Breuil, baron de Saint-Amand; Louis de Laval, capitaine de cavalerie, qui signèrent.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
I.	I.
Pierre de Grégoire testa en 1640, se disant fils de Jacques de Grégoire.	Hugues de Brun, eut pour femme, Françoise de Montesquieu, dont il adopta le nom.

LIGNE PATERNELLE.

II.

Jean de Grégoire, épousa le 26 mars 1503, Jeanne de Cremont.

III.

Audebert de Grégoire, marié le 11 décembre 1541, à demoiselle Madeleine de Clémens.

IV.

Antoine de Grégoire, épousa le 13 décembre 1574, demoiselle Claudine de Fain.

V.

Antoine de Grégoire, seigneur de Saint-Martin, marié le 4 avril 1611, à Bernardine de Tauriac, fille de Jean, seigneur de Saint-Rome et de Jeanne de Saint-Etienne.

VI.

Jean de Grégoire, seigneur de Saint-Rome, épousa le 25 avril 1655, Gabrielle d'Albignac, fille de François, seigneur de Captut, et de Jeanne de Soulages de Peyre.

VIII.

Victor de Grégoire, seigneur de Saint-Rome, marié le 19 juillet 1717 à Rose de Combettes, fille de Jean-Gabriel, seigneur du Bousquet et de dame Thérèse de Moulinier.

VIII.

Joseph-Henri de Grégoire, seigneur de Saint-Rome, marié le 22 décembre 1744, à Marguerite Brun de Montesquieu.

LIGNE MATERNELLE.

II.

François de Brun de Montesquieu, épousa le 9 mars 1644, demoiselle Claude de Douarre, fille de Jean et de Marguerite Destrichy.

III.

Jean de Brun, seigneur de Montesquieu, baron de Planiol, marié le 26 octobre 1677, à Catherine de Barthélemy, fille d'Antoine et de Catherine l'Evêque ou de l'Evêque.

IV.

Jean-François de Brun, seigneur de Montesquieu, baron de Planiol, marié le 12 décembre 1717, à Françoise de Mourre du Villaret, fille de Gabriel et de Marguerite de Boyer.

V.

Marguerite de Brun-Montesquieu, mariée le 22 décembre 1744, à Joseph-Henri de Grégoire-Gardiés de Saint-Rome, fils de Victor et de Rose de Combettes.

Anne-Françoise de Grégoire de Gardiès de Saint-Rome, née le 14 mai 1746, vivait encore en 1787 à Beaulieu.

XVIII

DE LAFON-DEJEAN DE SAINT-PROJET (Catherine)

Par commission de frère Jacques d'Ancezune de Caderousse, grand-prieur de Saint-Gilles, furent nommés le 25 mai 1684, frères Charles de Vignes de la Bastide et Charles-Denis d'Arques (peut-être d'Araquy), chevaliers du même ordre, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Catherine de Lafon-Dejean de Saint-Projet*, postulante au monastère de Beaulieu.

Les commissaires sus-nommés, assistés de Me Boziers, notaire, procédèrent auxdites preuves le 22 décembre 1684. Les témoins appelés furent : Messires Bertrand de Saint-Gilles de Seinalhac; Gabriel de Marsat de la Roquette; Antoine de Castanet, seigneur de Cambairac; Jean d'Aribut, seigneur de Teuille; Pierre de la Gardelle, seigneur de la Bastide; Jean-Robert de Lom, seigneur de Félines, lesquels signèrent leur déposition.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Pons de Lafon, seigneur de Fénairols, marié le 22 novembre 1495 à Annette de Goulard, fille de Jean, seigneur de Brassac.

II.

Arnaud de Lafon, seigneur de Fenairols, épousa le 4 novembre 1539 Hélène de Gourdon, fille de N... et de Jeanne de Lauzières.

III.

Flotard de Lafon, seigneur de Fénairols, marié le 24 mai 1560, à Françoise Dejean de Saint-Projet. Leurs enfants furent substitués aux noms et armes de leur aïeul maternel.

LIGNE MATERNELLE.

I.

Antoine Ier de Rillac, épousa le 30 juillet Jeanne de La Garde.

II.

Antoine II de Rillac, seigneur du Hin et de Nozières, épousa le 5 juillet 1467, Catherine de Fontanges, dame de Nozières en Auvergne.

III.

Louis de Rillac, seigneur des mêmes lieux, épousa le 15 juillet 1515, Hélène de Claviers ou Clavières, qui le rendit père de six enfants.

LIGNE PATERNELLE.

IV.

Flotard de Lafon-Dejean de Saint-Projet, épousa le 24 mai 1585, Isabeau de la Roche-Fontenille, fille de Philippe et de Françoise de Massencombe-Montluc.

V.

Philippe de Lafon de Saint-Projet, épousa le 24 juillet 1616, Marguerite de Cardaillac, fille de Haton, seigneur de Gaix et de Marguerite de Levis.

VI.

Fabien de Lafon, marquis de Saint-Projet, marié le 2 novembre 1655, à demoiselle Françoise de Rillac, fille de François, bailly des Montagnes de Salers et de Louise du Bois de Saint-Julien.

LIGNE MATERNELLE.

IV.

Jean de Rillac, seigneur de Rillac, Nozières, chevalier de l'ordre du roi, grand bailly de Salers, épousa le 4 octobre 1540, demoiselle Françoise de Maigne, dame de Sarlande.

V.

Jean de Rillac, seigneur des mêmes terres, chevalier de l'ordre du roi, grand bailly de Salers, épousa le 5 avril 1600, Catherine de Sédières.

VI.

François de Rillac, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp, bailly des Montagnes de Salers, marquis de Rillac, baron de Saint-Martin-Valmeroux, etc., épousa le 2 novembre 1655, Louise du Bois.

VII.

Françoise de Rillac, mariée à Fabien de Lafon.

Catherine de Lafon de Saint-Projet, naquit au château de Rillac, diocèse de Tulle, le 17 octobre 1667. Ses preuves de noblesse furent vérifiées et reconnues valables dans l'assemblée capitulaire des dames de Beaulieu du 24 mars 1686. Elle fut admise au noviciat le 12 septembre de la même année, et reçue professe le 28 avril 1687, élue Discrète le 6 mars 1700, confirmée dans ces fonctions les 6 mars 1703 et 12 février 1712, et enfin élue grande prieure de Beaulieu au mois de mai 1716, et confirmée dans cette dignité par le chevalier de Séguiran, grand-vicaire du prieuré supérieur de Saint-Gilles. Elle mourut vers 1749.

XIX

DES LACS ou DES LAX DU BOUSQUET (Marie-Ursule).

Par commission du 18 janvier 1733, frère Félix de Grimaldy, grand-prieur de Saint-Gilles, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nomma Pierre Thibault de Sanes, chevalier du même ordre, commandeur d'Aix, et Henri-Louis Chalvet, aussi chevalier de Malte, commandeur de Capette, pour procéder aux preuves de noblesse de demoiselle *Marie-Ursule des Lax du Bousquet*, postulante au monastère de Beaulieu.

Ces commissaires, assistés de Me Bernard Pratviel, notaire à Toulouse, procédèrent le 31 mai 1733 à la vérification des preuves en question, lesquelles furent dressées tant sur titres que sur la déclaration des témoins ci-après, savoir : messires Guyon de Barriac-Lavallette, officier de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi; François de Boyer de Castenet, baron de Taurine; Jean-François de Molinéri, baron de Murols; Jean-Antoine de Masson, seigneur de la Teule; Jacques de Lafont-Dejean de Saint-Projet, et François-Gaston de Giscard, marquis de la Boulie, qui ont signé.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Gilbert des Lax, seigneur de Pern, épousa le 11 octobre 1581, Marguerite de Gautier de Savinhac.

II.

François des Lax, seigneur de Pern, marié le 28 mars 1612, à Hélène de Morantier, fille de François et d'Hélène de Mondenard.

LIGNE MATERNELLE.

I.

François des Lax, seigneur de Pern.

II.

François des Lax, seigneur de Pern, épousa le 24 juillet 1607, Françoise de Dayrac, fille de François, seigneur de Chantemerle et de Gabrielle de la Valette.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
III.	III.
Jean des Lax, seigneur d'Arcambal, marié le 17 juin 1642, à Claude de Vignes, fille de François et de Gabrielle de Salanhac ou Salagnac.	Jacques des Lax, seigneur de la Garde, marié le 4 juillet 1637, à Jacquette de Caron, fille de Charles, seigneur de Louvencourt et de Jacqueline Bonnart.
IV.	IV.
François des Lax, seigneur du Bousquet, marié le 17 novembre 1711, à Isabeau des Lax, fille de François, seigneur de Pern et d'Isabeau de Beaumont.	François des Lax, marié le 7 février 1676, à Isabeau de Beaumont, fille d'Ambroise et d'Anne de Gatiniol.
	V.
	Isabeau des Lax, mariée le 19 novembre 1711, à François des Lax du Bousquet.

Marie-Ursule des Lax du Bousquet, née le 19 avril 1717, fit profession au monastère de Beaulieu le 21 novembre 1734. (*Registres capitulaires*, t. II, p. 80.)

XX

DE RICARD DE GOURDON-GENOUILLAC (Galliote).

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.	LIGNE MATERNELLE.
I.	I.
Jean de Ricard de Gourdon, seigneur de Genouillac, épousa vers 1447, Jeanne de Rassioles, fille de Bertrand, seigneur de Vaillac et de Jacqueline de Cailus.	François de Montbron, baron du lieu et de Maulevrier, épousa Louise de Clermont, vicomtesse d'Aunay.

LIGNE PATERNELLE.

II.

Jean de Gourdon de Genouillac épousa en 1501, Marguerite d'Aubusson, parente de Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes et fille d'Auger d'Aubusson, seigneur de la Mothe et de Françoise de la Force.

III.

Jean de Gourdon-Genouillac, comte de Vaillac, épousa en 1538, Jeanne de Brun, fille de Romain de Brun, chevalier, seigneur de Boisset, et de Louise de Fronsac.

IV.

Louis de Gourdon-Genouillac, comte de Vaillac, chevalier, décédé en 1615, avait épousé Anne de Montbron ou Montberon.

LIGNE MATERNELLE.

II.

Louis de Montbron, baron de Fontaines, gouverneur de Bayonne, marié à Louise de Beaumont, fille de Jean, seigneur de Glenay, et de Catherine Ratault.

III.

Louis II de Montbron, baron de Fontaine-Chaland, marié en 1530, à Claude de Blosset, nommée la belle Torcy, à cause de sa rare beauté, fille de Jean de Blosset, seigneur de Torcy et de dame Anne de Cugnac.

IV.

Anne de Montberon ou Montbron, épousa vers l'an 1580, Louis de Gourdon de Genouillac, qu'elle rendit père de vingt-trois enfants.

Galliote de Gourdon-Genouillac-Vaillac, née le 5 novembre 1588, admise au monastère de Beaulieu, en fut proclamée commendatrice ou grande-prieure vers 1613; elle entreprit, à l'âge de vingt-cinq ans, la réforme des dames de l'Ordre de Malte en France, et donna à ses religieuses l'exemple de la plus noble et de la plus ferme résignation. Elle mourut le 25 juin 1618 en odeur de sainteté. Elle était sœur de Jean de Gourdon, évêque de Tulle; de Bernard de Gourdon, vicaire général de l'Ordre des Carmes, et de Jean-Paul de Gourdon, abbé de Saint-Romain de Blaye. (*Martyrologe des chevaliers de Malte.*)

APPENDICE.

L'article des demoiselles *de Sartiges de la Prade*, inséré dans la livraison de juillet 1868, renfermant plusieurs erreurs, nous ne croyons pas pouvoir mieux les rectifier qu'en donnant une analyse et un extrait du procès-verbal de leurs preuves, ouvert le 1er mars 1782 et clos le 7 dudit mois par M. le commandeur Louis de Chalus, commissaire :

1° Bref émané de frère Paul-Augustin de Rolland de Rauville, chevalier Bailly, grand'croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand-prieur de Saint-Gilles, etc., etc., donné à Arles, le 29 avril 1780, portant autorisation de procéder aux preuves de noblesse des demoiselles *de Sartiges de la Prade*, sœurs, conformément aux statuts de l'ordre, *accordant pour ce toute dispense nécessaire et requise en pareil cas*, etc., etc. Signé : le Bailly de Rolland de Rauville et contre-signé : Biscarat.

2° Commission donnée à Lyon le 11 novembre 1781, par la vénérable assemblée du grand-prieuré d'Auvergne qui, satisfaisant au bref sus-relaté du grand-prieur de Saint-Gilles, nomme commissaires, pour procéder aux preuves des demoiselles *Marguerite et Marie de Sartiges de la Prade*, sœurs germaines, filles de messire Jean-Baptiste de Sartiges de la Prade, et de dame Marie de Montclar, messieurs les chevaliers de Châteauvert, de la Renaudie, d'Uzech, de Chalus, de Saint-Chamant et de Linars (l'un à défaut de l'autre). Pour expédition, signé : Hennequin, chancelier de la vénérable assemblée du grand-prieuré d'Auvergne, et scellé en placard du sceau du grand prieuré.

3° Extrait du procès-verbal des preuves : Aujourd'hui 1er mars 1782, nous, Louis de Chalus, chevalier de justice de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Lureuil, ayant été requis en la ville de Clermont-Ferrand, par mesdemoiselles *Marguerite et Marie de Sartiges de la Prade*, etc., etc. (Suivent les formules ordinaires et l'inventaire des titres produits.)

Demoiselles présentées :

Marguerite de Sartiges, née au *Vigean*, le 24 juillet 1760.

Marie de Sartiges, née au *Vigean*, le 15 octobre 1761.

Preuves littérales.

LIGNE PATERNELLE.

I.

Jean-Baptiste de Sartiges, écuyer, sieur de la Prade (père), épousa par contrat reçu *Lacoste*, notaire, le 26 janvier 1745, Marie de Montclar.

II.

Jean de Sartiges de la Prade, écuyer (aïeul), épousa suivant contrat reçu *Diernat*, notaire, le 30 janvier 1709, Marie Senaud, fille de Claude et de Jeanne Bordier, mariés le 5 juillet 1684, et petite-fille d'Antoine Senaud et de Marie Boutoury, unis le 30 janvier 1661.

III.

Jean de Sartiges de Lavandès, seigneur de Sourniac (bisaïeul), épousa le 20 mars 1660, contrat reçu *Chaumeit*, notaire, Marie de la Garde, fille de Gabriel, écuyer, seigneur de Sourniac, et d'Anne d'*Autressal*, mariés le 8 octobre 1621 (Deydier, notaire), laquelle Anne d'Autressal était auparavant veuve de *Charles de Charlus*, écuyer [1].

LIGNE MATERNELLE.

I.

Marie de Montclar (mère), mariée le 26 janvier 1645, *à Jean-Baptiste* de Sartiges de la Prade écuyer (père et mère).

II.

Jacques-Antoine de Montclar, écuyer, seigneur d'Anglars (aïeul), épousa par contrat reçu *Dupuy*, notaire, le 7 mai 1719, Marie-Anne de Mathieu, fille de Jean-Rigaud de Mathieu et de Marguerite de Boisse, mariés le 27 juillet 1687.

III.

Louis de Montclar, écuyer, seigneur de la Trémolière et d'Anglars (bisaïeul), épousa suivant contrat reçu *Mathieu*, notaire, le 16 octobre 1690, Louise Lescurier, fille de François Lescurier et de Marguerite de *Valens*.

[1] Charles de Charlus était fils de Louis de Charlus, enfant naturel légitimé d Charles de Levis, comte de Charlus, suivant lettres du 20 mai 1586.

LIGNE PATERNELLE.

IV.

Charles de Sartiges de Lavandès, écuyer (trisaïeul), épousa le 8 octobre 1608, contrat reçu *Allier*, notaire, Jeanne du Châtelet, fille d'Antoine, écuyer et de Catherine de Caissac de Sédaiges, mariés suivant contrat reçu *Crauzin*, notaire, le 14 octobre 1575.

V.

Pierre de Sartiges de Lavandès, écuyer (4e aïeul), épousa, suivant contrat reçu *Lablanchie*, notaire, le 21 janvier 1577, Anne-Antoinette de Roux, 4e aïeule.

LIGNE MATERNELLE.

IV.

Jacques-Antoine de Montclar, écuyer (trisaïeul), marié suivant contrat reçu *Deydier*, le 21 août 1662, demoiselle Gilberte de Montclar, sa cousine, fille de François et de Simone de Lorme[1].

V.

Jean de Montclar, écuyer (4e aïeul), épousa le 24 septembre 1640, Catherine de Vigier, fille de Jacques-Antoine de Vigier, écuyer, et d'Anne de Rouffignac, mariés le 28 février 1593.

Preuve testimoniale.

Témoins déposants : 1° Marien de Sarrazin, seigneur de Banson; 2° Annet-Gabriel de Bosredon, marquis de *Saint-Galmier*, grand sénéchal d'Auvergne; 3° Joseph-Alexandre de Boucheron-d'Ambrugeac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; 4° François, comte de Ligondez, tous gentilshommes de nom et d'armes, tous âgés de cinquante ans environ, lesquels obtempérant à nos interrogatoires ont répondu et déclaré qu'ils connaissaient très-bien lesdites demoiselles de Sartiges, ainsi que leurs auteurs; qu'elles sont extraites de bonne et ancienne noblesse de nom et d'armes, tant du côté pa-

[1] Il y avait ici une erreur grave, résultant du procès-verbal des preuves fait avec très peu de soin : Gilberte de Montclar ne pouvait pas être fille de Catherine de Vigier, car elle eût été sœur de son mari; elle était fille de François de Montclar, puîné des seigneurs de Montbrun, et de Simone de Lorme de Pagnat. Gilberte était donc *belle-fille* de Catherine de Vigier, ainsi qu'il conste du contrat de 1662, d'une donation faite par François de Montclar à Simone de Lorme sa femme, du 2 août 1651 et d'une procuration du 13 avril 1667. La famille de Lorme de Pagnat, seigneurs de La Mothe de Lorme, était très connue en Basse-Auvergne.

ternel que maternel et, qu'en un mot, elles réunissent les qualités requises pour être reçues dames de justice de l'Ordre de Malte, et ont lesdits déposants signé avec nous et notre secrétaire, cejourd'hui 7 mars 1782.

Contre-enquête.

Ont été appelés et interrogés séparément et secrètement : 1° Antoine Sertililhanges, premier échevin de la ville de Clermont; 2° Jean-Genès Chassaigne; 3° Antoine Bourdiges; 4° Antoine Chauderon, tous bourgeois de cette ville de Clermont, âgés d'environ cinquante ans, lesquels nous ont répondu et déclaré bien connaître messires Marieu de Sarrazin de Banson; Annet-Gabriel de Bosredon; Jacques-Alexandre de Boucheron d'Ambrugeac, et le comte François de Ligondez, pour être gentilshommes de nom et d'armes, et que foi doit être ajoutée à leur déposition, et ont, tous lesdits déclarants signé avec nous et notre secrétaire cejourd'hui 7 mars 1782.

Clôture.

En conséquence, nous, commissaires soussignés, certifions à Mme la grande-prieure de Beaulieu ou à tous autres qu'il appartiendra, avoir vaqué à notre présente commission avec toute l'exactitude dont nous avons pu être capable, et que nous acceptons les présentes preuves pour bonnes et valables, nous en remettant néanmoins à ce qu'il plaira à Mme la grande-prieure de Beaulieu ordonner.

Fait en double à Clermont-Ferrand, le 7 mars 1782 ; en foi de quoi nous avons signé et fait apposer le sceau de nos armes.

Signé : le commandeur de Chalus.

CHRONOLOGIE DES GRANDES PRIEURES DU MONASTÈRE DE BEAULIEU.

Aigline de Thémines, fille de Guibert, seigneur de Thémines, fondateur dudit monastère, nommée par Guillaume de Villaret, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé plus tard de Malte. Aigline prit possession en 1298 et elle mourut en 1300.

Agnès d'Aurillac, nièce ou du moins proche parente de la précédente, par Douce de Thémines, épouse d'Astorg, vicomte d'Aurillac, elle mourut en 1347. C'est aussi vers cette époque que Flore de Villeneuve, religieuse dans la même maison, mourut en odeur de sainteté.

Aigline de Thémines, IIe du nom, élue le 29 novembre 1347, fut confirmée dans cette dignité par le grand-prieur de Saint-Gilles, supérieur immédiat de Beaulieu, en 1349 ; elle quitta en 1369.

Sibille de Gourdon, élue le 12 décembre 1369. On ne sait rien de son administration.

Isabelle de Beduer, succéda à la précédente en 1369 et mourut en 1386.

Marianne Aymériqua, dont l'élection fut confirmée par le grand-prieur de Saint-Gilles la même année, 1386, et gouverna jusqu'en 1422.

Bertrande de la Garde, élue grande-prieure de Beaulieu au commencement de 1422 et confirmée dans cette dignité par Bertrand d'Arpajon, grand-prieur de Saint-Gilles, le 9 juin de ladite année.

Anne de Castelnau, laquelle était en même temps abbesse de l'abbaye de Saint-Saturnin de Rodez. Elle testa le 9 novembre 1528. Entre elle et la précédente il doit y avoir une lacune, car il n'est pas vraisemblable qu'à elles deux elles aient rempli l'intervalle d'un siècle.

Jacquette ou Jacqueline (*Jacoba*) *de Genouillac*, qui fit des libéralités à son prieuré, 1558-1579.

Antoinette de Beaumont, élue le 30 décembre 1597. Suivant la *Gallia Christiana*, cette grande-prieure aurait résigné en faveur d'Antoinette de Vassal, que nous trouverons plus loin ; c'est une erreur ou bien cette résignation n'eut pas d'effet, car ce fut la suivante qui succéda à Mme de Beaumont. (Voir le *Martyrologe des chevaliers de Malte* et le *Nobiliaire universel,* par Saint-Allais, tome XX, p. 219.)

Galiotte de Gourdon-Genouillac, d'une illustre maison du Quercy, naquit le 5 novembre 1588, devint prieure en 1613. C'est sous son

administration que le prieuré de Fieux, dépendant du même ordre, fut réuni à celui de Beaulieu par autorisation du pape Paul V [1]. Le motif de cette union fut la modicité des revenus de Fieux, qui ne suffisaient plus à l'entretien de vingt religieuses, nombre fixé par l'acte de sa fondation, accomplie au XIVe siècle par la maison de Miers, originaire du même pays. Galiotte de Gourdon fut un exemple de vertu et de sainteté; elle mourut le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, 1618, âgée de 29 ans. On trouve son portrait et sa généalogie gravés dans le *Martyrologe de Malte*, cité plus haut.

Antonia ou *Antoinette de Vassal du Couderc* devint grande-prieure de Beaulieu par cession de la précédente en 1618; suivant la *Gallia Christiana*, ce serait elle qui aurait, en 1624, réuni Fieux à Beaulieu et non Galiotte de Gourdon que mal à propos ses auteurs n'ont pas mise au rang des grandes-prieures. Antoinette de Vassal abdiqua en 1634, ce qui fut approuvé par bulle du pape Urbain VIII.

Galiotte de Gourdon de Genouillac-Vailhac, succéda à la précédente en vertu de la cession déjà citée et gouverna jusqu'en 1661.

Galiotte de Gourdon-Vailhac, qualifiée *première abbesse*, reçut son investiture d'Albert de Forbin, grand-prieur de Saint-Gilles, en 1661. Elle vivait encore le 6 avril 1686. C'est elle qui avait entrepris, en 1669, la réforme de son monastère, ponr laquelle réforme elle éprouva une vive opposition de la part de certaines religieuses, à la tête desquelles était Antoinette de la Garde de Saignes. (*Registres capitulaires*, nº 3, pp. 31 et 32.)

Galiotte de Gourdon-Vailhac, religieuse à Beaulieu, fut nommée le 6 avril 1686 coadjutrice de la précédente et lui succéda.

Catherine de Lafon ou *de Lafont de Saint-Projet*, fille de Fabien et de Françoise de Rillac, héritière de la maison de ce nom, naquit au château de Rillac, diocèse de Tulle, le 17 octobre 1667, fournit ses preuves de noblesse en 1684; admise à Beaulieu le 24 mars 1686, elle y fut élue abbesse ou grande-prieure en mai 1716, confirmée dans cette dignité par le chevalier de Seguiran,

[1] La date de *mil six cent vingt-quatre* à laquelle les auteurs de la *Gallia Christiana* rapportent la réunion de Fieux à Beaulieu est fausse, puisque le pape Paul V, élu en 1605, mourut en 1621.

grand-vicaire du prieuré de Saint-Gilles, par lettre du 9 du même mois et gouverna jusqu'en 1749. (*Registres capitulaires.*)

Françoise de Baroncely de Javon, admise au noviciat, à Beaulieu, le 27 février 1718, fit profession le 18 juin 1720, fut élue grande-prieure en 1749 et l'était encore au mois de mai 1788. (*Registres capitulaires.*)

Françoise d'Estresse de Lanzac, n'était grande-prieure de Beaulieu que depuis quelques mois lorsqu'éclata la révolution de 1789, époque à laquelle les religieuses de cette maison furent dispersées. Ce ne fut pas sans résistance de la grande-prieure, et si elle dut céder à la force, du moins continua-t-elle à résider à Beaulieu, où elle vécut encore de longues années.

Supplément à la liste des noms[1] *des dames religieuses de Beaulieu, publiée dans la livraison de juin* 1868.

Achar de Romefort.
Albiac (d').
Aubepeyre (Turenne d').
Aynac (Turenne d').
Ayrolles (d').
Amadie.
Arcanval.
Baroncely de Javon.
Barriac (de).
Bartas.
Benedicti ou Benedetti.
Bel (le).
Bonnecôte (de).
Borie (la).
Bouignes.
Bousquet.
Beussières ou Baissières.
Bergounioux.
Borderie.
Cadilhac (de).
Cambuly ou Cambouly.
Cancés ou Cances.
Cazideroque (Dordayques de).
Charliange.
Chayla (du).
Couderc (de).
Courty.
Coste (la).
Custine (de).
Danty.
Darnis.
Debler.
Delpech ou Delpeuch.
Deslax.
Dordaigues de Cazideroque.
Estresses (d') de Lanzac.
Fargues (Méallet de).
Félines de la Renaudie.
Felzins de Montmurat et de Lostanges.
Fleur ou Flore.
Faure (de).
Gardès.
Geniès (Saint).

[1] Ces noms ont été relevés sur les registres capitulaires du monastère de Beaulieu.

Gelys (Saint).
Genouillac (Gourdon de).
Gimel.
Gironde de Montcléra (de).
Goufreteau.
Gourdon de Genouillac de Vaillac.
Hugonenc.
Huct.
Javon (Baroncely de).
Jonaine.
Jugeals (Payrat de).
Lacran, peut-être Lacan.
Lacour.
Lafon ou Lafont-S.-Projet.
Lagenès.
Lamotte ou La Mothe (de).
Langlade (de).
Lascazes.
Laserre (de).
Leyris ou Leyrito.
Libouroux.
Loude.
Loupiac (de).
Maisonneuve.
Marsillac (de).
Martignac (de).
Masclat ou Masclas.
Maseyroles ou Mazeyroles (de).
Maurice.
Mauroux ou Montroux.
Mayen.
Méalet de Fargues (de).
Meysan ou Moisen.
Mollières (Turenne de).
Montcléra (Gironde de).
Montmurat (Felzins de).
Mosnier du Rousset.
Murat (de).
Noailhan (de).
Pagès ou Pagis.
Pairusse plutôt Peyrusse (de).
Passefons.
Pauliac.
Péchaut.
Pélaprat.
Pescher (Saint-Chamant du).
Peyrat (Jugeals de),
Peyronenc (Saint-Chamaran de).
Pichon.
Plas de Salgues (de).
Porte (la).
Saignes (La Garde de).
Saint-Chamans.
Sarladie (de Corn de la).
Sauasse ou Savasse.
Scorailles ou Escorailles.
Tourasse (Sorbier de la).
Teyssières de Presques.
Tilhet (du).
Touron, Thouron, peut-être Tournon.
Tronquière.
Turenne d'Aynac et de Mollières.
Turenne d'Aubepeyre.
Vieillescaze ou Vieille-Escaze.
Vaillac (Gourdon de Genouillac de).
Vaissié.
Vassal (de).
Vitrac (Méallet de Fargues de).
Zaplat.

Baron de Sartiges d'Angles.

TABLETTES CONTEMPORAINES

MARIAGES.

Septembre 1868.

M. le comte Paul Riant, épouse Mlle Antoinette d'Offémont.

M. de Sancy, — Mlle Thérèse d'Offémont.

M. Henri de Verneuil, — Mlle Boitel de Dienval.

M. Henri-Marie-Ferdinand de Biré, officier de cuirassiers de la garde impériale, — Mlle Marie-Mathilde Amyot.

M. Louis de Monestier, secrétaire général de la préfecture de l'Allier, — Mlle Marie-Gabrielle Péricaud de Gravillon.

M. Lucien de Boffe, — Mlle Amélie Lévesque de Pommeras.

M. le comte Ernest de Prunelé, fils du feu marquis de Prunelé, — Mlle Blanche-Henriette-Marie d'Andigné, fille du comte Guy d'Andigné.

—

DÉCÈS.

Septembre 1868.

— *Petit de la Fosse* (Mme la baronne), née de Cuming, décédée à Paris le 2.

— *Corberon* (marquis de), décédé le 4 au château de Troissereux (Oise), à l'âge de 88 ans.

— *Rostaing* (Mlle Charlotte-Marie de), décédée le 21 à Paris, à l'âge de 6 ans.

— *Lagny* (baron de) , décédé à Paris le 27, à l'âge de 71 ans.

— *Affry de la Monnoye* (Joseph d'), décédé à Paris le 30, à l'âge de 58 ans.

— *Gellibert des Seguins* (Nicolas-Prosper), général de brigade en retraite, député de la Charente au Corps législatif.

— *Valmy* (duc de), ancien député de la Haute-Garonne, décédé à l'âge de 66 ans.

— *Settivaux de Greische* (Mme de), née Louise-Antoinette Duhesme, décédée à Remicourt (Meurthe), à l'âge de 23 ans.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES FAMILLES

Qui ont une Notice ou dont les Armoiries

SONT DÉCRITES DANS CE VOLUME.

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

ÉTUDES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES.

ARMORIAUX ET CATALOGUES DE MAISONS OU DE PERSONNES NOBLES.

VARIÉTÉS.

RÉPERTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

LETTRES DIVERSES INÉDITES.

TABLETTES CONTEMPORAINES.

LISTE DES ABONNÉS

DE

LA REVUE NOBILIAIRE

SIXIÈME ANNÉE

D'Achon, à la Roche de Gennes.
Agnel, à Paris.
Albrier, à Dijon.
Allard (Frédéric), à Angers.
Marquis d'Andigné, à Paris.
Comte d'Andigné de Mayneuf, au Lion-d'Angers.
Anfray, libraire à Avranches.
Mgr Angebault, évêque d'Angers.
D'Aprêt de Blangy, à Villeneuve-lès-Avignon.
D'Arbaumont, à Dijon.
Comte d'Argouges, au château de la Motte-Henry.
Vicomte Joseph d'Armaillé, au château de la Ménantière.
Baron d'Arthuis, à Candé.
Marquis d'Autichamp, au château de la Mabilière.
Ayrault de Saint-Henys, à Angers.

Bachelin-Deflorenne, libraire, à Paris.
Balalud de Saint-Jean, à Perpignan.
Baron Barre de la Garde, à Saumur.
De Barthélemy (Anatole), à Paris.
Barthès et Lowell, libraires, à Londres.
Le Bault (Emmanuel), à la Haye-Presseau.
Bazot, notaire, à Amiens.
Gaston de Béarn, à Paris.
De Beaucorps, à Orléans.
De Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, à Blaye.
Comte de Beaurepaire, à Saint-Germain-en-Laye.
Comte de Beaussier, au château de la Taule.
Marquis de Belleval, à Paris.
Comte René de Belleval, au château du Bois-Robin.
De Berly, référendaire au sceau de France, à Paris.
Comte de Bermond, à Paris.
Vicomte Bernard de la Frégeolière, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
De Bernard du Port, au château de Miré.

De Beauchamps, au château de Beauchamps.
Bibliothèque de la ville d'Angers.
Bibliothèque impériale du Louvre.
Bibliothèque de la ville de Bordeaux.
Bibliothèque des Archives de l'Empire.
Bibliothèque du Ministère de l'Intérieur.
Bibliothèque du Ministère de la Guerre.
Bibliothèque des Sociétés savantes.
Comte Auguste de Bonvouloir, à Paris.
Bonneserre de Saint-Denis, à Angers.
Comte de Boisayrault, à Boisayrault.
Marquis de Boisgelin, à Aix.
Comte de Bonnevie, à Aubiat.
Bordier (Henri), à Paris.
Bouhier de l'Écluse, à Paris.
Comte Louis de Bourmont, à Bourmont.
Baron Jules de Bouvet, à Rouen.
Baron Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet, à Sceaux.
Vicomte de Brancion, à Paris.
Brémond d'Ars (Théophile), au château du Vénérand.
Comte de Brémond d'Ars, au château de la Porte-Neuve.
Marquis de Breuillepont, au château de Coëtdihuel.
De Bure, bibliothécaire à Moulins.

Comte Charles Le Clerc de Bussy, à Compiègne.
De Caix de Saint-Aymour, au château d'Ognon.
Camoin, libraire à Marseille.
Baron de Carmejane-Pierredon, à Metz.
Comte Carrelet, sénateur, à Ahuy.
Baron de Cauna, au château de Cauna.
Cavrois, à Arras.
Comte Anatole de Chalup, au château du Grangier.
Le Chartier de Sedouy, au château de Beuvrigny.
Chassant, à Évreux.
De Chergé, à Poitiers.
Chevalier de la Petite-Rivière, à Angers.
De Chevreuse, à Paris.
Comte de Cibeins, à Paris.
Comte Henri de Civrac, au château de Beaupréau.
De Cizancourt, à Noyon.
Comte de Clapier, à Marseille.
Baron de Clermont-Tonnerre, à Lormont.
Comte de Clinchamps, au Mans.

De Cluzel, à Blaye.
Clouzot, libraire, à Niort.
Comte de Coislin, à Paris.
De Combettes du Luc, à Rabastens.
Vicomte de Corberon, au château de Troissereux.
De Couffon, à la Cossonnière.
De Courtilloles, au château de Courtilloles.
Comte de Cumont, à l'Hopitau.

Delabarre, référendaire au sceau de France, à Paris.
Delmas, procureur impérial, à Gourdon.
Demarsy, archiviste-paléographe, à Paris.
Dely, notaire, à Angers.
Dessales, à Quimper-Corentin.
Didot frères, à Paris.
Comte de Douglas, au château de Montréal.
Mgr de Dreux-Brezé, évêque de Moulins.
Marquis de Dreux-Brezé, à Paris.
Duclou, à Bordeaux.
Durand, libraire, à Paris.
Durand, libraire, à Mâcon.

École des Chartes, à Paris.
Esnault, au Mans.
Vicomte R. d'Estaintot, à Rouen.

Comte de Falloux, au château du Bourg-d'Iré.
Comte de Farcy, à Château-Gontier.
De Felcourt, à Paris.
Le Fer de la Motte, à Angers.
H. de Fontenay, à Paris.
Comte de Foucher de Careil, au château de la Forêt-Neuve.
De Fouchier, à Melun.
Fournier (Édouard), à Paris.
Fournier-Latouraille, à Brioude.

Gaignard de la Renloue, à Angers.
Vicomte de Galard, à Paris.
De Gaillard de Longjumeau, à Paris.
Baron Giuseppe Galuppi, à Messine.
De Galzin, à Paris.
De Gayffier, à Versailles.
Le Gentil, à Paris.

GEORGEL, à Elbeuf.
Vicomte de GERÈS, à Gadillac.
GŒTHALS, à Bruxelles.
Vicomte de GRANDEFFE, à Paris.
De LA GRANGE, au château de Soulgé.
Marquise de GRIGNON, au château de l'Esperonnière.
GRIMAUT, directeur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.
GROSBOIS DE SOULAINE, à Paris.
Vicomte de LA GUÉRIVIÈRE, au château de Coulommes.
GUIGUE, archiviste-paléographe, à Trévoux.

HÆNEN, libraire, à Bruxelles.
HARDUIN DE GROSVILLE, à Grosville.
DU HAYS, au château de Montéventé.
DU HAYS, au château d'Erein.
Madame VAN DEN HECKE DE LAMBEKE, à Paris.
Comte d'HÉRICOURT, à Paris.
HERLUISON, libraire, à Orléans.
Vicomte d'HUNOLSTEIN.
Baron d'HUNOLSTEIN, à Paris.

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE LONDRES.

BERNARD DE JANDIN, à Nancy.
JARRET DE LA MAIRIE, au château de Bordes.
LE JOYANT, inspecteur des douanes, à Saint-Louis.
JUGE, à Paris.
JUNG, libraire, à Paris.

Baron EUGÈNE DE LABRUNERIE, à Compiègne.
LACROIX (Paul), conservateur, à la Bibliothèque de l'Arsenal.
LAMARCHE, libraire, à Dijon.
LAMBERT, bibliothécaire, à Bayeux.
Comte de LAMBILLY, à Paris.
Marquis de LAS-CASES, député, à Chalonnes-sur-Loire.
Comte de LA TOUR DU PIN, à Chambéry.
LANCTIN, libraire, à Rouen.
L'abbé LEBEURIER, archiviste, à Évreux.
Comte LE GONIDEC DE TRAISSAN, à Rennes.
LEGOST-CLÉRISSE, libraire, à Caen.
LÉPINE, à Montfort-l'Amaury.
LEROY (André), à Angers.
LE ROY D'AMIGNY, à Nancy.

Marquis de Lescoet, au château de Lesquiffiou.
Duc de Lorges, à Paris.
Comtesse de Lostanges, au château d'Angrie.
Comte de Luppé, à Paris.
Marquis de Lussac, au château de Comacre.

Maisonville et Jourdan, libraires, à Grenoble.
Maistre de Roger la Lande, à Paris, attaché d'ambassade à New-York.
Malmanche, commissaire de marine, à l'Ile-Dieu.
Comte de Malortie, au château de Malortie.
De Mandrot, colonel de l'état-major fédéral, à Neufchâtel.
Marcilly, à Bar-sur-Aube.
De La Mare, au château de Durfort.
De Mauroy, à Sens.
Marquis de La Mazelière, à Paris.
Mlle Des Mazières, à Angers.
Comte de Merlemont, à Paris.
Comte de Méré, à Paris.
Mila de Cabarieu, sous-préfet, à Brest.
De Milleville, à Paris.
Minoret, à Paris.
Du Molin, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
De Moncuit, à Paris.
Comte Monnier de la Sizeranne, sénateur, à Paris.
Comte de Montbrison, à Paris.
Marquis de Montebize, à la Ferté-sous-Jouarre.
Comte de Montesson, au Mans.
Comte de Montgrand, à Marseille.
De Morière, au château du Verger.
De La Morinerie, à Paris.
Comtesse de La Motte-Rouge, à Nantes.
Muquardt, libraire, à Bruxelles (2 *ex.*).
Comte de Murard, au château de Bresse.

De Nadal, à Bergerac.
Marquis de Nettancourt, à Paris.
Baron de Neuflize, à Paris.
Nivoley, directeur de l'*Armorial de France*, à Paris.
Comte de Nogent, à Paris.
Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Bordeaux.

Olive, à Bayeux.
Marquis d'Olliamson, à Saint-Germain-Lauzat.

Mme OUDIN DE BRY, au château de Maquelines.

Chevalier CARLO DI PADIGLIONE, à Naples.
Comtesse de PADIRAC, à Angers.
De PANGE, au château de Pange.
PANHARD, à Paris.
PARENT DE ROZAN, à Paris.
PARIS (Louis), à Paris.
PARKER, libraire, à Oxford.
PASSIER, à Dôle.
PÉCOUL, attaché d'ambassade, à Madrid.
Duc de PERSIGNY, à Paris.
PÉRIN (Charles), juge au tribunal, à Soissons.
PERRIN, à Paris.
PETIT, à Vaosse.
Baron PICHON, à Paris.
Marquis de POMMEREU, à Paris.
Comte de POMMEREU, à Paris.
Vicomte du PONCEAU, à Paris.
Vicomte PONTON D'AMÉCOURT, à Paris.
Marquise du PRAT, à Versailles.
PUNIET DE PARRY, à Angers.

RAGUT, archiviste, à Mâcon.
Comtesse de RAYMOND, à Agen.
De RENCOGNE, archiviste, à Angoulême.
De RESSÉGUIER, sous-préfet, à Mauléon.
Mme RIANT, à Paris.
Comte RIANT, Paris.
De RIBIER DE CHAMPAGNAC, à Champagnac.
Comte de ROCHAMBEAU, au château de Rochambeau.
Comte AMÉDÉE DE ROCHEBOUET, au château de Rouwoltz.
Baron FERNAND DE ROMANS, à Angers.
LOUIS DE LA ROQUE, à Paris.
Comte de ROUZAY, au château de Saint-Jean.
De ROZIÈRE (Ernest), au château de Pimpeneau.

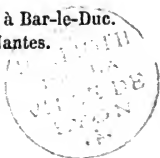
SABINE, à Paris.
De SAILLY, chef d'escadron au 7e d'artillerie, au château de Montois-la-Montagne.
Baron de SAMATAN, à Marseille.
Comte de SAINT-ASTIER, au château des Boris.
Comte de SAINT-MAURICE, au château de Fougère.

De SAINT-VICTOR, à Saint-Laurent-de-Chamousset.
De SAINTE-VILLE, au Château de la Guérinière.
Baron de SARTIGES, à Clermond-Ferrand.
SAULNIER DE BEAUPINE, à Paris.
De SAUVILLE, ancien sous-préfet, à Versailles.
Comte de SÉMAINVILLE, à Hyères.
SÉNEMAUD, archiviste du département des Ardennes.
De SENNECOURT, au château de Neuvillette.
VAN DER STICHELE DE MAUBUS, à Yprès.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER.
STEENAKERS, au château d'Arc.
Comte de SRATTEN-PONTHOZ, à Metz.

TRAVERS, archiviste-paléographe, à Paris.
Vicomte EUGÈNE DE TERVES, au château de Gesté.
THIBAULT, libraire, à Clermont-Ferrand.
TOLRA DE BORDAS, professeur au séminaire, à Prades.
De TOULGOËT, à Paris.
De LA TOUR DE SAINT-LUPICIN, à Epieds.
DE TOURTOULON, Enclos Tisié-Sarrus, à Montpellier.
Vicomte de TOUSTAIN, à Vaux-sur-Aure.
Comte de TREDERN, à Rennes.

De VATHAIRE, à Antibes.
VERSTRETE, référendaire au sceau de France, à Paris.
Marquis de VEYNY, au château de Chailloux.
VIAN, référendaire au sceau de France, à Paris.
De VILLATE, à Paris.
VINGTRINIER, à Lyon.
De LA VILLEBOISNET, à Angers.

Comte de WIDRANGES, à Bar-le-Duc.
Baron de WISMÊS, à Nantes.



Angers. — Imp. P. Lachèse, Belleuvre & Dolbeau. — 1868.

Conditions d'Abonnement :

18 FRANCS PAR AN POUR LA FRANCE. — LE PORT EN SUS POUR L'ETRANGER.

La *Revue Nobiliaire* paraît le 5 de chaque mois, par cahier de 48 pages. Pour s'y abonner, il suffit d'envoyer, dans une lettre affranchie, un MANDAT DE POSTE, ou un BON SUR PARIS, *au nom de* M. DUMOULIN, libraire à Paris, quai des Augustins, 13.

On peut également s'abonner chez tous les Libraires de la France et de l'Étranger.

Ce qui concerne la **Rédaction** et l'**Administration** de la REVUE NOBILIAIRE doit être adressé à M. Dumoulin, *à Paris, quai des Augustins*, 13.

— L'AFFRANCHISSEMENT EST DE RIGUEUR —

Nous rendrons compte, dans ce Recueil, des ouvrages dont il nous sera envoyé *deux* exemplaires. Les adresser, *franco*, à M. DUMOULIN, à Paris.

Angers. — Imp. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.